U d'/of OTTAWA
39003001945988

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/pouillhistoriq00dure

CE

IMPRIMATUR.

1er Avril 1894.

† CHARLES,

Evêque d'Agen.

POUILLÉ HISTORIQUE

DU DIOCÈSE D'AGEN

MAR 25 1974

L'ÉGLISE D'AGEN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

POUILLÉ

HISTORIQUE

DU DIOCÈSE D'AGEN

POUR L'ANNÉE 1789

PAR

L'ABBÉ DURENGUES

Membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

AGEN

FERRAN FRÈRES, ÉDITEURS

Rue Pont-de Garonne, 10

1894

Universitas BIBLIOTHECA Havensis

Agen. — Imprimerie Veuve Lamy.

BX
1538
.A35D83
1891

A MES CHERS ÉLÈVES

JOSEPH, RAYMOND ET HÉLIE
DE SAINT-EXUPÉRY

Affectueux Souvenir.

A. D.

PRÉFACE

En 1606, au lendemain de la promulgation de l'Edit de Nantes, Darnalt, le premier de nos chroniqueurs, écrivait dans ses « Antiquitez de la ville d'Agen et pays d'Agenois » :

« Les livres écrits à la main, vieux documents, annales non imprimées, chartes, vieux registres, anciens légendaires, enseignements des églises, librairies et autres lieux publics et thrésors de ce pays ont été presque tous brûlés et adirés ou rendus inutiles par les ruines des troubles et guerres civiles, peu de soins et accidents qui sont survenus ».

Voilà pourquoi, sans doute, les origines de l'Eglise d'Agen, l'état du diocèse aux principales dates de l'histoire : pendant la période gallo-romaine, à l'époque des grandes invasions, à l'âge féodal et même à la Renaissance, nous sont si peu connus et menacent de rester éternellement voilés d'un impénétrable mystère.

Après l'Edit de Nantes on voit cette Eglise, presque abattue sous les coups de l'hérésie calviniste, renaître de ses ruines.

s'élever peu à peu, et, grâce aux efforts combinés d'incomparables architectes et de légions d'ouvriers, porter enfin jusqu'au ciel son faîte sublime.

Puis, c'est la Révolution qui renverse de nouveau l'édifice. Heureusement, cette fois, les ruines n'ont pas péri, les matériaux nous sont restés, du moins en grande partie, et l'on a pu ainsi, par patience et longueur de temps, reconstituer pierre par pierre le monument disparu. Cette reconstitution est, si je puis ainsi parler, toute la cause de cet ouvrage.

Pour retrouver ces matériaux, dont quelques-uns sont déjà plusieurs fois séculaires, pas n'est besoin de fouiller profondément les entrailles du sol. Ils gisent pour la plupart, un peu pêle-mêle, dans la vénérable poussière des Archives de l'Evêché, sous forme de verbaux de visite, de rapports de curés aux évêques, de mémoires, de factums, etc... Les rapports de curés en date de 1665, les verbaux de Claude Joly et de Mascaron, incomplets pris à part, mais se complétant mutuellement, sont, sans contredit, les plus précieux filons. Ce qu'il y manque se trouve dans Labénazie, qui est aussi une mine, dans Argenton, Labrunie, Le Gallia Christiana, l'abbé du Tems, l'abbé Barrère, dans la Revue de l'Agenais, etc., etc.

Chaque pièce, une fois reconnue et classée, se range naturellement, et, pour ainsi dire, d'elle-même, dans son ancien cadre ; et peu à peu le plan général apparaît à l'esprit dans ses grandes lignes régulières aussi bien que dans ses moindres détails. C'est ce plan, tel que nous avons tâché de le reproduire, qu'il importe d'exposer au lecteur.

Il convient, avant tout, de remarquer que, rien ici-bas n'étant fixe ni stable, pour être vraie, une description doit être en quelque sorte instantanée. Forcé d'adopter une date précise pour notre description de l'ancien diocèse, nous avons choisi l'année 1789, qui peut être considérée comme le point extrême de son existence.

A cette époque, ce qui saute aux yeux d'abord, c'est la

division du diocèse en douze archiprêtrés. Ces arrondissements inégaux et arbitrairement délimités avaient été créés en 1600 ou environ. Depuis, tous les pouillés ont eu douze chapitres dont chacun est affecté à un archiprêtré. Le nôtre n'a pas dû faire exception à cette règle.

Il y a des subdivisions. Chaque archiprêtré comprend un certain nombre de cures que l'on a rangées par ordre alphabétique, suivant l'usage, pour plus de clarté et pour faciliter les recherches. Un article est consacré à chaque cure.

Voici maintenant, sauf de rares exceptions, la disposition commune à tous les articles : la nomenclature du bénéfice, ses origines, les établissements religieux disparus ou encore existants sur son territoire, l'état des édifices consacrés au culte, la valeur du bénéfice, les droits de nomination et de collation, le nombre des communiants, le service et enfin le titulaire. Cela forme tout autant de paragraphes qui demandent chacun une explication.

La nomenclature comprend d'abord les noms des saints patrons et titulaires de la cure et des annexes, puis les noms propres des lieux. L'orthographe de ces noms a souvent varié; nous avons cru devoir adopter, en principe, l'orthographe moderne et pour ainsi dire officielle de l'Ordo.

Il ne faut pas songer à remonter jusqu'aux origines des paroisses. Nous nous sommes déjà expliqués à cet égard. Cependant le pouillé, dit de Valéri, du nom de son auteur, qui l'écrivit vers 1520, nous indique d'une façon à peu près certaine, la position géographique et la qualité de chaque paroisse pendant le Moyen-Age, c'est-à-dire du XIe au XVIe siècle. Nous relatons ces indications. Un prieuré est-il tombé depuis à l'état de simple cure, une cure à l'état d'annexe, une annexe, au contraire, a-t-elle été érigée en cure, nous le mentionnons avec le plus grand soin et autant que possible avec la date et toutes les circonstances de la transformation. Du XIIIe au XVIIe siècle pendant les guerres de religion un certain nombre

d'églises furent détruites ou pour jamais abandonnées ; en les citant nous les sauvons de l'éternel oubli.

Dans plusieurs paroisses, parfois à l'ombre même du clocher, la piété des fidèles avait fondé des établissements religieux, tels que : chapitres, abbayes, prieurés et couvents. A quoi il faut ajouter çà et là des chapellenies, des obits importants et une multitude de confréries. On a cru devoir consigner dans un paragraphe tout ce qui a trait à ces diverses institutions. Leur histoire est trop liée à celle du diocèse pour être omise, trop liée également et trop mêlée à celle de la paroisse qui les possédait pour en être séparée. A l'article Saint-Etienne d'Agen, un paragraphe est consacré au siège épiscopal et à la suite du même article, on a groupé, par exception, sous le titre général d'Appendice tous les établissements religieux et hospitaliers de la ville d'Agen.

C'est bien un simple état et non une description archéologique que nous donnons des édifices consacrés au culte. Où sont-ils situés ? Dans une ville, dans un hameau ou en rase campagne, sur une colline, en plaine ou dans un vallon ? Quelles sont leurs dimensions ? Sont-ils voûtés ? lambrissés ? Ont-ils des chapelles ? A quel saint ces chapelles sont-elles dédiées ? Quelle est la forme et la position du clocher ? Telles sont les questions auxquelles il est répondu. Les dimensions sont données en pieds, toises et cannes, mesures du temps. A ce sujet il est bon de rappeler que le pied ou 12 pouces valait $0^{m}324$; la toise, ou six pieds, $1^{m}949$; la canne, $2^{m}29$. Notez, dores et déjà que tous les chiffres fournis par les verbaux de visite n'ont qu'une valeur approximative et ne doivent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Nos pères, dans leurs évaluations, ne se piquaient pas toujours d'une précision rigoureusement mathématique ; l'à peu près souvent leur suffisait ; force nous est ici de nous en contenter.

La valeur d'une cure dépendait de la cote et de l'étendue de la dîme, de la grandeur et de la fertilité de son territoire, des

droits des part-prenants, de l'importance des biens-fonds attachés au bénéfice, enfin du casuel. La cote variait fréquemment d'une paroisse à l'autre. Au 16e, en principe, elle était souvent de fait au 11e, au 12e, au 16e, au 20e, et même quelquefois à la discrétion des contribuables, suivant l'usage ou les transactions. Ici tels fruits étaient dîmés, qui ne l'étaient pas ailleurs. On distinguait plusieurs dîmes, qui ordinairement avaient leur cote particulière : la grosse qui comprenait le blé, le seigle, la méture et l'avoine ; celle du vin ; la menue qui se prenait sur les fèves, pois, gesses, etc., la verte, sur le chanvre, le lin, les plantes maraîchères ; le carnelage, sur les agneaux et les cochons de lait, etc. Nous fixons sur ces divers points les usages de chaque paroisse. Pour lever les fruits décimaux de son bénéfice, le curé n'avait besoin d'autre titre que son clocher. Mais souvent il était obligé d'en céder une part et la meilleure à de gros décimateurs dont les droits étaient fondés sur un titre réel ou, à son défaut, sur une possession quarantenaire. N'était-il pas content de son lot, il pouvait toujours l'échanger contre la portion congrue. Cette pension payable par les décimateurs, avait été portée à 200 livres en 1634, à 300 en 1686, à 500 en 1758 et enfin à 700 en 1786. C'est dire que, loin d'être à peu près uniforme, comme de nos jours, le traitement des curés variait à l'infini. Nous avons pris le soin de relever sur des listes officielles, le montant des revenus de chacun. Les chiffres que nous donnons doivent être triplés et même quadruplés pour représenter une valeur égale de nos jours. Le casuel, sauf dans les villes, peut être considéré comme une quantité négligeable. Bien que les anciennes caminades, détruites en si grand nombre pendant les guerres de religion, n'eussent pas été toutes relevées, toutefois près des églises matrices, généralement, quelquefois aussi près des annexes, il y avait un presbytère. Nous ne manquons pas d'en avertir le lecteur. Enfin bon nombre de curés jouissaient de certains biens-fonds en terre labourable, vigne ou pré, appelés le patrimoine de la cure ou plus communément le

gleysage. La superficie de ces biens est évaluée en carterées, cartonnats et picotins. Remarquons qu'il fallait 8 cartonnats pour faire une carterée, 8 picotins pour un cartonnat et que le cartonnat valait à Agen 9 ares 1147.

Il était de principe en matière bénéficiale que l'évêque était jure primœvo et naturali, collateur de tous les curés du diocèse. Il y avait cependant des collateurs inférieurs par privilège ou par droit spécial : c'étaient les patrons. Là encore il n'y avait pas de fixité absolue. Le patronage étant considéré comme une servitude sur l'Evêché, il ne pouvait être présumé et on devait en apporter une preuve claire et certaine. L'Evêque, d'ailleurs, pouvait prescrire ce droit par une possession de quarante ans, appuyée de trois titres ou collations faites par lui dans le cours de ces quarante années. Un grand nombre de prieurs simples ou commandataires et curés primitifs, passant leur vie aux antipodes de leurs bénéfices, tout nominateurs qu'ils étaient à l'origine de leurs vicaires perpétuels, se virent peu à peu dépouillés de leur prérogative par un pouvoir toujours présent et toujours en éveil. Le volumineux registre des collations sous M. de Bonnac nous a fourni la liste exacte des nominateurs dans les vingt années qui ont précédé la Révolution. On n'y remarque qu'une seule cure de patronage laïque, celle de Puymirol.

Nous avons hésité, à cause de son peu d'exactitude, à citer le chiffre des communiants de chaque paroisse, tel qu'il se trouve dans les verbaux de visite les plus récents. La statistique, alors, il y paraît bien, était dans les langes. Ce qui nous a déterminé, c'est que ce chiffre, pour aussi douteux qu'il soit, donne néanmoins une idée de l'agglomération paroissiale.

Tout le monde sait quelles sont les fonctions curiales requises de droit. La discipline actuelle est d'accord sur ce point avec l'ancienne. Mais quand il s'est trouvé des annexes, il a fallu dire si elles étaient desservies par le curé simultanément avec la matrice, au moyen du bis in die ou bien à l'alternative, ou

encore si le curé y employait des vicaires résidents ou non. On n'a pas manqué non plus de signaler à l'occasion des dévotions particulières, les offices propres à chaque paroisse, les fêtes patronales et votives, les processions de vœu ou d'usage, etc...

Enfin on a terminé par les noms des titulaires avec quelques indications fort brèves sur leur attitude pendant la Révolution. Ces indications sont comme des pierres d'attente. Nous nous proposons, en effet, si Dieu nous prête vie, de continuer notre travail et de suivre ces derniers représentants de notre clergé sous l'ancien Régime, à travers la Révolution, jusqu'après l'organisation moderne du diocèse à la suite du Concordat de 1801.

Dans le présent ouvrage, on le voit, nous n'avons prétendu à rien de moindre qu'à donner une monographie de toutes les institutions religieuses du diocèse avant 1789. Sans doute, nous ne nous flattons pas d'avoir tout dit sur un si vaste sujet. Il eût fallu fouiller les archives communales et les particulières, interroger une à une toutes les traditions locales, les discuter et les interpréter. C'est une besogne au-dessus des forces d'un seul. Nous aurons fait néanmoins œuvre utile, croyons-nous, en suggérant peut-être à plusieurs l'idée de nous compléter et en leur fournissant une base d'opération. Les morts vont vite, comme dit la ballade, hâtons-nous de recueillir les derniers restes d'un monde disparu avant qu'ils ne soient pour jamais ensevelis sous les débris du nôtre. Carlyle exagérait évidemment lorsqu'il disait : « Deux siècles, il n'en faut guère moins avant que la démocratie ait sa récompense à travers de funestes époques, des époques de charlatanisme, jusqu'à ce qu'un monde pestilentiel soit consumé pour reverdir et rajeunir de nouveau ». L'étude du passé prépare l'avenir. On n'a pas idée de la force de l'histoire sur les évènements. Si l'on parvient à établir que pour la masse de la nation, de même que pour le clergé, la Révolution a été non un progrès mais un recul, le régime qui en est issu tombera de lui-même. Puisse alors se réaliser en

notre pays cette parole du Christ à son Père : Adveniat regnum tuum !

Il nous reste, en finissant, un devoir bien doux à remplir. Fidèle aux traditions des Mascaron, des Hébert et des Bonnac, Mgr l'Evêque a daigné bénir notre travail et mettre à notre disposition les Archives de son Evêché. Nous prions très humblement Sa Grandeur de vouloir bien agréer, avec notre profond respect, l'hommage public de notre reconnaissance.

DURENGUES.

Château-d'Arasse, le 30 juillet 1893.

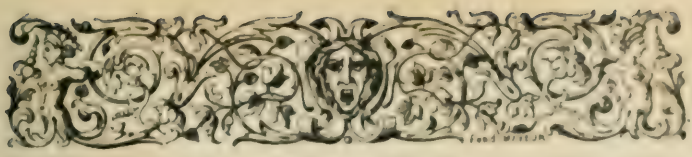

ARCHIPRÊTRÉ DU SIÈGE

Archiprêtre du Siège et premier Archiprêtre du Diocèse

NICOLAS LAMOUROUX

Curé de Sainte-Foy d'Agen

SAINT-AMANS DE CASTELCULIER

On lit dans le pouillé de Valéri : « *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Prior Castriculherii, rector ejusdem et Sancti Amancii* ». Le prieuré devait dépendre du monastère de Moirax [1], d'où, sans doute, les droits du doyen de Moirax sur cette paroisse.

L'église est en rase campagne, n'ayant auprès d'elle que cinq ou six maisons à cinquante pas. Elle est longue de quarante pas, large de dix et entièrement lambrissée. Le clocher-arcades est au bas de l'édifice.

(1) Le monastère de Moirax fut fondé, en 1040, par Guillaume, seigneur dudit lieu, qui donna tous ses biens à Hugues, abbé de Cluny. Pierre, fils de Guillaume, en fut le premier prieur. (Voir : Le Doyenné de Moirax au XIe siècle, par M. Amédée Moullié. *Revue de l'Agenais*, tome II, p. 527.)

Dans l'étendue de cette paroisse il y a deux oratoires publics : l'un à Casteleulier, l'autre à Granfons. Celui-ci, exempt de tout fief, est long de deux cannes et demie, large de deux. Le curé y dit la messe de droit et d'usage, le jour de la Dédicace et aux Rogations. Il existe encore sur le sommet d'une colline et dans un lieu tout à fait désert, quelques ruines d'une antique chapelle, dite de Lasfosses.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au seizième, des menus grains au treizième. Le curé prend un quart des gros grains et tous les menus grains dans un certain canton qu'on appelle *le grand sol*. De plus, il prend seul la dîme de quelques terres et vignes qui portent le nom de *petit sol*. Son revenu va à 3600 livres. L'évêque prend un quart des gros grains au *grand sol*, le doyen de Moirax, la moitié restante et tout le vin. Il y a un presbytère et dix cartonnats de gleysage en vignes, terre labourable et jardin dont le curé jouit.

Il y a 520 communiants répartis en quatre petits bourgs. Ils sont généralement fort pauvres, ne possédant que le quart des terres. Les gros propriétaires habitent à Agen. On a pour secourir les indigents les revenus d'une terre de six carterées et demie et d'un capital de 3000 livres, provenant, en majeure partie, de legs faits par d'anciens curés [1]. L'un d'eux a laissé 45 livres de rente pour l'école, un autre 17 livres pour l'entretien de la lampe du sanctuaire. Le titulaire actuel est Jean Laroche. Il est obligé à toutes les fonctions curiales requises

---

(1) Parmi les anciens curés de cette paroisse il convient de citer Pierre Sauveur qui fut pourvu de ce bénéfice par Nicolas de Villars en 1597 et qui devint successivement supérieur du Séminaire dès sa fondation, vicaire général pour le roi en l'abbaye de Clairac, en 1608, chanoine théologal d'Agen, vicaire général de Claude Gélas, en 1609, etc. Il était, dit Labrunie, l'ecclésiastiqne le plus instruit du diocèse. Il attaqua l'épiscopat de Saint-Caprais, ce qui lui attira une foule de tracasseries. Il fut condamné, à la suite d'un long procès, à finir ses jours dans un monastère d'Agen. Voir l'appendice de l'*Ermitage de Saint-Vincent*, par M. l'abbé Barrère, la *Bibliographie de l'Agenais*, par M. Andrieux, etc.).

de droit, ce qui ne l'empêche pas de cumuler deux autres petits bénéfices, les chapellenies de Baulacy et de Sainte-Catherine, desservies l'une à Saint-Etienne, l'autre à Sainte-Foi d'Agen. Après avoir prêté le serment et abdiqué il mourra pendant la Révolution.

SAINT-ANDRÉ DE CABALSAUT

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse est unie à Notre-Dame de Cabalsaut et fait partie de l'ancien archiprêtré de Ferrussac. Comme elle était fort mal desservie, elle fut érigée, au mois de mai 1670, en vicairie perpétuelle, à la requête des paroissiens et du consentement du Chantre de Saint-Etienne, curé primitif, ainsi que du vicaire perpétuel de Notre-Dame, la matrice. Dans certains actes elle est désignée sous le nom de Saint-Andrieux.

L'église est champêtre, dans un vallon. Elle a été bien réparée en 1781. Le sanctuaire seul est lambrissé. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le Chantre de Saint-Etienne prend tout le revenu. La portion congrue du curé est à sa charge. Il y a un presbytère et un petit gleysage, d'une valeur totale de 1252 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a 172 communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jacques Souèges, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera et sera nommé à Notre-Dame de Cabalsaut après le Concordat.

SAINT-ARNAUD ALIAS SAINTE-GEMME

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : « Rector Sancti Arnaldi et Sainte-Gemme »*. Peut-être y avait-il, à l'origine, deux églises ou deux saints titulaires. Cela expliquerait cette double appellation.

L'église est champêtre, dans un vallon avec sept ou huit maisons alentour. Elle est longue de vingt-cinq cannes, large de six, haute de huit. Le sanctuaire est voûté ainsi qu'une travée de la nef, le reste est lambrissé. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle voûtée dont on ignore le nom. Arnaud de Foix, marchand d'Agen y est inhumé. Il y avait fondé, en 1570, une chapellenie qui oblige à une messe par semaine, et qui a pour titulaire J.-B. Illy, chanoine de Saint-Etienne. Elle vaut 45 livres. Viennent ensuite les chapelles de Saint-Arnaud et de Saint-Clair. Du côté de l'Epître, s'ouvre la chapelle de Saint-Fabien et de Saint-Sébastien. Elle a été bâtie, vers 1580, par un nommé Pose, qui y a attaché une fondation de huit messes par an. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le recteur ou vicaire perpétuel prend le tiers du blé et du vin et tous les menus grains. Le Chapitre Saint-Etienne, curé primitif, prend le reste. Il y a un presbytère depuis peu avec un jardin et deux carterées, deux picotins de terre et vigne de gleysage. La part du curé est officiellement estimée : 500 livres.

Le Chapitre St Etienne a la Nomination et la Présentation

On compte 340 communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Pierre Fabre qui prêtera le serment, le rétractera, sera incarcéré au Séminaire et mourra à la fin de la Révolution.

SAINT-BARTHÉLEMY DE FRAYSSES

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Sedis : Rector de Fraissinis, Sancti Dionisii et Sancti Amani.* Saint-Denis de Bordes est depuis longtemps une paroisse indépendante, et Saint-Agnan, comme nous disons aujourd'hui, une annexe de Laugnac.

L'église est champêtre, longue de douze cannes, large de quatre, haute de huit. Elle est du XIe siècle ; le sanctuaire est voûté en berceau, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. Du côté de l'Epître, il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui est voûtée et séparée de la nef par un arceau. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Etienne et le Prieur de Saint-Antoine d'Agen se partagent la moitié de la grosse dîme. Le curé prend l'autre moitié, avec tous les menus grains, dîme verte, carnelage et les novales. Il y a un presbytère rebâti vers 1660 avec un jardin muré d'un cartonnat et demi, et un gleysage autour de l'église de quatre sexterées. Le revenu net du curé est exactement de 1.522 livres, 13 sols, 3 deniers.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme au bénéfice.

On compte 120 communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il n'y a pas d'hérétiques mais on y est superstitieux [1]. Il y a cinq fêtes votives : Saint-Barthélemy, patron, Saint-Laurent, titulaire, Notre-Dame de Septembre, Saint-

(1) En 1726, un prêtre, qui avait été envoyé pour lire, pendant la messe un monitoire relatif à un assassinat, fut assailli par quelques femmes et dut subir mille avanies. Le malheureux avait la fâcheuse réputation d'attirer la grêle. A la suite de ce scandale, l'Evêque interdit *ad tempus* l'église et le cimetière.

Blaise et Saint-Urbain, et autant de confréries de même nom, aujourd'hui plus ou moins interrompues, mais établies bien avant 1600. Le titulaire actuel est Mathieu Ratier, futur assermenté et abdicataire, qui sera d'abord maintenu à son poste, puis presque aussitôt nommé à Saint-Jean de Thurac, après le Concordat.

SAINT-BASILE DE LUSIGNAN-GRAND

ET SES ANNEXES : SAINT-HILAIRE DE COLAYRAC SAINT-LAURENT DE BAZARÈNES ET SAINT-BLAISE DE MAURIGNAC

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *de Lesinhano* et de *Colayraco* » et celle « *Sancti Laurentii de Maurinhaco et Sancte Eulalie* », *alias Aularie*. On ne sait à quelle époque ces quatre paroisses furent unies sous la même houlette pastorale.

L'église de la matrice est dans un bourg de vingt-quatre à vingt-cinq feux, près du château seigneurial. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de huit et entièrement voûtée. Il y a une chapelle de chaque côté : celle de droite est dédiée à Notre-Dame, celle de gauche à saint Antoine. Le clocher repose sur les quatre arceaux du sanctuaire et s'élève en forme de tour.

Celle de saint Hilaire est dans la plaine de la Garonne, non loin du fleuve, avec dix ou douze maisons auprès. Elle est longue de vingt cannes, large de cinq, haute de dix et voûtée. Il y a dans la nef deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Epître, dédiée à la Sainte-Vierge, l'autre du côté

de l'Evangile, dédiée à sainte Catherine. Le clocher est au bas de l'édifice, sur deux arceaux, en forme de tour.

Celle de Saint-Laurent paraît très ancienne. Elle est champêtre, sur la croupe d'une colline, longue de huit cannes, large de quatre, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté. Il y a un clocher.

Celle de Saint-Blaise est sur une éminence avec cinq ou six maisons, à cinquante pas. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de six, sans voûte ni lambris. Dans la nef, du côté de l'Epître, s'ouvre une chapelle dédiée à sainte Rose. Il n'y a pas de clocher.

A la matrice et à Saint-Hilaire la dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième, du vin abusivement à discrétion. Le curé prend le quart du blé, tout le vin et les menus grains; l'Evêque le reste et sa part s'afferme 3,500 livres. A Saint-Blaise et à Saint-Laurent, la dîme du blé et des menus grains se paie au dixième, des fèves au douzième, du vin à discrétion. Le curé prend le tiers des grains et du vin, les Chapitres le reste : celui de Saint-Etienne à Maurignac, celui de Saint-Caprais à Saint-Laurent. Le revenu total du curé est évalué officiellement à 1,600 livres, il est en réalité de 3,600. Il y a un beau presbytère avec un grand jardin.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte en tout 530 communiants qui se répartissent ainsi : 240 à Lusignan, 160 à Saint-Hilaire, 70 à Maurignac et 60 à Saint-Laurent. Il y a cinq familles de nouveaux convertis. Le curé dessert en personne la matrice. A Saint-Hilaire, un vicaire fait toutes les fonctions curiales. Dans les deux autres paroisses le service est partagé; un second vicaire y dit alternativement la messe de quinze en quinze jours. En 1742, on voulut transférer le service de Saint-Laurent à Saint-Blaise de Maurignac, mais on dut reculer devant l'opposition des paroissiens. Le titulaire actuel est Michel Bru, futur assermenté qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-CAPRAIS D'AGEN (COLLÉGIALE) ET SES ANNEXES : SAINT-PIERRE DE MÉRENS ET SAINT JULIEN DE BOISSAGUEL

Il y a quelque tradition que saint Dulcide fit bâtir une église en l'honneur de saint Caprais, au commencement du ve siècle et qu'il y transporta en pompe les reliques de nos saints martyrs [1]. Quoi qu'il en soit, il y avait certainement une basilique de ce nom vers l'an 580, ainsi que nous l'apprend ce passage de Grégoire de Tours : « Didier, ayant rassemblé son armée, entre dans Périgueux après avoir chassé le général Renaud ; et, ayant exigé des habitants le serment de fidélité, il s'avance vers Agen. A la nouvelle de la défaite de son mari, l'épouse de Renaud, ne doutant pas que la ville ne fît sa soumission au roi Chilpéric, se réfugia dans la basilique de saint Caprais, martyr [2].

Quel fut le sort de ce premier édifice à travers les révolutions qui suivirent ? Le mieux est d'avouer tout de suite qu'on n'en sait rien. L'église actuelle ne paraît pas remonter au-delà du XIIe siècle. Il n'y eut pas d'unité de construction, aussi apparaît-elle comme un assemblage curieux de mainte architecture. C'est ainsi que le sanctuaire et le premier étage du transept semblent dater de la seconde moitié du XIIe siècle, la nef est du XIIIe, les voûtes des deux travées et le second étage de la façade occidentale sont du XVIe. La dernière

---

(1) Voir pour l'histoire et la description de la Collégiale Saint-Caprais : *Notice historique de l'ancienne église collégiale de Saint-Caprais, etc.*, par M. Duzil, dans le calendrier ecclésiastique du diocèse d'Agen, année 1842. *Histoire religieuse et monumentale, etc.*, de M. l'abbé Barrère. — *Architecture religieuse de l'Agenais*, par M. Tholin. — Labénazie, Labrunie, *passim*, etc....

(2) Greg. Tur, *Hist. Franc.*, lib. 6, cap. 12.

pierre ne fut posée qu'en 1508 suivant cette inscription que l'on peut lire à une clef de voûte : *Anno Christi millesimo quingentesimo octavo consummatio Ecclesiæ*. L'église terminée fut consacrée par Jean Daffis, évêque de Lombez, en 1624.

Ce monument rappelle par quelques dispositions le type des églises byzantines. Bâti sur un plan cruciforme, il se compose d'une nef, d'un transept, d'un chœur et de trois chapelles absidales symbolisant la couronne du Christ en même temps que le mystère de la Très Sainte Trinité. Dans la chapelle terminale est l'autel de tierce, la chapelle de gauche est dédiée à sainte Foy, celle de droite à saint Prime et à saint Félicien. Deux chapelles voûtées s'ouvrent parallèlement au chœur dans les croisillons, l'une est dédiée à sainte Anne, l'autre à Notre-Dame. Dans celle-ci repose le Très Saint Sacrement et se fait le service paroissial. Citons encore les chapelles du Purgatoire sous les orgues, de saint Joseph, de saint Martin, etc.

Au midi s'élève une tour lourde et massive, c'est le clocher. A l'opposé s'étend le cloître où se trouve la belle chapelle des Innocents, qui, depuis les troubles de la Réforme, sert de lieu capitulaire [1].

Cette église est à la fois collégiale et paroissiale. D'où les deux paragraphes suivants :

I. — LE CHAPITRE SAINT CAPRAIS.

On ne sait rien de positif sur les origines de notre Chapitre collégial. Quelques-uns [2], pour donner raison de son influence

(1) Aujourd'hui la chapelle de l'Ecole Saint-Caprais. — La décoration du portail de cette chapelle est du style byzantin le plus pur. L'architecte de la nouvelle cathédrale de Marseille s'en est inspiré pour l'ornementation du portail de cette belle église.

(2) Inter quos et imprimis, Labénazie, dans son Histoire ms.

et de ses curieux privilèges, ont imaginé que l'église Saint-Caprais avait, à une certaine époque, servi de cathédrale; que lors de la translation à Saint-Etienne du siège épiscopal, une partie seulement des chanoines avaient suivi l'Evêque; que les autres étaient restés à Saint-Caprais, comme une garde d'honneur autour des saintes reliques, sans rien perdre d'ailleurs de leurs prérogatives et de leurs prééminences.

Mieux vaudrait, sans doute, la moindre ligne de texte que le plus beau des raisonnements. Le malheur veut qu'il ne nous reste aucun titre authentique, remontant au-delà du XIe siècle. L'acte le plus ancien, relatif au Chapitre Saint-Caprais, n'est daté que de 1180. C'est une charte en sa faveur, octroyée par Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine [1]. Ce document et quelques autres [2], fort rares, de la même époque ou environ, ne contiennent que fort peu d'indications.

Aussi les preuves manquent-elles pour établir que, suivant la tradition populaire, les deux Chapitres d'Agen furent réguliers à un moment donné de leur histoire. Les mots *conventus*, *monasterium*, *dompmus*, *celerarius* et autres, qu'on lit fréquemment dans les actes du temps, le prouvent évidemment, dit Argenton. Les cloîtres fermés donnent quelque fondement à

---

(1) Voici le texte de cette charte : « Henricus, etc... Heliœ ep. Aginn. et omnibus canonicis Sancti Stephani de Agenno et omnibus burgensibus ejusdem civitatis, Salutem. Præcipio vobis ut habeatis pacem cum canonicis Sancti Caprasii, et hominibus eorum et in nullo injuriam faciatis, et permittatis eis habere omnes reditus et usus suos quos habent et habere solebant intra civitatem et extra tam in aquis quam in Leudis et omnibus aliis rebus bene et pace et plenarie... ».

(2) On doit citer par exemple : Une autre charte de Richard, fils d'Henri II, également en faveur du chapitre Saint-Caprais. Elle est de 1183.

Un bref d'Innocent III, au Chapitre Saint-Caprais, au sujet de l'Albergue que Raymond VI, comte de Toulouse, avait relâchée à ce même chapitre. Il est de 1210.

Un accord des Consuls d'Agen avec le même Chapitre au sujet de la vente du vin que celui-ci faisait faire par un homme armé de toutes pièces. Il est de la même année, etc.

(Voir dans les papiers de Labrunie, la Table sommaire et chronologique des Actes qui ont servi à M. Argenton, etc...).

cette opinion. Tout cela, en vérité est bien peu décisif. On s'accorde à penser que si nos chanoines furent jamais soumis à une règle monastique, ce ne fut pas à celle de saint Benoît, car on en trouverait quelque trace dans les chroniques ou légendes des Bénédictins, mais plutôt à celle de saint Augustin, à l'instar de leurs confrères de Saint-André de Bordeaux. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Chapitre Saint-Caprais était séculier à la fin du XIIIe siècle, comme on peut le voir dans un acte daté de 1296, où l'un des contractants [1] se dit chanoine séculier de Saint-Caprais « *canonicus secularis Ecclesiæ Sancti-Caprasii.* »

C'était déjà un usage depuis longtemps établi que nos évêques, lors de leur entrée solennelle à Agen, descendissent d'abord à Saint-Caprais, pour être de là portés à la Cathédrale sur les épaules des premiers barons du diocèse. L'acte le plus ancien où cette coutume se trouve relatée est de 1263. En voici, d'après Labrunie, la traduction littérale : « Lorsque l'Evêque d'Agen, nouvellement sacré, y vient pour la première fois, il descend devant la porte de Saint-Caprais d'Agen et y est reçu en procession. Cela fait, on le place sur une chaise spécialement destinée à cet usage, devant l'autel de Saint-Caprais ; et de là il est porté sur leurs cols et sur leurs bras par les nobles seigneurs de Clermont-Dessus, du Fossat, de Beauville, de Madaillan et de Fumel, de l'autel Saint-Caprais jusqu'aux portes de l'église Saint-Etienne. Il y célèbre de suite la messe solennelle et tient sa cour le même jour. Le lendemain il reçoit les hommages et les reconnaissances des fiefs de ses vassaux [2]. »

---

(1) Ce chanoine séculier s'appelait Thibaut de Serres. Il était vicaire de Gilbert de Crudeliis, prieur de Saint-Caprais et il conféra à Ghéric Hyrion, trésorier du comte d'Artois, le prieuré du Port-Sainte-Marie, vacant par la mort d'Elie de Cultures. (Labrunie, ibid.).

(2) Labrunie. Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen, année 1265. Labénazie, dans son Histoire manuscrite, nous a conservé le texte même : « Imprimis quando Episcopus Aginnensis consecratus de novo intrat Agennum, descendit ante

Cette coutume qui n'était pas particulière à notre Eglise, puisque, suivant la remarque de Labrunie, on la retrouve à Amiens, à Auxerre, à Mâcon, à Poitiers, à Soissons, à Nevers, à Orléans, à Paris même [1], prit fin chez nous lorsque Léonard de la Rovère fit son entrée le 28 octobre 1492. Les quatre barons porteurs ayant eu querelle pour la préséance, jusqu'à dégaîner leurs épées, dit Labénazie, quatre archers du sénéchal portèrent le prélat à sa cathédrale et depuis ce temps-là, nos évêques s'y sont transportés eux-mêmes [2].

Ce dont ils n'ont jamais pu s'affranchir c'est de l'obligation d'aller, aux premiers jours de leur épiscopat, à la Collégiale, recevoir des mains du Prieur leur mitre et leur crosse, et prêter serment de protéger les personnes et les biens du Chapitre et de conserver ses immunités. Depuis le XIIIe siècle il ne paraît pas qu'un seul ait réussi à se dispenser de cette assujetissante cérémonie (3).

---

fores Ecclesiæ Sancti-Caprasii Agenni et ibi accipitur processionaliter : quo facto ponitur in Cathedra ad hoc specialiter prœparata juxta altare Sancti Caprasii, et portant eum indè in collis et brachiis suis Nobiles Viri Clarmontis superioris et Dominus de Fossato et Dominus de Bovisvilla et Dominus de Madailhano et Dominus de Fumello portant, inquam, eum, ut dictum est, ab altari Sancti Caprasii usque ad portas Ecclesiæ Sancti Stephani et ibi ponitur. Quo facto Episcopus celebrat missam solemnem et tenet ipsa die curiam. Die vero sequenti recipit hommagia et recognitiones feudorum a vassalibus suis.... »

(1) Voir le tome X, in-12, de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, pag. 325. — Voir aussi *Les Evêques avant la Révolution*, par l'abbé Sicard. — Chapitre : les Evêques et les villes.

(2) Labrunie — Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen. — An. 1263.

(3) Il n'est pas hors de propos de transcrire ici le titre sur lequel les chanoines de Saint-Caprais fondaient leurs prétentions et qui était, dit Labrunie, comme l'égide et le palladium de notre Collégiale : « Ab antiquis temporibus ita fuit observatum quod quando Reverendus in Christo Pater D. Episcopus Agennensis ingreditur civitatem Agennensem in novitate sua post confirmationem et consecrationem suam missarum solemnia primo celebraturus, debet apud Ecclesiam B. Caprasii Agenensis primo declinare et descendere ante magnam portam, et prior et canonici ipsius Ecclesiæ cum processione solemni cruce et capite martyris prædicti B. Caprasii debent eum recipere reverenter ; quibus cruce et capite adoratis devote per dictum D. Episcopum præfati prior et canonici cantantes aliquod ℟ de Confessoribus Episcopis debent

Nos historiens ecclésiastiques n'ont pas manqué de commenter longuement « cet usage antique et solennel », et d'en tirer, suivant leurs préjugés ou leurs partis pris, les conclusions les plus opposées. Tandis que les uns y voient une preuve manifeste de l'épiscopat de Saint-Caprais, les autres y découvrent une raison de plus pour l'attaquer. « On ne pouvait voir, dit M. Argenton, d'un œil indifférent nos évêques aller dans la collégiale avant de paraître dans leur cathédrale, y consacrer les prémices de leur épiscopat, s'humilier devant ses reliques, ne mettre aucune différence entre le culte rendu à la Croix et celui qu'ils rendaient à la tête de ce saint, déposer sur son principal autel et à côté de la châsse qui renfermait ses précieux restes, les ornements de leur épiscopat, s'en revêtir pour la première fois dans cette église, recevoir de la main du Prieur les marques les plus apparentes de leur dignité. C'en était assez, continue-t-il, pour faire perdre de vue la véritable cause de ce cérémonial,

---

eum ducere et intromittere in chorum et flexis genibus coram altari majori ipso orante, debent poni pontificalia indumenta cum mithrâ et baculo pastorali supra dictum altare et inde sumentes ea indumenta post orationem suam ministri ejus debent eum induere et ornare, excepto de mithra et baculo, quœ insignia debet recipere de manu prioris Sancti Caprasii, seu vicarii ejusdem, vel alicujus Canonici ipsis Dominis absentibus, et tum ipse Pontifex tenens in sinistrâ manu baculum pastorale et mithram supra caput, manu vero dextra super pectus posita, bona fide promittit et jurat privilegia, usus et et consuetudines et compositiones Ecclesiarum et decimarum Prioris et Capituli conjunctim seu divisim de quibus sibi fides fieri potuerit per legitima documenta inconcussa tenere et inviolabiliter observare sicut predecessores sui quondam tenuerunt et observaverunt, et quod damna et violentias indebitas bonorum, reddituum et libertatis prœfatæ Ecclesiæ Sancti Caprasii juxta posse suum evitabit et erit bonus pastor et justus erga Ecclesiam prædictam, personasque, possessiones, usus, consuetudines et limitationes eorumdem. Observato etiam de generali et approbato Domini cujusque obtento usu. . . . . .
. . . . . .
. . . . . Quibus omnibus per dictum episcopum promissis et juratis, ut est dictum, Barones sui Agenni ipsum intronisatum de coram altari prædicto Sancti Caprasii debent super humeros suos elevare et elevatum apud Sanctum Stephanum deferre, omnis reverentie et honoris in eorum incessu et gestu magnificentia observata. »

(Extrait du Cartulaire qui était à la suite du martyrologe de saint Caprais).

quelle qu'elle fût, et pour lui en faire substituer une autre. La plus naturelle était de prendre tout cet appareil pour l'hommage d'un évêque rendu à un autre évêque et de revêtir saint Caprais des habits pontificaux déposés à côté de ses reliques. Cette idée si simple se perpétua si bien à mesure que la cérémonie de la première entrée d'un nouvel évêque était renouvelée, qu'elle devint enfin dans cette église (où est née notre tradition actuelle) une tradition orale peu différente d'un fait certain et incontestable [1] ». *Aliud Papinianus sed aliud Paulus : in dubiis libertas.*

On peut inférer de la nature des biens du Chapitre Saint-Caprais qu'ils ne sont point un démembrement du domaine de la couronne, et que, par suite, le Chapitre lui même n'est pas de fondation royale. C'est ainsi, au reste, qu'il en a été jugé par un arrêt du Conseil du 9 mars 1595. Sa riche dotation semble provenir uniquement de legs pies et des restitutions de dîmes. Elle se compose de trois sortes de biens : de fiefs, de terres en justice et de fruits décimaux.

L'origine des fiefs ecclésiastiques remonte à Charlemagne, qui, par son ordonnance de 779, établit un pied de rente sur les biens d'église usurpés par des laïques. On a pensé [2], en ce qui concerne le Chapitre Saint-Caprais, qu'après la destruction d'*Aginnum* par les barbares, les prêtres de ce collège avaient fait construire, autour de leur sanctuaire vénéré, de nombreuses habitations pour y abriter la foule des pèlerins. C'est à cette agglomération primitive que la ville moderne devrait son existence. Le Chapitre aurait été dépossédé dans la suite, et les usurpateurs se seraient contentés de payer, suivant l'ordonnance de Charlemagne, un sol de rente par maison, « *duodecim denarios pro quaque casa* ». Ce qui donne à cette opinion quelque créance, c'est que les fiefs en menus

---

[1] Cité par Labrunie — Catalogue raisonné des Evêques d'Agen. — Art. Deodatus Rotbaldi.

[2] Voir Labenazie, hist. ms.

cens que possède le Chapitre Saint-Caprais notamment à Agen, consistent, de nos jours encore, en un sol de rente par maison ; et que les rues du Martyre, de Molinier, de Caillives, de Saint-Caprais, de Saint-Fiary sur lesquelles ils sont répandus, avoisinent toutes l'église Saint-Caprais. On peut appliquer le même raisonnement aux cens et menues rentes, tant en grains qu'en argent, poules et chapons dont le même Chapitre jouit dans la ville et juridiction du Port-Sainte-Marie.

Les joyaux de la mense du Chapitre Saint-Caprais sont les deux seigneuries ou terres en justice du Port-Sainte-Marie et de La Sauvetat-de-Savères. Le Chapitre fut d'abord seul à les posséder. Mais sentant qu'il n'était pas de force à les défendre contre une foule de trop puissantes convoitises, « par un trait de politique qui lui réussit [1] », il appela en 1203 [2], en paréage pour La Sauvetat-de-Savères, et peu après pour le Port-Sainte-Marie, Raymond VI, comte de Toulouse [3]. Cet

---

1) « A l'origine, dit Argenton, le Chapitre Saint-Caprais était tenu de faire à l'évêque la promesse de *fidélité manuelle* pour les fiefs de la Sauvetat-de-Savères et du Port-Sainte-Marie qu'il possède encore. Il supporta ce joug tant que nos évêques ne jouirent pas de la justice de la ville d'Agen. Bertrand de Beyceras en étant devenu seul possesseur, le Chapitre qui craignait d'être écrasé par nos évêques dont il redoutait la puissance, chercha à secouer le joug : il céda à Raymond VI, comte de Toulouse, en 1203, la moitié du fief de la Sauvetat-de-Savères à condition qu'il le garderait et le défendrait. Labénazie qui rapporte l'acte de cette cession, la regarde comme une vexation des comtes de Toulouse, mais elle était au contraire très libre, très réfléchie et surtout très adroite parce qu'il était clair que les évêques d'Agen n'avaient plus rien à voir dans un fief dont leur propre souverain possédait la moitié et dont il était le défenseur. Nos évêques eurent beau exiger de ce Chapitre la *fidélité manuelle* que leur rendait le Chapitre cathédral, ils ne purent l'y obliger et l'en affranchirent en 1235. Je ne dis rien du fief du Port-Sainte-Marie, parce que les droits du Chapitre à ce fief ne sont clairs que depuis l'an 1252, qu'Alphonse, comte de Toulouse, lui accorda le paréage en se réservant le droit d'ost. » Mémoire sur la juridiction temporelle des évêques d'Agen).

(2) L'acte est rapporté par Labénazie dans son Hist. ms. part. II, ch. 6, p. 315.

3) Ce prince possédait l'Agenais du chef de sa femme Jeanne, sœur de Richard, roi d'Angleterre, qui l'avait reçu en dot. Il donna avec le Chapitre les coutumes d'Agen à la Sauvetat en 1205. On lit dans ces coutumes que si un étranger vient s'établir dans la ville, il doit abjurer sur les saints Evangiles toute sorte d'hérésie.

état de choses a persévéré jusqu'à nos jours [1]. C'est ainsi que le Chapitre partage encore avec le roi, héritier des comtes de Toulouse, les rentes seigneuriales et les greffes de ces deux juridictions. Outre cela il y possède les honorifiques. Le Prieur est reçu au Port-Sainte-Marie avec le poêle et le dais, de la même manière que l'évêque et avec les mêmes honneurs. Labénazie raconte très sérieusement que les chanoines de Saint-Caprais « s'ils se trouvent au Port-Sainte-Marie dans l'occasion d'un feu de joie, ont le droit d'y mettre le feu (*sic*) avant les consuls ».

Le Chapitre Saint-Caprais a été surtout enrichi par les restitutions de dîmes qui signalèrent, dans notre pays, le commencement du XIIIe siècle. Dès 1235, la mense capitulaire est constituée telle à peu près qu'elle existe aujourd'hui. C'est en effet à cette date, dit Labrunie [2], « que Raoul de Peyrines, évêque d'Agen et Hélies, prieur de Saint-Caprais et son Chapitre, passèrent cette célèbre transaction [3] qui fixe les bé-

---

(1) Il y eut bien quelques interruptions : un sénéchal, nommé de Cantallo, restitua par ordre du Concile de Montpellier, en 1224, au Chapitre Saint-Caprais, la justice du Port-Sainte-Marie qu'il avait usurpée (Labénazie). Ce qui prouve, malgré l'allégation d'Argenton, que les droits du Chapitre Saint-Caprais sur le Port-Sainte-Marie etaient fort clairs dès avant 1252. En 1224, Raymond VII restitua la ville du Port-Sainte-Marie au Chapitre Saint-Caprais. (Tiré des archives du Chapitre Saint-Caprais. — Voir mss d'Argenton, aux archives de la Préfecture). — En 1525, dit Labénazie, François Ier, pour payer sa rançon, fit de grosses levées tant sur les séculiers que sur les ecclésiastiques. Le Chapitre Saint-Caprais aliéna alors la Sauvetat, le Port-Sainte-Marie, etc., pour payer son contingent, montant à la somme de 1720 livres. Ces terres et ces fiefs furent dans la suite récupérés par le Chapitre.

(2) Catalogue raisonné des Evêques. — Art. Raoul de Peyrines.

(3) Il existe aux Archives de l'Evêché (série E, liasse 1) une copie de cette transaction, faite en 1743, dont voici l'analyse :

L'Evêque, du consentement du Chapitre cathédral, abandonne au Chapitre Saint-Caprais certaines dîmes dans les églises de Fonte Latronum (Foulayronnes) et de Artigiis (Artigues), de Saint-Laurent de Valzarenis (Bazarènes) près du castrum de Luzignan ; et, par suite, le Chapitre possède toutes les dîmes de ces paroisses ; puis l'église de Podio Extremo (Saint-Julien-du-Port). Il confirme le chapitre dans la possession de l'église de Saint-Pierre de la Sauvetat (de Savères) près du castrum de Malbes ; de l'église de Sainte-Eulalie de Rappapaillet (Caüzac) avec les dîmes ; de Saint-Julien de Boyssallet (Boissaguel) ; de Saint-Martin de Sessane (Seiches

néfices qui devaient être unis à la mense capitulaire et qui sert encore aujourd'hui de fondement à la possession du Chapitre. »

Par suite de cette transaction et de quelques acquisitions

---

ann. ; de Saint-Caprais de Heremo de Lerm ; de la chapelle de Saint-Laurent de Malvès Malbès ; la chapelle de Notre-Dame de Gayvennal ? ; de l'église de Saint-Martin de Redolous Roudouloux ; l'église Notre-Dame de Capella Puicalvari, située sur le territoire de Penne ; de Marssolès Massoulès ; la dîme entière de la paroisse de Caseneuve près de Pujols, de Sainte-Colombe de Pujols ; 2 sols par an sur la dîme de Saint-Amans au delà du Lot ; sur celle de Saint-Félix au-delà du Lot ; 5 sols sur Notre-Dame de Bourboul Bourbon, près de Savinhac Savignac, commune du Castella ; 2 sols sur Notre-Dame de Pax Pau ? ; l'église de Sainte-Foi de Mancueur ? près de Hautvillars ; toute la dîme de Saint-Martin de Serres, de Saint-Pierre de Mérens ; l'église de Saint-Martin de Metges ; le droit de patronat et toute la dîme de Saint-Caprais de Boursol Boussorp ; l'église de Saint-Julien de Terrefosse, de Sainte-Colombe, près de Laugnac, de Saint-Avit de Gals ? de Notre-Dame de Montagusou demi-dîme, de Saint-Jean de Balesme, de la chapelle située dans le castrum de Monpezat ; de Saint-Médard près Floyrac ; deux parties de la dîme de Saint-Pierre de Floyrac ; Notre-Dame d'Arpens ; Saint-Etienne de Casthelho (Castillon) ; Saint-Jean de Fressen (Fraisses) ; Saint-Avit de Gals (iterum ?) ; l'église et la ville du Port-Sainte-Marie, de Saint-Germain du Port, l'église de Puy Extrême Saint-Julien du Port ; de Saint-Julien de Bazarènes ; de Saint-Caprais de Caissac ; Notre-Dame de Paulhac ; Saint-Martin de Foulayronnes ; Saint-Sernin d'Artigues ; de Saint-Vincent de Pompéiac ; de Saint-Fédary Saint-Phébade à Agen ; la moitié de la dîme de Sainte-Foy d'Agen ; l'église de Saint-Caprais du Martyre ; de Saint-Sulpice près de la Garonne Boé ; l'église de Saint-Pierre de Brax, avec la chapelle de Notre-Dame de Monbusq et la chapelle de Saint-Michel de Hauterive ; la moitié de la dîme de Sainte-Colombe au delà de la Garonne ; l'église de Saint-Pardulphe de Moncaut demi-dîme l'église de Saint-Martin de Pluvia Laplume ; de Saint-Pierre d'Aubiac ; 5 sols sur l'église de Renaud ; le tiers de l'église de Quissac.

Le Chapitre reconnaît à l'Evêque toute la dîme de Sainte-Croix de Saint-Hilaire aujourd'hui du moins pour une partie) et la moitié de celle de Sainte-Foy.

Les prétentions de l'Evêque roulaient sur les églises, dîmes, etc...., de Saint-Sulpice, d'Artigues, Foulayronnes, Cardonnet, Sainte-Croix, Sainte-Foy, Serres, Roudouloux, Pauliac, Caissac, Montagusou, Saint-Jean de Balesme... Entre autres droits était revendiqué celui pour l'Evêque de créer un chanoine « in novitate sua. ».

Celles du Prieur et des chanoines visaient le droit de présenter un chapelain pour l'église Sainte-Croix, de percevoir les dîmes de cette paroisse, de Foulayronnes, de Saint-Amans au-delà du Lot, de Saint-Félix au-delà du Lot, de Saint-Remain, de Pau, de Bournac ; le droit de patronat sur les églises de Caseneuve, d'Artigues, de Serres, de Saint Médard près Floyrac, de Floyrac, de Castillon près Prayssas, de Quissac, de Saint Sulpice, de Sainte-Colombe au-delà de la Garonne, de Saint-Laurent de Bazarènes, de Saint-Pierre de Doulougnac, de Saint-Julien de Puy-Extrême, etc.

L'acte est scellé du sceau de l'Evêque, de ceux du Chapitre Saint-Etienne, du

ou héritages antérieurs ou postérieurs [1] le Chapitre Saint-Caprais se trouve gros décimateur dans une quarantaine de paroisses, soit cures, soit annexes. Il est propriétaire de l'église Saint Caprais, du cloître, du cimetière et des places qui l'environnent, de six maisons avec leurs jardins dont cinq sont occupées par des chanoines et la sixième par le maître de la psalette et les enfants de chœur. Il possède en outre quelques droits de pêche et de quarantin, plusieurs moulins en partie ou en totalité, quelques terres et maisons éparses. Si à tout cela on ajoute les rentes provenant des obits, dont quelques-uns sont plusieurs fois séculaires, on aura une idée à peu près juste des ressources du Chapitre et de ses moyens pécuniaires.

Les recettes sont exactement de 67,951 livres 6 sols 1 denier. Les charges se montent à 23,867 livres, 16 sols, 2 deniers. Reste donc de revenu net 43,183 livres 9 sols 11 deniers [2] qu'il faut diviser par douze (le Prieur comptant pour

---

Prieur de Saint-Caprais, non de celui du Chapitre Saint-Caprais, qui déclare n'en pas avoir. Il fut dressé le 7 des ides de juillet 1235, en présence des archidiacres d'Agen, de Montaut, de Brulhois, de Fimarcon et de Cayran, du sacriste d'Agen, du chantre, de l'official et de plusieurs chanoines de Saint-Etienne et de Saint-Caprais. Il fut enfin confirmé le 6 des Ides de mai 1260.

1) Verbi gratiâ : Le prieuré de Saint-Pierre de Monestiers fut uni au Chapitre Saint-Caprais vers 1422. Celui de Renaut fut uni en 1423 à la mense des deux chapitres. En 1246, Innocent IV donna au Chapitre Saint-Caprais les biens de ses vassaux, condamnés pour crime d'hérésie (Argenton, Preuves des Essais). En 1304, le Chapitre Saint-Caprais ne possédait qu'une partie du péage de Castillon, il en acquit plus tard la totalité, vers 1398. (Labénazie, hist. ms.). etc. etc...

2 Voici l'état officiel des revenus et des charges du Chapitre Saint-Caprais pour l'année 1790, extrait des archives de la Préfecture, liasse Biens Nationaux.

REVENUS

Dîmes affermées...	De Moncaut, Sainte-Colombe, Saint-Martin d'Aguisan en Brulhois.	3.951 l.
—	La Sauvetat (de Savères), Saint-Martin, Saint-Damien, Saint-Robert, Artigues, Saint-Pierrre-de-Clairac et la Madeleine, annexe, Saint-Julien de Boissaguet, Valence et Corneillas. . . .	18.435 l.
	A reporter.	22.386 l.

deux), ce qui fait 7.197 livres 4 sols 18 deniers pour le Prieur

	Report	22.386 l.
Dîmes affermées...	Arpens, Castillon, Prayssas, Floirac, Saint-Médard et Saint-Jean de Balerme. . .	5.429 l.
—	Saint-Laurent de Bazarènes.	506 l.
—	Boussorp, Saint-Martin de Metges et Foulayronnes	4.032 l.
—	Brax et Monbusq.	5.640 l.
—	Sainte-Colombe de Pujols, Cazeneuve, Saint-Julien du Port-Sainte-Marie et Romas.	3.000 l.
—	Massoulès.	933 l.
—	Mérens.	1.314 l.
—	Monestiers.	560 l.
—	Pauilhac, Saint-Julien de Terrefosse et Caissac..	3.903 l.
—	Puycalvary.	385 l.
—	Quissac.	120 l.
—	Petit Cardonnet.	715 l.
—	Sainte-Colombe de Lasfargues.	537 l.
Dîmes en régie...	Sainte-Foy, Lacapelette et Boé. . . .	3.940 l.
—	Dîme du vin dans la paroisse de Sainte-Foy d'Agen.	660 l.
Le Chapitre possède par indivis avec l'évêque la moitié du moulin de Cajarc. Sa part est affermée.		350 l.
Il possède aussi la moitié du moulin de Saint-Georges qui est affermée.		900 l.
(De l'autre moitié le chapelain de Bécane a les sept huitièmes, une demoiselle Durand le huitième.).		
Il possède en entier le moulin de Saint-Caprais dont le revenu net est de.		1.100 li.
Plus un jardin, rue Saint-Fiary, loué.		50 l.
Il existe un droit de quarantin qui se perçoit sur le sel et le poisson salé qui remontent sur la Garonne au-dessus des piles d'un ancien pont vis-à-vis la ville; duquel droit les trois quarts appartiennent au Chap. Coll. et l'autre quart au Chap. Cath. — Produit total annuel 5.078 l. 3 s. 8 d., distraction faite des droits de levée; ce qui fait pour le Chapitre Saint-Caprais.		3.808 l. 11 s. 9 d.
Le chapitre possède un droit de pêche sur la Garonne appelé de Fragamol.		1.000 l.
Il jouit de temps immémorial du droit de percevoir la queue de chaque saumon frais qui se vend dans la ville d'Agen, dans lequel droit le Chapitre a été confirmé par différents arrêts du Parlement de Bordeaux et notamment par		
	A reporter.	62.786 l. 11 s. 9 d

et 3,598 livres 12 sols 5 deniers pour les simples chanoines.

	Report.	62.780 l. 11 s. 9 d.
	un dernier du 23 décembre 1737.	300 l.
Plus différents fiefs considérables sur diverses maisons d'Agen et sur des biens et domaines situés dans la juridiction d'Agen presque tous en menus cens. — Rentes, lods et ventes valant annuellement.		1.200 l.
Le Chapitre en qualité de coseigneur haut justicier par indivis avec le roi de la ville et juridiction du Port-Sainte-Marie et aussi de copropriétaire par indivis avec le roi de plusieurs fiefs sur plusieurs maisons de ladite ville en argent et en nature, prélève.		600 l.
Il a aussi le droit de percevoir la queue de chaque saumon frais qui se vend dans la ville du Port-Sainte-Marie; il est vrai que ce droit n'a rien rapporté depuis quelques années.		
Du droit de pêche qu'il possède par indivis avec le roi sur la Garonne dans la juridiction du Port-Sainte-Marie, il tire..		1.200 l.
Il jouit d'une ancienne maison seigneuriale avec un jardin, située dans ladite ville ; les prisons lui appartiennent. La maison est louée séparément.		63 l.
Le Chapitre est seigneur haut justicier de la ville et juridiction de la Sauvetat-de-Savères aussi par indivis avec le roi, ce qui produit pour lui tant en rentes foncières qu'en menus cens, lods et ventes. . . , ...		800 l.
Il jouit d'une vigne située au Port-Sainte-Marie, louée. . .		15 l.
Plus d'une rente de.		34 l. 3 s. 4 d.
Plus d'une rente obituaire due par la famille du chanoine Douzon, chargée d'une grand'messe et de quatre basses. Testament du 29 août 1782		10 l.
Plus d'une rente de même nature chargée d'une grand'messe par an, (Barbier de Lasserre).		5 l.
Plus d'une rente de même nature chargée d'une grand'messe par an (Coquet		7 l. 10 s.
Plus d'une rente de même nature chargée d'une grand'messe par an, (Marbotin).		20 l.
Plus d'une rente de même nature chargée d'une grand'messe par an, (Comte		10 l.
	Total des revenus.	67.051 l. 6 s. 1 d.
	CHARGES :	
12 Hebdomadiers.....	A chacun 24 sacs de blé à raison de 15 livres.	720 l.
—	8 barriques de vin à chacun à raison de 22 livres.	352 l.
—	60 livres en argent à chacun. . . .	120 l.
6 Prébendés.....	A chacun 20 sacs de blé.	1.800 l.
	A reporter.	2.992 l.

Au prix où sont les choses, ce revenu est plus que suffisant pour leur permettre de mener le train de la petite noblesse

	Report.	2.992 l.	
—	A chacun 8 barriques de 20 à 22 livres.	1.056 l.	
—	A chacun en argent 60 livres. . . .	360 l.	
—	13 livres distribuables entre tous les prébendés pour le chant des O de Noël.	13 l.	
1 *Bedeau ou massier*..	12 sacs de blé.	180 l.	
—	4 barriques de vin.	88 l.	
—	10 livres en argent.	10 l.	
2 *Sacristains*.....	A chacun 150 livres.	300 l.	
Organiste.....	418 livres.	418 l.	
Garde Cloître.....	8 sacs de méture à 11 livres le sac. .	88 l.	
Au même et au clerc de la sacristie....	90 livres.	90 l.	
Ponctuaire....	30 livres.	30 l.	
Sonneur de cloches.....	. . . . .	100 l.	
Portions congrues aux curés.....	De Saint-Caprais d'Agen.	700 l.	
—	De Sainte-Foy d'Agen (demoitié). . .	350 l.	
—	De Monestiers pour la quote part du du Chapitre.	233 l.	6 s. 8 d.
—	D'Arpens pour le même objet. . .	300 l.	
—	De Saint-Pierre de Clairac. . . .	300 l.	
—	De Caissac.	300 l.	
—	De Sainte-Colombe de Pujols. . .	300 l.	
—	De Saint-Julien de Terrefosse. . .	300 l.	
—	De La Sauvetat de Savères. . . .	300 l.	
—	De Lasfargues.	150 l.	
Portions congrues aux vicaires.....	De Romas.	25 l.	
—	D'Arpens.	350 l.	
—	De Sainte-Foy d'Agen.	175 l.	
—	De Saint-Caprais d'Agen.	350 l.	
—	De Saint-Julien de Pauillac. . . .	350 l.	
—	Du Port-Sainte-Marie.	350 l.	
—	De Saint-Martin de la Sauvetat. . .	350 l.	
—	De la Madeleine.	350 l.	
—	De Mérens.	350 l.	
—	De Saint-Damien de la Sauvetat. . .	350 l.	
—	De Boyssaguet.	350 l.	
—	De Saint-Martin d'Aguisan. . . .	350 l.	
Collège.....	Au Collège d'Agen.	290 l.	
Décimes.....	Pour les décimes annuelles. . . .	3.022 l.	10 s. 6 d.
	A reporter.	15.971 l.	6 s. 2 d.

de province ou des gens vivant noblement. Ils font même des économies que, suivant la règle universellement admise : *ecclesiastica ecclesiasticis*, ils consacrent à des œuvres pies. C'est ainsi qu'une foule de fondations, obits, chapellenies, couvents même, leur doivent leur existence.

« Les revenus des anciens bénéficiers, dit Durand de Maillane, ne consistaient qu'en distributions manuelles. On donna dans la suite des fonds aux bénéficiers pour en percevoir par eux-mêmes les revenus [1] ». Voilà comment, sans doute, les

	Report.	15.971 l. 6 s. 2 d.
Prédicateurs.....	Pour l'honoraire des prédicateurs de	
—	carême en diverses églises. . . .	106 l.
Psallette.....	Pour l'entretien d'un maître et d'un sous maître de musique et de 4 enfants de chœur, en argent. . . .	1.000 l.
—	Plus 30 sacs de blé.	450 l.
—	Et 8 barriques de vin.	176 l.
Ent. de la sacristie etc.	Pour l'entretien des enfants de chœur ou des ustensiles de la maîtrise, ou par la cire à l'usage de l'église, pour l'entretien de la sacristie ou du chapitre et pour celui tant des ornements de la sacristie que des paroisses dépendantes dudit Chapitre.	2.400 l.
Secrétaire.....	Honoraire du secrétaire du chapitre.	130 l.
Médecin.....	Pour le médecin et le chirurgien de la maîtrise et du chapitre.	50 l.
Moulin de Cajarc.....	Pour la taille du moulin de Cajarc.	46 l.
Réparat. aux édifices..	Pour les réparations des églises du Chapitre et autres édifices. . . .	3.000 l.
Fondation.....	Pour une fondation de M. de Monforton, honoraires de messes. . . .	100 l.
Obits.....	Au bas chœur pour son assistance à 46 obits.	338 l.
Messes.....	Pour l'acquit de 65 messes basses dont le chapitre est chargé.	34 l 10 s.
Curé de Moncaut.....	Au curé de Moncaut 3 barriques de vin.	66 l.
	Total des charges.	23.867 l. 16 s. 2 d.

Revenu net 67,051 l. 6 s. 1 d. — 23.867 l. 16 s. 2 d. — 43.183 l. 9 s. 11 d.
Revenu d'une prébende, 43.183 l. 9 s. 11 d. : 12 — 3.598 l. 12 s. 5 d.

(1) *Dictionnaire de Droit canonique*, etc.... art. Distribution, parag. I.

biens de la mense étaient possédés « *divisim* » en 1255 par les chanoines de Saint-Caprais. Le partage, paraît-il, n'était pas équitable ; les dignitaires s'étaient fait la part du lion, « tandis que les autres chanoines n'avaient que des revenus très faibles, suffisant à peine à leur existence. Ceux-ci firent entendre des plaintes respectueuses et les dignitaires donnèrent alors l'exemple du plus charitable désintéressement, en portant tous leurs revenus à la mense commune. Pour donner plus de force et de solennité à cette résolution, on en jura l'observation sur les saints Evangiles, et l'on décida que désormais tous ceux qui seraient admis au sein du Chapitre feraient le jour même de leur réception le même serment [1]. » L'acte est daté du lundi après la fête de l'Epiphanie 1256 (1257 n. s). Il fut ratifié par un bref du pape Alexandre IV, daté de Viterbe, le 7 des calendes de novembre, la troisième année de son pontificat (26 octobre 1257). Il y a un statut du Chapitre de 1296 ou environ qui maintient ce règlement.

Une exception dut être faite en faveur du Prieur, qui outre le sixième de la mense commune possède une mense particulière. De cette mense dépendent les fruits décimaux de Saint-Caprais-de-Lerm, de Saint-Martin-de-Serres et de Saint-Pierre-de-Roquefort ; plusieurs fiefs en menus cens répandus dans les juridictions d'Agen, de Puymirol et de Sauvagnas ; enfin une belle maison à plusieurs étages, dite le Prieuré, avec cour, jardin, remises et autres édifices, le tout joignant l'église Saint-Caprais. Sans parler de la valeur locative de cette maison, l'ensemble des revenus du Prieur se monte à 10,951 livres 11 sols 2 deniers [2].

---

(1) *Hist. rel. et monum.*, par M. l'abbé Barrère, tome II, page 15.

(2) Ces revenus se décomposent ainsi :

Dîmes de Saint-Caprais de Lerm	1.300 l.
Dîmes de Saint-Martin de Serres, ...	700 l.
Dîmes de Saint-Pierre de Roquefort.	2.000 l.
A reporter.	4.000 l.

Les gros fruits, qui forment, à proprement parler, la mense capitulaire, se distribuent à certains jours, soit en argent, soit en nature, suivant les départements du chanoine trésorier. Les autres provenant des obits, anniversaires, processions, etc..., qui constituent ce qu'on pourrait appeler le casuel, sont sujets à la *pointe* et les absents en sont exclus. Un officier, appelé ponctuaire, est chargé de marquer sur un registre, ou *cartipel* les présents et les absents. Cette opération doit se faire dans le chœur, en présence du Prieur et du chanoine de semaine.

Il est difficile aujourd'hui de se représenter l'importance sociale du Chapitre Saint-Caprais au Moyen-Age. Honoré de la faveur des Princes et des Papes [1], il a joué dans le diocèse et la cité un rôle que tout proclame n'avoir pas été sans grandeur, mais qu'il faut renoncer à préciser. Il a la gloire d'avoir fourni à l'Eglise plusieurs évêques, des cardinaux et peut-être un pape [2].

Report.	4.000 l.	
Fiefs en menus cens répandus dans la juridiction d'Agen, de Puymirol et de Sauvagnas, y compris les lods et ventes.	300 l.	
Le sixième de la mense capitulaire.	7.197 l. 4 s. 10 d.	
Total.	11.497 l. 4 s. 10 d.	

Dont il faut défalquer 545 l. 13 s. 4 d. de décimes. — Reste de revenu net : 10.951 l. 11 s. 2 d.

(1) Il y a, dit Labénazie, des brefs d'Innocent IV, qui mettent le Chapitre Saint-Caprais sous la protection du Saint-Siège. On a vu plus haut (page 10) les chartes octroyées en sa faveur par les ducs d'Aquitaine.

(2) Bertrand Delgot, dit encore Labénazie, plus tard pape sous le nom de Clément V, était chanoine de Saint-Caprais, comme on le voit par un acte capitulaire de 1285... Le pape Clément V était d'Agen ainsi que toute sa famille (?). Son père fonda un anniversaire dans l'église de Saint-Caprais le 5 des ides de janvier, marqué ainsi dans le martyrologe de Saint-Caprais : idus Jannarii obitus domini Beraldi de Guto, patris Domini Clementis papœ quinti. Son frère en fonda un autre : II nonas januarii obitus domini Arnaldi Garsiæ de Guto. Bertrand Delgot avait étudié à Agen sous Pierre de Causac qui y enseignait les belles lettres, au rapport de Vidal dans l'histoire des évêques de Cahors. On lit encore dans le martyrologe de Saint-Caprais : 6 Kal. julii obitus Ramundi de Guto, cardinalis. Le cardinal de Pellegrue, proche parent de Clément V, cardinal en 1305, fonda des chapelles à Saint-Etienne et des anniversaires à Saint-Caprais. Le cardinal de Canteloup, proche parent aussi

Gardien de nos saintes reliques [1], il vit aux siècles de foi

---

de Clément V et mort en 1332 avant fondé un obit à Saint-Caprais ». (Hist. ms. liv. IV). Inutile de faire remarquer que le Pape Clément V était de Villandraut suivant Bernard Guidonis qui nous apprend aussi que Clément V passa son enfance au prieuré du Deffez, près de Saint-Ferréol, où il reçut les leçons de Pierre de Causac, prieur de ce monastère.

Le même pape fit prieur de Saint-Caprais son neveu Gaillard de Périsan, qui fut plus tard évêque de Bazas, archevêque de Toulouse et cardinal. Des rangs des collégiaux sont sortis deux évêques d'Agen : Arnaud de Rovinha et Jean Jerlandi et trois évêques de Bazas : Hugues de Roquefort, Guillaume de Boissonade et de Gourgues. Parmi les illustrations du clergé de second ordre citons : Brihonis, fondateur du chapitre de Pujols et des Annonciades d'Agen, Labenazie, Argenton, etc. (Voir la notice déjà citée et signée A. M. D. (Duzil).

(1) Le trésor de la collégiale comprenait d'abord les reliques de Sainte-Foy. « Auteserre dit que vers la fin du xe siècle, les reliques de Sainte-Foy furent transportées d'Agen par l'abbé Uldarie au monastère de Saint-Gal en Suisse. Labénazie croit qu'il y a erreur dans ce récit, parce qu'Adon qui mourut vers l'an 875, parlant de Sainte-Foy, dont il place la mort l'an 303, écrit ainsi : « Passio Sanctæ Fidis et sociorum ejus apud urbem Aginnum, quæ postea Conchis translata est. Il rapporte après cela comment un historien anonyme les fait transporter à Conques. Vers le ixe siècle, du temps de Charles le Chauve, un religieux de Conques, nommé Armisel, s'introduisit adroitement dans l'église Saint-Caprais, y fut fait sacristain et profita de la facilité que lui donna cet emploi pour enlever les reliques de Sainte-Foi... Quoique nous ignorions de quelle façon ces reliques ont été enlevées, le sentiment le plus probable est qu'elles sont à Conques en Rouergue. » Labrunie, catalogue raisonné des Evêques... art. Pierre I.).

Il y avait aussi les reliques de Saint-Caprais. Elles disparurent, on ne sait comment, pendant les troubles de la Réforme. Labénazie ayant appris que le corps de Saint-Caprais était vénéré dans la paroisse de Saint-Germain de Teil, diocèse de Mende, écrivit pour avoir des renseignements. Il reçut d'un prêtre de Mende une curieuse lettre qu'il reproduit dans son Histoire manuscrite. Malheureusement parmi les prétendues reliques, on mentionnait la tête du saint, et il est certain que le chef de Saint-Caprais, placé dans un reliquaire à part, n'a jamais quitté Agen.

Nous-même nous avons écrit à ce sujet à M. le Secrétaire de l'Evêché de Mende, qui nous a répondu le 19 juin 1893 : « Je n'ai entendu dire ni su que le corps de saint Caprais fût à la paroisse de Saint-Germain du Teil. »

Venaient ensuite les reliques de Saint-Vincent. Grégoire de Tours parlant de notre saint s'exprime ainsi : « Vincentius Aginnensis urbis et ipse martyr, cujus passionis historia ab incolis retinetur, leviticæ stolæ candore in Ecclesia Christi militans magnis sæpe fulget virtutibus. » (Lib. I de Gloria Martyrum, cap. 106). Saint-Vincent de Sarragosse a éclipsé notre saint, en sorte que des cathédrales qui étaient dédiées à ce dernier comme celle de Châlons-sur-Saône, reconnaissent aujourd'hui le saint espagnol, moins ancien que notre Saint-Vincent de près de 50 ans. Les reliques du saint martyr de l'Agenais étaient encore à Pompéjac, au vie siècle, mais c'est d'Agen, où elles avaient été transportées vers le milieu du ixe siècle, qu'elles furent enlevées, vers l'an 890, dit-on, par le moine Aronisdas, avec celles de Sainte-Foy et portées à Con-

les peuples accourir vers lui, et, par leurs aumônes, augmenter ses richesses et son influence.

Par suite, il semble avoir été parmi nous l'un des premiers et des principaux agents de la civilisation chrétienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant trois cents ans, il a, seul, ou

---

ques où elles se trouvaient encore en 1790. On bâtit une église qui subsistait en 1235 et qui appartenait alors au Chapitre Saint-Caprais sous le nom de Saint-Vincent de Pompéjac dans ce rocher où nous la voyons aujourd'hui. (Argenton.— Mémoire sur les livres liturgiques). — (Voir aussi l'*Histoire de Saint-Vincent de Pompéjac*, par M. l'abbé Barrère).

Le chef de Saint Phébade était gardé dans une église dépendante du Chapitre Saint-Caprais et dédiée à ce saint. D'après de Thou les protestants ayant ouvert le tombeau de saint Phébade on y trouva un « crâne et la machoire inférieure avec des dents dans leur entier. » Théodore de Bèze s'exprime à peu près dans les mêmes termes. Le corps de saint Phébade, d'après notre tradition aurait été transporté avec celui de sainte Alberte, vierge et martyre et sœur germaine de sainte Foy, à Vénerque, près de Toulouse. On sait que l'église Saint-Phébade était située rue Saint-Fiari, près de l'église Sainte-Foy, contre les remparts du Nord et qu'elle fut détruite par le peuple parce qu'elle avait servi de prêche aux protestants en 1562. (Voir : *Découverte de la tête de Saint Phébade*, par M. l'abbé Rumeau, vicaire général.)

Citons encore les reliques depuis longtemps disparues de saint Prime et de saint Félicien dout on croyait voir le tombeau dans la chapelle de leur nom de l'église collégiale. Nicolas de Villars écrit dans ses mémoires à la date de 1592 : « Il y a une chapelle du côté du chœur appelée Primi et Feliciani avec un grand sépulchre ouvert par les hérétiques sans avoir pu rien en savoir. » Et Claude Gélas dans son verbal de visite de 1620 : « Au côté droit du grand autel est la chapelle Sanctorum Primi et Feliciani... il y a quelques ossements enfermés sous une pierre façonnée de même grandeur que l'autel. »

On voit dans le même verbal que l'Evêque ayant lu dans un vieux manuscrit : « Corpus Beati Dulcidii jacet retro altari Beatæ Mariæ », fit faire des fouilles qui n'eurent pas de résultat.

A cette époque, le trésor de la collégiale renfermait encore : 1. Un reliquaire d'argent et de cristal contenant des os des saints Innocents.— 2. Un reliquaire d'argent avec des reliques inconnues. — 3. Une sainte Epine. — 4. Un reliquaire avec des reliques inconnues. — 5. Des reliques de « Monsieur saint Caprasy, saint Antoine, saint Romas, saint Martin, saint G..., saint Julien et saint André. — Une parcelle de la vraie Croix. — 7. Un grand reliquaire d'argent « dans lequel a été trouvé l'ossement de la tête de Sainte-Foy rompu ». — 8. « L'ossement entier de la tête de saint Caprasy, les machoires de la dite tête séparées, auxquelles tenaient encore trois grosses dents, ledit ossement est de moyenne grosseur. — 9. D'autres ossements inconnus qui furent enfermés dans une caisse de bois et mis à part.

Aux premiers troubles de la Réforme la plupart des reliques de la Collégiale avaient été mises en lieu sûr ; elles furent rapportées à Saint-Caprais en 1566. Voici le procès-verbal de cette translation : « A l'honneur de Dieu Notre-Seigneur

à peu près seul, pourvu à Agen à l'instruction de la jeunesse [1]. A ce titre il mérite une reconnaissance éternelle.

Jésus-Christ, de la benoîte Vierge Marie, sa mère, et de Monsieur Saint-Caprais, aujourd'hui dimanche matin 13 octobre 1566, les saintes reliques, capses d'argent de Monsieur Saint-Caprais et de Madame Sainte-Foi et plusieurs autres reliquaires, calices, croix, encensoirs, le tout d'argent et surdorés, ont été remises et rapportées en l'église Saint-Caprais, processionnellement depuis la Porte du Pin avec MM. Jean Chabrié, Prieur de la dite église, Clément Lalande, Bernard de Cunolio, Hélie Reberens et Guillaume Pons, chanoines de la dite église, ensemble tous les prêtres du chœur de la dite église, le curé de l'église Sainte-Foy et les prêtres d'icelle, et les frères religieux du couvent des Augustins, qui les sont allé prendre et recevoir en procession bien avant hors la Porte du Pin, les apportant de la maison du sieur de Lalande, appelée « la Mote Cantal, » auprès de la ville, lesquelles avaient été mises là et cachées depuis l'an 1562, pour la fureur et crainte des huguenots, qui, en la dite année, pillèrent, dérobèrent et emportèrent les châsses de toutes les églises d'Agen et du diocèse pour en faire des Testons (pièces de 10 sous) et dresser la guerre civile contre les gens d'église et les catholiques. (Extrait de l'original des Archives de Saint-Caprais, signé : Miermont, secrétaire).

En 1790, l'église Collégiale possédait un reliquaire de Saint-Caprais ; c'était un demi buste de grandeur naturelle, représentant un évêque, un reliquaire de Sainte-Foy ; c'était aussi un demi buste mais plus petit et représentant la sainte ; trois autres petits reliquaires d'argent et enfin la fameuse masse en argent du bedeau, représentant Saint-Caprais en habits pontificaux....

Aujourd'hui ces paroles de Bernard d'Anjou, qui vivait l'an 1007, sont hélas ! plus vraies que jamais : « Urbs Agennum super omnes Aquitaniæ, multis olim sanctorum patrociniis illustris emicuit, quibus pene omnibus, temporum processu, ignoro quo suo peccato viduata remansit, partim vi, partim furto sublatis. »

(1) On lit dans les Preuves des Essais d'Argenton : « 16 février 1309, statut du Chapitre Saint-Caprais, concernant la maîtrise des classes qu'il assure lui appartenir d'ancien temps. L'Evêque, le Chapitre Saint-Etienne, les consuls ne sont pour rien dans l'enseignement public. Comme il n'y est pas question de théologie, les Jacobins dictaient peut-être la théologie alors comme aujourd'hui.

Léonard de Rovère ayant voulu empiéter sur le droit qu'avait depuis longtemps le Chapitre Saint-Caprais de fixer les salaires des régents dans les écoles de la ville, de les instituer et destituer à sa volonté, le Chapitre fit casser l'ordonnance de l'Evêque. (Abrégé chronologique de Labrunie, ann. 1493).

Il y avait un collège établi dans Agen avant celui des Jésuites. Il dépendait du Chapitre Saint-Caprais suivant tous les anciens actes. Ce Chapitre y nommait le principal. Il avait même ce droit que personne n'était admis ou à enseigner ou à être reçu licencié en droit civil que de son consentement. (Labénazie, Hist. ms. liv. V).

Lorsque les Jésuites furent appelés à Agen, un arrêt du Parlement de Bordeaux, donné en exécution des édits du Roi, imposa aux deux Chapitres d'Agen l'obligation de fournir une prébende canoniale pour l'entretion du nouveau collège. Par une transaction passée en 1583, les chanoines de Saint-Caprais s'engagèrent à payer pour cet objet une somme annuelle de 200 livres. Calendrier ecclésiastique de 1842. Notice signée A. M. D.).

Pendant cette période du moyen-âge, où la force était souveraine, l'opprimé trouvait dans son cloître un asile inviolable [1]. Jaloux de son autonomie, il jouit longtemps du privilège de l'exemption [2], se gouvernant par ses propres lois et exerçant sur une foule de clercs subalternes, de clients et de serviteurs cette suzeraineté ecclésiastique dont la douceur est restée proverbiale [3]. De nos jours même, quoique bien déchu de son antique splendeur, il ne laisse pas de faire quelque figure. Il a les mêmes honorifiques que le Chapitre cathédral [4]; marche partout son égal [5]; a, comme lui, la préséance au synode et dans les assemblées publiques; forme avec lui, le présidial et les consuls, le premier corps de la cité [6]. Son influence s'étend au loin sur une quarantaine de paroisses dont il est le patron ou le curé primitif, et dont il nomme les pasteurs [7]; elle s'étend, on peut le dire, sur tout le

---

(1) En vertu du privilège de Sauvetat ou franchise, attaché au Cloître.

(2) Il était rentré dans le droit commun à la fin du XVI• siècle; car il est constaté dans un procès-verbal de visite de Nicolas de Villars, à la date de 1592, que les chanoines acceptent la visite de l'Evêque.

(3) Il a gardé le droit de juridiction correctionnelle sur ses membres et ses inférieurs et la police de l'église.

(4) Les chanoines collégiaux jouissaient du privilège de remplir les fonctions de diacre et sous-diacre auprès de l'Evêque lorsqu'il célébrait à Saint-Caprais, même en présence du Chapitre de la Cathédrale. Les stations du Carême qui se prêchaient à Saint-Etienne se commençaient et se terminaient à Saint-Caprais, par les sermons du premier jeudi de Carême et du jour de Pâques. Enfin la procession annuelle du Saint-Sacrement sortait alternativement de la Cathédrale et de la Collégiale. (Notice A. M. D.)

(5) M. Delbène aurait fort souhaité ne faire qu'un Chapitre de celui de la Cathédrale et de la Collégiale. Il proposa de vendre l'église de Saint-Caprais aux Bénédictins; mais on lui fit goûter, dit Labénazie, qu'il était plus avantageux d'avoir des chanoines dans cette église que des moines exempts; que d'ailleurs, les revenus appartenant à l'église et non aux chanoines, les moines, à la fin, demanderaient la mense; en troisième lieu, qu'il était plus à la gloire de Dieu qu'il y eut deux Chapitres. Ces raisons et l'opposition des chanoines de la Collégiale (oui bien celle-là !) lui firent abandonner ce projet (Labrunie, catalogue raisonné des Evêques. art. Delbène).

(6) En revanche, il est juste de dire qu'il ne se dérobait à aucune des charges de la collectivité. Ses membres étaient capitaines nés de la milice urbaine et commandaient effectivement en temps de guerre à quelques compagnies des troupes communales. (Voir Labénazie, hist. ms.)

(7) La nomination était au chanoine de semaine au moment de la vacance du béné-

diocèse dont il est l'intercesseur auprès de Dieu par la prière publique [1].

Parmi les privilèges qu'ils ont su conserver intacts, celui, peut-être, que les chanoines de Saint-Caprais apprécient le plus, c'est le droit qu'ils ont de se recruter eux-mêmes [2]. Toutes les chanoinies, en effet, sont électives, même le prieuré, et se confèrent dans le Chapitre à la pluralité des voix [3].

---

fice. Elle se faisait dans l'assemblée capitulaire. Le Chapitre présentait ensuite le candidat désigné à l'Evêque qui lui donnait l'institution canonique. Les statuts qui règlent ce mode de nomination aux bénéfices sont de 1323 et 1425.

(1) « Ce service assidû et continuel de la prière publique si recommandé par l'Eglise, si nécessaire pour entretenir surtout parmi le peuple la ferveur et l'esprit de notre sainte religion par l'ordre majestueux d'un culte solennel, rendu à Dieu trois fois par jour, était depuis plus de mille ans l'apanage sacré des ministres de cette église Saint-Caprais aussi recommandable par son antiquité que par l'avantage qu'elle a toujours eu d'être la dépositaire des précieuses dépouilles du premier évêque et martyr de l'Agenais. (Discours de clôture de Couloussac, prieur et *ultima verba* du Chapitre. — 1790).

De fait, l'office divin a été célébré de tout temps à Saint-Caprais avec beaucoup de régularité et de dignité. On commençait les matines à cinq heures en été, à six heures en hiver. La messe canonicale était dite ensuite à l'autel de tierce, les jours fériaux par un prébendier ; au maître-autel, les dimanches et les jours de fête par un chanoine. Après, on récitait les petites heures. Le soir, à trois heures, vêpres et complies. Aux grandes fêtes on tendait toute l'enceinte du chœur d'une magnifique tapisserie, représentant l'histoire de la vie, la passion et la mort du Christ, quatre autres pièces de tapisserie à fond bleu parsemé de fleurs de lys, placées à droite et à gauche du maître-autel et de la porte d'entrée du chœur complétaient la décoration.

(2) Ce droit leur est reconnu dans la célèbre transaction de 1235.

(3) Voici, à titre de document, un acte d'élection : « Dans le lieu capitulaire de l'église collégiale Saint-Caprais d'Agen, issue de la grande messe d'aujourd'hui, 7 janvier 1677, y étant capitulairement assemblés au son de la cloche, extraordinairement et mandés « hostiatim » par Me Jean-Jacques Laget, faisant pour le bedeau, M. M. Me Pierre Chabrié, etc... en icelle tenant Chapitre extraordinaire pour eux et M. M. les Prieur et Chanoines absents, le dit sieur Chabrié, chanoine ancien, aurait reporté le décès de feu Mr Me Alexandre... vivant chanoine de la dite église, dimanche dernier, 3e jour du présent mois, par lequel décès, ladite chanoinie et prébende canonicale a vaqué, et parce qu'en toute vacation, la nomination, élection, provision et collation de la dite chanoinie vacante, appartient aux dits sieurs prieur, chanoines et chapitre, le dit sr Chabrié, comme le plus ancien a fait sonner la cloche et outre ce, mander « hostiatim » par ledit Laget, M. M. les Prieur et chanoines qui ont voix délibérative, comme ledit Laget a déclaré véritable, pour délibérer

Le nombre des chanoinies a plusieurs fois varié. On en compte jusqu'à quinze dans un acte de 1311. Cette année-là elles furent divisées par le Chapitre en quatre sacerdotales, quatre diaconales et cinq subdiaconales, les deux autres

---

sur ladite vacance et voir ce qu'il y a à faire ; sur quoi par les dits sieurs chanoines et chapitre attendu le décès dud. feu Alexandre..., ne leur paraissant de résignation d'iceluy, sa dite chanoinie et prébende a été déclarée vacante et y devait être nommé pour la conservation de leurs droits ; mais avant ce faire, que ledit Laget avec moi leur secrétaire et témoins, irions ès maisons des dits sieurs Prieur et chanoines pour les mander de se trouver au présent lieu, pour donner leurs voix sur la dite nomination, ce qu'aurions fait étant allés en la maison priorale et demandé le sieur Prieur parlant à N. qui a répondu être absent depuis deux ans ou environ et croit être à Paris ; puis en la maison et domicile du s^r N. chanoine et demandé iceluy, a été répondu être puis 15 jours absent par N. et ne savoir où il est, et étant retourné dans le lieu capitulaire, et rapporté ce dessus aux dits sieurs chanoines assemblés, ils se seraient mis à genoux, dit le « *Veni Creator Spiritus* » et l'oraison de suite et s'étant relevés en leurs sièges et chacun d'eux ayant donné leur voix et suffrages, par les dits sieurs chanoines et chapitre a été d'une commune voix nommé pour chanoine au lieu et place dudit sieur Alexandre... savoir est M. Barbier, clerc tonsuré du présent diocèse, idoine et capable, lequel ayant été mandé serait entré dans le présent lieu, revêtu d'un surpelis et bonnet en sa main et lui aurait été annoncé par le dit sieur Chabrié, la nomination et élection faite par le Chapitre de sa personne pour chanoine en la dite église Saint-Caprais en lieu et place du sieur Alexandre... Ledit sieur Barbier les en a remerciés et présenté ses lettres de tonsure datées du 23 décembre 1662... Desquelles ayant été fait lecture... ce fait, aurait été député le sieur N. chanoine, pour le mettre en possession de la dite chanoinie et l'installer dans le chœur et ayant led. sieur Barbier pris sur ses bras une aumusse grise, le sieur N. (chanoine) l'aurait mené dans le chœur de lad. église et au devant du grand autel fait mettre à genoux et dire l'antienne et oraison du bienheureux Saint-Caprais, évêque et martyr puis lever et baiser l'autel ; de là mené au banc qui est au devant du grand poulpitre où Messieurs les chanoines chapiers se mettent aux offices, fait asseoir, puis aux sièges hauts du côté droit entrant au chœur et fait asseoir à l'un d'iceux et fait faire tous les autres actes requis en signe de vraie, réelle, actuelle et corporelle possession dud. sieur Barbier de lad. chanoinie, fruits, revenus, privilèges, appartenances et dépendances quelconques et étant retournés dans led. lieu capitulaire, led. sieur N. député ayant rapporté lad. prise de possession, icelle a été agréée par lesd. sieurs chanoines et chapitre et fait mettre à genoux led. sieur Barbier à iceluy fin faire la profession de foi, puis jurer, tenir, observer les statuts et privilèges dud. Chapitre sur les saints évangiles et s'étant levé, lui auraient baillé sa place au présent lieu du côté droit où il se serait assis et requis lesd. sieurs et Chapitre le recevoir « in fratrem canonicum in osculum pacis et ad primam residentiam », ce qui lui aurait été accordé et arrêté lui expédier titre de lad. chanoinie en la forme accoutumée, sur ce led. sieur Barbier aurait embrassé lesd. sieurs chanoines et donné à chacun le baiser de paix. De tout ce que dessus..... etc. Suivent les signatures du secrétaire et des témoins.

étant affectées au Prieuré [1]. Une bulle de Martin V, en 1417, les réduisit à douze dont quatre presbytérales, trois diaconales et trois subdiaconales. Cette distinction n'a pas subsisté, mais il en est resté l'obligation pour tout nouvel élu d'être dans les ordres sacrés ou d'y entrer dans l'année même de sa promotion [2]. Depuis lors le Chapitre Saint-Caprais se compose d'un prieur et de dix chanoines.

Le prieuré est l'unique dignité de ce Chapitre ; mais bien peu en France ont de si belles prérogatives. Dans les bulles de provision d'Amanieu de Durefort (1550), il est appelé « *dignitas principalis cui incumbit jurisdictio animarum* ». Le prieur de Saint-Caprais est le chef de son Chapitre ; dans son église, il a un siège distingué en forme de trône à colonnes avec un dais tapissé de damas blanc [3]. Il ne cède sa place qu'à l'évêque ; et, dans ce cas, il conserve son carreau et son tapis, et se met à la droite du prélat. Il porte seul une aumusse toute blanche (celle des autres chanoines est grise). Quand il officie, il est assisté de quatre chanoines dont deux le servent en qualité de diacre et de sous-diacre. Les deux autres sont au lutrin pour lui annoncer le *Gloria* et le *Credo*. Le Chapitre vient l'accueillir à la porte du cloître et l'y reconduit après l'office. Il a juridiction dans le chœur et dans le Chapitre, et la pointe, comme nous l'avons vu, se fait toujours devant lui. Par un usage de tout temps observé, lorsqu'il as-

---

Comme il arrivait fréquemment en pareil cas, la même chanoinie fut requise en même temps par le plus ancien gradué, le dernier titulaire étant mort en un mois dit *de rigueur*. Les chanoines refusèrent de le pourvoir : il obtint un titre des vicaires généraux « jure devolutionis » et se fit installer par un notaire. Un autre gradué, se disant aussi le plus ancien, pourvu d'une cure à la vérité mais non rempli, ladite cure ne valant que 250 livres, émit à son tour des prétentions. Les uns et les autres eurent à plaider en maintenue devant le Parlement de Bordeaux ou bien, ce qui se faisait souvent, s'accorder à l'amiable par une transaction.

(1) Table des Actes de M. Argenton, an 1311. (Ms. de Labrunie).

(2) C'était un statut du Chapitre.

(3) Le grand archidiacre, rival du prieur et rival malheureux, prétendait que l'usage du trône ne venait que de MM. Delbène et de Gourgues à la fois prieurs et évêques l'un d'Agen, l'autre de Bazas.

siste au sermon, il est au milieu du jubé sur un fauteuil, ayant devant lui son tapis et son carreau; et il donne la bénédiction au prédicateur.

A l'instar des Evêques, il peut créer un chanoine surnuméraire « *pro jucundo adventu* », nommer un vicaire général pour présider le Chapitre et signer les actes en son absence. C'est entre ses mains, comme il a été dit, que l'évêque, à sa première entrée, prête serment ; et c'est de lui qu'il reçoit sa mitre et sa crosse. Longtemps les consuls d'Agen observèrent l'usage de le visiter en corps avec leur livrée aux premiers jours de leur entrée en fonctions. Il se prétend la première dignité du diocèse, et il est en possession immémoriale de précéder tous les membres du Chapitre cathédral soit chanoines, soit dignitaires, tant dans le chœur de Saint-Etienne, processions et assemblées publiques que dans l'église collégiale. En présence même des *Cathédraux* il a son trône le premier à main droite. Il a été confirmé dans cette possession par un arrêt du parlement de 1622. « M. de Gélas, dit Labrunie, fit son frère grand-archidiacre. Celui-ci souffrait impatiemment que M. Lamothe-Dissault, Prieur de Saint-Caprais, prétendît le pas sur lui aux processions et autres cérémonies. Il lui intenta un procès. Le fond des raisons du Prieur se réduit à ces trois chefs : 1° Qu'il est dans le diocèse la première dignité après l'évêque puisqu'il a une chaire ornée comme celle de l'évêque ; qu'il est chef d'un corps ; que l'évêque doit prêter serment entre ses mains ; que son rang à Saint-Etienne est à la première place à main droite du chœur, qui est le premier rang ; 2° Qu'il était en une possession littérale de cette préséance, et il le prouve par différents actes, notamment par un de 1313 où Géraud de Serris, Prieur de Saint-Caprais et chanoine de Saint-Etienne, présida le Chapitre cathédral et signa avant Guillaume de Bussi grand archidiacre et chanoine aussi de Saint-Etienne ; 3° Que ses prédécesseurs et lui-même avaient toujours joui de cette

préséance jusqu'au moment où Balthazar de Gélas (grand archidiacre en 1621) avait formé le dessein de l'en dépouiller [1] ». Dans la sentence qui intervint en 1622, il est porté en termes formels que le prieur et l'archidiacre garderaient leur rang accoutumé ; qu'en conséquence, le prieur aurait la première place du côté droit après l'évêque, et l'archidiacre la première place du côté gauche, tant dans le chœur de Saint-Etienne qu'aux processions et dans les autres églises. L'unique concession que l'archidiacre obtint fut d'avoir le pas sur le prieur aux entrées et aux sorties.

Le titulaire actuel du prieuré est Jacques-Joseph de Couloussac. C'est le quarante-cinquième prieur connu [2]. Il réside à Agen et disparaîtra pendant la Révolution.

---

(1) Catalogue raisonné des Evêques d'Agen. — Art. Gélas.

(2) Voici une liste des Prieurs de Saint-Caprais, tirée des mss. de Labénazie et complétée. 1. Guillaume Ier Mengot, 1150 ; — 2. Guillaume II, 1203 ; — 3. Hélies, 1235. — 4. Pierre Bardissen ; 5. Galabrinus, 1256. — 6. Guillaume III, 1262. — 7. Raymond de Noguers, 1275. — 8. Anglus de Besoys, 1278, camérier du Pape Jean XXI. — 9. Etienne de Hispania, 1279. — 10. Bernard de Pereilla ou Peyreilla, 1284. — 11. Gillabertus ou Gilibertus de Crudibus ou Crosols, 1296, envoyé par le Saint-Siège. — 12 Gaillard de Pressac ou de Pressan, neveu de Clément V, nommé prieur par ce Pape, puis évêque de Toulouse en 1304, enfin cardinal ; la *Gallia Christiana* le met parmi les évêques de Bazas. — 13. Bernard de Beauville, 1306. — 14. Archimbaud de Périgord, 1308. — 15. Béraud de Serris, 1328. — 16. Géraud Fournier, 1361. — 17. Denis de Malo Respeche, 1390. — 18. Vital de Léon, 1409. — 19, Marc de Fumel, 1422. — 20. Jean Normdri, 1461. — 21. Bertrand de Montagut, 1478. — 22. Bernard de Sedieras, 1492. — 23. Jean de Durefort, 1499. — 24. Alain de Durefort, 1524. — 25. Jean de Durefort (alter) 1529. — 26. Amanieu de Durefort, 1550. — 27. De Soldadier, 1555-1558. — 28. Jean Chabrié, 1563. — 29. Bernard Lacombe, abbé de Blasimont, grand archidiacre de Saint-Etienne, 1590. — 30. Louis de Pechpeyron de Belcaire, 1591-1609. — 31. Lamothe Dissaut 1609-1622. 32. Bernard Daffis, évêque de Lombez, 1622-1626. — 33. Jean Daffis, 1626. — 34. Cassaigneau, président du Parlement de Toulouse, 1636. — 35. Dalliez, conseiller au même Parlement, 1644. — 36. Barthélemy Delbène, évêque d'Agen, 1654. — 37. Antoine de Narbonne de Birac, 1663. — 38. Jean de Narbonne Saint-Sauveur de Birac, 1664. — 39. De Gramond et d'Argelos prétendaient en même temps. — 40. Pierre Chabrier, 1667, résigne moyennant une pension de 1000 livres. — 41. Joseph de Gourgues, 1670 évêque de Bazas, 1684. — 42. Pierre Chabrier, 1686-1700. — 43. Bernard Labénazie, 1700-1724, — 44. Redon de Fontenilles, 1720..... — 45. Jacques-Joseph de Couloussac.

Les autres membres « du vénérable Chapitre de l'insigne Collégiale » sont :

Jean-Jérôme Baillet de Florensac, docteur de Sorbonne. Il sera nommé, après le Concordat, curé de Castillonnès.

Jean-Baptiste Ballias, chapelain en survivance et clerc de la chapelle ordinaire de Monsieur, frère du Roi, vicaire-général de Fréjus, titulaire de la chapellenie des Ampeaux, etc... demeurant en sa maison canoniale [1] située sur la place Saint-Caprais, vis-à-vis la grande porte de l'église. Il survivra à peine à la Révolution.

Jacques de Bonnafous, qui sera détenu à Agen, puis au fort du Hâ et déporté dans la rade d'Aix. Il viendra finir ses jours au Passage-d'Agen.

Léon Ducros, qui sera détenu dans la prison de Paulin en 1794. Son âge avancé ne lui permettra pas de reprendre de l'emploi après le Concordat.

François-Michel de Lamothe-Vedel, chapelain de Surcé, de Fabri et de Saint-Dulcide, habitant en sa maison canoniale [2], située près de celle de M. Ballias. Il sera détenu à la prison du Séminaire et mourra octogénaire à l'époque du Concordat.

Louis-Joseph Mauriac, tout nouvellement pourvu « *per vim gradûs* ». Homme de bien, de goûts simples et champêtres, il se vouera de bonne heure à la retraite.

Pierre Nozières, qui possède près du prieuré de Saint-Caprais une maison canoniale [3] qu'il a affermée à M. Oudart, son confrère. Il disparaîtra pendant la Révolution.

Pierre-Antoine Oudart, syndic du Chapitre. « le plus grand homme de bien qu'on connaisse ». Il sera interné à

---

(1) Cette maison consistait en plusieurs étages haut et bas, cave, cour et jardin et autres édifices. Sommier des Déclarations, des Bénéficiers, etc... Bibliothèque du Petit Séminaire).

(2) Consistant en plusieurs étages, haut et bas, avec jardin. (Ibid.)

(3) Consistant en plusieurs étages, haut et bas, avec un jardin joignant· situé vis-à-vis le cimetière de Saint-Caprais, rue des Martyrs (Ibid.).

Agen en 1794 et, en 1802, nommé chanoine titulaire et pénitencier du nouveau chapitre cathédral.

Claude Pélissier, habitant sa maison canoniale [1]. On l'a surnommé le bon chanoine. Il est chapelain de Roussel. Il fera le serment de Liberté-Egalité, ce qui ne l'empêchera pas d'être détenu en 1794. Nommé chanoine honoraire en 1802, il deviendra titulaire le 18 mars 1810, en remplacement de M. Oudart, décédé.

Pierre-Joseph de Rangouse qui possède une belle maison canoniale [2] place Saint-Caprais. Septuagénaire et infirme il sera détenu chez lui pendant la Terreur. Il ne verra pas la restauration du culte.

Au-dessous des chanoines il y a les hebdomadiers, prébendiers et chapelains « *servi chori* », formant le bas-chœur.

Les hebdomadiers furent créés par un statut du Chapitre de l'an 1308. Ils furent d'abord au nombre de quatre et devaient suppléer les chanoines malades ou absents. Le Chapitre s'était obligé à leur donner par an « *decem cafterias frumenti et duodecim salmatas musti, et obitus et festa secundum quod percipiunt alii præbendarii in dicta Ecclesia existentes.* » Ce statut pouvait être révoqué et il le fut sans doute, car nous voyons en 1516 Bilhonis obtenir du Chapitre Saint-Caprais que son canonicat serait éteint après sa mort « pour les fruits en être donnés à quatre hebdomadiers. » Ces quatre hebdomadiers furent dans la suite réduits à deux comme nous les voyons aujourd'hui et leur revenu est de vingt-quatre sacs de blé, huit barriques de vin et soixante livres en argent. Ils sont obligés d'assister à tous les offices du chœur, de faire diacre et sous-diacre au chanoine hebdomadier toutes les fêtes annuelles. Quand les grandes cloches sonnent *à branle*, ils doivent faire la chape à matines et à vêpres avec deux chanoines,

---

(1) Maison consistant en plusieurs étages, haut et bas, avec grenier, cave, jardin et autres édifices. (Ibid.).

(2) Id. (Ibid.)

porter les antiennes et entonner les psaumes avec eux; et quand les cloches sonnent *à bord*, faire la chape avec deux prébendiers et alors les prébendiers seuls portent les antiennes. C'est à eux à commencer l'office si le chanoine de semaine est absent ou empêché ; de même ils chantent les messes canoniales au défaut du chanoine de semaine. Enfin ils sont tenus d'assister à toutes les processions, vœux, etc., sans rétribution, sauf pour la procession de Renaud, le lendemain de Pâques, pour laquelle ils reçoivent quelques sols.

Le Chapitre est instituteur et collateur des deux hebdomades, qui ne peuvent être résignées ni permutées sans son consentement. Il les confère généralement à ses anciens serviteurs [1]. Les titulaires actuels sont : Arnaud Goux, qui sera interné en 1794 malgré ses infirmités, et Antoine Cantegril.

Les prébendiers sont antérieurs aux hebdomadiers. Dans un acte de 1311, on en compte au moins quatre. Ils sont six aujourd'hui. Ce sont les chanoines qui ont fondé ces petites prébendes, ce sont eux qui y nomment, ce sont eux qui les confèrent. Le rôle du prébendier est de servir au chœur « *omnibus horis* », de faire la chape, porter les antiennes, entonner les psaumes, excepté les fêtes où l'on sonne les cloches *à branle*, enfin de dire la messe de tierce à son tour. L'office du chœur consiste à psalmodier et à exécuter le plain-chant. Les prébendiers sont en outre tenus à assister aux processions, prières publiques auxquelles le Chapitre est prié. Ils sont installés au bas chœur. Il suffit qu'ils soient tonsurés, ils peuvent se faire remplacer pour les messes à dire et même pour tout le service pourvu que ce soit par des personnes agréées

---

[1] En 1765, les deux hebdomades étaient occupées par deux anciens bedeaux. Voir Mémoires de MM. les Curés d'Agen, 1765. Le bédelat était un office; le bedeau était révocable par le Chapitre, on l'installait cependant à son entrée en fonctions. Il a été question plus haut de son antique masse d'argent. Le dernier titulaire a été Pierre Labarthe Boé, qui fut détenu en 1794 malgré une paralysie du côté droit.

du Chapitre. Leur traitement est fixé à vingt sacs de froment, huit barriques de vin et soixante livres d'argent [1]. Ils servent par avance, l'année commençant le 1er mai. La pointe se fait jour par jour par le ponctuaire du chœur, et au bout de l'année les chanoines font les départements du blé et du vin conformément à la pointe. Les blés se paient à Notre-Dame d'Août et les vins aux vendanges ; les 60 livres sont payées par le trésorier du Chapitre, moitié à la Toussaint et moitié à Notre-Dame de Mars. Les prébendiers ont part aux obits, anniversaires, fondations. Plusieurs ont annexé à leur prébende, les uns une maison, d'autres une vigne, d'autres un pré ou quelques petites rentes. Enfin, pour améliorer leur situation un peu précaire, le Chapitre leur confère bon nombre de chapellenies qui dépendent de lui.

Les titulaires actuels sont :

Joseph-Dulcide Descuns, qui prêtera le serment.

Joseph-Bertrand Gassou, qui prêtera le serment et se mariera pendant la Révolution.

Mathieu Laporterie, du diocèse de Bazas. La seconde Chapellenie de Lardeau, Parazoles et Coutures est unie à sa prébende. Il possède de ce chef une maison située à Agen et un petit fief en menu cens répandu sur la paroisse de Saint-Sulpice de Boé.

Jean-Mathieu Marliac, qui prêtera le serment et sera nommé au Saumon après le Concordat. La chapellenie de Descamps, Pic et Cassagne est unie à sa prébende et lui rapporte environ 300 livres [2].

---

(1) De ces 60 livres, 20 étaient pour les honoraires des messes de tierce.

(2) De cette chapellenie dépendaient : 1. Une pièce de terre de 9 cartonnats, au lieu de Latapie, paroisse de Sainte-Radegonde, de 80 livres de revenus ; 2. Deux pièces de terre de 5 cartonnats en tout, même paroisse, derrière Sainte-Foy, d'un revenu de 55 livres ; 3. Un pré au même lieu, revenu 60 livres ; 4. Une petite maison rue des Martyrs, revenu 90 livres ; 5. Un petit fief en menu cens répandu à Agen sur les maisons de la rue Molinier, revenu 19 livres 10 sols. — Total du revenu 304 livres 10 sols.

Jean-Alexandre de Miraben, qui sera interné en 1794 et sera nommé bénéficier de la cathédrale après le Concordat. La première chapellenie de Lardeau, Parazoles et Coutures est attachée à sa prébende. Elle consiste comme la première en un petit fief en menu cens répandu dans la paroisse de Boé.

Jean Vivens, qui fera tous les serments, les rétractera et sera, sous les auspices de M. de Rangouse, nommé curé de Laplume après le Concordat.

La psalette ou maîtrise se compose d'un maître de musique nommé Benefactis, d'un sous-maître, de quatre enfants de chœur qui habitent une maison meublée, appelée la Psalette, dépendante du Chapitre. Il y a aussi un bedeau et deux sous portiers.

Parmi les autres chapellenies fondées et desservies dans l'église Saint-Caprais il faut citer :

La chapelle du Purgatoire qui oblige à une grand'messe tous les vendredis et à une messe basse tous les jours. Elle est desservie exclusivement par les prêtres du bas-chœur qui s'en partagent les revenus.

La chapelle d'Athia, fondée au XVIe siècle par Jean d'Athia, chanoine de Saint-Caprais. Les charges sont deux messes par semaine et l'assistance aux offices les dimanches et fêtes. Elle vaut 172 livres [1]. Le titulaire actuel est Antoine Labarthe, prêtre de Saint-Lazare et professeur au Séminaire.

La chapelle de Fabry, fondée par Robert Fabry, le 15 juin 1515. Elle obligeait primitivement à deux messes et à l'assistance aux offices les dimanches et fêtes. Une partie des biens

(1) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison située à Agen, place Caillives, louée 100 livres ; 2. Deux pièces de terre situées au lieu de Lastaignengues, paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, de la contenance totale de 6 cartonnats, 2 picotins, affermées 43 livres ; 3. Une rente de 11 livres au capital de 200 livres placée sur le moulin de Cassia, paroisse de Boé ; 4. Un petit fief en menu cens répandu sur la paroisse de Sainte-Redegonde, rapportant avec les lods et ventes 18 livres. Total des revenus 172 livres.

formant sa dotation ayant été perdue dans la suite, Mascaron réduisit le service aux deux messes par semaine, le 7 février 1703. Elle vaut 255 livres [1]. Le titulaire actuel est François-Michel de Lamothe-Vedel, chanoine de Saint-Caprais.

La chapelle de Borelly ou Saint-Martin de Maucourt [2], fondée le 6 mai 1514, par Amagile Borelly, chanoine de Saint-Caprais. Il paraît que Borelly était un étranger qui fit cette fondation pour réparer ses nombreuses absences. Un acte capitulaire nous donne la date de sa mort : « *In die præcedenti hanc diem, videlicet* 22 *septembris* 1523, *fuit sepultus venerabilis Dominus Armagilus Bourelli, quondam canonicus, in tumulo Sanctæ Fidis et ecclesiæ Sancti Caprasii Agenni.* » Le 9 décembre 1523, la chapelle qu'il avait fondée fut spiritualisée, avec le consentement du Chapitre, par l'official Bilhonis. Il avait décidé que la nomination serait aux Borelly et la collation au Chapitre Saint-Caprais. Le service consiste en deux messes par semaine et à l'assistance au chœur « *omnibus horis* », mais dans le cas seulement où le Chapitre paierait au chapelain une certaine pension fixée par l'acte de fondation. Le revenu est de 455 livres [3], le titulaire s'appelle Jean-Pierre Dupuy, vicaire-général de Lescar.

La chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, dite de Bérard ou de Béraud, fondée par un chanoine de ce nom, le

---

(1) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison située à Agen, place Saint-Caprais, affermée 150 livres ; 2. Une faisande avec une carterée, deux picotins, située au bas du lieu appelé l'Agenais, paroisse de Foulayronnes, affermée 75 livres ; 3. Une carterée de terre labourable située au Val l'Agenais, paroisse de Saint-Hilaire, affermée 30 livres. — Total des revenus 255 livres.

(2) La chapelle Saint-Martin de Maucourt dut être unie dans la suite des temps à la chapelle de Borelly, de là sans doute ce double titre. Elle avait été fondée par Armand Bourran, chanoine de Saint-Caprais et le patronat avait été laissé à la famille de ce nom.

(3) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une métairie, dite de Tournelayre, paroisse de Foulayronnes, de 26 carterées ; 2. Deux pièces de terre labourable situées près d'Agen, de 8 cartonnats, 1 picotin ; 3. Une vigne de 4 cartonnats, située au Pont de las Tantes ; 4. Une maison place Caillives à Agen. Le tout était affermé 455 livres.

30 janvier 1557. Elle oblige à trois messes par semaine [1]. Le titulaire est Arnaud Dupin, curé de Saint-Caprais d'Agen.

La chapelle de Surcé qui oblige à une messe le vendredi de chaque semaine. Elle vaut 166 livres [2]. Le titulaire est François-Michel de Lamothe-Vedel, chanoine de Saint-Caprais.

La chapelle de Saint-Dulcide, dont la dotation en rentes constituées produit annuellement 141 livres 5 sols. Elle a le même titulaire que la précédente.

La chapelle de Rouère (première du nom), fondée au XVIe siècle par Hugues de Rouère, chanoine de Saint-Caprais, sous le nom de Saint-Joseph et de Sainte-Marie-Madeleine. Elle est de patronage laïque, oblige à trois messes par semaine et à l'assistance au chœur « *omnibus horis* ». D'après l'acte de fondation, une des messes devait se dire à l'église Saint-Phébade, mais depuis la démolition de cette église elles se disent toutes les trois à Saint-Caprais. Le revenu de ce bénéfice dépasse 600 livres [3]. Le titulaire est Germain-Clément de Boudon, curé d'Unet.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié qui oblige à deux messes par semaine. Elle vaut 116 livres [4] et a pour titulaire Jean-Jacques-Marie Argenton, curé de Saint-Martin-du-Peyrat (Saint-Antoine).

---

(1) La dotation de cette chapelle se composait : 1. De deux maisons situées à Agen l'une place Saint-Caprais, l'autre devant l'hôpital Saint-Jacques ; 2. D'une métairie appelée de Rouget, située à Foulayronnes, comprenant d'un côté 15 carterées, 7 cartonnats, de l'autre 3 carterées, 5 cartonnats, et enfin 2 carterées près de la côte du Grésel.

(2) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison avec jardin, située à Agen, rue de Martyrs, louée 60 livres ; 2. Une vigne d'une carterée, située au Rocher de Sainte-Radegonde, produisant 88 livres ; 3. Une pièce de terre avec un morceau d'île, près de Combarieu, paroisse de Sainte-Hilaire, rapportant 18 livres. Le revenu total était donc de 166 livres.

(3) De cette chapelle dépendaient une maison située à Agen, près de l'hôpital Saint-Jacques et une métairie, appelée la Prébende, d'un revenu de 514 livres 7 sols, située dans la paroisse de La Sauvetat-de-Savères.

(4) De cette chapelle dépendaient une maison située à Agen, place Saint-Caprais, affermée 90 livres, une rente directe de 1 livre 10 sols et différentes rentes constituées formant un total de 24 livres 10 sols.

La chapelle de Combelles qui oblige à deux messes par semaine. Elle vaut 278 livres [1] et a pour titulaire Jean-Baptiste Laurens, chanoine de Saint-Etienne.

La chapelle de Lanivoire (première du nom), fondée le 14 août 1516 par Lanivoire. Elle obligeait, d'après l'acte de fondation, à trois messes par semaine et à l'assistance au chœur « *omnibus horis* ». Le 19 décembre 1683, à la suite d'un long procès, Mascaron réduisit le service aux messes et à l'assistance au chœur les jours fériés seulement. Le titulaire est Joseph Alexis Marquet, chanoine hebdomadier de la cathédrale de Poitiers, Notre-Dame la Grande. Le même est titulaire de la deuxième chapellenie du même nom desservie dans la chapelle de Notre-Dame des Fargues à la Cathédrale. Les deux bénéfices valent ensemble 1,450 livres [2].

La chapelle de Cypriani et Gratiani qui oblige à deux messes par semaine. Elle vaut 383 livres 6 sols [3]. Le titulaire est Jean Saint-Espès, curé de Bazas.

La chapelle de Galliet, fondée sous le titre de la Passion de Jésus-Christ est desservie dans la chapelle des Innocents. Elle est de patronage laïque. Le service est d'une messe par semaine et le revenu de 314 livres 5 sols [4]. Le titulaire est

---

(1) De cette chapelle dépendaient : 1. Une maison avec un petit jardin, située à Agen, rue Bergès ou des Orphelines, paroisse de Sainte-Foy, affermée 60 livres ; 2. Un pré situé à la Combe de la Bernède, paroisse de Sainte-Radegonde de 2 cartonnats, 2 picotins et une pièce de terre à Compère, même paroisse, les deux affermées 170 livres ; 3. Une pièce de terre de 6 cartonnats, paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, louée 48 livres.

(2) Des deux chapellenies de Lanivoire dépendaient ; 1. Une maison située rue des Prêtres, affermée 200 livres ; 2. Une rente annuelle de 120 livres provenant d'un bail de locaterie perpétuelle d'une maison près de la Porte-Neuve ; 3. Une rente annuelle de 50 livres établie sur la manufacture Delas : 4. Une rente annuelle de 380 livres sur 3 carterées de terre où a été bâtie une tuilerie ; 5. Plusieurs autres menues rentes ; 6. Diverses pièces de terre dans la paroisse de Lacapellette, une vigne dans celle de Saint-Vincent des Corbeaux, une autre vigne au bas de la côte de Monbran. Total des revenus, 1.450 livres.

(3) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une grange et un petit jardin, situées rue Grenouilla et loués 24 livres ; et 359 livres 6 sols de rentes constituées.

(4) De cette chapelle dépendaient : 1. Une vigne de 3 cartonnats, 5 picotins et une

Bernard Dordaigue, chevalier non profès de l'Ordre de Malte..... etc...

II. — LA PAROISSE SAINT-CAPRAIS

ET SES ANNEXES.

Le Chapitre est curé primitif et le recteur, n'étant que vicaire perpétuel, est un fort petit personnage. Il ne prend rang au chœur qu'après les hebdomadiers. Le service paroissial est relégué à la chapelle de Notre-Dame et consiste en une messe avec prône, le dimanche à sept heures et dans l'administration des sacrements. Le curé est aidé par deux vicaires. Il se sert des ornements du Chapitre avec la mense duquel se confond la fabrique. La paroisse comprend environ 1.000 communiants. Comme elle ne s'étend pas hors ville, on n'y lève pas de dîme. Le casuel, dont la majeure partie est perçue par le Chapitre [1], constitue tout le revenu. Le curé est à la portion congrue. Il y a un presbytère avec un petit jardin et une rente de 20 livres attachée à la cure. Le titulaire actuel est Arnaud Dupin, chapelain de Bérard. Seul des curés d'Agen il refusera le serment constitutionnel, il subira la déportation et sera réintégré dans sa cure après le Concordat.

L'église de l'annexe Saint-Pierre de Mérens est champêtre,

---

pièce de terre de 4 cartonnats, les deux situées au lieu de Fromatge, paroisse de Sainte-Radegonde et louées 42 livres ; 2. Une vigne située au lieu de Las Tagnengues, même paroisse, de 4 cartonnats, louée 30 livres; 3. Une pièce de terre située à Pechabou, même paroisse, de 2 carterées, 4 cartonnats, louée 180 livres; 4. Une autre pièce de terre située au Val Agenais, paroisse Sainte-Foy, de 4 cartonnats, louée 51 livres ; 5. Enfin une rente annuelle de 11 livres 5 sols. Total des revenus 314 livres 5 sols.

(1) « S'il y a quelque enterrement de conséquence à faire, le Chapitre y assiste en corps ou par députés, fait la cérémonie en quelque paroisse que ce soit et emporte tout le luminaire contre la disposition des Ordonnances. » (Mémoire de MM. les Curés d'Agen au sujet des Novales, où sont déduits d'importants griefs qu'ils souffrent de la part du Chapitre, 1765.)

bâtie sur la croupe d'une colline. Elle est longue de douze cannes, large de cinq, haute de huit. Le sanctuaire est voûté. Il y a dans la nef du côté de l'Evangile une chapelle également voûtée. Le clocher est en forme de triangle.

Le service, qui comprend toutes les fonctions curiales, est assuré par un vicaire résident. En 1668 il était encore à la charge du curé de Saint-Caprais; depuis c'est le Chapitre, seul décimateur, qui paie l'honoraire du vicaire desservant. La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. On compte environ 130 communiants.

La paroisse de Saint-Julien de Boissaguel est dite aussi annexe de Saint-Caprais. Il en est question à son rang dans l'archiprêtré de Ferrussac dont elle fait partie.

SAINT-CAPRAIS DE BOUSSORP

ET SON ANNEXE : SAINT-MARTIN DE METGES.

On lit dans le pouillé de Valéri et dans l'appeau synodal de 1593 : *In archipresbyteratu sedis : Rector Sancti-Martini de Mediciis et Sancti-Caprasii de Bossor* [1]. *Rector Sancti-Petri de Falgueyrolis.* Le hameau de Faugueroles, qui a donné son nom à la juridiction, aurait donc été encore à la fin du XVIe siècle chef-lieu de paroisse. Il est fort étonnant cependant que l'annexion de cette paroisse à Boussorp à une époque relativement si récente, que la destruction de son église n'aient laissé ni trace ni souvenir soit dans le pays, soit dans les rap-

(1) Ces deux paroisses sont également unies dans le « compte des subsides levés pour le Pape dans l'archevêché de Bordeaux en 1320. *Archives hist. du Dép. de la Gironde*, tome XIX. Nota que dans dans cette pièce il n'est pas fait mention de Saint-Pierre de Faugueroles,

ports officiels des curés ou dans les verbaux de visite des évêques.

L'église de Boussorp est située dans une haute plaine, à 2,000 pas de Fauguerolles. Il n'y a auprès que deux maisons. Elle est bâtie de belle pierre et bien voûtée, longue de douze cannes, large de quatre et demie et haute de huit. Du côté de l'Evangile s'ouvre une chapelle à deux arceaux, dédiée à sainte Agathe, après l'avoir été anciennement à Notre-Dame. Le clocher-arcades de forme triangulaire est sur la grande porte.

Celle de Metges est sur un petit mamelon, isolée, à 300 pas du château d'Arasse. Elle est bâtie de pierre, longue de 15 pas, large de 6, le chœur est voûté, la nef lambrissée. Le clocher-arcades est au bas de l'édifice en forme de triangle. Cette église a été réparée de fond en comble en 1714.

Sur le territoire de la paroisse de Boussorp s'élève une chapelle publique appelée Notre-Dame de Pitié ou de Galimas. Ce modeste sanctuaire, aujourd'hui en ruines, passe pour avoir été, à une époque déjà reculée, le centre d'un pélerinage très fréquenté. D'après une très ancienne tradition, Dieu y aurait opéré par l'intercession de la Très Sainte Vierge de nombreux miracles. On cite encore une personne de Saint-Arnaud qui y fut subitement guérie d'une paralysie vers 1740.

Il convient de signaler aussi la belle chapelle du château d'Arasse [1], bénite par Mascaron. L'usage est qu'on y confesse et qu'on y dise la messe même paroissiale, lorsque le mauvais temps rend difficile l'accès de l'église de Metges.

La propriété de ces deux paroisses est reconnue au Chapitre Saint-Caprais dans la célèbre transaction de 1235 entre ce Chapitre et l'Evêque. La dîme du blé se paie au dixième; du vin et du gros millet au vingtième; du chanvre, linet et carnelage au treizième. Le Chapitre prend les trois quarts

(1) Elle vient d'être restaurée (1890) avec un goût parfait par les châtelains actuels, marquis et marquise de Saint-Exupéry.

des gros grains et tout le vin, mais il donne 30 livres au curé pour sa portion de vin. Celui-ci prend le quart restant des gros grains et tous les menus. Il prélève en outre sur la pile commune trente sacs de blé et cinq sacs de fèves pour ses novales, tant anciennes que nouvelles. Son revenu dépasse 900 livres. Il y a un presbytère attenant à l'église matrice avec un gleysage de trois carterées de fonds nobles, exempts de taille et de rente, dont le curé jouit.

Le Chapitre Saint-Caprais nomme au bénéfice.

Il y a 400 communiants à la matrice répartis en 16 hameaux fort éloignés les uns des autres. Il n'y a dans l'annexe que la maison d'Arasse, les métayers et trois ou quatre particuliers ; en tout une quinzaine de communiants. Le curé doit à la matrice le service ordinaire, à l'annexe la messe seulement avec le prône. Le jour de sainte Agathe, il y a à Boussorp un grand concours de peuple pour demander à Dieu, par l'intercession de cette sainte, la conservation des fruits de la terre. Les jours de la Nativité de Notre-Dame et de l'Annonciation les offices de la paroisse se font à la chapelle de Galimas et on y va en procession le premier dimanche de mai.

Le titulaire actuel est Antoine Duverger, qui prêtera le serment, le rétractera aussitôt, subira la déportation et mourra confesseur et peut-être martyr de la Foi pendant la Révolution.

SAINT-CAPRAIS DE LERM

ET SON ANNEXE : SAINT-LAURENT DE MALBÈS.

Valéri place dans l'archiprêtré de *Opere* la rectorie « *Sancti-Caprasii de Heremo et Sancti-Laurentii de Malves* ».

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon, longue de trente pas. Bâtie au XIIe siècle elle ne fut voûtée qu'au XIVe. De ses trois chapelles, celle de droite, voûtée en berceau brisé, est dédiée à Notre-Dame, les deux autres, recouvertes par des croisées d'ogives, ne remontent pas au delà du XVIe siècle [1]. Le clocher est sur le sanctuaire en forme de tour.

Celle de l'annexe est champêtre aussi et s'élève dans un vallon non loin du château. Elle est longue de huit cannes, large de cinq, haute de six. Le sanctuaire est lambrissé ainsi qu'une partie de la nef. Le clocher-arcades s'élève au-dessus de la grande porte.

La propriété de ces deux paroisses est également reconnue au Chapitre Saint-Caprais dans la transaction de 1235. Lorsqu'il fut décidé que les biens de ce Chapitre ne seraient plus possédés par les chanoines à titre individuel [2], Saint-Caprais-de Lerm et son annexe échappèrent à cette règle et continuèrent à faire partie de la mense particulière du Prieur. La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième et du vin à discrétion. Le curé prend le quart du blé et tous les menus grains. Le Prieur de Saint-Caprais prend les trois quarts du blé et tout le vin. Il y a à la matrice un beau presbytère et autour un gleysage de vingt-deux cartonnats en terre labourable, pré ou vigne dont le curé jouit. La part de ce dernier vaut 1,000 livres.

Le prieur de Saint-Caprais nomme au bénéfice.

On compte 400 communiants à la matrice et 40 à l'annexe. Le curé doit le service entier aux deux églises; l'annexe a droit à un vicaire résident. Il y a une ordonnance de M. d'Yse de Saléon qui confirme ce droit. Le titulaire actuel est Pierre Leydet, futur assermenté et abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

---

(1) G. Tholin. *Etude sur l'architecture religieuse de l'Agenais.*

(2) Voir plus haut pages 23.

SAINTE-COLOMBE DE LASFARGUES

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré du Siège. On lui donne encore officiellement pour annexe Saint-Avit de Gals. Dans le pouillé de Valéri, la rectorie « *Sancti-Avicti de Congallis* » fait partie également de l'archiprêtré du Siège. L'église de ce nom, ruinée au XVIe siècle, n'a pas été relevée et son territoire se confond avec celui de Sainte-Colombe.

L'église de Sainte-Colombe est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de dix cannes, large de cinq, haute de six. Le sanctuaire est voûté de la longueur de trois cannes, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée.

On trouve les deux églises de Sainte-Colombe et de Saint-Avit-de-Gals dans la transaction de 1235 en faveur du Chapitre Saint-Caprais. La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend la moitié du blé et du vin, tous les menus grains, les novales et une pipe de vin par préciput sur la part du Chapitre Saint-Caprais qui prend tout le reste. Pour compléter sa portion congrue il reçoit du même Chapitre une pension de 150 livres. Il y a un presbytère et un jardin.

Le Chapitre Saint-Caprais nomme au bénéfice.

On compte 80 communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-François Mauron, qui prêtera le serment, le rétractera aussitôt, ira en exil et sera nommé desservant de Saint-Pierre-de-Mérens, puis chanoine honoraire après le Concordat.

SAINT-DENIS DE BORDES

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré du Siège et forme, avec Saint-Barthélemy de Fraysses et Saint-Aignan, aujourd'hui annexe de Laugnac, une même rectorie.

L'église est un pauvre monument isolé. En 1682 on a élevé une chapelle à Sainte-Radegonde, qui est depuis des siècles la grande dévotion du lieu.

Autrefois l'abbé de Pérignac prenait les trois huitièmes de la dîme, les chapelains de Montpezat aussi les trois huitièmes, et le curé le quart restant. Celui-ci ayant opté, en 1788, pour la portion congrue, il n'y a plus que deux part-prenants qui se partagent par portions égales toute la dîme. Il y a un presbytère avec jardin.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte 120 communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Guillaume Naulet, qui prêtera le serment, le rétractera, sera déporté, interné au fort du Hâ et nommé à Bon-Encontre après le Concordat.

SAINT-DENIS DE VITRAC

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie « *de Vitraco et Sancti Dionisii* ».

L'église est champêtre sur une éminence, longue de vingt pas, large de sept. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni

voûtée ni lambrissée. Le clocher est au-dessus de la façade occidentale en forme de chapiteau.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième et du vin au seizième. Le 14 août 1660, le curé, qui prenait le quart des fruits décimaux, se réduisit à la portion congrue. Depuis, le prieur de Saint-Antoine d'Agen et le Chapitre Saint-Etienne prennent chacun la moitié de tout le revenu. Les droits du prieur remontent à 1096 et proviennent de dîmes inféodées que lui délaissèrent alors les seigneurs de Calezun et de Fumel; ceux du Chapitre lui furent transmis de la même manière par Arnaud de Durefort, le 3 juin 1316. Il y a un presbytère et un gleysage de vingt-deux cartonnats environ en terre labourable, prés ou vigne dont le curé jouit.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme au bénéfice.

On compte 150 communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il distribue tous les ans aux plus nécessiteux quatre sacs de froment provenant d'une pièce de terre léguée aux pauvres par un de ses prédécesseurs. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Delvove, qui prêtera le serment, abdiquera et mourra presque centenaire pendant la Révolution.

SAINT-ÉTIENNE-D'AGEN

Il y a lieu de croire que trois monuments à Agen ont successivement porté le nom de Saint-Etienne et servi de cathédrale. Le premier, dont on ignore jusqu'à l'emplacement, aurait disparu avec l'antique Aginnum à l'époque des invasions. Le second, contemporain de la ville moderne, passe

pour avoir été adossé à la Grande-Horloge [1]. Une conjecture, c'est tout ce qu'il en reste. Quant à la basilique actuelle [2], il est difficile, faute de documents, de préciser la date de sa fondation [3]. Elle semble cependant, par son style, appartenir au milieu du XIIIe siècle [4].

Cet édifice n'a jamais été achevé, et le travail de plusieurs siècles s'est tout juste borné à le préserver d'une destruction totale [5]. La première pièce authentique s'y rapportant, est déjà un procès-verbal de visite de ses ruines, en date du 21 octobre 1487. A la suite de cette enquête, le Parlement condamna l'Evêque, le 22 décembre suivant, à contribuer aux réparations pour une somme de 500 livres par an. En 1509, nouvel arrêt de la même Cour qui porte cette somme à 1,200 livres. Le Parlement intervient encore en 1531, et condamne Antoine de la Rovère à céder à la Fabrique de Saint-Etienne le quart de ses revenus. C'est à ce prélat et à ses deux prédécesseurs de même nom que « l'on doit la seconde galerie du chœur, les voûtes des petites travées et peut-être les chapelles absidales [6] ». Le 11 janvier 1538, le cardinal de Lorraine et le syndic du Chapitre firent une transaction qui devait régler la quote-part de chacun aux réparations. Cette transaction resta sans effet car le cardinal obtint d'être exonéré par

---

1 C'est l'opinion de Labénazie *Hist. Man.*, liv. II ; de Labrunie. (Catalogue raisonné des Evêques d'Agen, art. Hugues) ; Boudon de Saint-Amans (Opinions diverses sur l'église cathédrale, etc....)

(2) Voir au double point de vue descriptif et historique : « *Esquisses historiques, archéologiques et pittoresques sur Saint-Etienne d'Agen*, par M. H. Brécy. — *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, par Boudon de Saint-Amans. — *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, par M. G. Tholin ».

(3) « Il est presque impossible de fixer l'année et peut-être le siècle où on a jeté ses premiers fondements ». (Labrunie, loc. cat.)

(4) « L'édification de la cathédrale dans le style gothique, date, je suppose, du milieu du XIIIe siècle ». (G. Tholin, op. cit.)

(5) Voir sur toute cette question des réparations de Saint-Etienne : Archives de l'Evêché, série E, liasse 17 et série H, liasse Saint-Etienne, plusieurs pièces et mémoires ainsi que l'ouvrage déjà cité de M. G. Tholin.

(6) G. Tholin, op. cit.

lettres patentes de François Ier, en date du 24 novembre 1539. Elle fut ensuite annulée purement et simplement, le 18 mars 1622, par un arrêt du Parlement qui remit en vigueur celui de 1531. Nouveau procès en 1628, à la requête de Pierre Saulveur, nouvelle décision du Parlement le 3 août 1630. Cette fois il était décidé que la nef serait voûtée soit de pierre, soit de pierre et de brique, et que les frais seraient supportés : la moitié par l'Evêque, un quart par le Chapitre, l'autre quart par les consuls représentant les paroissiens. On parvint encore à éluder cette sentence et tout resta dans le plus déplorable *statu quo* sous le long épiscopat de M. Delbène. Le 30 janvier 1670, M. Soldadié, syndic du Chapitre, actionna M. Joly pour le faire contribuer à des réparations plus que jamais urgentes [1]. La Cour confirma le 15 mars 1674 l'arrêt de 1630 qui n'en fut pas, pour cela, mieux exécuté. Le roi, se trouvant à Saint-Germain-en-Laye, avait été supplié, le 20 avril 1771, de permettre une imposition de cinq ou six ans sur toute la province de Guyenne ou la généralité de Bordeaux, pour la restauration de la cathédrale d'Agen. Sa Majesté avait témoigné que la proposition ne lui était point désagréable, mais les choses en étaient restées là [2]. Rien ne pourrait dépeindre l'état de désolation où se

(1) On lit dans la lettre de l'archidiacre Soldadié à M. Joly : « Le sieur de Soldadié, syndic, suivant l'ordre qu'il en a du dit chapitre, requiert avec respect le dit seigneur évêque de vouloir considérer que ladite église cathédrale est son église et son épouse et qu'il est digne de sa piété et bonté de pourvoir à ses urgentes nécessités tant pour satisfaire à l'affection qu'il a sans doute pour ladite église que pour le scandale que son mauvais état cause dans la ville, le peuple n'osant aller dans ladite église qu'avec crainte et appréhension de quelque ruine ou assazinement (*sic*). Ce sera le moyen de faire cesser les clameurs du peuple, les reproches des magistrats politiques et les risées des libertins et des hérétiques ». (Archives de l'Evêché, E. 41). M. Joly répondit par un mémoire où il démontre que ses trois prédécesseurs n'ayant pas dépensé un seul denier en réparations, ni sa vie, ni ses revenus, ne suffiraient pour mettre les choses en état, que ce n'était pas à lui, nouvel évêque, mais aux héritiers de ses prédécesseurs qu'il fallait s'en prendre. (Arch. de l'Ev. E, 27).

(2) Labrunie dit en parlant de Mascaron : « Ce prélat avait dessein de faire faire

trouvait hier encore cette vaste église sans voûte, sans lambris, sans autre couvert que les lattes sur lesquelles les tuiles étaient posées, avec sa charpente pourrie et vermoulue, son pavé inégal et désuni, ses portes usées, la plupart de ses fenêtres murées ou grossièrement fermées de planches, sa nef glaciale et humide en hiver, surchauffée en été, obscure en tout temps comme un souterrain. Dans le chœur, pour préserver les chanoines et autres prébendiers du vent et de la pluie, on avait construit une sorte de lambris provisoire, fort bas et du plus disgracieux effet. Ce lambris ajoutait encore à l'obscurité en masquant complètement les six magnifiques verrières [1] données à la fin du xve siècle par le chanoine Thibaut de Pannetières. Quelques œils-de-bœuf pratiqués dans ces ais mal joints et une rosace au fond de la nef donnaient seuls du jour à tout le vaisseau. Les meubles étaient à l'avenant et les chanoines n'avaient d'autres sièges que quelques bancs contre la muraille.

C'est grâce à M. de Bonnac que nous aurons enfin bientôt « une cathédrale où nous ne rougirons plus d'aller adorer notre Dieu [2] ». Ce prélat ayant obtenu de la Cour, en 1778, une somme de 120,000 livres pour la réparation de l'église Saint-Etienne, on commença aussitôt les travaux d'après les plans de M. Antoine, premier architecte du Roi. Le 10 juin 1779, on abattit la façade et toute la nef. La façade [3] et

---

la voûte de la cathédrale. Pour cet effet, il commença un procès contre les héritiers de ses deux prédécesseurs et le chapitre cathédral; mais prévoyant sans doute l'inutilité de sa démarche, il se désista de son projet dans lequel il eut vraisemblablement mieux réussi en sollicitant auprès de Louis XIV qui l'aimait, les secours dont il avait besoin pour une pareille entreprise. (Catal. raisonné des Ev. d'Agen, art. Mascaron).

(1) Ces vitraux étaient l'œuvre d'un bourgeois d'Agen : Jean Guyard. (G. Tholin, op. cit.)

(2) Labrunie, op. cit.

(3) Cette façade que Labrunie appelle d'une noble simplicité, fut reconstruite, dit M. Tholin, dans le goût du temps : c'est-à-dire qu'elle était disparate et d'un aspect fort lourd.

toute la nef furent reconstruites en 1781 ; les piliers du côté gauche en 1782, et la partie neuve de l'édifice fut en même temps couverte d'ardoise. Depuis, l'argent ayant manqué [1], les travaux ont été interrompus ; et, par une sorte de fatalité, cette restauration court grand risque encore de rester incomplète [2].

L'église, dans son entier, se compose d'une vaste nef, flanquée de deux bas-côtés d'égale longueur, d'un chœur de trois travées, régulièrement orienté, entouré d'une double galerie et d'une ceinture extérieure de chapelles [3].

Dans le chœur, du côté de l'Epître, sont les tombeaux de Jean Valéri, évêque de Grasse, de Claude de Gélas, évêque d'Agen, et du grand archidiacre, son frère. Du côté de l'Evangile, ceux du chanoine Bilhonis, d'Apremont, abbé de Flarans. A l'entrée de la grande porte du chœur, celui de Nicolas de Villars, « surmonté d'une plaque de bronze où le prélat est figuré de grandeur naturelle [4] ». Au milieu du *presbytère*, celui de M. Delbène. Au pied de la chaire des évêques, celui de M. Joly, avec cette inscription : *Vocabis me et ego respondebo tibi.* (Job). Un peu au-dessus celui de Mascaron sur lequel on lit : « *Hic jacet Julius Mascaron Massiliensis, Episcopus et comes Aginnensis, expectans resurrectionem mortuorum et vitam futuri sæculi...* » [5]. Enfin, du côté de l'Epître,

---

(1) Le devis estimatif ne montait qu'à 156,000 livres : mais il fallut faire face à des dépenses imprévues. « On n'était pas décidé, dit Labrunie, à faire la façade ; mais les premiers piliers de la nef dont on voulut réparer le socle, ayant été trouvés comme pourris, il a fallu se déterminer à la mettre à bas avec toute la nef, et ce travail augmenta considérablement la dépense. (Ibidem).

(2) Elle est, en effet, restée incomplète. L'église, quelques années plus tard, fut mise en vente par les administrateurs du département et le 1er floréal, an VII (20 avril 1799) on commença à la démolir. Une partie des matériaux servit à la construction du théâtre et de la digue du Gravier. De 1835 à 1839, on éleva sur les ruines une halle qui a été remplacée en 1881 par le marché couvert.

(3) Voir aux archives de l'Evêché, série E, un fragment d'un ancien plan.

(4) G. Tholin, op. cit.

(5) C'est l'inscription qui se lit sur la pierre tumulaire en marbre qui est derrière l'autel de la chapelle de l'hôpital actuel. Voici à ce sujet une note manuscrite de

presque au milieu du chœur, celui de M. de Chabanes, couvert d'une plaque de marbre blanc.

Parmi les principales chapelles, on doit citer en premier lieu celle de Notre-Dame où repose le Saint-Sacrement. Janus Frégose y est enseveli [1]. Puis la chapelle de Notre-Dame des Fargues, dite du Purgatoire [2]. L'Evêque Bérard y a sa sépulture. La chapelle des Apôtres où M. Soldadié, grand archidiacre, avait fait construire son tombeau. La chapelle Saint-Jacques, alias Sainte-Marguerite. La chapelle Saint-Eloy. La chapelle Saint-Martial, fondée en 1503. La chapelle Sainte-Anne sous la tribune. La chapelle Saint-Etienne également sous la tribune où se faisait le service paroissial avant sa translation à Notre-Dame du Bourg, etc... Derrière le grand autel est l'autel appelé de *prime*, où les prébendiers disent la messe les jours fériaux [3].

M. le chanoine Delrieu : « Lorsque les Vandales révolutionnaires saccagèrent et démolirent l'église cathédrale de Saint-Etienne, on enleva ces pierres tumulaires. Celle de monseigneur Jules Mascaron servit à la construction du pont qui fut jeté sur le fossé de ville de la rue des Rondes à l'angle du jardin de M. de Raymond. Celui-ci était-il parent du seigneur de la Garde, l'ami et l'exécuteur testamentaire de notre illustre et saint prélat ? Quoi qu'il en soit, les passants se faisaient un lieu d'aisance sous la voûte de ce pont. L'un d'eux plus curieux reconnut des lettres gravées et en parla. M. Leroux, diacre et professeur de cinquième au Petit Séminaire, homme très intelligent et amateur, alla déchiffrer et reconnaître la pierre tumulaire de Mascaron. La mère Chalabre, supérieure de l'hospice, l'acheta et la fit honorablement placer à l'hôpital de Las. C'était l'acquit bien imparfait du devoir filial et de la reconnaissance. Car Mascaron avait été fondateur et bienfaiteur insigne de l'hôpital-manufacture et avait appelé les sœurs de la Charité dans l'hôpital Saint-Jacques que la ville venait de transporter à l'hôpital de Las. J'étais en cinquième, 1819 ».

(1) Les restes de Janus Frégose furent exhumés le 20 janvier 1804, par suite des démolitions de la cathédrale. (Note man. de M. Tournié).

(2) Avant les troubles de la Réforme, la chapelle du Purgatoire était près de la grande porte d'entrée. (Mémoires de Nicolas de Villars).

(3) Voici d'après un manuscrit d'Argenton les noms des chapelles et autels de la Cathédrale mentionnées dans la *Calende* : Capella Crucifixi, sen parvi crucifixi, an. 1552. — B. M. de Fargiis. — Fontium Baptismalium. — Nova ad portam Episcopi. — SS. Apostolorum seu Crucifixi. — S. Jacobi. — S. Katherine. — S. Margarite. — S. Andree. — S. Eligii. — S. Johannis. — S. Michaelis. — S. Martini. — S. Crucis. — S. Radegundis. — S. Nicolai, an. 1484-1496. — S. Martialis, an. 1503. — S. Dulcidii. — S. Yvonis, 1589. — S. Blasii, 1473. — S. Sebastiani. — S. Quitterie, an. 1363. — B. Marie. — B. Marie de las Fargues.

La longueur totale de l'édifice est de trente-six toises : savoir, nef : douze toises ; chœur : quinze ; galerie et chapelle absidale : neuf. La longueur dans œuvre est, pour le chœur de cinq toises et demi ; pour le chœur, les galeries et les chapelles de dix-neuf toises ; pour les nefs, de douze toises. C'est en tout, longueur et largeur, un tiers de plus que l'église de Marmande[1].

Le clocher est une haute tour carrée, isolée de la construction, au nord, surmontée d'une flèche très élancée, couverte d'ardoises [2].

Enfin à gauche de la nef se trouve le cloître, à peu près en ruines, avec son autel dédié à saint Léonard.

A cette église se rattachent le Siège Episcopal, le Chapitre et la paroisse Saint-Etienne. D'où les trois paragraphes suivants :

I. — LE SIÈGE.

Le Siège Episcopal d'Agen est, sans contredit, l'un des plus antiques et des plus illustres des Gaules.

D'après la tradition constante de notre Eglise, il aurait été créé par saint Martial, sous le vocable de Saint-Etienne, premier martyr [3].

Saint Martial reçut-il sa mission de saint Pierre, vers

(1) G. Tholin, op. cit. — Toutes ces dimensions ont été calculées d'après les données du même ouvrage.

(2) Le clocher fut détruit à la fin de l'année 1793, par ordre du représentant Paganel. « C'était, dit Proché, le plus beau monument de la ville d'Agen. La flèche, construite en bois, avait 100 pieds de haut, d'une grosseur proportionnée et allait en diminuant jusqu'au sommet ; elle était de forme pyramidale et carrée, ayant aux angles une petite flèche aussi en forme de pyramide, haute de 20 pieds... Tout l'ouvrage était couvert d'ardoises. Chaque face du carré avait 30 pieds à sa base ». (Annales de la ville d'Agen).

(3) Saint Martial est qualifié : « Patronus noster » dans l'ancienne liturgie agenaise et notamment dans nos « Processionnaux manuscrits ».

l'an 40 de notre ère, ou seulement du pape saint Fabien, en 250 ? C'est le sujet d'une controverse qui dure depuis un siècle et qui n'est pas tranchée[1].

Aujourd'hui saint Caprais est officiellement reconnu et honoré comme premier évêque d'Agen[2].

Il est vrai que son épiscopat est encore mis en question[3].

---

(1) Cette controverse date du XVIIe siècle. Elle a été reprise de nos jours sans plus de succès quant au résultat. Pour la première opinion, on peut citer chez les anciens Marca, Longueval, Denis de Sainte-Marthe ; parmi les modernes : M. le chanoine Arbelot (Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France), M. l'abbé Faillon (Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence), M. l'abbé Dô, chanoine honoraire de Bayeux (Recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux), M. Cirot de la Ville (Origines chrétiennes de Bordeaux), M. l'abbé Barrère (Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen), M. l'abbé Combes (Les Evêques d'Agen), M. le chanoine Castex (Sainte Livrade, vierge et martyre). Pour la seconde, chez les anciens : Grégoire de Tours (Hist. eccles., liv. VI, chap. 28), le chanoine Descordes qui ouvrit le débat au XVIIe siècle, Mabillon, Launay, Herment, l'abbé Lebœuf, Labenazie (Hist. sainte d'Agen, ms.), etc., etc.... Chez les modernes : M. l'abbé Duchesne (Saint Martial de Limoges, dans les « Annales du Midi », juillet 1892). Avec l'abbé Duchesne, la plupart des professeurs d'histoire ecclésiastique de l'enseignement supérieur, etc...

A lire encore sur cette interminable et peut-être insoluble question les notes de M. A. Magen aux « Livres liturgiques de l'Eglise d'Agen ». Parlant de la « Dissertation » de M. Arbelot, M. Magen s'exprime ainsi : « Nous avouons qu'il ne nous reste, après une attentive lecture de cet ouvrage, aucun doute sur l'apostolat de saint Martial ».

Citons enfin un très remarquable article de M. L. Couture, dans la *Revue de Gascogne*. (Mai 1884).

(2) L'*Ordo* de 1602, sous M. de Villars, ceux de 1621, 1622, 1623, sous M. de Gélas, ne donnent à saint Caprais que le titre de martyr. Depuis la sentence du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, en date du 31 juillet 1623, on lui a toujours accordé la qualité d'évêque.

(3) Pour l'épiscopat de saint Caprais : Vincent Bilhonis, auteur du Bréviaire du diocèse, publié en 1526 ; le chanoine Lescazes (Réponse apologétique au brief recueil de la prétendue vérité de l'histoire de saint Caprais d'Agen, 1622) ; Soldadié (Histoire des Evêques d'Agen, ms). Roussel et Jabrès, auteurs des Propres du diocèse, publiés, l'un en 1660, l'autre en 1727. De nos jours, M. l'abbé Barrère (op. cit.) M. l'abbé Combes. (*Id.*)

Contre : le chanoine Saulveur (Brief recueil de la vérité de la prétendue histoire de saint Caprais d'Agen) ; Argenton (Extrait de la Dissertation sur l'épiscopat de saint Caprais d'Agen, etc.) ; Labrunie est douteux. La plupart des écrivains de la *Revue de l'Agenais* ne sont pas favorables à l'épiscopat de saint Caprais.

On sait qu'il souffrit le martyre vers l'an 290 avec Foy, Alberte, Prime et Félicien, et une pléiade de néophytes dont Dieu seul sait les noms[1].

Si l'épiscopat de saint Caprais est révoqué en doute par plusieurs, celui de saint Phébade est très certain et universellement admis[2]. Phébade fut, à la fin du IVe siècle, le fléau des Ariens[3], l'espoir et la consolation des Gaules et la gloire de notre Eglise.

On dit que saint Dulcide lui succéda.

Il est probable que, sous l'occupation visigothe de 412 à 507, le diocèse fut plus ou moins livré à un clergé arien, qui, d'ailleurs, n'a laissé dans notre histoire à peu près aucune trace[4].

Après Vouillé, l'Eglise d'Agen se ressaisit. Alors commence une série d'évêques gallo-romains d'origine, issus de familles patriciennes, qui tiennent dans la *cité* le principal rôle politique[5].

Cet état de choses dure jusque vers l'an 670. Alors se produit une longue éclipse et c'est à peine si, durant trois siècles, il se rencontre un seul nom d'évêque.

Qui pourrait s'en étonner ? Le pays est livré à la fureur des

---

(1) Voir au sujet de nos martyrs et de leurs légendes le magnifique Album « Les Saints d'Agen » publié en 1885, par M. l'abbé Rozès.

(2) Voir notamment : « Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule », par M. l'abbé Duchesne (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5e série, tom. x, 1890).

(3) Saint Phebade, dit l'abbé du Tems, fut le fléau des Ariens ; son zèle et son érudition consolèrent les Gaules de l'absence d'Hilaire. (Tableau historique et chronologique des Evêques d'Agen, tom. II, du *Clergé de France*).

(4) C'est un évêque arien qui présida, en 440, à la profanation du tombeau de saint Vincent de Pompéjac. Le châtiment fut égal au crime, dit M. l'abbé Barrère. Frappé de vertige, l'évêque infidèle erra quelque temps dans le monde. Ramené par la Providence sur le théâtre de son impiété, il veut traverser la Garonne et périt dans les flots en face du tombeau qu'il avait profané. (*Hist. relig. et monum.* tom. Ier, p. 124).

(5) Voir à ce propos : *La commune d'Agen*, par M. André Ducom. 1892, p. 10 et suivantes.

Vascons, des Sarrasins, des Normands, qui n'y laissent pas pierre sur pierre [1].

Il est à présumer que pendant ce long veuvage notre Eglise fut visitée et consolée par des Evêques régionnaires.

Plus heureuse que tant d'autres, ses anciennes rivales, disparues alors pour jamais, la ville d'Agen renaît de ses ruines vers l'an 920.

On a dit, non sans vraisemblance, que les tombeaux de ses glorieux martyrs attirant dans ses murs une foule de pèlerins, elle ne tarda pas à reprendre une certaine importance.

En 961 [2], l'œuvre de relèvement est à peu près achevée. Parmi les sanctuaires rebâtis ou restaurés on doit citer la cathédrale Saint-Etienne.

Un évêque peut venir. Effectivement, en 977, nous avons enfin un Pontife : c'est Gombaud, évêque et duc de toute la Province [3].

Quelques-uns [4] ont pensé qu'il avait légué à ses successeurs sur le siège d'Agen une partie de ses droits politiques

---

(1) Nam urbes eorum potentissimæ tunc desolatæ sunt, oppida subversa sunt et habitacula Deo sacrata, juxta illud psalmistæ : in pomorum custodiam posita sunt. (Charte de Condom, rapportée par Oihenart).

(2) Cette date mérite d'être donnée avec quelque réserve, car « nous ignorons d'une manière absolue, dit M. Adolphe Magen, sur quel document se fondent nos chroniqueurs, pour constater l'existence en 961 de la ville nouvelle.

(3) L'évêque Gombaud avait été associé au duché de Gascogne par son frère Guillaume Sanche et apanagé des territoires de l'Agenais et du Bazadais. « C'est ainsi, dit M. André Ducom, que nous le voyons dans notre cité exercer jusqu'à sa mort tout pouvoir spirituel et temporel « pontificatum et præfecturam ». (Op. cit., p. 30). — Voir dans la *Revue de la Société d'Agric., Lettres, etc. d'Agen*, IIe série, tom. v : Le duc de Gombaud, évêque de Gascogne, par Jules de Bourrousse de Laffore. — Voir (*ibid.* liv. II, tom. IV, p. 1361 ; Gombaud et son épiscopat, par M. Amédée Moullié. — A consulter aussi : Le comté d'Agenais au Xe siècle. — Gombaud et son épiscopat, par J. Noulens (1877), etc....

4 Antoine Loisel, *La Guyenne*, p. 105 à 128, Paris, (1605.) — Pithou (Petri Pithœi opera sacra, juridica, etc..., p. 686-687, Parisiis, 1609). — Darnalt (Remontrance ou harangue solennelle faite en la cour... Paris 1606). — Labénazie (*Hist. d'Agen*, 2e partie, p. 51). Enfin, dom Denis de Sainte-Marthe, à l'opinion duquel paraît se ranger M. l'abbé Barrère (*Hist. relig. et monum.*, tom. Ier, p. 202 et 203).

et ne craignent pas de faire remonter jusqu'à lui l'origine du pouvoir temporel de nos prélats.

D'autres [1], mieux informés, semble-t-il, reculent cette origine jusqu'à Arnaud de Beauville (1020-1049). C'est à ce dernier que les ducs d'Aquitaine, par un acte de haute politique, auraient concédé pour la première fois cet ensemble de privilèges qu'on appelle la *Comitalie*.

Ces privilèges, d'abord personnels, octroyés à chaque évêque par une nouvelle charte, ne devinrent l'apanage du siège que déjà amoindris, sous Arnaud de Rovinha, en 1217.

Rien de plus obscur que ce terme de *Comitalie*. S'il fallait en donner une définition, peut-être pourrait-on dire qu'il signifie les droits utiles du *Comté*.

En premier lieu, celui de battre monnaie [2]. Nos évêques en ont usé jusqu'à la fin du xve siècle. Leurs deniers, dits Arnaudins, avaient cours dans tout le diocèse. C'était de petites pièces de cuivre blanchi, du meilleur aloi [3].

Vient ensuite le droit de justice [4]. D'abord possédé en

---

(1) Argenton et Labrunie (Extrait du mémoire historique et critique sur la juridiction temporelle des évêques d'Agen et sur l'origine de leur qualité de comte, par M. Argenton). — M. A. Ducom (op. cit.) Voir surtout le chap. IV de la 1re partie, intitulée : l'Evêque. C'est ce qui a été écrit de plus complet sur la matière.

(2) Voir : Extrait des Recherches de M. Argenton sur la monnaie des évêques d'Agen, par Labrunie. — De la monnaie, dite arnaldaise, des évêques d'Agen, par Casimir de Saint-Amans (*Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, tom. VII). — La monnaie retrouvée des évêques d'Agen, par M. L. Lacroix (*Revue de l'Agenais*, tom. VII, p. 144).

(3) « Dans la livraison de janvier de 1880, écrit M. Lacroix, du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, le docteur Galy donne le dessin d'une obole rencontrée isolément à Périgueux, par un ouvrier, il y a quelques mois et portant *au droit* cinq étoiles à six rais équipollés à quatre croisettes pattées avec la légende A EPISCOPUS entre deux cordons de grenetis ; *au revers*, une croix pattée à branches égales avec la légende AGENNENSIS entre deux cordons de grenetis. Chacune des légendes commence par une croisette pattée accostée d'une petite étoile et d'un annelet. Cette pièce de billon pèse 32 centigrammes ». Les coins de cette monnaie existaient encore au XVIIe siècle aux archives de l'Evêché où Labénazie affirme les avoir vus.

(4) Ce droit fut accordé, en 1195, à Bertrand de Beyceras par Richard Cœur de Lion.

entier par l'Evêque, il tombe de moitié, en 1217, avec le *paréage* des comtes de Toulouse. Dès lors l'évêque juge dans un tribunal mixte composé de ses gens et de ceux du comte avec lequel il partage le produit des amendes.

On cite encore quelques menus droits féodaux : sur les Juifs [1], sur certains corps de métier : tisserands, meuniers, marchands, pêcheurs ; sur les mesures publiques de la ville, sur les marchandises en transit sur la Garonne, etc...

De plus, l'Evêque a une très grande mouvance dans le diocèse. Il est suzerain de tous les fiefs ecclésiastiques et par suite, peut-être, d'un grand nombre de fiefs laïques qui en dépendent. Les premiers seigneurs de l'Agenais sont ses arrière vassaux, et, pendant plusieurs siècles, lui rendent foi et hommage [2] et marchent sous ses étendards [3].

---

(1) Les Juifs possédaient à Agen au xe siècle une synagogue et un cimetière. Ils furent expulsés une première fois, en 1009, et une deuxième en 1321, ne laissant après eux, dit Labénazie, que le nom à la rue qu'ils habitaient (près du château épiscopal) et une idée assez obscure de leur disgrâce.

(2) C'étaient les vicomtes du Brulhois, les seigneurs de Clermont-Dessus, de Beauville, de Fumel, de Madaillan, du Fossat, de Roquecor, de Lacour, de Ligardes, d'Astaffort, de Fauguerolles, de la Tour d'Agen, de Cahüzac, de Bajamont, de Monbalen, de Montastruc, de Castillon et de Monteils, etc.... (Voir : *Mémoire sur la juridiction temporelle*, etc... par Argenton).

(3) L'évêque d'Agen était chef d'armée. Voici en quels termes la comtesse d'Aspremont, son porte-étendard, lui rendit hommage, le 7 juin 1423 : « Noverint universi et futuri... quod anno a nativitate Domini millesimo CCCCe vicesimo tertio, die vero septima mensis junii... in loco de Turnone, in domo domini de Vaquier in qua pro tunc Reverendus in Christo Pater et D. D. Imbertus, miseratione divina Agennensis episcopus, moram suam continuam tenebat, nobilis domina comitissa d'Aspremont, domina de Rupe Cornu fuit et præstitit omagium, ligium, juramentumque fidelitatis, presentialiter genibus ad terram flexis et manibus junctis, capuceo et cutello omino depositis, dicto reverendo in Christo Patri et domino domino Agennensi cum omnibus capitulis, in forma fidelitatis contentis pro castro suo loco supradicto de Rupe Cornu et de omnibus castris, locis bonis et diversis quæ dicta comitissa nobilis habet, tenet et possidet in Agenesio, ratione dictorum locorum et facere aut fieri facere exercitum aciem et vexillum in acie portare ; promisit et recognovit omnia supra dicta et confessa fuit a dicto domino episcopo et sua ecclesia Agennesi, modo et forma in instrumentis omagiorum aliàs per suos prædecessores factis tenere et non contradicere, dicere vel venire ; et in signum hujusmodi omagii dicta comitissa nobilis oris osculum dicto domino Agennensi episcopo tradidit. Quidquid dictus dominus Agennensis accipit et recipit. Et nihilominus promisit dictus dominus

Quoi de plus curieux que le cérémonial observé à l'entrée solennelle de l'Evêque en sa ville épiscopale : Les plus hauts barons du pays le portant sur leurs épaules sur une sorte de *sedia gestatoria*, de Saint-Caprais à Saint-Etienne ! Il a fallu, en 1492, une querelle de préséance pour mettre fin à cette coutume singulière [1].

Il ne faudrait pas croire que nos prélats ne furent pas troublés dans la possession de si belles prérogatives.

Miné sourdement par les pouvoirs rivaux des sénéchaux et des consuls, leur pouvoir temporel s'en est allé pièce par pièce.

Du naufrage général, à peine si quelques épaves ont surnagé jusqu'à nous : droit d'octroi sur les mesures de la ville ; droit de péage sur la Garonne, la veille des Rameaux ; suzeraineté sur les terres de Beauville appartenant aux Taileyrand ; de Caüzac, aux Chateaurenard ; de Montastruc, aux Flammarens, et enfin le titre purement honorifique de comte d'Agen. Encore ce titre, dit Argenton, est-il fondé sur une équivoque.

Après avoir été pendant des siècles, et des siècles de fer, la grande sauvegarde et l'unique refuge des peuples, le pouvoir temporel de nos Pontifes s'évanouit à l'aurore des temps modernes. Devait-il survivre à sa mission providentielle ? Sous

---

Agennensis episcopus, dictæ comitissæ portare bonam guerentiam et evictionem. A quibus omnibus, etc... (*Archives hist. de la Gironde*, tom. VIII, p. 352).

Huit ans auparavant, Jean de Montaigu, archevêque de Sens, s'était fait tuer à Azincourt en combattant avec une ardeur incroyable : « Il portait, dit un auteur contemporain, au lieu de mitre un bassinet ; pour dalmatique un haulbergeon ; pour chasuble, la pièce d'acier ; et au lieu de crosse, une hache. »

Sauf plus ample informé, nos annales ne citent qu'une seule expédition militaire faite par un évêque d'Agen. « Raymond du Fossat, dit Labrunie, eut guerre avec l'évêque de Bazas à l'occasion de Castelialoux que chacun d'eux prétendait être dans son diocèse. L'évêque d'Agen, est-il dit dans une ancienne charte de Bazas, vint, l'an 1136, assisté de Sanche de Caumont et de Bertrand de Cautiran, força la ville de Bazas et la brûla. » (*Catalogue raisonné des Evêques*. Art. Raymond du Fossat).

(1) Voir plus haut, pages 11 et 12.

la crosse protectrice, la société civile s'est reconstituée, organisée : elle a maintenant ses chefs naturels, ses magistrats et ses soldats ; l'Evêque peut désormais se consacrer tout entier à son rôle essentiel de pasteur des âmes.

Même en cette qualité, il ne laisse pas d'avoir des intérêts temporels de quelque importance.

Primitivement, les oblations des fidèles suffisaient à la subsistance de l'Evêque et des clercs.

Puis, la charité s'étant refroidie, l'Eglise dut prescrire au Concile de Mâcon, en 585, l'obligation de la dîme.

Par un capitulaire de 794, Charlemagne fit de cette obligation une loi de l'Etat.

D'après l'ancien droit de l'Eglise Gallicane, on faisait du tribut sacré quatre parts : l'une pour l'Evêque, l'autre pour le clergé, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour les bâtiments et entretien des églises.

On a des marques de cette partition dans les diocèses de Bazas et de Sarlat, qui joignent celui d'Agen. En effet, les revenus des évêques dans ces deux diocèses consistent principalement en certaines pensions de blé qu'ils prennent sur les bénéfices soumis à leur juridiction. Ces pensions annuelles s'appellent quartiers « *quartica* » (1).

Les évêques d'Agen ont longtemps prélevé de pareils quartiers dans les paroisses de leur diocèse, limitrophes du Périgord, comme on peut le voir dans les vieux comptes des receveurs.

Il arriva un temps où, là comme ailleurs, ils furent dépossédés.

Il est constant, en effet, qu'au XIIe siècle, pour des causes restées obscures, la noblesse du pays possédait la presque totalité des dîmes (2).

---

(1) Voir aux Archives de l'Evêché, série H, liasse Birac, un mémoire pour M. Joly à propos d'un procès en revendication des dîmes de Birac.

(2) On est porté à croire qu'elles furent simplement usurpées. Faut-il ajouter

Dans la seconde abjuration qu'il fit de l'hérésie albigeoise, Raymond le Jeune s'obligea à renoncer aux dîmes qu'il possédait dans ses terres.

Il devait en outre interposer son autorité pour déterminer ses vassaux à suivre son exemple.

C'est ainsi que nous voyons à cette époque, ses feudataires de l'Agenais *abjurer* en foule, en faveur des cures, des monastères, des chapitres et de l'Evêché, les dîmes qu'ils détenaient.

Il y a deux mille contrats de ces délaissements, passés devant notaires et transcrits, mot pour mot dans les bulles des Papes qui les confirmèrent. Ces bulles, au nombre de deux cents et plus, sont gardées aux Archives de l'Evêché [1].

---

quelque créance à cette opinion émise dans le mémoire anonyme de 1002, cité plus haut, que « la plupart des dîmes de ce diocèse avaient été données par les évêques à des gentilshommes, qui, probablement, avaient dépensé leurs biens dans les voyages de la Terre-Sainte ? » Les historiens de l'Agenais sont malheureusement muets sur la participation de notre pays aux Croisades. — Voir le peu qu'en a dit M. l'abbé Barrère : *Hist. relig. et monum.*, tome II, pages 37 et 38.

[1] Elles ont disparu depuis, peut-être dans cet auto-da-fé, qui fut allumé par nos révolutionnaires, sur la place du marché, le 22 septembre 1793. Deux ou trois seulement ont échappé comme par miracle à la destruction. C'est une perte irréparable. « Les originaux de ces textes, dit M. André Ducom, auraient put former dans leur ensemble un état complet du diocèse d'Agen durant la seconde moitié du XIIe siècle. Les noms du donateurs et des témoins formeraient une nomenclature de la noblesse féodale et des notables du pays. » Flebilis occidit ! Parmi les autres pertes à déplorer il faut signaler celle du *Livre Blanc*. Ce document était une sorte de pouillé du diocèse en date de 1352. Au XVIe siècle, le trop célèbre abbé de Clairac, Gérard Roussel, faisant un procès en revendication d'une partie de la dîme de Galapian, pour appuyer ses prétendus droits, adressa au Parlement de Bordeaux, le 15 mai 1536, une requête tendant à faire vérifier et confronter les diverses pancartes ou *Livres Blancs* du diocèse d'Agen. Le Parlement lança des compulsoires pour obliger les évêques d'Agen et de Condom, les abbés d'Eysses et de Pérignac, le Prieur et les Religieux de Clairac, la dame de Montpezat à présenter les doubles du *Livre Blanc* qu'ils possédaient. On n'en trouva que trois, un à Clairac, un autre à Pérignac, le troisième à Montpezat. Des commissaires procédèrent le 3 juin 1536 à la vérification de ces livres et transcrivirent dans leur procès-verbal le résultat de leur enquête. Ce procès-verbal est depuis communément appelé le *Livre Blanc*. Il y en avait une copie aux Archives de l'Evêché, qui y avait été déposée en 1626 par Barthélemy de Gélas, grand archidiacre et vicaire général.

Ce qui restait des Archives de l'Evêché après la Révolution fut restitué en 1842. Dans une note datée d'avril 1842, M. le chanoine Tournie parle « d'un tas de papiers

Ce fut toute une révolution, mais une révolution sage, pacifique, sans violente secousse. Les abjurations continuèrent sous Alphonse de Poitiers, successeur de Raymond, et presque toujours on abandonna aux abjurateurs, souvent même à leurs enfants, en tout ou en partie, l'usufruit des dîmes qu'ils délaissaient. Quelques dîmes, en petit nombre, ne furent pas rendues; elles sont restées jusqu'à nos jours aux mains de quelques laïques à titre d'inféodation.

L'ensemble des dîmes ainsi restituées forme actuellement encore le patrimoine principal du Siège et constitue le plus clair de ses revenus,

L'Evêque est gros décimateur en soixante-dix paroisses environ.

Dans une dizaine il prend toute la dîme et paie une pension au curé.

En d'autres, et c'est le cas le plus ordinaire, il ne prend que les trois-quarts des fruits et abandonne le quart restant au curé pour sa portion congrue. Ailleurs, il n'est que co-décimateur et son lot est variable suivant l'importance et le nombre des autres part-prenants.

Le tout est réglé par les titres et par l'usage, quelquefois aussi par des transactions entre les intéressés.

Il serait téméraire de vouloir établir le bilan définitif de la mense épiscopale. Rien, à la vérité, n'est plus sujet à fluctuation. Il varie d'une année à l'autre comme la récolte dont il dépend. Cependant on peut dire que depuis un siècle, par suite des progrès de l'agriculture, de l'extension donnée aux défrichements, le prix des fermes a suivi une progression toujours ascendante. En la seule année 1685, il accuse une plus value de 5 à 6000 livres. Il est de 12 à 15.000 livres en 1560, de 35,000 en 1712, de 45,000 en 1745, de 80,000

---

provenant des archives de l'Evêché, qui depuis la Révolution, pourrissaient dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville et que la commune vient de remettre au secrétaire de l'Evêché. »

l'année courante [1]. Remarquons en même temps que les charges augmentent avec les revenus. En 1745, elles étaient de 15,000 livres; en 1787 elles dépassent 35,000.

En effet, si le chiffre [2] des pensions établies par brevet de retenu sur l'Evêché est sensiblement le même, les portions congrues [3] ont été portées successivement de 300 à 500, puis à 700 livres et les décimes [4] ont plus que doublé. Il y a surtout un emprunt de 145,000 livres pour la construction du palais épiscopal dont il faut payer les intérêts [5] et l'amortissement [6].

Sans parler du casuel de la chancellerie qui ne tombe pas sous les sens et qu'il est impossible d'évaluer même approximativement, il reste à l'Evêque, toutes charges payées, 45,000 livres pour soutenir son rang, secourir les pauvres et entretenir ses œuvres [7]. Ce n'est pas l'opulence, c'est plus qu'il n'en faut pour faire du bien.

---

(1) En 1785, le revenu de l'Evêché d'Agen est évalué officiellement à 50.000 livres, mais on connaît la différence du revenu réel et du revenu nominal des bénéfices ecclésiastiques. (Voir la note 3 à la fin de l'*Ancien régime*, par M. Taine).

(2) Ce chiffre était de 5595 livres en 1745, il est aujourd'hui de 5.500 livres.

(3) Les portions congrues et autres charges, telles que la réparation des églises, etc., étaient de 7.525 livres, elles vont à 11,000 livres l'année courante.

(4) Les décimes, qui étaient de 2,009 livres en 1745, sont aujourd'hui de 5,010.

(5) 7,250 livres.

(6) 4,500 livres. — La taxe en cour de Rome est restée la même : 2,240 florins, ce qui équivalait, paraît-il, à une année de revenu. Notez qu'il faut au moins doubler ces chiffres pour avoir ceux qui correspondraient aujourd'hui. (Taine, *Ancien Régime*, page 20. note 5.)

(7) Voir : Archives de l'Evêché, série B, divers états des fermes et des revenus, des recettes et des dépenses. On trouve aux archives de la Préfecture le procès-verbal suivant en date du 18 octobre 1790. *Revenus de l'Evêché :* Fermes de Saint-Jean de Balesme, Lasbals, Monbalen, Saint-Pierre La Feuille, Saint-Léger de Penne, Saint-Antoine et Fontirou, Mazères, Boussères, Manères, Saint-Médard et Puymasson, 11,000 livres. (Nota : Il y a dans la ferme de Lasbals six carterées de terre labourable et pré dont les fermiers ont joui de tout temps.) Autefage et Auradou, 1,300 livres ; Bazen, y compris un pré, 4,200 livres ; Montayral, Tournon et Courbiac, 4,700 livres ; Monbran, Saint-Hilaire de Colayrac, Sainte-Foy de Pujols, 8,000 livres ; Noaillac de Pujols, 850 livres ; Campagnac, Casseneuil et Torterest, 4,000 livres ; Saint-Philippe, Anté, Sainte-Foy de Sombail, 1,300 livres ; Laval, Ladignac, Trentel, Dausse, Saint-Amans de Serres, Casideroque, Laroque-Timbaut,

Faire du bien ! N'est-ce pas la mission de tous ceux qui sont appelés à perpétuer le Christ parmi les hommes et qu'un décret nominatif de l'Esprit-Saint a placés à la tête de l'Eglise pour la régir ?

Bien peu, en vérité, ont, pour exercer leur zèle, un si beau théâtre que les évêques d'Agen.

Primitivement leur diocèse s'étendait sur tout l'ancien royaume des Nitiobriges [1].

Saint-Pierre d'Aurival, Saint-Just et Saint-Thomas, 6,550 livres ; Sembas, Bourbon et Quissac, 2,400 livres ; Saint-Aubin et Saint-Pardoux, 1,500 livres; Beauville, Marcoux et Pau, 2.200 livres ; Saint-Christophe de Lafox, 1,300 livres; Monflanquin, Thézac, Bourlens et Sainte-Foy de Penne, 5,300 livres ; Unet, 4,500 livres ; Gontaud, Naval et Birac, 7,500 livres ; Saint-Cirq, 2,600 livres ; Sainte-Radegonde, Saint-Amans de Castelcullier, 5,400 livres ; Sauvagnas, 600 livres, Roquecor, Ferrussac, Souillas et Sembauzel, 1,350 livres ; Cassou, Saint-Denis et le Laurier, 1,800 livres ; Calvignac, 230 livres ; Baissac, 1,800 livres ; Saint-Hilaire d'Agen, 225 livres ; Mesures de la place publique d'Agen (droits de l'Evêché sur) 25 livres ; Moulin à eau de Cajar, possédé par indivis avec le Chapitre Saint-Caprais, 350 livres ; Dîme du vin en différentes paroisses de la juridiction d'Agen, 400 livres ; Château de Monbran avec jardin, parc et charmilles, allées et potager, pré, pièce de terre, orangerie de 80 pieds d'orangers.... le tout de la contenance de seize carterées ; Produit de la pièce de terre, 300 livres ; Petit fiefs en menus cens sur certains biens de la paroisse de Monbran, 25 livres ; Un palais épiscopal dont l'aménagement intérieur n'est pas achevé. Total des revenus : 80,805 livres.

Charges : Pensions congrues des curés, honoraires des vicaires et prédicateurs, 6,959 livres 15 sols ; Décimes de l'Evêché et de quelques curés par transaction, 5,010 livres 6 sols ; Taille de quelques biens ruraux, 101 livres 19 sols ; Réparations aux sanctuaires, etc.. 2,400 livres ; Id. à l'Evêché, au château de Monbran, 1,000 livres ; Id. au moulin de Cajarc, 50 livres ; Différentes pensions établies par brevet de retenue sur l'Evêché, 5,500 livres ; Rente à location perpétuelle au Séminaire, 500 livres ; (Le palais épiscopal étant tombé par vétusté, M. de Bonnac obtint de S. M. des lettres patentes, le 4 juillet 1774, duement enregistrées au Parlement de Bordeaux, lui permettant de faire construire le palais épiscopal et d'emprunter des gens de main-morte jusqu'à la concurrence de 100,000 livres et d'affecter à la sûreté de cet emprunt les biens de l'Evêché, à la charge de rembourser 2,500 livres par an et de payer les intérêts. Tout devait être amorti en quarante années.) De deuxièmes lettres patentes furent obtenues, permettant d'emprunter autres 80,000 livres remboursables 2.000 livres par an avec les intérêts. M. de Bonnac a en outre dépensé 60.000 livres provenant de ses propres fonds. Reste à payer 145,000 livres. Ce qui fait pour l'année courante 7,250 livres d'intérêts et 4.500 livres pour l'amortissement. Total des charges, 35,805 livres 0 sols 3 deniers. — Revenu net, 45,532 livres 19 sols 9 deniers (*sic*). — Nota : Tous les meubles de l'Evêché et du château de Monbran sont à M. de Bonnac, comme les ayant acquis de ses propres deniers.

(1) Voir Argenton : *Dissertation sur les Nitiobriges* avec les notes de M. Adolphe

Il est malaisé de déterminer les limites de ce territoire qui n'en eut jamais, sans doute, de bien fixes.

On convient cependant que l'Agenais et le Condomois réunis en donnent une image assez exacte.

Au reste, la grandeur d'un pays n'est pas tout entière dans son étendue.

Il est certain qu'au IVe siècle la cité [1] des Agenais tenait le second rang dans la deuxième Aquitaine [2] au double point de vue civil et ecclésiastique.

Au Concile et aux assemblées provinciales, nos prélats ont droit à la préséance après le métropolitain dont ils sont les premiers suffragants. Ce sont eux qui, jadis, administraient l'Eglise de Bordeaux « *sede vacante* » et, encore en 1479, nous les voyons prendre le titre de *Vicaires de la Province* [3].

L'histoire atteste que le pays se couvrit de bonne heure d'oratoires chrétiens [4].

Magen ; « La religion des Nitiobriges était la même que celle des Celtes dont ils faisaient partie. Ils adoptèrent la religion des Romains quand ceux-ci les eurent subjugués, etc... »

(1) Le mot *cité* doit être pris ici dans le sens que lui donne Adrien de Valois dans sa « Notice des Gaules » : Civitas, non modo urbem caput gentis, aut unum ex capitibus, sed etiam totum urbis agrum et pagum aut diœcesim designat.

(2) La Celtique, à laquelle appartenaient les Nitiobriges, fut unie à l'Aquitaine par Auguste, qui donna à cette province la Loire pour limite. Au milieu du IVe siècle, Valentinien fit une nouvelle division des Gaules et partagea l'Aquitaine en deux provinces sous les métropoles de Bourges et de Bordeaux. Les Nitiobriges se trouvèrent dans la seconde de ces provinces... En 1286, l'archevêque de Bourges fit la visite du diocèse d'Agen, par droit de *primatie*. Il fut reçu à Agen, il alla à Sainte-Livrade. Jean, évêque d'Agen, protesta contre la réception qu'on lui fit ; il s'en désista peu après. C'est cependant la dernière visite que les archevêques de Bourges nous aient faite... » (Labrunie, *Abrégé chronolog.*, etc.) C'est, en effet, la dernière visite, car, peu après, Clément V affranchit la province de Bordeaux de la suprématie de Bourges. (Abbé Barrère, t. II, p. 80.)

(3) « Le siège ayant été successivement occupé par plusieurs italiens qui résidèrent fort peu ou par des Français qui ne parurent jamais dans leur diocèse, ils l'ont laissé dépouiller de cette éminente prérogative. » (Labrunie, loc. cit.)

(4) Labénazie attribue à saint Phébade l'établissement des premières paroisses dans le diocèse. Il paraît, par différents textes du droit, que le pape Denis fut le premier qui, vers la fin du IIIe siècle, introduisit l'usage des paroisses circonscrites. (*Dictionnaire de droit canonique*, par Durand de Maillane.) — Vers l'an 300, Sulpice

L'archéologie est d'accord avec l'histoire, bien que le temps et les révolutions aient laissé fort peu de vestiges de ces premiers monuments de notre foi.

Après l'an 1000, à cette époque où l'on eût cru, selon l'expression d'un chroniqueur contemporain [1], « que le monde en se secouant, avait rejeté les haillons de son antiquité pour se revêtir çà et là d'un blanc vêtement d'églises », on compte plus de mille sanctuaires pour le seul diocèse d'Agen, répartis en cinq archidiaconés et onze archiprêtrés [2].

En 1317, création de l'Evêché de Condom. Le nouveau diocèse est formé au détriment du nôtre qui doit lui céder toute la partie de son territoire située sur la rive gauche de la Garonne [3].

Quoique mutilée, l'Eglise d'Agen possède encore au commencement du XVIe siècle deux Chapitres insignes, cinq abbayes, neuf commanderies, soixante-quatorze prieurés, plu-

---

Sévère fit bâtir une première puis une seconde basilique en souvenir de son ami, Clair, dans la villa de Primuliacum, près d'Eluso. (Lauzun). C'est ici, dit M. l'abbé Barrère, que le diocèse d'Agen trouve les premiers monuments dont l'archéologie puisse s'honorer. (Op. cit., tom. 1er, p. 100).

(1) Raoul Glaber. liv. III, chap. 4.

(2) Sur la rive droite de la Garonne: Archidiaconatus, Major, Montaldensis, Vesalmensis. — Sur la rive gauche : Bruliensis, Cayranensis.

Sur la rive droite : Archipresbyteratus, Sedis, Ferrussacensis, de Opere seu de Pujolibus, Fumellensis, Montaldensis, Vesalmensis. — Sur la rive gauche : Cayranensis, de Ballandraune, Fidei Marconis, Fidei Lobonis, Bruliensis. — On a prétendu que ces premiers archidiaconés et archiprêtrés cadraient exactement avec les anciennes divisions politiques du pays. V. Walcknaër : Géographie ancienne des Gaules, tom. 1er, p. 397, etc... Cette opinion n'est guère maintenue.

(3) La bulle du Pape Jean XXII, qui érigea l'abbaye de Condom en évêché, est datée du 13 août 1317. « Cet évêché, dit Labrunie, était plus conséquent dans ses revenus que celui d'Agen. Plus d'un amateur d'Horace lui a appliqué à cette occasion le vers connu du poète :

« *O matre pulchrâ filia pulchrior.* »

(Abrégé chronol., etc. an. 1317).

Ailleurs le même écrivain : « Cette église, si longtemps fille aînée de la nôtre et à qui nos saints devraient être communs, a traité sa mère avec bien de l'ingratitude dans le Bréviaire qu'elle a cru se donner : une seule oraison précédée de l'antienne et de son verset est le seul culte qu'elle y rend à nos saints « *in globo* ». Catal. rais. des Ev. d'Agen. Art. de Fargis).

sieurs monastères de religieux mendiants et cinq cent deux paroisses : le tout réparti en trois archidiaconés et six archiprêtrés.

La même statistique nous donne le nombre des recteurs qui était de quatre cent vingt-quatre, non celui des autres ecclésiastiques qui semble avoir été prodigieux [1].

Grandes et moyennes églises ont un personnel de prêtres desservants dont le chiffre étonne : trente-six à Castillonnès, quarante à Villeréal, cinquante à Sainte-Foy-la-Grande, etc. [2].

Ce qui n'empêche pas les abbayes de regorger de religieux. On en compte jusqu'à cent cinquante à Clairac.

Telle année, comme 1507, on constate jusqu'à sept cent quatre-vingt quinze ordinations de prêtres. Chiffres suggestifs ! [3].

Malheureusement, s'il a pour lui le nombre, ce clergé n'a pas la valeur [4].

Beaucoup, sans vocation, ont pris de l'état ecclésiastique les avantages, mais non les obligations.

Ajoutez à cela le manque absolu de préparation, d'éducation cléricale, faute de séminaire.

Les meilleurs enfin se trouvent paralysés par défaut de toute direction supérieure.

---

1 Voir le compte des subsides levés pour le Pape dans l'archevêché de Bordeaux en 1326. (Arch. Hist. du départ. de la Gironde, tom. XIX) et l'extrait du Pouillé de J. Valéri publié sous ce titre : *Divisions ecclésiastiques de l'Agenais du* XI*e au* XVI*e siècle*, par M. Bourrousse de Laffore, dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, t. VII, 1854-1855. — Les chiffres ci-dessus, donnés par M. de Laffore, d'après le Pouillé de Valéri, doivent être admis avec quelques réserves, car on a constaté que dans ce document il manque des noms désignant des églises alors existantes et par contre il y en a un certain nombre qui font double emploi ou même qui ne désignent aucune église. Voir aussi : Notice sur la vicomté de Besaume, etc., par M. Bladé, tom. IV de la *Revue de l'Agenais*, 1877).

(2) Voir les Mémoires de Nicolas de Villars (Arch. de l'Evêché, série C... 2).

(3) Voir Arch. de l'Evêché, A, 3 et *Hist. relig. et monum.* de M. l'abbé Barrère, tom. II, pages 163 et 164.

4 Voir notamment les livres de police des consuls d'Agen (Archives municipales, série FF).

En effet, depuis un siècle, le siège de saint Caprais n'est occupé que par des évêques étrangers pour la plupart qui ne connaissent pas leur diocèse ou le connaissent mal [1].

L'administration est abandonnée à des prélats subalternes [2] d'un médiocre crédit. Aussi tout va-t-il à la dérive.

Tant vaut le chef, tant vaut la milice.

Il est loin le temps des Arnaud de Rovinha, luttant avec une indomptable énergie contre les hérétiques et menant leur comte Raymond à une espèce de Canossa [3].

Au verbe enflammé des David, des Sarrasin, des Roussel, des Vindocin, des Mélanchton, de Calvin lui-même, Matteo Bandelli oppose ses « Novelle » et ses « Canti ». L'italien, dit-on, en est très pur ; ô ironie !

Et pendant que le troupeau est livré à la rage des loups, cherchez le pasteur. Il a fui comme le mercenaire. Il attend, là-bas, derrière les murs inviolés de son abbaye de Fontfroide la fin des évènements [4].

---

(1) Verbi gratia : Jean VI, cardinal de Lorraine, qui posséda en même temps 4 archevêchés, 10 évêchés, 4 abbayes, etc... et qui ne parut jamais à Agen.

(2) Verbi gratia : Eustache, évêque de Saintes, vicaire général d'Agen, sous Léonard de la Rovère. Jean Valéri, évêque de Carles, puis de Grasse, vicaire général sous le cardinal de Lorraine et Mathieu Bandel, etc..... Ces prélats avaient le titre de suffragants. « Un évêque suffragant est un évêque ordonné sans titre réel, sans territoire et sans ouailles, dont l'unique fonction est de s'attacher à quelque riche prelat qui se croit trop grand seigneur pour faire la besogne lui-même. Celui-ci l'envoie dans son diocèse pour y faire les ordinations et les visites à sa place et il en est ordinairement quitte à bon marché, car le taux connu de ces garçons évêques est de 2 ou 3,000 livres. (Laurent, Essai sur la réforme du clergé, etc., cité en note par l'abbé Sicard : *Les Evêques avant la Révolution*, p. 320).

(3) L'Agenais fut l'un des principaux théâtres de la guerre contre les Albigeois. Ces hérétiques ont même été appelés *Agenais* par plusieurs historiens. (Voir : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange). En les combattant à outrance, Arnaud et les autres croisés ont bien mérité, quoi qu'on en ait dit, non seulement de la foi, mais aussi de la civilisation chrétienne.

(4) « Pendant ces troubles (l'insurrection des huguenots), dit M. l'abbé Barrère, Monseigneur de Frégose était à son abbaye de Fontfroide, près Narbonne. Il arrive à Agen au moment où l'on apprend que les ennemis qui ont enfin opéré leur jonction, ont renoncé au projet de passer leurs quartiers d'hiver dans l'Agenais. » (*Hist. rel. et mon.*, t. II, p. 311). Pour être juste envers la mémoire de ce prélat, il convient de citer le jugement que porte sur lui Labénazie : « Janus de Frégose avait trouvé

C'en était fait, peut-être pour jamais, de notre Eglise, si des soldats comme Monluc, si des laïques comme les consuls des principales villes n'avaient tenu tête avec un invincible courage à l'insurrection huguenote et ne l'avaient enfin domptée [1].

Voici l'Edit de Nantes. On peut maintenant respirer [2].

Les catholiques sont restés maîtres du champ de bataille, mais d'un champ de bataille couvert de ruines [3].

Sur 100 églises, 95 environ sont rasées ou à demi-détruites. Presque partout les autels sont renversés, l'herbe croît jusque dans le sanctuaire.

Les biens d'église sont usurpés sur une vaste échelle et les dîmes elles-mêmes sont généralement possédées par des laïques, qui les prélèvent au nom de misérables *custodi nos*.

Le clergé indigène a presque totalement disparu. Les titulaires, étrangers pour la plupart, ne résident pas. Les cures sont desservies, quand elles le sont, par des prêtres merce-

---

le secret de se faire aimer et de se faire obéir. Il se rendait autant considérable par sa vertu que par sa naissance, tout illustre qu'il fut.... Il a vécu sans reproches et avec toutes les marques de la sainteté. Son bon exemple et sa piété contribuèrent beaucoup à retenir la foi catholique dans la ville d'Agen ». (*Hist. man. d'Agen*).

Labrunie n'est pas moins élogieux. (Voir catalogue rais. des Ev. d'Agen, art. Janus Frégose.)

Monluc eut avec ce prélat quelque différend, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire : « Je ne faisais rien que je ne le communiquasse à l'Evêque d'Agen, me fiant lors autant et plus en lui qu'à mon frère propre et le tenais pour un de mes meilleurs amis et d'aussi bonne conscience que Prélat qu'il y eust dans toute la France ».

(1) Il faut que les Agenais sachent en quelle haute estime il doivent tenir leurs ancêtres du XVIe siècle, ces vaillants, qui, jetés, malgré eux, dans les grandes luttes, ont toujours su défendre, au prix de leur vie, et leur religion et leur liberté. » (G. Tholin. — La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle. *Revue de l'Agenais* t. XVII).

(2) C'est en 1601 que l'édit de Nantes fut enregistré au Parlement de Bordeaux et appliqué en Guyenne.

(3) Je visitai, le 8 juillet 1592, écrit Nicolas de Villars dans ses mémoires, les messieurs de la ville de Sainte-Livrade, en leur maison de ville, leur fis entendre les occasions de ma venue en un temps si misérable, parmi tant de périls et hasards de ma personne, le regret que j'avais de si grandes ruines matérielles et spirituelles et ce qui peu restait d'entier tout pollu et profané ». (Archives de l'Ev. C. 2).

naires, gyrovagues, sans mission ni science et bien souvent sans moralité [1].

Si le Calvinisme est à peu près abattu comme parti politique, il domine encore par le nombre sur le tiers du diocèse, un peu partout par l'influence de ses adhérents et leurs richesses.

Sans doute, il demeure banni d'Agen, de Villeneuve, de Marmande, dont les citoyens ont su, par l'énergie de leur attitude, obtenir du roi un édit spécial de pacification. Mais il règne en maître absolu, dans tout son exclusivisme farouche et sectaire, à Sainte-Foy-la-Grande, à Clairac, à Tonneins, à Monflanquin, à Tournon, à Puymirol, etc. [2]

Tout est à refaire et au prix de quels efforts !

Grâce à Dieu, le siège d'Agen est enfin occupé par un prélat regnicole, au cœur magnanime. C'est Nicolas de Villars.

Le pays n'est pas encore pacifié que déjà il le parcourt en tout sens avec une escorte militaire [3].

Lui, le fougueux ligueur, il porte partout des paroles de paix et de tolérance. S'il est écouté, c'est la fin des luttes fratricides.

---

(1) Doléance du Tiers-Etat de l'Agenais en 1583 : « Dans la plus grande partie du pays, l'exercice du culte est suspendu. Un grand nombre de prêtres sont morts pendant les guerres. Des gentilshommes se sont emparés des revenus des églises ; d'autre part certains ecclésiastiques réunissent tant de bénéfices qu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs charges. Ainsi le peuple est sans religion.

Ces abus ne furent pas corrigés. Les mêmes griefs sont exposés dans le cahier du Tiers Etat rédigé pour les Etats Généraux de 1588. — (*Cahier des doléances du Tiers-Etat d'Agenais aux Etats Généraux*, p. 3. — G. Tholin, La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle, *Revue de l'Agenais*, t. XVII).

(2) Voir pour l'exactitude de ce tableau tout spécialement les *Mémoires* de Nicolas de Villars déjà cités.

(3) On lit dans ces *Mémoires* à la date du 25 mai 1592 : « En ce temps-là je m'acheminai à Villeneuve, les troubles étant grandes ; accompagné de quelques chanoines tant de l'église cathédrale que collégiale et de la compagnie des gendarmes de M. de Monluc, oultre celles qui m'attendaient sur le chemin.... M. de Foucaude avec toutes les forces qu'il avait à Villeneuve me vint prendre au-dessus de Pujols, les consuls et les principaux habitants m'attendaient à la porte de la ville avec la procession. Ainsi allasmes à l'église Sainte-Catherine avec tout ce peuple. »

Cependant, son premier soin est de relever partout les autels, même à Tonneins, Monflanquin, Tournon, Puymirol, les principaux foyers de l'hérésie, même à Sainte-Foy-la-Grande, si bien nommée la Genève de l'Agenais.

Partout sur son passage, il chasse les vendeurs du Temple, expulse les intrus et les indignes et confie le troupeau à de vrais pasteurs.

En quoi il est puissamment aidé par le Séminaire nouvellement créé, qui commence à fournir un clergé d'élite.

Il fonde en même temps un collège de Jésuites, dont il est en droit d'attendre les meilleurs effets pour la régénération chrétienne des classes dirigeantes.

Les capucins qu'il appelle à Agen porteront un coup mortel au néo-paganisme du XVIe siècle qui a pensé tout corrompre, même les élus.

Mais c'est dans le synode, qu'il convoque tous les ans, que s'opère surtout la réformation.

Comme rien n'a survécu de l'ancienne organisation, sauf quelques titres purement nominaux, il remanie à fond la carte du diocèse. Douze arrondissements nouveaux sont créés. En chacun d'eux, il place un vicaire forain avec des pouvoirs très étendus. C'est l'origine de nos archiprêtrés.

Ses successeurs continuent son œuvre. Son neveu, Claude Gélas, Barthélemy Delbène avec son admirable pléiade de vicaires généraux : les Daurée, les d'Hospil, les Soldadié, les Roussel poursuivent l'hérésie vaincue jusque dans ses derniers retranchements. C'est sous leur épiscopat, comme une belle floraison d'institutions religieuses.

Citons enfin les immortels prélats : Claude Joly, Jules Mascaron, François Hébert, sous lesquels l'Eglise d'Agen arrive à son apogée.

Si bien qu'au XVIIe siècle, de même que la France eut son grand roi, le diocèse eut ses grands évêques.

Ici comme là, c'est le triomphe de l'autorité, de l'ordre et

de l'unité. Jamais on ne vit pouvoir épiscopal plus fort, clergé mieux réglé, troupeau mieux morigéné.

Grâce au zèle de tels pasteurs, non moins qu'à une énergique pression[1], la parole divine sembla se réaliser dans ce diocèse naguère encore si divisé : Il n'y aura qu'un bercail. *Et erit unum ovile et unus pastor.*

Depuis cet âge d'or, c'est un affaissement général. Ce n'est pas la mort mais un état léthargique qui lui ressemble.

Quatre-vings ans sont passés qu'il n'y a pas eu de synode.

Les conférences ecclésiastiques, déjà en usage sous Claude Joly, rétablies sous M. Hébert, en 1706, sont tombées en désuétude. M. de Chabanes tente d'inutiles efforts pour les faire revivre[2].

Le lien de la solidarité est aussi détendu que possible. Le chef a perdu peu à peu le contact de ses troupes. L'armée manque de cohésion.

Il n'est pas de congruiste qui ne garde au fond du cœur

---

(1) Il serait aussi puéril que maladroit de nier l'intervention des dragons de M. de Boufflers, dans notre pays, au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Cette intervention fut d'ailleurs aussi bénigne que possible. Dans une note à l'*Abrégé chronologique des antiquités d'Agen*, par Labrunie, page 166, M. Fallières dit avec très juste raison. « Les protestants s'étant soumis plutôt que convertis, sans résistance, il est à peu près certain que les Dragonnades se bornèrent, dans l'Agenais, à la démolition des temples et à des logements de gens de guerre. » Le principe de la liberté de conscience, que prônent avec si peu de succès, hélas! même de nos jours, les esprit libéraux, n'était pas né à l'époque de la Révocation de l'Edit. Les huguenots auraient été fort mal venus à l'invoquer, eux qui, pour ne parler que de notre pays, avaient organisé les tueries que l'on sait contre des prêtres et des catholiques inoffensifs.

Quis tuerit Gracchos de seditione querentes!

On conçoit enfin le peu de tendresse de Louis XIV pour une secte qui n'avait jamais cessé de se révéler comme l'ennemie jurée de la monarchie.

(2) Labrunie fait à ce sujet une réflexion qui peut en suggérer bien d'autres : « Le peu de goût que nous avons pour l'étude dans ce diocèse aurait besoin d'être continuellement aiguillonné... Ceux qui connaissent le diocèse conviennent qu'on y a généralement de l'esprit, mais ils ne peuvent se dissimuler qu'il est presque sans culture ou malheureusement tourné vers des objets de pure curiosité, ou peut-être plus dangereux encore. » (Catalogue raisonné des Evêques d'Agen, art. François Hébert).

une amertume plus ou moins secrète contre le riche bénéficier[1].

Le Jansénisme dont on peut dire :

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,

semble avoir tué toute foi agissante et toute fleur de dévotion[2].

Le Gallicanisme du grand siècle s'est rapetissé à une dé-

---

(1) Voir . Mémoire de MM. les curés d'Agen au sujet des Novales, où sont déduits d'importants griefs qu'ils souffrent de la part du Chapitre. 1765.

(2) Il est facile de constater les ravages de l'esprit janséniste dans les meilleures têtes. Il suffit de jeter les yeux sur les écrits d'Argenton et de Labrunie. A chaque page on trouve des jugements de ce genre :

« La plupart des historiens contemporains ont fait de Monfort presque un saint, l'histoire moderne l'a jugé bien sévèrement et l'a peint comme un héros barbare ». (*Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, an. 1218).

« Raymond VII, ce bon, ce malheureux prince, parut toujours avoir de la prédilection pour nos Pères ». (Ibid. ann. 1222-1226).

« On ne peut nier qu'en général les catholiques de ces temps-là ne fussent bien cruels. L'Inquisition imaginée pour lors pour conserver la pureté de la foi rendit les hommes bien plus féroces ». (Ibid., an. 1209).

« Ann. 1296. — Démêlés plus que scandaleux entre Boniface VIII et notre roi Philippe le Bel. Nos ecclésiastiques et nos consuls se mêlent mal à propos de cette indécente querelle ». (Ibid.).

« On peut dire qu'après Dieu c'est à lui (la Hire), à Xaintrailles, à Dunois (car ce sont eux, vraisemblablement, qui connaissaient le génie de leur siècle, qui inspirèrent Jeanne d'Arc) que la France doit le bonheur d'avoir des rois de la nation. » (Ibid., an. 1442-1447). Horresco referens !

« Pour les gens qui croient aux prédictions de Regiomontanus, de Nostradamus, de Joseph Benoît Labre, etc. » (Ibid., an. 1452-1453).

« Tout cela (les origines de N.-D. de Bon-Encontre), au ton de plaisanterie près qu'a pris contre son usage, M. Argenton, etc... » (Ibid. 1602-1612).

« Mais pourquoi, dans tout ceci (même sujet) qui a si fort l'air d'un conte, etc. » (Catalogue raisonné des Evêques d'Agen, art. Jean Frégose).

« Pour ne plus revenir sur cette affaire (le jansénisme) qui n'a plus aujourd'hui de Promoteurs (lisez Jésuites), j'ajouterai que M. Hébert, qui avait un peu donné sans doute à la crainte révérentielle de Louis XIV en acceptant la Bulle Unigenitus, interjeta appel en 1717 ». (*Abr. chron.*, an. 1710-13).

Ces citations se passent de commentaires. Cependant, Labrunie était bien loin d'être janséniste. Il a raconté lui-même, en nous révélant l'un des beaux côtés de son caractère, comment à peine âgé de 18 ans, il avait renoncé à un riche héritage plutôt que de le devenir.

fiance irraisonnée, à une antipathie instinctive à l'égard de Rome [1].

Çà et là, quelques sycophantes dissimulant sous des dehors décents leur scepticisme et leur corruption. L'Encyclopédie est leur évangile secret. Ce sont les apostats de demain.

Malgré tout, la masse est restée saine. On le verra bien aux jours de l'épreuve. Après quelque hésitation, peut-être, la grande majorité du clergé agenais, à la suite de son Evêque, gardera, pendant la persécution, une ferme et glorieuse attitude.

En attendant, tous somnolent dans la plus imprévoyante quiétude. Déjà pourtant souffle la tempête qui va tout emporter. Les temps sont proches. Hâtons-nous de donner un dernier regard à ce monde sur lequel on sent planer la mort.

Le diocèse d'Agen compte environ 200,000 âmes [2].

---

(1) C'est à l'esprit gallican que l'on doit, par exemple, imputer l'abandon, dans le diocèse d'Agen, de la liturgie romaine. Avant 1493, chacun se servait du bréviaire de l'Eglise qu'il affectionnait le plus. Pour rétablir l'uniformité, le cardinal de la Rovère, évêque d'Agen, ordonna dans un synode tenu à cette date : « Quod unusquisque rector aut vicarius perpetuus nostræ diœcesis ordinem officii secundum observantiam Ecclesiæ nostræ (cathedralis) dicere teneatur... » De plus il chargea Vincent Bilhonis de composer un Bréviaire. L'ouvrage commencé ou terminé en 1505 ne fut imprimé qu'en 1526, sous Antoine de la Rovère, neveu du cardinal. Un décret du Concile de Bordeaux (1582) substitua à ce bréviaire celui de S. Pie V. Plusieurs Propres ont été publiés : celui de M. de Frégose, en 1584; celui de M. Delbène, composé par Roussel, en 1660; celui de M. Hébert, composé par Jabrès, en 1727. M. de Chabannes fit prendre le Bréviaire de Paris à son diocèse en 1744. Ce même prélat avait chargé M. Argenton de préparer un *Bréviaire d'Agen* ou plutôt de refaire le *Propre* pour l'insérer dans le Bréviaire Parisien. Les évènements ne permirent pas à l'œuvre d'Argenton de voir le jour. Labrunie dit, dans son *Mémoire sur les écrivains de l'Agenais*, que cet ouvrage lui a été remis et qu'il est dans l'intention de le donner, avec ses autres papiers, à M. de Saint-Amans. Qu'est-il devenu? — M. de Bonnac ne put pas davantage substituer son rituel à celui de Mascaron, dans lequel, dit Labrunie « on retrouve une morale saine, une piété affectueuse et une grande connaissance des canons. »

(Voir la dissertation de cet auteur sur les livres liturgiques d'Agen).

(2) L'élection d'Agen, dit M. Charrière en son *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Agen*, était composée de 600 paroisses formant 140 juridictions. On comptait dans ces juridictions réunies 45,950 feux, lesquels à raison de cinq personnes par feu donnent le nombre de 229,750 habitants. On sait que le diocèse ne cadrait pas absolu-

Le nombre total des ecclésiastiques oscille autour de 1000.

Dans les chapitres [1], chapellenies [2], collèges de prêtres [3] : 100 dignitaires, chanoines, hebdomadiers, prébendiers, chapelains, enfants-prêtres, prêtres habitués ou obituaires.

Dans les prieurés [4], cures ou annexes [5] : 450 curés ou prieurs et 150 vicaires.

Dans les abbayes et monastères : 200 religieux de tout ordre [6].

A quoi il faut ajouter le nombre toujours flottant des séminaristes, des résignataires et des prêtres libres.

---

ment avec l'élection. En tenant compte de la différence et des protestants, on doit arriver, ou peu s'en faut, au chiffre de 200,000 âmes.

(1) Chapitres : Saint-Etienne, Saint-Caprais, Saint-Nicolas de Pujols.

(2) Chapellenies de Lamaurelle, de Montpezat et environ 100 autres non incompatibles avec d'autres bénéfices.

(3) Collège de prêtres de Villeneuve, enfants-prêtres de Marmande, prêtres habitués de Saint-Hilaire d'Agen, prêtres obituaires de Tonneins, etc.

(4) 54 prieurés simples n'obligeant pas à résidence et qu'il ne faut pas confondre avec les prieurés claustraux.

(5) 387 cures et 167 annexes faisant 554 clochers.

(6) Principaux établissements religieux :

Les couvents d'hommes :

Bénédictins.....	Abbayes d'Eysses et de Saint-Maurin, monastère ou prieuré de Sainte-Livrade. (On sait que l'abbaye de Clairac a été sécularisée et donnée par le roi Henri IV au Chapitre Saint-Jean de Latran, en 1604).
Bernardins ou *Cisterciens*.	Abbayes de Pérignac et de Gondon.
Jacobins ou *Dominicains*..	Agen et Port-Sainte-Marie.
Grands Carmes.....	Agen, Marmande et Aiguillon.
Petits Carmes.....	Agen.
Cordeliers.....	Agen, Villeneuve, Marmande, Sainte-Foy-la-Grande et Penne.
Capucins.....	Agen, Villeneuve, Marmande.
Augustins.....	Agen et Montlanquin.
Tierçaires ou *Picputiens*....	Agen, Bon-Encontre, Tonneins et Tournon.
Récollets.....	Beauville, Lauzun.
Lazaristes.....	Séminaire (Agen), Mission de la Rose (Sainte-Livrade).
Oratoriens.....	Collège d'Agen.
Hermites.....	Hermitage Saint-Vincent (Agen).

Les couvents de femmes ne renferment pas moins de 400 religieuses [1].

Sauf une exception ou deux, ces communautés de filles sont soumises à la juridiction immédiate de l'Ordinaire. C'est l'Evêque qui nomme le supérieur ou directeur spirituel, c'est lui ou son délégué qui examine les novices avant leur profession, c'est lui qui préside aux élections et qui les confirme, qui intervient en cas de conflit; c'est à lui enfin que l'on rend compte.

Généralement les budgets s'équilibrent avec peine. Les charges sont lourdes, les revenus modiques, le personnel nombreux; chaque maison ne se soutient que par des prodiges d'ordre et d'économie.

Mais la ferveur y règne et aussi une sainte allégresse. Ceux-là se trompent ou mentent qui représentent ces chastes épouses du Christ comme des victimes pitoyables qu'il faut libérer. On peut prévoir qu'elles ne sortiront du cloître que par la violence et qu'elles en garderont jusqu'à la fin la pieuse nostalgie.

Les Religieux dépendent de leurs chefs d'ordre, mais depuis Claude Joly [2] ils n'ont dans le diocèse que des pouvoirs

---

(1) Couvents de femmes :

Religieuses de l'Annonciade		Agen, Villeneuve et Marmande.
id.	*du Chapelet*	Agen.
id.	*de N.-D.*	Agen et Villeneuve.
id.	*de la Visitation*	Agen.
id.	*du Tiers-Ordre de S. François*	Agen.
id.	*de Fontevrault*	Fongrave.
id.	*Carmélites*	Agen.
id.	*Bénédictines*	Marmande.
id.	*Ursulines*	Port-Sainte-Marie, Sainte-Livrade.
id.	*Orphelines Saint-Joseph*	Agen.
id.	*Filles de la Foi*	Sainte-Foy-la-Grande, Villeréal, Tonneins, Clairac.
id.	*Filles de la Croix*	Aiguillon.
id.	*Sœurs grises de la Charité*	Hôpitaux d'Agen, de Villeneuve, de Marmande, etc.

(2) Ce prélat réformateur eut à soutenir contre les Religieux de son diocèse une

limités qu'il faut renouveler tous les ans. Ils sont aussi fort pauvres, mais dépourvus du feu sacré. Nombre, valeur, influence, tout chez eux est en décadence. L'arbre monastique n'a plus de sève, comment porterait-il des fruits ? Il est bon pour la cognée, c'est tout ce qu'on en peut dire [1].

Magni nominis umbra : tels sont aujourd'hui nos Chapitres. Les temps sont loin où l'un faisait les évêques, où l'autre leur donnait par la mitre et la crosse une sorte d'investiture. Après avoir été, pendant des siècles, la seconde puissance du diocèse, les voilà enfin réduits à un rôle purement décoratif. Il est vrai que le culte public leur doit d'être célébré avec quelque éclat.

Principes actifs, forces vives, tout semble s'être concentré dans le clergé paroissial : *in pedite robur*. C'est lui qui a bénéficié du poids social que les autres corps ont perdu. A la suite du brigandage des biens d'église, il a langui longtemps dans un état voisin de l'abjection. Mais depuis deux cents ans il n'a cessé d'améliorer sa situation matérielle et morale. Aussi, de nos jours, le *chapelain* révocable et gagé est-il partout remplacé par le curé inamovible et largement doté.

Depuis 1787, en effet, les congruistes, de tous les moins fortunés, outre le logement, jouissent d'une pension de 700 livres, exempte de toute charge. A une époque où l'on peut vivre à la campagne avec 150 livres de rente [2], c'est presque l'aisance.

Mais les congruistes dans le diocèse sont l'exception. On aurait de la peine à en compter cinquante.

Effectivement, d'après leur revenu officiel, les cures peu-

---

lutte aussi longue que bruyante dont il sortit vainqueur. Voir aux Archives de l'Evêché, série F, plusieurs pièces relatives à cette affaire. Voir aussi, d'après M. Philippe Lauzun, à la Bibliothèque Nationale, aux Manuscrits, supplément français, numéro 11045 : Recueil de pièces imprimées et manuscrites concernant l'affaire des Réguliers devant l'Evêché d'Agen.

(1) De cette proscription générale peut-être faut-il tout au plus excepter les Capucins.

(2) C'est le chiffre fixé pour le titre clérical.

vent se classer ainsi : 200, depuis 700 jusqu'à 1,000 livres ; 80, depuis 1,000 jusqu'à 1,200 ; 50, depuis 1,200 jusqu'à 3,000 ; 10 au-dessus de 3,000 livres. Combien d'évêchés, en Italie, qui ne valent pas ces derniers bénéfices! Encore ces chiffres sont-ils fort au-dessous de la réalité. Aiguillon, par exemple, qui arrive en tête avec 3,800 livres, passe à juste titre pour en valoir de 12 à 15,000.

La principale richesse de ces cures consiste dans l'inamovibilité [1]. Le dernier des curés amovibles a disparu sous Mascaron à la suite de la déclaration de Louis XIV, du 29 janvier 1686.

C'est l'Evêque qui est le collateur de droit de tous les bénéfices de son diocèse. Toutefois son pouvoir est, singulièrement restreint par les privilèges des patrons, des gradués et des résignataires en cour de Rome. On a calculé que sur 100 curés titulaires, 40 sont nommés par l'Evêque, 37 par le Pape et 23 par les divers patrons. Il y a environ 120 paroisses dont la nomination et la présentation appartiennent aux chapitres, abbayes, prieurés [2]. Les gradués [3] peuvent requérir

(1) L'inamovibitité non des curés primitifs, qui n'a jamais été contestée, mais des vicaires desservants, était consacrée sous l'ancien Régime par une ordonnance royale de 1689, par les deux déclarations de Louis XIV du 29 janvier 1686 et du mois de juillet 1699 et enfin par l'édit de 1695. « L'amovibilité des curés dans les paroisses, dit Durand de Maillane, a toujours été regardée en France comme très préjudiciable. »

L'église gallicane était en cela d'accord avec le Concile de Trente. « Mandat sancta synodus episcopis ut distincto populo in certas propriasque parochias unicuique suum *perpetuum* peculiaremque Parochum assignent qui eas cognoscere valeat, et a quo licite sacramenta suscipiant ». (Sess. XXIV, cap. XIII. De Reform).

On fit en 1666, une tentative pour suspendre dans la province l'inamovibilité des curés. Elle n'aboutit pas. (Voir Labénazie, Hist. man.)

(2) Voir pour l'exactitude de ces données le registre des collations sous M. de Bonnac. (Archives de l'Evêché, A, 40).

(3) L'établissement des concours (prescrit par le Concile de Trente) pour juger de la valeur intellectuelle des candidats aux charges importantes, était avantageusement remplacé par cette organisation de l'ancienne église. Les gradués stimulés au travail par le but réservé à leur activité, et éprouvés par de sérieux examens, offraient toutes les garanties de science que l'on pouvait désirer. Le niveau intellectuel de l'ancien clergé était élevé, et les fortes études y étaient en honneur. (Elie Méric, *Le clergé sous l'ancien régime*, p. 29).

tous les bénéfices qui viennent à vaquer en certains mois appelés de rigueur ou de faveur [1]. Un autre avantage des gradués, c'est qu'ils sont nommés privativement aux premières dignités des chapitres et aux cures des villes murées [2]. Enfin par une résignation en faveur, le curé, au terme de sa carrière, a la consolation de pouvoir se perpétuer en un successeur de son choix, tout en se réservant sur le bénéfice qu'il abandonne une pension [3] pour le reste de ses jours.

Rien d'étonnant si les cadres sont remplis, si les vocations abondent, si l'état ecclésiastique est une carrière enviée, si le recrutement du clergé s'opère dans les meilleures conditions. Que de familles *sacerdotales* où de génération en génération se transmet le glorieux privilège de fournir des prêtres à l'Eglise ! Les parents chrétiens ne détournent pas leurs fils d'une profession qui, sans parler des avantages d'un ordre supérieur, assure à tous la considération universelle, la stabilité et une heureuse médiocrité.

Nul d'ailleurs ne saurait porter son ambition au-delà sans prévariquer.

D'après les canons, les revenus d'une cure sont le patrimoine des pauvres, le curé en est l'économe et le dispensateur, il n'en doit prendre pour lui-même que ce qui est strictement nécessaire à sa subsistance. Le reste doit être distribué aux indigents de la paroisse. Il y a là une ressource bien précieuse en ce temps de disette où la sixième partie

---

1 Comme les collateurs et les patrons ont le droit, dans les mois d'avril et d'octobre, de choisir entre les gradués, on les appelle *mois de faveur* et on nomme *mois de rigueur* ceux de juillet et de janvier, parce que les collateurs sont obligés de conférer dans ces deux mois au plus ancien gradué nommé. (Durand de Maillane).

(2) Voici les cures du diocèse qui exigeaient des grades depuis l'Edit de 1770 : Agen, le Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins, Marmande, Clairac, Gontaud, Duras, Monclar, Villeneuve, Casseneuil, Montlanquin, Tournon, Castillonnès, Beauville, Penne, Valence, Puymirol, Cancon, Villeréal, Pujols, Sainte-Livrade, Sainte Foy-la-Grande et Verteuil.

3 Cette pension était généralement fixée, soit en nature soit en espèces, au tiers des revenus du bénéfice.

des familles de l'Agenais est réduite à la mendicité [1]. « Les pauvres de Cancon, écrit le syndic de cette paroisse, ont toujours trouvé de grandes ressources chez leurs curés : sans eux ils seraient mille fois morts de faim ; et, dans bien des occasions, une bonne partie des autres habitants qui, sans être mendiants, ne sont pas riches, n'ensemencerait pas ses champs, si le curé ne fournissait pas les semences ; le fait a été constaté [2]. » Il appert d'une enquête [3] faite par le gouvernement en 1775, que, dans une foule de petites paroisses, il existe des établissements de charité. Presque tous ont été fondés et dotés par d'anciens curés, bienfaiteurs à perpétuité de leurs troupeaux.

Chaque bénéfice est d'ailleurs grevé d'un impôt fort lourd qui enlève le sixième et parfois le quart du revenu net : ce sont les décimes [4]. La répartition de cet impôt se fait pour le diocèse dans une chambre ecclésiastique [5] appelée encore Bureau des Décimes, où tous les intérêts se trouvent repré-

---

(1) Voir le mémoire du curé de Celle, archiprêtre de Villeréal, 1775. Archives de l'Evêché, série H, liasse Celle.

(2) Mémoire cité par M. Léon Massip, dans son *Histoire de Cancon*.

(3) Les pièces de cette enquête sont disséminées dans toute la série H des Archives de l'Evêché.

(4) Voir sur les *décimes* : *Le Clergé sous l'ancien régime*, par l'abbé Méric, ch. IV, Les anciennes assemblées du Clergé.

(5) Les chambres ecclésiastiques avaient été établies en France par un édit du mois de juillet 1616. Celle du diocèse d'Agen était ainsi composée en 1789 :

Monseigneur l'Evêque, président ; MM. Boys et Rangouze de Beauregard, chanoines députés de la Cathédrale ; Pélissier et Ballias, chanoines députés de la collégiale. — Huit curés : MM. Bory, curé de Saint-Salvy ; Monforton, curé de la cathédrale ; Labrunie, curé de Monbran ; Illy, curé de Casseneuil : Bourrières, curé de Savignac : Boudon de Lacombe, curé de Puymirol ; Bissol de Saint-Just, curé de Verteuil ; Martin de Bonnefond, curé de Marmande.

Syndic du diocèse.....	M. Cousin, chanoine de la Cathédrale.
Avocat du clergé.....	M. Bory.
Greffier de la Chambre.....	M. Lhuilier, notaire.
Greffier des Insinuations ecclésiastiques.	M. Canuet, père.
Receveur des décimes.....	M. Passelaigue.
Procureur.....	M. Dayrie, père.
Receveur des Economats.....	M. Bory, négociant.

sentés. Elle se compose de l'Evêque, président, de quatre chanoines députés de leurs corps et de huit curés. En principe ces curés devraient être nommés à la pluralité des voix dans l'assemblée générale de tous les bénéficiers. Depuis qu'il n'y a plus de synodes, c'est l'Evêque qui est en possession de les désigner.

A côté de ce tribunal purement fiscal, il en fonctionne un autre chargé d'exercer la juridiction contentieuse de l'Evêque : c'est l'Officialité [1]. L'official est armé du pouvoir coercitif ; il fait, au besoin, exécuter ses sentences par l'imploration du bras séculier. On appelle de ses décisions à l'officialité métropolitaine. Les prétendues libertés de l'Eglise gallicane interdisent tout recours à Rome. Il y a, en revanche, les appels comme d'abus au Parlement.

Quant à la juridiction volontaire [2], l'Evêque l'exerce par

---

1 Officialité du diocèse en 1780. *Official :* Passalaigue l'abbé ; *vice-gérant :* Caulet ; *promoteur :* Argenton, curé de Saint-Hilaire ; *vice-promoteur :* R. Barrier, prébendier de la cathédrale ; *greffier :* Roulliès.

(2) Cette juridiction s'étendait plus lon que de nos jours. Par exemple, depuis la *Déclaration* de mars 1666, les régents abécédaires et latinistes y étaient soumis et ne pouvaient exercer sans lettres d'approbation expédiées par l'Evêque, qui avait le droit de surveiller leur enseignement. « Nous recommandons expressément, écrivait en 1738, M. de Chabannes, aux maîtres et maîtresses d'école, d'observer avec exactitude les avis que nous leur avons donnés dans nos lettres imprimées, tant pour la discipline qui doit être observée dans leurs écoles que pour ce qui concerne le catéchisme et l'assistance au sacrifice de la messe. » (Verbal de visite de Saint-Antoine de Fumel. Archives de l'Evêché, liasse Fumel).

Sauf au collège d'Agen et dans quelques rares écoles tenues par des religieuses, le personnel enseignant était composé de laïques : l'instruction était à peu près gratuite à tous les degrés. Presque partout les écoles étaient dotées ou bien à la charge des communautés et c'est à peine si, çà et là, on exigeait des parents une faible rétribution. Et tant il est vrai que rien n'est nouveau sous le soleil, le principe de l'instruction primaire obligatoire était connu et appliqué. On lit, en effet, dans le verbal déjà cité : « Nous avons ordonné que les maîtres et maîtresses d'école tiendraient un registre exact de tous les garçons et filles depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de 16 et qu'ils auraient soin de marquer leurs absences de l'école et d'en donner avis à leurs parents pour y porter remède ; qu'au cas que la négligence des parents fut telle qu'ils ne tinssent aucun compte des avis qui leur avaient été donnés, le sieur curé en serait averti par les maîtres et maîtresses pour faire aux parents des représentations avec douceur et charité, que si lesdits parents étant duement

lui-même à l'aide de ses grands vicaires généraux (1). Présentement, les affaires du diocèse sont traitées dans une sorte de comité ou de conseil composé de vicaires généraux nommés par l'Evêque et présidés par lui. Ce comité créé ou plutôt rétabli par M. de Bonnac, sous le nom de Congrégation, passe, à juste titre, pour une des plus belles idées de son épiscopat.

Par l'article 14 de l'Edit du mois d'Avril 1695, et mieux encore par les devoirs les plus essentiels de sa charge, l'évêque est tenu de visiter tous les ans au moins une partie de son diocèse. Les ordonnances qu'il porte en cette circonstance ont, même au for civil, force de loi. D'après tous les conciles, il n'est rien de tel que les visites épiscopales pour la sup-

---

avertis refusaient ou négligeaient d'envoyer leurs enfants aux écoles, nous ordonnons au sieur curé de nous en faire part afin d'y apporter les remèdes convenables.»

(1) Vicaires généraux en 1789 : Jean Bernard de Passelaigue, du diocèse, ancien curé d'Aiguillon, ancien vicaire général de M. de Chabannes, chanoine de la cathédrale, abbé de Pérignac, nommé en 1768.

Jean François de Caulet, du diocèse de Pamiers, licencié de la faculté de Paris, vice-gérant du diocèse, abbé de Pleneselve, prieur de Valprionde, grand chantre et chanoine de la cathédrale, nommé en 1768.

Louis Antoine de Puech de Fonblanc, licencié de la faculté de Paris, grand archidiacre de la cathédrale d'Agen, nommé le 27 février 1769.

Jean Jacques de Puech de Fonblanc, chanoine de Castres.

Pierre Michel Boys, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de la cathédrale.

Louis Antoine de La Roche Fontenilles, licencié *in utroque jure*, nommé le 3 février 1774.

De Laborie, doyen et archiprêtre de Monpazier.

Louis Peynaud, recteur de Saint-Pierre de Tonneins, nommé le 7 novembre 1776.

Arnaud Joseph de Rangouze de Beauregard, docteur en théologie de la Faculté de Bordeaux, chanoine de la cathédrale et archidiacre de Marmande, nommé le 26 octobre 1779.

François de Ferrand, curé de Beaugas.

Auxquels il faudra ajouter, en 1790, Claude de Parades, de l'Oratoire et supérieur du Collège d'Agen.

De fait, il n'y avait guère que MM. Passalaigue, Caulet et Rangouze qui prissent part à l'administration. Les autres étaient plutôt des vicaires généraux honoraires, comme nous dirions de nos jours. Tous les trois mois se tenait un conseil où étaient convoqués tous les archiprêtres du diocèse.

pression des abus et la réalisation de tous les progrès [1].

Telle est, en substance, la constitution du diocèse et la forme de son gouvernement. On le voit, rien n'est livré à l'arbitraire, et l'absolutisme du pouvoir est sagement tempéré par un ensemble de lois organiques et d'institutions dont on ne saurait trop, en général, admirer l'économie et proclamer les bienfaits.

Par un heureux concours, le mérite du chef est à la hauteur des institutions. M. Jean-Louis d'Usson de Bonnac restera justement célèbre par la dignité et la douceur de son administration. Né le 2 février 1734 [2], à Soleure, en Suisse, où son père [3] était ambassadeur, il entra jeune dans les ordres et vécut longtemps à Paris et à la Cour. Au lendemain de son ordination, il reçut de M. l'Archevêque de Bourges des lettres de vicaire général, et, du Ministre de la feuille, les prieurés de Bredon [4], en Auvergne et de Saint-Giny [5], au

---

(1) Les procès-verbaux de visites comprenaient deux parties : 1. Descriptio rerum prout sunt, et prœsertim cum defectibus. 2. Ordinatio pro tollendis defectibus.

L'évêque d'Agen avait le droit dans ses tournées pastorales de prélever 10 livres par église. C'était le droit de procuration qu'il délaissait toujours aux curés.

(2) Voici la traduction de son acte de baptême, extrait des registres de l'hôtel-de ville de Soleure : Le 3 février 1734 a été baptisé Jean-Louis d'Usson de Bonac, fils de Jean-Louis et de Françoise de Gontaud Biron. A été parrain O. de Phérion Verneuil, secrétaire d'ambassade, et marraine, Marie Propst, sa femme. (Communiqué en décembre 1892, par M. Joseph Eggenschwiler, curé catholique de la cathédrale de Soleure). D'après M. Eggenschwiler, M. de Bonnac serait demeuré à Soleure, comme émigré, depuis septembre 1792 jusqu'au 21 novembre 1797 et il y possédait l'indigénat.

(3) M. le marquis de Bonnac, ex-ambassadeur à Constantinople et en Suisse, mort à Paris le 1er septembre 1738. Il avait épousé, le 23 décembre 1715, Madeleine Françoise de Gontaud Biron, fille du maréchal de ce nom. Diplomate aussi intègre que distingué, M. de Bonnac ne laissa guère d'autre héritage à ses enfants que ses brillants états de services. (Voir : *Mémoires du duc de Luynes*, tome II, page 138).

La famille de Bonnac, originaire du comté de Foix, comptait parmi les plus nobles et les plus anciennes du royaume. Elle établissait ses preuves filiatives depuis 1177. (Voir : *La Chesnaye Desbois*, article Usson).

(4) Le prieuré de Bredon, dépendant de l'abbaye de Moissac, s'affermait 21,200 livres en 1783.

(5) Le prieuré de Saint-Giny, aux portes de Lectoure, dépendant de la même abbaye, s'affermait 11,000 livres en 1777.

diocèse de Lectoure. Le 1er novembre 1767, il fut nommé à l'Evêché d'Agen, et sacré le 14 janvier 1768. Il est venu dans le diocèse le 30 octobre de la même année.

Son aimable extérieur, son exquise urbanité lui gagnèrent d'abord tous les cœurs [1]. Un grand air de bonté prête à sa physionomie si fine un charme des plus captivants. En lui, avant l'Evêque, il y a le courtisan et le grand seigneur. Entouré d'ecclésiastiques distingués [2], il vit avec dignité dans le palais [3] magnifique qu'il vient de construire où à sa dé-

---

(1) Les sentiments qu'il inspirait revêtaient parfois une forme touchante dans sa naïveté. Un bon curé de campagne écrivait un jour au Secrétaire de l'Evêché : « Si Monseigneur qui m'a parut (*sic*) être curieux d'avoir des chiens, voulait un beau maatin portant son fouet bien et joliment retroussé sur ses reins, fort doux, je l'ai chez moi, je lui ferais passer de suite. Rien ne me tenant plus au cœur que de pouvoir lui témoigner par quelque endroit que l'éclat de ses vertus, de sa bienfesance (*sic*) seront toujours présents à mon esprit. Il est certain que ses bontés et son affabilité lui ont enchaîné le cœur de tous les ecclésiastiques de cet archiprêtré et le mien plus étroitement que tout autre. (Arch. de l'Evêché).

(2) Parmi lesquels il est juste de citer le docte et pieux curé de Monbran, Joseph Labrunie. L'historien a payé sa dette de reconnaissance en immortalisant dans ses écrits les vertus de celui qu'il n'appelle jamais que « notre aimable prélat ».

« Apprends, ami lecteur,
» Entre les mains de qui tombera cet ouvrage,
» Qu'il ne fut jamais de pasteur
» Qui de ses diocésains méritât plus l'hommage... »
(Catal. des Ev. d'Agen, art. Bonnac.)

L'intention, en vérité, vaut mieux que les vers.

(3) L'ancien évêché, situé près de la cathédrale Saint-Etienne, s'étant en partie écroulé le 22 juillet 1773, M. de Bonnac posa la première pierre d'un nouveau palais épiscopal, aujourd'hui la Préfecture, le 19 juin 1775. « Je crois, dit Labrunie, que je n'exagèrerai pas quand j'en porterai la dépense à 100,000 écus; mais ceux qui viendront après nous n'en seront pas surpris. Jamais nos pères n'eussent pensé que nous eussions vu chez nous un monument de ce genre.

« Le roi, pour aider M. de Bonnac à bâtir son palais et à payer les intérêts de 80,000 livres qu'il lui a permis d'emprunter sur son évêché, lui a donné au commencement de la présente année (1779) l'abbaye de Theuley. » (Labrunie, Catal. rais. des évêques d'Agen. Art. Bonnac. — Voir aussi *Histoire de la Préfecture d'Agen*, par M. Paillard, ancien préfet de Lot-et-Garonne).

L'abbaye de Theuley, diocèse de Dijon, ordre de Citeaux, valait en chiffres officiels 8,000 livres, ce qui, avec les revenus de son Evêché, des prieurés de Redon et de Saint-Giny, faisait 120,000 livres de rente à M. de Bonnac, c'est-à-dire 250,000 francs environ de nos jours, non compris le casuel du secrétariat.

licieuse campagne de Monbran [1] qu'il embellit tous les jours.

Il a le goût des beaux monuments ; grâce à lui la Cathédrale Saint-Etienne, laissée inachevée depuis des siècles, sera bientôt « un temple digne du Dieu que nous adorons » [2].

Il est la Providence des pauvres [3] et sur un siège où la bienfaisance est héréditaire depuis Mascaron, il se fait encore remarquer par sa charité sans bornes.

Sans entrer dans les menus détails de l'administration qu'il abandonne volontiers à M. de Caulet [4], homme de premier mérite, qui a toute sa confiance ; il prend la part la plus active aux affaires du diocèse et donne l'impulsion générale dans un grand esprit de justice et une admirable hauteur de vue.

On ne le louera jamais assez, par exemple « du sage établissement qu'il a fait, en arrivant dans Agen, de la *Congrégation*, où, assisté de ses vicaires généraux, il répand dans la plus exacte vérité la lumière dans tout son diocèse par la justesse de ses décisions, la sagesse de ses conseils, l'amour de l'ordre et une sévérité quelquefois nécessaire, mais toujours

---

(1) « En 1778, tous les murs de clôture du parc furent achevés. Il fit rebâtir en 1779 toute la façade intérieure de l'entrée du château. Les terrasses, le parterre, le manège, etc... tous les agréments de cette jolie maison de campagne lui doivent leur existence. » (Labrunie, ibid.)

(2) « M. de Bonnac obtint de la Cour, par les amis et les protections qu'il y avait, un don de 120,000 livres, en 1778, pour la réparation de la cathédrale ». Labrunie, *Antiquités d'Agen*).

(3) Ruiné par la Révolution, il ne se préoccupe que des pauvres : « Nos pauvres, écrit-il le 11 octobre 1789, sont bien souffrants et mon cœur saigne de l'inutilité involontaire dont je serai pour eux. Ils sont nos frères plus que jamais et je ne puis leur être d'aucun secours... qu'on me fasse contribuer de tout ce qui reste en mon pouvoir ! » De fait, il ne s'est rien réservé de ses revenus considérables, et il serait mort de faim en exil, si des amis fidèles ne lui eussent fait passer quelques secours. Voir l'article nécrologique de Labrunie, numéro 115 du *Journal de Lot-et-Garonne*.

4 C'est ainsi qu'on peut lire dans la *Désolatioun de Mounbran*, de l'abbé Champmas :

Baqui la crambo qu'habitabo
L'abbé Caoulet lou tout puissan
Qu'on abourdabo qu'en tremblan.
Caoulet que toujours bous groundabo ! etc.

la liberté des élections [1]. Les élections elles-mêmes sont, pour ainsi dire, supprimées par les Papes d'Avignon qui ne tardent pas à réserver au Saint-Siège la provision des évêchés. La Pragmatique Sanction pense un instant faire revivre le droit des Chapitres; mais voici le Concordat de 1516 qui lui porte le dernier coup [2].

---

(1) Voir Lecoeur, Catalogue raisonné des Evêques, art. Raymond Bernard du Fossat.

(2) La dernière élection faite par le Chapitre Saint-Etienne est celle de Pierre Dubois, en 1477. Le Pape nomma en même temps Galéas de Ruvère et le Roi, Jean de Monchenu. Cela donna lieu à un long procès dont voici les pièces telles qu'elles sont indiquées dans le « Tarif des Actes qui ont servi à M. Argentonx », par Lalanne :

Du 4 octobre 1477, bulle du pape Sixte IV nommant Galéas de Ruvère (son neveu) à l'évêché d'Agen.

Du 4 des calendes de janvier 1478, bulle du même pour confirmer la renonciation de Pierre Dubois au même évêché.

Du 4 juillet 1478, nouvelle bulle de Sixte IV pour nommer Galéas à l'Evêché d'Agen.

Du 20 septembre 1478, lettre de Louis XI au Chapitre cathédral à qui il annonce qu'il a nommé Jean de Monchenu à l'Evêché d'Agen.

Pierre Dubois, ayant appris la nomination que Louis XI venait de faire de Jean de Monchenu à l'Evêché d'Agen, se désiste de son droit, mais Monchenu ayant passé à l'Evêché de Viviers.

Le 14 septembre 1478, Pierre Dubois rétracte sa renonciation ; Galéas fait parvenir alors au Mémoire pour faire valoir son droit.

Du 5 avril 1479, lettres de Louis XI portant évocation de l'affaire au Grand Conseil.

Du 20 mai de la 19 mai 1479, signification des lettres d'évocation au Grand Conseil.

Du 13 mai 1479, décret de prise de corps contre les sédideux à l'occasion des disputes des deux prétendants.

Du 2 mars 1480, autres lettres de Louis XI sur l'affaire des deux prétendants à l'Evêché d'Agen.

Du 20 avril 1480, arrêt du Parlement de Bordeaux renvoyant l'affaire des deux prétendants au Grand Conseil.

Du 22 juin 1480, [illegible] à l'Official de Bordeaux de la bulle du pape Sixte IV [illegible] Pierre Dubois.

Du 5 septembre 1480, seconde renonciation de Pierre Dubois à l'Evêché d'Agen. — Arrêt en conséquence.

N. B. — Dit aussi que cette affaire terminée, mais elle dura encore sept ans.

Du 7 mars 1481, [illegible] de la renonciation de Pierre Dubois à l'Evêché d'Agen.

Un autre privilège dont le Chapitre Saint-Etienne a joui des premiers et qu'il a aussi perdu, est celui de l'exemption. Pie II, dans une bulle, qu'il adressa en 1456 au Chapitre Saint-André de Bordeaux, s'autorise, pour lui accorder le même privilège de l'exemple de celui d'Agen [1]. Pour être exempt, le Chapitre cathédral n'en était pas moins le vassal de l'Evêque. Dans le cartulaire, fait par ordre de Pierre Bérard, dans la seconde moitié du xve siècle, le compilateur marque d'une manière très expresse, le vasselage de ce Chapitre qui promettait à l'Evêque *fidélité manuelle*. Les nouveaux chanoines recevaient du prélat l'investiture de leurs chanoinies par le surplis en lui prêtant ce serment. Tous les archidiacres lui faisaient hommage en qualité de vasseaux et lui promettaient la même obéissance [2]. Nos deux Chapitres se prétendent encore exempts en 1551, lors de la visite de Jean Valéri, suffragant de Matteo Bandelli et ils ont soin de faire consigner leurs prétentions dans son procès-verbal [3].

Du 13 janvier 1484, lettres patentes de Charles VIII qui cassent l'arrêt du Parlement de Bordeaux et renvoient de nouveau l'affaire au Grand Conseil.

Du 20 avril 1484, arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend à Pierre Dubois et à Galéas de plaider au Grand Conseil.

Du 9 septembre, du 3 octobre 1484 et du 28 avril 1485, nouvelles lettres de Charles VIII sur cette affaire.

Du 17 juin 1485, nouvel arrêt du Parlement sur cet objet.

Du 24 juillet 1485, commission donnée à Benoît, Adam et autres pour juger cette affaire.

Du 28 juillet 1485, lettres de Charles VIII à Louis Tindo pour présider au Parlement de Bordeaux et juger cette affaire.

Du 13 décembre 1485, arrêt du Grand Conseil qui élargit Pierre Dubois sous certaines conditions, et le condamne à 500 marcs d'argent s'il ne les remplit.

Du 26 février 1486 (1487 N. S.), dernière renonciation de Pierre Dubois à l'Evêché d'Agen, moyennant une pension de 400 livres que Galéas, son compétiteur, s'oblige à lui payer annuellement

Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu en conséquence de cette renonciation.

(1) Labénazie, *Hist. d'Agen*, liv. v., ms.

(2) Voir le Mémoire d'Argenton sur la juridiction temporelle, etc.

(3) Matteo Bandelli, ayant reçu ordre d'Henri II de faire la visite de son diocèse, s'en déchargea sous le prétexte avoué de son grand âge et de ses infirmités, sur Jean Valéri, évêque de Carles, puis de Grasse, son suffragant et vicaire-général. Les

la liberté des élections [1]. Les élections elles-mêmes sont, pour ainsi dire, supprimées par les Papes d'Avignon qui ne tardent pas à réserver au Saint-Siège la provision des évêchés. La Pragmatique Sanction pense un instant faire revivre le droit des Chapitres; mais voici le Concordat de 1516 qui lui porte le dernier coup [2].

---

(1) Voir Labrunie, Catalogue raisonné des Evêques, art. Raymond Bernard du Fossat.

(2) La dernière élection faite par le Chapitre Saint-Etienne est celle de Pierre Dubois en 1477. Le Pape nomma en même temps Galéas de Ruvère et le Roi, Jean de Monchenu. Cela donna lieu à un long procès dont voici les pièces telles qu'on les trouve dans la « Table des Actes qui ont servi à M. Argenton », par Labrunie.

Du 4 octobre 1477, bulle du pape Sixte IV nommant Galéas de Ruvère (son neveu à l'Evêché d'Agen.

Du 4 des calendes de janvier 1478, bulle du même pour confirmer la renonciation de Pierre Dubois au même évêché.

Du 5 juillet 1478, nouvelle bulle de Sixte IV pour nommer Galéas à l'Evêché d'Agen.

Du 29 septembre 1478, lettre de Louis XI au Chapitre cathédral à qui il annonce qu'il a nommé Jean de Monchenu à l'Evêché d'Agen.

Pierre Dubois, ayant appris la nomination que Louis XI venait de faire de Jean de Monchenu à l'Evêché d'Agen, se désiste de son droit, mais Monchenu ayant passé à l'Evêché de Viviers,

Le 14 novembre 1478. Pierre Dubois rétracte sa renonciation ; Galéas fait paraître alors un Mémoire pour établir son droit.

Du 9 avril 1479, lettres de Louis XI portant évocation de l'affaire au Grand Conseil.

Du 29 mai et du 18 juin 1479, signification des lettres d'évocation au Grand Conseil.

Du 13 juin 1479, décret de prise de corps contre les séditieux à l'occasion des disputes des deux contendants.

Du 2 mars 1480, autres lettres de Louis XI sur l'affaire des deux contendants à l'Evêché d'Agen.

Du 14 avril 1480, arrêt du Parlement de Bordeaux renvoyant l'affaire des deux contendants au Grand Conseil.

Du 22 juin 1480, insinuation à l'Officialité de Bordeaux de la bulle du pape Sixte IV cassant l'élection de Pierre Dubois.

Du 9 septembre 1480, seconde renonciation de Pierre Dubois à l'Evêché d'Agen. — Arrêt en conséquence.

N.-B. — On aurait cru cette affaire terminée, mais elle dura encore sept ans.

Du 17 mars 1483, rétractation de la renonciation de Pierre Dubois à l'Évêché d'Agen.

Un autre privilège dont le Chapitre Saint-Etienne a joui des premiers et qu'il a aussi perdu, est celui de l'exemption. Pie II, dans une bulle, qu'il adressa en 1456 au Chapitre Saint-André de Bordeaux, s'autorise, pour lui accorder le même privilège de l'exemple de celui d'Agen [1]. Pour être exempt, le Chapitre cathédral n'en était pas moins le vassal de l'Evêque. Dans le cartulaire, fait par ordre de Pierre Bérard, dans la seconde moitié du xve siècle, le compilateur marque d'une manière très expresse, le vasselage de ce Chapitre qui promettait à l'Evêque *fidélité manuelle*. Les nouveaux chanoines recevaient du prélat l'investiture de leurs chanoinies par le surplis en lui prêtant ce serment. Tous les archidiacres lui faisaient hommage en qualité de vasseaux et lui promettaient la même obéissance [2]. Nos deux Chapitres se prétendent encore exempts en 1551, lors de la visite de Jean Valéri, suffragant de Matteo Bandelli et ils ont soin de faire consigner leurs prétentions dans son procès-verbal [3].

Du 13 janvier 1484, lettres patentes de Charles VIII qui cassent l'arrêt du Parlement de Bordeaux et renvoient de nouveau l'affaire au Grand Conseil.

Du 20 avril 1484, arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend à Pierre Dubois et à Galéas de plaider au Grand Conseil.

Du 9 septembre, du 3 octobre 1484 et du 28 avril 1485, nouvelles lettres de Charles VIII sur cette affaire.

Du 17 juin 1485, nouvel arrêt du Parlement sur cet objet.

Du 24 juillet 1485, commission donnée à Benoit, Adam et autres pour juger cette affaire.

Du 28 juillet 1485, lettres de Charles VIII à Louis Tindo pour présider au Parlement de Bordeaux et juger cette affaire.

Du 13 décembre 1485, arrêt du Grand Conseil qui élargit Pierre Dubois sous certaines conditions, et le condamne à 500 marcs d'argent s'il ne les remplit.

Du 26 février 1486 (1487 N. S.), dernière renonciation de Pierre Dubois à l'Evêché d'Agen, moyennant une pension de 400 livres que Galéas, son compétiteur, s'oblige à lui payer annuellement

Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu en conséquence de cette renonciation.

(1) Labénazie, *Hist. d'Agen*, liv. v., ms.

(2) Voir le Mémoire d'Argenton sur la juridiction temporelle, etc.

(3) Matteo Bandelli, ayant reçu ordre d'Henri II de faire la visite de son diocèse, s'en déchargea sous le prétexte avoué de son grand âge et de ses infirmités, sur Jean Valéri, évêque de Carles, puis de Grasse, son suffragant et vicaire-général. Les

Mais en 1597, ils déclarent à Nicolas de Villars qu'ils acceptent sa visite [1]. Depuis ils n'ont plus cessé d'être soumis à la juridiction de l'Ordinaire.

Dès lors, le Chapitre Saint-Etienne n'a qu'un rôle de plus en plus effacé. Toute son activité se dépense en une suite de misérables querelles avec l'Evêque, son maître, avec le Chapitre Saint-Caprais, son rival, avec ses propres dignitaires et ses subordonnés. Cantonné dans une sorte d'opposition boudeuse au pouvoir épiscopal toujours grandissant, il lui fait sans trêve une vraie petite guerre aussi acharnée que peu dangereuse, il le couvre de ses traits, très inoffensifs d'ailleurs « *tela sine ictu* », sous forme de papiers timbrés, actes d'opposition, appels au Parlement, etc.., nul ne connaissant mieux l'art de fronder et le bysantinisme des procédures canoniques. C'est bien souvent pour les motifs les plus futiles qu'il engage les hostilités. Qu'on en juge par cet exemple pris entre mille : « Cejourd'huy 25e mars 1667 [2]. Nous » Martial de Bordes conseiller du Roi et Lieutenant particu- » lier au Siège présidial d'Agen estant allé sur les 10 heures » du matin ou environ dans l'église Saint-Etienne de cette » ville pour assister à la grande messe et au sermon nous au- » rions trouvé que la procession qui se fait avant la grande » messe estoit commencée et étant entré dans le chœur de » l'église pour prendre notre place dans le banc destiné pour » MM. les Officiers de notre compagnie nous aurions ren- » contré le seigneur évesque d'Agen avec les sieurs chanoi-

---

archives de l'Evêché possèdent encore les procès-verbaux de cette visite sous la cote C, I. Ce sont les premiers documents de ce genre qui s'y trouvent, malheureusement l'écriture en est presque indéchiffrable aux profanes. Il y a en tête le mandement de Bandelli, qui est d'un style très fleuri, dit Labrunie.

(1) Voir aux archives de l'Evêché, sous la cote C, 2 et avec ce titre : « Mémoires de Nicolas de Villars (1502-1607), les procès-verbaux de visite de ce grand prélat. » Ce sont moins des procès-verbaux que des notes personnelles, écrites au jour le jour de la propre main de l'évêque, qui donnent un état très exact du diocèse au moment de la promulgation de l'Edit de Nantes.

(2) Fête de l'Annonciation.

» nes et le sieur de Cerisolles officiant, qui étaient auprès du
» balustre qui est au pied de l'autel, lesquels ayant salué
» ledit Seigneur Evêque nous auraient prié d'avancer et
» MM. de Barrausel, conseiller aud. siège et de Foust
» avocat du Roy et MM. du Cros, Génevois et de Lages
» consuls qui avaient assisté à la procession ce que nous au-
» rions fait et led. seigneur Evêque s'estant tourné vers nous
» nous aurait prié d'être témoins de ce qui se passerait et
» ensuite s'étant adressé aud. sieur de Cerisolles officiant lui
» aurait dit qu'il avait été averti par trois des sieurs chanoi-
» nes qu'ils avaient hier pris délibération entr'eux de ne souf-
» frir plus que le sieur chanoine officiant restât au pied de
» l'autel jusqu'à ce que led. seigneur Evêque eut mis l'encens
» dans l'encensoir avant de partir du pied de l'autel parce
» que c'était contre le cérémonial bien que ce soit l'usage de
» lad. Eglise et que led. seigneur Evêque fut dans cette pos-
» session aussi bien que les seigneurs Evêques ses devan-
» ciers dans laquelle led. seigneur Evêque dit qu'il se voulait
» maintenir, qu'il offrait neantmoins qu'après qu'on lul aurait
» fait connaître qu'il y avait quelque chose contre l'ordre de
» l'Eglise de le retrancher et de leur faire justice et que ce-
» pendant il lui faisait défense de contrevenir à l'usage et
» de le troubler en sa possession sons peine d'être suspendu
» pour un mois *a divinis, ipso facto*, ce que led. seigneur
» Evêque aurait répété par trois diverses monitions aud.
» s^r de Cerisolles et ensuite led. seigneur Evêque s'estant
» tourné vers l'autel le s^r de Sérignac chantre et chanoine
» ayant voulu parler led. seigneur Evêque aurait commencé
» l'*Introït* de la messe, pendant lequel nous aurions dit au
» s^r de Sérignac chantre que de la manière dont ledit seigneur
» Evêque lui avait parlé, ils devaient déférer à ses ordres et
» que cela ne nuirait pas à leurs prétentions et l'*Introït* étant
» fini led. s^r de Cérisolles serait monté a l'autel avant qu'on
» eut présenté la navette de l'encens aud. seigneur Evêque

» et à l'instant led. seigneur Evêque auroit dit aud. s^r de
» Cérisolles qu'il le déclarait suspendu par sa désobéissance
» pour un mois *a divinis, ipso facto* et pour lors le s^r de Gri-
» mard chanoine aurait dit à haute voix aud. seigneur Evêque
» qu'il protestait contre lui du scandale de la cessation
» du service divin et de tous despens, dommages et intérêts
» et led. seigneur Evêque et s^r de Cérisolles officiant et
» autres s^rs chanoines se seraient retirés de l'autel sans
» autres paroles. De quoy, etc...[2] ».

On recommença le surlendemain 27, dimanche de la Passion. Claude Joly dut suspendre *a divinis* pour le même motif le chanoine d'Espalais devant une foule immense, tout le présidial et les consuls. Ce jour-là non plus il n'y eut pas de grand'messe à la Cathédrale... le bas chœur avait déjà commencé l'*Introït*...

De pareilles scènes n'étaient pas rares. En voici une qu'on dirait empruntée au *Lutrin* de Boileau : « Un témoin dépose que
» le jour de dimanche dernier 14e du présent dans le chœur
» de l'Eglise Saint-Etienne et faisant la chappe en qualité de
» hebdomadier aux vêpres solennelles qui se disent à l'hon-
» neur de Notre-Dame de l'Assomption qui était le lendemain
» où était aussi MM. de Soldadié, grand archidiacre ; de Bois-
» sonnade, chantre, de Buisson, Borie, Pélissier, Roussel, Gé-
» raudin, de Boissonnade, Daurée, Saint-Amans et Feydic,
» chanoines de ladite église, il vit et entendit que le dit s^r grand
» archidiacre étant du côté gauche première dignité et led.
» s^r Géraudin du côté droit en son rang tous deux en même
» temps et sur même ton commencèrent les vêpres et chan-
» tèrent deux *in adjutorium* et lorsqu'on fut à dire le capitule
» au pupitre au milieu du chœur il vit comme led. s^r archi-
» diacre s'y rendit et monta sur le marchepied et à même
» temps le s^r Géraudin s'y étant aussi rendu et au côté du dit

---

(1) Archives de l'Evêché, série E, liasse 20.

» sieur archidiacre un peu au-dessous ils lurent tous deux le » capitule tout à même temps et pour lors l'office ayant été » interrompu ledit sr Géraudin s'en alla à la sacristie par la » porte qui est proche l'autel du côté gauche et tous les » autres chanoines sortirent aussi par la porte du bas et ne » resta dans le chœur que le dit sr archidiacre et le sieur » chantre qui était à son siège cantoral lequel sieur archi- » diacre s'adressa à MM. les magistrats présidiaux et un gros » quart d'heure après tous les dits srs chanoines étant rentrés » dans le chœur l'office fut continué qui avait été interrompu » et cessé pendant le dit quart d'heure et le dit sieur Géraudin continua d'officier, le dit sr grand archidiacre s'étant » retiré et sorti du chœur. Vespres étant finies comme on » voulut commencer à chanter le *Te Deum* le dit sieur grand » archidiacre étant rentré dans le chœur à son siège et » MM. du Chapitre Saint-Caprasy y estant arrivés en procession tant le dit sr grand archidiacre que le sr Géraudin, » chanoine tous deux en même temps et d'un même ton commencèrent de préentonner le *Te Deum* par deux diverses » fois. De plus est mémoratif qu'un jour de fête de l'Assomption de Notre Dame, il (le témoin) fit le sous-diacre lorsque ledit sieur archidiacre officiait et avait encore souvent » vu qu'il a officié et entonné à divers *Te Deum* dans la dite » église ainsi que son devancier archidiacre, etc... [1] ».

Le 18 novembre 1674, Claude Joly ayant voulu faire la cérémonie « qui selon l'usage de cette église (Saint-Etienne) s'y fait tous les troisièmes dimanches du mois par l'exposition du Saint-Sacrement que l'on porte en procession dans la nef pour en donner la bénédiction après le salut », les deux plus anciens chanoines refusèrent « de l'aider à se vêtir comme c'est l'usage, » ainsi que de l'accompagner pendant toute la cérémonie, tous les autres chanoines refusèrent également.

---

(1) Voir l'enquête. Archives de l'Evêché, série E, liasse 29.

L'Evêque fit donc la procession sans être accompagné de diacres d'honneur. Après quoi personne n'ayant présenté l'encens il ne put y avoir ni encensement ni bénédiction. Le peuple, fort scandalisé, a manifesté par ses murmures qu'il blamait la conduite des chanoines qui par deux fois ont refusé les chapes que le sacristain leur offrait [1].

Les hostilités, un moment apaisées sous Jules de Mascaron [2], l'idole du diocèse, se réveillèrent sous François Hébert son successeur. Le 18 janvier 1707, ce prélat, s'étant présenté à la cathédrale pour y faire la visite canonique, il n'y eut point de sonnerie de cloches, point de cierges à l'autel, la croix processionnelle, les ornements, etc., restèrent sous clef [3]. Le même évêque ayant voulu donner la préséance au

---

1) Arch. Ev. E, 43. — On aimerait peut-être à connaître l'opinion de nos pères sur cette partie de la liturgie : « L'exposition du Saint-Sacrement, processions et saluts ne sont pas de l'essence du culte, écrit un curé quelques années avant la Révolution. Thiers est opposé à la fréquence de ces expositions qui compromettent le respect dû aux Saints Mystères; il les permet pour les fêtes du Saint-Sacrement où toute l'Eglise est appliquée à l'honorer ou pour les calamités publiques. M. de Joly, dans ses Statuts synodaux, publiés en 1666 et en 1673, s'exprime ainsi : « Pour éviter les fréquentes irrévérences et les profanations qui se commettent en présence du Saint-Sacrement, il sera exposé rarement pour des raisons publiques et importantes seulement ; nous faisons défense à tous prêtres séculiers et réguliers de l'exposer ou porter en procession et de donner la bénédiction au peuple avec le soleil et le ciboire sinon pendant l'octave de la Fête-Dieu et le Jeudy-Saint selon l'usage de l'église, sans notre permission par écrit. (Traité de l'exposition du Saint-Sacrement, liv. II, ch. 27.) — Les processions du Saint-Sacrement, plus récentes, doivent être pour les mêmes raisons beaucoup moins facilement autorisées. Quant aux saluts c'est le changement apporté dans les heures des offices qui les a introduits ainsi que la défense faite aux moines de recevoir le peuple dans les églises pour la célébration solennelle de l'office divin. Depuis que les vêpres et complies peuvent se réciter à une heure si peu retardée, on a inventé des prières de dévotion pour le soir, saluts, *preces serotinæ*. Les moines ont favorisé cet établissement. Ces prières, auxquelles on pouvait assister en dehors de la paroisse, leur permettaient d'attirer beaucoup de monde dans leurs églises ». (Mémoire de M. Etienne Canuet, curé de Clermont-Dessus. Arch. de l'Ev. H, liasse Clermont-Dessus).

(2) M. de Mascaron, dit Labrunie après Labénazie, réussit dans tout ce qu'il entreprit. Les chanoines de Saint-Etienne s'étaient toujours défendu de prendre le *Domino* : ils le prirent à la première exhortation que leur en fit en 1682 M. l'Evêque. (Catal. rais. des Evêques, art. Mascaron).

(3) Archives de l'Evêché, E, 47.

synode à son frère, M. Hébert, vicaire général et abbé de Saint-Maurin, le Chapitre lui intenta un procès. Les parties s'en remirent d'un commun accord à l'arbitrage de l'Evêque de Condom. Celui-ci rendit le 13 mai 1709 sa sentence par laquelle « le grand archidiacre et le Chapitre étaient maintenus dans la possession du droit de préséance et d'opiner les premiers dans les assemblées synodales du diocèse d'Agen sans préjudice au sieur abbé Hébert du droit d'assister, si bon lui semble, aux assemblées synodales en sa qualité de vicaire général à côté ou auprès de Monseigneur l'Evêque, toutefois hors de rang [1] ».

On connaît la fameuse querelle du grand archidiacre et du Prieur de Saint-Caprais. Souvent les deux Chapitres eux-mêmes descendaient dans l'arène. Pour rester dans les temps modernes, « M. Labénazie cite avec complaisance une ordonnance que fit M. Delbène à l'occasion des difficultés que faisait le Chapitre de Saint-Etienne d'assister à la procession du Saint-Sacrement, parce que le Chapitre de la Collégiale prétendait faire dans son église les offices de diacre, de sous-diacre et de prêtre assistant : Il est enjoint à Messieurs de Saint-Etienne, sous peine de suspense de se rendre tout présentement ce jourd'hui, 27 mai 1660, dans l'église Collégiale sans prétendre pourtant nuire au droit des parties. Les chanoines de Saint-Etienne, ajoute M. Labénazie, obéirent et les chanoines de la Collégiale firent tous les offices d'honneur [2] ». Du temps de Mascaron, la vieille querelle du Chapitre de la Cathédrale avec celui de la Collégiale pour le droit de le servir se réveilla, mais elle fut également, dit Labénazie, terminée par une sentence arbitrale comme sous M. Delbène, en faveur du Chapitre Collégial [3]. Au commencement de l'année 1734, il y avait encore une instance pendante au Par-

(1) Ibidem, E. 40.
(2) Labrunie, Catal. rais. des Ev. d'Agen, art. Delbène.
(3) Id. ibid., art. Mascaron.

lement de Bordeaux « pour régler le différend qui existe entre le Chapitre de Saint-Etienne et M. le Prieur de Saint-Caprais concernant la place que ledit sieur Prieur prétend occuper au jubé le premier jeudi de Carême et qui a amené plusieurs fois des altercations dans l'église dont le public a été très mal édifié [1] ». Dans un esprit de conciliation, le Prieur s'était abstenu depuis longtemps de paraître ce jour-là. En 1734, le Prieur signifia qu'il entendait user de son droit. M. Condorcet, vicaire général, dut pour éviter le scandale, mais non sans exciter de vives protestations de la part du Chapitre Saint-Caprais, rendre une ordonnance qui renvoyait au samedi suivant et dans l'église Sainte-Foi la procession et le sermon [2].

Il n'était pas rare que le Chapitre eût des démêlés avec les prêtres du bas chœur ou prébendés. Quand il ne s'agissait que de manquements légers et de petites irrégularités, le Chapitre députait un de ses membres pour réunir les délinquants dans une chapelle et leur adresser des remontrances. Pour réprimer les fautes graves suivies de scandales, il devait avoir recours à l'officialité. C'est ainsi que le 16 février 1635, « le Chapitre députa par délibération MM. Burson et Borie, chanoines, pour poursuivre le sieur Ducasse (prébendé) à l'officialité ». Le 1er août 1636, « le Chapitre ordonna que les prébendés seraient sommés de faire leur devoir et que par l'Escandale (*sic*) par eux commis pour avoir refusé de psalmodier le Chapitre se pourvoirait ainsi qu'il appartiendra ». Le 14 novembre suivant les prébendés commirent des insolences dans le chœur, le Chapitre députa par délibération de ce jour M. Soldadié pour en informer et le 6 décembre il or-

---

(1) Par un usage de tout temps observé, comme il a été dit plus haut, page 28, note 4, le premier jeudi de carême et le jour de Pâques, le Chapitre Saint-Etienne se rendait en procession à la Collégiale en compagnie des communautés et du Corps de Ville : il assistait à la messe célébrée par les chanoines de Saint-Caprais et à un sermon prêché par le prédicateur de la cathédrale. Cet usage avait été confirmé par un arrêt rendu en la Chambre des Grands Jours, le 5 novembre 1540.

(2) Archives de l'Evêché, E, 53 et 54.

donna par une nouvelle délibération à M. Giraudin « de dénoncer à M. le Promoteur ceux qui font insolence dans le chœur et faire informer devant M. l'official et les poursuivre à faire leur devoir ». En 1661 le chanoine Giraudin refusa la paix au sieur Olive, prébendé, faisant à l'autel les fonctions de diacre et le Chapitre, par acte capitulaire, fulmina contre lui l'interdit. L'évêque, il est vrai, déclara qu'il y avait abus, cassa la sentence du Chapitre et appela la cause par devers lui. En 1697, les prébendés ayant abandonné le service du chœur, faute de distributions, le Chapitre députa son syndic pour en porter plainte et en informer l'Evêque, juge d'église. Celui-ci, par son ordonnance du 14 novembre joignit aux prébendés de faire le service de leurs bénéfices sous les peines de droit et renvoya les parties par devant l'official..... [1]

Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire. Heureuses aussi les institutions dont les annales sont ennuyeuses. « Il a été écrit : Le silence est divin, chose du ciel. Pensez-y bien, l'évènement, la chose dont on peut parler et faire un récit, n'est-ce pas dans tous les cas quelque déchirure, quelque solution de continuité. Quand ce serait même un évènement heureux, cela implique un changement, une perte (de forces actives) et de cette manière, soit dans le passé, soit dans le présent, c'est une irrégularité, une maladie. La persévérance dans le calme est une bénédiction [2] ». Le Chapitre Saint-Etienne semble béni entre tous les Chapitres, car les fréquents orages qui l'agitèrent ne dépassèrent jamais les proportions d'une tempête dans un verre d'eau.

Ubi homines modi sunt. Le Chapitre Saint-Etienne est régi par des statuts qui ont été approuvés par Nicolas de Villars le 3 octobre 1607 et par le Souverain Pontife [3]. C'est le Chapitre lui-même qui en assure l'observation sous le contrôle

1 Archives de l'Evêché. E. 10.

2 Carlyle. *Histoire de la Révolution Française*, tome I, liv. II, chap. I.

3 Les statuts plus anciens furent par le fait abrogés.

Universitas BIBLIOTHECA

de l'Evêque. Car bien qu'il ait depuis longtemps perdu toute exemption particulière, qu'il n'ait en propre ni promoteur, ni official, il exerce cependant une juridiction correctionnelle sur ses membres, sur les prébendés, chapelains et prêtres habitués. Dans le cas d'infraction grave, avons-nous dit, c'est l'officialité diocésaine qui est saisie. Le chantre est spécialement chargé de la police du chœur.

L'office divin se célèbre à Saint-Etienne à peu près aux mêmes heures qu'à Saint-Caprais : matines à 5 heures en été, à 6 heures en hiver ; prime et les autres petites heures à 8 ou à 9 heures selon la saison. Vient ensuite la messe capitulaire. Cette messe est chantée les dimanches et les fêtes au maître-autel par un chanoine avec diacre et sous-diacre et accompagnement de musique. Les jours ouvriers elle est dite simplement par un des prébendés à l'autel de Prime. Même ces jours-là elle devrait être chantée, mais voilà un siècle et demi que la coutume s'en est perdue. Les vêpres sont à trois heures et tous les troisièmes dimanches du mois il y a salut et bénédiction du Saint-Sacrement.

Le costume des chanoines est le plus simple du monde, il est aujourd'hui réduit au surplis et à l'aumusse. Il y a des siècles que la chape canoniale est proscrite, ainsi que nous l'apprend la supplique suivante qui date de 1630 ou environ :

« A Monseigneur l'Evesque et comte d'Agen conseiller
» du Roy en ces conseils d'estat et privé.

« Supplient humblement les grand archidiacre, chanoynes
» et Chapitre de l'église cathédrale Saint-Estienne d'Agen
» disans que despuis un temps presque immémorial ils sont en
» possession et coustume de célébrer le divin service dans le
» cœur de la dicte église avec leurs surpelis et aumusses
» sans porter les chapes canoniales desquelles despuis un
» fort long temps leurs prédécesseurs furent dispensés par
» nostre Sainct Père le Pape acause des grands inconve-
» nientz qui arrivoyent à la santé des sieurs chanoynes qui

» estoyent pour lors servents en la dicte eglise et aultres » bonnes et justes considérations contenues en la bulle de la » dicte dispence. Ce neantmoins au préiudice d'icelle, le » s^r Sauveur un des ditz chanoynes les poursuit en la Cour » du Parlement de Bourdeaulx pour leur faire porter les dic- » tes chappes lors de la célébration du divin service depuis » la feste de Toutsainctz jusques à Pasques exclusivement » ce qui causera encore beaucoup d'incommodités à la santé » desdicts suppliantz. Ce considéré qu'il plaise de vos Grâces » bénignes vouloir maintenir les dictz suppliantz en leur lon- » gue possession et liberté de célébrer le service divin avec » leurs surpelis et aumusse seulement, les dictz suppliantz » prieront Dieu pour vostre grandeur, prospérité et santé... » (suivent les signatures) [1]. Plus tard on voulut leur faire prendre le *domino* [2]. Ils s'en défendirent longtemps, dit Labénazie [3], quelque arrêt qu'il y eût contre eux, mais ils cédèrent à la première exhortation de Mascaron. Ils le prirent donc le 30 novembre 1681 et ne l'ont abandonné que sous M. de Chabannes.

La sacristie elle-même est loin d'être luxueuse. Pillée par les protestants, elle n'a rien gardé de ses anciennes richesses; ses ornements sont modernes, et les quelques objets précieux qu'elle possède lui viennent de la piété et de la munificence des évêques [4]. On y admire surtout deux belles châsses ren-

(1) Archives de l'Evêché, E, 62.

(2) Le domino était un capuchon de drap noir que les ecclésiastiques mettaient pendant les offices en hiver. Ducange le définit : Sacerdotale capitis et humerorum per hyemem tegumentum. (O. Fallières).

(3) Histoire manuscrite.

(4) Par arrêt du Parlement de Bordeaux, du 30 août 1630, chaque évêque d'Agen était tenu de donner les ornements d'une chapelle. La valeur de cette chapelle était fixée à 1,000 livres, chiffre inscrit au testament de M. Delbène. Ce chiffre fut souvent dépassé comme on peut le voir dans ce passage du testament de Mascaron. « Je donne et lègue à la sacristie de Saint-Etienne d'Agen, mon église cathédrale, pour tout droit prétendu de chapelle, tous mes ornements en broderie d'or et d'argent, de quelque couleur qu'ils puissent être : chasubles, chapes et toutes mes aubes, mon second calice d'argent qui est d'une très agréable figure, avec sa pa-

fermant des reliques de saint Etienne et de saint Dulcide. Moins heureux que le Chapitre Saint-Caprais, le Chapitre Saint-Etienne n'avait sauvé de la fureur des hérétiques aucune de ses précieuses reliques. On lit dans le procès-verbal de la visite [1] que Nicolas de Villars fit à son église cathédrale en 1592 : « Il y a dans la sacristie, dans un méchant coffre, plusieurs ossements parmi lesquels le recteur de Saint-Etienne prétend reconnaître une relique de saint Martial vénérée comme telle avant les troubles des hérétiques ». M. de Villars défend de les exposer à la vénération des fidèles jusqu'à ce qu'on ait trouvé des preuves sérieuses de leur authenticité. Et plus loin : « Entre la chapelle de sainte Marguerite et la porte de la sacristie, il y a un vieux tombeau en la muraille de lad. sacristie, dit (?) de saint Grégoire, sans en avoir découvert d'autre particularité, sinon qu'autrefois on y tenait toujours une lampe ardente et on encensait au-devant de ce tombeau toujours, ce qui a discontinué depuis les troubles que les hérétiques ouvrirent led. sépulcre et dispersèrent les os ». C'est sous le successeur de M. de Villars que l'église Cathédrale reçut les précieuses reliques qu'on y vénère de nos jours, comme le constatent les deux procès-verbaux suivants :

« Le vendredy second jour d'aougst mil six cent vingt-
» quatre avant midi dans le lieu capitulaire de l'église cathé-

---

tène, les deux burettes et la cuvette d'argent de même ouvrage, ma sonnette d'argent, mes vases d'argent à tenir les saintes huiles, ma crosse d'argent à condition qu'elle sera employée au plus tôt à faire une belle croix d'argent pour les processions, le bâton pourra servir, et le haut de la crosse qui est d'un bel ouvrage, après en avoir tiré mes armes, pourra être vendu pour en faire la croix, et pour la rendre plus belle et plus digne d'une cathédrale, je donne aussi mon grand calice ciselé, avec la patène, les deux burettes et le bassin, le tout pour la croix. Je donne aussi mon grand tapis de Perse.... et le tapis de Turquie. »

Chaque chanoine voulant être admis à la seconde résidence devait payer 50 livres pour être employées en ameublement de la sacristie. (Verbal de la visite de M. Delbène, 1639. Arch. Ev. H, liasse Saint-Etienne).

(1) Mémoires de M. de Villars. Arch. Ev. C, 2.

» drale Saint-Estienne de la presente ville d'Agen y estant
» capitulairement assemblés au son de la cloche venerables
» messieurs messire Balthazar Gelas grand archidiacre, Marc-
» Antoine Cavasse, Antoine Degascq, Simon Vernioles, Jean
» Buysson, Michel de Cuniolio, Geofroy Cocher, Pierre de
» Remond, Adrien Martinet et Pierre Ledouble chanoines
» en la dite eglise faisans et tenans chapitre tant pour eulx
» que pour les autres sieurs chanoines d'icelle absans. Le
» dit sieur Gelas grand archidiacre comme grandement zelé
» à l'augmentation de la piete et devotion en la presente
» église, et affectionné au bien et à l'honneur d'icelle de la-
» quelle Monsr sainct Estienne est le patron, ayant obtenu
» de Rome de precieuses reliques du dict sainct Estienne
» protomartyr, sçavoir une belle et grande piece de son chef
» et icelle ayant faict richement enchasser dans une belle
» teste d'argent avec la poitrine doree, en a maintenant faict
» presant au Chapitre qui les a avec tout contentement
» acceptees, et du dict present les sieurs chanoines en ont
» grandement remercié le dict sieur grand archidiacre, et a
» esté par le dict Chapitre arresté que demain jour et feste
» de sainct Estienne protomartyr et patron de la dicte
» eglise [1] on ira apres les petites heures dictes avec toute
» décence et celebrite querir les dictes précieuses reliques
» dans la maison episcopale ou elles sont a present pour
» estre portées par le Portier ou Secretaire de la dicte eglise
» sur le grand autel d'icelle et apres à la procession solemne
» et generale qui sera faicte à lhonneur du dict sainct et
» patron susdict. De quoy du mandement des dicts sieurs a
» esté retenu acte par moy secretaire du dict Chapitre soub-
» signé les jour et an susdits ».

« Le vendredi quatriesme jour d'aougst mil six cent vingt
» huict avant midy dans le lieu capitulaire de l'eglise cathé-

(1) C'est sous l'épiscopat de Mgr Fonteneau qu'on a rompu avec la tradition constante de notre Eglise et que la fête de la cathédrale a été transférée au 26 décembre.

» drale Sainct-Estienne de la presente ville d'Agen y estant
» capitulairement assembles au son de la cloche venerables
» messieurs messire Balthazar Gelas grand archidiacre,
» Marc-Antoine Cavasse. Antoine Degaseq, Simon Vernio-
» les, Jean Buysson, Michel de Cuniolio, Antoine Lescazes,
» Pierre Ledouble, Charles de Fommartin et Imbert Roc-
» quis chanoines de la dicte église faisans et tenans chapitre
» tant pour eulx que pour les autres sieurs chanoines d'icelle
» absans. Soit mémoire que Reverend Pere en Dieu messire
» Claude Gelas evesque et comte d'Agen estant a Paris d'ou
» il est de retour depuis quelques jours, poussé de son zèle
» accoustumé et devotion particulière envers Dieu et les
» saincts tutelaires et patrons de la presente ville et affec-
» tioné à la piete et devotion dans son eglise cathedrale
» Sainct-Estienne, ayant heu le soing de recouvrer à Cham-
» baret en Limousin une bonne piece des sainctes reliques
» sçavoir un os d'un bras du glorieux sainct Dulcide evesque
» d'Agen successeur immédiat du glorieux sainct Fiary,
» aurait faict faire dans la dicte ville de Paris une belle chasse
» de la scincture en hault ayant la mitre sur la teste, d'un
» costé en petit volume l'histoire de sainct Caprasy, de l'au-
» tre costé l'histoire de saincte Foy, et derriere le dos limage
» et figure du dict sainct Fiary, le tout d'argent bien ouvragé
» et artistement buriné et élaboré, du prix de trente marcs
» ou environ, aurait enchassé dans la poitrine de la dicte
» chasse les dictes reliques avec un beau cristal au-dessus,
» laquelle chasse et reliques avec celles du glorieux sainct
» Estienne protomartyr furent portees solennellement en
» procession hyer jour et feste du dict sainct Estienne patron
» de la dicte eglise par les rues ou embans qui sont autour
» de la grande place publique de la dicte présente ville,
» estans les dicts embans tapisses pour cest effect, et la dicte
» procession faicte, furent mises sur le grand autel de la
» dicte eglise. De laquelle dicte chasse et reliques le dict

» seigneur Evesque en aurait fait don et present a son Cha-
» pitre de la dicte eglise qui aurait avec beaucoup de con-
» tentement accepté le dict don et present et en aurait tres
» humblement remercie le dict seigneur Evesque luy souhe-
» tant tres longue et heureuse vie, et de ce dessus en aurait
» été retenu le present acte pour servir a future memoire par
» moy secretaire du dict Chapitre soubsigné les jour et an
» susdicts[1] ».

Attenant à la sacristie il y a un local qui sert de salle capitulaire. C'est là que le vénérable Chapitre tient ses séances. Il s'y réunit d'urgence toutes les fois qu'il y a lieu de pourvoir à un bénéfice dépendant de sa mense. Sans parler des douze petites prébendes dont il est l'instituteur et le collateur, il nomme et présente à quarante paroisses environ, cures ou annexes. La nomination est au chanoine de semaine ou en tour d'aigle, selon l'expression consacrée, et la présentation au Chapitre pris en corps.

Le Chapitre Saint-Etienne est également gros décimateur dans ces mêmes paroisses. Il possède, en outre, quelques fiefs importants, des droits seigneuriaux, de nombreuses rentes constituées. Le tout doit produire l'année courante : 50,774 li-

(1) Archives de l'Evêché. Transcrit par feu M. Tournié dans le manuscrit qu'il a laissé à la bibliothèque du Petit-Séminaire. Dans l'inventaire, fait en 1780, des meubles de la sacristie de Saint-Etienne, on remarque : Six grands chandeliers d'argent et la croix assortie pour le maître-autel avec deux chandeliers également assortis pour la crédence ; une croix processionnelle en argent doré enrichie de pierreries pour les processions de grâces ; une autre croix d'argent pour les processions ordinaires ; six calices d'argent avec burettes d'argent ; un ostensoir en vermeil dont le rayon est en or et surmonté d'une couronne en perles fines : le tout enrichi de quelques diamants ; un ciboire ; une masse d'argent; deux grandes châsses représentant l'une saint Etienne en demi-buste, l'autre saint Dulcide, etc... Lors du retrait en vertu de la loi du 10 septembre 1792 de l'Eglise du collège, cathédrale provisoire, de ces deux bustes d'argent, Baguès, vicaire cathédral, autorisé à en extraire les reliques, constata qu'il y avait dans l'un quelques ossements avec deux parchemins écrits en latin et en français indiquant le transport des dites reliques du diocèse de Limoges à Agen, en date du 2 août 1628 et le don et bénédiction de la châsse le 1er août 1628 ; dans l'autre un paquet de reliques avec un parchemin sur lequel était indiqué le don fait de la châsse le 2 août 1624. (Archives de la Préfecture).

vres, 1 sol, 11 deniers. D'où il faut déduire 16,716 livres, 19 sols, 1 denier de charges. Cette opération faite, il reste 34,057 livres, 2 sols, 10 deniers qui divisés par 14 donnent 2,432 livres, 13 sols pour chaque chanoine [1].

---

1 Voici l'état officiel des revenus et des charges du Chapitre Saint-Etienne pour l'année 1790, extrait des Archives de la Préfecture, liasse Biens Nationaux.

REVENUS :

Dîmes affermées de.....	Saint-Gervais.	205 l.
—	Penne et Magnac.	3.316 l.
—	Condat et Fumel.	2.517 l.
—	Daubèze et Pachas (diocèse de Condom).	496 l.
—	Auvillars (idem).	944 l.
—	Montpezat et Quittimont. . . .	1.600 l.
—	Castelmoron et Laparade. . . .	3.650 l.
—	Lariolles (diocèse de Condom). .	2.600 l.
—	Larroque-Timbaut.	560 l.
—	Cours.	973 l.
—	Pédegat.	707 l.
—	Sainte-Colombe.	1.658 l.
—	Clermont-Dessus.	2.928 l.
—	Saint-Arnaud.	1.100 l.
—	Fraisses et Madaillan.	452 l.
—	Cardonnet.	3.019 l.
—	Montréal.	906 l.
—	Saint-Pastour.	1.697 l.
—	Saint-Georges de Rams.	1.227 l.
—	Saint-Hilaire de Monflanquin.. .	555 l.
—	Lauzun et Saint-Colomb. . . .	3.092 l.
—	Saint-Jean de Bardos.	835 l.
—	Caudecoste (diocèse de Condom).	550 l.
—	Caillaupeyroux.	314 l.
—	Lacourt (y compris le produit du fief de même nom).	375 l.
—	Villeréal.	1.268 l.
—	Mounestiers (demi-dîme). . . .	560 l.
—	Saint-Jean de Turac, Fraysses, Puymirol et Saint-Urcisse. . .	3.748 l.
Dîmes en régie.....	La Capellette-Renaud, Sainte-Foy d'Agen, Sainte-Ruffine. . . .	3.450 l.
—	Maurignac.	700 l.
—	Roquefort en Brulhois (9 sacs de blé et 8 barriques de vin, payées	
	A reporter.	46.062 l.

Ils sont en effet quatorze, quatre de plus qu'à la Collégiale, sans parler des dignités, des personnats et des offices qui ont

	Report.	40.092 l.
	par le Prieur de Saint-Caprais.	201 l.
Droit de quarantin.....	Le Chapitre Saint-Etienne en a le quart qui lui vaut.	1.209 l. 0 s. 11 d.
Fiefs.....	Un en menu cens répandu dans la juridiction d'Agen..	2.000 l.
—	Celui de Lacourt qui est affermé avec les dîmes.	
Rentes directes.....	8 sacs de blé sur la terre de Combebonnet, ci.	120 l.
Rentes constituées.....	Sur le clergé d'Agen, l'Hôtel-de-Ville, l'hôpital général Delas, les Etats du Languedoc et divers particuliers.	1.122 l. 1 s.
	Total des revenus.	50.774 l. 1 s. 11 d.
	CHARGES :	
Hebdomadiers et prébendés.	Somme à distribuer aux officiers du bas-chœur aux départements de mai et de novembre. . . .	1.520 l.
—	Aux hebdomadiers comme supplément de traitement.	280 l.
—	Aux prébenbés 93 sacs de blé à 15 livres le sac.	1.395 l.
—	Aux mêmes 43 barriques de vin à 22 livres la barrique. . . .	946 l.
—	A neuf prébendés, comme supplément de traitement, 24 sacs de blé.	63 l. 18 s. 9 d.
—	A un prébendé pour indemnité de logement.	63 l. 18 s. 9 d.
—	Aux hebdomadiers et prébendés pour le tiers de l'obit de Monpezat.	603 l. 6 s. 9 d.
--	Aux mêmes pour l'obit de Lacourt.	235 l. 6 s.
—	Aux mêmes pour divers obits et les O de Noël.	123 l. 5 s. 9 d.
—	Aux mêmes pour la fête de saint Etienne.	72 l.
Portions congrues.....	Au curé de Sainte-Foy d'Agen (moitié).	350 l.
—	Au vicaire de Sainte-Foy (idem.).	175 l.
	A reporter.	5.827 l. 11 s. 0 d.

leurs menses particulières. Primitivement, toutes les chanoinies étaient électives, comme à Saint-Caprais. Par une transac-

	Report.	5.827 l. 11 s. 0 d.
Portions congrues.....	Au curé de Monestier de Pujols (le tiers.).	233 l. 6 s. 8 d.
—	Au curé de St-Urcisse (la moitié).	350 l.
—	Au curé de Saint-Gervais. . . .	66 l. 13 s. 4 d.
—	Au curé de Fumel.	400 l.
—	Au curé de Lauzun.	400 l.
—	Au curé de Larioles (Condom). .	50 l.
—	Au curé de Daubèze (id.) . . .	25 l.
—	Au curé de Sainte-Colombe (id.).	34 l.
—	Au curé de Clermont-Dessus. .	80 l.
—	Au curé de Cours.	40 l.
—	Au curé de Sainte-Ruffine. . . .	35 l.
Prédicateurs de Carême.....	De Penne.	40 l.
—	De Villeréal	20 l.
—	De Lamonjoie (Condom). . . .	4 l.
—	De Francescas (id.)	5 l.
Décimes.....	Du Chapitre.	2.537 l. 6 s. 9 d.
—	Du curé de Saint-Colomb . . .	159 l. 0 s. 3 d.
—	Du curé de Clermont-Dessus . .	75 l.
—	Du curé de Lauzun.	78 l. 18 s. 3 d.
—	Du curé de Monestiers. . . .	12 l. 5 s. 7 d.
Psalette.....	Au maître de la Psalette pour la nourriture de 3 enfants de chœur.	300 l.
—	Au même 15 sacs de blé pour le même objet.	225 l.
—	Pour l'entretien du vestiaire et l'éducation des enf. de chœur.	325 l.
Bedeau ou massier.....	12 sacs de blé et 4 barriques de vin.	268 l.
Sous-portier.....	Pour l'entretien de la cure. . .	24 l.
Garde-cloître.....	75 livres.	75 l.
Carillonneur.....	260 livres.	260 l.
Secrétaire du Chapitre.....	4 sacs de blé, plus 60 livres en argent, plus 57 l. 1 s. pour droit de levée.	147 l. 8 s.
Chanoine syndic du Chap...	30 livres.	30 l.
Avocat du Chapitre.....	31 livres 10 sols.	31 l. 10 s.
Procureurs de Bordeaux et d'Agen.....	60 livres.	60 l.
Ornements, aubes et blanchissage.....	500 livres	500 l.
Luminaire..... ..	Huile et bougie.	450 l.
	A reporter.	14.096 l. 19 s. 1 d.

tion [1] intervenue le 23 septembre 1446 entre l'évêque Jean de Borgia et le Chapitre de Saint-Etienne, il fut réglé que l'Evêque et les chanoines nommeraient par tour, c'est-à-dire que l'Evêque pourvoirait à la première chanoinie vacante, le Chapitre à la seconde, l'Evêque à la troisième et ainsi de suite. Depuis le Concordat [2], passé le 20 juillet 1542, entre le cardinal de Lorraine et les chanoines de Saint-Etienne, ceux-ci nomment individuellement, chacun pendant une semaine, à tour de rôle; l'Evêque a deux semaines. C'est aussi en vertu de ce Concordat que l'Evêque « *in novitate suâ* » a le droit de créer un chanoine surnuméraire qui devient « *de gremio* » à la première vacance. Le chanoine surnuméraire a rang au chœur, participe à toutes les distributions, mais il n'a ni voix au Chapitre, ni droit de nomination. L'Evêque nomme seul aux dignités.

La première est celle de grand archidiacre. L'archidiacre que les Constitutions Apostoliques appellent l'oreille, l'œil, la bouche, le cœur, l'âme de l'évêque, serait devenu, d'après

---

	Report.	14.000 l. 19 s. 1 d.
Collège d'Agen.....	300 livres	300 l.
Aumônes, fournitures et réparations aux églises dépendantes du Chapitre....	2,320 livres.	2.320 l.
	Total des charges. . . .	16.716 l. 19 s. 1 d.

Revenu net . 50.774 l. 1 s. 11 d. — 16.716 l. 19 s. 1 d. = 34,057 l. 2 s. 10 d.

Revenu d'une chanoinenie : 34,057 l. 2 s. 10 d. : 14 = 2,432 l. 13 s.

N. B. — Le Chapitre n'avait aucune dette ni active ni passive. Il était propriétaire de 9 maisons dont 4 grandes, 4 moyennes et 1 petite, sises dans le cloître de Saint-Etienne avec leurs appartenances et dépendances. Au-dessus de la porte d'entrée du cloître était une chambre avec grenier pour le carillonneur. Une petite maison meublée, rue des Prêtres, était affectée à la Psalette.

(1) Labénazie qui cite cet acte dit qu'il existait de son temps aux archives de l'Evêché.

(2) Il y a aux Archives de l'Evêché, E. 6, une copie informe de cette transaction. Parmi les témoins et comme représentant de Jean de Lorraine on voit Mathieu Bandelly (*sic*), curé de Cabalsaut « servitor familiaris et domesticus » du Cardinal. Dans le même acte il est question de César Frégose, qui était, dit le Cardinal « bon serviteur du roi et de moi bon ami par quoi outre l'affection que ledit seigneur porte à ses enfants, je les ai en singulière recommandation. »

Fleury [1], supérieur aux prêtres dès le VIe siècle ; dès cette époque il aurait été regardé comme la première personne après l'Evêque, exerçant sa juridiction et faisant ses visites, soit comme délégué, soit à cause de son absence, ou pendant la vacance du Siège. Ces commissions devinrent enfin si fréquentes qu'elles tournèrent en droit commun ; en sorte qu'après l'an 1000, les Archidiacres furent regardés comme juges ordinaires, ayant juridiction de leur chef, avec pouvoir de déléguer eux-mêmes d'autres juges [2]. Il est vrai, ajoute le même auteur, que leur juridiction était plus ou moins étendue, selon que les uns avaient plus empiété que les autres, elle était aussi bornée par leur territoire qui n'était qu'une partie du diocèse ; car depuis qu'ils devinrent si puissants on les multiplia ; celui qui demeura dans la ville prit le titre de grand archidiacre. Les Evêques, se trouvant ainsi presque dépouillés de leur juridiction, travaillèrent, après l'an 1200, à diminuer celle des archidiacres. Ils usèrent pour cela de différents moyens ; ils les ordonnèrent prêtres, ce que les archidiacres regardaient comme une dégradation ; ils les multiplièrent dans le même diocèse ; ils leur opposèrent les officiaux qu'ils firent dépositaires de leur juridiction contentieuse ; ils firent des vicaires généraux pour l'exercice de la juridiction volontaire et défendirent aux archidiacres d'avoir des officiaux qui jugeassent à leur place. Enfin, dans les derniers temps, ils sont parvenus à les dépouiller entièrement d'un pouvoir qu'ils leur avaient usurpé et retenu plusieurs siècles ; si bien qu'il y a des Eglises où il ne leur en reste aucun exercice ». C'est le cas du grand archidiacre d'Agen, qui après avoir été comme un maire du palais dans le diocèse [3], après avoir

---

(1) *Institutions au Droit ecclésiastique*. part. I, chap. 19.

(2) On voit par là en quelle anomalie on est tombé, depuis le Concordat de 1801, en ne conférant le titre d'archidiacre qu'à des vicaires généraux qui n'ont qu'une commission et sont révocables « ad nutum ».

(3) Un grand archidiacre fut même décoré de la pourpre romaine. On lisait, en effet, dans la calende manuscrite de la cathédrale : X. Kal. feb. obitus Petri Flan-

régné pendant des siècles en son beau fief de l'archidiaconé majeur, formé de 4 archiprêtrés sur 6 et de 354 paroisses, se trouve depuis longtemps dépouillé de tout rôle effectif et réduit à son seul titre. Il est, c'est vrai, la première dignité de l'Eglise Cathédrale et dispute au Prieur de Saint-Caprais le premier rang après l'Evêque dans le diocèse. Sa mense est distincte de celle du Chapitre. Elle se compose de fruits décimaux prélevés dans les paroisses de Saint-Silvestre (?) juridiction de Penne, de Saint-Amans, annexe de Beauville, de Saint-Vincent de Ségalas, de Saint-Caprais, de Marcoux et Saint-Martin de Pau, de Saint-Vincent de Serres, de Saint-Germain de Montayral, de Saint-Giles de Casideroque, de Saint-Hilaire de Ferrussac, de Saint-Martin de Roquecor, de Saint-Sernin de Thézac, de Saint-Philippe de Boidessel, de Saint-Pierre d'Anthé, de Saint-Sulpice de Souillas, de Saint-Bauzel, de Saint-Vincent de Courbiac, etc. La valeur totale du bénéfice dépasse 6000 livres. Le titulaire actuel est Louis Antoine de Puech de Fonblanc, vicaire général d'Agen. En 1794, nous le retrouverons parmi les détenus de la maison de Paulin.

La grande Chantrerie ou précentorie est la seconde dignité du Chapitre. Elle est sans doute fort ancienne ; l'Evêque d'Agen lui unit en 1497 le prieuré et la rectorie de Fauillet. Il y a apparence qu'elle subit une éclipse au commencement du XVIIe siècle, car on lit dans les annales de Labénazie : « Le 23 octobre 1624, le sieur Ducros, chanoine, remit la chantrerie de Saint-Etienne qui avait été supprimée et il fut mis en possession ledit jour. » En 1633, M. Du Lude, évêque d'Agen, régla les droits et honorifiques du Chantre par l'ordonnance suivante : « Vu l'arrêt du Parlement de Bordeaux et diverses déclarations du Chapitre de Saint-André de Bordeaux, ordonnons que le Chantre étant reconnu pour dignité

---

drini cardinalis, quondam hujus Ecclesiæ Archidiaconi majoris..... Un cardinal de Goth avait aussi fait partie du Chapitre Saint-Etienne.

et tenant rang dans le chœur et en toutes autres assemblées publiques, générales ou particulières sera dès à présent mis sur le livre de la pointe et aux départements que le Chapitre fait au rang de sa dignité et plus tôt que les simples chanoines et portera la parole de la part du Chapitre. Comme aussi voulons qu'en l'absence du septimanier et des dignités qui le précèdent, la pointe se fasse dans le chœur devant lui, aura toutes sortes d'avantages et de prééminences sur les simples chanoines et en l'absence du grand archidiacre nous présentera l'eau bénite à l'entrée de l'église et dans le chœur et pour régler l'ordre des entrées et sorties du chœur, le jour que led. Chantre est obligé de porter son bâton cantoral voulons qu'il marche avec cet ordre savoir que deux enfants de chœur sortiront après le bedeau, portant deux chandeliers, après eux les chapiers et après le chantre qui sera suivi de l'officiant comme aussi ordonnons qu'aux jours solennels que nous ne ferons pas l'office, led. chantre dira la première antienne à vêpres laquelle lui sera portée par les deux chapiers, hebdomadiers ou prébendiers comme l'*Introït* de la messe, le premier *Kyrie eleison* et *in terra pax...*, *patrem omnipotentem*, *sanctus*, *agnus Dei*, etc... et à vêpres outre la première antienne, l'hymne et le *Magnificat* et la nuit de Noël le *Te Deum*. Ordonnons qu'aux jours des processions le Chapitre sera tenu de lui fournir un pluvial convenable et à ses deux sous chantres et pour l'ordre des offices voulons que le ponctuaire soit obligé de porter aud. chantre le cartipel ou table pendante laquelle sera examinée par lui et souscrite de son seing[1] ».

Le 2 juin 1677, le chantre et les chanoines de Saint-Etienne firent nne transaction de laquelle il résulte : que le chantre est sujet à la juridiction correctionnelle du Chapitre comme les chanoines, à la réserve des fonctions qu'il fait dans le

(1) Archives de l'Evêché.

chœur aux offices solennels ; que les offices de sous chantres (au nombre de deux) ne sont pas des bénéfices ; que ces officiers sont nommés et payés par le chantre; que leurs pouvoirs sont limités au bas chœur, que dans le cas où le chantre est absent les jours de grande fête où il a coutume d'officier, c'est le Chapitre qui désigne un chanoine pour le remplacer et porter le bâton cantoral [1]. « M. Mascaron, dit Labénazie, fit juger en mars 1683, le procès que son prédécesseur avait commencé contre M. de Boissonade, chantre de l'Eglise Cathédrale pour raison du siège et de la manière d'officier du chantre. MM. les chantres s'étaient mis en possession d'avoir un fauteuil, un tapis, deux carreaux. M. Joli ne put pas souffrir un éclat qui semblait disputer avec sa dignité. Il intenta un procès à M. le chantre, l'affaire ne fut pas terminée pendant sa vie. L'arrêt a condamné M. le chantre de se régler sur sa métropolitaine, de faire faire un banc à trois sièges et défense de se servir de fauteuil, de tapis et de carreaux. L'arrêt fut exécuté en juillet 1683 et le jour de Saint-Etienne de la même année M. le chantre officia conformément à l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux [2] ». La mense du chantre est séparée de celle du Chapitre et se compose de fruits décimaux prélevés dans les paroisses de Fauillet, de Saint-André et de Notre-Dame de Cabalsaut, etc. Le tout donne de revenu net 3.751 l. 12 s. 9 d. [3]. Le titulaire actuel est l'abbé Caulet qui vient d'être nommé le 9 mai 1789 par suite du décès de M. Pincemaille, pauvre dément contre lequel

---

(1) Archives de l'Evêché, E, 44. — « Le Chantre tient rang devant tous les autres chanoines et marche après M. le grand archidiacre avec un baston d'argent à la main.» (Vieux journal du frère Hélie).

(2) Hist. manuscrite.

(3) Revenus de la Chantrerie :

La moitié des fruits décimaux de la paroisse de Fauillet. . .	3,500 l.
La totalité de ceux de Saint-André et de N.-D. de Cabalsaut.	2.400 l.
Total.	5.900 l.

M. de Chabannes avait cru devoir demander une lettre de cachet [1].

Au dessous des deux dignités il y a trois personnats [2] et un office. Les archidiaconés de Monclar (autrefois de Montaud) et de Marmande (autrefois de Vesalme) et la Sacristie sont les personnats ; ils sont de la nomination de l'Evêque. L'office est la Porterie ; il est de la nomination du chanoine en tour de semaine. En 1633, l'Archidiacre de Monclar protesta par acte public contre le Chantre qui, au synode, s'était placé après le grand Archidiacre, prétendant qu'il était la seconde dignité de même que l'Archidiacre de Marmande était la troisième. Ses prétentions ne furent pas admises. Aujourd'hui les deux Archidiacres moindres, le Sacristain et le Portier sont assimilés en tout à des chanoines honoraires ; en cette qualité ils sont reçus dans le Chapitre « *in modum fratris et in osculo pacis* », ils sont installés au haut chœur après le chanoine « *de gremio* » dernier reçu et installé et jouissent par matricule de tous les honorifiques des chanoines. Ils ont droit d'assister aux offices et aux processions revêtus de l'aumusse, d'annoncer les antiennes, de lire les leçons à leur tour, de rouler même avec les chanoines « *de gremio* » suivant l'ordre et le rang d'installation. Néanmoins ils ne peuvent officier dans le chœur de la Cathédrale, ni dans toute

---

Charges de la Chantrerie :

Congrues des curés de Saint-André et de N.-D. de Cabalsaut.	1.400 l.
Honoraires des deux sous-chantres.	200 l.
Entretien de 3 églises à 30 livres chacune.	90 l.
Décimes.	458 l. 7 s. 3 d.
Total.	2.148 l. 7 s. 3 d.

Revenu net 5,900 — 2.148 l. 7 s. 3 d. = 3,751 l. 12 s. 9 d.

(1) Archives de l'Evêché, E, 56.

2 Suivant la définition que donne Rebuffe de ce mot, le personnat est une certaine prééminence ou prérogative qu'un bénéfice donne dans l'Eglise sans juridiction. Le personnat est quelque chose de moins que la dignité, mais quelque chose de plus que le simple office. (Durand de Maillane. Dict. art. Personnat).

autre église en présence du Chapitre, commencer l'office, donner des bénédictions, faire acte de juridiction, faire tête en cas d'absence des chanoines plus anciens et surtout assister aux chapitres, prendre rang et séance dans le lieu capitulaire.

Tout cela est réservé aux seuls chanoines « *de gremio* [1] ».

L'Archidiacre de Monclar est Jean-Baptiste Illy, chanoine de Saint-Etienne, chapelain de Boussiguet, etc.... En sa qualité d'archidiacre, il possède, dans les paroisses de Ladignac et de Monclar, des fruits décimaux dont la valeur, toutes charges déduites, est exactement de 2,038 livres.

Celui de Marmande est Armand-Joseph-Rangouze de Beauregard, chanoine de Saint-Etienne et vicaire général, tout récemment nommé, le 11 mai 1789. En sa qualité d'archidiacre, il possède des fruits décimaux dans la paroisse de Baissac qui sont affermés 1,200 livres.

Le sacristain est Louis-Florentin de Faget. Il est en même temps prieur-curé de Gajoufet, ce dernier bénéfice qui est estimé 1760 livres, étant uni à la sacristie depuis 1645 ou environ [2].

L'office de portier est tenu par Antoine Larroque depuis 1759. Il consiste à ouvrir et à fermer les portes de la Cathédrale avant et après les offices, d'accommoder et de ranger les autels, de faire la pointe, de porter la croix aux processions, etc.... Le portier a sous ses ordres deux sous-portiers qu'il commet et qu'il paie. Les paroisses de Sainte-Radegonde, de Saint-Sulpice de Boé et de Notre-Dame de La Capellette-Renaud sont unies à son bénéfice. Il y jouit des fruits décimaux du curé et les fait desservir par des vicaires. Il possède en outre quatre pièces de terre assez importantes, une maison

---

(1) Voir Archives de la Préfecture, G. 5.

(2) Il y avait, aux Archives de l'Evêché avant la Révolution, une transaction de l'an 1317, entre l'Evêque, le Chapitre Saint-Etienne et le sacristain, concernant l'office du sacristain qui doit être tenu par un chanoine.

à Agen, rue des Prêtres, et quelques petits fiefs à Boé et à Sainte-Radegonde.

Les chanoines sont au nombre de quatorze. Ce sont :

Pierre-Michel Boys, vicaire général. Il sera détenu en 1794 dans la prison de Paulin malgré ses infirmités.

Jean-François Caulet, vicaire général. Il sera détenu à l'hôpital en 1794, malgré ses 80 ans. Il vivra assez juste pour adhérer au Concordat.

Jean Coudon qui sera détenu en 1794.

Pierre Couzin qui possède une grande et belle maison canoniale située au fond du cloître de Saint-Etienne, ayant deux entrées et deux façades, l'une au cloître, l'autre à la rue Saint-Gilis. Il sera détenu, en 1794, dans sa maison à cause de ses infirmités.

Daniel Guénepin qui sera détenu en 1794.

Jean-Baptiste-Marie Illy, archidiacre de Monclar qui possède une grande maison canoniale au cloître de Saint-Etienne. Il abdiquera la prêtrise en 1794 et deviendra juge de paix à Agen.

Laurens qui possède une maison canoniale. Il mourra en 1791.

Jean-Bernard Passelaigue, abbé de Pérignac et vicaire général qui possède une maison canoniale Il sera détenu dans sa maison en 1795, à cause de ses 83 ans.

Claude Passelaigue, neveu du précédent; il possède une maison canoniale située au cloître de Saint-Etienne, qu'il loue 600 livres. M. de Bonnac habitait cette maison pendant qu'il faisait construire le nouvel évêché. Il sera détenu en 1794 et après le Concordat fera partie du nouveau Chapitre de la Cathédrale.

Pierre Propin, chanoine théologal, qui possède une maison canoniale, située à l'entrée du cloître de Saint-Etienne. Autrefois le théologal dictait la théologie et prêchait aux fêtes solennelles, ces usages sont aujourd'hui perdus.

Armand-Joseph-Rangouze de Beauregard, archidiacre de Marmande et vicaire général. Il possède une maison canoniale, située au cloître de Saint-Etienne. Il sera détenu dans sa maison en 1794, à cause de ses infirmités et deviendra en 1802 le premier vicaire général de Mgr Jacoupy.

Gratien-Félix de Redon des Fosses qui sera détenu en 1794, Monestiers le fera marier pour le tirer de réclusion.

Antoine Félix Sabaros Dubedat, prieur d'Allemans, qui possède une maison canoniale au cloître de Saint-Etienne. Il sera détenu au Séminaire d'Agen en 1794.

Godefroy Saint-Giis de Grave qui subira la déportation et après le Concordat sera successivement curé de Monbusq et de Saint-Hilaire d'Agen.

Les hebdomadiers, au nombre de deux, sont : Raymond Fabre et Pierre Rouby. Outre le traitement que leur fait le Chapitre, ils possèdent par indivis une métairie, appelée La Rouquette et située dans les paroisses de Saint-Jean-de-Thurac et de Saint-Pierre-de-Clairac. D'une contenance de soixante-douze carterées, ce bien leur rapporte, tous frais payés, 1763 livres. Fabre disparaîtra pendant la Révolution. Rouby deviendra directeur du Séminaire sous l'évêque constitutionnel et vicaire cathédral. Il abdiquera en 1794 et sera nommé après le Concordat à la succursale de Monréal qu'il refusera.

On compte 12 prébendés qui sont :

Guillaume Artigue, chapelain de la seconde chapellenie de Notre-Dame de Fargues, unie à sa prébende. Il possède une maison située, rue des Prêtres, à Agen et quelques biens-fonds. Détenu en 1794, il sera nommé bénéficier de la Cathédrale après la restauration du culte.

Jean-Joseph Bardet, dont la prébende vaut exactement 863 livres [1]. Il sera déporté successivement au fort du Hâ, à

(1) De ce bénéfice dépendaient : Une maison, rue des Prêtres, louée 150 livres ; une pièce de terre de quatre cartonnats, paroisse de Sainte-Radegonde, rapportant

Blaye et dans la rade d'Aix. Après le Concordat il sera nommé à Magnac et presque aussitôt à Bias.

Louis-Henri Barrier qui est titulaire de la chapellenie de Labarthe, unie à sa prébende. Il possède de ce chef une pièce de vigne de cinq cartonnats dans la paroisse de Sainte-Radegonde, une maison à Agen, rue derrière Paulin et un petit fief en cens et rentes, lods et ventes. En 1770 il a été nommé chapelain de Montilange sur la présentation des Echevins de la ville d'Agen. Il possède en cette qualité un petit fief sur une maison des Cornières. Il disparaîtra pendant la Révolution.

Martin Bernède, titulaire des chapellenies de Pagnague, Altigis et Laviguerie. Il possède en cette qualité certains biens-fonds et immeubles (1) d'un revenu total de 227 livres. Il sera interné en 1794 au fort du Hâ, à Blaye et dans la rade de l'île d'Aix. Après le Concordat il sera envoyé à Montmarès.

Raymond Cruzel, titulaire de la chapellenie de Berrot unie à sa prébende (2). Il abdiquera en 1794 se mariera d'abord

---

35 livres ; une part de la dîme d'Engayrac, 240 livres ; une part de la chapellenie de Vidal-Marty et de la dîme de Liaroles, 220 livres ; une pension du Chapitre de 8 sacs de blé : 120 livres ; et de 3 barriques de vin : 60 livres ; une part aux obits et à la fête de Saint-Etienne : 64 livres ; une part des rentes et lods mis en commun par 10 prébendiers : 30 livres ; une part des rentes et lods de la chapellenie de Vidal-Marty, 9 livres. — Somme des revenus, 928 livres.

Charges : Taille, 28 livres ; 18 messes obituaires provenant de la chapellenie de Vidal-Marty : 9 l. ; réparations des édifices : 20 livres. — Total des charges : 65 livres.

Revenu net : 863 livres.

(1) Ce sont : 1. Une maison près de Notre-Dame du Bourg, louée 72 livres : 2. Deux pièces de terre de trois carterées, paroisse de Lacapelette, produisant 80 livres ; 3. Une pièce de terre au lieu de Gandaille, paroisse Saint-Vincent des Corbeaux, de dix carterées, rapportant 45 livres ; 4. Un petit fief, rentes et lods donnant 30 livres. — Total, 227 livres.

(2) De la chapellenie de Berrot dépendaient : 1. Une maison à Agen, louée 66 livres ; 2. Une pièce de terre de deux carterées située au lieu de Picardou, paroisse de Sainte-Radegonde, affermée 106 livres ; 3. Une pièce de terre de quatre ou cinq cartonnats, située vers la côte de la Lux, affermée 10 livres. — Total : 182 livres. Le même Cruzel est chapelain de Delbès. Il est vrai que ce titre lui est contesté.

civilement le 9 messidor an II, puis à l'église avec les dispenses nécessaires le 30 septembre 1803 : l'un des trop nombreux apostats qui demanderont des ressources à l'enseignement.

Jean Durand, titulaire des chapellenies des Fargues, Pellegrue, Bécanne et Laroche [1]. Il a été nommé chapelain de Bécanne par Arnaud Bécanne, bourgeois du Port-Sainte-Marie et patron de ce bénéfice fondé sous le vocable de sainte Catherine dans l'Eglise Saint-Etienne. En 1794 il sera détenu dans sa maison à cause de ses infirmités.

Joseph Espinasse, clerc tonsuré. Il jouit d'une pièce de terre de cinq cartonnats, située dans la paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, dépendante de sa prébende et affermée 30 livres.

Jean Fourestié qui possède comme prébendé une maison rue des Prêtres, louée 63 livres et une pièce de terre d'une carterée paroisse Saint-Hilaire d'Agen, al Cap Fendu, affermée 80 livres et pour sa part de la chapellenie de Pellegrue il jouit de certains biens-fonds dans la paroisse de Lusignan-Grand.

Pierre-Timothée Hébrard, titulaire de la chapellenie Dappé et Delméja unie à sa prébende. Il possède en cette qualité plusieurs immeubles et biens-fonds produisant un revenu total de 1609 livres [2]. Homme bon mais faible, il prêtera tous les

---

De ce dernier bénéfice dépendaient cinq carterées de terre situées au lieu de Calmel, paroisse de la Sauvetat de Savères.

1 Des chapellenies des Fargues et de Pellegrue pour la partie qui revient à ce prébendé dépendaient une faisande et six carterées et demie de terre situées dans la paroisse de Sainte-Radegonde. De la chapellenie de Laroche dépendent une autre faisande et sept carterées de terre, situées dans la paroisse de Foulayronnes, produisant cent livres de revenus. A celle de Bécanne appartenaient les sept seizièmes des revenus du moulin de Saint-Georges, c'est-à-dire 700 livres, qui diminuées des 241 livres 7 sols 9 deniers de charges se réduisaient à 458 livres 12 sols 3 deniers.

(2) Ce sont : 1. Une métairie appelée de Beaulac, de vingt carterées dans les paroisses de Saint-Cirq et de Monbran, rapportant 1,270 livres ; 2. Une vigne de trois cartonnats située au lieu de Jourdain, paroisse Sainte-Foy, rapportant 20 livres ; 3. Une autre vigne de trois cartonnats dans la paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, rapportant 10 livres ; 4. Une vigne de onze cartonnats et une pièce de terre

serments et sera nommé curé de Roquefort après le Concordat.

François Lasmarios, qui a une partie des chapellenies de Lamarque, Endrens et Pellegrue unie à sa prébende. Il possède de ce chef plusieurs biens-fonds et immeubles qui lui rapportent 600 livres de revenu [1]. Il prêtera lui aussi tous les serments et ne sera pas autrement inquiété sous la Terreur à cause de ses infirmités.

Antoine Molinier, titulaire de la chapellenie des Fargues, Marie-Madeleine et Saint-Esprit. Il possède certains biens-fonds et immeubles lui rapportant 340 livres de revenu [2]. A quoi il faut ajouter la neuvième partie de la chapellenie de Vidal-Marty. C'est lui qui dirige la maîtrise ; on le dit très versé dans le chant et les cérémonies. Il prêtera tous les serments et à l'organisation du culte il sera nommé chanoine honoraire.

Etienne Vacqué, titulaire des chapellenies d'Aligis, Duthil et du Saumon. Il possède divers immeubles et biens-fonds qui lui rapportent 320 livres [3]. Il sera détenu au Séminaire en mars 1793.

---

de trois cartonnats dans la paroisse Sainte-Radegonde, rapportant 90 livres ; 3. Une rente de 60 livres sur un moulin ; 6. Une maison située à Agen, rue Narbonne. Total des revenus, 1,609 livres.

(1) Ce sont : 1. Une maison avec un jardin de 14 cartonnats, au lieu de Descayrac, paroisse de Lacapelette, rapportant 400 livres ; 2. Une pièce de terre de quatre cartonnats à Gaillard, rapportant 30 livres ; 3. Une pièce de terre de trois cartonnats à Cazalet, paroisse de Saint-Vincent des Corps, rapportant 45 livres ; 4. Une maison, rue des Prêtres, louée 125 livres. — Total des revenus, 600 livres. — Raymond d'Endrens avait fondé deux chapellenies à Saint-Etienne, le 9 janvier 1370.

(2) Ce sont : 1. Une maison avec jardin, rue des Prêtres, louée 150 livres ; 2. Une vigne de neuf cartonnats avec une petite maison à Gimbrède, paroisse de Saint-Hilaire d'Agen : une pièce de terre de six cartonnats au Laurier, paroisse de Monbran ; une pièce de terre de cinq cartonnats dans la paroisse de Saint-Vincent des Corps ; le tout produisant 190 livres. — Total, 340 livres.

(3) Ce sont : 1. Une faisande, au lieu dit le Marquisat, paroisse de Sainte-Foy, de dix cartonnats et une autre de 6 cartonnats, paroisse de Sainte Radegonde, rapportant 200 livres ; 2. Une maison près du cloître de Saint-Etienne, louée 120 livres. — Total, 320 livres.

Les prébendés se partagent, en outre, le tiers du blé et la moitié du vin de la dîme d'Engayrac [1]. La part de chacun est de 240 livres.

Neuf d'entre eux se partagent les revenus de la seconde chapellenie de Vidal-Marty [2]. La somme de ces revenus étant de 3675 livres, la part de chacun dépasse 408 livres, sauf les charges.

Parmi les autres chapellenies desservies dans l'Eglise Cathédrale, il faut citer :

Celle de Barthelot, fondée le 11 février 1476, et possédée actuellement par Jean-François Dupérier, curé de Saint-Hilaire de Monflanquin [3]. Elle vaut 188 livres.

Celle de Beaulacy possédée par Jean Laroche, curé de Saint-Amans de Castelculier, elle vaut 180 livres [4].

Celle de Boussiguet, fondée en 1396, et possédée actuellement par Jean-Baptiste Illy, chanoine de Saint-Etienne [5].

Celle de Cahuzières, vulgairement appelée de Carles, pos-

---

(1) Voir, sur l'origine de ce droit, la notice consacrée à Saint-Pierre d'Engayrac (archip. de Ferrussac).

(2) Les biens dépendants de cette chapellenie étaient : 2. Une maison, rue des Prêtres, louée 250 livres ; 2. Huit carterées de fonds, paroisse Sainte-Radegonde, produisant 300 livres ; 3. Plusieurs pièces de terre dans la plaine de Layrac, affermées 1.020 livres ; Un petit fief sur la ville et banlieue d'Agen produisant 1.000 livres ; 5. Plusieurs autres petits fiefs valant en tout 405 livres.

(3) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison rue des Prêtres affermée 200 livres ; 2. Un pré de 5 cartonnats dans la prairie de Rivesols, paroisse de Foulayronnes, affermé 48 livres ; 3. Deux vignes, l'une de 5 cartonnats située au lieu de Pécaud, l'autre de 3 cartonnats au lieu de Gazalet, les deux de la paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, affermées 40 livres.

(4) Ce bénéfice consistait : 1. En une faisande de dix cartonnats, située dans la paroisse de Monbran, au lieu dit de Carrèrecave ; 2. Une pièce de terre près du pont de Courbarieu, de 6 cartonnats ; 3. Une autre pièce de terre de cinq cartonnats près du pont de Las Taoules, paroisse de Sainte-Foy ; 4. Une autre pièce de terre près de Thibet, paroisse de Sainte-Croix dépendante de celle de Saint-Hilaire d'Agen. Le tout est affermé 180 livres.

(5) De cette chapellenie dépendaient : 1. Une vigne située près de l'hermitage ; 2. Un domaine de vingt-cinq carterées, paroisse de Monbusq ; 3. Un petit fief rapportant 25 livres. Le même était titulaire de la chapellenie de Foix desservie dans l'église Saint-Arnaud.

sédée par Vincent Darche, trésorier en dignité de l'église de Saint-Seurin de Bordeaux. Elle vaut 475 livres [1].

Celle de Corpore Christi, possédée par Antoine Larroque, chanoine-portier de Saint-Etienne. Elle vaut 450 livres [2].

Celle de la Croix, possédée par Joseph Costas, ex-jésuite, qui sera détenu en 1793 au Séminaire, malgré ses 75 ans. Elle vaut 450 livres. Les consuls d'Agen nomment à ce bénéfice [3].

Celle d'Estrades sous le vocable de sainte Catherine. Elle est possédée par Joseph de Boissonade de Sainte-Colombe [4].

Celle de Fargis, autrement Notre-Dame des Fargues, fondée en 1353 et possédée actuellement par Pierre Pariel. Elle vaut 220 livres [5].

---

1 De ce bénéfice dépendaient : 1. Un domaine appelé de Carles de une carterée, sept cartonnats, trois picotins, situé près de la porte Saint-Georges d'Agen et affermé 325 livres; 2. Une rente constituée de 150 livres.

2 De cette chapellenie dépendaient : 1. Une maison avec jardin, rue des Prêtres, louée 200 livres ; 2. Un pré et une vigne situés près de la côte du Grézel de treize cartonnats produisant 200 livres : 3. Une pièce de terre près de ce fonds, louée 48 livres ; 4. Enfin quelques fiefs épars.

3 De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison, rue des Prêtres, louée 150 livres ; 2. Une pièce de terre et vigne de quatre cartonnats, six picotins et demi à Trousse-Coujes ou Carrère-Cave, paroisse de Monbran, donnant 50 livres ; 3. Quatre pièces de terre affermées 230 livres : la 1re de une carterée, trois cartonnats, trois picotins, à Malconte ; la 2e de une carterée, un cartonnat, sept picotins, au lieu de Tapie, paroisse de Sainte-Radegonde ; la 3e de une carterée, 4 cartonnats, 5 picotins ; la 4e de une carterée, cinq cartonnats au lieu de Quinau même paroisse ; 4. Un petit fief sur plusieurs maisons et biens-fonds des paroisses de Saint-Etienne, Monbusq et Dolmayrac produisant les rentes en menu cens : cinq livres 9 sols 8 deniers et les lods et ventes : 12 livres.

(4) Ce bénéfice consistait en une pièce de terre de 2 cartonnats, 3 picotins, située au lieu de Commarque, paroisse de Sainte-Radegonde ; en deux autres pièces de terre situées dans la paroisse Sainte-Foy avec un petit fief en menu cens, répandu sur des maisons de la rue Bourrou, même paroisse. « Un lundi après la Saint Jean 1490 : le maréchal de Stratis fonda deux chapelles dans l'église Saint-Etienne, dont les successeurs ont toujours été patrons nommés maintenant d'Estrades. (Labénazie .

(5) C'est la troisième du nom. La première était unie aux prébendes de Saint-Etienne. La deuxième avait pour titulaire Paul Rabier du Coulombier, curé de la paroisse de La Bretonie au-dessous de Bordeaux. Elle consistait : 1. En une faisande appelée de Girardin, paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux ; 2. En une pièce de terre

Celle de Géraud-Marty, possédée par Jacques-Dulcide-Xavier Daubas, vicaire de Monréal, qui subira la déportation et après le Concordat sera nommé à Saint-Cirq. La valeur de ce bénéfice dépasse 500 livres[1].

Celle de Lanivoire, première du nom, qui a le même titulaire que la seconde desservie dans l'église Saint-Caprais[2].

Celle de Lapalancherie, possédée par Joseph Vidalot, curé de Pommevic, puis par Dordé de Milhac. Elle vaut 136 livres[3].

Celle de Lyon ou des Lieux, possédée par Jean-Jacques-Hilaire Argenton, curé de Saint-Martin-du-Peyrat (Saint-Antoine)[4].

Celle de Vidal-Marty, première du nom, fondée le 14 décembre 1408, possédée actuellement par Pierre Marc, prébendé de Saint-André de Bordeaux. Elle vaut 1540 livres, etc., etc.....[5].

---

située au lieu de Cazalet, même paroisse ; 3. En une maison située à Agen, rue des Prêtres, le tout rapportant 472 livres. La troisième consistait : 1. En une vigne de sept cartonnats près de l'Hermitage, louée 80 livres ; 2. Une maison rue des Prêtres louée 141 livres.

(1) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison rue des Cailles, louée 100 livres ; 2. Une rente de 100 livres : 3. Une autre rente de 46 livres ; 4. Une vigne d'une carterée, paroisse Saint-Hilaire, sous l'Hermitage, louée 60 livres : une pièce de terre de 4 cartonnats, 4 picotins, paroisse Sainte-Foy, louée 51 livres 10 sols ; une autre pièce de terre de 12 cartonnats, paroisse Sainte-Foy, louée 143 livres 15 sols.

(2) Voir plus haut, page 41.

(3) Elle consistait en une maison, rue des Cailles, paroisse Saint-Etienne, louée 96 livres et en une pièce de terre de quatre cartonnats, près de la porte du Pin, affermée 40 livres.

(4) Elle consistait en deux pièces de terre et une vigne de la contenance en tout d'une carterée, située dans la paroisse de Sainte-Radegonde et de Saint-Vincent des Corbeaux.

(5) De ce bénéfice dépendaient : 1. Cinq pièces de terre de vingt-huit carterées, paroisse de Layrac et quatre autres pièces de huit carterées, paroisse Sainte-Radegonde, le tout affermé 1,300 livres ; 2. Une maison place Paulin, louée 200 livres ; 3. Quelques fiefs épars répandus sur quelques maisons d'Agen et sur quelques terres des environs, produisant 40 livres.

III. — LA PAROISSE SAINT-ETIENNE ET SES ANNEXES : NOTRE-DAME DU BOURG ET SAINT-VINCENT DES CORBEAUX.

Dans la Cathédrale, un autel, sous le vocable de Saint-Etienne, était affecté au service de cette paroisse. Depuis longtemps, bien avant même que la Cathédrale ne fût interdite pour cause de réparations, ce service qui consiste en une messe avec prône tous les dimanches et fêtes, a été transféré dans l'église voisine de Notre-Dame du Bourg. A proprement parler, Notre-Dame du Bourg n'est pas une annexe mais une succursale. Son style est du XIIIe siècle. « A-t-elle pris la place d'un monument plus ancien ? On l'a dit, mais sans preuve. Quoi qu'il en soit, elle offre de gracieux détails d'ornementation et malgré l'exiguité de ses proportions, son examen n'est pour l'archéologue ni sans intérêt ni sans profit[1] ».

Il y a à droite du maître-autel une belle chapelle voûtée, dédiée à sainte Catherine.

C'est dans cette chapelle que sont fondées les cinq chapellenies d'Ouvré dont les titulaires chantaient autrefois la grand-messe tous les jours. La première, qui vaut 150 livres[2], oblige à une messe par semaine. Elle est unie à la cure de Saint-Etienne. La seconde est possédée par Etienne Robert, curé du diocèse de Bordeaux, elle vaut 84 livres[3] La troisième avait pour titulaire Jean Fabre qui vient de décéder[4].

---

(1) Adolphe Magen. Note à la dissertation de Labrunie sur les *Nitiobriges*, page 20.

(2) Sa dotation consistait en 3 pièces de terre labourable, situées au lieu dit les Campagnes de Renaud, de la contenance totale de quatre carterées et rapportant 150 livres.

(3) Elle consistait en deux pièces de terre, l'une de quatorze cartonnats, située au lieu de Rouston, paroisse de Lacapelette ; l'autre de quatre cartonnats, près du moulin de La Salève, les deux étaient affermées 84 livres.

(4) Elle consistait en deux pièces de terre de la contenance totale de six cartonnats, situées dans la paroisse de Lacapelette et en un petit fief en menus cens dans la paroisse Sainte Foy.

La quatrième est possédée par M. Phébétin, hebdomadier de l'église Saint-Seurin de Bordeaux. Elle vaut 72 livres [1]. Enfin la cinquième a pour titulaire M. Dufau, chanoine de Saint-Emilion. Elle vaut 80 livres [2].

Parmi les autres chapellenies, fondées dans l'église de Notre-Dame du Bourg, il faut citer :

Celle de Saint-Front d'Estrades possédée par Antoine Salat, curé de Sénestis. Elle vaut 460 livres [3].

Celle de Rouère, deuxième du nom, fondée sous le vocable de Notre-Dame de Pitié par Jacques Rouère, bourgeois d'Agen. Le testament du fondateur est du 8 avril 1648. Elle oblige à une messe par semaine et vaut 420 livres [4]. Elle est possédée par François Dupérier, curé de Saint-Hilaire de Monflanquin.

Celle de Dordé-Delbès ou Dorfeuil, du nom de son fondateur Jacques d'Orpheuil, dit Bourrier, qui la dota de quelques biens-fonds situés dans la paroisse de La Sauvetat-de-Savères. Elle a pour titulaire Raymond Crusel, prébendé de Saint-Etienne.

Celle des Bordes fondée par une dame de ce nom qui

---

1 Sa dotation consistait en une pièce de terre de onze cartonnats, située près de Sembel, paroisse de Lacapelette et en une autre de deux cartonnats près de la côte de Monbran, le tout était affermé 72 livres.

2 Elle consistait en quatorze cartonnats de fonds, près du domaine de Luc, paroisse de Lacapelette et en une vigne de cinq cartonnats au nord du domaine de Bellevue. Revenu total : 80 livres.

3 Elle consistait en une faisande comprenant maison, grange, jardin, pré et terre labourable, située au lieu de La Clote, paroisses de Sainte-Foy et Lacapelette, le tout de la contenance de 7 carterées cinq cartonnats deux picotins, rapportant 400 livres 14 sols 10 deniers, y compris un petit fief en cens, rentes et autres droits et devoirs seigneuriaux répandu dans la ville et juridiction d'Agen.

4 Elle consistait : 1. En plusieurs pièces de terre et une vigne situées dans la paroisse de Lusignan-Grand, d'une contenance totale de six carterées, affermées 352 livres : 2. En une chênevière de la contenance de sept picotins, située au lieu de Marcot, paroisse de Saint-Hilaire de Colayrac, affermée 31 livres 10 sols ; 3. En une pièce de terre de cinq cartonnats, située au-dessus de l'Hermitage, paroisse de Sainte-Foy, louée 48 livres. — Total des revenus : 421 livres 10 sols.

laissa 50 livres de rente à la charge de deux messes par semaine, etc...

Tout autour de Notre-Dame du Bourg, vulgairement appelée la Chapelle, s'étend sur une superficie de 717 toises carrées le cimetière de la paroisse. Il y a en tout de 100 à 110 sépultures par an dont le tiers, à la vérité, se font dans les diverses églises des religieux. Les vivants, d'après le rôle de capitation, sont au nombre de 2677 personnes, formant 789 familles.

L'église suburbaine de Saint-Vincent des Corbeaux, originairement indépendante, est unie depuis longtemps à la cure de Saint-Etienne. Elle est desservie par un vicaire qui réside dans un petit presbytère. Quelques biens-fonds donnent à la Fabrique 45 livres de revenu.

Le bénéfice cure est à la nomination du Chapitre qui a tous les honorifiques. Le curé n'était à l'origine que le vicaire amovible et révocable du Chapitre et, bien que perpétuel depuis longtemps, il se ressent encore aujourd'hui de la bassesse de son origine. Hiérarchiquement il est inférieur aux hebdomadiers. Aux saluts c'est à lui d'exposer le Très Saint Sacrement, de présenter et de tenir le livre des oraisons au chanoine officiant. Il est d'usage que le troisième jour des Rogations, le Chapitre fasse une station au cimetière de Notre-Dame du Bourg. Au moment de l'absoute, le curé de Saint-Etienne doit offrir son étole au chanoine officiant. Ce n'est pas sans indignation qu'il subit ces marques de servage [1]. Son ministère se borne au service paroissial ; il n'est pas astreint au chœur, il y a cependant sa place, aux bas sièges, lorsqu'il lui plaît d'assister à l'office. Il est assisté de deux vicaires.

La cure de Saint-Etienne vaut 2,495 livres quittes, avec les

---

(1) « Le chapitre cathédral a assujetti son curé à lui servir de clerc dans la bénédiction du Saint-Sacrement, on lui fait présenter l'étole ainsi que le livre au chanoine officiant, etc. » Mémoire de MM. les Curés d'Agen où sont déduits d'importants griefs qu'ils souffrent de la part du Chapitre, 1765).

bénéfices qui lui sont annexés et qui sont : la première chapellenie d'Ouvré, une de Sureé et le prieuré de Saint-Michel [1]. Il y a un presbytère avec un jardin tout près de Notre-Dame du Bourg.

Le titulaire actuel est Louis Monforton, fort bon homme, à n'en pas douter, mais faible et fort au-dessous de sa tâche. C'est un malheur pour lui qu'il ait succédé à un homme de premier mérite, M. Arbeau, dont la perte a laissé un grand *déficit* dans la paroisse. Louis Monforton renoncera à sa cure en 1791 pour devenir premier vicaire cathédral de l'Evêque constitutionnel. Après le Concordat, le titre de cathédrale étant transféré à l'Eglise Saint-Caprais, il sera nommé curé de la paroisse, alors créée, de Notre-Dame d'Agen.

---

(1) *Revenus de la cure de Saint Etienne* : Casuel, 600 livres ; Dîme de Saint-Vincent des Corbeaux, affermée 2,700 livres. Prieuré de Saint-Michel, consistant en un fief au tènement de Martel, produisant en rentes et droits de mutation, 80 livres. La Chapellenie d'Ouvré, dont on peut voir plus haut le détail des biens, valant 150 livres. Celle de Sureé qui lui vaut la jouissance d'un grand chai, où se porte la dîme de Saint-Vincent, d'une valeur locative de 50 livres. Le curé est de droit participant aux obits de la cathedrale, ce qui lui vaut 60 livres. Il possède sur le plateau de Saint-Vincent quatre cartonnats de terre qui produisent assez pour l'entretien du luminaire. — Total des revenus 3,620 livres.

Charges : Pension des deux vicaires, 700 livres ; le service de la chapellenie d'Ouvré, une messe par semaine, 50 livres ; Entretien des ornements et des édifices de Saint-Vincent des Corbeaux : 100 livres ; Décimes, 250 livres ; Taille de douze carterées six picotins de fonds, 25 livres 11 sols 3 deniers. -- Total des charges : 1.125 livres 11 sols 3 deniers.

Revenu net : 3,620 livres — 1,125 livres 11 sols 3 deniers = 2,494 livres 8 sols 9 deniers.

APPENDICE

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX ET HOSPITALIERS

DE LA VILLE D'AGEN (1)

I. — LES DOMINICAINS OU JACOBINS (2).

D'après Bernard Gui, les Jacobins s'établirent à Agen en 1249 (3). Leur couvent fut reconnu et approuvé au Concile de

(1) Cf. Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789, par M. Philippe Lauzun.

(2) Voir : Les Frères-Prêcheurs en Gascogne aux XIIIe et XIVe siècles, par M. l'abbé Douais. (Archives historiques de la Gascogne, fascicules VII et VIII).

(3) Il y a à ce sujet plusieurs opinions. Celle de Bernard Gui, qui vécut de 1261 à 1331, semble mériter la préférence. On lit dans son manuscrit conservé à la bibliothèque d'Agen : « Anno Domini MºCCºXLIXº, circa festum sancte Katerine venerunt primitus patres apud Agennum, ut sibi acciperent locum, sicut audivi ibidem, a quodam fratre seniore, Guillelmo Fabri Agennensi, qui, illo anno, Tholose intraverat ordinem, etc... » Il est bon, au moins à titre de curiosité, de citer l'opinion de Jean Réchade, prieur du couvent d'Agen en 1715 : « La tradition des anciens porte que le couvent a été fondé par un duc de Guyenne, lequel donna en l'année 1229, environ la fête de sainte Catherine tous ses droits seigneuriaux au prieur du couvent pro tempore pour marque de quoy les prieurs ont eu les privilèges suivants jusques aux derniers troubles. Tous les soirs on portait au prieur les clefs de la ville et pour cet effet il y avait une porte près du logis du portier qui subsiste encore. De plus le prieur était chef du conseil de ville et quand on procédait à l'élection des nouveaux consuls on en élisait sept et on les présentait au prieur qui en tirait un à sa volonté et les six restants venaient en solennité prêter le serment de fidélité à genoux ». Mémoire de la fondation, privilèges, revenus et autres particularités qui concernent le couvent des Frères-Prêcheurs de la ville d'Agen. — Arch. Evêch. F. 25,,

Montpellier en 1252 [1]. Deux ans plus tard, ils reçurent d'Alphonse, comte de Toulouse, l'autorisation de bâtir leur église [2]. « Tout l'édifice se réduit à un seul vaisseau bâti sur un plan rectangulaire. Un portique de trois piliers circulaires partage la *Cella* en quatre parties égales dans le sens longitudinal. La voûte se subdivise en huit grandes croisées d'ogives. Les chevets sont plats, ce qui est un point de ressemblance avec l'église des Jacobins de Paris... Les piliers sont composés d'assises de pierre tandis que tout le reste de la construction est en brique... Le clocher fort simple s'élève à l'angle sud-ouest de l'église [3] ».

L'Inquisition s'était implantée chez nous, même avant les inquisiteurs. On regrette, faute de documents, de ne pouvoir apprécier le rôle qu'elle y a joué [4]. D'ailleurs l'histoire de nos Jacobins offre bien peu de faits saillants, soit qu'il faille en accuser le temps qui détruit tout jusqu'au souvenir, soit qu'en réalité elle n'ait jamais eu à enregistrer que de très rares évènements dignes de passer à la postérité. « Nous trouvons, écrivait en 1715 à M. Hébert, le prieur Jean Réchade, un traité fait avec le roy Philippe, roy de France et le roy Edouard, en conséquence du traité de paix entre les

---

(1) Manuscrit de Bernard Gui.

2 Voici d'après le mémoire déjà cité, la charte octroyée par Alphonse : « Que tous scachent que nous Alphonse, fils du roy de France, comte de Poytiers et de Thoulouse, désirant d'étandre le culte de Dieu dans la ville et diocèse d'Agen pour un motif de piété et pour le salut de notre âme, avons donné et accordé aux Frères-Prêcheurs d'Agen les vingt et un sols que nous tirions annuellement des maisons et lieux mentionnés dans l'original de cette donation voulant qu'il soit permis aux Frères-Prêcheurs de bâtir une église et autres appartements selon qu'eux et leur ordre le jugeront plus à propos. En foy et assurance de quoi avons jugé à propos de mettre notre sceau. Fait à Vincennes, l'année 1254, le mois de novembre ».

(3) Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais, par M. Tholin.

(4 On lit dans l'Histoire des Albigeois de Guillaume Puylaurens, chapelain de Raymond VII : « Eisdem diebus, circiter LXXX traductos hereticorum in judicio coram se confessos de heresi aut convictos apud Agennum eo loco qui dicitur Berlaïgas fecit incendio concremari. » Mais rien n'indique que les Frères-Prêcheurs aient trempé dans cet auto-da-fé.

pères des dits roys, par lequel ledit roy Philippe bailla l'Agenais avec tous les profits dudit pays et dépendances au dit roy Edouard. Et ce traité feut fait dans le cloître des Frères-Prêcheurs d'Agen, un jour de mercredy, veille de saint Laurent de l'année 1279, *Arnaldo episcopo Aginnensi*[1] ».

Le 12 janvier 1354, autre grande cérémonie « en la meson des Frères-Prêcheurs, dans la chambre du Parlement en la cité d'Agen », où fut rendu solennellement à Edouard, prince de Galles et fils du roi d'Angleterre, l'hommage de Gaston, comte de Foix et vicomte de Béarn. Jusques à la fin du mois, du 15 au 25, quarante seigneurs de l'Agenais, barons, comtes, abbés, etc... lui rendirent également hommage, dans ce même couvent[2]. »

C'est dans la même « *meson* » qu'en 1537 fut établi le tribunal inquisitorial, chargé d'informer contre les partisans de Luther. La procédure nous en a été conservée sous ce titre : « Révélations de témoins sur un monitoire publié dans la ville d'Agen contre certains personnages qui enseignent la doctrine de Luther[3] ». Le malheur veut que l'inquisiteur lui-même, Louis de Rocheto, fût brûlé vif à Toulouse comme luthérien et que la seule exécution que nous ayons à enregistrer à Agen, pour crime d'hérésie, soit celle d'un jacobin, Jérôme Vindocin.

En 1561, les huguenots s'emparèrent de l'église des Jacobins, en chassèrent les religieux et y établirent un prêche.

« La reine Marguerite de Navarre, en l'année 1585, se vint retirer à Agen et parce que le couvent était la plus forte pièce de la ville, elle en fit son refuge, la barricada et muni de vivres et de poudre. Les salles de l'ancien dortoir du noviciat furent le magasin des balles, mèches, poudre et armes.

---

(1) Mémoire déjà cité.

(2) Collection Delpit. T. 1, p. 117. Cité par M. P. Lauzun.

(3) Archives de l'Ev., série G., n° 29. Pièce résumée par M. Barrère dans son Histoire monum. et relig. etc., t. II, p. 196 et suivantes.

Elle fit mettre plusieurs canons sur la voûte de l'église et voyant qu'on la poursuivait et qu'on voulait assiéger le couvent elle sortit par une porte de ville et cependant un soldat jeta une mèche allumée sur la poudre qui enleva et brûla tout le dortoir du Noviciat sous les ruines duquel plusieurs religieux furent ensevelis. Après cet accident qui ruina le Couvent, les huguenots se saisirent de la ville et firent des mines pour faire sauter le reste du Couvent, et ainsi la plupart des papiers et titres furent brûlés et par conséquent les revenus et privilèges qu'ils contenaient perdus [1]. »

Le Couvent fut restauré grâce à la munificence de la ville et à la générosité d'un particulier, M. de Bajamont [2]. En retour, les religieux reprirent leurs cours publics de philosophie et de théologie. Au sujet de ces cours on lit dans le rapport de Jean Réchade à M. Hébert : « On enseigne de temps immémorial et sans aucune interruption publiquement les classes de philosophie et de théologie dans ledit Couvent, d'une telle manière que notre province dite Occitaine y a establi son Université et son étude formelle, y ayant toujours quatre professeurs qui enseignent pour les grades de l'ordre. Et depuis l'année 1707, au mois d'août, avons obtenu du Roy pour continuer d'enseigner, un privilège par les patentes données par Sa Majesté à Versailles, aux mois et an susdits dont nous conservons l'original [3] ». En 1762, lors de l'expulsion des Jésuites, la direction du Collège d'Agen fut confiée aux Jacobins. Cette direction leur fut enlevée par lettres patentes du roi en date du 2 mai 1767. On ne sait pas le motif de leur disgrâce, mais on peut supposer que leurs tendances jansénistes avaient rendu leur enseignement suspect.

« Pour ce qui regarde les revenus du Couvent, ajoute Jean Réchade, qui écrivait en 1715, ils consistent en une por-

(1) Rapport du Prieur à M. Hébert, 1715. Arch. Ev. F. 25.
(2) Ph. Lauzun, loc. citat., p. 82.
(3) Rapport du Prieur, etc...

tion de dîme de la paroisse de Clermont-Dessus qui peut aller à 15 ou 20 pistoles bon an ou mal an : nous avons de plus une petite faisande dans la paroisse de Monbus qui nous donne quinze ou seize sacs de seigle ; nous avons de plus une pièce de vigne près de l'hermitage d'Agen, où nous ne recueillons, depuis bien des années, que quatre à cinq barriques de vin. Nous avons en outre une rente de 600 livres annuellement sur l'Hôtel-de-Ville, dont une partie s'en va à payer les charges du clergé et autres impositions royaux d'une telle manière qu'avec tout cela on ne saurait fournir aux besoins de la maison et subsistance des religieux si on n'avait recours à la quette et charités des fidelles [1] ». En 1789, les biens du même Couvent consistent encore en quelques dîmes à Clermont-Dessus et à Saint-Victor, une métairie à Monbusc, la vigne de Las Gravères au côteau de l'Ermitage et en rentes constituées [2]. A quoi il faut ajouter un petit fief en menu cens répandu sur les paroisses Saint-Etienne, Sainte-Foi, Monbran, Monbusc, etc... Le 6 décembre 1784, les religieux ont donné à cens une partie du jardin dépendant de leur communauté situé rue du Pont-de-Garonne, moyennant 1,500 livres de deniers d'entrée et une rente directe et foncière de 15 livres par an. De même, le 17 août 1786, ils ont donné à locaterie perpétuelle une pièce de terre située au côteau, moyennant une rente de 36 livres [3]. Tout leur revenu peut aller à 3,500 livres, chiffre inférieur à celui des dépenses [4].

Parlant du personnel, Jean Réchade s'exprime ainsi : « Pour ce qui regarde le nombre des religieux nous sommes ordinairement une vingtaine, on avait accoutumé d'être davantage avant ces mauvaises années ». En 1789, on n'en compte plus que sept, savoir :

---

(1) Archives de l'Evêché. Série F, 25.

(2) Ph. Lauzun, loc. cit. p. 90.

(3) Voir le *Sommier* de la Bibliothèque du Petit Séminaire.

(4) Ph. Lauzun, loc. cit.

Le Père François Barèges, sous-prieur.

Le Père Brethous, futur assermenté et abdicataire.

Le P. Degès.

Le P. Delbez, qui sera élu curé constitutionnel de Brax et Goulard.

Le P. Gary, qui tombera dans les pires excès révolutionnaires.

Le P. Vialenc, affilié au Couvent de Belvez en Périgord.

Le frère convers Ducourneau [1].

II. — LES CORDELIERS

Peu après les Dominicains, les Cordeliers vinrent s'établir à Agen. On n'a point la date exacte mais il est certain qu'elle est antérieure à 1262 [2]. Ces religieux bâtirent leur Couvent hors la ville, sur l'emplacement où s'éleva plus tard celui des Carmes Déchaussés. « L'église et le cloître avaient tant de dorures qu'on l'appelait le couvent doré. Philippe de Valois, roy de France, le fit démolir l'an 1338, afin qu'il ne servit pas de citadelle aux Anglais contre la ville. Le marbre du cloître fut donné aux chanoines de l'église cathédrale qui s'en servirent pour orner la leur [3]. » Les religieux reçurent en 1344 5,000 livres d'indemnité [4]. Ils s'installèrent provisoirement près de la chapelle de Notre-Dame du Bourg, mais ils furent de nouveau délogés par le Chapitre Saint-Etienne qu'offusquait leur voisinage et qui ne leur laissa de repos que lorsqu'ils se furent enfin réfugiés à l'hôpital Saint-Georges. Ils commencèrent en 1345 la construction de leur couvent actuel

(1) Cette liste est donnée par M. Ph. Lauzun, qui l'a tirée des Archives Départementales. Biens Nationaux.

(2) Ph. Lauzun, loc. cit. p. 99.

(3) Lettre du F. Bleillate gardien, à M. Hébert, 1715. Archives l'Evêché, F. 20.

(4) Cette somme, dit Labrunie, équivaudrait à 60.000 livres de notre monnaie.

et de leur église. « Cette église est mi-partie en briques et en pierres. La nef fort large a trois travées voûtées en grandes croisées d'ogives légèrement surhaussées. L'abside a sept pans, et ses compartiments de voûte sont relevés. Ces voûtes sont relativement fort larges, tandis que les formes du comble sont légèrement élancées. Les arcs, ogives en plein cintre, doubleaux et formerets en tiers point obtus, sont revêtus de moulures prismatiques. Leurs sommiers reposent sur des consoles. Des fenêtres assez hautes mais étroites s'ouvrent dans les travées et dans les côtés du chœur. Leur remplage a le style de la fin du XIVe siècle. Les compartiments ménagés entre les contre-forts ne sont pas réguliers. Ceux du Nord, moins larges que les autres, sont anciens. Ces constructions accessoires correspondent avec la nef par des arcatures géminées. [1]. » Le clocher est une petite tourelle en carré long, s'appuyant sur le haut des contreforts dans l'angle sud-est. A l'angle oriental de l'abside s'élève une flèche élancée [2]. A l'ouest se trouve le cloître en forme de trapèze avec une citerne au milieu [3]. Ses murailles offrent une série de tableaux représentant les miracles de saint François [4]. On remarque, à côté du maître-autel le beau mausolée du maréchal Charles Blaise de Monluc, tué au siège d'Ardres en Picardie. « Les huguenots brûlèrent le couvent des Cordeliers en 1561. Il a été remis dans l'état où il est à présent par les aumônes des fidèles. Le premier dimanche du carême la procession générale de la ville y va chanter la grande messe. Le prédicateur s'y transporte pour y prononcer son discours. Cette procession se fait pour rendre grâces à Dieu d'avoir délivré la ville de la peste (de 1629) par l'intercession de saint François [5]. »

---

(1) M. Tholin, loc. citat.
(2) Ph. Lauzun, loc. cit. p. 108.
(3) Id. ibid.
(4) Saint-Amans, *Antiquités du département de Lot-et-Garonne.*
(5) Lettre du F. Bicillatte.

En 1738, se tint à Agen le Chapitre provincial des Cordeliers qui s'y trouvèrent au nombre de cent [1].

Le Couvent des Cordeliers d'Agen « étant de la régulière observance ne possède et ne peut posséder aucun fond. Les religieux ne retirent leur subsistance que des aumônes des fidèles et de la sacristie dans laquelle on conserve une dent de sainte Apollonie par la vertu de laquelle plusieurs malades reçoivent du soulagement [2] ». Ils possèdent cependant un jardin contigu à leur maison qui leur fournit le potager nécessaire à leur consommation et des rentes obituaires montant au total de 225 livres, 6 sols, 8 deniers, trois sacs de blé et deux barriques de vin. Leurs dettes actives s'élèvent à la somme de 829 livres, 6 sols, 8 deniers [3].

Voici l'état des religieux :

Pierre Beaufils, futur assermenté.

Jean Capistrou Crochepierre, idem.

Henri Landié, idem.

Mathieu Monié, idem.

Pierre-Bertrand-Noé Pardieu, idem.

Auguste Pradié,

Bazile Roujol.

Antoine Vallet, idem. Il se mariera,

Antoine Domergue, frère lai.

Jacques Picard, frère lai.

Religieux affiliés à la maison d'Agen : J.-B. Monié, futur constitutionnel et Vincent Ratier, clerc profès [4].

---

(1) P. Lauzun, loc. cit. p. 124.

(2) Lettre du F. Bieillate.

(3) Ph. Lauzun, p. 126 et 127.

(4) D'après la liste donnée par Ph. Lauzun, op. cit. p. 127.

III. — LES GRANDS CARMES

Les Grands Carmes s'établirent à Agen vers 1272, dans un fief du Chapitre Saint-Etienne, près de la Porte du Pin[1]. D'après la tradition, le fondateur serait un seigneur de Rovinha[2]. L'église fut ruinée par le temps et par les guerres en 1533[3]. Pour aider à la rebâtir le Pape Paul III expédia une bulle en novembre 1535 par laquelle il accorda une indulgence plénière à tous ceux qui pendant les cinq années suivantes visiteraient cette église à certaines fêtes. Cette indulgence fut publiée dans les diocèses d'Agen, Auch, Montauban, Bordeaux, Lectoure, Sarlat, Cahors, Condom et Bazas. Les charités furent si abondantes que l'église fut achevée avec les trois quarts de la voûte en 1539[4]. On y mit la dernière main grâce à la générosité de M. de Gélas qui mourut en 1633[5]. « Orientée vers le sud-est elle est une des plus vastes de la ville[6]. Sur le même plan que l'église des Cordeliers, sa longueur mesure environ vingt toises et sa largeur intérieure six toises. Elle est à une seule nef, divisée en trois travées irrégulières et terminée d'un côté par une abside à sept pans, de l'autre par une tribune qui en occupe tout le fond. Entre

---

(1) P. Lauzun, loc. cit. p. 137.

(2) Mémoire du nombre des Religieux, etc. Archives de l'Evêché, F. 15.

(3) Pendant la grande sédition d'Agen en 1513, 2,000 insurgés s'emparèrent du couvent.

(4) Parmi les plus généreux bienfaiteurs il faut citer Jean Malbec qui laissa 100 écus pour la construction des voûtes. Le même Malbec fonda en 1537 dans l'église des carmes une chapellenie qui portait son nom. Les patrons de ce bénéfice étaient en 1789 le marquis de Mesme, le comte de Lacépède, M. Dauré de Prades et M. de Caussade. Le titulaire était Jean Auguste Narbonne Pélet, chanoine de Saint-André de Bordeaux. Les biens consistaient en une maison rue du Pin, en deux pièces de terre, situées à Rigal, paroisse de Mérens, de trois carterées, un cartonnat, et deux autres pièces de terres situées à La Salève, de six carterées et demie. Le tout était affermé 400 livres.

(5) Mémoire, etc.

(6) En 1683, dit Labrunie, les Carmes y placèrent ce beau rétable que les curieux et connaisseurs vont visiter.

chaque contrefort intérieur s'élève une chapelle. Les travées de la nef sont voûtées en croisées d'ogives. Au midi s'étend le cloître, de dimension fort vaste qui occupe tout le centre du couvent[1].

Profitant de la bonne passe qu'ils traversaient, les religieux construisirent en même temps que l'église un beau couvent. Mais les aumônes des fidèles ayant cessé tout à coup ou pris un autre cours ils sont demeurés fort pauvres et depuis des siècles ils luttent péniblement contre l'extrême misère.

Leurs revenus annuels sont : Un huitième du revenu d'un moulin à Layrac, affermé 400 livres ; la métairie de Pech Lavergne près Foulayronnes, rapportant 330 livres ; une maison avec jardin, rue Bourrou, à Agen, 60 livres ; une vigne à Roste, paroisse de Sainte-Foy, 80 livres ; une vigne à Saint-Vincent des Corbeaux, 20 livres ; deux pièces de terre à Sainte-Radegonde et à Péchabou ; le jardin contigu à la maison, 300 livres ; un petit fief en menu cens répandu à à Agen et à Saint-Vincent des Corbeaux et quelques rentes foncières, 68 livres ; des rentes obituaires 211 livres. Total des revenus : 1678 livres, dont il faut défalquer 1295 livres pour les charges[2].

Au milieu du XVIIe siècle il y avait encore seize à dix-huit religieux. En 1715 ils n'étaient plus que neuf, ils sont aujourd'hui réduits à six qui sont :

Simon Estoc du Casse, prieur.

Hilaire Montozon, sous-prieur.

Ignace Carayre, futur abdicataire.

Clément Demena, aumônier du Régiment patriotique d'Agen, futur assermenté, esprit un peu borné et chauvin.

Jacques-Elisée Ithier, futur assermenté,

Gabriel Béhel, frère[3].

---

(1) Ph. Lauzun, loc. cit. p. 148.

(2) Ph. Lauzun. Archives départementales. Sommier du Petit Séminaire.

(3) Idem.

IV. — LES AUGUSTINS.

L'arrivée de ces religieux à Agen paraît dater des dernières années du XIIIe siècle [1]. Ils s'établirent, dit Labénazie, dans un fief du Chapitre Saint-Caprais [2]. Les seigneurs de Monpezat méritèrent par leurs libéralités le titre de fondateurs. Brûlé par les huguenots, en 1561, le couvent fut rebâti sur ses ruines, « il est maintenant assez beau, mais placé dans un lieu malsain près des remparts de la ville [3] ». L'église a deux nefs fort inégales de trois travées chacune. La grande se termine par un chevet à cinq pans. La petite, formant bas côté au sud, est formée par une chapelle sur plan carré. L'église est recouverte de voûtes en croisées d'ogives. La façade est à l'ouest avec la principale entrée donnant sur la place des Augustins. Le clocher est à l'angle nord-ouest de la façade. Il semble qu'à l'origine l'église n'avait qu'une nef et que le bas-côté du sud est une addition postérieure. On voit du côté droit du maître-autel, dans le creux de la muraille, le tombeau de J. César Scaliger [4]. Au nord de l'édifice s'étend

---

(1) Ph. Lauzun, loc. cit. p. 168. L'évêque de Bath, en Angleterre, nommé Robert Bornal, sacra (comme le portait une ancienne inscription) leur maître-autel. (Labrunie, Cat. rais. des Evêq. art. Arnaud Delgot).

(2) Sur l'emplacement actuel des Filles de Marie.

(3) Arch. de l'Ev. F. 5. Etat de la fondation, etc., du couvent pour le Prieur en 1715.

(4) Jules César Scaliger, dit Labrunie à l'année 1558, de son *Abrégé des Antiquités d'Agen*, fut enterré aux Augustins, dans le sanctuaire, du côté de l'épitre. Quand on vendit l'Eglise avec le reste du couvent, en 1792, on ouvrit son tombeau. Un très petit ossement était tout ce qui restait de cet homme, que son fils nous peint d'une très haute stature et très robuste. M. Fallières, le savant éditeur de Labrunie, annote ainsi ce passage : « Labrunie était mal renseigné. On sait que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, possède dans ses archives le crâne de Jules César Scaliger, soustrait par un agenais patriote au vandalisme révolutionnaire ». Le reproche n'est pas fondé. On lit, en effet, dans « l'Etat de la fondation » déjà cité : Le crâne de Scaliger que nous gardons dans une armoire (à part) comme une curiosité est double et d'une grosseur plus qu'ordinaire.

le cloître, à peu près rectangulaire, voûté en croisées d'ogives et sur trois de ses faces occupant huit travées. Les arcatures extérieures reposent sur des supports composés chacun de deux élégantes colonnettes, surmontées de chapitaux géminés, le tout en beau marbre blanc, teinté de gris, des carrières de Saint-Béat [1].

« Le 15 février 1634, le provincial des Augustins étant arrivé pour établir la réforme, les anciens Pères s'y opposèrent et quoique le Présidial y fut en corps, le Père provincial ne put venir à bout des anciens Pères. Il en fut fait un procès-verbal sur lequel le Provincial obtint un arrêt au Parlement qui obligeait les anciens d'obéir. La chose fut exécutée et le Provincial renvoya ailleurs les anciens et mit des religieux réformés qui vivent exemplairement à l'édification du peuple et à l'honneur de leur ordre [2] ».

Parmi les autres menus faits qui composent toute l'histoire de cette maison religieuse, il est bon de relever la tenue d'un chapitre provincial en 1686. Ce chapitre fut marqué par quelques incidents qui montrent bien jusqu'où allait, sous le grand roi, l'ingérence du pouvoir civil dans les affaires religieuses. « Le 10 et le 11 de mai, les Augustins tinrent leur chapitre dans Agen, par ordre du roi. Il fut assemblé dans Agen quoiqu'il fut défini à Toulouse. Il y eut deux religieux renvoyés par l'ordre du Roy avant l'assemblée du chapitre. Le P. Dauras fut nommé provincial, mais comme dans l'ordre du Roy, ce Père avait l'exclusion, on procéda à une seconde élection. Suivant les ordres de la Cour on révoqua un décret porté depuis longtemps qui obligeait les Augustins d'enseigner et de suivre les sentiments d'Egidius Romanus... les sentiments de ce théologien n'étant pas agréables à Sa Majesté [3] ».

L'église est une des plus riches en reliques de la province.

(1) Ph. Lauzun, loc. cit. p. 170.
(2) Labénazie. — Annales.
(3) Labénazie. Hist. ms.

Elle possède des reliques de la sainte Epine, de saint Louis, de saint Eutrope, de saint Jean-Baptiste, de saint Loup, de saint Etienne, de saint Urbain, de saint Rémy, de saint Vincent, de saint Antoine, de saint Aureille, évêque d'Arles, de saint Claude, de saint Mesme, de saint Côme, de saint Gervais, de sainte Rose, de sainte Raffine, de sainte Barbe, de sainte Anne, de sainte Catherine et de sainte Quitterie [1].

Moins riches en biens matériels les Augustins n'ont que 2,363 livres de revenus annuels provenant :

D'une métairie appelée Séailles, située au lieu de Berdalou dans les paroisses de Saint-Amans et de Sainte-Radegonde, de la contenance de vingt-neuf carterées et demie, avec maison, grange, etc. Cette métairie est affermée 1,200 livres. D'une petite faisande, affermée 355 livres, située au lieu de Contensou, paroisse de Saint-Hilaire d'Agen, consistant en maison, grange et terres labourables. D'une pièce de terre d'une carterée et demie, située au lieu de Combarieu, paroisse de Monbran. De quatre jardins attenants à leur communauté. D'un emplacement appelé la Salpétrière. De quatre petites maisons attenantes. D'un petit fief en menu cens répandu dans la ville et juridiction d'Agen. Enfin de rentes obituaires et foncières produisant 416 livres [2].

On comptait 12 religieux en 1715. Ce nombre diminua dans la suite, si bien qu'en 1767 la commission des congrégations religieuses hésita à supprimer cette communauté. Elle l'épargna cependant mais ne la sauva pas de la décadence. Elle ne compte aujourd'hui que trois membres qui sont :

Pierre Rouaix, prieur, futur assermenté.

Sébastien Janson, sacristain, futur assermenté.

Joseph-Jean Peytou, futur assermenté [3].

---

(1) Idem. Ibid.

(2) Ph. Lauzun, Archives Dép. Biens Nationaux. Sommier du Petit Séminaire.

(3) Un religieux du Couvent d'Agen jouit d'une certaine célébrité. C'est le P. Germain Cortade. Voir dans la *Bibliographie de l'Agenais*, de M. Andrieu, sa biographie, le titre de ses ouvrages, les études qui lui ont été consacrées.

V. — LES CAPUCINS.

On lit dans les *Mémoires* de Nicolas de Villars [1] : « En l'année 1600 et le 23 avril la croix bénite par nous, en notre église cathédrale à l'issue des vêpres, fut portée en procession jusques au lieu où était auparavant une église et prieuré de Saint-Michel assistants les Consuls et grande multitude de peuple. Le dit lieu leur ayant été donné par nous [2] (aux P. Capucins) pour y bâtir une église et un couvent et ainsi pris possession et marqué la place pour cet effet. Le 13 mai 1601 la première pierre fut bénite et posée par nous à l'église avec l'assistance de MM. les Présidiaux et consuls de la ville, où il y eut prédication du Père Saint-Ange [3], mon neveu... Le 2 septembre 1607 avons consacré l'église et l'autel principal en l'honneur de saint Michel ».

Cette église a vingt toises de long sur dix de large. Elle est à une seule nef, à cinq travées inégales, flanquée sur sa partie orientale de deux chapelles latérales, dont l'une est dédiée à Notre-Dame de Grâce. Le chœur est à chevet plat, divisé en deux travées, couvertes de voûtes d'arête, comme les autres travées de la nef. Il n'y a point de clocher, la cloche est sous un petit dôme, au-dessus de la première travée du chœur [4].

Les Capucins tinrent deux fois à Agen leur chapitre pro-

---

1) Archives de l'Evêché. C. 2.

2) Nicolas de Villars ne se contenta pas de donner aux Capucins l'emplacement de cette Eglise de Saint-Michel qui avait été détruite par les huguenots, il y ajouta 500 écus. (Rapport du Gardien de M. Hébert, 1715. Arch. Ev. F. 8).

3) Le rapport du P. Gardien débute ainsi : L'an 1600, feu Mgr de Villars donna la station de sa Cathédrale au Père Archange de Lyon, capucin, son neveu, qu'il remplit avec tant de zèle et de succès que les messieurs d'Agen furent supplier Sa Grandeur de vouloir établir des Capucins dans leur ville, ce qui fut exécuté sans délai.

4) Ph. Lauzun, loc. cit, p. 301 et 302.

vincial. « Le 6 septembre 1607, écrit Nicolas de Villars, les pères capucins ont commencé leur chapitre provincial et continué jusqu'au 12, auquel jour de grand matin je les aurois accompagné à Notre-Dame de bon rencontre où ils seraient tous allés en procession et là j'aurais dit la messe et communié tous outre plusieurs personnes séculières[1] ». Voici comment s'exprime Labénazie au sujet du second : « Le 9 mars 1684, les capucins firent l'ouverture du chapitre général qu'ils tenaient dans Agen, par l'exposition du Saint Sacrement. M. l'Intendant du Ris reçut l'ordre de la Cour de venir à Agen pour veiller qu'il ne se passât rien dans ce chapitre contre les intentions de la Cour et pour y faire observer le bon ordre. Le surintendant y arriva le 8 de mars et y demeura jusqu'au 11. Les suffrages furent libres et l'élection du provincial et des définiteurs fut faite assez paisiblement. Le Père Archange de Bordeaux fut élu provincial et celui qui avait eu recours à la Cour fut exclu par la pluralité des suffrages[2] ». A part ces deux faits, l'histoire des Capucins d Agen n'offre rien de mémorable.

Comme moyens d'existence les Capucins n'ont guère que le produit des quêtes qu'ils font tous les jours dans la ville et dans la campagne et les fruits de leur vaste jardin. En 1715, suivant le rapport du gardien à M. Hébert, la communauté se composait de vingt à vingt-quatre religieux. On en compte aujourd'hui encore seize, qui sont :

P. Etienne, gardien, prêtre.
P. de Villeneuve, vicaire, prêtre.
P. Bernardin de Valence, prêtre.
P. Pacifique de Villeneuve, prêtre.
P. François du Vigou, lecteur en théologie, prêtre.
P. Joseph de Sainte-Foi, prêtre.

---

(1) Mémoires de Nicolas de Villars, loc. citat.
(2) Labénazie. Annales.

P. Luc, prêtre.
P. Bénigne, clerc.
F. Chérubin, clerc.
F. Hyacinthe, clerc.
F. Clément, clerc.
F. Fidelle, clerc.
F. Silvestre, lai.
F. Côme, lai.
F. Antoine, lai.
F. Silvestre, lai [1].

Lorsque, dans quelques mois, ils seront interrogés sur leur intention de rester au couvent ou d'en sortir, ils répondront à l'unanimité qu'ils veulent vivre et mourir dans l'ordre.

VI. — LES CARMES DÉCHAUSSÉS

En 1627, sur la demande de plusieurs des principaux habitants d'Agen, le Provincial des Carmes Déchaussés de France demanda à l'Evêque et aux consuls d'Agen l'autorisation d'établir dans leur ville un couvent de son ordre. Malgré la réponse favorable du prélat et des premiers magistrats de la cité, cette tentative échoua on ne sait pour quelle cause. Elle fut renouvelée avec plus de succès le 3 avril 1658. Les consuls donnèrent leur autorisation aux conditions suivantes : que les religieux admis s'engageraient comme les autres de la ville à confesser et à visiter les malades lorsqu'ils seraient appelés, à chanter une grand'messe à chaque anniversaire de leur établissement et d'y prier les consuls, à payer tous les impôts, à renoncer à la besace et à la quête publique et à fournir un cautionnement de 1,600 livres placées sur l'Hôtel-de-Ville. Ces conditions furent acceptées par le P. Provincial

---

(1) Ph. Lauzun, p. 311. Archives départementales, Biens nationaux.

d'Aquitaine le 9 mai 1658. L'Evêque donna son consentement le 22 mars, puis le 29 avril 1659. Grâce aux libéralités de M. de Fontmartin, chanoine et sacriste de Saint-Etienne, la communauté naissante put acquérir un bien appelé de Londrade où déjà les Cordeliers avaient eu leur premier établissement. Le 19 mars 1660, Jean de Soldadié, grand archidiacre, y planta solennellement la croix. La première pierre du Couvent fut posée par les consuls le 10 novembre 1664 [1].

Les Carmes Déchaussés possèdent un grand pré attenant à leur maison, affermé 220 livres ; un grand jardin servant à leur potager ; quatre petites maisons et jardins loués 276 livres ; un fief en menu cens répandu sur plusieurs maisons des faubourgs de la Porte-Neuve et de Saint-Louis, et 984 livres de rente : le tout portant 1,480 livres de revenu, ce qui est insuffisant [2].

La maison peut renfermer seize ou dix-sept religieux, elle n'en contient que six qui sont :

P. Arsène, prieur. (J. Delpech).
P. Bertrand, sous prieur. (J. Bousquet).
P. Séverin de Saint-Blaise, prêtre.
F. Romain, frère convers. (Antoine Brunet).
F. Athanase, idem. (Jean Neuville)
F. Bertrand de Saint-Pierre, idem. (J.-P. Sansanet) [3],

---

(1) Voir Archives de l'Evêché, F. 15. Ph. Lauzun, op. citat. chap. x, *Les Petits Carmes*.

(2) Ph. Lauzun, op. cit., p. 368. Sommier du Petit Séminaire.

(3) Ph. Lauzun, op. cit. p. 366.

Agen posséda quelque temps dans ses murs un autre ordre mendiant : les Frères Minimes. Ces religieux s'étaient établis à Agen par lettres du Roi, datées du 8 février 1658. Après avoir séjourné trois ans près de la Place Paulin, ils achetèrent une vaste maison rue Porte-Neuve, le 9 août 1661. Le 19 juillet 1708, M. Hébert posa la première pierre de leur église qu'il consacra le 30 mars 1710. Les religieux étaient alors au nombre de six. Ils n'étaient plus que deux depuis longtemps, lorsque la maison fut supprimée au mois de septembre 1773. Le couvent fut vendu à un particulier qui le rasa ainsi que l'église et bâtit sur l'emplacement d'après les plans de l'architecte Leroy, un magnifique hôtel. (Voir Ph. Lauzun, op. cit. p. 370-390).

VII. — LES TIERÇAIRES OU RELIGIEUX DE PICPUS

En 1687, les religieux tierçaires de Bon-Encontre résolurent de créer à Agen un hospice pour leurs malades. A cet effet, ils achetèrent, le 12 juin 1687, l'ancienne maison du Séminaire. Le 6 juillet de la même année Mascaron leur donna son autorisation ; ils obtinrent, le 17 juillet suivant, celle des consuls et enfin des lettres patentes du Roi, confirmatives du nouvel établissement en février 1696. Ils se mirent aussitôt à bâtir leur église qui fut achevée et bénite le 24 novembre 1700. Cette église est rectangulaire et à trois travées. Elle mesure intérieurement neuf toises de long et quatre de large ; le sanctuaire, deux toises, trois pieds et demi de long. La hauteur de la nef est de trois toises et demie. Elle est toute lambrissée de bois de sapin [1].

Les revenus de cette maison consistent en douze sacs de blé froment que la communauté de Bon-Encontre donne annuellement, plus deux barriques de vin, plus la somme de 300 livres payées annuellement par la communauté de Toulouse, plus 95 livres de rente... La principale ressource est la quête.

Il y avait six religieux en 1715. Il y en a trois de nos jours :

P. Elzéar Sanchely, gardien qui sera détenu en 1793.

P. Boniface Malateste, de Beaufort, vicaire, idem.

F. Protais Barthe.

VIII. — LES ERMITES DE SAINT-VINCENT [2]

L'ermitage d'Agen est situé sur le côteau de Pompéjac,

---

1) Ph. Lauzun, op. cit., p. 423-433.

2) Voir Ph. Lauzun, op. citat., p. 445-466. — M. Barrère : Ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac, etc.

rendu célèbre par la retraite de saint Caprais et le martyre de saint Vincent. Depuis les temps les plus reculés, le Chapitre Saint-Caprais y possédait une église qui fut détruite par les huguenots et reconstruite en 1600. C'est dans ce lieu vénéré que le frère Eymeric Roudilh obtint de se fixer en 1612. Anne d'Autriche, de passage à Agen, y alla en pèlerinage le 9 août 1621. Cette princesse combla de ses bienfaits la communauté naissante et obtint du Roi deux brevets confirmatifs de son établissement, l'un du 13 mars, l'autre du mois d'août de 1643. L'évêque d'Agen, Barthélemy Delbène, donna ses lettres d'approbation le 11 avril 1647 (1).

« L'ermitage ne consistait d'abord qu'en quelques grottes creusées par les religieux eux-mêmes dans le rocher et qui existent encore. Dans la suite, par un contrat du 19 août 1615, les religieux acquirent trois picotins de fonds en vigne auprès des grottes, moyennant le prix de 18 livres 15 sols. Par un autre contrat du 28 mai 1618, ils acquirent un lopin de vigne de huit pas de largeur sur treize de longueur, etc... Vers l'époque de ces différents contrats ou depuis, ils ont encore creusé dans le rocher ou bâti de leurs propres mains la plupart soit des différents oratoires qui dépendent de leur maison, soit des

---

(1) Ce qui n'empêcha pas les ermites d'être troublés dans leur possession. Voici, d'après Argenton, le plus rude assaut qu'ils eurent peut-être à soutenir : « Il n'y a que quelque temps que les Jésuites trouvant cet ermitage à leur bienséance, — on sait combien il est à portée de Bellevue qui leur appartenait — représentèrent à la Cour qu'il n'était habité que par des vagabonds, sans lettres patentes et qu'on y tolérait. Ils présentèrent même un long mémoire où ils faisaient de nos ermites un portrait d'autant moins ressemblant qu'il n'était lors, personne dans Agen qui ne rendit justice à ces bons frères sur la pureté de leurs mœurs et sur leur bonne conduite. Le ministre à qui ce mémoire fut adressé le renvoya à M. de Chabanes, évêque d'Agen pour s'informer de la vérité des faits qui y étaient contenus. Le prélat indigné de la conduite des Jésuites leur reprocha durement d'avoir abusé de la simplicité des bons religieux qu'ils dirigeaient et de cacher sous les dehors de l'amitié, la plus noire trahison. Il rendit ensuite au ministre un témoignage si authentique de la vertu des ermites, que les P. Jésuites crurent devoir remettre à un autre temps, un projet qui n'avait pu leur réussir et dont la tentative indigna toute la ville contre eux. » (Abr. Chron de Labrunie, an. 1647).

appartements qui en sont accessoires. Maintenant il est de leur possession une carterée cinq cartonnats de fonds en vigne, payant dîme au Chapitre Saint-Caprais et le surplus en édifices, en jardins, en patus et en pré... Les revenus consistent en douze barriques de vin, année commune, qui servent à la consommation annuelle de la maison. Ce vin à vingt livres la barrique, forme un revenu de 264 livres. Le couvent a de plus quelques créances en ville [1] ; de sorte que l'ensemble des revenus peut être évalué à la somme de 710 livres, 18 sols, 7 deniers. Les charges se montent au chiffre de 276 livres, 17 sols, 8 deniers. Il reste donc pour vivre la somme de 434 livres, 11 sols [2] ». La quête comble le déficit.

Les ermites ne tiennent à aucun corps ni à aucune société, n'ont aucune relation ni correspondance avec aucune maison ni ordre religieux, et vivent simplement dans leur ermitage, occupés à des actes de pénitence et à la culture, par leurs propres mains, des fonds qui dépendent de leur monastère, sans faire que des vœux simples, sous l'autorité de l'évêque du diocèse. Ils ont toujours la liberté de sortir à leur volonté [3].

Il y avait naguère sept religieux. On n'en compte que cinq actuellement. Ce sont :

F. Dominique-Sylvestre-Eymeric Lavergne, supérieur, qui sera détenu en 1794.

F. Antoine Bernès.

F. Arsène Ricart de Rieutort.

F. Paul Belloc.

F. Joseph Capot [4].

---

(1) Les Consuls vont chaque année, le 7 novembre, à l'Ermitage accomplir le vœu qu'y fit la reine Anne d'Autriche. Par suite de ce vœu les Consuls doivent donner aux ermites une livre de pain tous les jours. (Sommier du Petit Séminaire).

(2) Rapport du Supérieur, Eymeric Lavergne, aux officiers municipaux d'Agen, le 4 août 1790, cité par M. Ph. Lauzun, op. cit., p. 461.

(3) Rapport du Supérieur, ibid.

(4) Cité par M. Ph. Lauzun, op. cit., 462.

IX. — LES ORATORIENS (LE COLLÈGE D'AGEN)

Le Collège d'Agen fut fondé, après de longs pourparlers, en 1591. Il eut pour principal fondateur Nicolas de Villars. Ce prélat en consacra l'église, le 4 février 1603, et la dédia à Notre-Dame de l'Assomption, en présence des chanoines de son Chapitre, du Maréchal d'Ornano, des consuls et d'une grande multitude de peuple [1]. Bâtie de pierre, elle n'a qu'une nef, partagée en trois travées inégales [2]. Les classes avaient été installées dans une maison voisine, située derrière la tour de la Grande-Horloge, où elles sont restées depuis.

La dotation du Collège comprenait à l'origine, outre l'immeuble qu'on lui avait affecté, diverses rentes. La reine Marguerite s'était engagée à fournir 500 livres, l'Evêque, 700, les deux Chapitres, 500, et la ville, 1,200. Pour se libérer, la reine de Navarre donna, en 1600, la somme de 1950 écus qui fut placée en rentes constituées. L'évêché d'Agen se déchargea de son obligation, une première fois sous M de Villars, une seconde sous M. Delbène, en 1639, par la cession de la cure de Lougratte. Le Chapitre Saint-Etienne donne aujourd hui 300 livres, le Chapitre Saint-Caprais 290. La rente des Consuls n'a pas varié. Par son testament du 22 mars 1600, un chanoine de Saint-Etienne, nommé Darel, légua au Collège tous ses biens et parmi eux le beau domaine de Darel. Ce domaine, situé dans la paroisse de Saint-Ferréol, consiste en maisons pour le maître et le métayer, granges, four étables, patus, verger, vignoble et terres labourables. Il est affermé 1,500 livres. Le 20 janvier 1623, le Collège fit l'acquisition du domaine de Bellevue, situé sur le côteau de Saint Vincent, dont il tire 200 livres de revenu et qui sert de

---

(1) Mémoires de M. de Villars, Archives de l'Evêché, C. 2.

(2) Ph. Lauzun, op. cit., p. 244.

maison de plaisance. C'est à cette même époque qu'il acheta sept petites maisons attenantes à son mur de clôture et qu'il loue 500 livres. Les Consuls lui donnèrent alors également « la jouissance emphytéotique de la terre du Bédat, près d'Agen, dont la nue propriété appartenait aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem [1] », et qui s'afferme 1,065 livres. Outre la cure de Lougratte qui vaut 2,100 livres, le Collège possède, depuis le 25 février 1608, celle de Prayssas qui vaut 3,480 livres et celle de Saint-Eutrope d'Escandaillac qui en vaut 70. Enfin, le 5 janvier 1714, M. Hébert lui unit plusieurs prieurés dépendant de l'abbaye de Clairac, ceux de Marmande et de Puiguiraud qui s'afferment 6,650 livres, celui de Tombebœuf qui vaut 3,940 livres [2]. A quoi il faut ajouter certaines autres rentes qui portent à 21,091 livres le chiffre total des revenus. « Les charges, tant en messes que dettes, décimes, tailles, pensions des anciens maîtres, réparations, honoraires des professeurs [3] », atteignent celui de 16,552 livres. Reste : 4,539 livres pour faire marcher la maison.

L'instruction est donnée gratuitement. Sous les Jésuites tous les élèves étaient externes, les dominicains commencèrent à recevoir quelques pensionnaires afin d'augmenter leurs ressources ; il y en a aujourd'hui une soixantaine.

La direction fut d'abord confiée aux Jésuites qui la gardèrent pendant 171 ans jusqu'au 1er août 1762 où ils furent expulsés. Ils étaient 17 religieux, savoir : Un premier et un second supérieur, un directeur et un confesseur pour le per-

---

(1) Ph. Lauzun, op. cit. p. 218.

(2) Les prieurés de Clermont-Dessous et de Marsac d'Aras, dépendant de la même abbaye avaient été unis également au Collège d'Agen. Ce qui n'empêcha pas Louis XIV de les donner sans autre forme de procès à la sacristie de Saint-Jean de Latran, par brevet du mois de mars 1729, enregistré au Parlement de Bordeaux, le 2 septembre 1729. Les Jésuites protestèrent dès 1729 et demandèrent en compensation le prieuré du Deffès, qui ne leur fut pas accordé. Peut-être obtinrent-ils alors cette pension de 3.000 livres sur l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras que l'ont voit figurer sur un état des recettes du collège de l'année 1763.

(3) Ph. Lauzun, op. cit.. p. 265.

sonnel, un procureur chargé du soin des affaires en ville, à la campagne, aux bénéfices, etc. Deux professeurs pour les deux cours de théologie, deux professeurs pour les deux cours de philosophie, un préfet des classes, cinq professeurs pour les cinq classes inférieures, trois frères pour les divers offices comme porte, sacristie, couturerie, lingerie, infirmerie, cave, réfectoire, cuisine, etc.... Professeurs et régents, tous prêtres, devaient prêcher, donner des retraites, faire des missions, diriger des congrégations, celles dites des messieurs, des écoliers et des artisans, entendre les confessions soit dans leur église soit ailleurs et par ce moyen en tenant leurs classes travailler en même temps sans relâche au salut des âmes, selon l'esprit de la vocation sacerdotale [1].

Après la dissolution des Jésuites, les Dominicains reçurent des autorités locales civiles et religieuses la mission de les remplacer. Mais devant l'hostilité manifeste et persistante du pouvoir central, ils furent contraints de se retirer en 1767 et n'eurent pas le temps de donner leur mesure.

Des Dominicains la direction du Collège passa, conformément à l'édit de février 1763, à un bureau, composé de personnes choisies dans le clergé, dans le corps municipal et parmi les notables de la ville. « Ce bureau avait un pouvoir presque absolu. Le principal et les professeurs étaient nommés et révoqués par lui. Il régissait les biens et les revenus de la maison ; il arrêtait en outre les règlements généraux d'études

(1) Archives de l'Evêché, F. 19. — Labrunie juge sévèrement les Jésuites en divers endroits de ses écrits. On lit par exemple dans son discours sur les historiens de l'Agenais. « Argenton fit toutes ses classes à Agen avec autant de distinction que cela se pouvait dans un collège alors très faible et que les Jésuites taxés de s'occuper beaucoup plus d'eux-mêmes que de leurs élèves négligeaient beaucoup. » (Manuscrit de M. Tournié). Il est vrai que dans l'édition publiée par M. Fallières, cette phrase est ainsi modifiée: Le jeune Argenton fit toutes ses études à Agen, avec toute la distinction que cela se pouvait dans un collège de province où les Jésuites qui l'occupaient, commençaient à perdre de ce zèle qu'ils avaient montré quand ils s'établirent chez nous.... Ailleurs il dit que ces religieux n'en firent jamais qu'un collège médiocre. (Tables des actes, an. 1591.)

et de discipline, mais sous condition d'homologation du Parlement[1] ». Qui ne voit combien cette institution était sage et surtout libérale, comme elle sauvegardait et ménageait tous les intérêts, quelles garanties d'indépendance et de stabilité elle assurait aux maîtres, que de motifs de confiance elle offrait au public ? On fixa à 1,200 livres le traitement du principal, à 1,000 celui du sous-principal et des professeurs de théologie, de philosophie et de rhétorique, à 800 celui du régent de seconde, ainsi de suite en diminuant de 100 livres par chaque classe inférieure. Malheureusement, malgré tant d'avantages, l'enseignement n'était pas une carrière enviable pour l'élite du clergé séculier et s'il était difficile de se procurer des professeurs, il était presque impossible de les retenir.

Voilà pourquoi on dut congédier en 1781 les prêtres séculiers après leur avoir accordé, à titre d'indemnité, des pensions variant de 500 à 200 livres. Sur la motion de M. de Bonnac, l'Assemblée des trois Ordres appela les Oratoriens à la direction du Collège. Le Roi donna son approbation par lettres patentes du 20 juillet 1781, enregistrées au Parlement le 17 août suivant et les Oratoriens prirent possession le 30 septembre de la même année. Ces religieux, grands partisans des méthodes nouvelles d'enseignement, ont aussitôt créé dans notre Collège des chaires de physique et de mathématiques que l'opinion réclamait depuis longtemps.

Voici l'état présent du personnel :

P. Claude de Parades, supérieur, qui sera dans quelque temps nommé vicaire général d'Agen, subira la déportation et après le Concordat deviendra chanoine titulaire de la Cathédrale.

P. Laurent Roche, professeur de théologie, qui sera inscrit parmi les insermentés en 1791, deviendra en 1811 le pre-

(1) Ph. Lauzun, op. cit. p. 247.

mier principal de notre Collège universitaire et chanoine honoraire.

P. Joseph Esparia, professeur de logique, remplacé bientôt par Louis-Pascal Roche, porté comme le précédent en 1791 sur la liste des insermentés.

P. François Daignestous, professeur de physique, futur assermenté et abdicateur, bon et faible comme un savant.

P. Gabriel Besançon, professeur de rhétorique. Il n'est pas dans les ordres ; il rentrera dans la vie laïque et continuera à Agen la carrière de l'enseignement.

P. Gabriel Monthus, professeur de seconde, il suivra les traces du précédent.

P. Joseph Paul, professeur de troisième, qui quittera le pays en même que le Collège.

P. Jean Farcit Calbiac, professeur de quatrième ; il prêtera le serment et se retirera dans sa famille.

P. Antoine-Joachim Gros, professeur de cinquième ; il n'est pas dans les ordres et retournera à la vie laïque.

P. Augustin Vialli, professeur de sixième, idem.

P. Pierre de Parades, préfet de pension, idem.

P. Philippe Roche, idem, idem [1].

X. — LES LAZARISTES (LE SÉMINAIRE D'AGEN).

Nicolas de Villars fonda, dans les dernières années du XVIe siècle, le Séminaire d'Agen. Il l'installa dans une maison rue Paulin, appelée le Collège Saint-Jacques [2] et occupée

(1) Voir Ph. Lauzun, op. cit., p. 265 et Arch. départementales. Biens Nationaux.

(2) Ce collège était un bénéfice, fondé par Jacques Darnaud, le 29 juillet 1508. Il comprenait dans l'origine quatre prébendes. (Voir aux Archives départementales, un manuscrit relié contenant un catalogue des Archives de l'Evêché avant la Révolution). On lit dans les mémoires de Nicolas de Villars (Arch. de l'Ev. C. 2) 1592. Visite du collège Saint-Jacques. Il y a cinq collégiaux. C'est un lieu de débauche et tout s'en va en perdition. J'aurais remis à y pourvoir avec le temps. Depuis sur la résolution par nous prise d'établir un séminaire aurions jugé le lieu et l'habitation fort propre pour y dresser un séminaire et avec le consentement tant desdits collé

de nos jours par les religieux tierçaires. Il en confia la direction à des prêtres du diocèse et le dota du revenu d'une chapelle. Le Clergé devait fournir de son côté une subvention annuelle. Les ressources étaient si modiques qu'un bien petit nombre d'ecclésiastiques pouvait profiter de cette heureuse institution. D'ailleurs le recrutement du personnel était très difficile. C'est ce qui engagea M. Delbène à recourir à une Congrégation qui faisait, pour ainsi dire, sa spécialité de l'œuvre des Séminaires. Ce prélat négocia directement avec Vincent de Paul. On régla que le Clergé ajouterait aux revenus de la chapelle jusqu'à concurrence de 900 livres, que la dotation primitive serait encore augmentée par l'union des prieurés de Sainte-Foy (diocèse d'Agen) et de Saint-Pierre de Montmagnerie (diocèse de Cahors), que la mense du Séminaire serait indemnisée des frais de séjour des ordinands ou autres qu'il plairait à l'Evêque d'y envoyer. En retour, le Supérieur général de la Mission s'engageait à tenir au Séminaire trois prêtres de sa Compagnie qui seraient obligés de nourrir et d'élever quatre séminaristes au choix de l'Evêque, de faire les exercices spirituels préparatoires aux ordinations, etc... Ces conditions acceptées de part et d'autre, les lazaristes entrèrent en fonctions en 1650 [1].

Claude Joly perfectionna l'œuvre de ses devanciers en introduisant au Séminaire l'enseignement régulier de la théologie. Pour cela le nombre des lazaristes fut porté à quatre : un directeur, deux professeurs de théologie dogmatique et morale, un autre chargé d'enseigner le plain-chant et la liturgie. Afin d'indemniser les Pères de la Mission de l'adjonction d'un quatrième prêtre, l'Evêque les déchargea de l'entretien des quatre jeunes clercs auquel ils étaient précédemment

giaux qu'aussi de mon chapitre, aurions procédé juridiquement à l'union dudit collège et biens au séminaire.

[1] Voir la lettre de Barthélemy Delbène aux ecclésiastiques de son diocèse. 1er mars 1650. Archives Départementales, G. 5.

tenus. En outre, il s'engagea à porter à 2,000 livres la mense du Séminaire, appauvrie par la perte des prieurés de Sainte-Foi et de Montmagnerie [1]. Les faveurs dont ce prélat entourait les prêtres de la Mission ne manquèrent pas d'exciter quelque mécontentement dans le diocèse. Soldadié, grand archidiacre et syndic du clergé, s'en fit l'écho en plein synode, en 1668 : « Vous êtes, Monseigneur, dit-il, très humblement supplié de n'employer plus ces messieurs du Séminaire aux actions pontificales, le supérieur de la maison ayant esté si hardi que de faire seul l'examen des ordinands quoique suspect et à l'ordination les fonctions affectées par le pontifical au seul archidiacre et en son absence à un des premiers dignitaires de l'église et en cas qu'ils passent outre le synode proteste de se pourvoir et de les priver de la pension qu'il leur donne sans y estre obligé, leur subsistance devant être fournie par vous ou de votre revenu, ou de l'union des bénéfices que vous avez promis au dernier synode [2] ».

Le même syndic se plaint encore de la trop longue durée du Séminaire et cependant que de prêtres de campagne d'alors vicaires ou curés n'avaient étudié qu'un an la philosophie et la théologie [3]. Ce n'est que peu à peu qu'on est arrivé à faire dans les séminaires comme dans les universités le *quinquennium* complet.

Peu après sa venue à Agen, Mascaron résolut de construire un vaste établissement pour y abriter le Séminaire. Il jeta les yeux sur un terrain, situé à quelques pas de la ville entre le couvent des Petits-Carmes et le parc de Malconte, qui lui parut à souhait pour un emplacement. Ce terrain appartenait déjà mi-partie au diocèse, mi-partie aux Lazaristes. Après avoir obtenu l'autorisation du Roi et du Parlement, il soumit son

---

(1) Voir l'ordonnance de Claude Joly, datée du 16 juillet 1677. Ibidem.

(2) Archives de l'Evêché, E. 45.

(3) Voir les rapports des curés à M. Joli, 1666. Ces pièces sont disséminées dans toutes les liasses de la série H.

projet à la Chambre Ecclésiastique qui l'adopta à l'unanimité et vota 12,000 livres pour la participation du clergé à la nouvelle construction. Les Lazaristes de leur côté cédèrent la partie du terrain, qui leur appartenait, par acte du 25 septembre 1683. L'évêque se chargea du reste de la dépense qui, d'après Labrunie, monta à 60,000 livres. Mascaron posa la première pierre le 5 juin 1684, et fit jeter dans les fondements cette inscription : « In Nomine Sanctissimæ Trinitatis, Anno Domini 1684, Innocentio XI Summo Pontifice, regnante in Galliis Ludovico magno hujus nominis XIV, Julius Mascaron episcopus et comes Aginnensis, regis a sacris concionibus, seminarii clericorum domum, quam presbyteri congregationis Missionis, cum laude sed magno cum incommodo regebant, in hunc locum transtulit, latius et magnificentius ædificandum, primumque in fundamentis lapidem posuit, die mensis junii quinta.

» Surgat sanctissima domus usque ad consummationem et dignos Deo alumnos subministret, aspirante eo præter quem fundamentum nemo ponere potest et in quo omnis ædificatio constructa crescit ! »

Tel qu'il est aujourd'hui le Séminaire se compose d'un corps unique de bâtiments à trois étages dans l'exposition du Nord et Midi. Au milieu du rez-de-chaussée se trouve la cage de l'escalier conduisant aux divers étages où sont les cellules des Pères et des élèves [1]. A droite se trouve la chapelle et à la suite, à l'extrémité du corps de logis, la salle de théologie. Le côté gauche est occupé par le réfertoire, les cuisines, etc. Les Pères cédèrent une partie de leur jardin en 1773 à M. de Bonnac, lors de la construction du Palais épiscopal, moyennant une rente annuelle de 500 livres [2].

---

(1) Il y avait trois étages et soixante-et-une cellules, quarante-sept lits dont trente-six destinés aux séminaristes, trois aux frères coadjuteurs, quatre aux directeurs et quatre aux étrangers.

(2) Voir pour toutes les pièces à l'appui : Ph. Lauzun, op. cit. art. *Les Pères de la Mission*.

Les revenus du Séminaire sont de 17,826 livres ; les charges de 11,887 livres 17 sols. Il reste une somme de 5.938 livres, 3 sols destinée destinée à l'entretien et à la nourriture, tant en santé qu'en maladie, de quatre prêtres directeurs ou professeurs et de quatre frères coadjuteurs de la Congrégation de Saint-Lazare [1].

---

(1) Voici un état des revenus et des charges du Séminaire pour l'année 1790, extrait des Archives de la Préfecture, série Biens Nationaux.

REVENUS

Un enclos, jardin, potager, vignes pré, et avenue, attaché et contigu à la maison, d'un revenu annuel de 500 livres.	500 l.
Le prieuré de Pommevic duquel dépendaient les dîmes de Pommevic et de Goudourville et aussi un château, un pré et deux jardins, le tout affermé 8.200 livres. . . , ...	8.200 l.
La jouissance de certaines terres seigneuriales, dépendant dudit prieuré de Pommevic, s'élevant à la somme annuelle de 1.068 livres. . .	1.068 l.
Un autre prieuré de Corconac, juridiction de Monflanquin, affermé annuellement 2.600 livres.	2.600 l.
Comme prieur de Corconac, le Séminaire est en même temps seigneur suzerain de deux fiefs possédés par les sieurs Paloque et Laborie de Saint-Sulpice et d'un petit moulin à eau sur la Lède, le tout rapportant par an 15 livres.	15 l.
Le domaine de Tricaut, situé dans la paroisse de Bazens, affermé. . .	340 l.
Un bois taillis en dépendant d'un revenu annuel de 20 livres. . . .	20 l.
Un autre domaine appelé du Payrat ou Lacapelette, situé sur la paroisse de ce nom, affermé 1.000 livres.	1.000 l.
Un autre domaine, appelé de Malère, paroisse de Mérens affermé. . .	1.085 l.
Un autre domaine, appelé de Cauzelis ou Cabuzières, paroisse de Saint-Ferréol, affermé 840 livres.	840 l.
Certains bois taillis dépendants de ces deux domaines, d'un revenu annuel de	300 l.
Quatre vignes situées à l'Ermitage, à Toucaud, à Castillon et à la Salève, rapportant ensemble 223 livres.	223 l.
Une maison, jardin et pièce de terre à Malconte, paroisse Sainte-Foy d'Agen, le tout affermé 200 livres.	200 l.
Une petite rente de 15 livres provenant d'un petit fief en menu cens répandu sur plusieurs maisons et jardin du faubourg de la Porte-Neuve.	15 l.
Une pension ou redevance annuelle par le clergé du diocèse d'Agen. .	900 l.
Enfin la rente de 500 livres payée par l'Evêché et provenant de la cession d'une partie de l'enclos.	500 l.
Total des revenus.	17.826 l.

Les directeurs sont : Jean Cambres, supérieur, digne

CHARGES :

Décimes.	2.410 l.
Tailles.	251 l. 7 s.
Le Séminaire est obligé de nourrir et entretenir annuellement pendant le temps classique neuf ecclésiastiques dont quatre sont à la nomination de l'Evêque d'Agen, quatre de l'abbé de Moissac et le neuvième du Chapitre de Moissac. Cette neuvième pension est payée au Séminaire de Cahors. Cela en vertu de l'union faite du prieuré de Pommevic au Séminaire d'Agen, par l'Evêque d'Agen en conséquence du testament de feu M. Hugues de Lasserre, ancien prieur de Pommevic.	
En conséquence de l'union faite du prieuré de Corconac et la Sauvetat, son annexe, le Séminaire est chargé de deux pensions dont une à la nomination du prieur de Catus en Querci, l'autre à celle de l'Evêque d'Agen.	
Une autre pension est payable par le Séminaire d'Agen au Séminaire d'Aire. Elle a été fondée par M. Louis de Lafausse, avocat au Grand Conseil, en 1661, moyennant 3,000 livres. Les intérêts ne suffisant pas à payer cette pension, celle-ci est suspendue une année sur trois, par convention entre MM. Beaujac, évêque d'Aire et Chabannes, évêque d'Agen.	
Une autre place pour un séminariste pauvre a été fondée par deux particuliers.	
Ces treize places gratuites font, ...	3.900 l.
Gages de six domestiques.	1.500 l.
Portions congrues du curé et du vicaire de Corconac.	975 l.
Entretien de leurs églises.	200 l.
Entretien des églises de Pommevic et de Goudourville.	150 l.
Entretien du château prieural, frais de justice et nourriture des enfants trouvés qui incombent aux seigneurs hauts justiciers. . .	100 l.
Pour les pauvres de Pommevic.	120 l.
Entretien du Séminaire.	200 l.
Rente constituée d'un capital de 1.000 l. pour les pauvres d'Aubiac.	50 l.
Rente constituée au couvent de Notre-d'Agen.	72 l.
Rentes seigneuriales au seigneur de Castelnoubel.	72 l.
Rentes à d'autres seigneurs.	18 l.
Redevance à la Congrégation de la Mission. . . . . ,	1.224 l.
Pour des missions de neuf ans en neuf ans à Faugueroles, Corconac et Saint-Sixte.	200 l.
Distribution annuelle de 150 livres aux pauvres provenant de fondations.	150 l.
Trois cent soixante-dix-huit messes de fondation.	283 l. 10 s.
Deux grand'messes.	6 l.
Total des charges.	11.887 l. 17 s.

Revenu net = 17.820 livres — 11.887 livres 17 sols = 5.938 livres 3 sols.

vieillard presque octogénaire. Il refusera de prêter le serment en 1791.

Antoine Labarthe, professeur de théologie, assistant et syndic, né à Aubiac en 1740. Il ne prêtera pas le serment en 1791, il sera néanmoins élu évêque constitutionnel du département de Lot-et-Garonne. Il aura la sagesse de refuser, mais il prêtera le serment de Liberté-Egalité et abdiquera en 1794. Il se rétractera de bonne heure et sera nommé successivement desservant de Pléchac et d'Aubiac après le Concordat. Il a la réputation d'être très instruit et très vertueux et il l'est en effet si toutefois la vertu peut s'allier avec beaucoup de faiblesse.

Antoine Cautenet, professeur de morale, originaire de Vesoul en Franche-Comté. Il prêtera tous les serments, sera élu curé de Monbusq en 1792 et nommé successivement curé de Jautan et de Fals après le Concordat.

Jean-Baptiste Cellard, clerc-tonsuré, directeur des cérémonies et du chant.

XI. — LES CONFRÉRIES D'HOMMES.

Il convient de citer en premier lieu les trois Compagnies de Pénitents : bleus, blancs et gris. Celle des Pénitents bleus ou de Saint-Jérôme a été établie à Agen, le 30 septembre 1590, par Nicolas de Villars, avec l'autorisation et sous la protection des Consuls. Les statuts qui la régissent lui sont communs avec toutes les sociétés de même nom[1]. Ils ont été approuvés par les Papes Grégoire XIII, Clément VIII et Paul V et par plusieurs évêques d'Agen, notamment par Nicolas de Villars, le 4 octobre 1694. Le costume fut d'abord le sac bleu avec le cordon, le capuce et le bâton de même couleur. Tout récemment, le 24 mai 1789, on a subs-

(1) Voir, Archives de l'Evêché, F. 46, une copie de ces statuts.

tité au sac bleu le sac blanc. Les officiers sont élus tous les ans, les principaux sont le prieur, le sous-prieur et le maître de chapelle. Ces emplois ont toujours été tenus par les premiers personnages de la ville. Les Pénitents bleus s'installèrent en 1590 dans le quartier Saint-Louis, où nous les voyons encore aujourd'hui. Les Consuls leur abandonnèrent une vieille église de la Madeleine « qui avait autrefois servi pour le coullège ». Cet édifice depuis longtemps restauré est fort long et fort étroit puisqu'il mesure dix-huit toises de long sur quatre de large. Il est divisé en trois travées fort irrégulières, celle du milieu se trouvant à elle seule plus longue que les deux autres réunies. Sur toute la longueur du mur occidental de l'église est adossée une galerie, qui s'ouvre sur deux cours, toutes deux également entourées d'arcatures voûtées et formant des quadrilatères inégaux. Ces cours s'étendent à l'ouest jusqu'au grand jardin des Capucins, au nord jusqu'à celui de l'hôtel de Valence, au midi jusqu'à jusqu'à la rue du Cat [1].

La Compagnie des Pénitents blancs ou de Saint-Jean-Baptiste, fut instituée à la même époque et s'installa avec l'autorisation de l'Evêque dans l'église abandonnée du vieux prieuré de Saint-Antoine. « Cette église, la plus ancienne d'Agen puisqu'elle date du XIe siècle, ne possède qu'une nef à trois travées inégales, terminée par une abside semi-circulaire de même largeur. Les travées de la nef sont voutées en croisées d'ogives. Il y a à l'est un petit cloître attenant à l'église [2].

La Compagnie des Pénitents gris ou de Saint-Louis, fondée également en 1,600, s'installa le 24 octobre 1601 dans l'église Sainte-Quitterie d'Agen [3] qui lui fut cédée par le

(1) Tiré presque textuellement de l'ouvrage cité de M. Ph. Lauzun.

(2) Id.

(3) Nicolas de Villars l'avait visitée quelques années avant, le 9 avril 1592. « Il y a, dit-il, dans ses Mémoires, une chaîne de fer, attachée à un autel, de médiocre

commandeur du Temple. En 1632 suivant Labénazie, en 1636 suivant Malebaysse, les Pénitents gris firent bâtir à la Font-Nouvelle l'église où ils se trouvent aujourd'hui. Cette église est un simple parallélogramme de douze toises de long sur six de large, comprenant cinq travées irrégulières. Au côté nord est attenant un bâtiment comprenant quatre arceaux reliés entre eux par de forts piliers. C'est le lieu ordinaire des séances de la Compagnie [1].

La Confrérie des Cordonniers, sous l'invocation de saint Crépin, établie à la chapelle Saint-Martial, de l'église Saint-Etienne. Les statuts de cette association très ancienne ont été renouvelés en 1734. Ces statuts [2], comme ceux des autres confréries du même genre, vraies petites chartes des corps de métiers, sont la solution chrétienne de toutes les questions relatives aux rapports des patrons et des ouvriers, à la fixation du salaire, à la réglementation du travail.... Les premiers articles sont consacrés aux devoirs des confrères envers Dieu. Ils obligent spécialement à entendre une messe basse qui se dit tous les dimanches de grand matin à la chapelle de la Confrérie et à faire chanter une messe solennelle le jour du saint Patron.

---

grandeur, que l'on dit être de celles dont sainte Quitterie avait été enchaînée, tenue cependant avec toute irrévérence et abus. Car les femmes y menaient leur mari qui avaient mal de tête et leur en faisaient ceindre la tête... On s'en servait pour mille autres superstitions. Aussi n'a pu être donnée aucune assurance de ladite chaîne. Ainsi a été trouvé bon de la retirer ce que nous avons fait... Les huguenots avaient fait en ce lieu leurs prêches et assemblées... Il n'y a d'autre revenu que celui d'une confrérie. Il y avait une fondation autrefois pour y faire chanter les vêpres tous les dimanches... Quelques jeunes gens par superstition venaient avec de la bougie porter de petits sachets de sel qu'ils jetaient dans les trous du portail et mettaient de la bougie ardente croyant que cela guérissait de quelques maladies... En ce même lieu fut remarqué la justice divine envers ceux qui méprisaient les saints par un grand nombre de gens qui tous attestèrent qu'aux premiers troubles il y avait l'image de sainte Quitterie sur ledit portail qui fut abattue et traînée avec ignominie par un huguenot lequel quelque temps après pour quelque sien méfait fut traîné et pendu et étranglé à un arbre qui est au-devant dudit portail ». (Archives de l'Evêché, C. 2.)

(1) Ph. Lauzun, op. cit.

(2) On en voit plusieurs spécimens aux Archives de l'Evêché, F. 1.

La Confrérie des Bouchers, sous le patronage de saint Barthélemy, établie dans la même chapelle, Saint-Martial. Les statuts les plus récents ont été approuvés par M. Gaspard Dulude le 22 août 1623.

La Confrérie des maréchaux, serruriers, orfèvres, sous le patronage de saint Eloi, établie de tout temps dans la chapelle de ce nom de l'église cathédrale.

La Confrérie des charpentiers, ou de saint Joseph, à la chapelle de ce nom de la même église.

La Confrérie des Tisserands, sous le vocable de saint Eutrope, établie dans l'église des Augustins. Les statuts qui la régissent ont été refondus en 1724.

La Confrérie des maîtres menuisiers ou de Sainte-Anne, établie dans la même église des Augustins. Les statuts en ont été approuvés par M. B. de Gélas, le 25 août 1626, par le Présidial et les Consuls en 1627, etc...

XII. — LES RELIGIEUSES DE L'ANNONCIADE OU DE L'AVE MARIA [1].

Les Annonciades furent appelées à Agen par Vincent Bilhonis. Elles y arrivèrent au mois de janvier 1533 et s'établirent dans le quartier de la Porte-Neuve. Le couvent qu'elles y fondèrent occupe encore « tout l'emplacement compris entre la maison de Lugat au nord, la rue et la place Porte-Neuve à l'est, la rue du Cat au midi et la rue de l'*Ave Maria* à l'ouest [2] ». Vincent Bilhonis posa la première pierre de l'église le 20 mai 1535. Cette église à une seule nef à deux travées inégales est terminée par un chevet pentagonal. A

(1) Voir : Sainte Jeanne de Valois et l'Ordre de l'Annonciade, par M. l'abbé Hébrard, vicaire général. — Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789 — Couvents de Femmes, par M. Ph. Lauzun (*Revue de l'Agenais*).

(2) Ph. Lauzun, op. cit.

l'extérieur de gros contreforts soutiennent les murs de l'abside. La charpente est à pignon fort aigu comme celle des Cordeliers. A l'extrémité sud-est s'élève le clocher dont la flèche svelte et élancée rivalise avec celle des Jacobins [1].

Le couvent de l'Annonciade fut pillé par les huguenots, le 1er décembre 1561. Les religieuses furent expulsées le 5 juillet suivant et placées « par les maisons des hugueneaulx pour être instruites à leur religion [2]. » L'arrivée de Monluc les délivra et elles furent réintégrées dans leur couvent.

« En 1637 dit Labénazie [3], M. Delbène, par sa conduite habile et son génie doux et engageant, obligea la communauté de l'Annonciade d'Agen de se soustraire à la juridiction des Cordeliers pour se soumettre à celle de l'ordinaire. » Le pape Alexandre VII approuva cette dérogation aux règles et constitutions de l'Ordre par une bulle en date du 10 janvier 1660.

Il fut un moment question, en 1731, dans les Conseils du Gouvernement de supprimer le couvent de l'Ave Maria ou des Annonciades d'Agen. Ce projet n'aboutit pas.

Les biens de cette maison consistent en : deux métairies, dites de Compères, situées dans les paroisses de Sainte-Radegonde et Saint-Amans, affermées 2,677 livres ; en une métairie appelée de Bourbanne, située dans la paroisse de Saint-Cirq, affermée 1,500 livres ; en une métairie dite de Crabé, paroisse et juridiction d'Aubiac, rapportant 695 livres ; en une petite métairie située dans la paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, affermée 480 livres ; en une métairie appelée de Marche, paroisses de Serres et de Mérens, louée 275 livres ; en quatre métairies situées dans la paroisse de Saint-Julien de Boissaguel, au lieu de Pechredon, léguées au couvent par le fondateur Bilhonis dans son testament du

---

(1) Ph. Lauzun, ibidem.

(2) Journal du Couvent, p. 41 et 42.

(3) Hist. ms. tome II, livre V, p. 481.

19 mai 1536 [1], métairies comprenant un château, des maisons pour les métayers, granges et terres labourables, le tout rapportant 1,495 livres ; en plusieurs pièces de terre, vignes, prés, bois, dans les paroisses Saint-Hilaire, Sainte-Foi et Sainte-Radegonde ; en une maison sise à Agen, rue des Orphelines et louée 45 livres ; enfin en fiefs, cens et rentes en gros et menu cens dans les juridictions de Puymirol et d'Agen. Le total des revenus monte à 8,956 livres 4 sols, 6 deniers. Le chiffre des dépenses s'élève à 10,039 livres, 15 sols. D'où un déficit de 1083 livres, 10 sols 6 deniers auquel la Providence doit pourvoir [2].

Par son testament déjà cité, Vincent Bilhonis avait laissé « rentes et revenus pour la nutriture de vingt-une religieuses ». Ce nombre est depuis longtemps dépassé. On en compte de nos jours vingt-huit dont vingt pour le chœur, cinq converses et trois tourières. Leur conduite pendant la Révolution sera au-dessus de tout éloge.

XIII. — LES RELIGIEUSES DE SAINT-DOMINIQUE OU DE NOTRE-DAME DU CHAPELET

L'an 1576, écrit en 1715, dans son rapport [3] à M. l'Evêque d'Agen, la supérieure du Chapelet, les religieuses de l'ordre de Saint-Dominique furent fondées dans la ville de Lectoure par dame Marguerite de Cassanel de Pellegrue, dame de Lisse, mais leur grande pauvreté et la mauvaise situation de ce lieu les obligèrent de demander d'être transférées dans la ville d'Agen, ce qui leur fut permis par le roi de France

(1) Voir la copie inédite de ce testament dans le manuscrit laissé par M. Tournié au Petit-Séminaire.

(2) Ph. Lauzun, loc. cit. et Sommier du Petit-Séminaire.

(3) Archives de l'Evêché, F. 18,

Henri, de triomphante mémoire, qui, par les lettres patentes en date du 27 décembre 1579, permit cette translation et le 30 juillet 1580 [1] elles prirent possession d'un petit monastère qu'elles habitent encore aujourd'hui dans la ville d'Agen ». Ce monastère est situé dans le quartier de Saint-Caprais. L'église, enclavée dans une partie du couvent, forme un quadrilatère irrégulier et se compose de quatre travées inégales, terminées par un chevet plat [2]. « La pauvreté des religieuses ne secondant pas le zèle qu'elles ont pour la décoration du temple du Seigneur, on voit leur église sans dorure magnifique ni argenterie [3] ». Il y a cependant un buste de bois doré qui renferme le bras de saint Vincent, martyr.

Les biens que cette maison possède actuellement sont :

Une maison et jardin, situés sur la place Saint-Caprais.

Plus une pièce de terre et pré, situés derrière Sainte-Foi, affermés 100 livres.

Plus une métairie, située dans la paroisse de Saint-Denis et Gudech, appelée de Bors, d'un revenu de 2,600 livres.

Plus trois cartonnats de terre, situés au lieu de Jouandine, donnés à bail perpétuel, évalué à 18 livres.

Plus une métairie, appelée Delages, située sur la paroisse de Saint-Amans de Castelculier, de la contenance de soixante-cinq carterées, cinq picotins et demi, rapportant 1,900 livres.

Plus une autre métairie appelée Duburga, située au même lieu, d'un revenu de 350 livres.

Plus une autre métairie appelée de Campotou, située dans la paroisse de Saint-Caprais-de-Lerm, 550 livres.

Plus un prébordage et gravier, situés dans la juridiction de Sérignac, appelé au *Prat de Marin*, de 30 livres.

Plus une pièce de vigne, située sur la paroisse de Saint-Caprais-de-Lerm, d'un revenu de 25 livres, etc.

---

(1) Labénazie et après lui Labrunie donnent une autre date : 1585.

(2) Ph. Lauzun, loc. cit.

(3) Mémoire de la supérieure déjà cité.

Les rentes dues à la communauté s'élèvent à la somme de 2,106 livres environ [1].

Les religieuses n'ont aucun privilège particulier, elles sont soumises aux charges ordinaires du clergé. On exige des postulantes une dot qui dépasse 3,000 livres. Quelques dames séculières sont autorisées à partager la vie de la communauté moyennant pension. La règle très austère est celle de Saint-Dominique, elle oblige au jeûne quatre jours par semaine et tout l'avent.

On compte actuellement trente et une religieuses dont vingt-cinq dames de chœur, quatre sœurs converses et deux tourières. Interrogées en 1790 sur leur intention de rester dans leur couvent ou d'en sortir, elles répondront à l'unanimité vouloir rester [2].

XIV. — LES RELIGIEUSES DE N.-D. DE PAULIN

« Jeanne de Lestonac, veuve de feu Gaston de Monferrand, est la fondatrice de l'ordre des religieuses de Notre-Dame, dont la première maison fut établie à Bordeaux. Paul V, par sa bulle du 7 avril 1607, approuva l'institution et donna pouvoir au cardinal de Sourdis, alors archevêque de Bordeaux, de les aggréger à tel ordre approuvé par le Saint-Siège qu'il lui plairait. Le 29 janvier 1608, le cardinal de Sourdis les affilia à l'ordre de Saint-Benoît, leur fit prendre l'habit et le voile de cet ordre sous le nom de religieuses de l'Institut de la Bienheureuse Vierge Notre-Dame [3] ». Toutefois, dans les statuts qu'on leur donna, on s'inspira surtout des constitutions des Jésuites [4]. Parmi leurs principales obli-

(1) Ph. Lauzun, op. cit. et Sommier du Petit-Séminaire.

(2) Ph. Lauzun, op. cit.

(3) Archives de l'Evêché, F. 37.

(4) L'influence des Jésuites sur le couvent d'Agen ne fut pas toujours très heureuse. Voir Archives de l'Evêché, même liasse, et Ph. Lauzun, op. cit.

gations on remarque la récitation du petit office de la Vierge et l'instruction gratuite des jeunes filles. Elles vinrent à Agen en 1619, appelées par une pieuse veuve, Madame de Cahusières, qui leur donna, place Paulin, deux maisons où elles s'établirent. Le pape Paul V approuva cet établissement par une bulle adressée à l'official d'Agen, le 16 des calendes d'octobre 1620. L'évêque d'alors, M. de Gélas, fit tout, d'ailleurs, pour le favoriser.

On commença, dit Labénazie, l'an 1619, vers le mois de février, de bâtir l'église des religieuses de Notre-Dame de Paulin. Cette église, formée de quatre travées à croisées d'ogives, fort vaste et très élevée, est une des plus belles de la ville. Elle mesure douze toises de long sur cinq de large, et elle est terminée par un chevet plat derrière lequel se trouve la sacristie. Une chapelle latérale occupe tout le côté gauche du chœur; elle est surmontée d'une tour, dite la Mirande, qui sert de clocher [1].

L'existence de ce couvent semble n'avoir été pendant longtemps qu'une lutte contre la misère et le dénuement. Il fut même question, en 1731, de le supprimer comme ne pouvant se suffire, il a été cependant épargné jusqu'à présent. De nos jours, les Dames de Paulin possèdent encore un moulin et foulon sur la Séoune, appelé de Roudigou, et certains biens en dépendant de la contenance d'une carterée six cartonnats six picotins, situés dans la paroisse de Saint-Amans de Casteleuiier ; neuf carterées de terre situées à Lafox ; les métairies de Dardet et del cap del Bosq situées dans la paroisse de Sainte-Colombe en Bruilhois ; la métairie de Marot, dans la paroisse de la Capellette-Renaud ; la faisande de Mamère, dans la paroisse de Sainte-Foy ; dix carterées de terre situées à Sérignac et Montesquieu ; quelques petites dîmes provenant de la chapellenie de Saint-Sardos unie à leur couvent par

(1) Ph. Lauzun, op. cit.

M. de Gélas. Elles jouissent, en outre, de quelques rentes qui, jointes aux revenus des propriétés, constituent une somme annuelle de 11,002 livres 12 sols 6 deniers [1].

Sur quoi, toutes charges payées, il faut entretenir trente-cinq religieuses, dont vingt-six dames de chœur, sept sœurs converses et deux tourières. Interrogées bientôt sur leur intention de rester au couvent ou d'en sortir, elles répondront toutes, à une seule exception près, qu'elles veulent y vivre et mourir [2].

XV. — LES CARMÉLITES

D'après une pieuse tradition, le couvent des Carmélites d'Agen ou de la Sainte-Trinité devrait son existence à une intervention surnaturelle. « Dans le monastère de Lectoure vivait une jeune novice, pieuse et craignant Dieu. Elle avait nom Louise de Garrigue. Orpheline, jeune encore, il lui restait quelques parents éloignés, avides des biens de ce monde, et un frère unique. Ce frère venant à mourir, les autres parents cachèrent cette mort à la jeune novice, attendant qu'elle eût fait profession avant de lui révéler la mort de son frère. Mais Dieu, qui avait d'autres desseins, permit que le jeune Garrigue apparut en songe à sa sœur pour lui découvrir sa mort et l'engager à fonder un couvent de son ordre. On vérifia la révélation qui se trouva véritable sur tous les points [3]. Louise de Garrigues se hâta de réaliser son héritage, qui se monta à la somme de 15,000 livres. Puis, sur les conseils du cardinal de Bérulle, elle vint à Agen, le 6 décembre 1628, avec cinq de ses compagnes de Lectoure, pour y fonder un couvent de son ordre.

---

1 Archives départementales, Biens nationaux, cités par M. Ph. Lauzun. — Sommier du Petit-Séminaire.

2 Ph. Lauzun, op. cit.

3 Archives de l'Evêché, F. 14, etc., cité par M. Ph. Lauzun, op. cit.

Ces religieuses s'établirent d'abord dans une maison voisine de La Grande Boucherie, où elles firent construire une chapelle provisoire. Forcées de fuir, en 1529, à cause de la peste, elles rentrèrent à Agen dès l'année suivante. En 1632, elles se transportèrent dans une maison que leur légua Pierre du Lion de Belcastel, prêtre de l'Oratoire, où elles ont demeuré depuis. Elles bâtirent d'abord là aussi une chapelle par provision qui fut remplacée vers la fin du siècle dernier par l'église actuelle. Cette église est composée d'une seule nef, à trois travées inégales. La longueur dans œuvre est d'environ onze toises et la largeur, quatre toises et demie. Les voûtes sont en croisées d'ogives. Il y a deux chapelles latérales du côté de l'évangile[1]. C'est, dit Labénazie, une des plus belles églises d'Agen.

Les biens de ce couvent sont : une maison, rue de l'Annonciade, louée 200 livres; une autre, même rue, louée 40 livres ; une métairie appelée de Lamothe, paroisse d'Artigues, affermée 1,000 livres ; une pièce de terre en guéret, à la Croix de Saint-Jean, paroisse de Monbran, d'un revenu de 40 livres ; un moulin à eau, appelé Cabalé, et une métairie, dite de Fourtane, paroisse de Saint-Pierre Lafeuille ; une autre métairie, appelée de Lile, paroisse de Lacapelette, affermée 978 livres ; une faisande, appelée de Valois, près la Porte du Pin, d'un revenu de 653 livres ; une métairie, appelée Martel du Médecis, paroisse Saint-Hilaire de Colayrac, affermée 1,350 livres ; une métairie, appelée de Bayle, même paroisse, affermée 1,057 livres ; une vigne, paroisse Saint-Hilaire, d'un revenu de 312 livres ; un moulin à eau, paroisse de Saint-Pierre de Clairac..., etc. Les revenus de ces biens joints aux rentes que possède le Couvent font un total de 8,783 livres[2].

---

(1) Ph. Lauzun, opere cit.

(2) Ph. Lauzun, op. cit. et Sommier du Petit Séminaire.

Sur quoi il faut payer de lourdes charges et entretenir 31 religieuses dont 23 dames de chœur, 5 sœurs converses et 3 tourières. Toutes sortiront victorieuses des épreuves de la Révolution.

XVI. — LES RELIGIEUSES DU TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS.

Ce Couvent a été fondé le 6 mai 1638, par M. de Fontmartin, chanoine-portier de Saint-Etienne, et par sa nièce, Mathurine de Bousquet, veuve de Marc-Antoine de Chabanac. Les Consuls approuvèrent cette fondation par acte enregistré au greffe de la Cour de la Sénéchaussée, le 7 août 1638, et le roi la confirma par lettres patentes, en date du 7 juillet 1640. Quelques jours auparavant, le 16 juillet 1640, six religieuses, venant de la maison-mère de Toulouse, étaient arrivées à Agen. Elles s'installèrent d'abord dans le quartier Saint-Caprais, mais trois ans après, le 20 avril 1643, elles émigrèrent rue Saint-Antoine où elles sont demeurées depuis. L'église qu'elles y ont élevée, fort petite, puisqu'elle ne mesure que 9 toises de long sur trois et demi de large, n'est formée que d'une seule travée. Elle est recouverte d'un lambris en losanges de bois [1].

Les biens du Couvent se décomposent ainsi : 1° Une faisande, appelée de Paillet ou de Cabanot, à la Porte du Pin ; 2° une métairie, appelée de Mauga, paroisse de Brax ; 3° une métairie, appelée de Plantey, dans la juridiction de Montpezat ; 4° une métairie, appelée Loubaterie, paroisse de Clermont-Dessus ; 5° un moulin et foulon, situés dans la même paroisse ; 6° une métairie, appelée de Saint-Laurent, juridiction du Port-Sainte-Marie ; 7° trois maisons situées à

(1) Ph. Lauzun, op. cit,

Agen, rues Pont-de-Garonne et Saint-Antoine. L'ensemble des revenus est de 9,950 livres [1].

Les religieuses sont au nombre de 22, dont 18 dames de chœur, 3 sœurs converses et une tourière. Toutes demanderont, en 1791, de demeurer dans leur Couvent.

XVII. — LES ORPHELINES.

Cette maison fut fondée par Isabeau de Cambefort, dame de Blanval, veuve de noble Thomas de Redon, conseiller du roi, lieutenant principal au Présidial d'Agen, le 11 juillet 1641. C'est elle qui donna aux filles Orphelines la maison et le jardin qu'elles occupent encore. M. Delbène approuva leur institution et leur donna des statuts, le 22 février 1648. Mascaron, qui eut toujours pour elles une sorte de prédilection, les approuva à son tour, en 1680, et obtint en leur faveur des lettres patentes de Louis XIV, qui furent enregistrées au Parlement de Bordeaux, le 20 décembre 1696. Leur chapelle, fort petite, peut contenir une centaine de personnes. Il y a du côté de l'Evangile un bas côté où se placent les religieuses et les pensionnaires. Le nombre de ces dernières ne dépasse guère 20 à cause de l'exiguité du local et du peu de ressources. On les occupe à des travaux manuels, ce qui les aide à vivre. La communauté n'a d'autres biens que deux petites métairies situées l'une dans la paroisse de Mérens, l'autre au lieu de La Salève, paroisse de Sainte-Foi. La Révolution épargnera cette sainte maison qui continuera à être le séjour de la piété, l'asile de la charité, même pendant les plus sombres jours de la Terreur [2].

---

(1) Ph. Lauzun, op. cit. et Sommier du Petit Séminaire.

(2) Voir, Archives de l'Evêché, F. 38. Sommier du Petit Séminaire, etc. et surtout: Le Couvent des sœurs de Saint-Joseph ou des pauvres Filles Orphelines d'Agen, par M. l'abbé Hébrard, vicaire-général.

XVIII. — LA VISITATION [1].

Le Couvent de la Visitation fut fondé, comme le précédent, par Isabeau de Cambefort, le 2 avril 1642. Le contrat de fondation fut ratifié le 31 octobre de la même année et le 4 novembre suivant les premières religieuses arrivèrent de Bordeaux. L'inauguration du Couvent dans la maison de Selves, rue Porte-Neuve, ne dut cependant avoir lieu que quelques mois plus tard, au commencement de l'année 1643. On se servit d'abord d'une chapelle provisoire. M. Hébert posa, le 22 avril 1713, la première pierre de l'église actuelle qui fut terminée en 1715. D'une longueur de dix toises sur cinq de large, la nef principale de cette église est divisée en deux travées à croisées d'ogives d'inégales proportions reliées entre elles par un vaste arceau. A gauche se trouvent deux petits réduits dont l'un sert de sacristie. A droite existe une autre petite nef latérale, fort étroite, divisée également en deux travées à croisées d'ogives. La façade qui est « un chef-d'œuvre d'architecture, n'a été terminée qu'en 1719 [2] ».

Les biens-fonds de ce couvent se décomposent ainsi : 1° Une métairie, appelée du Roussel, d'un revenu annuel de 1,846 livres, située dans la paroisse de Saint-Cirq ; 2° une métairie, appelée de Roste, rapportant 880 livres, dans la paroisse de Sainte-Foy ; 3° deux pièces de vigne, l'une à la porte Saint-Georges, l'autre près le pont de Courberieu, donnant une barrique de vin par an ; 4° trois pièces de terre dans les paroisses de Sainte-Radegonde et de Saint-Amans et au lieu de Lamartinie, près le faubourg Saint-Georges d'Agen, le tout rapportant 300 livres et 6 barriques de vin : 5° une mé-

---

1 M. l'abbé Tournié a laissé : Une monographie de la Visitation Sainte-Marie d'Agen, qui est restée inédite.

(2) Ph. Lauzun, op. cit.

tairie, appelée de Guéringaut, d'un revenu annuel de 1946 livres; 6° une métairie, appelée de Cousteau, paroisse de Clermont-Dessus, de 1.244 livres, etc., etc.... Les rentes, tant constituées que viagères, constituent un revenu de 1,031 livres. L'ensemble des revenus se monte à la somme annuelle de 7,396 livres [1].

Il y a 32 religieuses dont 26 dames de chœur, 5 sœurs converses, 1 sœur tourière. C'est le couvent de femmes qui au moment de l'épreuve comptera le plus de défections. A la question qui leur sera posée par l'officier municipal sur leur intention de rester au couvent ou de le quitter, trois répondront ne pouvoir s'expliquer encore et sept autres préférer sortir [2].

XIX. — LA MAISON DU REFUGE

La maison du Refuge ou de Force a été fondée par M. de Chabannes. Ce prélat obtint du Roi, au mois de décembre 1746, des lettres patentes qui furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 9 avril 1747. Le 17 juillet 1755 il passa, avec les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, un bail à fief qui devait lui assurer à perpétuité, moyennant une rente de dix setiers de blé, la jouissance de la chapelle et de l'enclos de Sainte-Quitterie. Le local trouvé, il s'adressa à la communauté des Filles du Bon Pasteur, qui lui fournit les premières religieuses, auxquelles il donna des statuts et un réglement. La maison du Refuge ne devait d'abord recevoir que des pénitentes volontaires. Dix ans après, on commença à y enfermer des malheureuses que la police fait arrêter et que les consuls condamnent à y rester un certain nombre de mois ou d'années. Les parents qui ont des filles dont la vie est déréglée et

(1) Ph. Lauzun, op. citato.
(2) Idem, ibidem.

scandaleuse et qui ne peuvent les corriger par d'autres moyens, les font enfermer dans ce couvent avec la permission des consuls. Elles sont rasées en entrant et vêtues d'une étoffe grossière. On les met dans des salles où elles sont occupées à la filature ou à des ouvrages convenables à leur sexe, sous la surveillance des sœurs. Leur nourriture est la soupe, du pain et de l'eau. Elles ne sortent jamais. Ce traitement et la crainte d'être renfermées dans ce lieu produisent un très bon effet [1].

Les revenus provenant du loyer de trois petites maisons et de quelques rentes constituées montent à la somme de 1400 livres. Il y a quatre religieuses et une sœur affiliée. Cette maison changera de destination dans le cours de la Révolution.

XX. — CONFRÉRIES DE FEMMES

Chaque église, chaque chapelle a ses confréries ou congrégations de femmes et de jeunes filles dont les plus connues sont celles de Notre-Dame de Sainte-Anne, de Sainte-Foi, etc., et des Dames de Charité. A la tête de cette dernière il y a une prieure, une sous-prieure, une assistante, quatre officières, un trésorier et un greffier.

XXI. — LES HOPITAUX

Jusqu'au milieu du XVIe siècle les hôpitaux d'Agen, furent régis exclusivement par des ecclésiastiques qui avaient le titre de prieur. On en comptait jusqu'à sept. L'hôpital de Saint-Antoine, près du prieuré et de l'église de ce nom, celui de Saint-

(1) Proché, notes inédites sur les couvents d'Agen. Cité par M. Ph. Lauzun, op. citat.

Jacques, près des Augustins, celui de Saint-Michel, près des Pénitents Bleus ; celui de Saint-Georges, près du moulin de ce nom ; celui du Martyre, qui existe encore ; celui du Pin, pour les lépreux, enfin celui du Saint-Esprit, hors ville, peut-être sur cette colline voisine qui porte le même nom [1]. L'ordonnance de 1560, qui laïcisa tous les hôpitaux, porta un coup mortel à la plupart des nôtres. Ceux de Saint-Antoine, de Saint-Georges, de Saint-Jacques et de Saint-Michel furent vendus et leurs biens furent unis à l'hôpital du Martyre qui subsista seul pendant longtemps. Celui du Pin détruit pendant les guerres de religion, fut rebâti en 1586. Il a disparu depuis avec les lépreux, et les biens qui en dépendaient ont été unis à l'ordre de Saint Lazare. Quant à l'hôpital du Saint-Esprit son nom seul a survécu. Lors de la suppression de ces divers hôpitaux, les prieurs ne perdirent rien de leurs droits et les transmirent avec leurs titres à leurs successeurs. Le prieuré de Saint-Michel fut uni dans la suite à la cure de Saint-Etienne, et c'est de ce chef que M. Monforton possède, par indivis avec M. Saint-Gilis, seigneur de Martel, un petit fief répandu sur la paroisse de Saint-Cirq. Le prieuré de Saint-Antoine est possédé par Jean-Baptiste Lavaur, chanoine de l'église d'Evreux. Ses revenus s'étendent sur les paroisses de Sainte-Rafine, de Saint-Barthélemy de Fraisses et de Vitrac, et comprennent deux fiefs en menu cens répandus sur les paroisses Saint-Hilaire d'Agen et Saint-Sulpice de Boé [2]. Le prieuré de Saint-Georges est Raimond Cazaly, curé de Saint-Pierre-

---

1 Ph. Lauzun, op. cit.

2 L'hôpital de Saint-Antoine, d'après Labénazie, aurait été bâti « à l'occasion du feu ardent » vers 994. Il aurait été abandonné ensuite, après la disparition de ce fléau. C'est alors « qu'à la voix de Simon II, évêque d'Agen, vers l'année 1086, selon l'abbé du Tems, dans le Clergé de France, Saint Gérard, abbé et fondateur l'abbaye de La Sauve majeure, se rendit à Agen et comblé des bienfaits des seigneurs de Beauville, d'Albret, de Pressac et de Puybarzan y jeta près d'une ancienne chapelle de Saint-Antoine, les fondements d'un prieuré. (Chartul. maj. fol. 191. — min. fol. 99.) Hist. de la Grande Sauve par l'abbé Cirot de la Ville, tom. 1, p. 375). Ce prieuré a été sécularisé et est tombé en commande en 1592.

de-Gaubert, qui possède un petit fief répandu sur plusieurs maisons du faubourg Saint-Georges et dépendant de son prieuré. Le prieur du Saint-Esprit est Joseph Labrunie, curé de Monbran, qui possède comme tel : Six cartonnats de terre situés sur le haut du rocher dit du Saint-Esprit ; une petite maison à Agen, rue Floirac, une autre maison rue de la Poste et un petit fief en menu cens sur sept carterées de fonds, possédé par des tenanciers. Le tout vaut annuellement 160 livres, toutes charges déduites [1].

L'hôpital du Martyre, appelé plus ordinairement de Saint-Jacques, auquel la plupart des autres furent unis vers 1560, est situé à l'est de la Collégiale Saint-Caprais, et au midi de l'église Sainte-Foi, entre la place Sainte-Foi au Nord, la rue des Martyrs à l'Ouest, la rue Cajarc à l'Est, et diverses maisons au Sud qui le séparent de la rue et de la place Caillives. La chapelle, construite sur l'ancienne crypte, voûtée en berceau, des Martyrs, est formée d'une seule travée à plafond plat. Elle est sans caractère et n'offre aucun intérêt archéologique [2]. Cet établissement, si ancien qu'on ne saurait assigner de date à sa fondation, n'a cependant pas, faute de lettres patentes, d'existence légale. Avant l'édit de 1560, il relevait du Chapitre Saint-Caprais, qui a gardé les honorifiques. Le soulagement des pauvres malades, voilà son objet ; il est regrettable que les infirmes et les incurables ne puissent y être admis. Il est dirigé par un bureau présidé par l'évêque ou à défaut de l'évêque par le premier officier du Siège présidial. Ce bureau est composé de huit membres dont deux sont pris dans le Chapitre cathédral, deux dans le Chapitre collégial, deux dans le présidial, deux dans le corps de ville Le procureur du Roi assiste aux séances. L'administration est confiée à quatre syndics. Les revenus montent à 7.200 livres.

---

(1) Ph. Lauzun, op. cit.
(2) Idem.

Mais il y a 1,800 livres de charges réelles ; 550 messes fondées, ce qui fait 275 livres d'honoraires ; quarante malades tous les jours, ce qui fait par an environ ving-deux mille quatre cents malades à 10 sols chacun, soit 11,200 livres. Les dépenses excèdent donc les ressources de 6,075 livres par an. Pour combler le déficit on n'a que la charité des particuliers. Dans l'assemblée des trois ordres, tenue à l'Hôtel de Ville le 21 février 1774, le roi a été supplié de vouloir établir en faveur de l'hôpital Saint-Jacques une pension annuelle d'environ 6,000 livres à prendre sur les Economats, sur les biens des Religionnaires fugitifs ou sur tel autre fonds ou revenus destinés aux œuvres pies qu'il plaira à Sa Majesté de déterminer. Quatre sœurs de Saint-Vincent de Paul sont chargées du service. Ces religieuses furent appelées à Agen par Mascaron en 1686 [1].

L'hôpital de Las ou de la manufacture a été fondé par M. Delas de Guyon qui laissa, en 1684, 24 000 livres pour cet effet. Les lettres patentes en faveur de cet établissement sont du mois d'avril 1685 et elles furent enregistrées au sénéchal d'Agen le 25 juin de la même année. On choisit un emplacement au bout du Gravier et Mascaron y alla, le 8 avril 1686, avec tous les corps ecclésiastiques et religieux, planter la croix et poser la première pierre. Un bel édifice y fut ensuite construit, à plusieurs étages, la façade principale donnant sur la Garonne, avec cour, jardin, écurie, etc... Le but de cet hôpital était dans le principe de servir d'asile aux pauvres, valides ou infirmes, de la ville, des faubourgs et autres lieux dépendant d'Agen. Mais voilà plus de cinquante ans qu'on a cessé d'y admettre les pauvres adultes. On n'y reçoit que des enfants de sept ou huit ans de l'un et de l'autre sexe. Par une ancienne délibération des administrateurs le nombre

---

(1) Voir aux Archives de l'Evêché, le rapport du Bureau au gouvernement en 1775.

des enfants est fixé à trente-cinq garçons et quinze filles. On apprend à ceux-là le métier de serger et à celles-ci la filature des laines nécessaires à la fabrication des serges. Leur travail soutient la maison et produit annuellement un bénéfice de 17 à 1,800 livres. Les autres revenus consistent en contrats de constitutions de rentes sur divers particuliers : 5,184 livres, 12 sols, 2 deniers. Le loyer de l'arsenal : 176 livres, 10 sols. Le produit du jardin, année commune : 380 livres. Ce qui fait en tout : 5,751 livres, 2 sols, 2 deniers. Il y a 430 livres de charges : honoraires de l'aumônier, 100 livres ; ceux des directrices, 180 livres ; rente du chapelain de Laniboire, 50 livres ; aumône à une jeune fille à la nomination de M. Lagarde, 50 livres ; autre aumône à un garçon à désigner par M. Verdue, 50 livres. C'est aussi un bureau qui régit cet établissement. Il est composé de l'Evêque président et de commissaires pris dans les deux chapitres et dans le corps de ville [1].

Tout près de la manufacture, au bout des allées du Gravier, et sur la paroisse de La Capelette, il y a une tuilerie avec un jardin qui fut léguée en 1730 par Dominique Caseneuve, architecte d'Agen, au curé et à la fabrique de Saint-Hilaire d'Agen. Cette tuilerie a été placée en locaterie perpétuelle en 1765 moyennant 350 livres de rente. Ce revenu doit être distribué par le curé et les marguilliers administrateurs : 1° Aux pauvres malades de la paroisse Saint-Hilaire ; 2° A de pauvres artisans des autres paroisses d'Agen, inscrits sur le rôle de l'ancienne congrégation des Jésuites ; 3° Aux prisonniers. Ceux-ci qui, à l'époque de la fondation, n'étaient qu'une dizaine, sont aujourd'hui de 80 à 100 et consomment la moitié du revenu. Le curé actuel, M. Argenton, voyant que ces misérables périssaient dans les cachots à la moindre maladie, sans secours spirituels ni temporels, l'infection de ces lieux faisant horreur aux personnes les plus zélées et les plus

(1) Enquête du gouvernement en 1775. Archives de l'Evêché.

charitables, a fondé en 1774, à ses dépens, dans la prison, une chambre d'infirmerie, a pourvu cette infirmerie de deux lits complets, et l'a approvisionnée de linge.

En 1722, M. Jean Baché a également légué au curé de Saint-Hilaire, pour ses pauvres, une maison située place Saint-Hilaire, et contiguë au presbytère, qui est louée 180 livres.

Par son testament du 13 juin 1734, Mademoiselle Sabré, a fait, au curé de Saint-Caprais d'Agen, donation d'un capital de 300 livres, produisant 15 livres de rente qui doivent être distribuées aux pauvres de sa paroisse.

Le dernier établissement de charité, par ordre de date, est le bouillon des pauvres. Il fut créé par lettres patentes données à Compiègne au mois de juillet 1736. Il est régi par un bureau composé de l'Evêque président et de quatre curés de la ville. Il a pour but, comme son nom l'indique, de fournir du bouillon, dans leurs propres maisons, aux pauvres malades honteux. Beaucoup, en effet, par point d'honneur, refusent une place dans l'hôpital général même dans leurs plus pressants besoins. La confrérie entretient ainsi une cinquantaine de pauvres à raison d'une demi-livre de pain et demi-quart de viande par jour. Le nombre d'ailleurs des pauvres secourus n'est pas fixe et il dépend du prix des denrées et de la charité publique. On commença avec 351 livres de rentes que les quatre curés de la ville abandonnèrent; ce premier fond s'est accru par des legs et des donations ; il atteint presque aujourd'hui le chiffre de 3,000 livres de rente. On donne 120 livres à quatre femmes chargées de porter à domicile les aliments destinés aux pauvres malades. Ces aliments sont préparés chez des particuliers de bonne volonté, car la confrérie, faute de ressources suffisantes, n'a pu encore se procurer de local[1].

---

(1) Voir aux Archives de l'Evêché, dans toute la série H, les pièces relatives à l'enquête faite par le gouvernement auprès des curés, en 1775, relativement aux établissements de charité.

SAINT-ETIENNE DE CASSOU

ET SON ANNEXE : SAINT-DENIS DE LASGOURGUES.

On lit dans le pouillé de Valéri : « *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Cassone et rector ejusdem et Sancti Dionisii* ». Toute trace du prieuré a depuis longtemps disparu.

L'église de la matrice est champêtre, dans le voisinage de quatre ou cinq maisons. Elle est longue de 12 cannes, large de 5, haute de 7 et entièrement voûtée. Il y a deux chapelles dont l'une, du côté de l'Evangile, est dédiée à Saint-Bernard et l'autre, du côté de l'Epître, à Notre-Dame. Dans celle ci est desservie une chapellenie, dite Ferréol, fondée par un nommé Chabrié. Elle vaut 200 livres quittes [1] et oblige à une messe des morts tous les vendredis. Le patron, qui est l'aîné mâle de la famille du fondateur, s'appelle Jean-Pierre de Lasgranges et le titulaire n'est autre, pour le moment, que le propre curé de la paroisse [2].

Celle de l'annexe est un petit édifice en partie lambrissé.

La dîme du blé se paie au dixième ; celle du vin et des menus grains, à discrétion. L'Evêque prend les trois quarts des gros grains, le curé le quart restant et tous les menus grains. Le vin est prélevé par l'Evêque dont la part est affermée 3.350 livres. La cure vaut 1.000 livres. Il y a un presbytère avec jardin et un gleysage comprenant deux pièces de terre, situées dans la matrice, d'une contenance totale de 5 cartonnats 6 picotins et quatre carterées en terre labourable, pré et vigne, situées à l'annexe.

---

(1) Sa dotation consistait en cinq carterées de terre estimées 4.000 livres et situées dans la paroisse au lieu dit de Ferréol.

(2) Profanée par les Protestants, l'église de Cassou fut réconciliée par Nicolas de Villars, le 3 février 1505. Ce prélat y consacra trois autels dans l'un desquels il mit « de cerebro sanctæ Fidis ».

L'évêque nomme « *pleno jure* » au bénéfice.

On compte cent-soixante communiants à la matrice et cent-quarante à l'annexe. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Joseph Molinier de Lasgranges, futur assermenté et abdicataire, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-ETIENNE DE MARSAC

Le pouillé de Valéri porte : « *In archipresbyteratu Sedis : Prior de Marsaco, rector ejusdem* ». Le prieuré est une ancienne dépendance de l'abbaye de Clairac. Il fut uni, en 1714, au Collège d'Agen, et en 1729, à la Sacristie de Saint-Jean de Latran.

L'église, de la dernière période romane [1], est champêtre, sur une éminence, avec cinq ou six maisons à cinquante pas. Elle est longue de seize cannes, large de cinq, haute de huit. Le sanctuaire seul est voûté. La nef est flanquée de deux chapelles dont l'une est dédiée à Saint-Blaise.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au treizième, et des menus grains à discrétion. Le prieur prend les trois quarts du blé et du vin ; le curé le quart restant et tous les menus grains. Sa part peut aller à 700 livres. Il y a un presbytère et un gleysage comprenant deux cartonnats en pré et quatre picotins en terre labourable.

Le collateur est le Roi, ou son vicaire-général dans l'abbaye de Clairac, actuellement l'évêque d'Agen.

Il y a deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jérôme Char-

---

(1) G. Tholin, op. cit.

rière, qui refusera le serment et subira la déportation. Après le Concordat, il n'acceptera pas la succursale de Laugnac et ne prendra qu'en 1808 ses lettres d'union avec l'évêque concordataire.

SAINT-FERRÉOL

On lit dans le pouillé de Valéri : « *In archipresbyteratu ferrussaguensi*: *Rector Sancti Ferreoli*, *Prior de Defesso* ». Le prieuré de Notre-Dame ou plus communément de Sainte-Rose du Deffez, était de l'ordre de Grammont. Tout ce qu'on sait de ses origines, c'est qu'il existait en 1220, qu'il comptait huit religieux en 1295 et seize en 1317 [1]. Il semble avoir eu, au Moyen-Age, une importance considérable. Guillaume II, évêque d'Agen, mort le 11 janvier 1263, voulut y être enseveli. On voit encore dans l'église à demi détruite la pierre qui recouvre son tombeau. Elle est marquée d'une grande croix [2]. D'après Bernard Guidonis, le pape Clément V aurait passé son enfance dans ce monastère et y aurait été élevé par le prieur Pierre de Caüzac, une illustration de l'époque [3]. Jean XXII, que quelques auteurs font un religieux de l'ordre de Grammont, aurait au moins tenu en commande la correctorerie du Deffez [4]. Ce pape, dans la célèbre réforme qu'il fit de l'ordre de Grammont en 1317, unit au prieuré du Deffez ceux de Sainte-Rose au diocèse de Lectoure et de Ribeyroles au diocèse d'Agen [5]. La conventualité s'était éteinte au

(1) A. de Dion et L. Guibert, dans le *Bulletin monumental*, années 74 et 76.
(2) Labrunie. — Catal. rais. des Evêques d'Agen. — Art. Guillaume II.
(3) Prieurs de Grandmont, par Bernard Guidonis. — Historiens des Gaules, t. 21.
(4) A. de Dion, etc., loc. cit.
(5) Idem.

Deffez dès avant le XVIIe siècle. L'église seule subsiste encore mais à l'état de ruines. Le curé de Saint-Ferréol écrivait en 1666 : « Il y a une chapelle dans la paroisse, nommée de Sainte-Rose, où il ne se fait aucun service, on y dit quelquefois messe de dévotion le jour de la fête ; elle est presque en ruines ». Mascaron, dans son verbal de visite en date du 9 septembre 1697, s'exprime ainsi : « L'église Sainte-Rose que nous avons envoyé visiter a été trouvée dépourvue de tout, l'autel malpropre, la voûte ayant besoin de réparation et sur l'autel et vers le milieu de l'église ; le fonds de l'église est indécemment tenu, et on y met bien des denrées qu'on a promis de retirer incessamment ». Depuis, l'état de ce pauvre édifice n'a fait qu'empirer. Le prieuré lui-même n'est aujourd'hui qu'un bénéfice simple et séculier, auquel le roi nomme en vertu du Concordat de 1516. On croit qu'il vaut 4,000 livres. Sa dotation se compose, outre quelques dîmes, d'une métairie située dans la présente paroisse, de la contenance de trente-deux carterées, deux cartonnats en terre labourable, pré et bois taillis [1]. Le titulaire actuel est M. Malaret, chanoine de Paris et vicaire-général de Toulouse.

L'église de la paroisse est sur la croupe d'une colline. Elle est longue de dix cannes, large de cinq, haute de huit et entièrement voûtée. Il y a deux chapelles : l'une du côté de l'Epître est voûtée et dédiée à Notre-Dame, l'autre, du côté de l'Evangile, est lambrissée et dédiée à saint Blaise. Un modeste campanile s'élève au-dessus du portail.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le prieur prend toute la dîme et paie au curé la portion congrue. Celui-ci jouit, en outre, d'un presbytère avec jardin et d'un gleysage comprenant deux vignes dont l'une, de trois cartonnats, est située près de la cure, l'autre, de deux cartonnats, est située aux « brandes de Paradoux ».

---

[1] Aujourd'hui, selon toute apparence, la campagne du Petit-Séminaire d'Agen.

Le prieur a cessé depuis quelque temps de contester à l'évêque le droit de nomination.

On compte cent quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron de la paroisse est saint Ferréol, et le titulaire saint Blaise. On a des reliques de ces deux saints et de saint Langonius vulgo saint Languit Cette cure est actuellement possédée par Nicolas Maury, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-FOY D'AGEN

Il n'est pas défendu de croire que, suivant la tradition populaire, un oratoire fut élevé, de bonne heure, sur le lieu même où la glorieuse vierge d'Agen souffrit le martyre. L'église qui, aujourd'hui, porte le beau nom de Sainte-Foy, appartient à la première époque gothique. C'est dire qu'elle ne date que de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les deux bas-côtés ne sont même que du XVe. Bâti en majeure partie de brique, cet édifice est vaste et entièrement voûté, mais sans grand caractère. Il est relié à l'enceinte fortifiée de la ville et entre dans le système de défense [1]. De chaque côté de la nef il y a une chapelle ; celle de droite est dédiée à Notre-Dame ; celle de gauche à Sainte-Anne. Trois chapellenies sont fondées et desservies dans cette église : l'une appelée Sainte-Catherine, alias Sainte-Anne, possédée par Jean Larroche, curé de Saint-Amans de Castelculier et qui vaut 180 livres [2], une autre appelée de Roussel dont le collateur

(1) Voir : G. Tholin. — *Architecture religieuse de l'Agenais.*

(2) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison avec jardin contigu, située dans

est Bonaventure Roussel et le titulaire Claude Pélissier, chanoine de Saint-Caprais, elle vaut 240 livres [1]; la troisième est connue sous le nom de Durand-Fromenty, ou encore de Sainte-Foy de Fromenty, elle est possédée par Sabaros Dubédat, chanoine de la cathédrale, auquel elle rapporte annuellement 105 livres [2].

Les deux Chapitres d'Agen sont décimateurs par indivis en cette paroisse et paient une pension au curé et aux vicaires. Outre sa portion congrue, le curé possède une belle maison presbytérale près du cimetière, avec un jardin de deux cartonnats quatre picotins et une pièce de terre ou vigne de trois cartonnats six picotins, située à Cazalet, paroisse de Saint-Vincent des Corbeaux, qu'il loue 21 livres.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme et présente au bénéfice.

On estime qu'il y a trois mille communiants. Le curé assisté de deux vicaires leur doit le service ordinaire. En 1697, Mascaron institua à Sainte-Foy l'Octave des morts, pour la délivrance des âmes du Purgatoire [3]. Le titulaire actuel est Nicolas Lamouroux, archiprêtre du Siège, qui mourra pendant la Révolution non sans avoir terni sa longue et belle carriére par la prestation du serment schismatique.

---

la rue Saint-Jean, paroisse Sainte-Foy et affermée 80 livres; 2. Une rente en locaterie perpétuelle de 80 livres sur deux pièces ds terre et de vigne situées aux vignoble de Rivesols, paroisse de Foulayronnes.

(1) La dotation de cette chapelle consistait en une métairie de treize carterées, un cartonnat située au lieu de Brols, paroisse de Serres affermée 240 livres.

(2) De ce bénéfice dépendaient deux carterées et demie de fonds situées au lieu de Fromenty, paroisse de Foulayronnes, qui donnaient 105 livres de revenus.

(3) Labrunie.

SAINTE-FOY DE JÉRUSALEM

On n'a pas trouvé cette paroisse mentionnée dans le pouillé de Valéri ni dans l'appeau synodal de 1593.

L'église, du XIe siècle, est longue de dix cannes, large de quatre, haute de huit. Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle voûtée, séparée de la nef par un arceau. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains, à discrétion. Le curé prend toute la dîme que lui ont délaissée les chevaliers de Malte pour n'avoir pas à lui payer de portion congrue. C'est dire que son revenu atteint à peine 700 livres. Il ne paie point de décimes, sa paroisse étant une dépendance de l'ordre de Malte. Il y a un presbytère avec jardin et un gleysage. Dix-huit cartonnats de ce gleysage appartiennent au curé et deux carterées aux chevaliers de Saint-Jean qui en tirent 150 livres de revenu.

Le commandeur de Sauvagnas, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomme au bénéfice.

On compte soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale de Sainte-Foy on célèbre une fête votive, le jour de Sainte-Apollonie qui est la grande dévotion du lieu. Le titulaire est J.-B. Gras qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, sera déporté jusque dans la rade d'Aix et deviendra curé de Sainte-Livrade peu après le Concordat.

SAINT-HILAIRE D'AGEN

Après la bataille de Vouillé, les Agenais, pour effacer le souvenir de la persécution, dit Labénazie, firent bâtir deux

églises : Saint-Phébade [1] et Saint-Hilaire, en témoignage de leur haine pour l'hérésie arienne et de leur vénération pour les illustres défenseurs du mystère de la Très Sainte-Trinité. La tradition assigne une origine encore plus ancienne à l'église Saint-Hilaire d'Agen. Nicolas de Villars dit dans ses Mémoires : « Derrière l'autel du Saint-Sacrement, il y a un grand creux voûté qu'on dit être long autant que l'église. On croit que c'était le cachot où les premiers chrétiens se retiraient des persécutions ». Agen aurait donc lui aussi ses catacombes. Quoiqu'il en soit, le monument actuel est relativement moderne et sans intérêt pour l'archéologue. Il n'est pas même voûté et les paroissiens qui en ont la charge, loin de songer à l'embellir ont grand peine à le maintenir dans le *statu quo*. En 1734, le 25 avril, jour de Pâques, le dessus du sanctuaire croula et le lendemain toute la charpente et la toiture. On dut transférer le service dans l'église des Pénitents Blancs. En 1775, faute de réparation à la toiture, le lambris était de nouveau pourri et on était menacé d'un second accident. C'est ainsi que la fabrique très pauvre, car elle n'a d'autres ressources que le faible produit des quêtes, ne pourvoit qu'à la dernière extrémité aux nécessités les plus urgentes. A gauche du chœur, s'ouvrent les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Fiacre, à droite, celles de Saint-Anne et de Saint-Martin. La chapellenie de Saint-Vincent de Taverne ou d'Ecclesia, est desservie dans cette église depuis le milieu du xve siècle. Elle oblige à deux messes par semaine : le dimanche et le vendredi. Elle vaut 341 livres [2] et a pour titulaire Raymond Cazaly, curé de Saint-Pierre de Gaubert.

---

(1) Cette église était rue Saint-Fiary, près de Sainte-Foi, contre les remparts du Nord... Elle fut démolie par le peuple parce qu'elle avait servi de prêche aux huguenots en 1562, et les matériaux furent dans la suite employés à la construction du collège d'Agen.

(2) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une maison avec petit jardin située rue del Tourril, paroisse Saint-Hilaire, louée 70 livres; 2. Une vigne de quinze cartonnats, située à Lasgravères hautes, près de l'Ermitage et louée 80 livres; 3. Une maison

Le curé possédait autrefois certaines dîmes en menus grains et un petit fief en menu cens répandu sur sa paroisse avec les lods et ventes seulement au douzième. En 1784, il fit à l'évêque abandon de tous ses droits pour se réduire à la portion congrue. Le presbytère est contigu à l'église. C'est une maison de plusieurs étages avec jardin. La Fabrique possède une rente de 350 livres provenant d'un bail à locaterie perpétuelle de la Tuilerie du Nord, située dans la paroisse de Lacapelette. Cette somme est distribuée aux pauvres sous le contrôle du curé et des marguilliers [1].

Il y a environ deux mille communiants. La paroisse ne s'étend guère hors des murs. Une partie de l'ancienne paroisse Sainte-Croix, dont l'église en ruines se voyait encore, à la fin du XVIIe siècle, sur le côteau de Saint-Vincent, est englobée dans son territoire. On a démoli, vers 1765, une chapelle dite de Sainte-Catherine [2], située au faubourg Saint-Antoine, très fréquentée par les bateliers et les voyageurs.

Le service paroissial est assuré par le curé et un vicaire. Comme dévotions particulières, il y a l'adoration perpétuelle de tous les jeudis, établie par Jules Mascaron en 1697 et l'octave des Morts [3], établie par M. de Chabannes. Le titulaire actuel est Jacques Argenton, promoteur de l'Officialité diocésaine. Il se laissera aller à prêter le serment, le rétractera presque aussitôt et mourra en 1793.

---

avec terre labourable, pré et vigne, située dans la paroisse de Saint-Salvy, le tout de la contenance de trois carterées, et loué 187 livres ; 4. Un petit fief sur quelques maisons et jardins de la ville d'Agen, produisant, année commune, 4 livres. — Total des revenus, 341 livres.

(1) Voir plus haut page 177.

(2) Voir dans l'ouvrage de M. Ph. Lauzun, l'alinéa que Proché consacre, dans ses notes sur les couvents d'Agen, à cette chapelle de Sainte-Catherine.

(3) M. le curé de Saint-Hilaire, dit Labrunie, toujours rival de celui de Sainte-Foy, a obtenu aussi pour son église, sous l'épiscopat de M. de Chabannes, la même dévotion pendant l'octave des Morts.

SAINT-JACQUES DE SAINT-CIRQ

Saint-Jacques, dit vulgairement Saint-Cirq [1], faisait également partie de l'archiprêtré du Siège dans l'ancienne division du diocèse. C'est une paroisse suburbaine de la juridiction d'Agen.

L'église est champêtre dans la plaine de la Garonne. Elle est longue de quinze cannes, large de six, haute de huit. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Il y a deux chapelles, une de chaque côté. L'une d'elles est dédiée à sainte Catherine et la confrérie de ce nom, composée de bateliers, y est établie. Il y a une autre confrérie, dite de Saint-Blaise, pour les laboureurs. Le clocher s'élève en forme de triangle sur l'arceau du sanctuaire.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième et le vin abusivement à discrétion. Le curé prend un quart des gros grains et tous les menus. Il possède en outre un presbytère et un jardin. L'Evêque prend les trois quarts des gros grains et tout le vin. Sa part est affermée 2,600 livres. Celle du curé en vaut 1.000.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On évalue à cinq cents le nombre des communiants. Le curé leur doit le service ordinaire. Il se nomme Antoine Bory. Il mourra en 1790. Son successeur Henri Raymond Barrié mourra lui-même dans le cours de la Révolution après s'être maintenu pur de tout serment.

---

[1] Procès-verbal de visite de Mascaron. Le patron est saint Jacques et non point saint Cyr comme on l'a écrit depuis.

SAINT-JEAN DES BORDIELS

Cette paroisse étaient anciennement connue sous le nom de Desbals ou des deux Vals: Elle est ainsi désignée dans le pouillé de Valéri, qui la place dans l'archiprêtré de Opere : « *R. Beati Joannis de Duabus Vallibus* ».

L'église est en rase campagne, il n'y a auprès que le presbytère. Elle est longue de quatorze cannes, large de six, haute de sept. Le sanctuaire est lambrissé, la nef ne l'est pas. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

On ne sait si la chapellenie de Labatut, fondée par Bérail Feydie, doit être desservie dans cette église ou dans celle de Notre-Dame d'Hautefage. Tant il y a que Gabriel Feydie en est patron et Jacques Maurel, curé de Saint-Sernin de Labarthe, titulaire.

On possédait jadis à Saint-Jean des Bordiels une précieuse collection de reliques. Il y a, dit Nicolas de Villars, dans ses *Mémoires*, un vieux reliquaire d'argent avec cette inscription : *Hæc sunt reliquiæ Sancti Johannis de duabus Vallibus*. Ce reliquaire contenait du bois de la vraie croix, des poils de saint Jean, des reliques de saint Cloud, de saint Martial, de saint Jacques le Majeur et de saint Ferréol, un petit cordon doublé de soie retors de sainte Foy. De tous ces saints il se faisait particulière mémoire en cette église tous les ans et de tout temps. Cette considération engagea le prélat à permettre le culte public de ces reliques.

La dîme du blé se paie au dixième, celle du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend la moitié du blé, le quart du vin et tous les menus grains. Le seigneur de Frespech, prend les trois quarts du vin et la moitié du blé. La cure vaut 700 livres. Il y a un presbytère, une carterée et demie

de terre labourable de gleysage où le curé prélève de vingt gerbes cinq.

L'Evêque nomme de plein droit à ce bénéfice.

Il peut y avoir cent cinquante communiants qui ont droit au service paroissial ordinaire. Le titulaire actuel s'appelle Massabeau, futur assermenté et abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-JEAN DE MONBRAN
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE CAISSAC

L'église principale a été érigée en vicairie perpétuelle sous le nom qu'elle porte aujourd'hui en 1686. Avant, les Evêques auxquels elle appartient la faisaient desservir par des vicaires amovibles. Elle est appelée Notre-Dame de Fignac dans le Pouillé Latin, de Sérignac dans les actes des XIIIe et XIVe siècles[1].

Saint-Pierre de Caissac était une église indépendante lorsquelle fut unie en 1740 à celle de Monbran[2]. Elle avait été érigée en vicairie perpétuelle en 1681,

---

(1) « Il m'est tombé entre les mains, dit Labrunie, « l'Inventaire des titres et documents féodals et autres de la maison et Table épiscopale d'Agen, etc., fait par ordre de M. Delbène, évêque et comte d'Agen en 1640, par Antoine Paraygue. » J'y ai vu qu'au XIIIe siècle et le suivant Monbran y est toujours appelé Serinhac et quelquefois avec addition deçà Garonne ; qu'il y avait alors un recteur. (Voir la soixantième reconnaissance du 17 décembre 1335)..... En quel temps cette église a-t-elle été donnée à nos Prélats? (Pièces justificatives, etc. ms. Tournié au Petit Séminaire).

Cependant dans le compte des subsides levés pour le Pape en 1326 dans la Province de Bordeaux, c'est l'évêque et non le recteur qui paie pour l'église de Sérignac : Idem episcopus pro Ecclesia de Serinhac. (Archives historiques de la Gironde, tome XIX).

2 En 1731, M. Gouaux, curé de Monbran demanda judiciairement ses Novales à M. de Saléon, et l'instance se poursuivait encore lorsque ce prélat fut transféré à

L'église de Monbran est située sur le sommet d'une colline élevée, à quelques pas du château épiscopal. Elle a été reconstruite presque en entier par M. Joli. Elle est toute voûtée. Le clocher-arcades est sur la façade occidentale en forme de triangle.

Celle de Caissac est champêtre, avec quatre ou cinq maisons à cinquante pas. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. Le clocher en triangle est sur l'arceau du sanctuaire.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième, et du vin à discrétion. L'Evêque est seul décimateur à Monbran, et le Chapitre Saint-Caprais à Caissac. Le curé a toujours été à la portion congrue. Il y a un presbytère à Monbran, construit en 1742. Auparavant, le curé occupait un mauvais appartement sous l'horloge du château. Il jouit aussi d'un petit jardin. A Caissac il y a une grange et une écurie attenantes à l'église pour le cheval du vicaire.

L'Evêque nomme directement à ce bénéfice.

Il peut y avoir trois cents communiants à Monbran, et cent quinze à Caissac. L'une et l'autre paroisse ont droit à tout le service curial. L'annexe est desservie par un vicaire. Le titulaire actuel est Joseph Labrunie, homme aussi savant que pieux, dont le nom restera intimement lié à l'histoire civile et religieuse de l'Agenais. Il démissionnera en juillet 1790, sera incarcéré pendant la Révolution et sera nommé, un des premiers, chanoine honoraire en 1803. Son successeur, Jean

---

Rodez. M. de Chabannes ne les relâcha jamais à la vérité à M. Gouaux, mais il réunit Caissac à Monbran en 1740. (Labrunie, pièces justificatives, loco. cit).

Le Chapitre Saint-Caprais à qui l'église de Caissac appartenait en vertu de la célèbre transaction de 1255, garda tous ses droits sur les dîmes, mais perdit celui de nomination. En compensation, l'Evêque lui abandonna le droit de nommer à la cure de Saint-Pierre Lafeuille. Les revenus et les charges du curé de Caissac, passèrent à celui de Monbran, qui se vit obligé notamment à entretenir un vicaire. (Archives de l'Evêché, H, liasse Monbran).

Fabre, loin de marcher sur ses traces, tombera de chûte en chûte jusque dans l'apostasie.

SAINT-JEAN DE SAUVAGNAS

Le pouillé de Valéri place la préceptorie et la rectorie de *Salvanhasio* dans l'archiprêtré *de Opere*. Ce bénéfice appartint d'abord aux Templiers. Armengaud Desaguilers, précepteur d'Agen et de Bordeaux, fit construire le château en 1275 [1]. On sait que c'est vers 1313 que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritèrent des Templiers.

L'église est dans un bourg d'une vingtaine de feux. C'est une salle longue qui paraît dater du XIIe siècle. Elle a vingt-cinq cannes de long, huit de large et douze de haut. On a ajouté plus tard, de chaque côté de la travée supérieure, des chapelles carrées formant comme les croisillons d'un transept. Les chapelles seules sont voûtées en ogives, la nef est lambrissée. Le clocher est une tour quadrangulaire au-dessus de la sacristie [2]. Cette église ne porte aucune marque de consécration. Les habitants s'y étant réfugiés comme dans une forteresse pendant les guerres de religion, Nicolas de Villars dut la réconcilier en 1603. La chapelle qui est du côté de l'Epître est dédiée à saint Salvi. On y remarque un chef d'argent [3] dans lequel est enchassé la tête du saint évêque d'Albi. Cette relique insigne qui est, depuis plus de trois cents ans, dans la paroisse, est seulement tolérée. En 1603, lors de sa visite, Nicolas de Villars demanda en vain l'authentique, tous les titres avaient disparu pendant les troubles, et c'est à grand

---

(1) Saint-Amans. *Histoire du Lot-et-Garonne.*

(2) C. Tholin. *Architecture religieuse de l'Agenais.*

(3) Ces reliques avaient coûtés 500 livres.

peine que la piété des habitants avait soustrait le précieux trésor à la fureur des huguenots. Plusieurs vieillards, à la vérité, de soixante-dix et de quatre-vingts ans, témoignèrent de la tradition. On y avait grande foi pour la guérison des maux de tête et la santé du bétail. Jusques à la fin du XVIe siècle, cette chapelle fut appelée du Saint-Sépulcre à cause d'une très belle image du tombeau du Sauveur, qu'on y vénérait de temps immémorial, et dont il ne restait que quelques traces en 1603. D'ailleurs, cette dévotion, importée sans doute par les Templiers ou les chevaliers de Saint-Jean, paraît avoir été florissante dans cette paroisse. Au commencement du XVIIe siècle on montrait encore, près du château, l'emplacement où s'élevait jadis un oratoire du Saint-Sépulcre, qui passait alors pour avoir été le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Hélas! même les meilleures choses ont leurs destins, et déjà, à cette époque, ce n'était plus la piété qui, tous les printemps, attirait la foule dans le *pré du Seigneur*. Enfin, dans cette même chapelle, est fondée une chapellenie, dite de la Croix. On ne sait qui en a le patronage. Elle a été tour à tour unie à la cure et désunie; en ce moment, elle est possédée par Saint-Gilis de Grave, chanoine de Saint-Etienne. Sous Nicolas de Villars, elle consistait en une maison et onze carterées de terre, et obligeait à deux messes par semaine ; de nos jours elle n'oblige qu'à une seule messe, mais aussi bien est-elle réduite à huit carterées qu'on appelle le cimetière nouveau. La chapelle, du côté de l'Evangile, est dédiée à Notre-Dame du Rosaire. Elle a été construite au XVIe siècle par un recteur du nom peu harmonieux de Taudy. La piété d'un Commandeur, M. de Mons, l'a enrichie d'une statuette de la Vierge, en argent massif, devant laquelle une lampe, également d'argent, brûle nuit et jour. Plus bas, est un autel élevé à saint Côme, par suite d'un vœu des paroissiens, lors de la contagion de 1653.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au quatorzième et des menus grains à discrétion. Le curé prend tous les me-

nus grains et partage le carnelage avec le commandeur. Celui-ci prend tout le vin, le curé cependant jouit par transaction d'une vigne de huit ou neuf cartonnats. De seize sacs de blé, le commandeur en prend neuf, le curé quatre et l'Evêque trois. La part de l'Evêque s'afferme 600 livres, celle de ses codécimateurs à proportion. Le curé prélève en outre les trois-quarts de la grosse dîme dans la paroisse de Sainte-Eutrope de Carpillou, annexe de Larroque. Il y a un presbytère avec jardin. Les chevaliers de Malte possèdent un château, qui, avec les terres qui en dépendent, est estimé 30.371 livres.

C'est le commandeur qui présente au bénéfice. Régulièrement le curé devrait faire parti de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mais il y a beau temps qu'on élude cette obligation. Il participe cependant aux privilèges de l'ordre en ce qu'il ne paie pas de décimes.

On compte cinq cents communiants dans cette paroisse. Bon nombre sont enrôlés dans la confrérie du Rosaire qui a été approuvée par MM. de Gélas et Delbène et qui a remplacé les antiques confréries de Saint-Jean et de Saint-Salvi. Il y a eu de tout temps un vicaire à la charge du curé et deux messes le dimanche. Le titulaire actuel est Pierre Lestrein. Dans quelques années Dieu lui fera la grâce de mourir en prison, confesseur de la Foi.

SAINT-JULIEN DE TERREFOSSE
ET SON ANNEXE : SAINT-JACQUES DE PAUILLAC

Dans le pouillé de Valéri, les trois paroisses voisines de Caissac, de Pauillac et de Saint-Julien de Terrefosse sont unies sous le même recteur. En 1651, Saint-Julien fut érigée en vicairie perpétuelle avec Pauillac comme annexe.

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon, avec sept ou huit maisons à cinquante pas. Elle est longue de seize cannes, large de cinq, haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher-arcades est sur la porte au bas de l'édifice.

Celle de l'annexe est champêtre aussi, sur une éminence, longue de douze cannes, large de quatre, haute de huit, non lambrissée, le sanctuaire seul étant voûté. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle voûtée. Le clocher-arcades est aussi au-dessus de la porte en forme de triangle.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième, du vin à discrétion. Le Chapitre Saint-Caprais est seul décimateur et son revenu dépasse 1,000 écus quittes. Le curé est à la portion congrue. Il y a à Saint-Julien un pré de trois cartonnats dont le revenu, qui est de 54 livres 12 sols, est affecté à l'entretien de l'église.

La nomination et la présentation sont au chapitre Saint-Caprais.

Les paroissiens, au nombre de six cents, habitent trois petits bourgs. Le curé dessert la matrice et il devrait y avoir un vicaire pour l'annexe. Le titulaire actuel est Jean Barsalou, futur assermenté et abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE FOULAYRONNES

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Sedis : Rector sancti Martini fontis latronum.*

L'église est champêtre, au fond d'un vallon, entièrement voûtée et flanquée d'une chapelle de chaque côté. Le clocher-arcades est au bas de l'église.

A l'origine, l'Evêque et le Chapitre Saint-Caprais étaient tous deux part-prenants à la dîme. Par la célèbre transaction de 1235, l'Evêque fit cession de ses droits au Chapitre qui, depuis, est resté seul gros décimateur. Le curé prend le quart du blé et tous les menus grains. Sa part vaut 1,400 livres. Le Chapitre Saint-Caprais prend les trois quarts du blé et aussi tout le vin, moyennant une indemnité en argent au curé. Longtemps il n'y eut d'autre presbytère que cette petite masure inhabitable et inhabitée que l'on voit encore attenante à l'église. On a bâti, dans le courant de ce siècle, une belle maison à plusieurs étages avec grange, jardin, etc... Le gleysage comprend deux cartonnats en pré et terre labourable.

Le Chapitre Saint-Caprais nomme au bénéfice.

Il y a quatre cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Vernède, qui se réfugiera en Espagne après avoir courageusement refusé le serment schismatique. Sa santé ne lui permettra pas de prendre de l'emploi après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE ROUDOULOUX
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE MARGASTAU

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector de Margastaut, de Rodoles et de Bonavalle.* Dans les procès-verbaux de visite du même Valéri, en date de 1551, il est fait mention de cette dernière église, sous le nom de chapelle de Vale. Elle était dès lors complètement en ruines.

L'église de la matrice est champêtre, dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle n'est pas voûtée. On construisit,

vers 1695, une chapelle latérale, qui est dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Le clocher est sur la façade principale en forme de chapiteau.

Celle de l'annexe est champêtre, sur une éminence, auprès de cinq ou six maisons. Elle n'est ni voûtée, ni lambrissée, ni même pavée. Elle est depuis longtemps à peu près abandonnée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au treizième. En 1670, le Chapitre Saint-Caprais, gros décimateur, abandonna toutes les dîmes au curé pour n'avoir pas à lui payer de portion congrue. Il y a à l'annexe neuf cartonnats de terre de gleysage, et à la matrice trois picotins et un presbytère. Le bénéfice vaut 800 livres.

Il est de la nomination du Chapitre Saint-Caprais.

Il y a cent vingt communiants à la matrice, auxquels le curé doit le service ordinaire. On n'en compte qu'une trentaine à l'annexe. En 1653, les paroissiens de Margastau et le curé s'entendirent pour transférer le service divin à la matrice. Par une ordonnance, en 1670, M. Joly obligea le curé à tenir un vicaire à l'annexe. Malgré les protestations des intéressés cette ordonnance ne fut pas longtemps exécutée. En 1740, les paroissiens de Margastau ayant mis leur église en état, supplièrent l'évêque de la faire desservir mais il ne purent triompher de la nature des choses et de l'opposition du curé. Un curé a laissé, en 1702, une rente de 40 livres pour le bouillon des pauvres. Il y a aussi un pré dont le revenu est employé à doter les filles pauvres de la paroisse. Le titulaire actuel est Marc Magnac, qui mourra en 1790. Il aura pour successeur Etienne-Auguste Carrié, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera après la Terreur et sera nommé curé de Serres après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE SERRES

Le pouillé de Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est champêtre, n'ayant auprès que le presbytère. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté, la nef est lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées, l'une dédiée à saint Blaise, l'autre à sainte Catherine. Le clocher est un triangle sur la muraille au fond de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième, du vin au dix-huitième. Le prieur de Saint-Caprais prend les trois-quarts des gros grains et tout le vin. Le curé prend le quart du blé et tous les menus grains. Il jouit en outre d'une métairie de vingt-six carterées, situées autour de l'église, avec les rentes qui y sont attachées. Son revenu dépasse 1,000 livres. Il y a un presbytère.

Cette cure est de la présentation du Prieur de Saint-Caprais.

Il y a deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Précepty. Il prêtera le serment, sera néanmoins incarcéré en 1794 et mourra peu après.

NOTRE-DAME DE CABALSAUT

On lit dans le pouillé de Valéri : « *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector Sancti Andreæ de Cavalsaut et Beate*

Marie ». Il n'est pas rare de trouver dans les anciens actes : B. M. de Equi-Saltu. L'annexe Saint-André fut érigée, en 1670, en vicairie perpétuelle.

L'église est champêtre, dans un vallon, au pied d'une colline. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six et presque entièrement lambrissée. Le clocher est en forme de triangle au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains, à discrétion. Le chantre de Saint-Etienne, curé primitif, prend tout le revenu. Le curé opta une première fois pour la portion congrue en 1670, et de nouveau en 1785, en renonçant au tiers des fruits décimaux, aux novales, à la dîme verte et à douze sacs de blé qu'il prélevait sur la pile commune. Il y a, au lieu de la Peyre, un presbytère avec jardin.

On compte cent vingt communiants presque tous indigents. Les propriétaires, pour la plupart, sont des bourgeois d'Agen. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel s'appelle Michel Mautor. Il mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE CARDONNET
ET SES ANNEXES : SAINT-PIERRE DE MONRÉAL
SAINT-MARTIN DE DOULOUGNAC

On trouve bien, dans l'archiprêté du Siège du pouillé de Valéri, la rectorie *de Cardoneto et Sancti Martini de Dolonhaco.* C'est en vain que l'on chercherait, soit dans ce même document, soit dans l'appeau synodal de 1593, le nom de l'autre annexe. Peut-être y est-elle désignée sous celui de l'une ou de l'autre de ces deux rectories indépendantes : *Sanctus Petrus de Colonhes ou Sanctus Petrus de Romanis.* En revanche

on lit dans le compte des subsides levés pour le Pape dans l'archevêché de Bordeaux en 1324[1] : *In archipresbyteratu Sedis : Capella de Monte Regali.*

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon, dans le voisinage de sept ou huit maisons. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de dix et entièrement voûtée. Du côté de l'Evangile il y a une aile séparée de la nef par deux piliers et trois arceaux. Le duc d'Aiguillon et les Consuls ont droit de banc dans cette église. Le clocher s'élève au-dessus de l'arceau de la travée du milieu [2].

Celle de Monréal est sur une éminence, elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de six, le sanctuaire est lambrissé. Il y a un clocher.

Celle de Doulougnac est dans une plaine. Elle est longue de seize cannes, large de quatre, haute de huit. Elle offre des parties fort anciennes. Tout autour gisent de nombreuses tuiles à rebord. La nef n'a jamais dû être voûtée. Le sanctuaire est du XIe siècle ; sa voûte a été détruite[3] ; il est aujourd'hui lambrissé. Il y a de chaque côté de la nef une chapelle voûtée. Cinq cartonnats de terre sont affectés à l'entretien de l'église.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. A la matrice et à Doulougnac, le curé prend le quart du blé et du vin, tous les menus grains et le carnelage. Le chapitre Saint-Etienne les trois quarts du blé et du vin, sauf au Petit Cardonnet où c'est le Chapitre Saint-Caprais qui les prend. A Monréal, le curé prend la moitié de tout et une pipe de blé par préciput sur la portion du Chapitre Saint-Etienne qui prend l'autre moitié. Il

---

(1) Archives historiques du département de la Gironde, tome XIX.

(2) Les décimateurs avaient abandonné à la Fabrique pour l'entretien de cette église un certain canton appelé le Regret et un autre appelé la Garenne dont le produit annuel dépassait 150 livres.

(3) G. Tholin, *Etudes sur l'architecture religieuse, etc.*

y a un demi cartonnat de gleysage à Cardonnet et huit à Doulougnac avec un presbytère dans les deux endroits.

Le bénéfice vaut 1700 livres, il est de la nomination du Chapitre Saint-Etienne.

La matrice est desservie par le curé, chaque annexe par un vicaire. Saint-Clair est la fête principale de Cardonnet, la Nativité de Doulougnac, Saint-Pierre ès-liens de Monréal.

Il y a plusieurs fondations. L'une d'elles porte obligation de dire tous les samedis le *Salve Regina* et le *Libera me*. On compte six cents communiants à Cardonnet, soixante-dix à Monréal, cent quatre-vingt-dix à Doulougnac. En 1666, un curé portait sur eux ce jugement : « Je m'estime heureux d'avoir de tels paroissiens pour mes brebis qui ne sont ni galeux pour mener une vie libertine, ni scandaleux à cause de leur sortilège, ni gangreneux et corrompus par l'hérésie. » Le titulaire actuel est Antoine Joseph Bonhomme de Pomaret. Futur assermenté et abdicataire, il mourra dans le cours de la Révolution.

N.-D. DEL PECH DE LAROQUE-TIMBAUT
ET SES ANNEXES : SAINT-PIERRE D'AURIVAL
SAINT-MARTIN DE NORPECH
SAINT-EUTROPE DE CARPILLOU

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : R. Rupis Theobaldi, Sancti Petri Dorival, Sancti Martini de Norpech.* Il n'est pas question de Saint-Eutrope de Carpillou.

L'église de la matrice est en rase campagne, loin de toute habitation, à quatre cents pas de Laroque. La nef est lambrissée jusqu'au milieu, tout le reste est voûté. Il y a une aile du côté

de l'Epître, séparée de la nef par trois arceaux et deux piliers de pierre. Cette aile est voûtée et l'autel qui s'y trouve est dédié à saint Blaise. De l'autre côté il y a la chapelle de sainte Catherine, aussi voûtée et séparée de la nef par un arceau. Le clocher est au bas de l'édifice.

Celle d'Aurival paraît datée du XIIe siècle. Elle a du côté de l'Epître une chapelle dédiée à Notre-Dame.

Celle de Norpech est dans une haute plaine. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est lambrissé, non la nef. Le clocher-arcades est au bas de l'édifice en forme de triangle.

Celle de Saint-Eutrope est dans un vallon. Elle est longue de six cannes, large de quatre, haute de cinq, non voûtée. Le clocher-arcades est au-dessus du portail.

Il existe de toute antiquité, dans un vallon près de Laroque, un oratoire dédié à Saint-Germain [1]. Ce petit édifice, qui était en ruines à la fin du XVIIe siècle, a été relevé en 1727. On assure que Dieu y opère de nombreux miracles par l'intercession du saint évêque, et on y accourt de toute part en dévotion tout particulièrement le 28 mai qui est la fête du lieu. Il y a un pré de quatre cartonnats dont le revenu, 69 livres, sert à l'entretien de la chapelle.

Dans la chapelle du château est fondée et desservie la chapellenie, dite de Notre-Dame de Saint-Pierre de Crosillac. Une partie des dîmes de Laroque lui sert de dotation. Le patron est actuellement Arnaud-Augustin de Raffin, seigneur de Laroque, et le titulaire Arnaud-Jean-Louis de Raffin, vicaire-général de Saint-Flour.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion. A la matrice, le curé ne prend que le quart du blé et tous les menus grains ; l'évêque les trois huitièmes du blé et les deux

(1) Voir : Notice biographique sur Saint-Germain des Prés, évêque de Paris, précédée d'une introduction sur son culte à Laroque-Timbaut (diocèse d'Agen), par M. Fraichinet, curé de Laroque, 1881.

tiers du vin ; le Chapitre Saint-Etienne, les trois seizièmes du blé ; le chapelain de Crosillac, les trois seizièmes du blé et le tiers du vin. A Norpech, le curé prend toute la dîme ; à Carpillou, il prend le quart du blé, tous les menus grains et le carnelage. Le reste est prélevé par le curé de Sauvagnas. La cure vaut officiellement 1,150 livres. Le gleysage comprend : 1° Un pré au lieu de Las Perroutines de une carterée, trois cartonnats ; 2° Deux pièces de terre attenantes à l'église matrice, l'une de cinq, l'autre de deux cartonnats ; 3° Une pièce de terre à Saint-Pierre d'Aurival, de neuf cartonnats ; 4° Une pièce de terre et patus, de deux cartonnats, à Norpech. Il y a aussi, à Norpech, un presbytère.

L'évêque nomme au bénéfice.

Il y a en tout huit cents communiants. Le service est assuré par le curé et trois vicaires. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Bressoles d'Autreuil, futur assermenté et abdicataire, il mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE LASBALS

B. M. de Vallibus était de l'ancien archiprêtré du Siège, d'après le pouillé de Valéri.

L'église est champêtre, complètement isolée, dans un vallon. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté jusqu'à un arceau, le reste n'est pas même lambrissé. Le clocher est en forme de triangle, au bas, sur la muraille. Cette église a été de tout temps fort pauvre et délaissée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion. En 1675, le curé a fait abandon de sa part de dîmes, et s'est réduit à la portion congrue. L'Evêque est seul décimateur. Ce-

pendant, les seigneurs de Fontirou et de Lavedan sont en possession de prendre le quart de la dîme dans certains biens qui dépendent de leurs terres. L'Evêque jouit du gleysage qui consiste en six carterées de terre labourable et pré. Il n'y a pas de presbytère, Au lieu del Gabax est une faisande appelée la chapellenie del Gabax, possédée par Jean Revelière, curé de Saint-Christophe de Lafox, et qui rapporte annuellement 111 livres, 5 sols.

L'évêque est collateur de plein droit.

Il y a soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel, Jean Chanier, réside chez lui à Lacenne ; il prêtera le serment et mourra en 1793.

NOTRE-DAME DE LUSIGNAN-PETIT
ET SON ANNEXE : SAINT-MARTIN DES PRÉS

Le pouillé de Valéri porte : « *In archipresbyteratu Sedis : Prior et Rector de Lesinhaco et sancti Martini d'Andreux* ». Le prieuré existe encore, mais à l'état de bénéfice simple et séculier. Il avait été autrefois conventuel. Il y a, écrit un curé en 1666, les masures d'une église entièrement découverte qui sert de retraite aux renards et aux oiseaux nocturnes. En 1775, le prieur Joseph Alliot abandonna, par acte public, au curé Jean-Baptiste Laurens, « une vieille masure consistant en quatre murs que les paroissiens disent avoir été autrefois un commencement de chapelle, et une résidence des moines, sans voûte, ni charpente, ni apparence qu'il y en ait jamais eu ». On bâtit avec ces matériaux et sur cet emplacement qui était aussi le sol dimaire du prieur, le presbytère actuel, qui consiste en une grande et belle maison à plusieurs étages,

grange, jardin et parterre. Ce prieuré dépend de l'abbaye d'Aurillac, en Auvergne. Il possède des fruits décimaux dans cette paroisse, qui sont affermés 2,000 livres. Le titulaire actuel est Louis-Charles-François de Challémaison de Chalautré, nommé en 1785, par l'évêque de Troyes, abbé comte d'Aurillac.

L'église de la matrice est dans un bourg, il y a une vingtaine de maisons alentour. Elle est longue de vingt-quatre cannes, large de cinq, et haute de dix. L'église est toute voûtée, il y a six arceaux à la nef. Elle est flanquée de deux ailes séparées de la nef par deux arceaux et un pilier. L'aire figure à peu près une croix grecque. La plus grande partie de l'édifice est du xve et du xvie siècle [1]. La chapelle du côté du Nord est dédiée à saint Antoine, l'autre en face à saint Blaise. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de tour, sur deux arceaux.

Celle de l'annexe est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de quatorze cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. Il y a un clocher arcades.

La dîme du blé se paie au treizième, des menus grains et du vin abusivement à discrétion. Le curé prend la moitié de la dîme et le prieur l'autre moitié dans les deux paroisses. Le revenu net du curé est évalué officiellement 1,550 livres.

L'évêque est collateur de plein droit.

Il y a six cent cinquante communiants à la matrice, soixante à l'annexe, mille âmes en tout. Le service est assuré par le curé et un vicaire. Les fêtes patronales sont : Notre-Dame d'Août et saint Martin. Jean-Baptiste Laurens est le titulaire actuel. Futur assermenté et abdicataire, il mourra pendant la Révolution. Il joint à son titre de curé ceux de chapelain de Cayrès et de prieur de Saint-Michel de Lagardette. Comme

(1) G. Tholin, op. cit.

chapelain il jouit de certains biens situés dans sa paroisse qui sont affermés 240 livres, et comme prieur des trois quarts des fruits décimaux de la paroisse de Lagardette, qui valent 90 livres.

SAINT-PIERRE LA FEUILLE

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse est unie à Artigues : *In archipresbyteratu Sedis : R. de Artigüis et Sancti Petri de La Cuelhe.* On ne sait à quelle époque elle est devenue indépendante.

L'église est champêtre, longue de vingt-cinq pas, large de sept. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées, une de chaque côté de la nef. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion. L'Evêque est seul décimateur. Le curé prenait autrefois le tiers du blé, la moitié du vin et tous les menus grains. Il est aujourd'hui réduit à la portion congrue. Les droits de l'Evêque s'afferment 1,300 livres. Il y a un presbytère et un petit gleysage.

En 1740, l'Evêque abandonna au chapitre Saint-Caprais son droit de nomination, en échange de celui de Caissac, uni à Monbran.

Il y a cent quatre communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Etienne Pariel, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera de bonne heure et deviendra curé de Saint-Amand après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE GAUBERT

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Prior Sancti Petri de Gauberto et rector ejusdem.* Le titre de prieur dut être uni, à l'origine, à la mense du camérier de Layrac [1]. Il disparut dans la suite, mais les bénédictins sont restés gros décimateurs.

L'église est dans le bourg, au bord de la Garonne, bâtie de pierre et de brique et lambrissée. Elle est longue de trente pas, large de dix. Le clocher est en triangle au-dessus de la porte au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au vingtième, du carnelage au treizième, du vin au vingtième. Les bénédictins de Layrac prennent les trois quarts de la grosse dîme, qu'ils afferment 2,400 livres. On voit dans une transaction, passée le 17 juillet 1329, entre le camérier de Layrac et le Chapitre Saint-Etienne, que ce chapitre prenait quatorze sacs de blé sur la dîme de cette paroisse. On ne sait ni quand ni comment a cessé ce prélèvement Le curé, qui était à la congrue, a opté pour le quart de la grosse dîme dans la première moitié du siècle. Il prend en outre tous les menus grains, le carnelage et le vin. Les bénédictins lui contestent les novales, à cause, disent-ils, d'un privilège de leur ordre. Il y a un petit fief en menu cens avec rentes nobles et secondes, répandu sur quinze cartonnats autour du bourg. Chaque cartonnats donne annuellement 5 sols au curé et une paire de poules, à la charge de dire une messe le jour des Morts. Le curé possède en outre le presbytère et un jardin et tout son revenu dépasse 900 livres.

(1) On sait que le monastère de Saint-Martin de Layrac a été fondé en 1071, par Hunauld, abbé de Moissac.

Le bénéfice est à la nomination du prieur commendataire de Layrac.

On compte cent cinquante communiants, tous à l'exception d'une famille, laboureurs et journaliers. Le curé leur doit le service ordinaire. Bon nombre sont enrôlés dans la confrérie du Très Saint Sacrement. Il est d'usage d'aller en procession à Bon-Encontre le dimanche de la Sainte Trinité. Le patron de la paroisse est Saint-Pierre ès-liens [1]. Ce qui surcharge surtout le service c'est un obit de cent quatre messes dont vingt-quatre doivent se dire dans la chapelle du château de Lamothe-Beziat [2]. Le titulaire actuel est Raymond Cazaly, chapelain d'Ecclesia et de Saint-Vincent de Taverne et prieur de Saint-Georges. Il refusera de prêter le serment schismatique, subira la déportation et reverra sa paroisse après un long exil.

SAINT-PIERRE DE MONBALEN

On disait autrefois : Saint-Pierre de Gelsac. Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere R. de Gilsaco.*

L'église est champêtre, dans une plaine, longue de douze cannes, large de quatre, haute de huit. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher est en forme de

---

(1) Il y a encore dans l'église de Saint-Pierre de Gaubert deux clefs fort anciennes qui passaient pour guérir de la rage. L'une était pour les hommes, l'autre pour les animaux. La cérémonie était fort simple. Le prêtre faisait rougir la clef à la flamme d'un cierge bénit pendant qu'il récitait certaines prières rituelles sur la plaie qu'il cautérisait ensuite. Faut-il crier à la superstition ou simplement pensé que nos pères, hommes de foi, aimaient à ajouter aux remèdes ordinaires et naturels l'efficacité toute puissante de la prière ?

(2) Ce château était au XIIe et XIIIe siècle le chef lieu d'une petite commune, qui est englobée depuis longtemps dans celle d'Agen. Voir ce qu'en dit Saint-Amans. *Hist. du département de Lot-et-Garonne.* tome I, pp. 95 et 279.

chapiteau. Il y a une aile séparée de la nef par deux arceaux et quatre piliers de pierre, voûtée et peinte, dont l'autel est dédié à Notre-Dame. Cette église a eu beaucoup à souffrir pendant le siège de Villeneuve.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au treizième. Le curé prend le quart du blé et par préciput douze sacs de blé sur la pile, deux barriques de vin et tous les menus grains. L'Evêque prend tout le reste. La part du curé peut aller à 700 livres. Il jouit en outre de soixante-sept cartonnats de terre de gleysage et d'un presbytère.

L'Evêque confère de plein droit ce bénéfice.

Il y a trois cents communiants. Le curé est obligé à toutes les fonctions curiales requises de droit. Le titulaire actuel est Jean Sicard, qui prêtera le serment, sera nommé vicaire épiscopal, se mariera en 1794 avec une religieuse et profitera de l'indult en 1803 pour faire légitimer son mariage par l'Eglise.

SAINT-PIERRE DE LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES
ET SES ANNEXES : SAINT-CÔME ET SAINT-DAMIEN ET SAINT-MARTIN DE SEYCHES

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere, Prior de Salvitate de Saberiis, Rector de Salvitate de Saberiis, Sancti Damiani et Sancti Martini.* S'il faut en croire Labenazie, le Chapitre Saint-Caprais aurait établi à La Sauvetat de Savères un prieur de l'ordre de saint Augustin. Le prieuré, ayant été sécularisé en 1361, aurait fait retour à la mense du Chapitre. On sait que ce même Chapitre est seigneur de cette paroisse en paréage avec le Roi.

L'église de la matrice est dans un village. Il y a trente

maisons auprès. Elle est longue de trente cannes, large de sept, haute de quinze. Elle n'est ni voûtée ni lambrissée. Il y a deux chapelles dans le chœur, l'une du côté de l'Epître, voûtée et dédiée à Notre-Dame, l'autre du côté de l'Evangile, dédiée à Sainte-Foy. Le clocher est au bas de l'église en forme de tour. L'ensemble de l'édifice est de la fin du XIIe siècle. Il y a une chapelle désignée sous le nom de Notre-Dame du Bourg, qui fait partie, quoique séparée, de l'église de La Sauvetat. Elle est bâtie à chaux et à sable et a vingt-sept pieds de long sur quinze de large et 13 de haut. Elle a été bâtie par Pierre Brousse qui y fonda un obit de quinze messes par an.

L'église de Saint-Damien est champêtre, sur une éminence. Il y a sept ou huit maisons auprès. Le sanctuaire est lambrissé ainsi qu'une partie de la nef. Au dessus de la porte s'élève le clocher en forme de triangle.

Celle de Saint-Martin est champêtre aussi, longue de vingt pas et large de sept, lambrissée à moitié. Le clocher est sur la muraille du fond en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Caprais est seul décimateur dans les trois paroisses, le curé ayant opté pour la portion congrue à la fin du siècle dernier. Auparavant la part du curé était le quart du blé et toutes les menues dîmes. Il y a un gleysage comprenant dix-huit cartonnats de terre labourable entre les deux ruisseaux, deux cartonnats près des fossés de la ville, trois cartonnats de pré à la grande prairie et douze picotins de vigne. Le revenu de curé est évalué à 800 livres.

Le bénéfice est de la nomination du Chapitre Saint-Caprais.

Il y a en tout huit cent cinquante communiants : trois cents à La Sauvetat, deux cents à Saint-Damien et trois cent cinquante à Saint-Martin. Le curé dessert la matrice; un vicaire, chaque annexe. Il y a sur le territoire de La Sauvetat deux chapellenies, l'une appelée Marie-Madeleine de Rouère, des-

servie à Saint-Caprais d'Agen, l'autre Dordé-Delbès ou D'Orfeuille, desservie à Notre-Dame du Bourg. La fête de Sainte-Quitterie est une fête de commandement à La Sauvetat. Cette paroisse s'enorgueillit d'avoir donné le jour à saint Bernard de Sévillac, archevêque de Tolède [1]. Le titulaire actuel s'appelle François Rendeynes. Futur assermenté et abdicataire, il se rétractera de bonne heure et sera maintenu dans sa paroisse après le Concordat.

SAINTE-RADEGONDE
NOTRE-DAME DE LACAPELETTE
SAINT-SULPICE DE BOÉ

Ces trois paroisses sont unies à la Porterie de Saint-Etienne de temps immémorial. Le pouillé de Valéri, de même que l'appeau synodal de 1593, ne mentionnent que Saint-Sulpice de Boé : « *In archipresbyteratu Sedis : Rector sancte Crucis de Raynaldo et sancti Supplici* ».

L'église de Sainte-Croix [2] était sur le côteau de Saint-Vincent ; elle fut démolie au XVIe siècle et son territoire fut englobé dans les paroisses de Lacapelette, de Sainte-Rade-

---

(1) Saint Bernard fut d'abord moine bénédictin à Saint-Orens d'Auch, puis abbé du monastère de Sahagun, en Espagne, et enfin archevêque de Tolède et primat de toutes les Espagnes. — Voir sa biographie dans l'*Hist. relig. et monum.* de M. l'abbé Barrère, tom. I, pp. 228 et suivantes.

(2) Turpin dit que pendant le siège d'Agen « Charlemagne fit bastir une chapelle de Sainte-Croix, près d'Agen, où il donna l'ordre de chevalerie à Roland, son neveu. Je ne scais pas d'où cet auteur, qu'on croit estre Espagnol, a sceu ce fait d'Agen ; car il est vrai qu'il y a eu une chapelle de Sainte-Croix sur Saint-Vincent, qui fut ensuite une paroisse. Le nom de cette paroisse subsiste encore ; le lieu en est connu tout près d'Agen ; l'église a été démolie ou par les huguenots ou par le temps qui détruit tout ; les masures paraissent encore sur la montagne de Saint-Vincent. (Labénazie, hist. ms.)

gonde et de Saint Hilaire d'Agen. Sur ce territoire, avait été fondé, en 1142, sur l'emplacement où a été bâtie depuis la manufacture Delas, un prieuré de filles de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de La Sauve. Ce prieuré fut uni à la mense de nos deux Chapitres, en 1423, par Imbert, évêque d'Agen, du consentement de l'abbé de La Sauve. Au moment de l'annexion, ce monastère, « à cause des malheurs et des guerres, était ruiné jusqu'au fondement ; depuis vingt ans, il n'y avait plus de religieuses, il ne restait que la prieure qui habitait à Agen et qui pouvait à peine vivre des revenus du prieuré ; elle s'appelait sœur Marguerite de Champiez [1] ». L'union fut confirmée par une bulle de Pie II, en 1463.

L'église de Sainte-Radegonde est de la première moitié du XIe siècle. On a utilisé dans sa construction les pierres cubiques empruntées aux substructions gallo-romaines qui sont communes dans cette région. La voûte est en berceau. La longueur est de onze toises et demie, la largeur de huit et demie, la hauteur de six. La tour carrée du clocher, remaniée à plusieurs époques, n'a plus sa hauteur primitive. Au dessus de l'abside, il y a une retraite fortifiée. A l'époque des guerres féodales contre les Anglais ou pendant les troubles du XVIe siècle, on s'est retranché dans cette église [2].

L'église de Lacapelette est purement champêtre, longue de huit cannes, large de cinq, haute de six, lambrissée et peinte. Le clocher est en triangle au-dessus de la porte au bas de l'édifice.

Celle de Boé est dans un village composé de vingt feux, près de la Garonne. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de dix et lambrissée. Le clocher de forme triangulaire est sur la muraille du fond.

---

1 Labénazie, hist. ms. — Voir sur les Bénédictines du Prieuré de Renaud une monographie de leur monastère, publiée par M. Philippe Lauzun, dans le tome IV de la *Revue de l'Agenais*, sous ce titre : « Une chapelle disparue ».

2 G. Tholin, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais.*

Dans l'étendue de la paroisse de Sainte-Radegonde s'élève la chapelle de Notre-Dame de Bon-Encontre [1], desservie par des religieux du tiers ordre de Saint-François. Cette chapelle doit son origine à une dévotion bien ralentie de nos jours. La statuette miraculeuse qu'on y vénère fut découverte en 1512. On se contenta d'abord d'ériger une croix à l'endroit même et de placer la Vierge dans une niche au milieu de la croix. En 1551, on construisit le premier oratoire qui fut agrandi, en 1584, par les soins de la reine Marguerite. Le maréchal d'Ornano le fit démolir et fit bâtir, en 1600, sur son emplacement, l'église qui existe encore. Les religieux du tiers ordre s'établirent en 1612, à Bon-Encontre, et bâtirent près de l'église un couvent où ils ont été jusqu'à quarante. Il n'en fallait pas moins pour accueillir et consoler les pèlerins qui accouraient en foule de toute la province. Dieu y multipliait tellement les miracles qu'on a pu dire, en toute vérité, que la dévotion à Notre-Dame de Bon-Encontre « ne le cédait en rien ni à Notre-Dame de Lorette, en Italie, ni à Notre-Dame de Garaison, en Gascogne, ni à Notre-Dame des Vertus, à Paris [2] ».

Au bout des allées du Gravier et sur le territoire de Lacapelette, il y a une petite chapelle, bâtie de brique, longue de cinq cannes, large de quatre, voûtée et appelée des Loges de Renaud. Elle a été bâtie en 1669 et dédiée à saint Roch par Martin Grou. Ce Martin Grou, originaire de Saint-Germain-en-Laye, avait été désinfecteur à Agen, de 1652 à 1654, pendant la peste. Pour remercier Dieu d'avoir échappé au fléau, il fit vœu de construire une chapelle à ses dépens. Pour cet effet, il obtint des Consuls, en 1668, un emplacement au lieu dit les Loges, près du cimetière où on avait enseveli les pestiférés, et y bâtit sa chapelle. Il y fonda ensuite une cha-

(1) Voir au sujet de Notre-Dame de Bon-Encontre tous nos annalistes, et surtout l'*Histoire de Notre-Dame de Bon-Encontre* par un prêtre mariste, 1883.

(2) Labénazie.

pellenie appelée de Renaud, consistant en 12 livres de rente, dont 6 pour douze messes et les 6 autres pour les pauvres. C'est le portier de Saint-Etienne, curé de Lacapelette, qui possède cette chapellenie. Il est d'usage que les deux Chapitres et les consuls d'Agen se rendent en procession à la chapelle des Loges, tous les ans, le mardi de Pâques, à l'issue des vêpres.

A cinquante pas de l'église de Boé s'élevait jadis un temple protestant. Le culte réformé étant proscrit d'Agen par l'édit du 16 juin 1594, les protestants obtinrent, en 1600, l'autorisation de bâtir un temple à Boé. Ce temple fut interdit le 21 septembre 1684, en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, pour des contraventions aux ordonnances du Roi, et finalement démoli le 6 novembre 1685, par suite de la révocation de l'édit de Nantes.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au treizième. Le curé prend le quart des gros fruits dans les quatre paroisses [1], l'entière dîme verte, y compris le chanvre, le lin, le gros millet et le carnelage ; il jouit des novales, de huit carterées de terre dans la paroisse de Sainte Radegonde, de quatre cartonnats attachés à la chapelle Renaud, de 60 livres d'indemnité fournies par les Pères tierçaires de Bon-Encontre, enfin de quelques petits fiefs répandus dans les paroisses de Boé et de Sainte-Radegonde. A Sainte-Radegonde, l'Evêque prend les trois quarts des gros grains et du vin, et sa part est affermée 4,350 livres. A Boé, le Chapitre Saint-Caprais est part-prenant dans la même proportion. A Lacapelette, le même Chapitre ne prend que la moitié, et le quart restant revient au Chapitre Saint-Etienne. Il y a un presbytère à Sainte-Radegonde et à Boé, non à Lacapelette.

On compte en tout huit cents communiants : cinq cent trente à Sainte-Radegonde, soixante-dix à Lacapelette, et

---

(1) Dans ce nombre il faut comprendre la paroisse Sainte-Croix.

deux cents à Boé. Le service est assuré à Sainte Radegonde et à Boé par des vicaires résidents qui sont tenus à toutes les fonctions curiales. Celui de Lacapelette ne consiste qu'en une messe avec instruction les dimanches et fêtes. On vient d'Agen pour la dire. Le titulaire actuel est Antoine Laroque, chanoine-portier de la cathédrale, qui mourra pendant la Révolution.

SAINTE-RAFFINE

Le pouillé de Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac. Elle fut érigée en vicairie perpétuelle par Mascaron, en 1681, à la requête du Chapitre Saint-Caprais.

L'église est située au milieu de la paroisse, loin de toute maison. Elle est bâtie de pierre, longue de vingt pas, large de sept et lambrissée. Il y a un clocher de forme triangulaire.

La dîme du blé se paie au dixième. Le curé était d'abord à la portion congrue, le Chapitre Saint-Caprais prenait un quart de la dîme, le Chapitre Saint-Etienne trois huitièmes et le prieur de Saint-Antoine [1] aussi trois huitièmes. Par une

(1) La cession de cette paroisse aux religieux de La Sauve, qui possédaient le prieuré de Saint-Antoine fut le fruit de la conversion d'un prêtre que leur charité avait accueilli. Laissons parler Raymond alors évêque d'Agen : « Le prêtre qui desservait l'église de Sainte-Raffine, dit-il, fut contraint par ses fautes de la quitter et de la remettre entre nos mains et de celles de l'archidiacre, promettant qu'il ne s'ingérerait plus d'y faire aucune fonction sacerdotale. Il se jeta entre les mains des religieux de la Sauve, Armand de Calezun prieur, et Guillaume de Senon, conventuel de Saint-Antoine, s'obligeant à prendre l'habit religieux dans leur monastère s'ils voulaient bien lui en obtenir l'entrée. » L'asile préparé à tous les pécheurs s'ouvrit donc au prêtre repentant ; et pour récompenser un zèle si cher au cœur de Dieu et si précieux à l'Eglise, ainsi que pour procurer le bien spirituel de la paroisse de Sainte-Raffine, nous la donnons à jamais, continuait Raymond, à la Grande Sauve. (Chart. maj. 211). L'abbé Cirot de la Ville : *Histoire de la Grande Sauve*, pages 38 et suivante.

transaction intervenue entre tous les intéressés vers le commencement du siècle, le Chapitre Saint-Caprais a abandonné sa part au curé et on lui a reconnu le droit de nomination ; le Chapitre Saint-Etienne et le prieur ont gardé la leur mais se sont obligés à fournir au curé un supplément de pension. Le curé prélève en outre les novales, la dîme verte et le carnelage. Il n'y a pas de presbytère.

La paroisse comprend huit métairies et autant de maisons isolées, en tout quatre-vingt-dix communiants. Le curé réside à Agen. Il vient dire la messe tous les dimanches, mais il ne chante les vêpres qu'aux fêtes annuelles. Les malades sont assistés pendant la semaine par le vicaire de Boé auquel le curé donne une indemnité et abandonne le casuel. La patronne de l'église est Sainte-Raffine dont on célèbre la fête le 19 juillet. On élit ce jour là un roi et une reine qui font une petite offrande à l'église et que l'on conduit à la messe et aux vêpres avec le fifre et le tambour. Le mardi de la Pentecôte on va en procession à Bon-Encontre. Le titulaire actuel est Jean Delpech, chapelain de Sainte-Catherine de Ligardes au diocèse de Condom. Il refusera le serment schismatique, sera détenu à l'hôpital en 1794 et mourra peu après.

SAINT-ROBERT

L'église est champêtre, il y a dix ou douze maisons auprès. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq et haute de huit. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle voûtée qui est séparée de la nef par un arceau. Elle a été bâtie au milieu du XVIIe siècle, par un curé de la paroisse pour servir de

sépulture à sa famille. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de chapiteau.

Cette église a été consacrée. Profanée pendant les guerres de religion elle fut réconciliée par Nicolas de Villars, qui fixa au 6 septembre la fête de la Dédicace.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au quatorzième, des menus grains au treizième. Le Chapitre Saint-Caprais prend trois sacs sur huit, soit de blé, soit d'orge ou d'avoine et une pipe de vin. Le curé prend tout le reste et sa part vaut 1.200 livres. Il y a un tènement dans la paroisse, appelé *Conquis*, où il prend seul la dîme. Outre le presbytère, il y a un jardin de gleysage et le sol dimaire, le tout de la contenance de trois cartonnats.

L'Evêque confère de plein droit ce bénéfice.

Il peut y avoir trois cents communiants. Le patron est saint Robert dont la fête tombe le 24 avril. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales requises de droit. Il s'appelle Philippe Gayraud. Futur assermenté et abdicataire, il se rétractera de bonne heure et en 1803 sera maintenu dans sa paroisse comme desservant.

SAINT-SERNIN D'ARTIGUES

Cette paroisse est placée par le pouillé de Valéri dans l'archiprêtré du Siège : *In archipresbyteratu Sedis : Rector de Artigis et sancti Petri de La Cuelhe.* Saint-Pierre La Feuille est depuis longtemps une cure indépendante.

L'église est champêtre, sur une éminence, avec cinq ou six maisons auprès. Elle est du XIIe siécle. Ses dimensions sont : douze cannes de long, cinq de large et cinq de haut. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a du côté de

l'Evangile une chapelle voûtée en croisées d'ogives de la fin de la période gothique. Elle est dédiée à la Purification de Notre-Dame. Un petit clocher roman, de forme quadrangulaire s'élève sur la façade occidentale [1].

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains et carnelage au treizième. Le Chapitre Saint-Caprais, gros décimateur, prend les trois quarts du blé et tout le vin. Le curé prend le quart du blé, une cinquantaine de livres pour sa portion de vin, tous les menus grains, le carnelage et seize sacs de blé sur la pile commune pour ses novales. Son revenu peut aller à 1,000 livres. Le presbytère est contigu à l'église. Il y a un petit jardin et une carterée de pré de gleysage. Le curé jouit en outre d'une carterée de vignes à la charge de seize messes par an et de quelques rentes en menus cens.

Ce bénéfice est de la nomination du Chapitre Saint-Caprais.

On estime à cinq cents environ le nombre des communiants disséminés en sept ou huit petits village de huit feux en moyenne. Le curé est tenu aux fonctions curiales requises de droit. L'adoration perpétuelle a été établie en 1697 par permission de Jules Mascaron. Elle dure quinze jours à partir du 15 décembre. Il y a une confrérie du Saint-Sacrement, avec des statuts, approuvée en 1702, et de temps immémorial les confréries de Notre-Dame et de Saint-Clair. On a des reliques de ce saint, de saint Eutrope, de sainte Raffine, de sainte Victoire, *de mensa Domini*, *de terra montis Calvarii*. Le titulaire actuel est Pierre-Saturnin Péchimbert. futur assermenté et abdicataire et grand chasseur devant l'Eternel. Il sera maintenu à son poste après le Concordat.

---

(1) G. Tholin, op. cit.

SAINT-VINCENT DE LAUGNAC

ET SON ANNEXE : SAINT-AIGNAN

Le pouillé de Valéri porte : « *In archipresbyteratu Sedis : Prior de Lavinhaco, rector ejusdem* ». Le prieuré, dont il n'est plus question aujourd'hui, devait être une dépendance du doyenné de Moirax qui a encore des droits en cette paroisse. Dans le pouillé de Valéri, l'annexe Saint-Aignan, *Sancti Amani*, est unie à la rectorie de Fraisses. Elle fut affranchie dans la suite ; mais, à cause de la modicité de son revenu, elle fut définitivement unie à la cure de Laugnac, au commencement du XVIIe siècle.

L'église de la matrice est dans un bourg de vingt à vingt-cinq feux, près du château. Longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de sept, elle n'est ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

Celle de l'annexe est champêtre, sur une petite éminence, longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Il y a une chapelle lambrissée et séparée de la nef par un pilier de bois. Cette chapelle est dédiée à la Sainte Vierge.

A Laugnac, la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend la moitié de la dîme ; le doyen de Moirax, l'autre moitié. A Saint-Aignan, c'est la même côte qu'à la matrice. L'abbé de Pérignac prend les cinq huitièmes du revenu et paie la pension du vicaire desservant. Les chapelains de Montpezat prennent les trois huitièmes restants. Le curé n'a droit qu'aux novales. Il a en tout exactement 1,480 livres, 11 sols, 3 deniers de revenu net. Outre sa part de fruits décimaux, il jouit d'une petite vigne de trois cartonnats, chargée de douze messes et affermée 24 livres ; d'une pièce de terre labourable de trois cartonnats, chargée de douze messes et produisant 30 livres, 10 sols ;

d'une petite pièce de terre et taillis à l'annexe, louée 10 livres ; d'une dîme inféodée qu'il perçoit sous le nom de prémice dans une partie de la paroisse de Sembas. Un seigneur du lieu avait laissé, vers la fin du XVIe siècle, quatre carterées de terre ou de vigne et deux moulins, à la charge pour le curé de dire ou de faire dire une messe tous les jours et le *Salve Regina*. C'est une sorte de chapelle non spiritualisée. A cause de l'insuffisance des revenus le service a été réduit à une messe tous les premiers mercredis du mois et à la récitation du *Salve Regina* et du *Libera* la veille et le jour de tous les dimanches et fêtes de l'année. Il dépend de ce petit bénéfice une vigne et une pièce de terre de neuf cartonnats chacune, portant ensemble 104 livres, 6 sols, 6 deniers de revenu.

L'Evêque nomme *pleno jure* à cette cure.

Il y a deux cents communiants à la matrice et cent à l'annexe. Celle ci est desservie par un vicaire, celle-là par le curé. A Laugnac, outre la fête patronale de saint Vincent, on célèbre les trois fêtes votives de saint Martial, saint Antoine et saint Charlemagne. L'annexe reconnaît pour patrons saint Côme et saint Damien. Le titulaire actuel est Jean Désalons, ancien professeur d'humanités au Collège d'Agen. Il refusera le serment schismatique, subira la déportation et sera nommé, en 1803, desservant de Dolmayrac (d'Agen).

ARCHIPRÊTRÉ DE FERRUSSAC

Archiprêtre de Ferrussac

LOUIS BOUDON DE LACOMBE

Curé de Puymirol

SAINT-AMANS DE TAYRAC

Valéri place dans l'archiprêté de Ferrussac la rectorie *Sancti Amantii de Teyraco.*

L'église est champêtre, dans le voisinage de quelques maisons, longue de quinze cannes, large de deux et demie, haute de quatre. Elle a été entièrement voûtée, elle l'est encore à moitié. Il y a deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Evangile, dédiée à saint Antoine, l'autre du côté de l'Epître, dédiée à sainte Catherine. Le clocher de forme carrée est au bas de l'édifice, porté par quatre piliers.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend le quart des gros grains et tous les menus. Sa part peut aller à 850 livres. L'abbé de

Saint-Maurin prend les trois quarts du blé et tout le vin [1]. Il donne annuellement aux pauvres de la paroisse dix sacs de fèves, dont la distribution se fait pendant le carême en présence du curé et des marguilliers.

Le bénéfice est de la nomination de l'abbé de Saint-Maurin.

Il y a sept cents âmes. Le curé est tenu au service ordinaire. Outre le patron saint Amans on fête saint Jean-Baptiste. C'est à peu près tout ce qu'il reste d'une ancienne confrérie de ce nom dont les statuts avaient été approuvés par M. Delbène. Le titulaire actuel est Simon Boissié qui mourra en 1790. Il sera aussitôt remplacé par Jean Vergnes, futur assermenté qui se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste en 1803.

SAINT-CAPRAIS DE CAUZAC LE VIEUX

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse est placée dans l'archiprêtré *de Opere* et unie à la rectorie de Saint-Sixte et Gandaille. On ne sait à quelle époque elle fut érigée en cure indépendante. Il y a un prieuré simple et régulier de l'ordre de Saint-Benoit. Le titulaire est Dom Michel Thomas Torné, de la congrégation de Saint-Maur.

L'église est champêtre, dans un bas fond, avec quelques maisons auprés. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de quatre. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. Il y a deux chapelles, l'une à gauche non lambrissée, dédiée à sainte Radegonde, l'autre à droite, voûtée,

(1) Raoul, évêque d'Agen, en 1235, donna à l'abbaye de Saint-Maurin la moitié de la dîme de Teyrac et les moines retirèrent l'autre moitié de Guillaume Bertrand et Bernard de Pène, l'an 1237. (Labénazie, hist. ms.).

dédiée à saint Antoine. Le clocher, de forme quadrangulaire, est au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième, des menus grains à discrétion. Le prieur prend les trois-quarts, le curé un quart et il reçoit du prieur un supplément de pension, par sentence de l'official de 1622. Les religieuses de Notre-Dame de Paulin d'Agen prennent toute la dîme dans un quartier de la paroisse, appelé Puyguilon. Cette dîme est attachée à une chapelle dite de Saint-Sardos, qui est située dans la paroisse de Saint-Martin de Dondas et qui est unie à leur monastère. Il y a un pré de onze cartonnats de gleysage et quelques droits seigneuriaux assez importants.

Le bénéfice vaut 1,500 livres, il est de la collation de l'Evêque.

On compte trois cents communiants, auxquels le curé doit le service ordinaire. Saint Caprais est patron de la paroisse ; sainte Radegonde, titulaire [1]. Le jour de Saint-Antoine il y a aussi une fête votive. Le curé actuel est Barthélemy Fillol, futur constitutionnel, qui sera nommé successivement curé de Lamaurelle et de Blaymont, après le Concordat.

SAINT-CAPRAIS DE CORNEILLAS
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE VALENCE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector de Cornelhano, de Balentia et sanctæ Fidis de Mancueur.* On ne sait quand ni comment a disparu cette dernière paroisse.

L'église de la matrice, qui n'est plus aujourd'hui qu'une

---

[1] Procès-verbal de visite de Mascaron, année 1681.

ruine abandonnée, était bâtie à l'antique dans un lieu champêtre, auprès de deux ou trois maisons, à trois mille pas de Valence. Elle était longue de six cannes, large de quatre, haute de cinq. Le sanctuaire était voûté, la nef n'était ni voûtée ni lambrissée. Elle menaçait ruine depuis longtemps lorsque, vers la fin du XVIIe siècle, la majeure partie de la nef s'écroula.

L'église de Valence entre dans le système de défense de la ville. Au XVIe siècle, pendant les guerres des protestants, on s'en servit comme d'un fort, et Nicolas de Villars dut la réconcilier. Ce prélat consacra le maître-autel le 14 octobre 1603 en l'honneur de la Nativité de Notre-Dame. Le chœur seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées de chaque côté ; la chapelle du Rosaire est la première du côté de l'Epître, puis vient celle de saint Jacques; du côté de l'Evangile, il y a d'abord celle de saint Eutrope, puis celle de saint Joseph. L'édifice a trente cannes de long, dix de large et quinze de haut. Le clocher est une tour carrée, qui s'élève au-dessus de la grande porte de l'église.

Il y a, hors les murs, une petite chapelle, appelée Notre-Dame de Grâce, célèbre par les miracles qui s'y accomplissent. Plusieurs fois détruite par les hérétiques, elle a été chaque fois rétablie par le zèle et la piété des fidèles. Les Capucins s'y installèrent en 1666, et bâtirent à côté d'elle leur monastère, avec le consentement du marquis de Valence, des consuls et du curé. Ils la transférèrent, en 1702, en un lieu plus commode pour eux et le public [1]. Ces religieux, qui ont été jusqu'à douze, sont réduits à huit depuis longtemps. Ils ne font aucune fonction curiale, mais ils peuvent confesser et

---

(1) Voici l'analyse du contrat de fondation en date du 23 août 1666 : 1. Le marquis seigneur de Valence donne son consentement à l'établissement des Capucins, le 20 août 1666 ; 2. Les consuls et les jurats avaient donné le leur par acte de jurade du 20 juin précédent et promis aux Pères un emplacement pour leur monastère ; 3. Les mêmes, le 13 août, offrent une chapelle appelée communément Notre-Dame de la Grâce, et le curé renonce pour lui et ses successeurs à tous ses droits sur

prêcher dans leur chapelle et visiter les malades avec l'approbation de l'ordinaire.

La chapelle des Pénitents Blancs se trouve dans l'enceinte de la ville. Elle est longue de vingt pas, large de dix, lambrissée, avec une galerie du côté de l'Epître et une tribune bien treillissée. La Compagnie fut d'abord établie à Pommevic, en 1620, du consentement de M. de Gélas. Les confrères, pensant que Valence leur offrirait plus de ressource, obtinrent, en 1633, de M. Du Lude, d'y être transférés. Leurs statuts les obligent à réciter l'office de la Sainte Vierge tous les dimanches et fêtes, entre les messes paroissiales, ainsi que les vêpres après ceux de la paroisse et les complies de la Passion tous les vendredis vers cinq heures. Ils font célébrer une grand'messe avec sermon les jours de Saint Jean-Baptiste, de la Décollation, de l'Octave de la Fête-Dieu. Ce jour-là ils ont la procession du Très Saint Sacrement. Il y a prédication dans leur chapelle tous les vendredis du Carême. Ils font aussi une procession le Jeudi-Saint qu'ils persistent à commencer, malgré les défenses reitérées des évêques, à neuf heures du soir. A la mort de l'un d'eux, ils font chanter une grand'messe en commun et chacun en fait dire une basse en son particulier.

On compte cinq confréries, toutes établies dans l'église de Valence, toutes sous la direction du curé : celle de Notre-Dame, primitivement desservie à la chapelle de Notre-Dame de Grâce, et depuis l'arrivée des Capucins, au maître-autel de l'église paroissiale. Les confrères font chanter une messe solennelle le jour de l'Annonciation. Celle du Rosaire, à la chapelle de ce nom. Les statuts obligent de se confesser

---

cette chapelle ; 4. Le service de la frérie établie dans ladite chapelle est transféré au maître-autel de l'église de Valence le jour de la Nativité ; 5. Les Capucins ne feront aucune fonction curiale, sauf qu'ils pourront confesser, prêcher dans leur chapelle et visiter les malades avec l'approbation de l'ordinaire. (Archives de l'Evêché, liasse Valence).

La nouvelle chapelle fut bénite le 8 octobre 1702.

tous les premiers dimanches du mois et d'assister à la procession qui se fait à l'issue des vêpres. Celles de Saint-Joseph, de Saint-Jacques et de Saint-Eutrope aux chapelles qui portent ces noms. Elles obligent spécialement à célébrer saintement la fête de leurs patrons. La fête de la paroisse est le 8 septembre.

La dîme se paie au dixième de tout. Le Chapitre Saint-Caprais prend les trois quarts et le curé un quart dans les deux paroisses. La part de celui-ci est évaluée à 800 livres. Il y a un presbytère à Valence.

Le bénéfice est de la nomination du Chapitre Saint-Caprais.

On estime qu'il y a huit cent trente communiants à Valence et soixante à Corneillas. Il ne s'y rencontre pas un seul hérétique bien que les protestants aient occupé tout le pays au temps de leurs révoltes. On doit en rapporter la gloire à la très Sainte Vierge « pour laquelle on a toujours une dévotion singulière [1] ».

Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales, il n'a qu'un vicaire. Quand on desservait Corneillas il en avait deux. De temps immémorial le curé réside à Valence. De tout temps également, on y prêche le Carême. Les honoraires du prédicateur sont payés, moitié par le Chapitre Saint-Caprais, moitié par le Corps de Ville. Le titulaire actuel est Arnaud Delbourg de Peyrière, futur assermenté, qui se rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

---

(1) Lettre du gardien des Capucins à M. Hébert. 1715.

SAINT-CAPRAIS DE MARCOUX
ET SON ANNEXE : SAINT-MARTIN DE PAU.

Dans le pouillé de Valéri ces paroisses sont unies comme ici et placées aussi dans l'archiprêtré de Ferrussac. Il y a dans l'annexe deux chapellenies. L'une, dite de Cardelus [1], est de la collation de l'évêque. Elle vaut 200 livres, elle oblige à une messe tous les vendredis et a pour titulaire Pierre Falque, clerc du diocèse, natif du lieu. L'autre, d'égale valeur environ, s'appelle de la Malherbe ou de Sauvignas. On ignore quelles sont les charges de celle-ci et il ne s'en fait d'ailleurs aucun service. Elle a été usurpée par les seigneurs de Malherbe et donnée en dot comme une dîme inféodée.

L'église de la matrice est champêtre, sur une hauteur, longue de dix cannes, large de quatre, à demi voûtée. Il y a trois chapelles voûtées, une à droite dédiée à saint Aurel, deux à gauche dédiées à Notre-Dame et à saint Antoine. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de tour carrée. C'est une église du XIIe siècle.

Celle de l'annexe est champêtre aussi, longue de huit cannes, large de trois. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle voûtée dédiée à Notre-Dame.

A Marcoux, l'évêque, de seize sacs de blé en prend neuf et tout le vin, le grand archidiacre, trois, et le curé, quatre, avec tous les menus grains et le carnelage. Le curé jouit en outre d'un gleysage de six cartonnats de terre labourable et de quelques menues rentes sur divers tènements. A Pau, il prend

[1] Cette chapelle était autrefois desservie dans l'ancienne église de Saint-Paul de Beauville, le curé de Beauville a encore quelque prétention d'y nommer.

seul la dîme dans une pièce de terre de huit carterées qui lui fait rente d'un picotin de froment et de 8 deniers par carterée. Il prend en outre quatre sacs sur seize, l'évêque, trois, l'archidiacre, trois, et les deux chapelains chacun trois. Le chapelain de Cardelus a le tiers du vin.

Le bénéfice qui vaut 1,100 livres est de la collation de l'évêque.

Il y a six cents communiants, trois cent quatre-vingts à la matrice et deux cent vingt à l'annexe. Le curé leur doit le service ordinaire. La confrérie de Saint-Eutrope est établie à Marcoux ; à Pau, celle du Saint-Sacrement dont les statuts ont été approuvés par M. Hébert, le 27 avril 1708. Le titulaire actuel est Charles Savignac, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-CHRISTOPHE DE LAFOX

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse est unie à Saint-Jean de Thurac et fait partie de l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre sur une petite éminence, longue de dix cannes, large de deux et demi. Le sanctuaire est voûté en berceau, la nef lambrissée. Le clocher est un triangle au bas de l'église. L'édifice est du XIIe siècle.

La dîme du blé, froment, seigle et méture, se paie au dixième ; des fèves, lin et chanvre, au treizième ; du millet et autres menus grains, au vingtième ; du vin, à discrétion. Le curé était d'abord à la portion congrue. Depuis une transaction entre M. Hébert et le curé, du 10 août 1714, celui-ci prend le tiers de toute la dîme et pour ses novales reçoit de l'évêque un supplément de pension. Sa part peut aller à 750 livres. L'évêque prend les autres deux tiers qu'il afferme 1,300 livres. Il y a un presbytère et un jardin.

Le bénéfice est de la collation de l'évêque.

Il y a cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Christophe dont on célèbre la fête le 25 juillet. La Confrérie du Saint-Sacrement a été établie par M. Joly, le 29 mai 1674. Le titulaire actuel est Jean Revelière, futur assermenté et abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-DENIS DE POMMEVIC
ET SON ANNEXE : SAINT-JULIEN DE GOUDOURVILLE.

Ces deux paroisses sont unies dans le pouillé de Valéri et font partie de l'archiprêtré de Ferrussac. Il y a un prieuré, dépendant de l'abbaye de Moissac, qui a été uni au Séminaire d'Agen vers le commencement du siècle. La maison prieurale est près de l'église de Pommevic ; c'est un château avec deux jardins et un pré. Le prieur est seigneur haut-justicier de Pommevic, non, à la vérité, de Goudourville, qui est une terre distincte, mais il est gros décimateur dans les deux paroisses. Nicolas de Villars constate, dans ses Mémoires, qu'il y avait anciennement à Goudourville une fondation de six prêtres portant le titre de chanoines de Lustrac et il ajoute : *stat sola memoria*. Il y a à Pommevic une petite chapellenie à la nomination du curé et des consuls dont le titulaire doit être un prêtre natif du lieu.

L'église de Pommevic, dans le bourg de ce nom, a été consacrée en 1052[1] ; elle est longue de vingt cannes, large

[1] Bernard, évêque d'Agen, consacra avec Arnaud, évêque de Lectoure, l'église de Saint-Denis de Pommevic, anciennement appelée primus vicus, suivant le cartulaire de Moissac en 1052. (Labénazie, hist. ms.)

de dix, haute de douze, entièrement voûtée. Il ya deux chapelles du côté de l'Evangile, l'une dédiée à saint Sébastien, l'autre à Notre-Dame du Mont-Carmel. Le clocher est une grosse tour carrée au-dessus du sanctuaire.

Celle de Goudourville est située au pied d'une colline, dans une plaine avec quelques maisons auprès. Elle est longue de vingt cannes, large de douze, haute de quinze. Le chœur est voûté ainsi qu'une partie de la nef. Il y a trois chapelles, l'une du côté de l'Epître, dédiée à saint Antoine, les deux autres du côté de l'Evangile. La première est dédiée à sainte Madeleine, la seconde, bâtie à la fin du XVIe siècle par un paroissien appelé de La Viguerie, est dédiée à saint Jean. Le clocher est au bas de l'édifice en carré.

La dîme du blé, dans les deux paroisses, se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. Le curé prend le quart de toute la dîme et sa part dépasse 2,000 livres. Le prieur prend les autres trois quarts qui sont affermés 8,200 livres avec le château et les dépendances. Il jouit en outre de 1,068 livres de rentes seigneuriales. Il y a trois carterées de terre labourable attachées à la chapellenie dont le service consiste en une messe par mois et dont le titulaire, ainsi qu'il a été dit, est un prêtre natif du lieu. Le presbytère est à Pommevic.

Avant l'annexion du prieuré au Séminaire, l'abbé de Moissac nommait au prieuré et le prieur à la cure. Depuis, c'est l'abbé de Moissac qui nomme à la cure.

On compte quatre cents communiants à la matrice, autant à l'annexe. Le service est fait par le curé et un vicaire. De droit et d'usage, il devrait y avoir deux vicaires. Il y a quatre fêtes votives à Pommevic : Saint-Barthélemy, l'Exaltation et l'Invention de la Sainte-Croix et Sainte-Raffine, et trois à Goudourville : Saint-Julien, Sainte-Quitterie et Saint-Antoine. Les deux confréries de Pommevic sont celle de Saint-Fabien et de Saint-Sébastien qui existe de temps immémorial et

dont les statuts ont été approuvés par M. Delbène, et celle du Saint-Sacrement autorisée après la mort de ce prélat par les vicaires généraux *sede vacante*. Les pauvres ont quelques revenus presque tous laissés par d'anciens prieurs, qui se répartissent ainsi : 300 livres pour les distributions, 40 livres pour les lits, une rente de deux sacs, un carton, trois boisseaux de blé pour les bouillons. Ces revenus sont administrés par un syndic et distribués sur les billets du curé et du vicaire. L'église de Pommevic possède quelques reliques dont les Mémoires de Nicolas de Villars contiennent le curieux inventaire : De brachio unius decem millium martyrum sociorum, sancti Acharii ; de ossibus sanctæ Ruffinæ ; de Camisia B. Virginis ; de sudario D. N. J. C ; de sepulchro cujusdam martyris cujus nomen legi non potuit ; de ligno crucis quædam particula quam dixit rector sibi datam a religiosis Moissacensibus. Le titulaire actuel est Antoine Vidalot, qui mourra pendant la Révolution.

SAINTE-EULALIE DE CAUZAC

D'après le pouillé de Valéri, cette paroisse faisait partie de l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est en rase campagne, éloignée des maisons. Elle est longue de vingt cannes, large de trois, haute de sept. Le sanctuaire, du commencement du XIe siècle [1], est voûté. Les voûtes qui recouvrent une partie de la nef sont du XVIe. Du côté de l'Epître, s'ouvre une vaste chapelle, dédiée à saint Antoine, voûtée et séparée de la nef par deux arceaux. Le clocher est au bas de l'édifice ; c'est une belle tour carrée.

---

(1) G. Tholin, op. cit.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et menus grains à discrétion. Le curé ne prend que la moitié de la dîme, l'autre moitié est perçue par le seigneur de Caüzac, en vertu d'un prétendu droit d'inféodation. Il y a un presbytère et un jardin. La valeur du bénéfice dépasse 1,000 livres.

Il est de la collation de l'Evêque.

On évalue à quatre cents le nombre des communiants. Le curé leur doit le service ordinaire. Sainte-Eulalie est la patronne de l'église et saint Orens, le titulaire [1]. On célèbre deux fêtes votives : saint Philippe et saint Jacques et saint Roch. Le titulaire actuel est Pierre Gayraud, futur assermenté, qui se rétractera de bonne heure et sera nommé desservant de Monbalen après le Concordat.

SAINT-JACQUES DE BEAUVILLE
ET SON ANNEXE : SAINT-AMANS DE SERRES

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : R. Bovisville, Sancti Caprasii et Sancti Amantii.* On ne sait quelle était cette paroisse de Saint-Caprais. L'église paroissiale était autrefois l'église Saint-Paul qui s'élevait à quelques pas du château sur l'emplacement où l'on a bâti depuis la chapelle du même nom. Elle était démolie à la fin du XVIe siècle et, à la requête des Consuls, Nicolas de Villars transféra solennellement le service avec le titre de paroisse, à l'église Saint-Jacques, le 15 novembre 1595. Ce prélat, ayant en outre consacré le maître-autel de la nouvelle église paroissiale en l'honneur de saint Jacques, ordonna qu'on en ferait,

---

(1) Procès-verbal de visite de Mascaron, 1681.

le 25, l'anniversaire. L'Evêque est suzerain de la terre de Beauville ; M. de Bonnac y a été reçu encore en cette qualité en 1783. Le seigneur est l'un des barons qui devraient porter l'Evêque sur leurs épaules à sa première entrée solennelle à Agen et ensuite lui prêter foi et hommage. Il y a aux archives de l'évêché un hommage de ce genre qui remonte à 1263. Les deux chapellenies de Delcasse-Peparla et de Géraud-Gaillard sont desservies dans l'église de Beauville. La première est de la nomination du vicomte de Talleyrand, comme baron de Beauville, la seconde est conférée par l'Evêque.

L'église de la matrice est dans la ville ; elle a vingt-quatre cannes de long, six de large, dix de haut. Elle est voûtée, sauf la dernière travée qui n'est pas même lambrissée. Dans le chœur, du côté de l'Evangile, il y a la chapelle de Notre-Dame, puis au-dessous celle de saint Georges, voûtée en forme d'arceau, celle de Notre-Dame de Piété lambrissée et enfin celle de saint Antoine voûtée. Du côté de l'Epitre se trouvent la chapelle voûtée, dite du Seigneur et plus bas celle de saint Crépin voûtée également. Cette dernière chapelle fut cédée aux P. Récollets (1) dès leur arrivée à Beauville. Le clocher, grosse tour pyramidale s'élève au-dessus du porche.

En transférant le service paroissial à l'église Saint-Jacques, Nicolas de Villars émit le vœu qu'un oratoire fût construit sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Paul. Il fut écouté, et peu après fut construite en face du château et par les soins du châtelain la chapelle de Saint-Paul. Cette chapelle, à laquelle les seigneurs de Beauville ont attaché un obit de 40 livres, chargé d'une messe par semaine, est lambrissée, elle a douze pas de long sur six de large.

---

(1) Ils eurent depuis une église particulière qui existait encore en 1789. Ces religieux étaient venus simplement prêcher une mission, on les garda. La ville consentit à leur établissement par délibération de la jurade du 25 janvier 1680, l'évêque donna son approbation et la comtesse de Talleyrand, dame de Beauville, devint leur bienfaitrice.

Près du château s'élève une autre chapelle, dite des Pénitents Blancs. Cette chapelle, ni voûtée, ni lambrissée, a vingt pas de long sur dix de large. Les Pénitents, dont la confrérie a été établie en 1659, y récitent les matines, les petites heures et les vêpres tous les dimanches et fêtes. Il y a les complies tous les vendredis et prédication tous les vendredis de Carême. La compagnie fait dire une messe au décès de chaque confrère et à la huitaine ; tous les membres en font dire chacun une en leur particulier.

A six cents pas de la ville, s'élève la petite chapelle de Saint Roch, longue de dix pas sur dix de large, non lambrissée. Les habitants la construisirent en 1630 par suite d'un vœu qu'ils avaient fait pour être délivrés de la peste. On y dit solennellement la messe le jour de saint Roch, et il y a ce jour-là indulgence plénière.

L'église de l'annexe est champêtre, située sur une colline, auprès de quelques maisons, longue de huit cannes, large de trois. Le chœur est voûté ainsi que la moitié de la nef. Il y a deux chapelles voûtées, l'une à droite, dédiée à Notre-Dame, l'autre à gauche, à saint Louis. Le clocher est au bas de l'édifice en carré.

La dîme du blé dans les deux paroisses se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. A Beauville, l'Evêque prend le tiers du blé et du vin, le curé le tiers du blé et du vin, la moitié des menus grains, le chanvre et tout le carnelage ; le seigneur de Beauville, le tiers du blé et du vin et la moitié des menus grains. A Saint-Amans, l'Evêque prend la moitié du blé et des féves, le grand archidiacre, le quart du blé, le curé, le quart du blé, le vin et les menus grains. Il y a quatre cartonnats et demi de gleysage à Beauville et un presbytère dans les deux paroisses. La part du curé est officiellement de 900 livres.

Le bénéfice est de la collation de l'Evêque.

Il y a sept cent soixante communiants : quatre cents à l'an-

nexe et trois cent soixante à la matrice. On y compte plusieurs confréries non approuvées : de Saint-Amans, de Saint-Antoine, de Saint-Louis, à l'annexe ; du Rosaire, des Cinq Plaies, de Saint-Roch et de Saint-Jean, à la matrice. Il y a une station quadragésimale depuis 1661, le prédicateur est payé par la Communauté et nommé par l'Evêque. Le curé [1] est tenu à toutes les fonctions curiales, le service de l'annexe est fait par un vicaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Falque, qui prêtera le serment, se rétractera de bonne heure et restera à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN DE GOLFECH.

La Commanderie et la paroisse de Golfech sont aussi placées par Valéri dans l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre, dans une plaine, avec cinq ou six maisons auprès, longue de vingt cannes, large de dix, haute de huit ; le chœur seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Du côté de l'Epître, il y a une grande chapelle voûtée, dédiée à saint Jean-Baptiste, qui appartient au Commandeur. Le clocher est une tour carrée et voûtée qui s'élève entre le chœur et la nef.

Le Commandeur, de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, prend toute la dîme et paie une pension au curé, soit en nature, soit en argent. On voit, dans les Mémoires de Nicolas de Villars, qu'il y avait une vigne de gleysage de deux carterées et demie dans la terre d'Auvillars. Cette vigne est depuis

(1) Un curé, en 1666, prétendait que la dignité d'archiprêtre était annexée à sa cure, second archiprêtré, depuis l'établissement de l'évêché et il offrait d'en montrer les titres (?). De fait, on rencontre souvent dans les actes : Archiprêtré de Ferrussac, alias de Beauville,

très longtemps aliénée. Il n'y a pas de presbytère et le curé loge dans une chambre du château.

La nomination à ce bénéfice appartient au Commandeur François-Louis de Franc-Montgey.

Il y a six cents communiants. Le service est fait par le curé assisté d'un vicaire. Les statuts de la confrérie de Saint-Jean ne sont pas approuvés. Le titulaire actuel est Jean-Joseph de Saint-Philip, qui prêtera le serment et se rétractera de bonne heure. Son âge avancé ne lui permettra pas de prendre du service après le Concordat.

SAINT-JEAN DE THURAC

Le pouillé de Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac. Il y a une chapellenie appelée Monié de Gentis, qui a été fondée par un prêtre de ce nom. La famille Monié présente à ce bénéfice auquel a été attaché un fonds de neufs cartonnats de terre labourable et de vigne avec une maison et un jardin. Le titulaire de cette chapellenie est actuellement Guillaume Sauré, ancien chanoine de Saint-Etienne, et vicaire général d'Evreux.

L'église est champêtre, sur une éminence. Elle est lambrissée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame, formant une aile bien voûtée. Le clocher-arcades est en triangle.

Le Chapitre Saint-Caprais prend les trois quarts des gros grains et tout le vin, sauf six barriques qu'il abandonne au curé. Celui-ci prend le quart des gros grains et tous les menus. Il jouit en outre d'un gleysage de trois carterées de terre labourable, contigu à l'église et d'un presbytère. Il y a

100 livres de revenu pour les pauvres. La cure vaut 700 livres.

Elle est de la nomination du Chapitre Saint-Etienne.

On y compte quatre cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Guillaume Auvergnon, futur abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-JULIEN DE BOISSAGUEL

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Ferrussac. Le Chapitre Saint-Caprais, en la faisant passer, malgré son éloignement, pour une annexe de Saint-Caprais d'Agen, a ainsi éludé l'obligation d'y mettre un vicaire perpétuel [1].

L'église est champêtre, située sur le penchant d'une colline. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six, et lambrissée. Du côté de l'Epître, il y a une chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame, bâtie, paraît-il, par les habitants du village de *Pastrès* qui y ont droit de sépulture. Le clocher est de forme triangulaire.

La dîme se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Elle est toute entière perçue par le Chapitre Saint-Caprais. Il n'y a pas de presbytère.

Il y a cent soixante communiants. Le Chapitre, qui est le curé, est tenu à toutes les fonctions curiales. Le service se fait assez mal par un vicaire amovible qui réside à Puymirol.

---

(1) A la requête des paroissiens, M. Joly ordonna sans succès au Chapitre Saint-Caprais d'ériger Saint-Julien de Boissaguel en vicairie perpétuelle.

SAINT-JULIEN DE LAMOTHE

Le pouillé de Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est champêtre, tout à fait isolée, dans un bas fond. Elle est longue de six cannes, large de deux, le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. La cure est primitive et le curé prend tout le revenu qui vaut 800 livres. Il y a un gleysage qui comprend un pré de trois cartonnats et une vigne de quatre, et un presbytère. Un curé a laissé vingt-cinq livres de rente pour les pauvres.

Le bénéfice est de la collation de l'Evêque.

Il y a soixante communiants, auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel, Mathieu Boussac, prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, subira la déportation et, après le Concordat, sera nommé desservant de Notre-Dame de Frespech.

SAINT-MARTIN D'ANGLARS DIT SAINT-MAURIN
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE FERRUSSAC.

Ces paroisses sont placées par Valéri dans l'archiprêtré *de Opere*. Tout près de l'église matrice s'élève l'antique abbaye de Saint-Maurin. « Cette abbaye, dit Labénazie dans son

histoire manuscrite[1], était bâtie avant l'an 1040, elle fut habitée d'abord par des religieux particuliers dont on ne sait pas l'Ordre. Elle a été longtemps possédée par des laïques. Il y a un titre du XIe siècle où un Bernard du surnom de Raymond fait un acte pour la commettre à Unal, abbé de Moissac pour la régir, où ce Bernard déclare qu'elle lui est venue *ex patrimonio*. Cet acte fut exécuté. Les bénédictins de Moissac furent introduits après la restitution qu'en fit ce seigneur laïque; donc lui et ses auteurs l'avaient possédée à la manière que les grands possédaient les abbayes. Les principaux fondateurs sont MM. de Clermont-Dessus quoique on ne sache pas qui a été son fondateur spécial. Vers l'an 1090, l'abbé Othon fit bâtir l'église dont on se sert aujourd'hui, fit agrandir le cloître; un certain Guillaume Dosme permit à cet abbé de prendre tout le bois nécessaire, pour cet effet, dans la forêt d'Auriol qui était au lieu de Corneillas, proche Valence. L'an 1346, elle fut pillée par les Anglais, sous la conduite du comte Dherbi; l'an 1355 ou 1356, l'armée d'Edouard prince de Galles y mit le feu, huit ou dix religieux y furent brûlés avec les bâtiments et les titres. Edouard commit cette violence parce que les religieux tenaient pour le roi de France et ne voulaient point reconnaître le roi d'Angleterre, comme souverain ; le village de Saint-Maurin fut brûlé ainsi que l'église paroissielle. Les habitants voulant se retirer, les abbés leur accordèrent des privilèges et par cette invention les retinrent, on dressa le coutumier l'an 1358. L'abbaye fut rebâtie par Hugues Dutillet, abbé, l'an 1448, il y reçut douze ou treize religieux qu'il logea dans des chambres de torchis

(1) En écrivant cette page sur l'abbaye de Saint-Maurin, Labénazie avait très probablement sous les yeux une histoire de cette abbaye, par un bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Un exemplaire de cette histoire se trouve, paraît-il, aux Archives Nationales. Dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, M. Andrieu cite un « Abrégé de l'Histoire de Saint-Maurin, de l'Ordre de Saint-Benoît, par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, 1670 ». Pièce très rare, dit-il. Un exemplaire a passé en vente à la librairie Champion, en juillet 1883.

avec des séparations de tables. Bertrand de Lustrac fit bâtir le château abbatial et le cloître vers l'an 1500. Il fut brûlé par les huguenots l'an 1561, le 16 décembre. Les huguenots, depuis 1563 jusqu'en 1580, pillèrent souvent l'abbaye, un religieux y fut massacré et jeté par la fenêtre et l'an 1580 ils s'en saisirent pendant trois mois. Jean de Carbonnières, sieur Duplessy, enseigne d'une compagnie de M. le maréchal de Biron, les en chassa et en prit la charge le 15 août 1680, mais ayant pillé lui-même l'abbaye, M. Biron y commit le seigneur de Brassac qui y remit les religieux. En août 1581, elle fut rendue inhabitable et en 1591, il n'y avait qu'un religieux, de onze qu'ils étaient l'an 1565.... L'an 1601, les portes, qui avaient été murées, furent ouvertes et les religieux commencèrent à y faire le service divin ». On lit, en effet, dans les Mémoires de Nicolas de Villars, à la date de 1603 : « Le Prieur de l'abbaye et tous ses religieux au nombre de douze vinrent me saluer. L'abbaye et les cloîtres sont en fort bon état attendu les ruines que la guerre y avait apportées; la nef de l'église n'est pas couverte. L'office se fait depuis deux ans avec le nombre de religieux requis, l'abbaye dépend de Saint-Benoît-sur-Loire ; les pensions de chaque religieux sont de vingt-quatre sacs de blé et de douze barriques de vin ; le prieur prend *pro duplici*. Les revenus de l'abbé sont beaux, il est seigneur de Saint-Maurin. Le 16 octobre je consacrai le grand autel de l'abbaye, en mémoire de saint Maurin, martyr. L'église a été consacrée, appert d'un écrit bien ancien trouvé daus la muraille près la chapelle du côté de l'épître en ces termes : « Anno millesimo nonagesimo septimo ab incarnatione Domini tertio nonas januarii hanc aulam consecravit Petrus Agenni cum Petro Lectorensi episcopo. In nomine S. Trinitatis et honorem S. Crucis et S. Mariæ et S. Maurini [1] et aliorum S. S. Dei. » Pierre de Villamont,

---

(1) On sait que saint Maurin, diacre, né à Agen, aurait été martyrisé à Lectoure par les Ariens.

nommé abbé l'année suivante, acheva l'œuvre de restauration, si bien qu'en 1624, lors de la visite de M. de Gélas, on avait perdu tout souvenir des mauvais jours : « Monseigneur, dit le procès-verbal, s'est retiré dans le logis du sieur abbé qui est un château environné de fossés et basti de fortes murailles, duquel château on a tiré force coups de canons et de mousquets, chanté bonne musique et joué des orgues qui sont dans l'église. Il y avait aussi à l'entrée de toutes les portes de l'église et du château des écrits en latin contenant des louanges d'applaudissements de joie et d'allégresse sur l'arrivée de Mgr avec ses armes à droite et celle du s^r abbé à gauche ».

L'abbaye a été donnée en 1651 [1] aux Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur. La taxe en cour de Rome est de 100 florins. La valeur du bénéfice est estimée officiellement 3,600 livres. L'abbé doit fournir douze pensions aux religieux, c'est-à-dire d'après la transaction du 7 mars 1711 : deux cent seize sacs de froment, trente sacs de méture, vingt-quatre sacs de fèves, quarante-huit faix de paille et et sept centquarante-quatre livres en argent. Le titulaire actuel est Joseph de Galard-Saldebru [2], qui sera arrêté à Bordeaux à la fin de 1793, traduit devant la commission militaire de cette ville le 29 pluviose an II (27 février 1794), condamné à mort « pour n'avoir pas prêté le serment et s'être soustrait à la loi de la déportation » enfin exécuté le même jour à l'âge de 55 ans. Le prieur claustral est Dom Jean Joseph Milon qui disparaîtra du diocèse au début de la Révolution. Citons parmi les autres religieux : Dom Saurel, dom Maigne et dom Castaing.

L'église de la paroisse matrice a été bâtie en 1525. On lit sur le portail cette inscription : « Non confundas me, domine, ab expectatione mea, mater Dei memento mei, l'an 1525 et

(1) En 1645, d'après l'abbé Du Tems.

(2) C'est le trente-unième abbé connu. Voir la liste des abbés dans le tome II, du *Clergé de France*, par l'abbé Du Tems.

le 6 d'octobre le présent édifice fut commencé. Noble M. Bernard de Beauville, recteur de céans, les paroissiens de charrois, manœuvres de six vingts livres y ont aidé et les prêtres de la paroisse cent livres y ont donné, le surplus que ledit édifice a coûté ledit de Beauville [1] [l'a donné] .. Vidi impium superexaltatum, quæsivi et non inveni, etc... ». Cette église fut une des nombreuses victimes du vandalisme huguenot. « Elle est toute découverte, écrivait Nicolas de Villars en 1603, sauf une petite chapelle à main gauche depuis peu couverte. Le clocher sans cloche est tout découvert ». En 1624, lors de la visite de M. de Gélas, la situation ne s'était pas améliorée : L'église était toujours à ciel ouvert et envahie par les ronces. En attendant qu'elle fut réparée, ce prélat proposa aux paroissiens de transférer le service paroissial provisionnellement dans une chapelle de l'église abbatiale. Cette proposition ne fut pas agréée de crainte que le service ne s'y fît toujours dans la suite. On ne tarda pas à effectuer les réparations. Telle qu'elle est aujourd'hui, l'église de Saint-Maurin, située dans un vallon au milieu d'un bourg, est longue de quinze cannes, large de six, haute de huit; elle n'est ni voûtée, ni lambrissée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Evangile, dédiée à saint Eutrope, l'autre de Notre-Dame, dite de La Garrigue. Le clocher est au dessus de la porte en forme de tour.

L'église de l'annexe est champêtre, dans un vallon, avec cinq ou six maisons auprès. Elle est longue de dix cannes, large de six, haute de six, sans être voûtée, ni lambrissée. Il y a une chapelle lambrissée du côté de l'Evangile dédiée à saint Georges. Le clocher est au bas de l'édifice en triangle.

---

1. D'autre part on lit dans le procès-verbal de la visite que fit en 1624, Claude Gélas à Saint-Maurin : « On tient que c'est un prêtre de la maison de Lustrac, ancien recteur, qui a fait bâtir cette église de ses deniers. » D'après l'abbé Du Tems, un Jean de Lustrac, fut nommé abbé de Saint-Maurin, par Léon X, à l'âge de 22 ans et sacré évêque de Périgueux, dans le chœur de ce monastère en 1548.

Dans les deux paroisses le curé prend le quart des grains que l'on porte au sol et le quart des menus grains. L'abbé de Saint-Maurin prend tout le reste. D'après une transaction du 9 décembre 1498, le curé doit à la sacristie de l'abbaye une rente de quatre livres en argent et d'une livre de cire, payable à la Noël. Sa part de revenu est de 700 livres. Il y a un cartonnat de gleysage à la matrice et deux carterées à l'annexe.

Le bénéfice est de la nomination de l'abbé de St-Maurin.

Il y a quatre cents communiants à Saint-Maurin et cent vingt à Ferrussac. Le curé dessert la matrice, un vicaire l'annexe. On a une dévotion toute spéciale à saint Eutrope. Il y a une confrérie de la Charité dont les membres quêtent pour les pauvres et les visitent. Il y a trente-quatre livres de rente pour les pauvres et l'abbé de Saint-Maurin leur fait distribuer tous les ans six sacs de blé à Saint-Maurin et deux à Ferrussac. Le titulaire actuel est Marc Guillaume Jacques Chamaneau, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE DONDAS

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Dondanis et Rector ejusdem.* Le prieuré est uni au Chapitre de Sarlat qui, par là, est patron et seigneur de la paroisse. Il y a, dans l'étendue de cette même paroisse, les ruines d'une chapelle, dite de Saint-Sardos. Les biens, qui y sont attachés et qui sont presque tous situés dans la paroisse de Caüzac le vieux, ont été unis au couvent de Notre-Dame de Paulin d'Agen, par M. de Gélas, le 10 février 1625.

L'église est champêtre, sur une éminence, avec quelques

maisons auprès. Elle est longue de dix cannes, large de six, haute de sept, sans être voûtée, ni lambrissée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Evangile, dédiée à Notre-Dame, l'autre en face, dédiée à saint Blaise. Le clocher est en triangle, au-dessus de la porte d'entrée. L'édifice est du XIIe siècle.

Le curé prend le quart du blé, du vin et des menus grains, et sa part ne dépasse pas la portion congrue. Le Chapitre de Sarlat prend les autres trois quarts. Il a aussi des rentes seigneuriales qui consistent en trente-six sacs de blé, autant d'avoine, et dix-huit sacs de méture provenant d'un moulin, et un peu d'argent. Il y a une vigne de sept cartonnats de gleysage.

Le Chapitre de Sarlat a eu la présentation de ce bénéfice, mais de nos jours l'Evêque a prescrit ce droit contre lui.

Il y a trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Fonterouget, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE BLAYMONT
ET SON ANNEXE : SAINT VICTOR

Valéri place ces deux paroisses dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église de la matrice est champêtre, longue de dix cannes, large de trois, à demi-voûtée; le reste est lambrissé. Il y a deux chapelles voûtées en croisées d'ogives, dédiées l'une à saint Roch, l'autre à saint Blaise. L'église est du XIIe siècle, les chapelles du XIVe (1). Le clocher s'élève du milieu de la nef, en carré.

---

(1) G. Tholin. op. cit.

Celle de l'annexe est champêtre, également sur une colline, entourée de sept ou huit maisons. Elle est longue de dix cannes, large de deux et demie, voûtée en haut et en bas, et lambrissée au milieu. Il y a aussi deux chapelles voûtées, une à droite, dédiée à sainte Anne, l'autre à gauche, dédiée à saint Michel. Le clocher est au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. A Blaymont, le curé prend la moitié des gros grains, tous les menus et tout le vin ; le seigneur de Beauville prend la moitié des gros grains à titre d'inféodation ; de même le seigneur de Frespech dans une plaine appelée Marabal. Il y a un gleysage qui consiste en une rente en blé perçue par le curé sur quelques terres labourables où il prend seul la dîme. A Saint-Victor, le curé jouit des mêmes droits qu'à Blaymont et y possède un gleysage de même nature, mais plus important. Le seigneur de Caüzac prend la moitié du blé dans la plus grande partie de la paroisse, les Jacobins d'Agen dans un certain canton et le seigneur de Frespech dans les terres qui dépendent de sa juridiction. Le presbytère est à Saint-Victor. Le bénéfice vaut 1,550 livres.

Il est de la collation de l'Evêque,

Il y a en tout cinq cent trente communiants qui se répartissent à peu près également dans les deux paroisses. Le curé réside à Saint-Victor et fait desservir l'annexe par un vicaire. Les pauvres jouissent d'un revenu de 150 livres administré par un syndic. Dans ses Mémoires, Nicolas de Villars signale quelques reliques « cum vetutissimis inscriptionibus : Sancti Juliani, de mensa Domini, de vestimentis Beatæ Mariæ Virginis, de ossibus B. Benedicti, de vestimentis Beatæ Appoloniæ ». Le titulaire actuel est Pierre Brun, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE CAMBOT

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Ferrussac. Il y a un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Maurin. Le titulaire actuel est Antoine Crosals, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.

L'église est champêtre, dans une plaine, avec sept ou huit maisons auprès. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de quatre. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher est en triangle au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au quinzième ou au seizième. Autrefois le prieur prenait toute la dîme et donnait au curé la portion congrue. Aujourd'hui, le prieur ne prend que le quart, le curé a les trois autres quarts, ce qui lui vaut environ 700 livres.

Le prieuré et la cure sont de la nomination de l'abbé de Saint-Maurin.

Il y a cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Déjean, futur assermenté qui se rétractera de bonne heure.

NOTRE-DAME DE PUYMIROL

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector sancti Severini Grandis Castri.* C'est sur le territoire de cette paroisse et sur le côteau appelé Puymirol, qu'en 1246 ou 1247 fut bâti le Grand Castel, par Ray-

mond VII, comte de Toulouse. Pierre de Reims, évêque d'Agen, du consentement du Chapitre, céda à ce prince l'emplacement le 26 septembre 1246, moyennant 300 livres assignées sur le péage de Marmande [1]. On construisit dans la nouvelle bastide une église qui fut dédiée à Notre-Dame et qui devint l'annexe de Saint-Seurin. Raymond obtint du pape Innocent IV, en 1248, le droit de nommer à la cure. Les protestants démolirent les deux églises et les pierres servirent aux fortifications. Quand, en 1600, Nicolas de Villars vint à Puymirol rétablir le culte catholique, vingt-deux ans étaient passés qu'il n'y avait pas eu de messe. Seule, l'église de Notre-Dame fut restaurée. Celle de Saint-Seurin fut définitivement abandonnée. On en voyait encore les ruines au commencement du siècle, à deux cents pas de la ville. Saint-Seurin est resté patron de l'église paroissiale, et Notre-Dame, titulaire.

En 1503, Jean Bataillé, recteur de Puymirol, bâtit hors des murs, près d'une porte de la ville, une petite chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Piété, et y fonda une chapellenie qui est aujourd'hui desservie dans l'église paroissiale. Cette fondation, chargée de deux messes par semaine, consiste en terre labourable, pré, vigne, maison, jardin et rentes, dont le revenu total dépasse 150 livres [2]. La nomination était au curé. Mais dans le but de fournir un presbytère au curé, qui n'en avait pas, M. de Chabannes unit à la cure, le 17 octobre 1754, ce petit bénéfice. Lorsque, par un juste retour, le culte prétendu réformé fut banni de la ville, les protestants, en 1640, se bâtirent un temple près des masures de la chapelle de Notre-Dame de Piété et ce temple même fut démoli quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes.

(1) Biblioth. Nat. Coll. Bréquigny, t. x, p. 78, cité par M. Tamizey de Larroque.

(2) De cette chapellenie dépendaient notamment : Une pièce de terre labourable située au lieu de Monpensier ou de Peyrelade, de quatre carterées, quatre cartonnats, rapportant 109 livres, 14 sols, une autre pièce de une carterée, quatre cartonnats, située à las Roufiès, rapportant 33 livres, 7 sols,

Il y a dans la citadelle une chapelle de Pénitents Blancs, qui est longue de vingt pas, large de dix et lambrissée. La confrérie a été établie par permission de Soldadié, vicaire-général, en date du 12 août 1640. On s'assemble tous les premiers dimanches du mois pour réciter l'office de la Vierge et tous les vendredis pour dire complies. La Compagnie assiste en corps à l'enterrement des confrères décédés, etc.

L'église paroissiale, telle qu'elle existe aujourd'hui, est située au centre de la ville. Elle est longue de vingt-cinq cannes, large de six, haute de huit, entièrement lambrissée. Il n'y a pas de chapelles, mais seulement deux autels dont l'un est dédié à Notre-Dame de Piété et l'autre à saint Crépin. Le clocher est au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au seizième, des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui vaut 1,670 livres. Il y a un enclos de gleysage d'une ou deux carterées de terre, pré ou jardin. Il est situé au lieu où s'élevait jadis l'église Saint-Seurin et il en porte le nom.

La nomination appartient au Roi, comme héritier des comtes de Toulouse, et, par suite, au duc d'Aiguillon, engagiste de l'Agenais.

On compte huit cents communiants dans cette paroisse qui à un moment fut toute protestante. En 1624, les religionnaires comprenaient encore la moitié des habitants de la ville et les principaux; en 1666 ils étaient réduits à soixante familles; ils sont aujourd'hui une minorité négligeable. Le service est assuré par le curé et un vicaire. Le curé a le titre de prieur-curé. A son installation il prête serment de fidélité au Roi et à la Ville entre les mains des Consuls. Ceux-ci l'attendent à la porte de l'église, revêtus de leurs robes consulaires et accompagnés des principaux jurats. Le curé prête le serment à genoux, la mains sur les saints Evangiles et les Consuls lui promettent protection. On prêche quatre fois par semaine pendant le Carême. Le prédicateur est nommé par l'Evêque

et a quarante écus d'honoraires. La ville donne quatre-vingt livres, l'abbé de Saint-Maurin dix, les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais dix, le prieur de Saint-Caprais et celui du Deffez chacun 6 livres.

Il y a pour les malades un petit hôpital délabré et inhabitable. Les revenus sont de 105 livres, employées au bouillon des pauvres. L'administration est telle que Mascaron l'a établie en 1680. Le prieur-curé, le juge, le lieutenant du juge, le procureur du roi et les consuls forment le bureau. Les billets sont expédiés par les consuls et sont acquittés par le syndic après avoir été visés par le prieur-curé. Le titulaire actuel est Guillaume Louis Boudon de Lacombe, archiprêtre de Ferrussac. Il sera incarcéré à Agen pendant la Terreur.

SAINT-ORENS D'ESPALAIS

Valéri place dans l'archiprêté de Ferrussac la rectorie *de Palatio*.

L'église est champêtre, dans une plaine avec quelques maisons auprès. Elle est longue de douze cannes, large de huit, haute de cinq et lambrissée. Il y a une chapelle dédiée à sainte Catherine que les paroissiens, et en particulier les bateliers, ont fait bâtir en 1776. Le clocher est au-dessus de la porte en triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième, des menus grains à discrétion. Le prieur de Beyne en Quercy prend la moitié des gros grains; le curé d'Auvillars un quart; le curé le seizième avec tout le vin, menus grains, chanvre, lin et carnelage. Son revenu est de 700 livres.

Malgré quelque prétention du prieur, l'Evêque nomme à ce

bénéfice. C'est l'abbé de Saint-Martial de Limoges qui nomme au prieuré de Beyne.

Il y a trois cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le prieur est obligé de faire dire une messe aux quatre fêtes annuelles et vingt-cinq autres messes *ad libitum* dans l'église d'Espalais. D'après un antique usage, le curé prélève pour les pauvres quinze sacs de méture sur la pile commune de la dîme. Le titulaire actuel est Antoine Grégoire, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE BIMONT
ET SON ANNEXE : SAINT-VINCENT DE SERRES

Dans le pouillé de Valéri, les deux paroisses font partie de l'archiprêtré *de Opere*.

L'église de la matrice est champêtre, sur le sommet d'une colline, dans le voisinage de dix ou douze maisons. Elle est du XIIe siècle, le chœur est voûté en berceau brisé, la nef lambrissée [1]. La longueur est de huit cannes, la largeur de trois, la hauteur de six. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Evangile, voûtée, dédiée à Notre-Dame, l'autre en face, lambrissée, dédiée à saint Clair. Le clocher est au bas de l'édifice en triangle.

Celle de l'annexe est en ruines depuis plus d'un siècle.

La dîme du blé dans les deux paroisses se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. A la matrice, le curé prend toute la dîme. A l'annexe, il en prend les trois quarts et le grand archidiacre l'autre quart. La part du curé vaut

(1) Tholin, op. cit.

800 livres. Il y a un presbytère légué par un ancien curé à ses successeurs.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

Il y a cent communiants en tout dont une dizaine à l'annexe. Le curé leur doit le service ordinaire. Il y a à Bimont une confrérie de Saint-Clair dont les statuts ont été approuvés par le grand archidiacre d'Hopil, vicaire général de M. Delbène. L'église de l'annexe a été interdite par Mascaron et le service transféré àla matrice. Le titulaire actuel est Antoine Delord, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE CLAIRAC

ET SON ANNEXE : SAINTE-MADELEINE

Valéri place ces deux paroisses dans l'archiprêtré de Ferrussac. Saint-Pierre de Clairac a été érigé en vicairie perpétuelle par Mascaron en 1681, avec la Madeleine pour annexe.

L'église de la matrice est située dans un vallon. Il y a quelques maisons auprès. Elle est longue de vingt cannes, large de cinq, haute de sept. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Evangile, dédiée à Notre-Dame du Rosaire, l'autre en face, dédiée à Saint-Antoine.

Celle de l'annexe est champêtre, sur une colline. Elle est longue de six cannes, large de deux, haute de quatre. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle dédiée à saint Jean. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au

dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Caprais prend toute la dîme et paie une portion congrue au curé et au vicaire.

C'est aussi le Chapitre Saint-Caprais qui nomme au bénéfice.

Il y a quatre cents communiants à Saint-Pierre de Clairac et cent à la Madeleine. La matrice est desservie par le curé et l'annexe par un vicaire résident. Cette paroisse compte trois confréries : du Rosaire, de Saint-Barthélemy et de Saint-Blaise. Le titulaire actuel est Pierre Maurèl, qui prêtera le serment, abdiquera, se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE D'ENGAYRAC

Cette paroisse, dans le pouillé de Valéri, se trouve dans l'archiprêtré *de Opere*. Il y a quelque tradition qu'une partie des prébendiers de Saint-Etienne résidaient autrefois à Engayrac et qu'ils avaient demandé d'être transférés à Agen à cause des guerres. Par son testament du 25 août 1513, Robert de Beauville a fait dans cette église, en faveur des enfants prêtres du lieu, une fondation de trois messes par semaine, le lundi de *Requiem*, le jeudi du Saint-Esprit, le samedi de Notre-Dame. Les revenus assignés sont dix-huit sacs de blé et six barriques de vin à prendre sur la part de dîme du seigneur de Clermont, héritier du testateur.

L'église est dans une plaine, avec dix ou douze maisons à l'entour, longue de douze cannes, large de trois. Elle est du XIe siècle. La travée du chœur est voûtée en coupole sur pendentifs [1]. La nef est lambrissée. Du côté de l'Evangile, il y a

(1) G. Tholin, op. cit.

une aile voûtée avec deux arceaux de pierre, qui renferme une chapelle dédiée à Notre-Dame ; du côté de l'Epître, sous un arceau, se trouve la chapelle de saint Cloud. Le clocher est au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend le tiers du blé et tous les menus grains. Sa part est estimée 930 livres. Le comte de Clermont, en vertu d'une inféodation, prend le tiers du blé et la moitié du vin. Les prébendiers de Saint-Etienne prennent le reste, c'est-à-dire, le tiers du blé et la moitié du vin. Il y a trois ou quatre cartonnats de gleysage près de l'église dont le curé jouit.

L'évêque confère le bénéfice *pleno jure*.

On compte cinq cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre èsliens. On célèbre deux autres fêtes votives : saint Cloud et saint Vincent. C'est l'usage d'aller en procession à la chapelle du château de Combebonet entendre la messe aux fêtes de la sainte Croix, de saint Antoine et de sainte Catherine. Cette chapelle, qui est située à cent pas du château, est longue de vingt à vingt-cinq pas, large de dix et bien voûtée. Le titulaire actuel est Etienne Perpignan, qui subira la déportation et sera nommé curé de Damazan après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE FRAYSSES

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse est unie à Saint-Seurin de Puymirol et fait partie de l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre, longue de six cannes, large de

quatre, haute de cinq, non lambrissée. Le clocher est en forme de triangle au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Autrefois, le curé prenait le quart des gros grains et tous les menus ; le Chapitre Saint-Etienne les trois quarts des gros grains et tout le vin. Aujourd'hui le curé est réduit à la portion congrue et le Chapitre lève toute la dîme. Il y a autour de l'église un gleysage de neuf cartonnats en terre labourable.

Le bénéfice est à la nomination du Chapitre Saint-Etienne.

Il y a cent quinze communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Joseph-Caprais de Lafore, qui prêtera d'abord le serment, le rétractera presque aussitôt, subira la détention, la déportation et sera nommé curé de Puymirol après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE LALANDE

Valéri met cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre, dans une plaine, environnée de quatorzé ou quinze maisons. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de cinq. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a une chapelle de Notre-Dame. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Autrefois l'abbé de Saint-Maurin prenait les deux tiers des grains qui se portent au sol ; le curé l'autre tiers avec tout le vin, le chanvre et les menus grains. Aujourd'hui l'abbé a abandonné ses droits au curé dont le revenu atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Il y a un gleysage de deux carterées de terre labourable.

L'abbé de Saint-Maurin nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une vieille confrérie de Saint-Fabien. Le patron est saint Pierre ès-liens, on fête aussi saint Fabien. Le titulaire actuel est Charles Delpech, qui mourra en 1790 et aura pour successeur Marc-Antoine Baboulène, futur assermenté, qui abdiquera en 1794, se mariera le 25 floréal an II et religieusement le 27 juin 1803, en vertu d'un indult du Souverain Pontife.

SAINT-ROMAIN

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre avec quelques maisons aux environs. Elle est longue de quinze cannes, large de quatre, haute de six et lambrissée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle lambrissée, dédiée à Notre-Dame. Le clocher est en forme de triangle au-dessus du portail.

Le curé prend le quart de toute la dîme et sa part vaut 800 livres. Le prieur du Deffez prend les trois autres quarts. Il y a six cartonnats de gleysage et un presbytère. En 1737 un curé de la paroisse a légué à ses successeurs une vigne de quatre cartonnats à la charge de distribuer la moitié du revenu aux pauvres. De plus, en 1751, un particulier a donné 3,000 livres, dont les 150 livres d'intérêts doivent être employées : 1° à fournir du bouillon aux pauvres malades ; 2° à distribuer aux indigents du pain et des vêtements.

Autrefois le prieur du Deffez avait la nomination. Depuis un siècle l'évêque a prescrit ce droit contre lui.

Il y a cinq cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Ignace du

Roux qui mourra en 1790. Il sera aussitôt remplacé par Léon-Hippolyte Héraud, futur assermenté et abdicataire qui se mariera pendant la Révolution.

SAINT-SIXTE

ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE GANDAILLE

On lit dans le pouillé de Valéri: *In archipresbyteratu de Opere: Rector Sancti Sixti de Gandailha et Sancti Caprasii de Causaco.* Ces paroisses sont depuis longtemps des cures indépendantes tout en restant membres du même prieuré de Caüzac.

L'église de la matrice est champêtre, sur une hauteur, entourée de quelques maisons. Elle est du XIe siècle, le chœur est voûté en berceau et la nef lambrissée[1]. Il y a deux chapelles du côté de l'Evangile, l'une voûtée dédiée à Notre-Dame, l'autre lambrissée, dédiée à saint Roch. Le clocher est un pignon-arcades au-dessus de la façade occidentale. Cette église a été consacrée et on en célèbre la dédicace le lendemain de saint Sixte.

Celle de l'annexe est champêtre aussi, dans un vallon, avec deux ou trois maisons auprès. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire seul est lambrissé. Le clocher de forme triangulaire est au bas de l'édifice. Nicolas de Villars consacra le maître-autel, le 17 octobre 1603, en l'honneur de la Nativité de Notre-Dame et comme l'église est consacrée et qu'on avait oublié quel jour on devait faire l'anniversaire de la décicace, il fixa cette fête au 8 septembre.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième,

---

(1) G. Tholin, op. cit.

du vin au quatorzième, des menus grains à discrétion. Le prieur prend les trois quarts de toute la dîme et le curé l'autre quart. Toutefois il y a dans la paroisse de Saint-Sixte cinq carterées de terre labourable où le curé prend seul la dîme et dont il est seigneur direct. Depuis quelque temps le curé a opté pour la portion congrue. Il y a un presbytère à Saint-Sixte.

Le prieuré et la cure sont de la nomination de l'abbé de Saint-Maurin [1].

Il y a cent cinquante communiants à Saint-Sixte et cent soixante-quinze à Gandaille Le curé dessert alternativement les deux paroisses. La confrérie de Saint-Roch est établie dans l'église matrice à la chapelle de ce nom. Dans la même paroisse il y a la fondation d'une mission qui doit être prêchée tous les sept ans par les prêtres de La Rose et pendant laquelle on distribue des aumônes aux pauvres. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Rougé de Prades, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera de bonne heure et passera dans le diocèse de Cahors au moment du Concordat.

SAINT-URCISSE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac. Il y a un prieuré qui a été uni à l'abbaye de Saint-Maurin vers le commencement du siècle.

L'église est champêtre, dans une plaine. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher de forme triangulaire est au bas de l'édifice.

---

(1) Les droits de l'abbaye de Saint-Maurin sur Saint-Sixte et Gandaille, ont été reconnus en 1253, par Guillaume, évêque d'Agen. (Labénazie, hist. ms.).

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Etienne et le prieur prennent chacun la moitié de la dîme et paie au *prorata* la portion congrue du curé. Il y a un gleysage de trois cartonnats de terre labourable dont le Chapitre et le prieur jouissent.

Le Chapitre Saint-Etienne et l'abbé de Saint-Maurin, comme prieur, nomment alternativement au bénéfice [1].

Il y a cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron de l'église est saint Urcisse et le titulaire saint Martial [2] Le curé actuel est Henri-Louis Lantier qui prêtera le serment, le rétractera et mourra à la fin de la Révolution.

SAINTE-VICTOIRE DE CLERMONT-DESSUS
ET SES ANNEXES : SAINT-JEAN
SAINT-PIERRE DE MALAURE
ET NOTRE DAME DE LAMAGISTÈRE, succursale

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyterata Ferrussaguensi : Rector Clarimontis superioris et Sancti Petri de Bello Podio*. On trouve ailleurs Clermont-Soubiran et Saint-Pierre de Norpech ou de Malaure. Il n'est pas question dans le pouillé de Valéri de l'annexe Saint-Jean. De fait cette église n'a jamais été paroissiale au sens rigoureux du mot et son territoire n'a jamais été distingué de celui de Clermont. Le service qu'on y faisait a été transféré en 1780 à la chapelle de Lamagistère. Le bourg de ce nom qui compte aujourd'hui 980 âmes doit

---

(1) En 1254, Guillaume, évêque d'Agen, régla que la présentation du vicaire de Saint-Urcisse serait alternativement au Chapitre de Saint-Etienne et à l'abbaye de Saint-Maurin et la dîme par moitié (Labénazie, hist. ms.)

(2) Procès-verbal de visite de Mascaron, 1681.

son origine à une agglomération relativement moderne de bateliers. Il y eut d'abord une chapelle, dédiée à Saint-Michel, dont on voyait, naguère encore, les ruines à l'entrée du village. Le curé de Golfech y va tous les ans en procession, le jour de Pâques chanter le *Salve Regina*. Dès les premières années du XVIIe siècle on bâtit la moitié de la chapelle actuelle sur un terrain appartenant aux familles de Bessoles et de Molimard. L'autre moitié a été construite en 1664 avec 100 livres données par le seigneur de Clermont, 156 livres que produisit une quête et 160 livres fournies par divers particuliers pour y avoir droit de sépulture. La chapelle latérale de sainte Catherine est due à la piété des marchands qui y ont leurs tombeaux. Pendant longtemps tout le service consista à y dire la messe les quatre fêtes annuelles et quelquefois le dimanche pendant l'hiver. Les évêques avaient grand soin d'y interdire la messe le dimanche et toutes les fonctions curiales et d'obliger les fidèles à suivre les offices de Saint-Jean sous Clermont. Cependant la population augmentant toujours, un besoin impérieux se fit sentir de changer cet état de choses. Le 12 août 1780, après une longue enquête de *commodo* et *incommodo*, M. de Bonnac porta un décret qui érigeait Notre-Dame de Pitié de Lamagistère en succursale de Clermont-Dessus et qui y transférait le service de l'église Saint-Jean. Les lettres patentes confirmatives de ce décret furent expédiées en février 1781 et enregistrées au Parlement le 16 janvier 1682.

Il y a une chapellenie fondée dans cette chapelle dont le revenu ne dépasse pas quelques livres. On ne sait pas au juste si le droit de nomination appartient à l'Evêque ou aux familles de Bessoles et de Molimard. Le titulaire ou desservant actuel s'appelle Lamer, futur assermenté qui mourra à la fin de la Révolution.

Deux autres chapellenies sont desservies dans l'église matrice. L'une appelée de Boissières, du nom de son fondateur,

Pierre Boissière, qui était prêtre. Elle tire ses revenus de quinze carterées de terre, pré et vigne avec maison et jardin, situées au faubourg de Clermont. Le service consiste en trois messes par mois qui doivent se dire à la chapelle Sainte-Anne. Le titre de fondation porte que s'il n'y a personne de la lignée portant le nom de Boissière, les quatre plus proches parents éliront le titulaire. Ce bénéfice est actuellement possédé par Etienne Canuet, curé de la paroisse.

L'autre chapellenie, dite des Hébrard, a été fondée en 1550 par Guillaume Hébrard, avant son départ pour aller guerroyer contre les Turcs. Le fonds consiste en une métairie appelée de Laquas, de dix-neuf carterées et demie de terre. L'obligation est d'une messe par mois *ad libitum*. Les patrons laïques sont Hébrard de Cadrès et son gendre de Roux. Le titulaire actuel est Hébrard du Rocal, sous-diacre, qui mourra en 1790.

L'église de Clermont est dans le bourg, longue de quinze cannes, large de cinq, haute de six, lambrissée et fleurdelisée. Il y a une chapelle au bas de l'église dédiée à Notre-Dame. Le clocher est une tour carrée.

L'église de Saint-Jean est champêtre dans la plaine au-dessous de Clermont. Elle est longue de huit cannes, large de six, haute de sept, lambrissée et fleurdelisée. Il y a deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Epître et au bas de l'église, dédiée à saint Sébastien, l'autre du côté de l'Evangile, dédiée à Notre-Dame. Le clocher est en forme de triangle.

Celle de Saint-Pierre de Malaure est champêtre aussi, longue de dix cannes, large de six, haute de cinq. Le sanctuaire seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher est en forme de triangle au bas de l'édifice.

La chapelle de Lamagistère est dans le bourg de ce nom. Elle est longue d'environ trente pas, large de quinze, haute de douze. Le sanctuaire est lambrissé ainsi qu'une partie de la

nef. La chapelle de sainte Catherine s'ouvre du côté de l'Épître. Il y a un petit clocher.

La dîme du blé dans les trois paroisses se paie au dixième, du vin et des menus grains au vingtième. A Clermont et à Saint-Jean, dont les dîmes ne sont point séparées, le curé prend le quart de tous les grains gros et menus, le Chapitre Saint-Etienne le quart, le seigneur de Clermont les cinq seizièmes et les Jacobins d'Agen les trois seizièmes restants. Le carnelage, le lin et le chanvre sont pour le curé. Il y avait autrefois à Clermont un presbytère dont il ne reste que le jardin. A Saint-Jean, il y a près de l'église un gleysage en deux pièces comprenant deux carterées, deux cartonnats de terre labourable. A Saint-Pierre, le curé prend le quart des grains gros ou menus, le sixième du vin, tout le chanvre, lin, et carnelage. Le Chapitre Saint-Etienne prend les trois quarts des grains et les cinq sixièmes du vin. Il y a quinze cartonnats de terre de gleysage et un presbytère non logeable. Le bénéfice vaut 1,100 livres.

Il est de la nomination du Chapitre Saint-Etienne.

Il y a trois cent soixante âmes à Clermont, cent quatre à Saint-Jean, cent cinquante à Saint-Pierre et neuf cent quatre-vingt à Lamagistère. Le curé fait toutes les fonctions curiales à Clermont, un vicaire à Saint-Pierre, un vicaire résidant à Lamagistère. Il y avait jusqu'au commencement du siècle un troisième vicaire. On compte quatre confréries à la matrice qui sont : Notre-Dame, Sainte-Victoire et Saint-Barthélemy. Le titulaire actuel est Etienne Canuet qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, mais ne reprendra pas de service après le Concordat pour cause d'infirmités.

ARCHIPRÊTRÉ DE VILLENEUVE

Archiprêtre

JOSEPH FOURTEU NAUTON

Curé de Penne

SAINT-AIGNAN

ET SON ANNEXE : SAINT-ETIENNE DE LAVAL

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Fumellensi : Rector sancti Amani et sancti Stephani de Valle.* On trouve aussi dans les anciens actes (1319) Saint-Aman, mais le nom de Saint-Agnan ou Saint-Aignan a prévalu.

L'église de la matrice a vingt-trois pas de long sur dix de large. Le sanctuaire est voûté, la nef est lambrissée. Il y a une chapelle appartenant à la famille de Rancé. Il y en avait deux au XVIe siècle.

Celle de l'annexe est tombée en ruines vers la fin du même siècle, sans qu'on ait jamais songé à la relever, soit à cause de la négligence des paroissiens, dont les principaux étaient alors huguenots, soit à cause de son peu de commodité,

étant située à l'extrémité de la paroisse. On en voit encore quelques restes à un demi-quart de lieue de Saint-Aignan.

A Saint-Aignan, la dîme du blé, orge, seigle, méture, avoine et de tout ce qui se lie se paie au dixième, du vin au vingtième, des fèves au dix-huitième, du millet au cinquantième, du chanvre et du lin au douzième, des agneaux au dixième, des cochons à chaque seconde ventrée un, suivant une transaction du 4 juin 1769. Le curé prend toute la dîme. A Laval, la cote est la même, suivant une transaction du 11 avril 1772. L'évêque prend les trois quarts de la grosse dîme et tout le vin. Le curé prend le quart des gros grains, tous les menus, dîme verte et carnelage. On prend par préciput dix sacs sur la pile commune dont neuf sont pour le curé et l'autre pour les métiviers. La part du curé est évaluée 1,190 livres. Il jouit en outre d'un beau presbytère [1] cédé à la paroisse en 1710, et d'un petit jardin, cédé en 1712. On a donné, la même année, treize cartonnats de terre labourable dont le revenu doit être employé à l'entretien du chœur de l'église.

Le bénéfice est *pleno jure* de la collation de l'évêque.

Il y a trois cent cinquante communiants dans les deux paroisses. Le service de l'annexe est depuis plus de deux siècles transféré à la matrice. Tant que l'état des ruines de l'église de Laval le permit, le curé allait y dire la messe le jour de l'Invention de Saint-Etienne, le 3 août, qui était la fête patronale. En 1666, saint Martial passait pour être le patron

(1) Voici en quels termes le curé, en 1782, décrit son presbytère : « Le presbytère est adossé au mur du couchant de l'église. Cette maison consiste en trois pièces en bas, quatre au deuxième et ses greniers. Au midi est une aile où il y a la cuisine et le four, le puits adossé, au nord est une autre aile où il y a l'écurie, une petite grange et une étable. Au couchant est une terrasse, bâtie en pierres, ce qui forme une petite basse-cour fermée par un portail d'entrée, donnant au Nord. Du côté du Nord est un petit jardin au-devant de la maison. » Nicolas de Villars signale dans ses Mémoires (1601) « une maison près de l'église qu'on dit avoir été la caminade », et « une vieille maison, réduite en four qu'on appelle l'*Evesguat*, possédée par une demoiselle huguenote.

de la matrice. Le titulaire actuel est Pierre Vidal, qui mourra en 1790. Il sera aussitôt remplacé par Joseph de Vassal, futur assermenté qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-ANNE DE MONTMARÈS

Valéri place aussi cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église a vingt pas de long sur sept de large. Le chœur était voûté, une partie de la voûte s'est effondrée dans les premières années du XVIIe siècle. La nef est lambrissée et il y a un clocher que l'on doit refaire en flèche.

La dîme du blé, seigle, avoine se paie au dixième, des fèves au douzième, du blé d'Espagne au cinquantième ; du chanvre, du linet des agneaux, du vin au douzième ; on prend un cochon de lait d'une ventrée entre autre. Le curé est seul décimateur et son revenu est estimé 1,100 livres. Il y a un presbytère obituaire, laissé en 1732 par testament, à la charge de quinze messes par an. Une vigne de cinq cartonnats et une pièce de terre de quatre cartonnats ont été en même temps légués au curés à la charge de distribuer 10 livres aux pauvres tous les ans. Il y a en outre de temps immémorial quatre carterées environ de gleysage en pré et terre labourable.

L'Evêque nomme à ce bénéfice qui est une cure primitive.

On compte cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Rivière, futur assermenté, qui subira la déportation et mourra pendant la Révolution.

SAINT-CHRISTOPHE DE CAMBES

ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE DOUMILLAC

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Cambis, rector ejusdem, Rector Sancti Petri de Dimilhac.* Le prieuré est simple et sécularisé de l'ordre de saint Benoît et dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. On voyait encore en 1632, à côté de l'église de Cambes « une grande maison qui s'en allait en ruines et qu'on appelait le prieuré ».

L'église de Cambes est située dans un vallon, longue de vingt pas, large de dix. Le chœur seul est lambrissé. L'ensemble de l'édifice remonte au XIIe siècle.

Celle de Doumillac est sur un côteau, longue de dix-huit pas sur huit de large. Le chœur seul est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a de chaque côté une chapelle voûtée dont on ignore la dédicace. Le clocher est en pignon au-dessus de la porte d'entrée. Il y a dans le cimetière un oratoire appartenant à la famille de Bonrepos.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, des menus grains au douzième, du vin à discrétion. Autrefois le curé prenait le quart de tous les fruits décimaux, il est aujourd'hui réduit à la portion congrue et le prieur qui ne prenait que les trois quarts de la dîme la prend tout entière. Il jouit de plus d'un beau gleysage consistant en une maison, terres, pré, moulin et rentes. Le prieuré doit valoir 2,000 livres. Le titulaire actuel s'appelle Duranton, ex-pensionnaire au collège royal de Navarre à Paris.

Malgré quelque prétention du prieur, c'est l'Evêque qui nomme à la cure.

On compte deux cents communiants à Cambes et cent à Doumillac, dont le patron est saint Pierre ès-liens. Les deux

paroisses ont droit à toutes les fonctions curiales. Vers 1640, Doumillac cessa d'être desservi par un vicaire ; en 1668, Claude Joly tenta vainement d'en replacer un. L'annexe et la matrice furent desservies de quinze en quinze jours alternativement par le curé jusqu'en 1750. A partir de cette époque l'église de Doumillac a été comme abandonnée et c'est à peine si on y dit la messe trois fois par an. Les paroissiens sont en instance auprès de l'Evêque pour qu'il rétablisse le service alternatif. Le titulaire actuel est Joseph Guibert, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-COLOMBE DE PUJOLS

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré *de Opere*, sous cette forme : R. Sancte Colombe et de Montmanas. On lit dans le procès-verbal de la visite qu'y fit, en 1668, Claude Joly: « Sur le chemin de Tombebout à Sainte-Colombe de Pujols, il y a un reste de masure de l'ancienne église de Saint-Jean de Montmanas, distante de Sainte-Colombe de mille pas, qui était autrefois l'église matrice de Sainte-Colombe, on y vient de Sainte-Colombe processionnellement le deuxième jour des Rogations où l'on dit un *de profundis*. Il n'y reste qu'une petite croix de bois avec un tas de pierres, de broussailles et quelques arbres. J'ordonnais d'y faire dresser une croix de pierre ». De son côté, Nicolas de Villars dit dans ses Mémoires : « Il a été dit par les plus anciens paroissiens qu'anciennement au passage des Anglais, la paroisse était à Saint-Jean de Montbonas (*sic*) qui était quelque commanderie, étant démolie fut transférée au lieu où elle est à présent. »

L'église est longue de trente pas sur huit de large. Le chœur seul est voûté. La nef est flanquée de quatre chapelles voûtées, les deux du côté de l'Epître sont dédiées à Notre-Dame et à saint Jean, celles du côté de l'Evangile à saint Blaise et à saint Eutrope. Le clocher est au fond de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. Autrefois le Chapitre Saint-Caprais prenait la moitié du blé et du vin, le curé prenait la moitié des menus grains et le quart de la part du blé du Chapitre Saint-Caprais ; le Chapitre de Pujols prenait l'autre moitié du blé, du vin et des menus grains. Aujourd'hui le curé est réduit à la portion congrue et les deux chapitres se partagent toute la dîme par égales portions. Il y a un demi cartonnat de terre de gleysage dont le curé jouit. Le curé est chanoine-né du Chapitre de Pujols dont il a part au revenu sans être astreint à aucun service[1].

Le bénéfice est de la nomination du Chapitre Saint-Caprais.

Il y a deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Pierre Joubert, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-ÉTIENNE DU MAIL

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere* : *R. Sancti Stephani de Maleo.*

---

(1) Il y a dans la bulle de fondation donnée par Clément V : Ipsius ecclesiæ rector pro tempore existens ejusdem etiam Ecclesiæ canonicus sit, ac illius grossos fructus ac distributiones quotidianas prout unus ex aliis canonicis percipiat. In illa stallam habeat in choro, locum et vocem in Capitulo ; nec in ipsa Ecclesia nisi prout voluerit residere aut desservire teneatur, et ad id compelli non possit.

L'église est longue de vingt pas, large de six. Le chœur est voûté. Il y a trois chapelles voûtées : une du côté de l'Epître à deux arceaux, dédiée à saint Martin ; deux du côté de l'Evangile, la première dédiée à Notre-Dame, la deuxième sans autel. Le clocher est au bas de l'édifice.

La dîme du blé et des menus grains se paie au dixième, du vin à discrétion. La paroisse est divisée en deux tènements : le grand mail et le petit mail, séparés par un ruisseau. Dans le grand mail le seigneur de Pujols prend les trois quarts de la dîme à titre d'inféodation, le curé un quart. Dans le petit mail, le curé prend toute la dîme depuis que le prieur de Cambes lui a abandonné sa part qui était les trois quarts. Les menus grains et le carnelage sont perçus entièrement par le curé qui jouit encore d'un gleysage de huit cartonnats en jardin, pré et terre labourable. Sa part dépasse à peine le chiffre de la portion congrue.

L'Evêque confère ce bénéfice *pleno jure*.

Il y a cent quatre-vingt-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Quelques-uns sont enrôlés dans la petite *frérie* de Saint-Barthélemy. Le titulaire actuel est Jean Joseph Maydieu qui donnera sa démission en août 1789. Il sera aussitôt remplacé par Pierre Moisan, futur assermenté qui disparaîtra pendant la Révolution.

SAINTE-FOY PRÈS DE PENNE
ET SON ANNEXE : SAINT-CLAIR DE GRÉZAC.

Valéri place Sainte-Foy près de Penne dans l'archiprêtré *de Opere*. L'union des deux paroisses fut faite par Janus Frégose, le 27 avril 1581.

L'église de la matrice est longue de vingt-cinq pas, large de huit et lambrissée. Celle de l'annexe est longue de dix-huit pas, large de huit et aussi lambrissée. Toutes les deux ont un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains à discrétion. Autrefois le curé ne prenait que le quart de la dîme, il en prend aujourd'hui la moitié et tous les menus grains. L'évêque et le grand archidiacre se partagent l'autre moitié ; ce dernier n'a point de part à la dîme du vin. L'évêque afferme sa part 1,200 livres. Le curé possède deux gleysages : l'un à la matrice de six cartonnats en pré et terre labourable, l'autre à l'annexe de deux cartonnats. Son revenu est évalué officiellement à 1,100 livres. Il y a un presbytère dans les deux paroisses.

C'est l'évêque qui nomme au bénéfice.

Il y a deux cents communiants à la matrice et cinquante à l'annexe. Le curé dessert les deux paroisses. Il ne dit la messe à l'annexe que de quinze en quinze, le dimanche, avec le *bis in die*. Le titulaire actuel est Antoine Mercier, qui mourra en 1790. Son successeur, Michel Croizat, refusera le serment, subira la déportation mais ne voudra pas reconnaître l'évêque concordataire.

SAINTE-FOY LA VIEILLE DE PUJOLS
ET SON ANNEXE : SAINTE-FOY LA JEUNE

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie *Sancte Fidis propre Pujolium.*

L'église de la matrice est située hors des murs. Elle est longue de vingt pas et large de sept. Le chœur est voûté. « Sous le grand autel, dit Nicolas de Villars dans ses Mémoi-

res, il y a une petite chambrette où anciennement on venait dormir par dévotion pour recouvrer santé ».

Celle de l'annexe est dans le bourg. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de huit, non compris les chapelles. Celles-ci sont au nombre de quatre. Elles sont voûtées ainsi que le chœur. La première à droite est dédiée à saint Jean-Baptiste, la seconde du même côté à saint Pierre, après l'avoir été à saint Blaise et à saint Eutrope. La première à gauche porte le nom de saint Georges, la seconde celui de Notre-Dame des Agonisants. Le clocher est surmonté d'un chapiteau. Au XVIe siècle les protestants se sont servis de cette église pour leur prêche.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains au treizième. Autrefois l'évêque prenait les trois quarts, le curé l'autre quart. Aujourd'hui l'évêque prend toute la grosse dîme et paie une pension au curé qui perçoit en outre les menus grains, le carnelage et les novales. Les novales, par suite des transactions de 1711 et de 1760, consistent en une barrique de vin, vingt-quatre sacs de blé et de la paille à proportion. La part du curé est évaluée 750 livres, celle de l'évêque s'afferme 1,700 livres. Le presbytère est une petite masure inhabitable.

C'est l'évêque qui confère de plein droit ce bénéfice.

Il y a cent communiants à la matrice et cent soixante à l'annexe. Le curé dit la messe à l'annexe tous les jours de fête et les dimanches de quinze en quinze alternativement avec la matrice. On ne chante les vêpres à Sainte-Foy la Vieille que le jour de saint Roch, qui est une fête propre à cette église. Même à Sainte-Foy la Jeune les vêpres se chantent assez rarement à cause de la proximité de l'église capitulaire où le peuple se rend. Les prônes se font à l'alternative dans les deux églises de Pujols, Saint-Nicolas et Sainte-Foy, ainsi que les prédications de l'Avent et du Carême. On a compté jusqu'à six confréries à la fois : de Sainte-Foy, de Saint-Clair,

de Saint-Eutrope, de Saint-Jean, de Notre-Dame et du Saint-Sacrement. Les deux premières ont seules survécu. On a des reliques de leurs saints patrons en des bustes dorés. Outre celles-là Nicolas de Villars en découvrit de saint Blaise, de saint Georges, de saint Eutrope, de saint Laurent avec des inscriptions très anciennes. Il y avait aussi une chapellenie dite de Bos dont les biens ont été aliénés au XVIe siècle. Il reste une fondation de quarante-trois messes à laquelle ont été attachés quatorze cartonnats de terre. Le banc du seigneur et celui des consuls sont dans l'église de Sainte-Foy la Jeune. Le titulaire actuel est Jean Bruguière, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera de bonne heure et sera maintenu à Pujols après le Concordat.

SAINT-GEORGES DE CAILLAVET

Valéri place le prieuré et la rectorie de ce nom dans l'archiprêtré *de Operc*. Le prieuré est possédé par un religieux de Saint-Maurin.

L'église est longue de vingt pas, large de dix. Le chœur est voûté, la nef à moitié lambrissée. Il y a un clocher.

La dîme du blé, du vin et des menus grains se paie au onzième. Suivant une transaction passée en 1650, le curé prenait toute la dîme moyennant 75 livres 10 sols qu'il donnait tous les ans aux religieux réformés de Saint-Maurin. Mais en 1697 le curé abandonna à son tour toute la dîme au prieur pour se réduire à la portion congrue. Il y a trois cartonnats de gleysage en vigne et en pré.

C'est l'abbé de Saint-Maurin qui nomme au bénéfice.

Il y a cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Malabal,

futur assermenté et abdicataire, constitutionnel persévérant, qui sera nommé curé de Masseils après le Concordat.

SAINT-HILAIRE DE ROGER
ET SON ANNEXE : SAINT-GERMAIN DE TEYSSONAC

Il y a dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Prior de la Grassa. Rector Sancti Hilarii et Sancti Germani de Teyssonaco.*

Le prieuré de Notre-Dame de la Grâce, autrefois de l'ordre de Saint-Benoît, aujourd'hui séculier, est situé dans l'étendue de la paroisse de Saint-Hilaire. Il dépendait de l'abbaye du Bourgdieu, au diocèse de Bourges. Lorsque cette abbaye fut unie au duché de Châteauroux par une bulle du Pape et par une concession expresse du Roi, le prieuré de la Grâce partagea d'abord sa destinée et passa sous le patronage lai de la maison de Condé. Il a été enfin uni au Chapitre de Saint-Jean de Latran en 1740. Le prieur est curé primitif de Saint-Hilaire du Roger et de Saint-Germain, son annexe, de Saint-Sulpice Rivelot et d'Aubiac en Brulhois, diocèse de Condon.

L'église du prieuré est longue de vingt pas, large de huit, bien voûtée. Dans le chœur est le tombeau de la famille de Bourran. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle voûtée, dédiée à Saint-Barthélemy. Le clocher est une flèche qui s'élève du milieu de la nef. Le sanctuaire et une partie des gros murs de cette église datent de l'époque romane. Une partie de la nef fut voûtée au commencement du XVIIe siècle, ainsi que l'atteste cette inscription : 1603, Frère George de Ladugnie, prieur de Notre-Dame de la Grâce [1]. Cette

---

(1) G. Tholin, op. cit.

église passe pour avoir été un de nos sanctuaires les plus fréquentés au Moyen-Age. « Il est vrai, écrit un prieur, M. de Villemont, vers le commencement du siècle, que la tradition commune est qu'il y a eu autrefois en ce lieu une grande dévotion et un grand concours de peuple et de pèlerins qui y venaient de divers endroits et des provinces éloignées et qu'il s'y faisait des miracles par l'intercession de la sainte Vierge dont il ne reste qu'une seule marque qui est que quoique cette église ne soit point une église paroissiale et qu'au contraire elle soit bâtie et située dans l'étendue de la paroisse de Saint-Hilaire de Roger, de laquelle le prieur de Notre-Dame de la Grâce est curé primitif et où il y a un vicaire perpétuel chargé de la charge des âmes, et qu'il y ait joignant cette paroisse un grand cimetière pour la sépulture des habitants du lieu, il y a néanmoins tout proche l'église du prieuré un autre cimetière aussi fort grand que l'on appelle encore aujourd'hui le cimetière des pauvres et des passants, dans lequel on trouve quantité de têtes de morts et d'ossements qui sont apparemment ceux des pauvres passants et pèlerins décédés dans ce lieu où ils étaient venus de loin avec beaucoup de peine pour faire leurs dévotions et accomplir leurs vœux. »

L'église de la matrice est longue de vingt pas, large de sept. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée.

Celle de l'annexe est longue de vingt pas sur dix de large, le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée.

La dîme des gros et menus grains, du vin, etc..., se paie au dixième. A l'origine le prieur prenait les trois quarts du revenu et le curé le quart. Depuis plus d'un siècle le curé s'est réduit à la portion congrue. Il y a un gleysage à Saint-Hilaire de trois cartonnats de terre labourable et de deux cartonnats de vigne, une maison prieurale à Notre-Dame de la Grâce et un presbytère dans les deux paroisses.

La cure est à la nomination de l'Evêque.

Il y a deux cent soixante-quinze âmes dont cent quatre-vingt-quinze communiants à la matrice et deux cent cinq âmes dont cent quarante-cinq communiants à l'annexe. Le service de l'église prieuriale consiste à y dire la messe les dimanches et les fêtes. Un prêtre désigné par le prieur en est chargé. Une importante confrérie est établie dans cette église depuis plusieurs siècles en l'honneur de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Presque tous les habitants des environs y sont enrôlés. Les confrères fournissent le luminaire de l'église, font dire une messe pour chacun des leurs à son décès, une grand'messe le jour de l'Assomption qui est la fête principale de l'église et le lendemain un service pour les morts. Le curé dessert la matrice et un vicaire l'annexe. Le titulaire actuel est Pierre Delberg, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN DE BONNEVAL

ET SON ANNEXE : SAINT-THOMAS

Valéri place ces deux paroisses dans l'archiprêtré *de Opere*. Elles étaient alors indépendantes et formaient deux rectories distinctes. « En 1592, écrit Nicolas de Villars dans ses Mémoires, lors de ma visite à Penne, le recteur de Saint-Thomas me représenta la pauvreté de sa rectorie et que je voulusse unir Saint-Jean de Bonneval. Ce que je lui promis. Depuis ladite union a été faite. »

L'église de la matrice est longue de quinze pas, large de six. Le sanctuaire est voûté. Celle de l'annexe a les mêmes dimensions. Le sanctuaire est aussi voûté, et il y a une chapelle dédiée à saint Roch.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au vingtième. A Bonneval, le prieur de Cambes prend les trois quarts de la grosse dîme, le curé le quart, onze sacs pour ses novales et toute la menue dîme. A Saint-Thomas, l'Evêque qui prenait autrefois les trois quarts de la dîme, n'en prend aujourd'hui que la moitié ; le curé prend aujourd'hui l'autre moitié. Il y a à Saint-Jean un presbytère et un demi-cartonnat de gleysage dont le curé jouit, une pièce de terre de trois carterées où il prend le quint et un pré de trois cartonnats où il prend la moitié du foin.

Le bénéfice est à la nomination de l'Evêque.

On compte cent cinq communiants à Bonneval et cent à Saint Thomas. Les deux paroisses sont desservies par le curé alternativement de quinze en quinze. Le titulaire actuel est Arnaud Delberg, futur assermenté qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-JEAN DE ROUETS

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est longue de quinze pas, large de six ; le chœur est voûté et il y a un petit clocher. Pendant le siège de Villeneuve, cette église fut occupée par les assiégeants qui la laissèrent très endommagée.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains à discrétion. La paroisse était autrefois une sorte de prieuré dont le titulaire était le sacristain de l'abbaye d'Eysses. Les religieux d'Eysses sont restés gros décimateurs et prennent aujourd'hui la moitié de la grosse dîme, le curé prend l'autre moitié et tous les menus grains. Sa part ne dépasse pas 700 livres.

L'Evêque nomme à ce petit bénéfice.

Il peut y avoir quatre-vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre-Michel Vayssière, futur assermenté et abdicataire. Il se soumettra lors du Concordat, mais son âge avancé ne lui permettra pas de reprendre du service.

SAINT-JUST

Saint-Just *de Renautou* faisait partie de l'ancien archiprêtré *de Opere*.

L'église est longue de vingt pas, large de douze, et voûtée. Le sanctuaire est roman, les deux nefs sont de la dernière époque gothique [1]. Le clocher est une tour ronde au-dessus de la sacristie. Il y a au château de Cessac une chapelle domestique à laquelle est attachée une fondation de 20 livres pour des messes que le curé doit acquitter.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au treizième. L'Evêque prend les trois quarts du blé et du vin ; le curé l'autre quart et tous les menus grains, et en outre six cartons de blé et seize sols d'argent sur quelques pièces de terre dont il est seigneur direct et foncier. Il possède aussi un gleysage de trois cartonnats. On voyait encore sous Claude Joly, près de l'église, « une petite tour, de grandes murailles d'une maison qui appartenait à l'Evêque d'Agen et qu'on appelait la maison de l'Evêque. Il y a un presbytère.

Le bénéfice vaut 850 livres et il est de la collation de l'Evêque.

---

1 G. Tholin, op. cit.

On compte trois cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a deux confréries, l'une du Saint-Sacrement, qui a été approuvée par M. Delbène, l'autre de la Nativité de Notre-Dame, dont les statuts sont également approuvés. Le titulaire actuel est Joseph Bissière qui mourra en 1790. Il sera aussitôt remplacé par Jean Blaise Gardette-Bordeneuve, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-LÉGER DE MAGABAL [1]

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est longue de trente pas, large de dix. Le chœur est voûté. Il y a une chapelle, bâtie par permission de l'Evêque en date du 26 octobre 1662, à laquelle une fondation de 20 livres est attachée et dont le revenu doit être employé à faire dire deux messes.

La dîme de tout se paie au dixième. Le curé prend le quart de toute la dîme, l'Evêque la moitié, le Chapitre Saint-Etienne le quart restant. La part du curé ne dépasse guère 700 livres. Il y a un pré de gleysage.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

Il y a cinq cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Planton, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution,

---

(1) C'est dans cette paroisse au château de Bonal que naquit le 6 mai 1734, François de Bonal, évêque de Clermont, une des gloires de l'église gallicane, mort à Munich en 1800. (Voir dans la *Bibliographie agenaise* de M. Andrieu, la liste des œuvres de ce prélat).

SAINTE-MADELEINE DU LAURIER

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est longue de vingt-cinq pas, large de dix. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Du côté de l'Evangile, dans la nef s'ouvre une chapelle dédiée à Notre-Dame.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. L'Evêque et le Chapitre de Pujols prennent par moitié les trois quarts des fruits, le curé l'autre quart et reçoit de l'Evêque un supplément de pension pour lui compléter la portion congrue. Il y a un presbytère avec une grange séparée qui a dans sa dépendance deux picotins de terre où se fait le sol de la dîme et que le curé loue.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une confrérie du Saint-Sacrement. Le titulaire actuel est Louis Géraud, futur assermenté et constitutionnel qui sera nommé curé d'Unet après le Concordat.

SAINT-MARTIN DES CAILLES
ET SON ANNEXE : SAINTE-FOY

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Prior Sancte Fidis de Cailhas*, *Rector ejusdem*, *Rector Sancti Martini de Cailhas*. Le prieuré simple et en commende est de l'ordre de Saint-Benoit. Les deux paroisses ont été unies au commencement du XVIIe siècle, « attendu la modicité du revenu de l'une et de l'autre ».

L'église de la matrice est longue de vingt pas, large de huit. Le sanctuaire est lambrissé et plus élevé que la nef. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle dédiée à la Conception de la Très-Sainte Vierge. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire.

Celle de l'annexe répond à peu près au même signalement mais n'a pas de chapelle.

La dîme se perçoit du dixième sur le blé, du vingtième sur le vin dans les deux paroisses. Le prieur prend les trois quarts des gros grains, le curé le quart, la dîme verte, le vin en entier et trente sacs de novales sur la pile commune. Il y a un gleysage de trois carterées en pré et terres labourables et un presbytère. La part du prieur est de 1,800 livres, celle du curé de 1,100 livres.

Le prieuré et la cure sont de la nomination de l'Evêque.

On compte deux cent trente communiants à la matrice et cent dix à l'annexe. La messe se dit dans les deux paroisses un dimanche entre autre, les vêpres ne se chantent à l'annexe que le jour de sainte Foy. Les deux églises d'ailleurs ne sont distantes que de cinq cents pas. Le titulaire actuel du prieuré est Louis d'Yse de Rossans, chevalier de l'ordre de Malte. Celui de la cure est Joseph Sirgant, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE CALVIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église a vingt pas de long, sur huit de large. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle voûtée, dédiée à saint Eutrope. Le clocher est au-

dessus du sanctuaire. L'église et la chapelle sont du XIe siècle [1].

La dîme de tous les fruits se paie au dixième. L'évêque prend la moitié des gros grains, le curé les trois huitièmes, l'archidiacre un huitième. Le curé prend tout le vin, les menus grains et lève toute la dîme dans un certain quartier de la paroisse. Il jouit en outre d'un gleysage de vingt-deux cartonnats en terre labourable, pré et vigne et d'un presbytère. Sa part est évaluée à 800 livres.

Le bénéfice est à la nomination de l'Evêque.

Il y a soixante-douze communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Rebel de Bourgade, futur assermenté et abdicataire qui ne prendra pas de service en 1803 pour cause d'infirmités.

SAINT-MARTIN DE NOAILLAC

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est entièrement voûtée, elle a vingt-cinq pas de long sur huit de large non compris les chapelles. Ces chapelles sont au nombre de cinq. La première, du côté de l'Epître est dédiée à sainte Anne, puis vient celle de saint Blaise. Du côté de l'Evangile, à partir du chœur il y a les chapelles de saint Jacques, de Notre-Dame du Rosaire et une troisième sans titre comme sans autel. Pendant les guerres de religion, cette église fut profanée et convertie en fort. En 1632, on voyait encore « dans la chapelle de Notre-Dame une cheminée fort indécente où on faisait du feu au temps des guerres. »

---

(1) G. Tholin, op. cit.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. L'Evêque prend les trois huitièmes, le curé le reste. C'est en 1294 que nobles Pierre Aymeric et Ramond de Savinhac cédèrent et résignèrent à Bertrand, évêque d'Agen, tout le droit de dîme qu'ils avaient et percevaient dans les paroisses de Noaillac et Saint-Eparche de Savinhac. Le presbytère, attenant à l'église, avait été démoli pendant les troubles du XVIe siècle ; il a été reconstruit il n'y a pas longtemps. Il y a un cartonnat de terre labourable dont le curé jouit. Le bénéfice vaut 1,150 livres.

Il est de la nomination de l'Evêque.

On compte deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le curé a présentement un vicaire sans y être obligé. Il y a une confrérie du Saint Sacrement très ancienne. Le titulaire actuel est Pierre Paganel, futur apostat, persécuteur et régicide, dont la mémoire est en abomination, et qui, s'il était moins obscur, resterait éternellement voué aux fouets de l'histoire.

SAINT-MARTIN DE PEYRAT, ALIAS SAINT-ANTOINE DE FICALBA

ET SON ANNEXE : SAINT-ANDRÉ DE MONBIROUX, ALIAS DE FONTIROU

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Præceptor Sancti Antonii de Ficualbano — Rector ejusdem et de Peyrac — Rector Sancti Andree de Montberos, aliàs de Fontirou.*

« Le mal ardent ou de saint Antoine réveilla la charité d'un gentilhomme de Vienne en Dauphiné, nommé Gaston. Dieu

lui inspira de vouer sa personne, sa vie et ses biens pour les malades du feu ardent qui venaient à Vienne implorer le secours de saint Antoine, car le corps de ce saint avait été porté de Constantinople par Jacotin, comte d'Albon, du temps du roi Lothaire, fils de Louis d'Outre-Mer. Ce gentilhomme assembla quelques compagnons qui du commencement étaient laïques, mais qui peu à peu devinrent religieux sous la règle de saint Augustin et provignèrent cette congrégation en plusieurs provinces... Il reste à l'ordre de Saint-Antoine, à une lieue et demie ou deux lieues d'Agen, une commanderie consistant en domaines et rentes au lieu de Saint-Antoine de Figue d'Alba, laquelle était unie à la mense de l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne, comme il paraît par une lettre tirée du registre des Insinuations d'Agen, de 1572 [1]. » Dans ses Mémoires, Nicolas de Villars mentionne cette commanderie, dépendante, dit-il, de Saint-Antoine de Viennoys. En 1616 il y avait encore un prêtre, ayant le titre de commandeur, qui desservait la chapelle Saint-Antoine et qui habitait une maison attenante à cette chapelle. Tout son service consistait à dire les complies le samedi soir et la messe le dimanche. Peu à peu l'ordre négligea d'envoyer un commandeur en titre et se contenta de faire dire une messe de quinze en quinze jours par un prêtre quelconque, la plupart du temps par un cordelier de Villeneuve. C'est peut-être vers cette époque que cette Commanderie fut unie à celle de Pont-Daurat près la Réole [2]. Le 25 mai 1630, intervint une transaction entre les religieux et le curé par laquelle celui-ci se chargeait du service moyennant

---

(1) Labénazie, Hist. ms.

(2) En 1734, encore, dans un rapport à l'Evêque, un curé écrit : « Il y a une chapelle qu'on nomme Commanderie de Saint-Antoine de Ficalba appartenant aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, de Pont-Daurat. (Arch. de l'Ev., liasse Saint-Antoine). Après tous ces témoignages, n'est-on pas fondé à croire qu'il y a erreur dans une pièce des Archives de la Préfecture. (Papiers relatifs à la période révolutionnaire) où cette Commanderie est attribuée à l'ordre de Malte,

30 livres et les oblations qui seraient faites dans la chapelle. Le service consistait à y dire la messe de quinze en quinze jours, aux quatre fêtes annuelles et aux fêtes de Notre-Dame, de Saint-Antoine et de Saint-Barnabé. Insensiblement et malgré la défense des évêques, les curés transférèrent dans cette chapelle, située dans le bourg, le service paroissial et l'église de Saint-Martin de Peyrat, trop éloignée et d'un accès difficile, fut peu à peu abandonnée.

Cette église qui aujourd'hui n'est plus qu'une ruine au coin du cimetière, était située à cinq cents pas du bourg de Saint-Antoine. Elle était bâtie de pierre de taille et voûtée, longue de vingt-trois pas, large de huit. Du côté de l'Evangile il y avait une chapelle dédiée à saint Jean, du côté de l'Epître une autre chapelle dédiée à Notre-Dame. Le clocher était de forme quadrangulaire [1].

La chapelle Saint-Antoine, où se fait actuellement le service paroissial, est longue de vingt pas, large de dix et lambrissée. On vient de construire une chapelle latérale dédiée à l'Assomption de la Sainte Vierge. Le clocher-arcades est au-dessus de la porte d'entrée.

L'église de l'annexe est située à mille pas du village de Fontirou. Elle a vingt pas de long sur dix de large. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a une chapelle voûtée du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame. Le clocher est en forme de triangle.

Les biens de la Commanderie consistent en rentes et en un beau domaine dit du Peyrat, contenant quarante carterées de terre, vignes et pré, exemptes de la dîme. Celle-ci, dans les deux paroisses, se paie au dixième pour le blé, au treizième

---

(1) L'église de Saint-Martin de Peyrat avait été convertie en fort pendant les guerres de religion. En 1616 elle était encore entourée de grands fossés remplis d'eau, fortifiée de gabions tout à l'entour ; à l'entrée du cimetière il y avait un ravelin.... Le village fut saccagé par les protestants, de là le peu de documents relatifs à la Commanderie.

pour les fèves et menus grains, au vingtième pour le millet et pour le vin. Autrefois, l'évêque prenait les trois quarts et le curé le quart de la grosse dîme. Un arrêt du Parlement du 12 mai 1728 a adjugé la moitié au curé. Celui-ci prélève en outre quelques sacs de blé sur la pile commune et quatre barriques de vin pour ses novales ; il prend toute la dîme verte et menue et le carnelage, le revenu d'un pré de deux cartonnats, d'un autre pré de quatre ou cinq picotins. Sa part peut valoir 800 livres. Il y a un presbytère à Saint-Antoine.

Le bénéfice est à la nomination de l'Evêque.

Il y a quarante-trois feux dans le bourg de Saint-Antoine et trente-cinq autres disséminés dans la campagne, faisant en tout trois cent vingt-cinq communiants ; il y a trente-cinq feux dans l'annexe faisant cent communiants. La matrice est desservie par le curé qui fait dans la chapelle Saint-Antoine toutes les fonctions curiales et le service de la Commanderie. Un vicaire dit la messe tous les dimanches à l'annexe. La matrice a deux offices propres : saint Martin et sainte Agathe. L'adoration perpétuelle y est établie et dure six jours du 9 au 14 mars. Le titulaire actuel est Marie-Jean-Jacques Argenton, futur assermenté et abdicataire qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE TRÉMONS LE PETIT

Valérie place la rectorie *de Tribus Montibus ultra Oltum* dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est longue de vingt-cinq pas, large de huit ; le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle voûtée dédiée à saint Jean. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin, des menus grains et du carnelage au treizième. Autrefois les bénédictins d'Eysses prenaient les trois quarts de la grosse dîme, le curé l'autre quart avec tous les menus grains et le carnelage. Ce dernier jouissant en outre d'un gleysage de trois cartonnats et d'une rente de huit poules et de douze sols d'argent. Dès avant 1675, les religieux prennent tous les fruits et paient la pension congrue du curé. Il y a un presbytère tout neuf.

L'abbé d'Eysses nomme au bénéfice.

Il y a cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Caïbiac qui démissionnera cette année même. Il sera remplacé le 13 octobre par Pierre Bergé, futur assermenté et abdicataire qui sera placé à Sainte-Radegonde de Villeneuve après le Concordat.

NOTRE-DAME D'ALLEMANS

ET SON ANNEXE : SAINTE-CROIX DE PENNE [1]

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Alamanis. Rector ejusdem et sancte Crucis Penne.* Le prieuré d'Allemans dépendait autrefois de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Il est aujourd'hui simple et séculier, de la collation de l'Evêque, et consiste en fruits décimaux tirés de la paroisse d'Allemans et affermés 2,000 livres. Le titulaire actuel est Félix Sabaros Dubédat, chanoine de Saint-Etienne.

L'église de la matrice a vingt-cinq pas de long sur huit de

---

1 On donnait en dernier lieu plus communément le titre de matrice à Sainte-Croix de Penne.

large. Le sanctuaire est voûté et le clocher est sur l'arcade du sanctuaire.

Celle de Sainte-Croix était située dans la ville de Penne, au-dessous du château. C'était un bel édifice bâti par les Anglais, long de trente pas, large de dix. Du côté de l'Epître, il y avait une chapelle voûtée. Au bas de l'édifice s'élevait le clocher. Le vandalisme huguenot commença la ruine de cette église, le temps l'a achevée.

Il y a dans la même ville de Penne et sur le territoire de la paroisse d'Allemans, une chapelle de Pénitents blancs. Cette chapelle n'est qu'une maison que la Compagnie a achetée et qu'elle appropria alors à sa nouvelle destination. Elle est longue de onze toises, deux pans ; large de trois toises, trois pans, et haute de trois toises et demie. Les Pénitents furent établis à Penne par M. de Gélas, en 1624, et leurs statuts ont été depuis confirmés par M. Dulude le 14 octobre 1633, par M. Delbène le 2 mars 1644, et enfin par M. Joly en 1665. Ces statuts diffèrent peu de ceux des autres compagnies du même nom.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le prieur prend les deux tiers de la grosse dîme, le curé l'autre tiers avec tous les menus grains et le carnelage. Il y a un gleysage de trois cartonnats de terre labourable autour de l'église d'Allemans et un petit jardin près de l'église Sainte-Croix, dont le curé jouit. La part du curé n'est guère que de 700 livres.

C'est l'Evêque qui confère *pleno jure* ce bénéfice.

Il y a cent trente communiants dont plusieurs occupent un quartier de la ville de Penne. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. La fête patronale est la Nativité de la Très Sainte Vierge. Le titulaire actuel est Antoine Joubert, futur assermenté et curé constitutionnel, qui se rétractera de bonne heure, mais ne reprendra pas de service après le Concordat pour cause d'infirmités.

NOTRE-DAME D'ALLEZ

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est longue de vingt-cinq pas, large de huit, et lambrissée. Deux chapelles latérales dont l'une est dédiée à Saint-Barthélemy, à droite, l'autre à Sainte-Radegonde, à gauche, lui donnent la forme d'une croix. Il y a un clocher en forme de mansarde au fond de l'édifice.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. Le prieur de Sainte-Livrade prend la moitié des gros grains, les religieux de Sainte-Livrade ont le quart, le curé l'autre quart. Le prieur et les religieux se partagent le vin et donnent quatre barriques au curé. Celui-ci prend les menus grains, la dîme verte, le carnelage et prélève sur la pile commune vingt-trois sacs de blé pour ses novales. Le tout ne dépasse guère la portion congrue. Il y a un petit presbytère attenant à l'église.

Le bénéfice est de la nomination du prieur de Sainte-Livrade, mais l'Evêque lui conteste ce droit.

Il y a deux cent dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est la Nativité de la Très Sainte Vierge. Le titulaire actuel est Jean Lagrange Malateste de Beaufort, qui refusera de prêter le serment schismatique, subira une longue détention et ne pourra reprendre du service en 1803, pour cause d'infirmités.

NOTRE-DAME DE BIAS

ET SON ANNEXE : SAINT-ETIENNE DE VILLENEUVE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Rector Sancti Stephani Villanove, de Bias, Sancti Nicolai de*

Pujolibus. Anciennement Saint-Nicolas et Notre Dame de Bias ne faisaient qu'une seule et même correctorerie à laquelle l'Evêque nommait *par tour* avec l'abbé d'Eysses. Dans la suite Villeneuve ayant été bâtie sur le Lot, comme Bias et Saint-Nicolas étaient éloignés de près d'une demi-lieue de la ville, on dut aussi pour la commodité des habitants y bâtir une chapelle que l'on dédia à saint Etienne. Cette chapelle devint succursale de l'église de Bias ; elle est depuis longtemps, sinon par le titre, du moins par l'importance, l'église principale.

L'église de Saint Etienne a été sans doute fondée en même temps que la bastide (1264) mais ne fut terminée qu'au xve et au xvie siècle [1]. Elle est longue de quarante pas, large de dix, chapelles non comprises et voûtée. La nef est flanquée de quatre chapelles à droite et de trois à gauche. La première du côté de l'Epître est appelée vulgairement de Teyssonat. Il y a une porte qui donne dans le cimetière. La confrérie de Saint-Eloy y est établie. Au-dessous se trouve la chapelle de Saint-Jean. La chapellenie dite de Pauliac y est desservie. Chapelle et chapellenie ont été fondées par une famille de ce nom qui en a tous les droits. Les revenus de la chapellenie sont huit sacs et demi de fromeut, un demi sac de seigle et 20 sols en argent à la charge d'une messe par semaine. La confrérie de Saint-Jean pour les hommes et de Sainte-Marguerite pour les femmes y sont établies. Puis vient la chapelle de Saint Fabien et de Saint Sébastien. Il y a écrit à la clef de voûte : « Daymes, notaire, m'a fait faire. » Géraude Comparot, veuve de François Daymes, notaire, y fonda, le 14 mai 1523, la chapellenie de Saint-Fabien et de Saint-Sébastien, qui est encore du patronnage lai de la famille de Souffran. Le service est de deux messes par semaine. La moitié des biens sont perdus. Il reste encore une maison sise rue de la Porte d'Agen, une vigne de cinq cartonnats dans la paroisse de Co-

---

(1) G. Tholin, op. cit.

longue, 5 livres de rente au village de Gaumetou, près Paulliac, etc.... Dans la même chapelle est desservie la chapellenie de Marrauset, fondée par un prêtre de ce nom qui en a laissé le patronage à sa famille. Le service est une messe tous les jeudis. Les biens, qui n'ont pas été aliénés, sont neuf cartonnats de terre labourable dans la paroisse de Bias, huit de vigne dans la paroisse de Collongue et enfin une maison à Villeneuve, rue Saint-Etienne. La quatrième chapelle est dédiée à saint Michel. Du côté de l'Evangile il y a la sacristie voûtée, puis la chapelle de saint Pierre, de sainte Marguerite et celle de Notre-Dame dans laquelle les confréries de Saint-Clair et de Notre-Dame sont établies. Cette église fut profanée pendant les guerres de religion, elle fut réconciliée par Nicolas de Villars le 10 juin 1592. Ce prélat consacra ce jour-là le maître-autel. Au bas de l'édifice s'élevait le clocher, grosse tour carrée, couverte de tuiles qui a été renversée par la foudre en 1775 et qui n'a pas été relevée.

Dans le quartier même de Saint-Etienne [1] il y a un couvent de Cordeliers. Cette maison a été fondée en 1502 par Jean de Saint-Chamans, seigneur baron de Pujols. En 1561, les huguenots en chassèrent les religieux et en 1577 la démolirent en partie. Elle a été restaurée depuis grâce à la libéralité des habitants. L'église mesure, hors d'œuvre, vingt-quatre toises trois pieds de long, six toises de large et quatre de haut. Elle est lambrissée et flanquée d'une chapelle également lambrissée. Une tour carrée sert de clocher. Il y avait à l'origine dix-huit religieux, le malheur des temps les a réduits à douze. A l'exemple de leur Père saint François, ils ont épousé la pauvreté et avec elle comme *donna et madonna*, ils vivent en mendiants et n'ont d'autres ressources que la besace et la charité des fidèles [2].

(1) Sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui les Haras.

(2) Voir la lettre du gardien, Joseph Ricard à M. Hébert, arch. de l'Ev. F. 34. Ils possédaient cependant deux jardins contigus, rue du Pont Salinier, de la contenance de neuf cartonnats.

Les Cordeliers usèrent de leur influence pour déterminer Antoinette de Raffin Poton, à fonder à Villeneuve un couvent d'Annonciades. Ils réussirent et l'acte de fondation fut passé le 13 avril 1621. Toutefois les premières religieuses n'arrivèrent qu'en 1624. Elles venaient du monastère d'Agen. La maison dans laquelle elles s'installèrent est située à quelques pas de l'église Saint-Etienne et occupe tout l'emplacement qui sera plus tard le « quai d'Alsace ». Les sœurs n'eurent d'abord qu'une modeste chapelle ; mais dans la suite on bâtit dans le style du XIIIe siècle la belle église actuelle. Claude Joly en autorisa l'érection le 31 août 1669 (1). Le couvent, à l'encontre de celui d'Agen, est demeuré jusqu'à nos jours sous la direction des Cordeliers.

Dans la rue *basse*, s'élève la chapelle des Pénitents blancs. La confrérie fut établie le 2 juillet 1657, par permission de Soldadié, vicaire général de M. Delbène. Elle est sous le patronage de saint Jean-Baptiste et observe les statuts de celle du même nom établie à Agen. On permit d'abord aux confrères de faire leurs exercices dans l'église paroissiale et on leur donna un délai de deux ans pour se construire une chapelle particulière. Ils firent donc bâtir à leurs dépens la chapelle qu'ils possèdent actuellement et qui fut bénite par ordre de Claude Joly, le 6 janvier 1667. Cette chapelle est longue de trente pas, large de huit et non voûtée. Il y a derrière l'autel un vaste chœur où les confrères s'assemblent et chantent l'office. Leurs principales obligations consistent à dire tous les vendredis de l'année les sept psaumes de la pénitence à sept heures du matin et complies à six heures en été, à quatre heures en hiver; les mercredis de carême, les psaumes graduels le matin et le *Stabat* le soir avec la prédication et les complies ; toutes les fêtes de Notre-

---

1) *Sainte Jeanne de Valois et l'ordre de l'Annonciade*, par M. Hébrard, p. 425. Les biens des Annonciades de Villeneuve comprenaient notamment les cinq métairies de Parens, de Bordeneuve, de Barris, de Galinié et de Monterixte.

Dame, le petit office de la Sainte Vierge et la messe le matin, vêpres et complies, le soir ; les quatre fêtes annuelles, les fêtes de saint Jean-Baptiste, de l'octave du Saint Sacrement, l'office du jour et prédication, tous les troisièmes dimanches du mois, l'office de la Sainte Vierge. Ils font une procession le Jeudi saint qui sort à sept heures du soir et rentre à 10 heures, ils assistent à celle du Saint Sacrement où ils portent le poële alternativement avec les Pénitents bleus de la paroisse de Sainte-Catherine.

L'église de Bias est champêtre, longue de vingt-cinq pas, large de dix. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Epître vulgairement appelée de Broval, où la famille de Cieutat a son tombeau, l'autre dite de Lancasterie, du côté de l'Evangile, dédiée à saint Michel.

Il y avait autrefois un prieuré, dans la paroisse de Bias, appelé de Ribeyroles, de l'ordre de Grammont. Ce prieuré avait été annexé à celui du Deffez, en 1317, et on le retrouve encore de nos jours sur les listes officielles des prieurés de nomination royale. Ce qui restait des édifices a été rasé au commencement du siècle. Les biens sont possédés par la famille de Favols, et il y a un tènement considérable d'où le curé ne retire ni dîmes, ni novales. Voici ce qu'en dit Claude Joly dans son procès-verbal de visite de 1668 : « Le prieuré de Notre-Dame de Ribeyrolles est distant de l'église paroissiale d'un demi-quart de lieue. Il reste de l'église du prieuré le chœur et la nef dont les murailles sont de leur hauteur ordinaire. Le chœur est couvert de tuiles sans autel, la nef bâtie un tiers de pierre de taille, le reste en brique avec un cordon de pierre de taille à demi toise près de la hauteur. Elle est longue de dix-huit ou vingt pas à demi pleine d'herbes et d'arbres, toute découverte sauf le chœur. En bas, une porte murée. Le propriétaire est le sieur Favols de Ribeyrolles qui a dit que ladite église et bâtiments joignant et dépendant

avoient été achetés par le feu sieur son père du sieur Billon, il y a vingt-cinq ans. Lequel sieur Billon l'avait acquis du sieur Roquepiquet de Verteuil de la R. P. R., son beau-frère, deux ans auparavant, et le sieur de Roquepiquet, du prieur du Defès, proche d'Agen, lequel, à ce qu'on nous a dit, aliéna et vendit les biens temporels dudit prieuré audit sieur de Roquepiquet par enchère faite à Villeneuve, la somme de 700 livres qui furent employées pour payer au roi Charles IX les arrérages des sommes dues à S. M. par ledit prieur du Deffès, en conséquence d'un arrêt du grand Conseil, confirmé par une bulle du Saint-Père et consentement de l'évêque diocésain. Lesdits biens aliénés consistent en un jardin, qui est à Villeneuve, de deux cartonnats aboutissant au gleysage et quelques vignes dans le territoire de Pujols, et autre domaine. Il y a, joignant ladite église, une espèce de cloître de vingt-cinq pas en carré, dont les murailles sont de leur hauteur, joignant un bâtiment et jardin.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. L'abbé d'Eysses prend un quart et demi. M. Deshoms de Favols un quart, M. de Monbrun un huitième, le curé un quart avec les novales, toute la dîme verte et menue et le carnelage. Les droits de l'abbé d'Eysses sont surtout fondés sur une transaction du 15 mars 1265, par laquelle un de ses prédécesseurs abandonna à l'évêque d'Agen la moitié des dîmes de Monflanquin en échange du quart de celles de Bias. Le quart et demi possédé par MM. Deshoms et de Monbrun, provient de l'inféodation qui a été longtemps attachée à la seigneurie de Pujols, mais qui par vente ou héritage a souvent changé de possesseurs. Il y a un gleysage de dix cartonnats dans la paroisse de Bias et un autre de trois cartonnats près du cimetière de Saint-Etienne dont le curé jouit. Le revenu de celui-ci est évalué à 1,150 livres. Il y a un presbytère à Saint-Etienne et une chambre près de l'église de Bias.

L'Evêque nomme au bénéfice, malgré les prétentions de l'abbé d'Eysses et du Chapitre Saint-Etienne.

On compte trois cents communiants à la matrice qui est desservie par un vicaire de Saint-Etienne. Il y en a mille à l'annexe. Le curé réside à l'annexe et y fait toutes les fonctions curiales. Les confréries de Saint-Etienne ont été mentionnées ; celles de Bias sont au nombre de trois : du Saint-Sacrement, de Notre-Dame et de Saint-Roch. Le titulaire actuel est Jean Boissières, futur assermenté et abdicataire. Il sera député par le clergé constitutionnel du département aux deux conciles prétendus nationaux et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE DAUSSE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église a dix-huit pas de long sur huit de large. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. Le curé prend les cinq huitièmes des gros grains, tous les menus et tout le vin ; l'Evêque les neuf trente-deuxièmes de la grosse dîme et le grand archidiacre les trois trente-deuxièmes. Il y a trente-sept cartonnats de gleysage en pré et terre labourable dont le curé jouit. La part de ce dernier est évaluée à 700 livres.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Espagnol, futur assermenté, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE FRESPECH

ET SES ANNEXES : SAINTE-FOY ET SAINT-CLAIR

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Rector de Fesso Podio, Sancte Fidis et Sancti Clari.* Il y avait un prieuré bénédictin à Sainte-Foy qui est uni à la mense des religieux de Saint-Maurin.

L'église de la matrice est du XIe siècle [1]. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de dix en bas et de six en haut. Le chœur est voûté.

Celle de Sainte-Foy est longue de quinze pas, large de sept. Le chœur est voûté. Du côté de l'Epître, il y a une petite chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame.

Celle de Saint-Clair est longue de quinze pas, large de huit, le chœur est voûté. Le clocher est au-dessus de la porte d'entrée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. A Notre-Dame et à Saint-Clair, dont la dîme n'est pas séparée, le curé prend la moitié du blé et du vin et tous les menus grains. Le seigneur du lieu prend l'autre moitié à titre d'inféodation. A Sainte-Foy le curé partage tous les fruits décimaux avec les bénédictins de Saint-Maurin. Dans cette paroisse, il y a sept ou huit carterées de terre labourable, appelées le gleysage, où le curé prend seul la dîme. A la matrice, il y a aussi un gleysage d'un demi picotin possédé par le curé. On estime à 850 livres le revenu total de ce dernier [2]. Il n'y a pas de presbytère.

---

(1) G. Tholin, op. cit.

2 Les fruits décimaux du curé de Frespech furent affermés 1699 livres en 1787. L'écart entre le revenu officiel et le revenu réel est ici juste de la moitié.

On compte trois cent cinquante communiants à Notre-Dame, soixante-dix à Sainte-Foy et quatre-vingt-dix à Saint-Clair. La messe et les vêpres doivent se dire dans les trois paroisses tous les dimanches. De droit et d'usage le curé devrait avoir deux vicaires. Il a même été condamné à tenir un vicaire résident à Saint-Clair par arrêt du Parlement du 23 mai 1620. Il n'y a qu'un seul vicaire cependant. Les confréries du Saint-Sacrement et de Notre-Dame sont établies à Notre-Dame. Le titulaire actuel est Jean-Joseph de Laumont, qui refusera le serment et mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE PUYCALVARY

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Rector de Capella et de Podio Calvario.* Il y avait en effet deux églises sur cette paroisse : la chapelle du château, et à six cents pas du château, l'église paroissiale. Cette dernière était déjà en ruines lors de la visite de Nicolas de Villars, en 1602. En 1668, Claude Joly la trouva toute découverte et pleine de ronces. Les murs, à la vérité, étaient encore de toute leur hauteur. Elle était longue de trente pas, large de six, et avait un clocher à quatre ouvertures. De mémoire d'homme le service se faisait à la chapelle du château, dite de Notre-Dame. A la demande de Claude Joly, le seigneur du lieu consentit à ce que cette chapelle devint à perpétuité l'église paroissiale et offrit même l'emplacement d'un cimetière. Il ne mit qu'une condition qui fut agréée, c'est que les décimateurs et les paroissiens seraient désormais chargés de l'entretien et des réparations. Dès lors l'ancienne église fut tout à fait abandonnée et la porte murée.

L'église actuelle a été consacrée par Eustache, évêque de Saintes, vicaire-général d'Antoine de La Rovère, le 17 avril 1530. Elle est longue de trente pas, large de douze, et en partie lambrissée. Il y a une chapelle à droite, en bas de l'église. Il y en a une autre, à gauche, voûtée, appartenant au seigneur, et dédiée à sainte Foy. Au-dessus est une tribune également voûtée. La chapelle et la tribune communiquent avec le château.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au dix-huitième. Autrefois le Chapitre Saint-Caprais prenait les trois quarts de la dîme, il n'en prend aujourd'hui que la moitié. L'autre moitié est au curé avec la dîme verte et huit sacs qu'il prélève sur la pile commune pour lui tenir lieu de novales. Le curé jouit, en outre, d'un beau gleysage de cinq carterées en pré, vigne et terre labourable. Son revenu ne dépasse guère le chiffre de la portion congrue. Le 1er septembre 1754 fut porté un décret d'union des paroisses de Dausse et de Puycalvary, fondé sur l'insuffisance du reveuu de cette dernière paroisse. Il y avait une erreur de fait et après la procédure ordinaire le décret fut rapporté le 20 janvier 1762.

C'est le Chapitre Saint-Caprais qui nomme au bénéfice.

On compte cent quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une confrérie de Sainte-Foy qui a remplacé les antiques confréries de Sainte-Quitterie, de Sainte-Catherine et de Sainte-Aurelle. Le titulaire actuel est Bernard Baget, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera et mourra pendant la Révolution.

SAINT-NICOLAS DE PUJOLS

ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE MONESTIERS

Ces deux paroisses, dans le pouillé de Valéri, forment deux rectories distinctes et font partie de l'archiprêtré *de Opere*. Elles ont depuis longtemps perdu leurs églises. Celle de Monestiers était située à deux mille pas de Pujols dans la direction de Villeneuve. En 1668, lors de la visite de M. Joly, les murailles étaient presque de leur hauteur ordinaire. Il y avait encore deux chapelles voûtées, celle du côté de l'Epître était appelée de Saint-Loup. Le clocher était debout avec deux ouvertures. La toiture s'était effondrée depuis longtemps et la nef était envahie par une végétation folle d'herbes et de ronces. Le curé y venait pourtant dire la messe tous les ans le 1er septembre, fête de Saint-Loup. A côté était un petit cimetière. Cette église avait appartenu jadis à un important prieuré qui fut ruiné au XIVe siècle pendant la guerre de Cent Ans. Le peu de biens qui en restait fut uni à la mense du Chapitre Saint-Caprais par Imbert, évêque d'Agen. L'union fut confirmée par une bulle [1] du pape Martin et par des lettres patentes de Charles Dauphin, régent du royaume, en date de 1422.

Des deux églises Saint-Nicolas le Vieux et Saint-Nicolas le Jeune il ne reste pas le moindre vestige. La première était située au lieu appelé le Serpoulet. Les huguenots usurpèrent

(1) Prædicta ecclesia ab olim nobilis et solemnis ex antiqua fundatione quamplurimis fuit nobilibus redditibus et opulentis proventibus dotata, hodiernis vero temporibus propter diversas tribulationes guerrarum fructus ejus Ecclesiæ adeo sunt notorie diminuti quod ad prioris et canonicorum et aliorum servorum ipsius ecclesiæ victum minime sufficiant propter quod in ea cultus divinus penitus diminuitur et quasi totaliter deperditus est et periculum est ut indè status ipsius Ecclesiæ depereat nisi de aliquo decenti medio necessitati Ecclesiæ . . . . . subveniatur. (Cité par Labénazie, hist. ms.)

pendant longtemps son cimetière. La seconde, située également hors des murs mais près de la porte du château, fut démolie par ordre du roi en 1561 pendant les guerres de religion et on bâtit un bastion sur son emplacement. Le service paroissial a été transféré par Janus de Frégose, avec le consentement du seigneur, à l'autel Saint-Nicolas de l'église capitulaire.

Cette dernière église, dite de Notre-Dame et Saint-Pierre de Pujols, a été bâtie par Jean, seigneur de Pujols, lors de la fondation du Chapitre. Elle est contiguë au château auquel elle est reliée par un petit pont. Elle est longue de trente pas, entièrement voûtée et éclairée par huit grandes fenêtres. Du côté de l'Evangile, dans le chœur, il y a une chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame, et surmontée d'une tribune d'égale dimension [1]. Il y a en face une autre chapelle voûtée dédiée à sainte Madeleine, et une autre tribune au-dessus. Cette chapelle et cette tribune communiquent avec le château. « Il y a un chœur séparé de la nef par le fond et dont les deux côtés sont appuyés au mur du corps de l'église, le tout façonné en sculpture. Il y a au-dessus et dans le fond une tribune avec un grand crucifix en relief au milieu. Il y a deux rangs de formes en dedans où les chanoines se placent, l'un au-dessus et élevé d'un pied et demi environ, l'autre plus bas et sur le plan de l'église, lesdits deux rangs régnant autour du chœur [2]. Au côté droit, en entrant, il y a une place distinguée pour le doyen, garnie d'un dais orné de violet. Le sieur curé de Saint-Nicolas occupe la première place du côté gauche à l'entrée de la nef, dans le chœur. Dans le milieu du chœur, il y a un grand pupitre ; au derrière du pupitre, vers

(1) Du côté de l'Evangile, dans le chœur, il y a une chapelle voûtée près de laquelle est un réduit qui servait de cache pendant les guerres. (Cl. Joly). — En 1595, sous Nicolas de Villars, les deux chapelles portaient le nom : l'une de Notre-Dame de Lorette, l'autre du Saint Sépulcre.

(2) Il y avait douze places canoniales.

l'autel, est un grand mausolée en marbre blanc, haut de quatre pieds où sont représentées en relief les figures du fondateur et de la fondatrice du Chapitre ; au côté de l'Evangile, dans ledit chœur, est la chaire [1] ». Dans la nef, du côté de l'Epître, il y a un autel dédié à saint Louis ou la confrérie de ce nom est établie ; de l'autre côté, en face, est l'autel de saint Nicolas où se fait le service paroissial. Le maitre-autel a été consacré, et peut-être l'église entière, par Jean, évêque de Lectoure. Cette église fait partie des fortifications, la tour du clocher protège une porte de la ville. Aussi a-t-elle été profanée pendant les guerres de religion. Elle a été réconciliée depuis, probablement sous Janus Frégose.

Le Chapitre de Pujols fut fondé en 1526. « Bilhonis contribua, avec les chanoines de Saint-Caprais à l'érection de ce Chapitre, dont les premiers fondateurs furent le baron du lieu Jean d'Esclamals, et Catherine de Lévis, autrement de Château-Morand, son épouse. Bilhonis et les chanoines affectèrent à cette fondation la moitié de la dîme de Sainte-Colombe-de-Pujols, dont le premier était curé et le Chapitre patron et gros décimateur [2] ». Le seigneur de Pujols y ajouta quelques dîmes inféodées qu'il possédait. Le revenu total ne dépasse pas 1,500 livres. Il y avait à l'origine un doyen et six chanoines, le doyen prenant le revenu de deux places et jouissant en seul de quelques pièces de terre. Vu la modicité du revenu total, le Chapitre obtint après la mort de M. Hébert, des vicaires généraux, pendant la vacance du siège et des seigneurs de Pujols la suppression d'un canonicat, de sorte qu'ils ne sont plus que six aujourd'hui. Le doyen est actuellement Jean de Fumel, vicaire général de Lodève. Le

(1) Procès-verbal de la visite de Pujols, par M. d'Yse de Saléon, le 23 novembre 1733.

(2) M. Barrère, *Hist. Monum.*, Labrunie, Labénazie, etc... Dans leurs procès-verbaux de visite, Claude Joly et Jean d'Yse de Saléon reculent jusqu'en 1547 la fondation du Chapitre et de l'église et sont muets sur l'intervention de Bilhonis et du Chapitre Saint-Caprais qui fut d'ailleurs à peu près nulle.

curé de Sainte-Colombe de Pujols est chanoine-né de ce Chapitre, celui de Saint-Nicolas l'est aussi, mais il n'a que le rang. Les autres chanoines sont : Pierre Carry, de Metz, en Lorraine et Jean-Baptiste Bruguière, curé de Sainte-Foy de Pujols. Il y a en outre un maître de psalette et deux enfants de chœur. On relève dans la bulle d'institution donnée par Clément VII, le sept des ides de septembre de l'an III de son pontificat, un curieux détail, c'est l'autorisation donnée au doyen de célébrer pontificalement la messe, les quatre fêtes annuelles, toutes les fêtes de la Vierge, les jours de saint Pierre, de saint Joseph, de la Fête-Dieu avec mitre, anneau et crosse, de donner la bénédiction solennelle au peuple, etc. Sauf, peut-être Bilhonis, aucun doyen ne semble avoir usé de cette prérogative.

D'après la teneur de la bulle d'institution, les chanoines étaient tenus de résider et de réciter publiquement toutes les heures de l'office; le seigneur du lieu pouvant néanmoins diminuer le service suivant les nécessités du temps. Aujourd'hui, faute de ressources suffisantes, les chanoines ne résident pas à Pujols. Ils y vont par tour de semaine dire une messe basse tous les jours de férie et tous ensemble ils y vont dire les dimanches et les fêtes les petites heures de l'office et chanter la messe et les vêpres. Il y a pour cela 200 livres qui doivent se distribuer aux présents. Ils n'y disent matines que la nuit de Noël. Le service est fait tant bien que mal par les curés de Saint-Nicolas et de Sainte-Foy de Pujols. Le patronage est partagé par Jean Joseph de Fumel, baron de Tombebout et Joseph de Gombaut, baron de Razac et de Pujols qui nomment à l'alternatif. Ce Chapitre est reconnu comme un collège séculier dans tout le diocèse et dans le synode diocésain il prend rang après le Chapitre Saint-Caprais.

Il y avait sur le territoire de Saint-Pierre de Monestiers une chapelle dite de la Maladrerie, dont il reste encore quel-

ques ruines. Dans son verbal de visite (1668), Claude Joly, dit de cette chapelle : « Elle est située sur le chemin de Villeneuve à Pujols. Les murailles sont de leur hauteur ordinaire des deux côtés et derrière l'autel en bas, elles sont à hauteur de deux pieds. Elle est découverte, pleine de ronces et d'herbes et ouverte. La maison joignante pour les malades contient quatre chambres. Elle renferme douze malades. C'est le seigneur de Pujols qui l'a fondée. Le curé de Saint-Etienne administre les sacrements aux malades et y vient en procession le jour de Pâques et le mardi des Rogations. Il y a un cimetière pour les malades et quinze ou seize cartonnats de terre, vigne ou jardin. » Le prélat ordonna la réparation de l'église. Elle n'a pas été réparée, les biens ont été depuis unis à l'hôpital de Villeneuve. Le curé de Saint-Etienne, il est vrai, y vient toujours dire les complies le soir de Pâques et y faire une station le mardi des Rogations. C'est tout ce qu'il en reste.

Un grand nombre d'habitants et surtout les principaux avaient embrassé la Réforme au XVIe siècle. Leur temple avait été une première fois démoli vers le milieu du XVIIe siècle par un arrêt du Conseil parce qu'il était trop rapproché de l'église. Celui qu'ils rebâtirent fut à son tour abattu en 1685, au moment de la révocation de l'édit de Nantes.

A Saint-Pierre de Monestiers, les deux Chapitres d'Agen se partageaient autrefois les trois quarts de la grosse dîme et laissaient l'autre quart au curé avec les menus grains et le carnelage. Aujourd'hui ils se partagent la dîme entière et donnent au curé 20 pistoles et dix sacs de blé. A Saint-Nicolas l'abbé d'Eysses prend un quart et demi de la grosse dîme, les seigneurs de Pujols et de Tombebout, conseigneurs un quart et demi à titre d'inféodation, le curé le quart restant avec la dîme verte et menue, le carnelage et 13 pistoles de supplément données par l'abbé d'Eysses. La part du curé ne dépasse guère le chiffre de la portion congrue.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice au moins depuis 1510. A une époque reculée les deux paroisses de Saint-Nicolas et de Notre-Dame de Bias ne faisaient qu'une seule correctorie à laquelle l'Evêque et l'abbé d'Eysses nommaient alternativement. Il en était encore ainsi en 1419.

La paroisse de Saint-Nicolas qui comprend à peu près la moitié de la ville de Pujols compte environ cent communiants. Celle de Monestiers peut en avoir soixante, qui se trouvant aux portes de Villeneuve ne fréquentent guère l'église de Pujols. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Le dimanche la messe paroissiale se dit à l'autel de Saint-Nicolas, le soir il y a les vêpres capitulaires. Les prônes se font à l'alternative dans les deux églises de Saint-Nicolas et de Sainte-Foy. Les dominicales de l'avent et du carême sont prêchées également à l'alternative dans les deux églises par un prédicateur spécial. Il y a un régent à 100 livres de gage, soldé par la communauté et approuvé par l'Evêque. L'église de Saint-Nicolas possède deux riches reliquaires, l'un, provenant de l'église de Monestiers, contenant des reliques de saint Pierre, saint Loup, saint Martial et saint Martin, l'autre renfermant des reliques de saint Nicolas, saint Fabien, sainte Quitterie, sainte Radegonde, saint Vincent, saint Rémy et saint Antoine. Le titulaire actuel est Jean Lacroze de Solière, qui ne prêtera pas le serment, subira la déportation et mourra en exil.

SAINT-PIERRE DE CASSIGNAS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église a trente-cinq pas de long et quinze de large. Le sanctuaire est voûté. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. Le seigneur de Frespech prend les trois quarts de la grosse dîme à titre d'inféodation, le curé l'autre quart et tous les menus grains. Il y a quatre ou cinq cartonnats de gleysage en vigne et terre labourable dont le curé jouit. Il y a encore deux cartonnats de terre labourable dont la moitié du revenu est affectée à l'entretien de l'église. L'autre moitié revient au curé à la charge d'une messe par an. La part de celui-ci est évaluée officiellement à 650 livres. Il y a un presbytère.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est François Delbès, futur assermenté et abdicataire qui sera nommé à Saint-Martin, canton de Beauville, après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE CAZENEUVE

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église [1] est située au centre de la paroisse avec trois maisons auprès. Elle a treize cannes de long sur un peu plus de trois de large. Le sanctuaire est voûté ainsi que le commencement de la nef. Deux chapelles ajoutées au XVIe siècle donnent à l'édifice la forme d'une croix. Celle du côté de l'Epître est voûtée et dédiée à Notre-Dame ; elle appartient au seigneur de Tombebout. L'autre en face est seulement lambrissée, elle est dédiée à saint Clair et appartient à la famille de Castelgaillard. Le clocher est un joli pavillon carré, voûté et recouvert de tuiles-crochet.

(1) Cette église est dédiée à saint Pierre ès-liens.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, pris dans la vigne, des menus grains au quatorzième. Anciennement le Chapitre Saint-Caprais prenait les trois quarts du blé et tout le vin. Il ne prend plus aujourd'hui que la moitié de toute la dîme hormis le carnelage qui appartient au curé. Celui-ci prend la moitié restante qui doit lui servir de pension congrue et l'indemniser de ses novales. Il y a un presbytère.

Le bénéfice est de la nomination du Chapitre Saint-Caprais.

Il y a deux cents communiants répartis en cinq hameaux. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales requises de droit. Un curé a laissé pour les pauvres de la paroisse vingt cartonnats de terre et pour les orphelins 400 livres. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Descamps qui refusera le serment et subira la déportation. Son grand âge l'empêchera de reprendre du service après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE COLLONGUES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est longue de dix-huit pas, large de huit. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. Quand les offices claustraux de l'abbaye d'Eysses avaient des titulaires particuliers, l'aumônier de cette abbaye prenait les trois quarts du blé et le camérier la moitié du vin. Le reste était au recteur. Lorsque l'abbaye passa aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ces religieux possédèrent par indivis les mêmes droits. Le curé ayant opté pour la portion congrue en 1708, ils prennent depuis lors toute la dîme. Il y a un presbytère attenant à l'église et dix cartonnats et demi de gleysage en vigne et terre labourable.

L'abbé d'Eysses nomme au bénéfice.

On compte cent quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron de la paroisse est saint Pierre ès-liens. Le titulaire actuel est Jean Paillé, futur assermenté et abdicataire, qui se mariera civilement en l'an III.

SAINT-PIERRE DE COURBIAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est du XIe siècle [1]. Elle est longue de trente pas, large de huit. Le sanctuaire et le tiers de la nef sont voûtés. Une partie des voûtes est de 1486. Le clocher-arcades est au-dessus du sanctuaire.

Il y a à quelques pas de l'église une chapelle très ancienne, dédiée à Notre-Dame, longue de dix pas, large de six, ni voûtée, ni lambrissée. Le mur du bas qui longe le chemin public est à hauteur d'appui et surmonté d'une balustrade à jour. Il est d'usage de dire la messe dans cet oratoire le jour de la Purification.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains au douzième. L'abbé d'Eysses prend les trois quarts du blé et tout le vin à la réserve de trois barriques qu'il abandonne au curé. Celui-ci prend le quart du blé, tous les menus grains et le carnelage. Il y a un cartonnat de gleysage en jardin et un boisselat en terre labourable dont le curé a la jouissance. M. de Sangruères laissa, le 23 avril 1671, pour une fondation, une vigne de cinq cartonnats. Le presbytère est attenant à l'église.

L'abbé d'Eysses nomme au bénéfice.

(1) G. Tholin, op. cit.

On compte deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. L'église possède plusieurs reliquaires contenant une cinquantaine de reliques, notamment du bois de la vraie Croix, de la tunique de Notre-Seigneur, etc... La confrérie de Saint-Pierre y est établie de temps immémorial. Interrompue à cause des guerres civiles et de la peste qui ruinèrent et dépeuplèrent la paroisse, elle a repris en 1658. Le titulaire actuel est Jean Fauché qui refusera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE MASSOULÈS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est du XIIe siècle (1). Elle a trente pas de long sur dix de large. Le chœur est voûté. Du côté de l'Epître il y a une chapelle voûtée du XVe siècle autrefois dédiée à saint Antoine, aujourd'hui aux Grandeurs de Jésus. Le clocher est une tour carrée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au treizième, des menus grains au quinzième. Le Chapitre Saint-Caprais prend les trois quarts des gros grains, le curé l'autre quart avec tout le vin, les menus grains et quatorze sacs de blé par préciput pour ses novales. Ce dernier possède en outre un gleysage de cinq cartonnats en terre labourable, et six cartonnats, appelés aussi le gleysage, lui font 2 sols de rente. Il habite une maison qui a été donnée avec un jardin aux curés de la paroisse, à la charge de douze messes par an. L'ancien presbytère est démoli. La valeur du bénéfice ne dépasse guère le chiffre de la portion congrue.

(1) G. Tholin, op. cit.

La nomination est au Chapitre Saint-Caprais.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Cayrou qui mourra l'année courante. Il sera remplacé par Jean Méral qui sera presque aussitôt nommé à Saint-Pierre de Trémons.

SAINT-PIERRE DE NOAILLAC

Cette paroisse faisait partie de l'archiprêtré *de Opere*, d'après l'appeau synodal de 1593.

L'église est longue de trente pas, large de dix, elle n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

L'Evêque prend toute la dîme. Depuis 1660, le curé est réduit à la portion congrue. Il y a deux cartonnats de terre de gleysage et un presbytère.

L'Evêque confère le bénéfice *pleno jure*.

On compte deux cents âmes dont cent vingt communiants, presque tous pauvres. La paroisse ne contient que cent quarante sesterées de terre dont les deux tiers sont incultes. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Le titulaire actuel est Raymond Presseq, bon ecclésiastique et mauvais poète, qui prêtera le serment, abdiquera, se rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DU PORT DE PENNE
ET SON ANNEXE : SAINT-MARCEL

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Rector Sancti Petri Portus Penne et Beate Marie de Petra*

acuta. Saint-Marcel faisait une rectorie indépendante dans l'archiprêtré de Fumel.

La chapelle publique de Notre-Dame de Peyragude que l'on qualifiait autrefois d'annexe, est de la plus haute antiquité. Il n'est pas téméraire de penser qu'elle date de la conversion du pays au Christianisme [1]. Située à deux cents pas de la ville de Penne, près du château-fort, elle en a partagé les vicissitudes et a été démolie plusieurs fois. Elle a toujours été relevée par la piété des habitants et la reconnaissance des pèlerins. La dernière fois qu'elle fut détruite ce fut pendant les guerres de religion. Nicolas de Villars, qui la visita en 1592, dit dans ses Mémoires : « L'église témoigne par ses grandes ruines et situation avoir été un lieu de grande dévotion, mais irréparable. Les tombeaux de la famille de Lustrac y étaient dans une chapelle. Il y avait un grand escalier de pierre de trente ou quarante marches au dessous du château de Penne. » En 1632, les ruines mêmes avaient disparu et il ne restait que l'emplacement. On commença à rebâtir en 1653, par suite

(1) M. de Gourgues, étudiant les influences religieuses qui ont présidé à l'érection de quelques églises primitives dans le Périgord, dit que, selon toute apparence, les croyances antiques de la Gaule avaient encore toute leur force à l'apparition de la foi chrétienne. (La religion gauloise ne disparut complètement de nos contrées qu'au VIIe siècle). En effet, le nom de *pierre*, emblème de croyances, objet de la vénération populaire chez les Celtes, se trouve dans le Périgord sous le nom de la Peyre, dans la majesté de son nom seul, puis avec les nombreuses variétés de Peyre Levade, Peyre longue, Peyre brune, etc.... Or, dans la proximité des lieux ainsi dénommés, un autre lieu porte le nom d'un saint. Cet étrange voisinage étant souvent répété, il est impossible qu'il n'y en ait pas de raison profonde. On sait que la foi nouvelle a pris racine dans l'esprit des peuples par la douceur, sanctifiant sans détruire les objets de la vénération publique, amenant les hommes par une diversion sainte, plutôt à mettre en oubli leurs habitudes qu'à les rompre brusquement. Ces noms d'origine contraire ne seraient-ils pas les vestiges de l'œuvre accomplie par les premiers missionnaires ? Ils élevaient près des hautes pierres quelqu'oratoire sous l'invocation d'un saint vénéré ; le peuple n'était pas détourné de la route de l'antique superstition, mais il y trouvait une croix, s'y agenouillait et devenait ainsi chrétien. (Vicomte de Gourgues : Noms anciens de lieux du département de Dordogne, pp. 27 et 28). Ce que M. le vicomte de Gourgues, ajoute M. Julien Massip, à qui cette citation est empruntée, dit en parlant du Périgord, peut s'appliquer à notre région qui a eu avec ce pays tant d'affinités et de rapports.

d'un vœu que firent les habitants de Penne, pour obtenir la cessation de la peste. Les travaux continuèrent les années suivantes avec les aumônes des fidèles et tout était à peu près terminé en 1668. L'édifice a vingt-cinq pas de long sur dix de large. Il y a de chaque côté une grande chapelle. Le chœur est tapissé d'*ex-voto* : vêtements d'enfants, jambes de cire, béquilles, etc. Avant la Réforme de nombreux biens, sous le titre de Chapellenies, étaient attachés à cette chapelle qui se trouvait ainsi desservie par plusieurs prêtres chapelains. On a bien essayé de faire revivre mais en vain quelques-unes de ces fondations : Notre-Dame de Pitié, de Lafaurie, de Saint-Jean-Baptiste de Mansac, de Pessussan et de Solasc. Une seule a survécu jusqu'à nous, c'est la chapellenie de Layguevies de Negré dont les biens consistent en vingt-deux cartonnats de terre labourable et qui a pour titulaire Guillaume Durrens, prêtre du diocèse, incorporé à celui de Toulouse. Le curé se dit premier chapelain sans avoir d'ailleurs d'autre titre que sa cure. Avec son agrément les curés circonvoisins administrent dans cette chapelle les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, y disent des messes de dévotion suivant la dévotion des fidèles, principalement les fêtes de la Sainte Vierge et surtout celle de l'Assomption. Il y a ce jour là une indulgence plénière qui a été publiée le 3 juillet 1662 (1).

L'église de la matrice (2) est longue de trente pas, large de

---

(1) Voir sur Notre-Dame de Peyragude diverses notices de M. le chanoine Delrieu.

(2) Cette église aussi fut profanée pendant les guerres de religion. Voici ce qu'écrivait en 1592 Nicolas de Villars dans ses Mémoires : « L'église sert de fort, il y a un capitaine qui y commande. Elle est pleine de hardes et même de bétail. A quoi la nécessité a servi d'excuse lorsque je m'en suis voulu plaindre, néanmoins j'en fis sortir le bétail et ordonné que certain détroit près de l'autel serait vide de toutes hardes et tenu plus décemment et qu'on n'y coucherait plus les femmes et aussy permis d'y célébrer étant lad. église couverte et voûtée et fort ancienne. — Il y a tout joignant un petit champ qu'on appelle l'*Evescat*. On m'a assuré qu'il y avait eu autrefois du bâtiment fait par quelque évêque qui étant de ce lieu natif s'y plaisait et est à présumer qu'il fut enterré aux Cordeliers de Penne où les huguenots retrouvèrent un évêque sous terre, revêtu d'habits pontificaux.

neuf. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a deux chapelles et un clocher. L'ensemble de l'édifice menace ruine.

Celle de l'annexe est longue de quatorze pas, large de douze. Elle n'est pas lambrissée. Du côté de l'Epître une chapelle voûtée sert de sacristie. Il y a un clocher,

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. Le curé prend toute la dîme. Il y a à Saint-Marcel un tènement, appelé le gleysage, qui fait rente au curé de dix ou onze cartons de blé ou de seigle. Il y a un presbytère dans les deux paroisses. Le bénéfice vaut 2.000 livres.

L'Evêque a la nomination.

On compte quatre cents communiants à la matrice, deux cent quarante à l'annexe. Celle-ci est desservie par un vicaire, celle-là par le curé. Le patron de la première est saint Pierre ès-liens, celui de la seconde saint Marcel, pape et martyr. Le titulaire actuel est Jean Castex, futur assermenté, qui se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE SARÈDE OU NOTRE-DAME D'HAUTEFAGE

ET SES ANNEXES : SAINT-MARTIN D'AURADOU ET SAINTE-RADEGONDE DE PÉPINÈS

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Rector de Oratorio de Sarreda de Manhaval, de Bonsolle, Sancte Radegundis et de Podio Pinesio.* « Hautefage dit Labénazie, qui était autrefois une dévotion de Notre-Dame dans le diocèse d'Agen, fut bâti à cause du concours des pèlerins

et par les aumônes qu'ils y faisaient. De là vient qu'Hautefage est devenu un fief ecclésiastique et que le curé est seigneur du village de ce nom ».

L'église de Notre-Dame où était établie cette dévotion, dont parle Labénazie, n'appartient cependant par son style qu'à la fin du xve siècle [1]. Elle a dû remplacer un monument plus ancien. Elle est longue de trente-cinq pas, large de douze et entièrement voûtée. Le maître-autel a été consacré par Nicolas de Villars, le 15 août 1598. Au-dessus est l'image vénérée de Notre-Dame. Le sanctuaire est élevé de plusieurs marches au-dessus de la nef. Au bas de la dernière marche sous une petite voûte se trouve la fontaine miraculeuse [2], dont les eaux s'écoulant par un canal au-dessous de l'église, vont se perdre dans le cimetière. Dans la nef du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle voûtée dédiée à saint Eloi. A six pas de l'église s'élève une grande et belle tour qui sert de clocher. « Elle est de forme hexagone et flanquée d'une tour circulaire à l'un de ses angles [3] ». Commencée par Léonard de La Rovère, elle a été continuée par Antoine, son neveu, et son successeur. Ces prélats ayant encouru le reproche de l'Ecriture : Qui cœpit ædificare et non potuit consummare, elle est restée inachevée mais n'en reste pas moins un des plus beaux monuments du diocèse. Depuis au moins deux siècles le service paroissial est transféré dans cette église.

A quatre pas au-dessous se trouve l'ancienne église matrice et paroissiale : Saint-Pierre de Sarède. Elle est longue de vingt pas, large de huit, le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Profanée pendant les troubles du xvie siècle, elle servit même, pendant quelque temps, pour le prêche des huguenots. Très humide à cause de sa position en contre-bas, trop petite d'ailleurs pour la population, elle est depuis aban-

(1) G. Tholin, op. cit.
(2) Qui habitare facit, ut aiunt, sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.
(3) G. Tholin, op. cit.

donnée en faveur de l'église votive de Notre-Dame, plus saine, plus spacieuse et plus belle. Il est d'usage cependant d'y dire la messe paroissiale les jours de saint Pierre, de saint Barthélemy et de saint Roch et d'y chanter les vêpres des morts aux quatre fêtes annuelles.

L'église de Saint-Martin d'Auradou a vingt pas de long sur huit de large. Elle n'est pas lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a une grande chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame, qui menace ruine. Le clocher-arcade sest au-dessus de de la porte d'entrée.

Celle de Sainte-Radegonde de Pépinès a dix-huit pas de long sur sept de large. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle dédiée à saint Jean. Au-dessus s'élève le clocher-arcades.

La dîme du blé dans les trois paroisses se paie au dixième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. L'Evêque prend des gros grains de huit parts les trois et la moitié du vin; le curé l'autre moitié du vin, les cinq parts restantes des gros grains et tous les menus. A Hautefage le curé a une rente de cent paires de poules et la jouissance d'un gleysage de huit ou neuf cartonnats en terre labourable; à Auradou une rente de quatre ou cinq sacs de blé et de sept ou huit paires de poules et la jouissance de trois cartonnats en pré; à Pépinès, la jouissance de sept carterées en pré ou terre labourable. Il y avait un presbytère dans les trois paroisses, celui de Pépinès est démoli, celui d'Auradou est inhabitable. Le bénéfice est évalué à 2,500 livres.

C'est l'Evêque qui a la nomination.

On compte cinq cents communiants à Hautefage, quatre cent cinquante à Auradou et cinquante à Pépinès. La matrice est desservie par un curé et un vicaire. En outre du service ordinaire, on chante les vêpres et les complies tous les samedis dans l'église de Notre-Dame. Pour cela, le curé prend seul la dîme en un hameau appelé Miles (?) Dans la même

église, à l'autel saint Eloi, il y a une chapellenie fondée qui s'appelle de Labatut. Une métairie consistant en maison, terre, vigne et pré est attachée à cette fondation qui est du patronage laïque de la famille de Feydit et qui a pour titulaire Jean-Baptiste Falque. Le service consiste en une messe le lundi et le samedi de chaque semaine. Il y a un vicaire résident à Auradou où il fait toutes les fonctions curiales. Le vicaire d'Hautefage va tous les dimanches dire la messe à Pépinès. Le titulaire actuel est Bernard Roux qui prêtera le serment constitutionnel, le rétractera de très bonne heure, subira la déportation et sera nommé curé de Saint-Jean de Thurac et presque aussitôt de Bon-Encontre après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE SOUBIROUS
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE MAZERAC

Dans le pouillé de Valéri ces deux paroisses forment deux rectories distinctes de l'archiprêtré de Montaud. Dans la première moitié du XVIIe siècle, Mazerac était considéré comme la matrice et appartenait à l'archiprêtré de Monclar. Le recteur y résidait.

L'église de Soubirous a vingt pas de long sur huit de large. Celle de Mazerac a les mêmes dimensions, elle est en partie voûtée.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. Il y a à Soubirous un gleysage de huit cartonnats, et un autre à Mazerac de trois cartonnats. Il n'y a pas de presbytère à Soubirous, on vient d'en construire un à Mazerac. Le curé prenait autrefois le quart, puis le tiers de la dîme. Il est aujourd'hui à la portion congrue, et l'abbé d'Eysses est seul décimateur.

Le bénéfice est à la nomination de l'abbé d'Eysses.

On compte cent vingt communiants à la matrice et quatre-vingt-dix à l'annexe. Le curé dit la messe tous les dimanches et fêtes dans les deux paroisses. Les vêpres ne se chantent à l'annexe qu'aux fêtes annuelles et le jour du patron. La fête de Soubirous est Saint-Pierre ès-liens, celle de Mazerac, Notre-Dame de Septembre. Il devrait y avoir un vicaire pour l'annexe. Le titulaire actuel est Pierre Labie, futur assermenté et abdicataire, constitutionnel persévérant qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE TRÉMONS
ET SON ANNEXE : SAINTE-QUITTERIE DE MONDOULENS

Dans le pouillé de Valéri, ces deux paroisses forment deux rectories séparées de l'archiprêtré *de Opere*. Le recteur a le titre de prieur-curé. Depuis longtemps la fête de Saint-Pierre passait inaperçue, tandis que celle de Saint-Jean était célébrée avec la plus grande solennité. Voilà pourquoi, sans doute, saint Jean est aujourd'hui reconnu, même officiellement, comme patron de la paroisse de Trémons.

L'église de la matrice est longue de trente pas sur huit de large. Le chœur est voûté. Celle de l'annexe a quinze pas de long sur sept de large. Elle n'est pas lambrissée.

Dans les deux paroisses, la dîme du vin se paie au dixième, du vin au seizième. Le curé prend toute la dîme à la matrice. Le patrimoine de l'église était autrefois fort riche. Il a été en partie usurpé pendant les troubles religieux du XVIe siècle. Il reste encore avec le presbytère quatre carterées de gleysage en terre labourable, pré et vigne, et six sols de rente sur les terres et maisons qui avoisinent l'église du côté du midi. A

l'annexe, le prieur de Monsempron prenait jadis la moitié de la dîme, il n'en prend aujourd'hui que les deux cinquièmes. Les deux autres cinquièmes et toute la dîme verte reviennent au curé. Le presbytère est depuis longtemps démoli. Le bénéfice vaut officiellement 1,700 livres.

C'est l'Evêque qui a la nomination.

On compte deux cent quatre-vingts communiants à la matrice et cent trente à l'annexe. Le prieur-curé dessert Trémons, et un vicaire va dire la messe tous les dimanches à Mondoulens, et les vêpres de quinze en quinze jours. Le titulaire actuel est Bernard Trenty, qui résignera sa cure en 1790 à Jean-Baptiste Méral, son vicaire. Ce dernier, futur assermenté et abdicataire, se rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-QUITTERIE DE FRESPECH
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE MASSEILS

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Marseilhs, Rector ejusdem, Rector Sancte-Quiterie.* Dans son verbal de visite le même Valéri écrit : *Saint-Pierre de Tonnailhs, alias Sainte-Quitterie.* Faut-il croire que Sainte-Quitterie, autrefois Trilhes, ait été le siège d'un établissement de Templiers [1] ? Le prieuré de Masseils est uni à l'abbaye de Moissac.

L'église de la matrice est du XIIe siècle [2]. Elle a vingt-cinq pas de long sur huit de large. Le sanctuaire est voûté en berceau brisé, la nef n'est pas lambrissée. Il y a du côté de

(1) C'est l'opinion de M. Cassany de Mazet.
(2) G. Tholin, op. cit,

l'Epître une chapelle voûtée dédiée à Notre-Dame. Une chapellenie fondée par un ancien curé nommé Marchet y est attachée. Le curé est patron de ce bénéfice qui oblige à une messe le lundi et le samedi de chaque semaine [1]. Le titulaire actuel s'appelle Jean Bournac.

L'église de l'annexe est longue de vingt pas, large de huit. Le sanctuaire est voûté. Il y a un clocher.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du millet et du vin au vingtième. Les menus grains ne sont pas sujets à la dîme. Il y a deux quartiers, l'un à la matrice appelé Maraval, l'autre à l'annexe appelé Dondas où la dîme du blé ne se paie qu'au onzième. Le curé est seul décimateur à Sainte-Quitterie, et partage toute la dîme à Masseils avec le Chapitre de Moissac après avoir prélevé huit sacs sur la pile commune pour ses novales. Il y a près de l'église de Frespech un gleysage d'une carterée en terre, bois et vigne dont le curé jouit. Le presbytère est depuis longtemps démoli. Le bénéfice vaut au moins 1,200 livres.

L'évêque y nomme.

On compte cent communiants à la matrice et quatre-vingt-dix à l'annexe. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Il y a un vicaire qui dit la messe à l'annexe tous les dimanches et fêtes et qui y chante les vêpres et donne la bénédiction tous les quatrièmes dimanches du mois. La Confrérie du Saint-Sacrement est établie à Sainte-Quitterie. Le titulaire actuel est Jean Bonel, futur assermenté qui mourra pendant la Révolution.

---

[1] Il est déjà mentionné dans les Mémoires de Nicolas de Villars. Ses biens consistaient en une maison située à Frespech et douze cartonnats en pré et terre labourable. Il portait le nom de Bourbon ou de Marchet.

SAINTE-RADEGONDE D'OGNAC

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est longue de vingt pas, large de dix. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher-arcades est au-dessus de la porte d'entrée.

Autrefois l'abbé d'Eysses prenait les trois quarts du blé, il ne prend aujourd'hui que la moitié des gros et menus grains, l'autre moitié étant pour le curé. Celui-ci et les religieux d'Eysses se partagent le vin. Le curé jouit en outre d'un gleysage de huit cartonnats situé près de l'église. Le presbytère est depuis longtemps démoli. La valeur du bénéfice atteint à peine le chiffre de la portion congrue.

La nomination est à l'abbé d'Eysses.

On compte cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La confrérie de Saint-Eutrope est établie dans cette église. Une chapellenie dite Gontié ou Guillem d'Aribat y a été fondée au XVIe siècle par un prêtre de ce nom, ancien curé de la paroisse. Ses biens consistent en une maison sise à Villeneuve, rue Bergogne, en un pré de cinq cartonnats sur les bords de la Lède et un champ de deux cartonnats situé dans la présente paroisse. Le service est d'une messe par semaine ; le collateur, l'évêque et le titulaire, Pierre-Joseph Forestié. On fête la patronne sainte Radegonde et aussi saint Laurent avec beaucoup de solennité. Le titulaire actuel est Bernard Buisson, futur assermenté qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-SERNIN D'EYSSES
ET SES ANNEXES : SAINT-PIERRE DE LAMOTHE-FEY ET SAINTE-CATHERINE DE VILLENEUVE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector Exiensis Villanove, Sancte-Catharine et de Monte Faieto.*

L'église d'Eysses est longue de trente-quatre pas, large de douze. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a un clocher. En 1668, Claude Joly écrivait dans son verbal de visite : « Il y a sur cette paroisse une chapelle dite de l'Enseigne autrement de Saint-Aignan, distante de cinq cents pas de Villeneuve. Il paraît par les fondements qu'elle a été plus longue de dix à douze pas. Il ne reste que le chœur voûté, soutenu d'une arcade de pierre sur laquelle est un clocher à trois ouvertures. Le mardi des Rogations, le curé de Sainte Catherine ou de Saint-Sernin part de Sainte-Catherine avec le peuple processionnellement et y vient dire la messe. Il y a un cimetière ». En 1734 rien n'avait encore changé, mais aujourd'hui il ne reste qu'une masure avec un cartonnat de terre. Il est de fait qu'on trouve une paroisse de ce nom parmi celles qui composèrent à l'origine la juridiction de Villeneuve [1].

Dans les trois paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Les bénédictins d'Eysses prennent les trois quarts de la dîme, le curé a l'autre quart. La dîme verte toute entière est aux religieux. Le curé qui s'était réduit à la portion congrue est redevenu depuis quelque temps part prenant.

---

(1) Voir : *Histoire de Villeneuve-sur-Lot*, par Fernand Cassany de Mazet.

Le bénéfice est évalué officiellement à 910 livres, et il est, malgré quelque prétention de l'Evêque, à la nomination de l'abbé d'Eysses.

Il y a présentement douze cents communiants dans cette paroisse qui en comptait à peine quatre cents en 1668 et deux cents en 1659[1]. Un vicaire de Sainte-Catherine y vient dire la messe tous les dimanches et fêtes. Les vêpres ne s'y chantent que la veille et le jour du patron. Il est vrai que les paroissiens ont la ressource d'assister aux offices dans l'église voisine des Bénédictins. Une confrérie de Saint-Sernin est établie dans l'église paroissiale.

L'antique abbaye de Saint-Gervais et de Saint-Protais d'Eysses est à quelques pas. « Sa situation, dit son historien [2], est où était anciennement l'*Excisum* de l'Itinéraire d'Antonin, à présent Eysses, à un quart de lieue de Villeneuve d'Agenais, où le peuple s'est retiré depuis qu'on l'a bâtie, à l'occasion des guerres et de la commodité de la rivière, en une grande, belle et fertile plaine, qui commence trois lieues au-dessus du monastère, du côté du levant, et continue cinq grandes lieues au-dessous, tirant vers le couchant, ayant presque partout une grande demi-lieue de largeur, étant bornée des deux côtés et de bout en bout de fort belles et hautes collines couvertes presque toutes de beaux vignobles, le surplus étant cultivé et propre à produire toutes sortes de grains et de fruits, ayant au milieu la rivière du Lot, en latin *Ollus*, qui, prenant sa source en Gévaudan, au diocèse de Mende, traversant le Rouergue et le Quercy, se rend à Villeneuve où elle commence à porter bateau, et suivant la plaine va se joindre à la rivière de Garonne une lieue au-dessous de Clairac, proche de la ville et duché d'Aiguillon. Le monastère a

---

(1) Comme toutes les paroisses voisines, Saint-Sernin d'Eysses dut être cruellement décimé par la peste de 1653.

(2) Mémoire pour l'histoire de l'abbaye lès Villeneuve d'Agenais, publié par A. de Lantenay, dans la *Revue de l'Agenais*, tome XIX, 1892.

une très belle vue et très agréable aspect sur toute la largeur de ladite plaine et sur une grande étendue de longueur et presque sur toutes les collines ».

« Il n'y a rien de certain, dit l'abbé du Tems, sur l'époque de l'établissement de cette abbaye. Les uns disent qu'un comte appelé Seguin, la fonda dans le IVe siècle, par ordre du pape Sylvestre, en expiation de la mort de son fils qu'il avait tué en chassant. D'autres en attribuent l'origine à Charlemagne. Le premier sentiment n'est appuyé que sur la tradition populaire. Le second manque de vraisemblance, puisque ce monastére ne fut point compté dans le concile d'Aix-la-Chapelle parmi ceux qui devaient des prières ou le service militaire [1] ». D'après ceux qui admettent le premier sentiment, les religieux de Saint-Basile auraient à l'origine possédé l'abbaye d'Eysses où ils auraient été remplacés sous Charlemagne par les Bénédictins. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette abbaye était unie à la congrégation de Cluny dès l'année 1088 [2]. Outre cette union à Cluny, Eysses fut aussi uni vers l'an 1100 à l'abbaye de Moissac, comme membre immédiatement dépendant. Vers cette époque, il y avait jusqu'à quarante religieux, on en comptait encore vingt-deux en 1300 et vingt-trois en 1332 [3]. En 1626, l'abbaye d'Eysses fut donnée à la Congrégation de Saint-Maur. Cependant, les religieux réformés n'y furent introduits que le 12 juin 1631. Ils la possèdent encore et sont actuellement au nombre de cinq : Jean-François Duthoya, prieur depuis l'an dernier, Pierre Malateste de Beaufort, Joseph Frégefond, Jean-Barthélemy Dubois, Jean-Louis Guittard qui avait été

---

(1) *Le clergé de France*, t. II, p. 289. — L'abbé Du Tems résume en ces quelques lignes l'opinion du *Gallia* de 1720. Voir pour de plus amples détails le Mémoire déjà cité.

(2) Mémoire pour l'histoire de l'abbaye, etc., loc. cit.

(3) Il y avait à cette époque douze officiers claustraux, ayant chacun une dotation distincte : le prieur, le cellerier, l'aumônier, le chambrier, le sacristain, l'infirmier, le pitancier, l'hôtelier, le réfectorier et le chantre. (Ibid.)

nommé prieur en 1781. Tous déclareront, en 1791, vouloir mener la vie privée.

Le catalogue des abbés renferme trente-six noms [1]. Le premier est celui d'Arnaud que l'on trouve dans une charte de la Sauve-majeure. Par une transaction en date du 5 mars 1264, il fut décidé que « quand l'abbaye viendrait à vaquer, les religieux se rendraient à Moissac pour y élire un abbé du corps et chapitre de Moissac, et que l'abbé de Moissac le confirmerait [2]. Les religieux usèrent de leur droit d'élection jusqu'au commencement du XVIe siècle. A cette époque l'abbaye commença à tomber en commende. Le dernier abbé régulier est Antoine Roques qui se démit en 1646. Le titulaire actuel est Jean Chrysostome Dupleix de Cadignan, vicaire-général de Reims, nommé en 1777, futur insermenté qui subira la déportation, rentrera de bonne heure, exercera pendant quelque temps les fonctions de vicaire-général de Condom, et sera nommé chanoine honoraire d'Agen après le Concordat.

L'importance de l'abbaye d'Eysses paraît avoir été considérable au Moyen-Age. « On sait par tradition assurée, dit son historien, que l'église d'Eysses, avant qu'on la ruinât, était fréquentée d'un grand abord de peuple, qui y venait non seulement du voisinage, mais encore de très loin, des extrémités du royaume et des pays étrangers, à cause de la dévotion qu'on portait à saint Gervais pour être délivré ou préservé du haut mal ou caduc, accompagné d'un fréquent et ordinaire aboiement ; et il y avait une confrérie dont les confrères se rendaient à Eysses, même après la démolition de l'église. Mais peu à peu cela se changea en abus, à cause des courses des hérétiques voisins, du temps de la Ligue ; ce qui occasionnait que les confrères y venaient en armes, et ce que l'on

(1) Voir ce catalogue dans le *Gallia* de 1720 ou dans l'Etat de l'Eglise, etc., par l'abbé Du Tems.

(2) Mémoire pour l'hist. de l'abbaye, loc. cit.

faisait pour lors par nécessité, or le faisait après par coutume, y venant tambour battant avec les mousquets, la mèche allumée et plutôt en soldats qu'en confrères. Enfin tout cela est aboli et il ne reste plus rien qu'une foire qui se tient à l'entour du monastère le jour de saint Gervais. Dans un rôle de l'an 1579, il y avait encore soixante-neuf confrères [1].

---

(1) Mémoire pour servir, etc., loc. cit. Le souvenir en était encore vivant à Villeneuve en 1643. On lit, en effet, dans les statuts approuvés cette année-là de la confrérie de Notre-Dame de Liesse : « Cette dévotion est le renouvellement de celle qui soulait faire anciennement à ce saint lieu et dévot monastère de Saint-Gervais et Protais en l'abbaye d'Eysses en laquelle reposent les sacrés ossements de ces grands martyrs saint Gervais et Protais et le tombeau du bienheureux saint Aubin (*sic*). Au sujet de ce bienheureux, l'historien de l'abbaye s'exprime ainsi ; « La tradition dure encore qu'on avait dans ce monastère le corps de saint Advin ; et outre la tradition il y reste une pierre d'autel de trois pieds dix pouces de long, d'un pied neuf pouces de large et épaisse de dix pouces ; au milieu il y a une petite fassette taillée en carré comme à deux petits degrés, et à l'entour de ladite pierre on trouve gravées ces lettres à la forme qu'elles sont ici couchées :

COPUS URBIS ROMÆ

HIC REQUIES

CIT BEATISSIMUS ADVINUS EPIS

La tradition porte qu'on mit le corps saint dans une châsse d'argent en forme de demi corps, qui fut enlevée avec les reliques et quelques gouttes du lait de Notre-Dame et une petite pièce de sa robe, avant la démolition du monastère, la veille de la fête de la Purification, on ne sait précisément quelle année.

Personne, continue notre auteur, n'a su dire d'où était ce saint Advin, mais seulement que étant évêque et faisant voyage, il mourut et fut enterré au monastère. On n'a non plus pu savoir quel jour on faisait la fête de ce saint, ni quand on commença : mais depuis quelques années sur la croyance que Messieurs les anciens religieux eurent qu'on avait fait fête ci-devant, ils recommencèrent de le faire avec office double, et assignèrent pour cet effet plutôt par accident qu'autrement, le quatrième jour de février et depuis on a toujours continué. On présume, par ces mots, Episcopus urbis Romæ, que peut-être il vivait du temps des Ariens et qu'à la distinction des évêques hérétiques, il s'appelait évêque de la ville de Rome pour exprimer sa religion et qu'il tenait la même croyance que le pape qui était évêque de Rome, comme nous nous disons chrétiens catholiques-romains ; car au reste, il n'y a aucun pape romain appelé Advin, ni dans le martyrologe on ne trouve aucun saint qui porte ce nom. On pourrait aussi avec fondement l'appeler évêque de la ville de Rome s'il avait été fait ou consacré évêque à Rome, et envoyé de là comme évêque régionnaire pour prêcher contre les hérétiques ; car en ce cas là, il n'avait point de siège épiscopal en particulier dont il pût être appelé évêque et serait appelé convenable-

« L'abbaye et monastère portait anciennement le titre de baronnie, ce qui a fait que les abbés et même les religieux prenaient la qualité de barons. De quoi il n'y a pas fondement de s'étonner ; au contraire, tant l'abbé que les religieux pouvaient prendre le titre de comte, puisqu'ils possédoient la ville d'Eysses avec toute la paroisse, et celles de Corbiac, de Sainte-Radegonde, et la moitié de celle de Trémons qui sont toutes contigues, en haute justice, moyenne et basse, ce qui suffisait pour porter ledit titre... Le monastère jouissait encore de la justice du temps de la fondation de Villeneuve, comme appert par l'acte de 1264 [1]. Mais du depuis les officiers du Roi l'ont et il est croyable que l'abbé et les religieux

---

ment de Rome pour les raisons susdites et pour le distinguer des autres évêques qui avaient leur siège épiscopal désigné en particulier : et c'est l'opinion la plus véritable.... Suivant cette opinion qu'il était évêque et régionnaire, il serait fort croyable qu'il fut envoyé en cette qualité pour prêcher au pays Agenais contre les Albigeois qui étaient en très grand nombre, où il mourut et fut enterré à Eysses ». Ibidem. — Labénazie dans son histoire manuscrite émet à peu près la même opinion et il ajoute : « On lit dans le martyrologe gallican : Pridie nonas februarii in agro Aginnensi, monasterio exiensi ad Oldum fluvium, commemoratio sancti Advini episcopi et confessoris cujus gloriosus transitus incidit in diem 16 Augusti.... Les mémoires de l'abbaye d'Eysses portent que pendant la ligue ceux qui tenaient le parti de Henri IV furent à Villeneuve qui tenait pour la ligue. Ce parti contre les huguenots était conduit par le comte de Laroche, fils du maréchal de Matignon. Ceux de cette troupe où il y avait plus de huguenots que de catholiques firent effort pour tirer un tombeau de marbre que l'on croit être celui de ce saint pour le faire servir d'auge à abreuver les chevaux, mais quelque effort que l'on fit, l'on ne put jamais le tirer hors de l'église. Les bénédictins l'ont depuis ce temps-là en grande vénération. L'auteur du mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye, relate le même fait, ainsi que les deux bénédictins du *Voyage littéraire*, qui le donnent « comme attesté par des personnes auxquelles on n'a pu refuser créance. » Voir aussi l'abbé Du Tems. — Cet autel, poursuit Labénazie, à subsisté jusqu'au temps où M. Hébert, qui pour n'avoir pas auprès de lui quelqu'un qui sache l'histoire du diocèse, a fait démolir cet autel qui était un monument d'un fait d'histoire très particulier.

(1) Ce fut l'abbé Bernard Jordanis qui en 1264, le 10e d'avril, bailla du consentement des religieux au tènement de Gaiac, mouvant du monastère, la place où est à présent bâtie Villeneuve d'Agenois à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de Saint-Louis. Mémoire cité. Cette cession, dit M. Cassany de Mazet, se fit sous réserve des droits féodaux du monastere, sur les terres non données et les édifices des habitants d'Eysses, qui transporteraient leur résidence dans la nouvelle ville, sous la réserve encore du port de Pontous, des moulins de l'abbaye et des droits

s'en privèrent de gré ou de force dans le traité passé avec les gens du Roi, le 13 juillet 1323 [1] ».

Ce n'est pas la seule disgrâce que l'abbaye ait eu à supporter dans le cours du temps. Sans parler de sa destruction purement hypothétique par les Wisigoths, les Sarrasins ou les Normands, il est certain qu'elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Albigeois et des Anglais. Pendant cette période malheureuse les religieux furent obligés d'élire pour leur défense un abbé-chevalier et de s'entourer de fossés, de murailles et de tours. Peu rassurés derrière leurs remparts, ils aménagèrent à Villeneuve une maison et une chapelle dite Saint-Martial qui avaient, paraît-il, appartenu aux Templiers [2]; ils en firent une sorte de succursale ou d'hospice où ils se réfugièrent avec leurs reliques au moment des plus grands dangers. Mais « la plus grande destruction, qui fut entière, arriva l'an 1577, le premier jour de l'an, par l'impiété des hérétiques calvinistes. On mit le feu à l'église, on sapa quatre gros et puissants piliers qui portoient un beau dôme au milieu, et la voûte, qui étoit toute de belle pierre de taille, tomba, sans qu'il en soit rien resté que la coquille qui couvre le grand autel, à quelques pas du côté du grand portail de l'église. On fit fondre huit grosses cloches des plus belles qui fussent en Guyenne qu'on emporta comme on sait par tradition. Le feu

---

d'entrée et de péage. L'abbé réclama en outre la juridiction seigneuriale sur les habitants d'Eysses qui s'établiraient dans la ville et stipula que le baile ou bailly de la ville neuve ne pourrait forcer aucun habitant d'Eysses à venir plaider devant lui. » (*Hist. de Villeneuve-sur-Lot*).

(1) Mémoire pour servir à l'hist. de l'abbaye, etc., loc. cit. En 1681, les fourches patibulaires appelées *les Justices* se trouvaient encore sur le territoire de l'abbaye, près de Romas. En 1691 encore l'abbé s'intitulait : Dominus supremus Villanovæ Aginensis.

(2) M. Cassany de Mazet. — C'est dans cette maison Saint-Martial que les Bénédictins s'installèrent après la destruction de l'abbaye par les protestants et que les anciens religieux, vulgairement appelés de la Banderolle, continuèrent à séjourner, jusqu'à extinction, après l'introduction des réformés dans l'abbaye. Cet établissement fit alors retour à l'abbaye. Il était situé entre la halle moderne et la chapelle de Notre-Dame du bout du Pont, rue dite Fontarabie en 1790.

fut aussi mis aux logements tant de l'abbé que des religieux, et les habitants de Villeneuve contribuèrent à faire ruiner certaines tours belles et fortes qui avaient triple voûte. L'an 1570, le 12e d'avril, les papiers avaient été brûlés et disparus ou enlevés par lesdits hérétiques, et les religieux qui pouvaient bien résister s'ils l'eussent voulu, ce lieu étant fort, furent extrêmement négligens et lâches. Enfin il ne resta rien que quelques murailles de l'église et de quelques bâtiments qui ont demeuré environ soixante ans découvertes ; jusqu'à ce que les religieux de la congrégation de saint Maur y ont fait de grandes réparations pour y habiter et y faire l'office divin [1] ».

Le monastère tel qu'il est aujourd'hui se compose « d'un corps de bâtisse flanqué de deux pavillons couverts d'ardoise, de ses cloîtres, d'une église avec sacristie et clocher, décharges, écuries, qui par leurs enclaves forment deux cours. Le corps des bâtisses pour le logement des religieux contient huit chambres et quatre chambres pour les malades étrangers avec d'autres appartements qui servent de recepte dans le haut ; et dans le bas, plusieurs sales, salons, réfectoire, la cuisine et la cave.. ».

L'église, qu'on a commencé de reconstruire vers 1688, est « d'une longueur de vingt-deux toises dans œuvre sur dix toises de largeur aussi dans œuvre et huit toises de hauteur... composée d'une nef, quatre chapelles de chaque côté, formées par des portiques et la sacristie au couchant, le tout bâti en pierre, moëllon et brique avec mortier de chaux et sable, couvert d'une charpente ordinaire, suivant les règles de l'art, et recouverte de tuiles canal ». Au midi s'élève le clocher, « c'est un carré de bâtisse attenant, de douze pieds en carré dans œuvre sur dix toises de hauteur, bâti de même, couvert d'une charpente en dôme, recouverte d'ardoise [2] ».

---

(1) Mémoire déjà cité.

(2) Archives de la Préfecture. — Procès-verbal d'estimation en 1791, transcrit à la suite du mémoire, loc. cit.

« L'enclos du monastère contient environ cinq septerées d'espace, la septerée huit cartonnats et chaque cartonnat mesure de Villeneuve, huit lattes et demie en carré et chaque latte douze pieds de roi aussi en carré [1] ».

Les revenus de l'abbaye sont certaines dîmes dans les paroisses de Saint-Sernin et ses annexes, de Saint-Pierre de Courbiac, de Saint-Martin de Trémons, Sainte-Radegonde d'Ognac, Soubirous et son annexe, Bias et son annexe, Saint-Nicolas de Pujols, Notre-Dame de Monségur et Monflanquin, etc. L'abbé qui présentait autrefois à toutes ces églises a perdu ce droit pour plusieurs. Les religieux qui avaient encore les honorifiques à Villeneuve en 1668 en étaient évincés en 1733 définitivement [2].

« Les cens, rentes foncières dépendantes du monastère consistent en huit cents quartons de blé froment, cinq quartons de seigle, sept cent quatre-vingt-trois quartons d'avoine, 294 livres en argent, trois cent vingt-huit poules ou manœuvres avec les lods et ventes y attachés, le tout représentant un capital de 93,100 livres ».

Les biens fonds sont : « un jardin joignant le monastère, enclavé de murs, de la contenance de huit cartonnats.

Un local de huit cartonnats formant une promenade en charmille et contigu audit monastère.

Une vigne de huit cartonnats à la suite des charmilles.

Un verger de la contenance de neuf cartonnats contigu à ladite vigne.

Lesdites charmille, vigne et verger formant un enclos entouré de fossés et de haies vives.

---

(1) Mémoire pour servir à l'hist... etc., loc. cit.

2 Trois prieurés dépendaient aussi autrefois de l'abbaye d'Eysses : celui d'Eymet, au diocèse de Sarlat, qui fut cédé à l'abbaye de Moissac peu après 1331 ; celui de Monflanquin et enfin celui de Saint-Sernin de Rivelède ou de Labarthe. Ces deux derniers avaient nécessairement pour titulaires des religieux de la Congrégation de Saint-Maur.

Un emplacement de six à sept cartonnats où se trouve une avenue en *hormière*.

Un domaine joignant appelé d'Eysses, avec ses bâtisses consistant en trois chambres sur le bas, avec un grenier par-dessus, et des différentes décharges qui forment une petite cour murée, et une grange pour enfermer les foins et pailles et contenir le chateil, lequel chateil consiste en une paire de bœufs, une paire de vaches, deux charrettes, un tombereau et deux araires garnies. Ce domaine, où il se sème douze à treize sacs, contient cent vingt-quatre cartonnats en une seule pièce ou enclos.

Une pièce de terre labourable de quatorze cartonnats au lieu de Ressiguié.

Une pièce de vigne de deux cartonnats, située au sommet du Pech de la Calvitie.

Un pré de six cartonnats situé au lieu de la Boissière, paroisse de Sainte-Radegonde.

Un moulin, situé à Romas, avec quatre cartonnats en dépendant.

L'ensemble de ces biens fonds a une valeur de 125,000 livres [1].

La mense particulière de l'abbé se compose des trois huitièmes de la dîme de Bias ; des trois quarts de celle de Courbiac ; de la dîme totale de Soubirous ; de la moitié de celle de Mazerac, des trois seizièmes de celle de Sainte-Radegonde ; de la moitié de celle de Collongues ; d'une pension de 1.200 livres fournie par les religieux, d'après une transaction du 14 septembre 1778. Cela fait 10.208 livres d'où il faut soustraire 1,349 livres de charges réelles et les décimes [2]. Le bénéfice est évalué officiellement 3.000 livres

(1) L'abbaye possédait quelques autres terres notamment à Lamothe-Fey, à Bourlens, à Saint-Front, etc...

(2) Voir les procès-verbaux d'estimation de l'abbaye, etc..., en 1791, aux archives de la Préfecture. Ces pièces sont citées par A. de Lantenay, loc. cit. à la suite du Mémoire pour l'histoire de l'Abbaye.

et il est taxé en cour de Rome 800 florins, c'est-à-dire 620 pistoles.

L'église de Lamothe-Fey [1] est longue de vingt-cinq pas, large de huit. Le chœur est voûté.

La dîme de cette paroisse se lève et se partage comme à la matrice. Il y a un presbytère.

On compte cinquante-cinq communiants. Il doit y avoir un vicaire résident. Actuellement c'est le curé de Labarthe qui fait le service. Ce service consiste dans la messe tous les dimanches et les vêpres toutes les trois semaines.

L'église de Sainte-Catherine est construite mi-partie en pierre, mi-partie en brique. Fondée, sans doute, en même temps que la bastide, elle n'a été terminée qu'aux xve et xvie siècles [2]. Elle est longue de quarante-huit pas, large de quatorze non compris les chapelles, bien voûtée et peinte. Il y a quatorze vitraux et une tribune au fond de la nef. Le clocher-arcades est au-dessus du grand portail en forme de triangle. Six cloches y sont suspendues, la plus grosse pesant trente quintaux, la seconde vingt-deux, la troisième seize, la quatrième sept, la cinquième cinq. Sur celle-là frappe le marteau de l'horloge.

La nef est flanquée de onze chapelles voûtées, de six à droite et de cinq à gauche. La première à droite en commençant par le haut portait autrefois le nom de Saint-Côme et les confréries de Saint-Côme, de Saint-Jacques et de Saint-Philippe y étaient établies. Actuellement elle est dédiée au Sacré-Cœur et il y a une confrérie de ce nom. Une porte la met en communication avec la rue.

Vient ensuite la chapelle de Notre-Dame. Une confrérie

---

(1) C'est à Lamothe-Fey ou Fayet que le géographe Walknaër place, sans vraisemblance d'ailleurs, l'ancien Excisum.

(2) G. Tholin, op. cit. — La confrérie de Saint-Joseph, dont les statuts ont été approuvés en 1666, était établie au maître-autel. Elle possédait une vigne de un cartonnat, un picotin.

du même nom, dont les statuts sont approuvés par M. Delbène, y est établie.

La troisième chapelle sur la même ligne est dite de Saint-Pierre et Saint-Paul. Elle a aussi une porte de sortie dans la rue. Elle appartient de temps immémorial à la famille de Fumel-Montaigut qui y a son banc et son tombeau. Une confrérie de maçons était autrefois établie dans cette chapelle. Deux chapellenies y sont fondées dont la famille de Fumel a le patronage comme héritière, sans doute, des maisons de Cieutat, de Tombeboue et de Vignal. La première s'appelle de Petra du nom de son fondateur qui était prêtre. Elle oblige à deux messes par semaine. Ses biens consistent en une maison sise vis-à-vis la chapelle Notre-Dame, rue de Penne, un jardin d'un cartonnat avec une petite maison dans la paroisse de Saint-Sernin près du cimetière, quatre cartonnats de terre labourable près de l'abbaye, confrontant avec le jardin des Pères, une vigne d'un cartonnat au lieu dit de Praliau (?) et enfin quelques rentes. Le titulaire est Jean de Fumel, doyen de Pujols. La seconde chapellenie porte le nom de la chapelle. Elle n'a pas de service réglé. Ses biens sont vingt-un cartonnats de terre dans la paroisse de Bias.

Au-dessous, c'est la chapelle de la Trinité qui a aussi une porte de sortie dans la rue. Une pipe de seigle de rente est affectée à l'entretien de cette chapelle. La confrérie des marchands drapiers y a été établie pendant des siècles.

Puis vient la chapelle du Purgatoire. Elle appartient à la famille Hébrard [1] de Cadrès. Deux chapellenies y sont fondées ; l'une dite de Saint-Michel, du patronage de cette famille Hébrard, oblige à deux messes par semaine, le vendredi et le mardi. Le fonds consiste en vingt cartons de blé froment de rente directe au tènement de Cailladelle et Visson, paroisse de Labarthe, avec quelque argent, avoine et poules.

---

(1) Voir sur cette célèbre famille : *La maison d'Hébrard*, par Bourrousse de Laffore.

L'autre chapellenie est dite de Baby, elle a été fondée par un prêtre de ce nom, elle est de collation épiscopale et oblige à deux messes par mois. Le fonds consiste en une maison sise à Villeneuve, rue Casseneuil, en deux cartonnats de pré situés *al Marès*, paroisse de Saint-Sernin, un cartonnat et demie en chanvrière, même paroisse ainsi que deux cartonnats de vigne. Il y a aussi une confrérie du Purgatoire.

La dernière chapelle de ce côté est dédiée à saint Jean. La confrérie de ce nom y est établie. Il y a les fonts baptismaux. La chapellenie de saint Jean de Limoges y est fondée. Les Crossac en sont patrons. Elle oblige à une messe par mois. Le fonds est une maison de la ville.

La première chapelle du côté de l'Evangile est dédiée à sainte Catherine. Il y avait autrefois une chapellenie qui s'est perdue et les confréries des marchands graisseux et des mangonniers y étaient installées. Au bas de cette chapelle se trouve la porte de la sacristie qui est voûtée.

Au-dessous c'est la chapelle de sainte Anne. La maison de Laval Dalbert de Parasol y prétend droit. La confrérie de sainte Anne y était établie. Il y a une chapellenie, dite de Fompuis, fondée par un prêtre de ce nom. Les marguilliers du Purgatoire s'en disent les patrons. Elle oblige à une messe par semaine. Le fonds consiste en une maison, rue des Capucins, avec cinq pugnerées de vigne et une pugnerée de terre labourable.

Vient ensuite la chapelle de saint Eloi, appelée aussi quelquefois de saint Louis et sainte Foy. Il y a deux chapellenies. L'une, dite de sainte Foy, a été fondée par un prêtre nommé Simon, ancien curé de Sainte-Foy de Penne. Les consuls s'en disent les patrons. Le service est une messe haute et une messe basse par semaine. Les fonds consistent en une maison, rue Casseneuil, avec un petit jardin hors la ville, près de la grande porte, un cartonnat et demi de vigne, deux cartonnats de pré, trois cartonnats de terre labourable au lieu de

Malconte avec rente. La deuxième, dite de Domilio (?) n'a d'autre fonds que trois livres de rente foncière, le curé et les consuls s'en disent patrons. Il y avait aussi autrefois les confréries de saint Eloy et de sainte Luce. Entre cette chapelle et la suivante se trouvent la chaire du prédicateur avec les orgues [1] au-dessus et une porte donnant dans le cimetière.

La quatrième chapelle à gauche est celle de saint Roch, autrefois de saint Blaise. Il y avait autrefois une confrérie de S. Antoine pour les bouchers, et une de S. Blaise pour les cardeurs. Une chapellenie de saint Blaise y est fondée. La famille d'Hébrard y nomme. Le titulaire actuel est Joseph-Henri Deshoms de Favols, vicaire général de Saintes. Le fonds consiste en une maison située vis-à-vis la chapelle de saint Pierre et de saint Paul et en plusieurs rentes foncières dans les paroisses de Sainte-Catherine et de Lamothe-Fey.

La dernière chapelle s'appelle de saint Clair et de saint Eutrope, à cause des deux confréries de même nom qui y sont attachées [2].

---

(1) L'organiste était payé par la ville.

(2) Outre les chapellenies mentionnées, il y en avait d'autres dont voici les principales : celle de Lalande, dont le patronage était à la famille de ce nom et le titulaire Jean de Fumel ; le fonds consistait en rentes foncières dans les paroisses de Sainte-Catherine et de Saint-Etienne. Celle de Gourdon et de Frontinon, fondée par la famille de Foissac ; le fonds était des rentes directes et foncières dans les mêmes paroisses. Celle des Andrieux, fondée par la famille de ce nom. Le fonds était une maison située près du presbytère. Celle dite de Petit, fondée par Pierre de Lurac de Petit, le fonds était de douze cartonnats de terre à Seigle [illegible] près de la *Justice*, paroisse de Saint-Sernin. Celle de Gametou dont le premier consul de Sainte-Catherine était patron et dont le fonds consistait en une maison et un pré de quatre cartonnats.

Le rôle des chapellenies de Sainte-Catherine de Villeneuve comprenait en 1562 les chapellenies de Petra, de Brobat, fondée par Catherine de Fontinac, de Balz, de Fonpure, de Salles, de Piot, de Rey appelée de Fongasset, de Lalande, de Gourdon, de Permorel de Pressignol, des Ebrards, appelée Delki, de Moulz, de Courtade, de Nauville, de Charmeton, des Endrieux, de Petit, de Sainte-Foy, d'Aubilis, de Blanquefort, de Saint-Michel, etc....

Le rôle des confréries comprenait celles de la Corone pour les ecclésiastiques, de la Sainte Trinité pour les marchands drapiers, de Notre-Dame pour le commun peuple, de Sainte-Catherine pour les mangoniers, de Saint-Jean pour le commun peuple, de Saint-Louis pour la *Justice*, de Saint-Félix pour les maréchaux, de

Dans l'ancien cimetière [1] qui est contigu à l'église du côté de l'Evangile est une chapelle dédiée à Notre-Dame du Rosaire, longue de quatre pas, large de six et voûtée. Elle a un petit clocher avec une cloche d'un quintal. La confrérie du Rosaire y est établie et on y dit la messe les fêtes de Notre-Dame et les premiers dimanches du mois. Ces jours-là on y va en procession à l'issue des vêpres et on y chante les litanies de la Sainte-Vierge [2].

Autrefois, l'hôpital venait après le cimetière. Il y avait une petite chapelle de quatre pas en carré, dédiée à saint Nicolas. Cet hôpital se composait de deux grandes salles l'une de douze toises de long sur six de large, et l'autre de huit de long sur six de large. Celle-là était pour les hommes, celle-ci pour les femmes; elles avaient chacune huit ou dix lits. A côté, une petite chambre pour l'hospitalier. C'est, aujour-

---

Sainte-Luce pour les couturiers, de Saint-Antoine pour les bouchers, de Saint-Crépin pour les cordonniers, de Saint-Clair pour les tissandiers, de Saint-Côme pour les médecins, apothicaires et chirurgiens.

Parmi les nombreuses reliques que l'église possédait alors, on doit citer : « De tunica Domini », une fiole du sang de sainte Catherine, un paquet de « crinibus » D. N. J. C. Un grand nombre d'écriteaux étaient illisibles à cause de leur ancienneté. (Mémoires de Nicolas de Villars).

1 Ce cimetière s'étant trouvé trop petit pour une population toujours croissante qui atteignait alors le chiffre de 6,000 communiants et surtout par suite de l'édit du 19 novembre 1776, interdisant les inhumations dans les églises, on le transféra en 1783 au lieu de Grabissol, hors de l'enceinte des habitations. Le nouveau cimetière avait l'avantage d'être exposé au nord et avait une superficie de deux cartonnats, deux picotins et sept escats. Cette opération ne s'effectua pas sans difficulté et faillit même soulever une révolution dans le peuple. Le bruit courut que les riches voulaient simplement conserver pour eux l'ancien cimetière et reléguer les pauvres dans le nouveau. Ces dames de Villeneuve firent un assez mauvais parti au prêtre envoyé par l'Evêque comme commissaire enquêteur. (Arch. de l'Ev., liasse Sainte-Catherine). On voit dans le même procès-verbal que les habitants de Saint-Sernin avaient l'habitude de se faire enterrer dans le cimetière de Sainte-Catherine. « Nil novi sub sole ».

(2) Dans ses Mémoires, Nicolas de Villars parle ainsi de cette chapelle : « Le 12 juin 1592, l'église du cimetière de Sainte-Catherine a été par nous réconciliée pour nous avoir été rapporté qu'on y aurait aux premiers troubles établi des huguenots et depuis le ministre y aurait dogmatisé et aussi qu'il y aurait eu quelque effusion de sang violente et autres profanations.

d'hui, le presbytère. On dut l'abandonner en 1689, comme malsain et humide, et on construisit alors l'hôpital actuel au nord de la rue d'Albert. Il fut inauguré peu après par Charles de Jouard, curé de Sainte-Catherine, accompagné de tout le clergé séculier et régulier, des confréries de Pénitents, etc., et en présence des consuls. « Jusques à l'année 1694, cet hôpital a été gouverné par des syndics qui se nommaient successivement les uns les autres et qui rendaient leurs comptes devant les sieurs consuls, le curé présent. Ladite année 1694, le corps de ville régla que ledit hôpital serait gouverné par un bureau composé du sieur maire, un consul, le sieur curé et cinq jurats de la paroisse Sainte-Catherine ; qu'il serait présidé par un desdits laïques selon l'ordre du tableau ; hors le cas de la visite de l'Evêque où il présiderait lui-même ; que pendant la visite de l'Evêque, les comptes lui seraient représentés et qu'on prendrait audit bureau où il présiderait toutes les délibérations nécessaires. Ledit bureau règle tout ce qu'il y a à décider dans l'administration de l'hôpital, et il y a outre cela un syndic chargé de l'administration des revenus, qui en rend compte devant le bureau ; le compte particulier de la dépense est réglé audit bureau un jour de vendredi chaque mois. Il y a trois filles de la Charité [1] de la Congrégation instituée par le Bienheureux Vincent qui ont soin des pauvres. Le sieur curé et ses vicaires en ont soin pour l'administration des sacrements ; les prêtres du Collège y doivent dire la messe tous les jours de dimanche, de fête et vendredi de l'année, et y faire le catéchisme. On leur donne pour cela 163 livres ; on donne aux dames de la Charité des deux paroisses Sainte-Catherine et Saint-Etienne de cette ville 235 livres pour les pauvres honteux et malades : 90 livres à un particulier pour rente à lui dûe ; 70 livres au chirurgien et au monastère de Notre-Dame, et 180 livres pour les Sœurs de

(1) Elles furent établies dans cet hôpital par M. Hébert. Il y en avait quatre en 1789.

l'hôpital : les charges montent en tout environ à 750 livres, et le revenu qui consiste en quelques biens fonds, rentes sur le trésor royal et quelques particuliers, à environ 2,600 livres, il reste pour les pauvres 1,850 livres [1] ».

L'établissement des Capucins sur la paroisse de Sainte-Catherine date du 22 juillet 1619. « Le jour de Saint-André de la même année, sur les supplications qui lui furent faites par les Pères Capucins, Mgr de Gélas s'est transporté à leur demeure où il a posé la première pierre du bâtiment de l'église, sur laquelle est écrit ce qui suit : « D. D. R. R. Claudius Gelas Epus et comes aginnensis hoc anno 1619, regnante rege Ludovico XIII° Galliæ christianissimo hunc lapidum in honorem B. M. Magdalenæ et pietatis suæ pignus... posuit et consecravit ». Trois autres pierres furent posées portant les noms des consuls et des bienfaiteurs, en présence des consuls en robe rouge et d'une grande affluence de peuple [2].

---

(1) Extrait du procès-verbal de la visite de M. d'Yse de Saléon à l'hôpital de Villeneuve, le 11 décembre 1733.

(2) Arch. de l'Evêché. Visite de M. de Gélas. — « Le 30 novembre 1619, les religieux d'Eysses « comme estans avec le roi conseigneurs de Villeneuve », assistèrent, ainsi que les consuls et autres magistrats, à la pose de la première pierre du couvent des Capucins établis dans cette ville : Claude de Gélas, évêque d'Agen, alors en cours de visite pastorale, fit la cérémonie. La croix avait été arborée le 23 juin précédent, en un lieu de la ville appelé Rochepiquet, appartenant à M. de Cieutat, lequel vendit ledit lieu 500 livres payables en deux ans. » (Archives municipales de Bordeaux; Memorabilia præcipua provinciæ Aquitaniæ Fratrum minorum Ordinis Sancti Francisci Capucinorum, ab anno 1582, piæ posteritati dicata. — Cité par Ant. de Lantenay en note au mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye d'Eysses, etc... loc. cit.) Cette fois les Bénédictins se montrèrent de bonne composition. M. Cassany de Mazet les accuse, peut-être à tort, d'avoir démoli, de concert avec les consuls, le couvent des Cordeliers qui aurait été bientôt rétabli. Il est certain qu'ils avaient expulsé de Villeneuve les Dominicains. On lit, en effet, dans le *Catalogue des abbés d'Eysses*, par l'abbé Du Tems, que Bernard IV de Roquemadour, abbé en 1381 et 1408... plaida longtemps en cour de Rome contre les Dominicains qui avaient bâti une église et une maison malgré les moines d'Eysses. Il obtint un jugement définitif contre les Frères-Prêcheurs. Les religieux d'Eysses avaient été obligés de vendre plusieurs ornements pour les frais de la poursuite du procès. — (Du Tems, tom. II, p. 291).

« A peine établis, les Capucins travaillèrent avec beaucoup de zèle, d'édification et de succès à la conversion des Calvinistes qui estaient répandus dans ces quartiers, ils convertirent bientôt toute la famille de Pujols; cette maison est une des plus anciennes et des plus illustres de tout ce pays; en 1630 et en 1653, la peste affligea cruellement cette ville et tout le pays circonvoisin, la majeure partie des Pères s'exposèrent toutes les deux fois pour secourir les pestiférés. Il en périt six dans cette sainte action de charité. La Communauté se compose ordinairement de douze religieux dont sept prêtres, un clerc et quatre frères lais [1].

Peu après les Capucins, les Religieuses de Notre-Dame s'établirent à Villeneuve. « Leur couvent est bâti sur trois ailes, la plus grande le long de la rivière du Lot du couchant au levant, les autres allant du nord au midi et jointes au grand corps de logis, une partie de la grande aile est plus reculée du côté de la ville qui est au nord, et il y a une petite plateforme entre la rivière et ledit corps de logis; cette partie du bâtiment est faite à neuf. Il y a un petit jardin borné par les trois côtés de la maison et par un petit mur de l'autre, qui le sépare du reste de la ville. Les religieuses, de la même Congrégation que les Dames de Paulin, à Agen, sont cloîtrées et tiennent un pensionnat [2] ». Le 15 décembre 1672, Jules de Mascaron, sur la demande des consuls, établit dans l'église des religieuses de Notre-Dame la confrérie de l'Enfant-Jésus. Le but de cette confrérie, fondée sur le modèle de celle qui est au monastère des mêmes religieuses, à Aurillac, est la pratique de la perfection, la pacification, la propagation du culte des morts. Mascaron lui donna des statuts dans lesquels il réserve toute supériorité pour lui et ses successeurs. Le gouvernement est dévolu à un prêtre avec le titre de préfet et

---

(1) Rapport du gardien à Mgr Hébert en 1715. — Archives de l'Evêché, F. 13.
(2) Archives de l'Evêché, Verbal de M. d'Yse de Saléon.

à deux laïques avec celui de mages. Préfet et mages sont renouvelables tous les trois ans [1].

Une confrérie plus importante est celle des Pénitents bleus. Bien que la plupart des titres de la Compagnie aient été brûlés avec la maison d'un secrétaire pendant la contagion de 1653, on sait cependant que les statuts qui la régissent ont été approuvés par Barthélemy de Gélas, vicaire-général de son frère, évêque d'Agen. Le même vicaire-général permit aux pénitents de jeter les fondements de leur chapelle le 4 septembre 1624. Cette chapelle est située rue Saint-Nicolas, vulgairement appelée rue des Pénitents bleus. Elle est longue de trente pas, large de douze, bordée de bancs à deux étages tout autour et lambrissée. Derrière l'autel, il y a une grande sacristie où l'on chante l'office, et une vaste tribune du côté de l'Evangile. Les confrères disent tous les jours de fête et de dimanche les sept psaumes de la pénitence, ils entendent la messe ensuite, et le soir ils disent complies. Ils disent encore complies tous les vendredis soir. Depuis le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement jusqu'à l'autre octave suivant, ils récitent l'office du Saint-Sacrement ; ils ont le Saint-Sacrement exposé le soir, à complies, qu'ils disent à six heures ; ils en demandent tous les ans la permission à l'Ordinaire. Tous les vendredis de Carême, ils disent l'office de la Croix, et le soir ils ont le Très Saint-Sacrement exposé pendant les complies. Ordinairement ils font prêcher ces jours-là. Ils font l'office les mercredi, jeudi et vendredi de la Semaine-Sainte et vont en procession visiter les églises ; ils ont l'oraison des Quarante-Heures pendant les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres avec exposition et bénédiction du Très Saint-Sacrement et indulgence accordée par le Pape Innocent XI, visée par M. Collier, vicaire-général de M. de Mascaron, le 5 février 1689. Ils font avec les

---

(1) Archives de l'Evêché, F. 37.

mêmes cérémonies les fêtes de Saint-Jérôme et de Sainte-Madeleine. Ils célèbrent le dimanche qui suit le 9 mai, ou qui tombe ce jour-là, la Translation des reliques de saint Jérôme et portent en procession les reliques qu'ils ont dans leur chapelle. Ils font la procession du Très Saint-Sacrement le dimanche dans l'octave de la fête qui lui est consacrée, et ils portent le poële alternativement avec les Pénitents blancs. Enfin ils chantent un service pour les confrères défunts les vendredis des Quatre-Temps, et un autre le lundi après le décès de l'un d'eux. Les personnages les plus considérables de la ville tiennent à honneur de faire partie de la compagnie. Chacun des principaux officiers doit fournir un tableau à la chapelle dans l'an de sa charge.

Au bout du pont s'élève la petite chapelle de Notre-Dame de Liesse, vulgairement appelée de Gauch, c'est-à-dire Gaudii, de Joie. Elle est longue de dix ou douze pas, large de sept ou huit, et lambrissée. Il y a une tribune au bas de la nef qui est séparée de la rue par un mur à hauteur d'appui. Ce mur est surmonté d'une balustrade de bois à jour fermée par un volet. Il y a un petit clocher. On admire le beau rétable qui décore le chœur et les ex-voto : cierges, mains et cœurs de cire qui le tapissent. Cette chapelle a été construite en 1641, sur un emplacement donné par les consuls, aux dépens des habitants de la ville. La tradition rapporte qu'il y aurait eu une chapelle sur le milieu du pont dès la fondation de la ville ; que cette chapelle s'étant écroulée en 1600, la statue de Notre-Dame qu'on y vénérait fut miraculeusement sauvée par les anges et pieusement recueillie dans l'église de Sainte-Catherine. A peine la statue fut-elle placée, en 1641, sur l'autel de la chapelle nouvellement rebâtie, que cette chapelle, nous disent les contemporains, devint un lieu de pèlerinage aussi fréquenté que Notre-Dame de Lorette, de Monserrat, de Garaison et de Bon-Encontre. Il y a dans cette chapelle une importante confrérie dont les statuts ont été approuvés par

M. Delbène le 20 janvier 1643. Le curé de Sainte-Catherine est le directeur de droit et l'intendant de cette confrérie. Le préfet doit être prêtre et il est élu par le curé et les mages. Il est en même temps chapelain à gage et obligé de dire la messe tous les jours dans la chapelle, d'y chanter les litanies, tous les samedis, les quatre fêtes annuelles et tous les jours depuis la fête de Noël jusqu'à celle des Rois. Les mages, au nombre de trois, sont comptables envers le curé. Le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, qui est la fête de cette chapelle, le curé de Sainte-Catherine y vient en procession chanter la messe de paroisse. Il y a, ce jour-là, avec indulgence, exposition et bénédiction du Très Saint-Sacrement [1].

Le curé n'a pour tout revenu dans cette paroisse que le casuel. On compte 6,000 communiants. Le service consiste en la grand'messe et les vêpres, tous les dimanches et fêtes, les matines les quatre fêtes annuelles, la bénédiction tous les jeudis, et les autres fonctions curiales requises de droit. Le curé est aidé dans son ministère par trois vicaires et un collège de six prêtres qui ne forment avec lui qu'un même corps. Mascaron a érigé ce collège par ordonnance du 21 novembre 1692. Les prêtres qui y sont admis ne peuvent être ni curés, ni vicaires, avoir aucun bénéfice obligeant à résidence. Les membres du collège nomment aux places vacantes, mais ils ne peuvent élire que des prêtres nés ou au moins baptisés dans la paroisse [2]. Autrefois, les bénédictins d'Eysses, comme curés primitifs, avaient les honorifiques ; ils venaient aux quatre fêtes annuelles chanter la grand-messe à Sainte-Catherine, le jour de la fête patronale et de Notre-Dame, et ils portaient le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu alternativement avec le curé. Mais ils avaient perdu ces

---

(1) Voir : Esquisse historique et religieuse sur la chapelle de Notre-Dame-du-Bout-du-Pont de Villeneuve-sur-Lot, par Antonio de Zappino.

(2) Les biens de ce collège appelé encore la *Consorce*, consistaient en édifices et pièces de terre qui furent estimés 17,020 livres en 1790.

prérogatives en 1733. Une coutume touchante est celle dont les consuls se faisaient les interprètes auprès de l'Evêque en 1674 : « Il est de coutume, disaient-ils, de tout temps et ancienneté, que le curé de Sainte-Catherine, le dernier jour de la semaine des Rogaisons, se rend en procession sur le pont qui traverse le Lot, et le curé de Saint-Etienne se rend de même en procession sur le pont et, après s'étant entresalués réciproquement, le curé de Sainte-Catherine s'en va avec son peuple se rendre dans l'église Saint-Etienne, et là, il célèbre la sainte messe, et le curé de Saint-Etienne agit de même à Sainte-Catherine. Cette cérémonie a été établie pour témoigner la communion qu'il y a entre le peuple des deux paroisses, lesquels, bien que divisés par la rivière du Lot, ne composent néanmoins qu'un même corps. Il y a d'autres cérémonies ecclésiastiques qui sont établies sur le même fondement, et qui sont observées inviolablement pour maintenir le peuple en union et concorde [1] ». On prêche à Sainte-Catherine avent et carême. Les honoraires du prédicateur sont payés par la ville qui donne 180 livres, et par les religieux d'Eysses qui donnent 120 livres. La ville donne en outre 20 livres au prédicateur de l'Octave. Le titulaire actuel est Pierre Ménoire, futur assermenté, abdicataire et relaps, qui sera maintenu à Saint-Sernin après le Concordat.

SAINT-SERNIN DE MAGNAC

ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DU MERCADIER OU DE PENNE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Rector Mercadelli Penne et Manhaco.* Penne est le chef-lieu d'une vaste juridiction qui comprend vingt-six paroisses.

(1) Archives de l'Evêché, liasse Sainte-Catherine.

L'église de la matrice est du xe ou du commencement du xie siècle [1]. Elle a quarante pas de long sur huit de large. Le sanctuaire est lambrissé. La nef est surmontée du clocher et flanquée à droite d'une chapelle voûtée dédiée à saint Jean et à gauche de deux autres chapelles, l'une voûtée, dédiée à saint Antoine, l'autre lambrissée et fort grande, dédiée à saint Joseph. La toiture menace ruine.

Il y a encore sur le territoire de cette paroisse, au sommet d'une colline, à cinq cents pas de la ville de Penne, à l'est, quelques restes d'une antique église appelée Saint-Michel : un pan de muraille et un arceau. Ces ruines sont entourées d'un vaste cimetière rempli de tombes [2].

L'église du Mercadier, qui était fort belle, fut complètement rasée avec la ville pendant les guerres de religion. On commença de la relever vers 1592. Elle a trente pas de long sur douze de large. Elle n'est pas lambrissée. La confrérie de femmes de Notre-Dame, dont les statuts ont été approuvés par M. de Gélas, fait chanter une grand'messe au maître-autel, toutes les fêtes de la Vierge. Du côté de l'Evangile, près du chœur, il y a une chapelle voûtée, dite du Saint-Esprit, qui sert actuellement de sacristie. La confrérie du Saint-Esprit est desservie au maître-autel. Cette confrérie a été établie en 1383 et confirmée en 1584 par Janus Frégose. Les biens qui en dépendaient ont été unis à la maison de charité en 1774 pour qu'une fois les charges payées et le service assuré, le reste des revenus fût employé au soulagement des pauvres. Du même côté de l'église s'ouvre, dans la nef, une chapelle voûtée, dite de la Sainte-Trinité. La confrérie de ce nom y est établie. Il y a aussi la chapellenie de

---

(1) G. Tholin, op. cit.

(2) Penne avait anciennement un Chapitre, dit Saint-Michel, qui fut réuni à la Cathédrale d'Agen. Les ruines des bâtiments qui en dépendaient existent encore à deux mille pas de la ville. (*Annuaire ou description statistique du département de Lot-et-Garonne*, par Lafon du Cujula, 1806.)

Sillé, dont les revenus sont une rente de cinq cartons de blé. Le patron est Jean de Boutier, seigneur de Saint-Sernin, Lacordonie, Najejouls et Lalande. Le titulaire est François-Maurice de Cours Pauliac. Il y avait beaucoup d'autres fondations dans cette église au témoignage de Nicolas de Villars, mais les biens en ont été pillés pendant les troubles du XVIe siècle.

A cette époque néfaste le couvent des Cordeliers ne fut pas épargné. Ce couvent, un des plus anciens de l'Ordre, avait été fondé en 1238 et richement doté par Pierre de Lustrac. Il renferma jusqu'à quarante et cinquante religieux. Il paraît même qu'un Chapitre général y fut tenu. Lorsque la ville fut détruite par Monluc, ce couvent le fut aussi pour qu'il ne servît pas de retraite aux ennemis. La plupart des titres de propriété furent alors enlevés. Le couvent fut ensuite un peu réparé, mais il ne tarda pas à être pillé et brûlé par les Calvinistes, et les derniers titres disparurent. « Si bien, écrivait, en 1715, à M. Hébert, le père gardien, que, de tous les revenus dont nous jouissions autrefois, nous n'avons plus que quelques petites rentes obituaires, quelque vigne ruinée et trois pièces de terre qui étaient autrefois renfermées dans l'enclos du couvent, de sorte que le revenu de tout cela mis à la plus haute enchère n'irait pas au-delà de 100 écus. Ce qui fait que depuis longtemps, la communauté à été réduite à cinq ou six religieux et encore ne peuvent-ils pas y vivre.... Quant à l'estat présent du couvent, il reste encore une très belle église et fort propre qu'on a fait réparer depuis peu, un grand cloître qui est, dit-on, le plus beau du diocèse, un dortoir où nous habitons où il y a une douzaine de chambres et en bas, une salle, l'infirmerie et les autres offices. Il y a de plus un grand dortoir pour une trentaine de religieux, mais qui n'est ni couvert, ni *planché* depuis qu'il a été brûlé par les huguenots. La sacristie est fort bien garnie d'ornements de toutes les couleurs avec des dalmatiques, des livres de chant et

d'autres choses qui font voir que c'était autrefois une grande communauté [1] ». Il n'y a présentement au couvent que le P. Pechberty, définiteur actuel de l'Ordre des Frères mineurs. En 1790, il déclarera vouloir sortir du couvent.

Près des Cordeliers se trouve la chapelle de l'hôpital ou maison de charité. Elle est longue de quatre pas, large de trois et voûtée. L'hôpital se compose de trois petites chambres garnies chacune d'un lit. Les biens sont quatre cartonnats de terre et 100 livres de rente en majeure partie léguées par d'anciens curés. Le clergé paroissial y vient en procession célébrer la messe le jour de sainte Madeleine.

Tout le revenu du bénéfice-cure se prend à la matrice. La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. Le chapitre Saint-Etienne prend les deux tiers des gros fruits ; le curé l'autre tiers, avec dix-huit sacs de préciput, les novales, deux barriques de vin et toute la dîme verte. Il y a un canton, appelé Raignac, de soixante ou quatre-vingt carterées où le curé prend seul la dîme avec dix livres de rente annuelle. On appelle cela le gleysage. Le curé jouit d'un autre gleysage consistant en trois cartonnats de pré situés dans la prairie de Coquet, paroisse de Penne et de 9 ou 10 sols de rente sur quelques maisons de la ville. Sa part est évaluée officiellement à 1,200 livres.

La cure est à la nomination du Chapitre Saint-Etienne.

On compte cinq cents communiants à la matrice et quatre cents à l'annexe. Celle-ci est desservie par le curé, celle-là par un vicaire résident. Il y a dans l'église de Penne une station d'Avent et de Carême. Le prédicateur est nommé par l'Evêque et reçoit 200 livres d'honoraires qui sont fournies : 100 livres par la ville, 40 livres par le Chapitre Saint-Etienne, 15 par le curé, 20 par le prieur d'Allemans et 25 par le curé

(1) Archives de l'Evêché, F. 23.

du Port de Penne. Le titulaire actuel est Joseph Fourteu Nauton, docteur en théologie, ex-professeur de théologie au collège d'Agen, archiprêtre de Villeneuve. Il prêtera le serment constitutionnel, briguera mais en vain l'épiscopat en 1791, sera nommé vicaire cathédral de Constant, élu curé constitutionnel de Nérac et tombera aussi bas que possible dans l'apostasie en se mariant civilement à une protestante.

SAINT-SULPICE DE RIVELÈDE
ET SON ANNEXE : SAINT-JEAN DE LER

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector Sancti-Supplicii, Rector Sancti-Joannis de Heremo.*

L'église de la matrice est longue de quinze pas, large de sept. Elle n'est pas lambrissée. Celle de l'annexe est longue de douze pas, large de six. Le chœur seul est lambrissé.

La dîme du blé dans les deux paroisses se paie au dixième ; celle du vin et des menus grains au douzième. Le commandeur du Temple du Breuil et le curé prennent chacun la moitié des fruits décimaux. Il y a à la matrice un presbytère et un gleysage de trois cartonnats dont le curé jouit.

Le bénéfice dépend de l'ordre de Malte et le Commandeur du Temple y nomme.

Il y a cent vingt communiants à la matrice et trente-huit à l'annexe. La messe se dit les dimanches et les fêtes alternativement dans les deux paroisses. Les vêpres ne se chantent à l'annexe que le jour du patron. Le titulaire actuel est Louis Capiel, futur assermenté qui se mariera et finira par le suicide pendant la Révolution.

SAINT-SULPICE DE RIVELOT

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* cette paroisse qui est un membre du prieuré de la Grâce.

L'église a dix-huit pas de long sur huit de large. L'abside est voûtée, la nef lambrissée. Le gros œuvre est de l'époque romane. Le maître-autel et le rétable sont dans le style du dernier siècle (1). Du côté de l'Epître il y a une chapelle lambrissée, dédiée à Notre-Dame et bâtie par un ancien curé. La confrérie de Notre-Dame de Pitié y est établie. On en célèbre la fête le 3 mai au milieu d'un grand concours de peuple. Il y a ce jour-là, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, des indulgences accordées à perpétuité par le pape Innocent X. Une image en relief de Notre-Dame de Pitié est exposée à la vénération des fidèles.

La dîme de tous les fruits décimaux se paie au dixième. Le Prieur de la Grâce prend les trois quarts du vin, du blé, méture, seigle et fèves ; le curé l'autre quart, les menus grains, la dîme verte et le carnelage. Il jouit en outre d'un beau gleysage de la contenance de quatorze cartonnats en pré, terre, vigne et jardin. Le presbytère est attenant à l'église.

L'Évêque, actuellement du moins, nomme au bénéfice.

On compte cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Joseph Malateste de Beaufort, qui ne prêtera pas le serment schismatique, sera détenu à Agen pendant la Terreur et mourra après avoir adhéré au Concordat.

(1) G. Tholin, op. cit.

SAINT-SYLVESTRE DE PENNE

Valéri place dans l'archiprêtré de Fumel le prieuré et la rectorie de ce nom. Dès 1144, le prieuré de Saint-Sylvestre se trouve parmi les vingt-et-une églises du diocèse qui dépendaient alors de l'abbaye de la Sauve [1].

L'église a vingt pas de long sur dix de large. Le clocher est au-dessus de la porte d'entrée. A quatre cents pas de l'église, écrivait en 1668 Claude Joly dans son verbal de visite, au milieu du bourg, il y a un oratoire soutenu par quatre piliers de pierre, en forme de pavillon, couvert de tuiles à crochet, où on fait station quand on va en procession ; on y a dit autrefois la messe en temps de peste.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième, des menus grains à discrétion. L'abbaye de La Sauve qui prenait autrefois les deux tiers de la dîme, ne prend actuellement que la moitié du blé, vin, millet, fèves et pois. Le reste, qui vaut exactement 2084 livres, est perçu par le curé. Il y a un gleysage de trois cartonnats en vigne et jardin et un presbytère attenant à l'église [2].

L'Evêque nomme au bénéfice. Il est vrai que l'abbé de La Sauve prétend y nommer.

Il y a quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Etienne Dupré, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution.

---

(1) Voir : Histoire de La Grande Sauve, par l'abbé Cirot de La Ville, tome II, pages 58 et suivantes.

(2) Dans le Sommier du Petit Séminaire, le Grand Archidiacre est porté comme décimateur dans cette paroisse. C'est très probablement par erreur.

ARCHIPRÊTRÉ DE TOURNON

Archiprêtre :

JEAN-JACQUES MOLINIER

Curé de Saint-Pierre d'Ayrens.

SAINT-ANDRÉ DE CARABAISSE

ET SES ANNEXES : SAINT-BARTHÉLEMY DE TOURNON
SAINT-BASILE ou SAINT-BLAISE DE TOUREIL
ET SAINT-JEAN DE LUCANTE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Rector de Turnone et Sancti-Andree de Carabaissa.* Les autres annexes n'y sont pas mentionnées. Elles existaient cependant encore à la date du pouillé, 1520. Nicolas de Villars en parle ainsi dans ses Mémoires : « Juin, 1601. L'église de Saint-Basile de Toreil est toute découverte, hormis sur le grand-autel où la voûte est entière, la muraille derrière le grand-autel toute ouverte, point de portes, ni autel, ni cloches. Il y avait joignant l'église une caminade. Il y a un four et une mai-

son en partie bâtis des ruines de l'église. L'on ne dit jamais la messe ; lorsqu'il y avait nombre de prêtres à Tournon, on y venait dire la messe le dimanche. Un cimetière, point d'ornements, les fondements des fonts baptismaux.

« L'église de Saint-Jean de Lucante ne ferme point, elle est découverte au coin du grand-autel, la voûte étant rompue. Les autels sont renversés, le cimetière ouvert, point de cloche... on y dit messe rarement, comme le jour de saint Jean-Baptiste, de saint Orens, de sainte Quitterie, le lundi des Rogations et aux enterrements ».

Ces deux églises furent abandonnées à l'action destructrice du temps, aujourd'hui leurs ruines mêmes ont péri.

Celle de Saint-André de Carabaisse, appelée encore de La Mothe d'Anthé, semble avoir été préservée pendant les troubles du XVIe siècle. « Elle est bien couverte et fermée, dit Nicolas de Villars, et il y a une chapelle appartenant à M. de La Mothe ». Cette chapelle existe encore. L'église est champêtre, dans un vallon, sur l'extrême penchant d'une colline. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée.

Moins favorisée, l'église de Saint-Barthélemy fut détruite de fond en comble par les protestants. « Le lieu et le temps ne permettant pas de la rebâtir », Nicolas de Villars se borna à réconcilier *in sepulturam* son emplacement qui a servi depuis de cimetière. Le prélat obtint ensuite, non sans peine, du gouvernement et des consuls la rétrocession d'une maison, appelée l'*Evescat*, qui faisait partie, avant les brigandages huguenots, du domaine épiscopal. Il en fit l'église provisoire et c'est ainsi que le culte catholique fut restauré à Tournon après une interruption de vingt-deux ans. Dans la suite, les successeurs de M. de Villars abandonnèrent au moins tacitement leur droit de propriété. L'*Evescat* est resté l'église paroissiale non sans avoir subi de notables transformations. En

1727, notamment, la juridiction fut imposée, pour les réparations de l'église, de 2,350 livres dont 500 étaient payables par les décimateurs. Toutefois cette église a gardé quelques marques de sa destination première. C'est ainsi que le mur de clôture, au sud, représente la façade d'une maison romane du XIIIe siècle [1]. Située au centre de la ville elle a quatorze cannes de long, huit de large et dix de haut. Elle n'est ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher est en bas sur la muraille.

« Il y avait, dit Nicolas de Villars, à un quart de lieue de Tournon une chapelle, appelée Sainte-Gemme, qui est toute démolie avec un cimetière qui est mis en labourage ».

Les religieux pénitents du tiers-ordre de Saint-François, de la province de Saint-Louis et Elzéar, se sont établis à Tournon en 1639. M. Collis, gentilhomme ordinaire et premier valet de la garde-robe de Monsieur, leur donna l'emplacement où ils bâtirent leur couvent. Les consuls s'engagèrent à leur fournir à perpétuité une rente annuelle de 300 livres et pendant dix ans soixante sacs de froment et vingt barriques de vin. De leur côté les religieux du même ordre de Bon-Encontre promirent à la communauté naissante une rente également de 300 livres. Le but de cette fondation pieuse, de tout point réalisée de nos jours, était d'extirper de cette contrée l'hérésie calviniste. Le couvent pourrait loger huit religieux, il n'y en a que trois présentement qui sont : le P. Ferdinand Carrère, gardien, le P. Hilaire Calvet, syndic et vicaire de la maison, et le frère lai Yves Rousset.

Vers la même époque s'établit une confrérie de Pénitents sur le modèle des autres compagnies de ce nom. Leur chapelle fort modeste a quarante-et-un pieds de long sur seize de large.

La dîme du blé et des fèves se paie au dixième, du vin, etc., au quinzième. A la matrice le curé est seul décimateur.

---

[1] G. Tholin, op. citato.

Aux annexes l'évêque prend de seize parts les treize et le grand archidiacre les trois parts restantes. Le curé reçoit une pension de l'évêque pour y faire le service. « Les vignes et autres terres qu'on appelle Revalats (?), écrivait Nicolas de Villars, en 1601, qui soulaient être ville ne paient dîme ni rente, ni le bétail qui croît dans la ville. Car ce qui est aujourd'hui c'était le château où la noblesse habitait et les ecclésiastiques; le reste les bourgeois et marchands; les *portaux* y sont encore quoique ruinés. Il y avait, ajoute-t-il, quatre-vingt cartonnats de terre ou plus et rentes qui appartenaient aux prêtres de Tournon, servants à l'église. Ces biens ont été aliénés ». Par une transaction entre l'évêque, l'archidiacre et le curé de l'an 1767, celui-ci prélève sur la pile commune vingt sacs de blé pour ses novales.

L'Evêque est collateur de plein droit de ce bénéfice dont la valeur, officiellement, ne dépasse guère le chiffre de la portion congrue.

On compte mille deux cents communiants. Les protestants qui étaient la grande majorité, se convertirent en masse du 4 au 8 septembre 1685. Le temple qu'ils avaient bâti en 1615 sur les murailles de la ville fut démoli le 29 et le 30 mars 1685. Le curé réside à Tournon et y fait toutes les fonctions curiales. Un vicaire dessert l'annexe. Il y a une station de l'Avent et du Carême. Le prédicateur a 60 écus d'honoraires. L'évêque en fournit 10, la ville 50. Une confrérie du Saint Sacrement y a été établie par Claude Joly. L'hôpital et sa chapelle dédiée à Notre-Dame ont été démolis pendant les guerres de religion. Il y a 150 livres de revenus pour les pauvres qui sont distribuées par une confrérie de Charité, fondée le 7 juin 1701. Deux chapellenies sont desservies dans l'église de Tournon, l'une dite de Delsouy, possédée par Guillaume Artigue, prébendé de la cathédrale, l'autre appelée de Lacroix, possédée par Antoine Marabal, curé de Valeilles. Le titulaire actuel est Jean Marraud, futur assermenté qui se

rétractera de bonne heure et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-CAPRAIS D'AURIGNAC
ET SON ANNEXE : SAINT-ETIENNE DE CASTANÈDE

La rectorie d'Aurignac et de Castanède est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église de la matrice est champêtre dans une haute plaine, avec trois ou quatre maisons auprès. Le sanctuaire seul est lambrissé. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame, dans laquelle la confrérie du Rosaire est établie, l'autre en face, dédiée à sainte Rose. Il y a un clocher.

Celle de l'annexe est aussi champêtre, dans un vallon. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de six et voûtée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame, l'autre du côté de l'Evangile dédiée à saint Barthélemy. Il y a un grand clocher de forme quadrangulaire à douze ouvertures.

Dans les deux paroisses la dîme du blé, avoine, orge et de tout ce qui se lie se paie au dixième, du vin et des menus grains au vingtième. Le curé prend tout le revenu qui vaut officiellement 1,900 livres. Il y a à la matrice un gleysage de quatre cartonnats en terre labourable et de deux cartonnats en pré. Le presbytère est attenant à l'église.

Le bénéfice est à la nomination de l'Evêque.

Il y a trois cents communiants à la matrice et cent quarante à l'annexe. Celle-là est desservie par le curé, celle-ci par un vicaire. Le titulaire actuel est Bernard Bourrières qui mourra en 1790 et sera remplacé par Jean-Jacques Molinier, recteur d'Ayrens, qui sera déporté et mourra pendant la Révolution,

SAINTE-CÉCILE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac. Elle avait autrefois comme annexe la rectorie des Sept arbres.

L'église est dans un petit bourg. Elle est longue de douze cannes, large de deux, haute de six. Le chœur est voûté, une partie de la nef est lambrissée. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui vaut 1,507 livres [1]. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a quatre cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Loucaud qui prêtera le serment, le rétractera de très bonne heure, subira la détention, la déportation et ne pourra reprendre du service après le Concordat à cause de son grand âge.

SAINT-ETIENNE DE NAJEJOULS

On lit dans le pouillé de Valéri · *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Nujejolz et Rector ejusdem,* et dans le compte

(1) En 1596, Nicolas de Villars eut un long procès avec le curé de l'époque ; il revendiquait une certaine portion du revenu de cette paroisse, prétendant que les évêques jouissaient avant 1466 des trois quarts de la dîme de Sainte-Cécile et de son annexe Saint-Martin des Sept arbres. A cette date il y aurait eu entre l'évêque et le curé un concordat ou transaction par laquelle l'évêque abandonna au curé sa portion de dîme, moyennant une certaine pension annuelle appelée « *quarticum* ». Cette redevance aurait été payée exactement pendant cent ans. Depuis, pendant 50 ans ou environ, Sainte-Cécile et son annexe auraient été desservies par des domestiques de Janus Frégose et tous les fruits auraient été perçus au profit de la mense épiscopale. On ne sait quelle raison opposa le curé, mais l'évêque dut être débouté de ses prétentions.

des subsides levés pour le Pape en 1326 : *Prior sive Decanus de Nogogolh et capella de Nogogolh.* Cette paroisse, de la juridiction de Tournon paraît avoir été considérable. « On dit, écrivait en 1601, Nicolas de Villars, que sur cette montagne c'était une ville, les fondements y sont sans maisons. » Elle fut annexée pendant quelque temps par ce prélat à Casideroque. Le prieuré est uni à la mense des bénédictins d'Eysses.

L'église est champêtre sur le sommet d'une colline élevée à cent pas du château. Elle est longue de quinze cannes, large de six et haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher est en triangle derrière l'autel. En 1783, cette église menaçant ruine le curé obtint en attendant sa reconstruction de bâtir une chapelle au bas de la colline près de sa maison.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième, des menus grains à discrétion. Le curé est à la portion congrue. Les bénédictins d'Eysses prennent toute la dîme et possèdent en outre un gleysage de quatorze cartonnats en terre labourable.

L'abbé d'Eysses nomme au bénéfice.

On compte cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est l'Invention de saint Etienne. Le titulaire actuel s'appelle Lafage. Il mourra au commencement de la Révolution.

SAINT-GEORGES DE BELAYGUE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere.*

L'église est champêtre, dans un vallon, sur la croupe d'une colline. Il y a auprès sept ou huit maisons. Elle est longue de vingt cannes, large de six et haute de sept. Le

sanctuaire et voûté, la nef n'est ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire en forme de triangle.

La dîme de tout se paie au dixième. Le Prieur de Monsempron prend les deux tiers des fruits, le curé l'autre tiers. Il y a un presbytère contigu à l'église avec un jardin et un gleysage de dix-huit cartonnats en vigne dont le curé jouit.

Malgré quelque prétention du Prieur de Monsempron, l'Evêque confère de plein droit le bénéfice.

Il y a deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Lacoste qui refusera de prêter le serment schismatique et mourra pendant la Révolution.

SAINT-GERMAIN DE MONTAYRAL
ET SON ANNEXE : SAINT-MARTIN DE PERRICARD
ALIAS DE MAZIÈRES

Valéri place ces deux paroisses dans l'archiprêtré *de Opere*. Le titulaire prend le nom de prieur-curé.

L'église de la matrice est champêtre, dans une plaine à deux mille pas du Lot. Il y a trois ou quatre maisons auprès. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a une chapelle du côté de l'Evangile bâtie en 1654 par un seigneur de Montayral, voûtée et séparée de la nef par deux arceaux et un pilier de pierre et de tuile. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire.

Celle de l'annexe est champêtre aussi, dans un vallon avec trois ou quatre maisons auprès. Elle est longue de seize cannes, large de quatre, haute de dix. Le sanctuaire est voûté,

la nef n'est pas lambrissée. Le clocher est sur deux arceaux en forme de tour carrée. L'église est du XIIe, le clocher du XVe siècle[1].

Dans les deux paroisses la dîme du blé et du vin se paie au dixième, des menus grains au seizième. A l'annexe le curé prend tout le revenu. A la matrice l'évêque prend la moitié du blé, les trois quarts du vin et des pailles ; l'archidiacre le seizième du blé, le seigneur de Montayral le dix-huitième du blé à titre d'inféodation[2] ; le curé prend tout le reste. Son revenu est évalué à 1800 livres. A la matrice il y a un presbytère adossé à l'église, un gleysage de vingt-deux cartonnats de terre labourable et trois de pré. De plus les habitants du village de Romet et Tinebas font au curé une rente annuelle de cinq ou six quartons de blé. La chapellenie de Cars ou Delsouy desservie dans l'église Saint-Barthélemy de Tournon a ici la majeure partie de ses biens. Son revenu consiste en rentes foncières et directes, savoir : neuf quartons de froment qui sont la moitié d'un tènement, dont l'autre moitié est possédée par un particulier ; seize quartons de froment d'un autre tènement dit de la Tremouillère ; trois quartons provenant d'un troisième tènement. Ce bénéfice possède d'autres rentes dans les paroisses de Lapujade et de Ladignac. A l'annexe il y a un autre gleysage de quatorze ou quinze cartonnats de terre labourable.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte six cents communiants à Montayral et trois cent onze à Péricard. Le curé dessert l'annexe, un vicaire la matrice. Au lieu de la Rivède il y a une chapelle dédiée à sainte Anne. Le jour de cette sainte on y va dire la messe par suite d'un vœu de paroisse. Le titulaire actuel est Pierre-

---

(1) G. Tholin, op. cit.

(2) Le jour de Saint-Germain, les seigneurs de Montayral font, tous les ans, une assemblée de prêtres. Il se dit jusqu'à cent messes à l'église paroissiale. Ubi missa ibi mensa. Les frais dépassent le revenu de la dîme inféodée.

François de Galaup, qui émigrera en 1791, rentrera en France pour y mourir en l'an III. Le 2 janvier 1790, il résignera sa cure à Pierre Tresrieux qui prêtera le serment et mourra aussi pendant la Révolution.

SAINT-GILLES DE CAZIDEROQUE

Cette paroisse fait partie, dans le pouillé de Valéri, de l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est champêtre, dans un vallon, sur la croupe d'une colline, au-dessous du château avec cinq ou six maisons auprès. Elle est longue de vingt cannes, large de cinq, haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. Le clocher est au bas de l'église en forme de tour.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième. Le curé prend la moitié de la dîme du vin et de huit parts les cinq du blé et tous les menus grains et les novales. L'Evêque prend l'autre moitié du vin et les trois autres parts du blé et sur ces trois parts, le grand archidiacre prend un quart. Le revenu du curé est réellement de 1,485 livres 1 sol 7 deniers. Il y a deux cartonnats de vigne et trois de terre labourable de gleysage. Une métairie dite de *la Borde* est exempte de dîme. En 1701 les habitants du village de Pech-Auriol reconnurent tenir en fief de l'Evêque d'Agen le tènement de ce nom, de la contenance de cent quinze cartonnats, deux boisselats, sous une certaine rente payable à la Saint-Michel.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Martial Bory, qui prêtera le serment, abdiquera en 1794 et mourra vers la fin de la Révolution.

SAINT-HILAIRE DE BELVEZE
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE PERVILLAC

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector de Perbulhaco et de Valbazes.*

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon, sur la croupe d'une colline avec cinq ou six maisons auprès. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est sur l'arceau qui sépare le sanctuaire de la nef en forme de tour.

Celle de l'annexe est champêtre dans une haute plaine, avec sept ou huit maisons auprès. Elle est longue de huit cannes, large de cinq. haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

A la matrice la dîme du blé se paie au douzième, du vin et des fèves au dix-huitième, des menus grains pris au grenier aussi au dix-huitième. Le curé prend tout le revenu. Il y a un presbytère attenant à l'église et un gleysage de six cartonnats de terre labourable. A l'annexe la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé est aussi seul décimateur. Il y a un presbytère et un gleysage d'une carterée en terre labourable. La valeur totale du bénéfice est exactement de 4500 livres.

L'Evêque y nomme.

On compte deux cent cinquante communiants dans chaque paroisse. Le curé dessert l'annexe, un vicaire la matrice. Le titulaire est Pierre Bouyssou, futur constitutionnel, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-HILAIRE DE FERRUSSAC
ET SON ANNEXE : SAINT-ETIENNE DE SOLMIÈRES (ALIAS DUCLAUX)

Le pouillé de Valéri place ces deux paroisses dans l'ancien archiprêtré de Ferrussac qui a, sans doute, emprunté son nom à la première.

L'église de la matrice est champêtre, sur une éminence, dans le voisinage de sept ou huit maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher de forme triangulaire est en pignon au bas de l'église.

Celle de l'annexe est champêtre, dans le voisinage de deux ou trois maisons, longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au onzième, celle du vin et des menus grains, abusivement à discrétion. A la matrice, de trente-deux sacs de blé le curé en prend dix-sept, l'évêque neuf et le grand-archidiacre six. Les fèves, orge, avoine et tout ce qui se porte au sol se partage de même. Il y a un presbytère, un jardin et un gleysage d'un cartonnat en terre labourable. A l'annexe le curé prend toute la dîme. Il jouit en outre d'un pré et d'une vigne de gleysage et d'une rente de deux quartons de froment. La valeur totale du bénéfice-cure est exactement de 2672 livres.

L'Evêque y nomme.

On compte en tout quatre cent cinquante communiants. La matrice est desservie par le curé, l'annexe par un vicaire. Dans cette dernière paroisse, la nuit qui précède la fête de sainte Agathe on sonne toute la nuit. Plusieurs personnes séjournent dans l'église, on y fait du feu, la muraille sous le clocher en est toute noire. Le titulaire actuel est Jacques-

Guillaume Boisset, qui prêtera le serment, subira néanmoins la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN D'OLMIÈRES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac. Dans la prochaine circonscription des diocèses elle fera partie de celui de Cahors.

L'église est champêtre, sur la croupe d'une colline. Il y a cinq ou six maisons auprès. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est en forme de triangle au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au dixième, des fèves au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est estimé officiellement 850 livres. Il prélève dix-neuf quartons de froment de rente sur un fonds qui est contigu à l'église et qui appartient à divers particuliers. Il y a un presbytère attenant à l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt-neuf communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Godailh qui se maintiendra pur de tout serment et mourra centenaire peu après le Concordat.

SAINTE-MADELEINE DE CÉZERAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est champêtre, dans une plaine, à cent pas du châ-

teau de Cézerac. Le sanctuaire seul est lambrissé. Il y a un clocher.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, des menus grains au quinzième. Il y a un gleysage de soixante cartonnats de terre labourable tout autour de l'église et un obit de quatorze cartonnats en pré et terre labourable, chargé d'une messe tous les samedis. Le curé prend tout le revenu qui est estimé officiellement 650 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est N. Gaubert, enfermé comme fou au monastère des Tierçaires de Miramont de Latour [1]. Il mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE ROQUECOR [2]
ET SON ANNEXE : SAINT-JULIEN DE COUISSEL

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector de Ruppecornu et de Coysello.*

L'église de la matrice est champêtre, dans une haute plaine, longue de douze cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté, la nef est lambrissée. Le clocher est soutenu par quatre piliers qui forment deux arceaux.

Sur le territoire de cette paroisse, à l'entrée du bourg, sur main gauche, est la chapelle de Notre-Dame de Roquecor. Elle est longue de sept cannes, large de trois, haute de cinq, le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le Saint-Sacrement y est gardé en réserve. Le curé est autorisé à y administrer

(1) Cette localité est dans le département du Gers.

(2) Dans les anciens actes on lit souvent : Saint-Martin d'Ampiémont de Roquecor.

les sacrements pour la plus grande commodité des habitants. La confrérie de Saint-Fabien et de Saint-Sébastien y est établie et par un vœu des paroissiens on fait tous les samedis une procession en l'honneur de ces deux saints.

L'église de l'annexe est champêtre, sur la croupe d'une colline, dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle est longue de dix-neuf cannes, large de quatre, haute de dix, en grande partie voûtée. Le clocher est sur un arceau au milieu de l'église.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au onzième, du vin abusivement à discrétion, des menus grains et dîme verte au onzième. A l'annexe le curé prend toute la dîme. A la matrice il prend tout le vin. Sur 32 sacs de blé, méture, fèves, orge et généralement de tout ce qui se lie, l'Evêque prend neuf sacs, le grand archidiacre six sacs, le curé dix-sept. Celui-ci jouit en outre de douze cartonnats de terre labourable, de onze cartonnats de pré et de six de vigne. Le bénéfice est affermé 3,800 livres, il passe pour en valoir 4,500. Il y a quelques fondations de charité [1].

L'Evêque a la nomination.

On compte cinq cents communiants à la matrice et deux cents à l'annexe. Celle-ci est desservie par un vicaire, celle-là par le curé. Le titulaire actuel est Barthélemy Conqueret qui prêtera le serment et finira par l'apostasie et le mariage.

---

(1) Rapport du curé au gouvernement en 1775. — Il y a deux établissements de charité, l'un pour le bouillon des pauvres, l'autre pour donner des métiers. Pierre Durengues a donné 600 livres rapportant 30 livres de revenu annuel pour le bouillon des pauvres. Un ancien curé, Pierre Lacoste, en 1747, a donné 1,000 livres produisant 50 livres. Antoine Bourrières, grand archidiacre, vicaire général et syndic du clergé d'Agen, donna, en 1767, 2,000 livres produisant 100 livres pour faire apprendre un métier à deux pauvres pris dans les deux paroisses, l'un au choix du curé, l'autre à celui du juge. — Il y a plus de cent pauvres qu'on est obligé de nourrir dans leur lit. Avec ces revenus on se trouve en même de donner des secours aux pauvres malades. Les administrateurs se prêtent facilement à leur distribution. La paroisse a nommé un syndic qui en est dépositaire et qui ne distribue que d'après les billets du curé, auquel il rend annuellement compte en lui rapportant ses billets. (Archives de l'Evêché, liasse Roquecor.)

SAINT-MARTIN DE SEPT ARBRES

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Ferrussac. Avant les dernières années du XVIe siècle c'était une annexe de Sainte-Cécile.

L'église est champêtre dans une haute plaine. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au quatorzième, des menus grains partie au seizième, partie au vingtième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé officiellement 650 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Boch, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE VALEILLES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est dans un vallon, sur une petite éminence, avec cinq ou six maisons auprès. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a une chapelle voûtée et un clocher.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin à discrétion. Mascaron comme Nicolas de Villars, constatent dans leurs procés-verbaux de visite que cette cure était unie au Chapitre de Notre-Dame de Saint-Amans en Auvergne, que ce Chapitre levait toute la dîme et payait une pension au vicaire

perpétuel. Aujourd'hui le curé est seul décimateur et son revenu dépasse 4,000 livres. Il y a un presbytère adossé à l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cent dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Marabal, titulaire de la chapellenie de Lacroix, desservie dans l'église de Tournon. Il subira la déportation et rentrera en France pour y mourir peu après le Concordat.

NOTRE-DAME DE COULOUSSAC
ET SON ANNEXE : SAINT-RÉMY

Valéri place le prieuré et la rectorie de Notre-Dame de Couloussac et de Saint-Rémy dans l'archiprêtré de Ferrussac. Le prieuré est uni, de temps immémorial, au Chapitre des chanoines réguliers de Saint-Antonin de la congrégation de Sainte-Geneviève. Le 27 avril 1460, un évêque de Nice (ou Nicée) consacra un autel en l'honneur de saint Antonin.

L'église de la matrice est champêtre sur une petite éminence, dans une plaine. Il y a auprès dix ou douze maisons. Elle est longue de quinze cannes, large de huit, haute de six. Le sanctuaire est voûté et la nef à moitié lambrissée. Il y a une aile du côté de l'Evangile séparée de la nef par deux arceaux et un pilier, cette aile est voûtée. Le clocher est en forme de tour sur le sanctuaire.

Celle de l'annexe est champêtre, sur une éminence, longue de douze cannes, large de quatre, haute de six, ni voûtée, ni lambrissée.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le Chapitre de

Saint-Antonin, auquel le prieuré est uni, prend tout le revenu et paie la portion congrue du curé et du vicaire.

C'est l'Evêque qui nomme aujourd'hui au bénéfice ; c'était autrefois le chanoine de semaine du Chapitre de Saint-Antonin du diocèse de Rodez.

On compte cent soixante communiants à la matrice et deux cents à l'annexe. Celle-ci est desservie par le curé, celle-là par un vicaire. Le titulaire actuel est Jean-François Vidal, futur constitutionnel, que son grand âge empêchera de reprendre du service après le Concordat.

NOTRE-DAME DE GOUTS
ET SES ANNEXES : SAINT-MARTIN DE BOURNAZET ET LA CHAPELLE DE MONTAIGUT

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector de Monte acuto et de Bornazello.* De fait il n'y a que deux paroisses, la chapelle de Montaigut méritant plutôt le nom de succursale que celui d'annexe.

L'église de la matrice est champêtre. Elle est entièrement voûtée. Du côté de l'Epitre s'ouvre une chapelle dédiée à saint Luc. Le clocher est de forme quadrangulaire.

Celle de Bournazet est champêtre sur la croupe d'une colline, à mille pas de Montaigut. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a un clocher.

La chapelle de Montaigut est au milieu de la ville, au-dessous du château. Elle est longue de quatorze cannes, large de six. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Il y a une aile au bas de laquelle s'élève le clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus

grains à discrétion. Le curé est seul décimateur. Les dîmes produisent 5843 livres. A Bournazet il y a un gleysage en pré et en vigne de huit cartonnats et à Gouts et à Montaigut un presbytère.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte cinq cents communiants à Gouts, cent vingt à Bournazet et cinq cents à Montaigut. Le curé fait toutes les fonctions curiales à Montaigut, les deux autres églises sont desservies par un vicaire. Il y a une confrérie de charité établie pour distribuer des secours aux indigents. Le titulaire actuel est M. Mazet, qui, en 1787, fut, pour des raisons restées obscures, interné par lettre de cachet au fort de Lourdes. Il fut libéré, le 27 juin 1788, grâce aux instances de ses paroissiens et de ses confrères, mais avec défense d'approcher du diocèse plus près de 5 lieues. La Révolution va lui rendre entièrement la liberté et l'on ne devra pas s'étonner de le retrouver parmi les plus ardents constitutionnels. Il mourra à la fin de la Révolution. Pour le moment ses paroisses sont confiées au vénérable abbé de Lartigue qui mourra martyr en 1792[1]. Il y a deux vicaires.

NOTRE-DAME DE LACOUR

ET SON ANNEXE : SAINT-CIRICE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Prior de Curte, rector ejusdem et Sancti Ciricii.* Il n'est plus aujourd'hui question de ce prieuré. Peut-être a-t-il été uni autrefois au Chapitre Saint-Etienne. Cela expliquerait les droits de ce Chapitre sur cette paroisse.

(1) Voir la biographie manuscrite de l'abbé de Lartigue, par M. Lespinasse, curé de Sainte-Livrade.

L'église de la matrice est dans un bourg. Elle est longue de vingt cannes, large de six, haute de dix. On y descend par deux ou trois marches. Elle est lambrissée et flanquée de deux chapelles. Le clocher s'élève du milieu de l'église sur quatre piliers soutenant quatre arceaux.

Celle de l'annexe est depuis longtemps en ruines et délaissée. En 1706 déjà on n'y disait la messe que le jour de la fête du patron.

Le curé prend toute la dîme sauf dans un certain quartier qui forme à peu près le quart de la paroisse. Là, le Chapitre Saint-Etienne de neuf sacs de blé en prend sept, le curé perçoit les deux autres ainsi que tout le vin et les menus grains. Il jouit en outre d'un gleysage qui consiste en une rente d'un sac de blé sur certaines terres qui avoisinent l'église de Saint-Cirice. Le bénéfice vaut 1,785 livres officiellement et en réalité 3,908 livres 10 sols.

Le Chapitre Saint-Etienne y nomme.

On compte en tout sept cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a un vicaire. Le titulaire actuel est Pierre Carrié, futur constitutionnel qui ne sera pas employé après le Concordat pour cause d'infirmité.

SAINT-PIERRE D'ANTHÉ
ET SON ANNEXE : SAINTE FOY DE SOMBAL

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Rector Dayren, Sancte-Fidis Dante et de Sombal.* En 1601, Nicolas de Villars écrit dans ses Mémoires : « Saint-Pierre d'Anthé et ses annexes Saint-Caprais de Sombal et Sainte-Foy ». Ces deux dernières églises étaient alors en rui-

nes. Une seule, celle de Sainte-Foy a été relevée, en 1635, par le seigneur du lieu.

L'église de la matrice est en rase campagne, il y a dix ou douze maisons auprès et le château. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de dix. Le chœur est lambrissé. Il y a une chapelle dédiée à saint Antoine. Le clocher est en forme de tour.

Celle de l'annexe est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a un clocher.

Dans les deux paroisses la dîme du blé et du vin se payait autrefois au dixième, aujourd'hui par tolérance on ne la paie qu'au onzième. Le curé prend le quart de tous les fruits, l'évêque les trois quarts du blé et du vin, mais il abandonne au grand archidiacre le quart de sa portion de blé. Il y a à la matrice un gleysage de quatre ou cinq cartonnats en vigne ou terre labourable. Le curé jouit d'un autre gleysage qui consiste en une rente de quatre sacs de blé. Cette rente était autrefois de 22 sacs de blé, comme il est porté dans un répertoire retenu par un notaire de Tournon et daté de 1463. Le presbytère est attenant à l'église avec un sol et un petit jardin provenant d'une fondation chargée de trois messes par an. Il y a à Sainte-Foy un gleysage de trois ou quatre cartonnats en vigne et terre labourable. Le revenu du curé, sur les listes officielles, atteint à peine le chiffre de la portion congrue.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte en tout cinq cent quatre-vingts communiants. Le curé fait à la matrice toutes les fonctions curiales requises de droit ; il dit la messe à l'annexe les dimanches et fêtes d'obligation. Le titulaire actuel est Jean Hugon, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE D'AYRENS
ET SES ANNEXES : SAINT-PHILIPPE DE BOIDESSEL ET SAINT-MICHEL DE LA GARDETTE

Dans le pouillé de Valéri Ayrens, comme nous l'avons vu est uni aux paroisses d'Anthé et de Sombal ; le prieuré-cure de Lagardette est indépendant et Saint-Philippe de Boidessel n'est pas mentionné. En 1595, Nicolas de Villars chargea le recteur d'Ayrens du service, depuis longtemps interrompu de Saint-Philippe. Il lui défendait en même temps de s'immiscer dans le service de Lagardette qui, dit-il, est un prieuré. La force des choses a prévalu contre la défense du prélat. Ce prieuré dont les biens et les rentes étaient autrefois considérables, est réduit aujourd'hui par suite d'usurpations aux trois quarts des dîmes de la paroisse. Ces dîmes sont affermées 90 livres. L'Evêque nomme à ce bénéfice. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Laurens, curé de Lusignan-Petit.

L'église de Saint-Pierre d'Ayrens est champêtre, dans un vallon, elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a un clocher au bas de l'édifice en forme de tour.

Celle de Boidessel est tout à fait en rase campagne, dans un vallon, sur une éminence, à cent pas du château de Roquebrune. Elle est longue de sept cannes, large de trois, haute de quatre. Le sanctuaire est lambrissé, la nef ne l'est pas. Il y a un clocher.

Celle de Saint-Michel de Lagardette est champêtre, sur une éminence. Elle est longue de cinq cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas lambrissée.

A la matrice la dîme du blé et du vin se paie au onzième,

des menus grains au quatorzième. Le curé est seul décimateur. Il jouit d'un gleysage de deux cartonnats en vigne. Le presbytère est à cent pas de l'église. A Saint-Philippe la dîme se paie au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. De seize sacs de blé, le curé en prend quatre, l'évêque neuf et le grand archidiacre trois. L'Evêque prend les trois quarts du vin, le curé l'autre quart et tous les menus grains. Ce dernier jouit en outre d'une rente de trois quartons de blé et d'une poule sur l'ancien gleysage usurpé par un particulier. A Saint-Michel le prieur prend les trois quarts des fruits, le curé l'autre quart. Le revenu du curé est exactement de 2552 livres.

On compte deux cents communiants à la matrice, quatre-vingts à Saint-Philippe, quinze ou vingt à Saint-Michel. Le curé fait toutes les fonctions curiales à Saint-Pierre d'Ayrens, il dit la messe de quinze en quinze à Saint-Philippe et seulement le jour de la fête du patron à Saint-Michel de Lagardette. Le titulaire actuel est Jean-Jacques de Molinier, qui résignera sa cure en 1790 à Antoine Hommeau. Celui-ci prêtera le serment, subira néanmoins la déportation et sera nommé à Condesaigues après la Révolution.

SAINT-PIERRE DE BOURLENS
ET SON ANNEXE : SAINT-SERNIN DE THÉZAC

Valéri place ces deux paroisses dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église de la matrice est du XIe siècle [1]. Elle est champêtre, dans un vallon. Il y a quatorze ou quinze maisons auprès.

(1) G. Tholin, op. cit.

Ses dimensions sont : douze cannes de longueur, dix de largeur et dix de hauteur. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a une chapelle voûtée en plein cintre du côté de l'Evangile, elle est dédiée à Notre-Dame, et une autre du côté de l'Epître dédiée à saint Jean. Cette église a été consacrée. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire en forme de tour.

Celle de l'annexe est champêtre à deux cents pas des maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de six, haute de huit. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher est sur le mur au fond de l'édifice.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au treizième, du vin à discrétion, des menus grains au grenier. A Bourlens l'Evêque [1] prend tout le vin et les trois quarts des autres fruits, le curé le reste. A Thézac l'Evêque prend tout le vin et les trois quarts de tous les grains, mais il abandonne à l'archidiacre le quart de sa portion de blé, le reste est au curé qui jouit en outre à Bourlens d'un gleysage de dix cartonnats en vigne et de quinze en terre labourable. Il y a un presbytère dans les deux paroisses. La part du curé est évaluée officiellement à 1150 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants à la matrice et autant à l'annexe, Le curé réside à Thézac et fait desservir Bourlens par un vicaire. Le titulaire actuel est Pierre Espinasse qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

---

[1] En 1252, dit Labrunie, Richard, abbé de Grand-Selve vendit à Guillaume II, évêque d'Agen, les terres et possessions qui appartenaient à l'abbé et au couvent dans la paroisse de Bourlens, juridiction de Tournon, pour le prix de 15 livres. Le contrat de vente est aux archives de l'évêché. (Catalogue raisonné des Evêques. Art. etc. Guillaume II). L'évêque d'Agen avait un château à Bourlens qui dans la suite passa on ne sait comment à la maison de l'Estelle.

SAINT-PIERRE DE BOURNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre, sur la croupe d'une colline. Il y a cinq ou six maisons auprès. Elle est longue de huit cannes, large de trois et haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 2.784 livres. Il jouit en outre d'un gleysage de huit cartonnats en jardin, vigne et terre labourable. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Denoyer. Il subira la déportation quoique assermenté et mourra peu après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE MONCESSOU

ET SON ANNEXE : SAINT-AMAND DE LESPINASSE

Ces deux paroisses, formant une seule rectorie, sont placées par Valéri dans l'archiprêtré de Ferrussac. Dans la prochaine circonscription des diocèses elles seront incorporées à celui de Cahors.

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon, sur une petite éminence Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six et entièrement lambrissée. Le clocher est sur l'arceau qui sépare la nef du sanctuaire.

Celle de l'annexe est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Il y a un clocher.

Dans les deux paroisses la dîme du blé, mixture et orge se paie au dixième, du vin et des menus grains au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé officiellement 1,600 livres. Il y a à la matrice, près de l'église, un gleysage de six cartonnats en terre labourable.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants à la matrice et deux cent cinquante à l'annexe. Celle-ci est desservie par un vicaire, celle-là par le curé. Le titulaire actuel est Joseph Planton qui subira la déportation.

SAINT-SULPICE DE MONTAGUDET
ET SES ANNEXES : SAINT-JEAN DEL BISTOU ET SAINT-GERVAIS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector Sancti Supplicii de Monte Agudeto, Sancti Johannis de Bosco et de Sancta Marsa sive Sancti Gervasii.* Ces paroisses, à la prochaine circonscription, passeront au diocèse de Cahors.

L'église de la matrice est sur une éminence auprès du château et de quatorze ou quinze maisons. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de six, entièrement lambrissée. Du côté de l'Evangile s'ouvre une chapelle voûtée. Il y a un clocher.

Celle de Saint-Jean est champêtre, dans un vallon, avec deux ou trois maisons auprès. Elle est longue de huit cannes,

large de cinq, haute de six et lambrissée. Le clocher de forme triangulaire est au-dessus de la porte d'entrée.

Celle de Saint-Gervais est champêtre, dans une plaine, elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de huit et entièrement voûtée. Le clocher est aussi de forme triangulaire.

Dans les trois paroisses la dîme du blé, du vin et des menus grains se paie au dixième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé officiellement 1785 livres. A Montagudet il y a un gleysage de deux cartonnats en terre labourable et à Saint-Gervais un autre de un cartonnat en pré et de deux en terre labourable.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre-vingts communiants à Montagudet, cent cinquante à Saint-Jean, deux cent soixante-deux à Saint-Gervais. Le service est assuré par le curé et un vicaire. Le titulaire actuel est Jean Urbain d'Auber de Peyrelongue, qui émigrera et après le Concordat sera nommé curé de Lauzun.

SAINT-SULPICE DE SOUILLAS

ET SON ANNEXE : SAINT-BAUZEL

Valéri place ces deux paroisses, ainsi unies, dans l'archiprêtré *de Opere*. Saint-Bauzel n'est autre que le nom un peu corrompu de Saint-Basile.

L'église de la matrice est dans une haute plaine, en rase campagne et éloignée de quatre cents pas de quelques maisons éparses. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de cinq, ni voûtée, ni lambrissée. Le clocher est au fond de l'église.

Celle de l'annexe est champêtre dans un vallon. Elle est

longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Elle était entièrement voûtée. Elle s'effondra en 1778 et le 3 décembre de la même année M. de Bonnac dut transférer le service dans la chapelle du château.

La dîme dans les deux paroisses se paie : des gros grains au onzième ; du vin, au douzième ; des menus grains, dîme verte et carnelage, au quatorzième. De trente-deux portions de gros grains l'évêque en prend neuf, le grand archidiacre six, le curé dix-sept. Ce dernier prend en outre tout le vin, les menus grains, la dîme verte et le carnelage. Son revenu est exactement de 2515 livres. Il y a à Souillas un gleysage de cinq ou six cartonnats qui est usurpé par un particulier et un presbytère attenant à l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à la matrice et cent quarante à l'annexe. Les deux paroisses ont droit à toutes les fonctions curiales. Le titulaire actuel est Remy Pomiès, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-SULPICE DE VALPRIONDE
ET SES ANNEXES : SAINT-AIGNAN ET SAINT-CAPRAIS DE SOUCIS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Ferrussaguensi : Rector de Valle Profunda, Sancti Amancii* (sic) *et de Soucis.* Il y a un prieuré simple et séculier, de la collation de l'évêque, qui vaut 2,650 livres et dont est titulaire Jean-François de Caulet, chantre et vicaire général d'Agen.

L'église est champêtre dans un vallon, sur la croupe d'une petite colline, auprès de dix ou douze maisons. Elle est lon-

gue de dix cannes, large de quatre, haute de sept. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a une aile. Le clocher est en forme de tour au-dessus du sanctuaire.

Celle de Saint-Aignan est champêtre, dans un vallon et aussi sur la croupe d'une colline, au-dessus du château. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de six. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

Celle de Soucis est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de huit cannes, large de trois et demie. Le sanctuaire est lambrissé. Du côté de l'Evangile s'ouvre une chapelle voûtée, dédiée à saint Jean.

Dans les trois paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au quatorzième. A Valprionde et à Saint-Aignan le prieur prend les deux tiers de tous les grains, le curé l'autre tiers et tout le vin. A Soucis le prieur prend toute la dîme. Le revenu du curé est estimé officiellement 910 livres. Il y a un pré de gleysage à Soucis et à Valprionde une maison prieuriale où le curé réside.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent cinquante communiants à Valprionde, cent à Saint-Aignan et deux cents à Soucis. Les trois paroisses ont droit à toutes les fonctions curiales. Il n'y a cependant pour le moment qu'un curé et un vicaire. Le titulaire actuel est Pierre Levezou de Vesins qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-VINCENT D'AURIAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Ferrussac.

L'église est champêtre, sur un mamelon, dans une plaine, avec cinq ou six maisons auprès. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 2,575 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Billon, qui refusera le serment, subira la déportation et après le Concordat sera nommé à Aurignac.

SAINT-VINCENT DE COUBIAC

Cette paroisse dans le pouillé de Valéri fait partie de l'archiprêtré *de Opere*.

L'église est du XIe siècle, sauf le portail qui est du XIIIe (1). Elle est champêtre, dans un vallon, n'ayant auprès que le presbytère. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de sept. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher-arcades s'élève au-dessus de l'arc qui sépare le chœur de la nef.

La dîme du blé se paie au onzième, des menus grains au quinzième, du vin à discrétion. L'Evêque prend la moitié du blé, le grand-archidiacre le quart, le curé l'autre quart et tout le vin. Il y a un presbytère et un gleysage de vingt-sept cartonnats en pré et terre labourable. Le revenu du curé est exactement de 1,580 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Louis Chiniard qui prêtera le serment, abdiquera, se rétractera, sera maintenu à

---

(1) G. Tholin, op. cit,

son poste après le Concordat et dans la suite sera nommé curé de Tournon.

SAINT-VINCENT DE MASQUIERES
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE BONNEVAL

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu de Opere : Prior de Masquerüs, rector ejusdem et sancti Petri de Bonavalle.* Le prieuré simple et séculier vaut exactement 2.000 livres. Le titulaire actuel est François-Raymond de Mauron, prêtre du diocèse de Toulouse. Ce prieuré dépendait autrefois de l'abbaye de Moissac.

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon, avec quatorze ou quinze maisons alentour. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de huit. Le sanctuaire est voûté et élevé de dix à douze marches au-dessus de la nef, laquelle n'est pas lambrissée. Il y a une chapelle voûtée séparée de la nef par un arceau. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire.

Celle de l'annexe est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Il y a un clocher.

Dans les deux paroisses le curé prend le tiers de tous les fruits décimaux, le prieur les deux tiers. A Masquières, le curé jouit d'un gleysage de deux cartonnats en pré et le prieur de soixante cartonnats en pré, vigne, bois et terre labourable. C'est juste la moitié de ce qu'il possédait sous Nicolas de Villars. Le revenu du curé est estimé officiellement 500 livres.

Le prieur nommait autrefois au bénéfice, aujourd'hui c'est l'Evêque,

On compte trois cents communiants à la matrice et quatre-vingts à l'annexe. Les deux paroisses ont droit à toutes les fonctions curiales. Le titulaire actuel est Bertrand Vignolle, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera et sera nommé à Saint-Etienne de Castanède après le Concordat.

SAINT-VITE D'ORT OU DE LAPOUJADE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere. Rector sancti Avicti de Dozii.*

L'église est champêtre dans la plaine du Lot et près de cette rivière. Il y a dix ou douze maisons aux environs. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Le clocher, de forme triangulaire, est au bas de l'église.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Autrefois le curé prenait le tiers de la dîme, et le prieur de Monsempron les deux tiers. Aujourd'hui le curé est réduit à la portion congrue et le prieur est seul décimateur. Le presbytère est contigu à l'église avec un cartonnat de terre labourable de gleysage. Il y a aussi quelques biens dépendants de la chapellenie Delsouy et Margualhiane d'Orgueilh.

Le bénéfice est de la nomination du prieur de Monsempron.

On compte cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Etienne Malbec, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

ARCHIPRÊTRÉ DE FUMEL

Archiprêtre de Fumel :

M. NAVELET
Curé de Condesaigues

SAINT-AVIT DE LÈDE (LACAPELLE-BIRON)

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans un vallon, sur la croupe d'une colline à cinq cents pas du château et du bourg. Elle est complètement voûtée, longue de vingt cannes, large de six, haute de dix. Il y a deux chapelles, l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre à Sainte-Radegonde. Le clocher s'élève au-dessus de l'arcade qui sépare la nef du sanctuaire.

A cent pas du bourg il y a une chapelle publique, faite en ovale, longue de six cannes, large de trois et haute de cinq. Elle a été très bien restaurée en 1783 par les ordres du comte de Valence, seigneur du lieu. Il semble que cet oratoire ait eu autrefois une certaine importance et qu'il ait donné à l'endroit le nom de Laçapelle qui prévaut de plus en plus. Il

était desservi par un petit chapitre composé de trois chanoines à la charge du seigneur. Cette fondation a disparu pendant les troubles du XVIe siècle.

La dîme du blé, du vin et du chanvre se paie au dixième. On ne dîme pas les menus grains. Cette paroisse était un membre du prieuré de Saint-Sardos de Laurenque. Le chapitre de Sarlat auquel le prieuré est uni prenait autrefois la moitié de tous les fruits décimaux. Aujourd'hui il est seul décimateur dans un tènement appelé de Montauriol et le curé dans le reste de la paroisse. Le revenu de ce dernier dépasse quinze cents livres. Il y a un presbytère et un petit gleysage de dix cartonnats, deux boisselats, en cinq pièces, près du bourg de Lacapelle.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cinq cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. L'église a été consacrée, on en célèbre la dédicace le dimanche après Saint-Luc. Outre la fête patronale de Saint-Avit (17 juin), on célèbre aussi une fête votive le 10 mai, jour de saint Mathurin, prêtre. Il y a une confrérie du Rosaire, sans statuts et approuvée verbalement par Mascaron. Le titulaire actuel est Géraud Sagetté, qui prêtera le serment, le rétractera et refusera un emploi après le Concordat.

SAINT-BARTHELEMY DE BARS ou SAUVETERRE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans un vallon, au pied d'une colline, dans le voisinage de quatorze ou quinze maisons, éloignée du bourg de deux mille pas. Elle est grande, bien voûtée et se compose de deux nefs dont l'une a un autel dédié à la Sainte-Vierge.

Il y a une chapelle publique dans le bourg. Restaurée il y a peu d'années, elle est actuellement dédiée à saint Joseph.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au seizième On ne dîme point les menus grains. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1550 livres. Il y a une rente foncière de 30 sols sur un moulin appelé moulin de l'église et un pré de gleysage de deux cartonnats. Il n'y a pas de presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte huits cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Plusieurs sont enrôlés dans la confrérie du Saint-Sacrement. L'église a été consacrée, on en fait la dédicace le 10 décembre. Le titulaire actuel est Jean Seguy[1], qui mourra vers la fin de 1789 et aura pour successeur le 13 décembre de la même année Jean Alverni. Celui-ci prêtera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat[2].

SAINT-CHRISTOPHE DE TRENTELS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. En 1360, Jean de Lespinasse fonda une chapellenie pour être desservie dans les paroisses de Trentels et de Sainte-Croix de Penne et dont il attribua la collation à l'Evêque.

---

(1) Jean Séguy est l'auteur d'un manuscrit publié, en 1870, par M. Mondenard, sous ce titre : « La féodalité en Agenais en 1780. Manuscrit d'un curé de campagne, etc..... » Un des prédécesseurs de Jean Séguy, nommé Augier, né probablement à Miramont vers 1680, mort vers 1750, écrivit dans le *Mercure* de juillet 1715 : Lettre sur la situation d'Uxellodunum qu'il place à Luzech (Voir la *Bibliographie* de M. Andrieu).

(2) Il y a à un quart de lieue de Sauveterre, écrit Nicolas de Villars dans ses *Mémoires*, le long de la rivière de la Lémance, près de quatre rochers qui semblent des tours, une fontaine où les évêques de Sarlat, de Cahors et Agen peuvent boire ensemble en leurs diocèses.

L'église, de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle, offre, à l'extérieur, l'aspect d'une véritable forteresse. Elle est à chevet plat, en forme de croix latine, le sanctuaire est voûté en berceau plein cintre ; le reste est lambrissé [1].

L'Evêque prend la moitié du blé, sauf vingt-quatre sacs, sur le sol, que le curé prend pour les novales, qui sont mises en masse. Le curé prend en outre la moitié du blé, tout le vin, la dîme verte, le carnelage, toutes les pailles et autres choses décimables. Son revenu est exactement de 2,785 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent quarante communiants. Au commencement du XVIIe siècle les trois quarts des habitants étaient encore huguenots. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales requises de droit. Le titulaire actuel est Hugon Dantin, qui prêtera le serment, abdiquera la prêtrise et finira par le mariage.

SAINT-FRONT

Le prieuré et la rectorie de Saint-Front sont placés par Valéri dans l'archiprêtré de Fumel. Le prieuré, simple et régulier, de l'ordre de saint Benoît, est à la nomination de l'abbé d'Aurillac et il est possédé par un religieux bénédictin [2].

L'église est champêtre, dans un vallon, longue de vingt cannes, large de cinq, haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a une chapelle de chaque côté ; celle

---

(1) G. Tholin, op. cit.

(2) Les bénédictins d'Eysses possédaient aussi quelques biens fonds situés sur cette paroisse.

du côté de l'Epitre est dédiée à saint Roch. Le clocher est sur le sanctuaire en forme de tour [1].

La dîme de tous les fruits se paie au dixième. Autrefois le curé prenait les trois quarts du blé et la moitié du vin. Il s'est depuis quelque temps réduit à la portion congrue. Le prieur prend tout le revenu. Il y a un gleysage de quatre cartonnats de terre labourable ou pré sur le *Caurédou*.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La confrérie du Saint-Sacrement y est établie. Le titulaire actuel est Claude Poymiro, futur assermenté, qui se mariera et aura la conduite la plus déplorable pendant la Révolution.

SAINT-GÉRAUD DE MONSEMPRON
ET SON ANNNEXE : NOTRE DAME DE LIBOS

Le prieuré et la rectorie de Monsempron faisaient partie de l'ancien archiprêtré de Fumel. Le prieuré est de l'ordre de Saint-Benoît et dépend de l'abbé d'Aurillac en Auvergne. Les paroisses de Cuzorn, Lapujade, Mondoulens et Monségur sont des membres de ce prieuré. Notre-Dame de Libos n'a jamais été une église paroissiale. Elle fut, au Moyen-Age, le centre d'un pèlerinage très fréquenté sous le nom de Notre-Dame de Guérison. Tombée en ruines au XVIIe siècle, elle a été relevée il y a une trentaine d'années, par les habitants

(1) « Eglise du commencement du XIe siècle. Une addition faite à l'église de Saint-Front lui donne un aspect militaire très original. Son abside a été surchargée et transformée en une espèce de tour que couronnent des créneaux. Ce changement d'une église en forteresse est peut-être l'ouvrage des Templiers qui comptèrent Saint-Front parmi leurs possessions. (G. Tholin, op. citat.) »

de Libos. On lui donne depuis le nom de succursale ou de chapelle publique.

L'église de Monsempron est au milieu du bourg. Elle est longue de trente cannes, large de six, haute de quatorze. Elle est entièrement voûtée et les voûtes sont soutenues par de beaux piliers de pierre. Il y a deux ailes et trois chapelles. La première chapelle à droite en entrant est dédiée à saint Eutrope, les deux autres au-dessous du sanctuaire sont dédiées à Notre-Dame et à saint Vincent. Le clocher est au milieu de l'église, porté par quatre piliers formant une espèce de dôme [1].

Cette église, à la fin du XVIe siècle, servait à la fois pour le culte catholique et le culte protestant. Labénazie rapporte que Nicolas de Villars ayant appris que les protestants de Monsempron faisaient avec le curé à qui s'emparerait de l'église, il y avait été, et ayant surpris le ministre en chaire, il l'en avait chassé à grands coups de manche de la croix [2]. Le temple que les protestants se bâtirent dans la suite fut interdit par arrêt du Parlement de Guyenne, en date du 7 mars 1685.

La dîme du blé se paie au dixième, du lin et du chanvre au douzième, du vin et des menus grains au quinzième. Le prieur prend toute la dîme [3] et donne une portion congrue au curé.

(1) « Eglise à trois nefs.... L'aire du transept et du sanctuaire est beaucoup plus élevé que le pavé des nefs. Cela tient à l'établissement d'une crypte.... On n'a pas de documents sur la fondation de l'église de Monsempron, mais on peut conjecturer que cet édifice appartient à la deuxième moitié du XIIe siècle. Le sanctuaire, d'après les historiens de l'Agenais, daterait du XVIIe siècle, de 1654. Une tour carrée et massive avec un double étage de deux fenêtres de chaque côté s'élève au-dessus du carré du transept. Ce clocher a vingt-cinq mètres de hauteur. On ne sait presque rien de l'histoire du prieuré de bénédictins qui a possédé longtemps la belle église de Monsempron. Les ruines du cloître subsistaient encore il y a quelques années... M. Barrère croit devoir attribuer au XIe siècle la construction de l'église. » (G. Tholin, op. citat. — Voir aussi la description très complète que donne de cette église M. l'abbé Barrère dans son *Histoire religieuse et monumentale*, tome I, p. 276 et suivantes.

(2) Nicolas de Villars ne fait aucune allusion à cet incident dans ses *Mémoires*.

(3) En 1682, ce prieuré était estimé 2,000 livres. Le dernier prieur fut Jean-Louis Roussel, docteur de Sorbonne et archidiacre de Dax.

Le prieur est seigneur du lieu et en cette qualité il possède de belles rentes avec lods et ventes. Il y a une belle maison prieurale et un cloître sous lequel on fait les processions.

Le prieur nomme à la cure.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire [1]. De plus il doit dire la messe et les vêpres dans la chapelle de Libos tous les dimanches et fêtes et il reçoit pour ce service deux cents livres du prieur. Le titulaire actuel est François Burraud ou Barran, qui prêtera le serment et finira par se marier pendant la Révolution.

SAINT-HIPPOLYTE DE CONDAT
ET SON ANNEXE : SAINT-ANTOINE DE FUMEL

Le pouillé de Valéri porte : *In Archipresbyteratu Fumellensi: Rector Sancti Ypoliti de Condato, rector Sancti Anthonii de Fumello et Sancti Martini de Turaco.* On ne s'explique pas comment Saint-Hippolyte de Condat et Saint-Antoine de Fumel forment ici deux rectories distinctes et séparées. Tout prouve en effet que l'église de Fumel n'était à l'origine qu'une chapelle succursale de celle de Condat. De nos jours encore un grand nombre d'habitants de Fumel ont leur tombeau de famille dans cette dernière église. On ignore aussi quelle était cette paroisse de Saint-Martin de Turac. Dans ses *Mémoires*, Nicolas de Villars mentionne bien une église de Saint-Marc, annexe de Saint-Hippolyte de Condat. Voici ce qu'il en dit : « L'église de Saint-Marc annexe, à demi lieue de

(1) Il y avait dans l'église de Monsempron de très nombreuses et curieuses reliques que M. de Chabannes fit enterrer dans le cimetière en 1738. On remarquait entre autres une pierre blanche de la grosseur d'une grosse noisette, mais brute avec cette inscription : De lapidibus cum quibus feriebatur Christus in Judæa et synagogis.

Fumel est toute découverte, les murailles bonnes, le cimetière ouvert, église champêtre, il s'y dit rarement messe, on y fait la procession le jour de Saint-Marc ». Faut-il penser que Saint-Martin de Turac et Saint-Marc ne sont qu'une même église sous une dénomination différente ? La masure de l'église de Saint-Marc existe encore et l'on continue d'y aller en procession tous les ans le 25 avril. Il y a aussi à cent pas de la ville une vieille chapelle, dite de la Recluse qui est longue de six cannes, haute de cinq et large de six. Le sanctuaire est voûté.

L'église de la matrice est champêtre, dans un vallon au pied d'une colline. Il y a auprès douze ou quatorze maisons. Elle est longue de vingt-cinq cannes, large de huit, haute de douze. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a un clocher à quatre ouvertures sur les piliers du sanctuaire.

Celle de l'annexe est dans la ville. Elle est longue de vingt cannes, large de cinq, haute de huit et entièrement voûtée. Au dessous du sanctuaire, du côté de l'Epître, se trouve une chapelle dédiée à Notre-Dame. Il y a deux clochers au-dessus de la porte d'entrée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion, des menus grains au quinzième. Le curé ne prend qu'un quart du blé et du vin et tous les menus grains et il reçoit du chapitre Saint-Etienne un supplément de pension de 400 livres. Le Chapitre Saint-Etienne prend les trois autres quarts qui sont affermés 2,517 livres. La cure vaut 1200 livres. Il y a un presbytère à Condat près de l'église.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme au bénéfice.

On compte en tout mille communiants. Les fonctions curiales se font dans les deux églises par le curé et son vicaire. Une confrérie du Saint-Sacrement [1] approuvée par M. de

---

(1) Voici quelques détails sur cette confrérie : 1° On n'en sait pas l'origine, on a des livres de compte de 1647. Nicolas de Villars, dans ses *Mémoires*, fait mention d'une confrérie « de Corpore Christi ». — 2° Elle comprend des personnes de tout

Chabannes est établie dans la *Chapelle* Saint-Antoine de Fumel. Le titulaire actuel est Roch Lacam, qui prêtera le serment et sera néanmoins guillotiné à Bordeaux pendant la Révolution.

---

sexe. — 3° Le troisième dimanche du mois après la Fête-Dieu les confrères sont convoqués pour nommer le dernier des marguilliers, lequel augmentant d'un degré tous les ans devient à son tour prieur de la confrérie et ainsi on n'a pas à nommer d'autres officiers. — 4° On reçoit le même jour les candidats. — 5° Il y a six officiers : Le prieur, le sous-prieur, le sacristain, le trésorier et deux marguilliers. — 6° L'office du prieur est de veiller sur la conduite des confrères. S'en trouve-t-il quelqu'un de scandaleux, il lui adresse avec charité trois monitions secrètes. S'il n'y a pas amélioration le cas est déféré à M. le curé qui, après avoir assemblé la confrérie, efface le coupable du catalogue des confrères. Dans le cas d'un crime public, après un sérieux examen la radiation est prononcée sans autre forme de procès. L'office du sous-prieur est d'assister le prieur et de le remplacer. — 8° L'office de sacristain est d'avoir soin de l'autel, des ornements, d'acheter les cierges et autres fournitures. — 9° Celui de trésorier est de garder les clefs du tronc qui ne doit s'ouvrir qu'en présence des principaux officiers. — 10° Celui des marguilliers est de faire passer le plat pendant la messe après l'élévation. L'un quête pour le Saint Sacrement, l'autre pour saint Joseph, à cause de l'union qui fut faite en 1702 de deux confréries ainsi nommées. — 11° Les confrères doivent assister au moins les troisièmes dimanches du mois aux vêpres pendant lesquelles le Saint Sacrement est exposé, puis ils suivent avec un cierge allumé la procession du Saint Sacrement qui sort par le grand portail et rentre par la porte de la chapelle Notre-Dame. Il en est de même aux processions de la Fête-Dieu qui vont à la chapelle de Notre-Dame de la Recluse. Pendant l'octave de cette fête, l'assistance aux complies et au salut est prescrite. La confrérie fait dire une messe aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de la Noël et au décès de chaque confrère. Tous les membres y assistent en corps. Un des premiers devoirs est d'accompagner le saint Viatique. On doit dire chaque jour en particulier trois fois le *Pater*, l'*Ave Maria*, une fois le *Credo* et le *Salve Regina*. — 12° La seule charge onéreuse c'est d'avoir à fournir tous les ans un cierge d'un quart. — 13° La confrérie fournit tous les cierges de l'autel, les troisièmes dimanches du mois, le jour de la Fête-Dieu, pendant l'octave, le jeudi saint et les quatre fêtes annuelles, la moitié seulement les autres dimanches et fêtes. — 14° En 1738, M. de Chabannes modifia un peu le règlement en ce sens qu'on devait nommer chaque année une prieure et une sous-prieure pour instruire les personnes du sexe qui voudraient entrer dans la confrérie, pour avoir soin des linges d'autel, les blanchir, etc.....

SAINT-JEAN DE LADIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. Il y avait au XVIe siècle trois chapellenies qui ont disparu : de Saint-Michel, de Saint-Jean et de Notre-Dame. La première a dû être unie à l'archidiaconé de Monclar et de cette union proviennent les droits de l'archidiacre de Monclar sur cette paroisse. Une portion de la dîme appartient aux seigneurs de Monségur à titre d'inféodation. L'un d'eux au commencement du siècle en a doté la chapellenie de Peyroles-Lustrac qui est desservie dans l'église de Monségur. A Lustrac, sur le territoire de cette paroisse, il y avait un temple protestant qui a été interdit par arrêt du Parlement de Bordeaux, le 7 mars 1785.

L'église est champêtre, avec sept ou huit maisons auprès, dans une plaine sur le bord du Lot. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a trois chapelles, une dédiée à Notre-Dame à côté du maître-autel, une autre dédiée à saint Joseph du côté de l'Evangile, une autre du côté de l'Epitre dédié à saint Michel. Au-dessus de celle-ci s'élève le clocher.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. L'Evêque prend un quart et un seizième des gros grains, l'archidiacre de Monclar un quart, le chapelain de Peyrolles un seizième, le curé un quart et demi avec les novales, le millet, tout le vin, la dîme verte et le carnelage. Il prélève seul la dîme en un certain tènement, appelé le fief de l'église, comprenant cent trente cartonnats. Son revenu est exactement de 2504 livres. Il y avait un très beau gleysage qui est depuis longtemps usurpé.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Plusieurs sont enrôlés dans la con-

frérie du Saint-Sacrement. Au XVIe siècle presque tous les habitants étaient tombés dans l'hérésie ; il n'y avait que douze catholiques en 1592. Le titulaire actuel est Joseph Delbrun, futur assermenté, et abdicataire qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-MADELEINE DE LA SAUVETAT DES MONGES
ALIAS DE BLANQUEFORT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. Il y a un prieuré qui dépend du monastère de la Pomarède au diocèse de Cahors. Il est possédé actuellement par Béatrix-Marie-Anne de Parayre, religieuse professe de l'ordre de Saint-Benoît, de la Congrégation de Cluny [1].

L'église est champêtre, sur une petite éminence, dans une plaine. Il y a dix ou douze maisons alentour. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de huit. Le chœur est voûté en berceau, la nef lambrissée. Du côté de l'Evangile, dans la nef, s'ouvre une chapelle longue de trois cannes, large de deux, haute de quatre, que le sieur Jean Philip a fait bâtir en 1641. Le clocher est au-dessus du sanctuaire en forme de tour.

La dîme du blé, du vin et du chanvre se paie au onzième. On ne dîme pas les menus grains. La prieure prend toute la

(1) L'histoire nous apprend qu'à la fin du XIe siècle l'église de La Sauvetat était une dépendance du monastère de Monheurt par lequel il se rattachait à la Grande Sauve. C'était un prieuré de religieuses. (G. Tholin, op. cit.) — Voir l'histoire de la Grande Sauve, par M. Cirot de La Ville. — Dans une bulle du Pape Célestin III, expédiée vers 1107, La Sauvetat de Blanquefort, comprise parmi les possessions de la Grande Sauve, est dite du diocèse de Cahors : « In Caturcensi diœcesi... salvitatem de Blanquefort ».

dîme et les rentes et paie la portion congrue du curé. La prieure et le curé se partagent le revenu d'une pièce de terre située derrière l'église. Il y a près de l'église le presbytère et les ruines de l'ancien prieuré [1].

Dans les anciens pouillés, la cure est marquée de la nomination des religieuses de la Pomarède. Aujourd'hui l'Evêque la confère *pleno jure*.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Mouly, futur assermenté et constitutionnel, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE CUZORN

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, sur une éminence, dans le voisinage de sept ou huit maisons. Elle a trente pas de long sur quinze de large. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a deux chapelles, l'une à droite, dédiée à Notre-Dame du Rosaire, l'autre à gauche, dédiée à saint Aurély, appelée la chapelle de Salles. Dans cette dernière, une chapellenie a été fondée par la femme d'un seigneur de Cuzorn, sous le vocable de Saint-Aurély. On l'appelle encore la chapelle Dupérié. Son revenu consiste en une rente annuelle de douze sacs de blé. Le clocher, à cinq ouvertures, est en pignon sur le chœur.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin, du chanvre et du lin à discrétion. On ne dîme pas les menus grains. Le prieur de Monsempron prend tout le revenu et paie la portion congrue du curé. Il y a un gleysage de deux ou trois cartonnats en terre labourable.

---

(1) Ce prieuré fut incendié et pillé dans le XIVe siècle.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte neuf cents communiants. Plusieurs sont enrôlés dans la confrérie du Rosaire. Le curé doit avoir un vicaire. Le titulaire actuel est Jean-François Aillaud, futur assermenté qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE GÉNIBRÈDE
ET SON ANNEXE : SAINT-JEAN DE BERTIS

Dans le pouillé de Valéri, la rectorie *de Gimbreda* fait partie de l'archiprêtré de Fumel. Nicolas de Villars, dans ses Mémoires, donne à cette paroisse le titre de prieuré-cure. Le Chapitre de Sarlat, qui y a des droits, prétend que c'est une cure immédiatement dépendante du prieuré de Laurenque uni à sa mense. L'église de Saint-Jean de Bertis qui n'est pas mentionnée dans le pouillé de Valéri, est à deux portées de fusil de celle de Génibrède. L'une d'ellesest inutile et devrait être supprimée. Cette suppression, cependant, est rendue impossible par ce fait qu'il y a deux seigneurs : M. de Biron et M. de Fumel.

L'église de la matrice est champêtre, sur une éminence. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Le chœur est lambrissé. Le clocher, de forme triangulaire, est sur la porte d'entrée.

Celle de l'annexe est champêtre aussi, sur une petite éminence. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de cinq, sans voûte, ni lambris. Le clocher est sur la grande porte, en forme de triangle.

La dîme du blé et du vin se paie au onzième. Autrefois le curé prenait les deux tiers du blé et tout le vin, et le Chapitre de Sarlat l'autre tiers du blé. Aujourd'hui, le curé est seul

décimateur, et son revenu atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Il y a un presbytère et un gleysage d'une poignerée en terre labourable.

Malgré les prétentions du Chapitre de Sarlat, l'Evêque nomme à la cure.

On compte cent communiants à la matrice et quarante-cinq à l'annexe. La messe se dit ainsi que les vêpres alternativement dans les deux églises. Le titulaire actuel est François de Laury, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE MONTAGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. Il y avait autrefois quelques fondations importantes qui se sont perdues pendant les troubles du XVIe siècle. « Il y avait dans l'église, écrit Nicolas de Villars, à la date de 1601, trois *chapelets* fondés par MM. de Bidel, Seran et de Villefranche. Confréries : de Saint-Martin qui est le 4 juillet, la principale, Sainte-Quitterie, Saint-Barthélemy, Notre-Dame de Septembre... Il y a trois oratoires dans la paroisse tout ruinés, sauf celui qui est à la place. Les mémoires des obits et fondations sont perdus... Plusieurs belles rentes en blé, argent, poulailler On pourrait en avoir d'excellents mémoires, le recteur n'en jouit pas pour ne les demander. On a baillé quelques terres puis vingt-cinq ans à fiefs nouveaux... s'appelle le camp de la caminade, comme aussi quelques autres terres auparavant ont été aliénées... Toutes les ruines de l'église sont sur le lieu... Les meilleures maisons et les mieux bâties du bourg ont été faites par des prêtres. »

L'église est dans le bourg. Elle est lambrissée. Il y a du côté de l'Evangile, le long de la nef, les chapelles de Notre-

Dame, de saint Louis et de saint Eutrope. Le clocher est au-dessus de la grande porte en forme de tour.

La dîme du blé se paie au dixième, celle du vin à discrétion. On ne dîme pas les menus grains depuis 1580. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,860 livres. Il jouit d'une rente de trois ou quatre sacs de blé. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cinq cents communiants. La paroisse est desservie par le curé et un vicaire. Le titulaire actuel est Joseph Martinelli, qui prêtera le serment et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE ROUETS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, sur la croupe d'une colline. Elle est longue de seize cannes, large de quatre, haute de dix. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est sur le mur du fond de l'église.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième ainsi que des fèves, chanvre, lin, cochons, agneaux. On ne dîme pas les menus grains. Ce taux a été fixé par une transaction en date du 8 novembre 1633. Le curé prend tout le revenu qui est évalué à 800 livres. Il jouit en outre d'une rente de six quartons, six picotins. Il y a un presbytère avec quelques dépendances et un jardin.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a deux confréries, l'une du Saint-Sacrement, établie par Mascaron, l'autre de Saint-Ferréol, sans statuts. Le titulaire actuel est Louis Bonamy, qui

prêtera le serment, sera néanmoins incarcéré dans la prison de Paulin, en 1794, et mourra vers la fin de la Révolution.

SAINT-MARTIN DE VEYRINES
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE MILHAC OU BLANQUEFORT.

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Fumeltensi : Rector de Albâ forti et Sancti Martini de Veyrinis.* Il y a un prieuré simple et séculier dont est titulaire Raymond Marmier, prêtre du diocèse de Sarlat. Il vaut 650 livres quittes de toutes charges. En 1683, le prieur prétendait que Saint-Martin de Veyrines n'était ni matrice, ni paroisse, mais une simple chapelle de dévotion. Il affirmait avoir une bulle en faveur de son opinion. Les paroissiens, au contraire, revendiquaient avec énergie pour leur église le titre de matrice. Aujourd'hui on tend de plus en plus à ne la considérer que comme une simple annexe.

L'église de Veyrines est champêtre, dans un vallon, avec cinq ou six maisons alentour. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six et lambrissée. Le clocher, de forme triangulaire, est au-dessus de la porte.

Celle de Blanquefort est champêtre, sur une éminence, à cent pas du château, à une demi-heure de chemin de la matrice. Il y a dix ou douze maisons auprès. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle voûtée dédiée à sainte Catherine. Le clocher est au-dessus du sanctuaire en forme de tour.

Dans les deux paroisses la dîme du blé et du vin se paie au dixième. On ne dîme pas les menus grains. Autrefois le prieur prenait les deux tiers du revenu. Il n'en prend aujourd'hui que la moitié et laisse l'autre moitié au curé qui, même

ainsi, n'a guère que la portion congrue. Le presytère est près de l'église de Blanquefort. Il y a aussi un gleysage d'un cartonnat en terre labourable, qu'on appelle le *vicarial*.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants à Veyrines et cinq cents à Blanquefort. Le curé réside dans cette dernière paroisse et y fait toutes les fonctions curiales. On ne disait la messe autrefois à Veyrines que le jour du patron et le lendemain des quatre fêtes annuelles. Depuis 1750 ou environ on la dit tous les dimanches et fêtes, mais les vêpres ne sont chantées que le jour du patron. Il doit y avoir un vicaire pour ce service. La confrérie du Saint-Sacrement est établie dans l'église de Blanquefort. Le titulaire actuel est Gorges Bourdoncle, qui prêtera le serment, le rétractera presque aussitôt, et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE MONTATÉJAC OU DE MONSEGUR

Valéri place cette paroissse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église était autrefois à deux mille pas du bourg, dans un lieu champêtre, sur la croupe d'une colline. Elle était voûtée et avait un clocher de forme triangulaire. Cette église, située à l'extrémité de la paroisse, d'un accès difficile, dans un lieu désert, exposée à la profanation et au vol et menaçant ruine, fut abandonnée et démolie en 1695. Le service fut transféré du consentement des bénédictins d'Eysses, gros décimateurs, et du seigneur du lieu, et par ordonnance de Cl. Joly, en date du 9 août 1695, dans une maison du bourg qui fut bénite le 25 août suivant. Le seigneur consentit à affranchir cette maison de la rente. Elle est d'ailleurs fort petite et bien lambrissée. La chapellenie de Peyroles-Lustrac y a été fondée par Jean de Fumel

et Françoise de Lussac, sa femme. Le collateur est le marquis de Fumel-Monségur, le titulaire est Jean-Baptiste Lissandre, curé de la paroisse. Le cimetière est resté auprès de l'ancienne église.

Autrefois le prieur de Monsempron prenait la moitié et un demi-quart de toute la dîme et payait la portion congrue du curé. Depuis longtemps il a fait abandon de tous ses droits au curé qui lui a été ainsi subrogé. Les autres part-prenants sont les bénédictins d'Eysses pour un quart et le seigneur de Monségur pour un demi-quart. C'est à peine si la part du curé atteint le chiffre de la portion congrue. Le presbytère est au bas du château.

Le prieur de Monsempron a la nomination.

On compte cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Lissandre, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE SOUS BIRON

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Fumellensi : Rector Beatæ Mariæ de Bironio.* Au commencement du XVIIe siècle ce bénéfice était uni au Chapitre Collégial de Biron qui en faisait le service [1].

(1) Un curé de la paroisse, en même temps chanoine de Biron, écrivait en 1666 : « Le service divin se fait tous les jours dans l'église du chapitre : matines et laudes en bas et les heures en haut avec vêpres et complies. Il y a sept chanoines, un chantre et quelques prébendiers. Il est vrai que le revenu de chaque chanoine ne vaut pas à présent 50 livres, ce qui est cause que les prébendiers ont quitté à cause de la modicité du revenu. » — En 1789, le chapitre collégial de Biron, au diocèse de Sarlat, était réduit à un chantre et deux canonicats à la présentation du duc de Biron. (Durand de Maillane).

L'église est sous les murs de Biron à cent cinquante pas de la collégiale. Il y a auprès sept ou huit maisons. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de huit et voûtée. Il y a deux chapelles, l'une à gauche, dédiée à Notre-Dame du Rosaire, l'autre à droite, dédiée à saint Blaise. Le clocher est en forme de tour.

La dîme du blé, du vin, chanvre et lin se paie au onzième. On ne dîme pas les menus grains. Le curé prend tout le revenu qui atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Il jouit en outre d'une rente annuelle d'une paire de chapons et de huit poules prises sur quelques maisons du bourg.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La confrérie du Rosaire a été établie par M. Delbène vers 1646. Il y a une dévotion le jour de sainte Catherine qui attire les femmes et les nourrices du voisinage. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Ladret, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE CONDESAIGUES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. Autrefois, on disait Saint-Clair ou Saint-Pierre de Condesaigues.

L'église est champêtre, sur une éminence, dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle est entièrement voûtée en berceau plein cintre. Le clocher-arcades, de forme triangulaire, est sur l'arceau du sanctuaire.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième, du chanvre et du lin au douzième, du blé d'Espagne a discrétion. Les béné-

dictins d'Eysses prennent le quart des gros grains. Le curé prend les trois autres quarts, tout le vin et les menus grains. Son revenu est estimé 1,100 livres. Il y a un gleysage d'un cartonnat en terre labourable près de l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-François Navelet, archiprêtre de Fumel, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, subira la déportation et mourra peu après le Concordat.

SAINT-PIERRE DU PIN

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans un vallon, sur la croupe d'une colline. Elle est longue de dix cannes, large de quatre et haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est de forme triangulaire.

La dîme du blé, du vin et des menus grains se paie au quatorzième. Le curé prend les trois quarts de tous les fruits, le seigneur de Monségur l'autre quart, à titre d'inféodation. La cure vaut sept cents livres. Il y a un presbytère et un gleysage d'un cartonnat de terre labourable.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une confrérie de l'Adoration Perpétuelle, approuvée par M. de Chabannes. Le titulaire actuel est Joseph Lalaurie, qui prêtera le serment, le rétractera, subira la déportation et sera nommé à Saint-Orens de Dolmayrac après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE VAURIS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre. Le sanctuaire est voûté. Le clocher est sur l'arceau du sanctuaire.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième, des menus grains au treizième. Autrefois le curé prenait les deux tiers des fruits, le Chapitre de Sarlat l'autre tiers. Aujourd'hui le curé est seul décimateur et son revenu atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Bar, qui prêtera le serment, le rétractera, subira la déportation et sera nommé curé de Montaigut après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE VERT
ET SON ANNEXE : SAINTE-ANNE D'ESTRADE

Valéri place la matrice dans l'archiprêtré de Fumel, mais ne fait pas mention de l'annexe.

L'église de Saint-Pierre de Vert est champêtre, sur une petite élévation ; elle est longue de six cannes, large de quatre, haute de trois. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher, de forme triangulaire, est sur le portail.

Celle de Sainte-Anne est champêtre, sur une petite éminence. On y a fait, il y a une vingtaine d'années, d'importantes réparations. Elle est longue de dix cannes, large de qua-

tre, haute de six. Elle est lambrissée. Le clocher, de forme triangulaire, est sur le portail.

Dans les deux paroisses la dîme du blé, vin, lin et chanvre, se paie au onzième. On ne dîme pas les menus grains. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 750 livres. Il y a un presbytère à la matrice.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants à la matrice et soixante-dix à l'annexe. A la première le curé doit le service ordinaire, à la seconde la messe tous les trois dimanches ou fêtes et les vêpres seulement le jour de la fête patronale. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste-Marie, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-ROMAIN DE LASTREILLES
ET SON ANNEXE : SAINT-MICHEL DE BONAGUIL

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Fumellensi : Rector sancti Martini de Trillis et de Bonaguilh.*

L'église de la matrice est champêtre, sur une petite éminence. Il y a un château à cent pas et sept ou huit maisons auprès. Elle est longue de douze cannes, large de cinq, haute de sept. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est de forme triangulaire.

Celle de l'annexe est sur la croupe d'une colline, près du château et dans le voisinage de huit ou dix maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de sept. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a à gauche une chapelle latérale voûtée et une autre à droite, près du sanctuaire, également voûtée. Celle-ci appartient au seigneur. Le clocher, porté par quatre piliers, s'élève au-dessus du sanctuaire.

Dans les deux paroisses la dîme du blé et du vin se paie au dixième. On ne dîme pas les menus grains. Le curé prend tout le revenu qui est évalué à 850 livres. Il y a à Lastreilles un presbytère avec jardin et un gleysage d'un cartonnat en terre labourable.

L'Evêque nomme au bénéfice. Il est vrai que les Bénédictins d'Eysses lui contestent ce droit.

On compte trois cents communiants à Lastreilles et cent cinquante à Bonnaguil. Les deux paroisses ont droit au service ordinaire. Le curé dessert la matrice et un vicaire l'annexe. La confrérie du Saint-Sacrement a été établie dans l'église de Lastreilles, en 1735, par M. d'Yse de Saléon. Le titulaire actuel est Pierre Tresrieux, qui démissionnera en 1790 et aura pour successeur François-Antoine Lacoste, qui refusera le serment et restera après le Concordat dans le diocèse de Cahors dont il est originaire.

SAINT-SARDOS ET SAINTE-ANNE DE LAURENQUE

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Fumellensi : Prior de Laurenqua, rector ejusdem et Beate Marie de Castellis.* Le prieuré était déjà, au XIIe siècle, sous la dépendance du Chapitre de Sarlat [1], il en a été détaché et uni à la

(1) En 1153, le Pape Eugène donna une bulle dans laquelle sont énumérées toutes les possessions du monastère de Sarlat. On y relève plusieurs églises du diocèse d'Agen : Notre-Dame de Lacapelle, Notre-Dame de Salles, *Saint-Sardos de Laurenque* avec ses appartenances dans les églises Saint-Vincent, Saint-Avit et Saint-Martin du Drot; Notre-Dame d'Envals et Saint-Martin de Calviac, Saint-Martin de Causac, Saint-Avit de Balares, Soumensac, Saint-Julien, Saint-Pierre de Laroquette,

cure dans le courant de ce siècle [1]. Ce prieuré avait cessé d'être conventuel en 1466, car on a de cette époque un document où il est question de la démolition du monastère de Laurenque, qui semble d'ailleurs n'avoir jamais été rétabli [2]. On bâtit sur ses ruines une maison prieurale qui fut elle-même détruite pendant les troubles de la Réforme [3]. L'église du prieuré, dite de Saint-Sardos, et celle de la paroisse, Notre-Dame ou Sainte-Anne de Castille, ne furent pas épargnées. Les temps étant devenus meilleurs, on ne restaura que la première qui a porté, depuis, le double titre de Saint-Sardos et de Sainte-Anne de Laurenque. Le temple que les huguenots avaient bâti à Gavaudun, fut interdit le 21 septembre 1684, par arrêt du Parlement de Guyenne. Il y a dans le même bourg de Gavaudun la chapelle de l'hôpital qui est publique et où le curé est autorisé à faire le catéchisme et à dire les messes de dévotion. Cette chapelle est longue de dix cannes, large de six, haute de sept et voûtée. Elle a un petit clocher.

Saint-Front, Saint-Pierre de Monestier de Sainte-Croix, Saint-Pardoux, Sainte-Eulalie, Notre-Dame du Mont et Saint-Jean d'Agen. — Y a-t-il quelque rapport entre l'union du prieuré de Saint-Sardos à l'abbaye de Sarlat et l'intervention à main armée de l'évêque de Périgueux dans notre diocèse au XIIe siècle ? Une bande de manichéens ou de routiers occupaient le château de Gavaudun d'où ils répandaient dans toute la contrée la terreur et la dévastation. On sait avec quelle rapidité foudroyante le belliqueux prélat emporta cette forteresse réputée imprenable et purgea le pays de cette bande de brigands. La *Gallia Christiana* nous a gardé une complainte où ce fait d'armes est célébré :

Perpetuis annis laus est celebranda Joannis;
. . . . . urbem decoravit et orbem ;
Quippe Gavaudunum, cui par, vix credo, vel unum,
Saxo disjecit, post non habitabile fecit.

L'abbé de Sarlat était vassal de l'Evêque d'Agen et il était obligé de lui donner une *mule blanche* en signe d'hommage pour les fiefs qu'il possédait dans l'Agenais. (Argenton).

(1) Voir le procès-verbal de visite de M. de Chabannes, 1738.

(2) Le 9 mars 1466, Arnaud de Lustrac et Jeanne de Durfort, son épouse, seigneurs de Lustrac et de Gavaudun, vu la démolition du monastère de Laurenque, la pauvreté du prieur, firent don à ce dernier de la moitié de la dîme du prieuré, sous certaines charges : quatre obits solennels et huit messes basses, etc.

(3) Voir les *Mémoires* de Nicolas de Villars.

L'hôpital, qui peut contenir cent lits, a perdu tous ses revenus il y a soixante ans environ. Sa perte la plus sensible a été celle de la moitié de la dîme de Saint-Vincent de Souliers et du tiers de la dîme de Saint-Etienne de Lézennes. Ces dîmes, qui produiraient aujourd'hui 2,000 livres, sont prélevées par les curés de ces deux paroisses. Elles étaient originairement possédées à titre d'inféodation par les seigneurs de Paulhiac et de Gavaudun qui, ayant eu une contestation à ce sujet, furent condamnés par un arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 13 septembre 1520, à donner 300 livres tous les ans à l'hôpital de Gavaudun. En 1541, les héritiers, pour se libérer de cette charge, abandonnèrent à l'hôpital leurs dîmes inféodées. La charge de distribuer les aumônes était confiée au curé de Fumel qui devait dire une messe tous les lundis, à Gavaudun, et donner tous les ans aux pauvres de la terre de Paulhiac la part qui leur revenait en présence du curé et des paroissiens.

L'église est champêtre, sur une éminence. Elle est longue de vingt cannes, large de cinq, haute de dix, et entièrement voûtée. Il y a deux chapelles, l'une à gauche, dédiée à Notre-Dame, l'autre à droite, dédiée à saint Pierre. Le clocher est une tour carrée qui s'élève au-dessus de la travée du milieu de la nef [1].

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion. On ne dîme pas les menus grains, Autrefois le Chapitre de Sarlat prenait toute la dîme, aujourd'hui c'est le curé, et son revenu est estimé officiellement 1,200 livres. Il y a un presbytère et un important gleysage [2].

---

(1) Voir la description de cette église dans l'*Histoire religieuse et monumentale* de M. l'abbé Barrère, tome I, p. 209.

(2) Ce gleysage comprenait : 1. Un clos de terre et vigne de cinq cartonnats et une vieille masure en pierre, situés au bourg de Laurenque : 2. Une pièce de terre, vigne, taillis, friche et rocher de huit sexterées appelé à Saint-Vincent : 3. Un pré de dix cartonnats, appelé le pré *du prieur*, sous le village de *Lourtail* : 4. Une pièce de terre *al pastural* de quatre sexterées, un cartonnat ; 5. Un petit fief en menu cens

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte sept cents communiants. Au commencement du XVIIe siècle, les paroissiens étaient en grande majorité huguenots. Le service divin fut interrompu pendant plus de quarante ans. Tous les hérétiques firent abjuration du 4 au 8 septembre 1685. Il y a deux messes les dimanches et fêtes et le curé doit avoir un vicaire. Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire y sont établies. Le titulaire actuel est Jean Mainvielle, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-VINCENT DE SALLES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. On disait autrefois Notre-Dame de Salles, aliàs Saint-Vincent.

L'église fut rasée par les huguenots. On releva d'abord la chapelle qui est à droite de la nef, puis le chœur et la nef. Le toit est lambrissé; la chapelle est voûtée.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième. On ne dîme ni les menus grains ni le carnelage. Le curé est seul décimateur et son revenu est estimé 1,100 livres. Il est conseigneur de la paroisse avec le seigneur de Gavaudun. Il y a quatre-vingt carterées de terre, et la plupart des maisons qui lui font rente. Pas de presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent soixante dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Conquet, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

---

et lods produisant 30 livres, sur la paroisse de Laurenque; 6. Un autre petit fief sur la paroisse de Montagnac, affermé 60 livres.

SAINT-VINCENT DE SOULIERS ou DE PAULHIAC

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans une plaine. Elle a quarante pas de long sur seize de large, entièrement lambrissée. Le clocher est une tour carrée.

Il y a une chapelle publique au château et dans le bourg de Paulhiac.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion. L'hôpital de Gavaudun prenait autrefois la moitié de la dîme qui lui avait été adjugée par suite d'un arrêt du Parlement de Bordeaux en 1520. Le curé de Fumel venait tous les ans distribuer une certaine quantité de grains aux indigents de la paroisse. Depuis quelque temps, le curé de la paroisse prend toute la dîme à la charge de faire lui-même cette distribution. Son revenu est estimé 1208 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de neuf cartonnats, quatre boisselats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cent soixante communiants. L'église étant à l'extrémité de la paroisse et la chapelle du château au milieu, les évêques ont depuis longtemps permis aux curés de dire la messe dans cette chapelle, d'y faire les instructions, d'y administrer les sacrements... On dit la messe paroissiale à l'église les dimanches et les fêtes mais les vêpres n'y sont chantées que le jour du Patron et les quatre fêtes annuelles. Les autres dimanches et fêtes elles sont chantées à la chapelle du château. Plusieurs paroissiens sont enrôlés dans la confrérie du Saint-Sacrement. La cure doit avoir un vicaire. Le titulaire actuel est Pierre-Paul de Lafon-Blaniac, futur assermenté et abdicataire qui rétractera ses erreurs et ne sera pas employé après le Concordat à cause de son âge et de ses infirmités.

ARCHIPRÊTRÉ DE VILLERÉAL

Archiprêtre :

JEAN-XAVIER MASSONEAU

Curé de Celle et de Roquadet

SAINT-AMANS PRÈS DE SCANDAILLAC

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Fumellensi : Prior Sancti Amancii, rector ejusdem.* Le prieuré appartenait à une maison de Bénédictines, dépendante de l'abbaye de Font-Gauffier, au diocèse de Sarlat. Ces religieuses se retirèrent vers la fin du XVIe siècle dans cette abbaye en y transportant leurs droits, mais en laissant dans le pays un souvenir peu édifiant. La paroisse fut pendant quelque temps annexée à Barbas, par Nicolas de Villars, à cause de la modicité du revenu.

L'église est champêtre, dans un vallon, entourée de quatre ou cinq maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de sept. Elle n'est ni voûtée, ni lambrissée. Il y a une chapelle voûtée du côté de l'Epitre et un clocher.

La dîme du blé, du vin et du chanvre se paie au dixième, des menus grains à discrétion. Autrefois la prieure de Font-Gauffier prenait la moitié de tous les fruits, mais elle a dû en faire l'abandon au curé. Celui-ci est aujourd'hui seul décimateur et c'est à peine si son revenu atteint le chiffre de la portion congrue. Les religieuses possèdent encore une dizaine de cartonnats en pré ou terre labourable à l'endroit ou s'élevait jadis leur couvent.

La prieure de Font-Gauffier nommait autrefois à la cure, c'est aujourd'hui l'Evêque.

On compte cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Nicolas Joubert, chanoine de Lamaurelle, qui mourra le 27 novembre 1790.

SAINT-ANDRÉ DE MONFLANQUIN

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Fumellensi : Prior de Monteflanquino et Sancti Avicti, rector ejusdem.* Le prieuré simple et régulier dépendait autrefois de l'abbaye d'Eysses et ne pouvait être occupé que par un religieux de cette abbaye. Il est conféré aujourd'hui indistinctement à tout religieux de la congrégation de Saint-Maur. Le titulaire actuel est dom François Lemerle.

Avant les troubles de la Réforme, il y avait quatre églises à Monflanquin : trois paroissiales et une conventuelle. L'église matrice sous le vocable de saint André, était située à trois cents pas de la ville. Les huguenots n'y laissèrent pas pierre sur pierre et elle n'a pas été relevée. Il y avait une annexe, Saint-Avit d'Aleyroux, dont l'église, située près de la Lède, fut à la même époque pour jamais détruite. Au cœur

de la ville s'élevait la belle église Notre Dame, qui était comme la succursale de l'église matrice Saint-André. Cette église comprenait un chœur, une vaste nef, sept chapelles et une sacristie. Elle fut rasée par les huguenots qui n'épargnèrent que le clocher et une petite chapelle où le culte catholique fut provisoirement rétabli après l'édit de Nantes. Des matériaux on construisit le temple, à quelques pas, sur l'emplacement des maisons du prieur et du recteur [1]. Au milieu du XVIIe siècle, le service paroissial fut pendant quelque temps transféré dans l'église des Augustins. Mais M. Joly obtint du Conseil du Roi un arrêt, en date du 13 mars 1673, par lequel le temple des huguenots devait être remis à la disposition des catholiques. Ceux-ci en prirent possession le 3 juin suivant. La nouvelle église fut bénite le lendemain sous le nom de Saint-André. Le Très Sacrement y fut porté solennellement, à travers les rues pavoisées, par 60 prêtres ayant chacun à la main un cierge allumé. Longue de quinze cannes, large de dix, haute de quatre, ni voûtée, ni lambrissée, cette église était à peine décente et devint bientôt insuffisante. Le toit s'étant effondré vers l'an 1700, le service paroissial fut de nouveau transféré dans l'église des Augustins jusqu'à ce que l'église actuelle eut été construite sur les fondements mêmes de l'ancienne [2].

Le temple, que les religionnaires s'étaient bâti en 1673, fut interdit par arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 3 septembre 1683 et démoli en 1685.

La quatrième église est celle du couvent des Augustins.

---

(1) Dans la suite, le maréchal d'Ornano condamna les protestants à donner aux catholiques une indemnité de 600 livres pour les matériaux de l'église et une de 400 livres pour les maisons du prieur et du recteur.

(2) Il y avait dans cette église, au rapport de Nicolas de Villars, une chapellenie desservie à l'autel de Notre-Dame de Pitié. Elle obligeait à dire une messe tous les lundis et à réciter une antienne de la Vierge, selon le temps. Elle avait été fondée par un prêtre nommé François Boyer. Ses biens ont dû être usurpés pendant les troubles de la Réforme,

Ce couvent était situé hors ville avant d'être rasé par les huguenots. On a peu de détails sur ses origines : « Je voudrais bien, écrivait un prieur en 1715, de tout mon cœur, qu'il y eut dans notre couvent quelque chose qui pût mériter la curiosité de Monseigneur le comte d'Eu, notre gouverneur. Je ne doute pas qu'anciennement il n'ait été considérable soit par le nombre de ses religieux, soit par ses revenus, soit enfin par ses privilèges, puisqu'on prétend qu'il est de fondation royale depuis plus de quatre cents ans ; mais ayant été brûlé jusqu'à deux fois par les hérétiques et perdu tous ses titres, il n'a rien conservé de sa première grandeur. Le nombre de ses religieux est maintenant réduit à quatre et ses domaines[1] à deux petites métairies qui donnent toutes deux environ vingt-cinq à trente sacs de blé par an pour notre part, sur quoi il faut payer la taille et la dîme royale qui consument la meilleure partie de ces revenus ; de sorte que nous ne subsistons proprement que par le moyen des classes ou du service des paroisses. Voilà l'état présent de notre couvent. Sa ruine par les huguenots est tout ce qu'il y a de plus mémorable, surtout lorsqu'on y ajoute le massacre de ses religieux, dont la chair fut exposée au crochet de la boucherie et criée par la ville à quatre deniers la livre.... » La communauté est actuellement représentée par les frères Bonnal et Goulesque qui passeront au clergé constitutionnel.

(1) Ils s'accrurent dans la suite et comprenaient en 1789 : 1. Une maison et une église situées dans la ville, estimées 10,000 livres ; 2. Le domaine de Lesclots de quatre sesterées, trois quartonnats, trois boisselats, produisant net 636 livres, d'une valeur de 14,000 livres ; 3. Une pièce de terre, près de la métairie de Miseaupuy, d'un revenu de 14 livres, d'une valeur de 308 livres ; 4. Un pré sous les murs de la ville, de trois cartonnats, deux boisselats, d'un revenu de 90 livres, d'une valeur de 2,000 livres ; 5. Un pré, aux Facheries, de trois cartonnats, six boisselats, d'un revenu de 100 livres, d'une valeur de 2,200 livres ; 6. Le domaine de Béraudon, de quatorze sesterées, d'un revenu de 386 livres, d'une valeur de 8,503 livres : 7. Une pièce de terre, paroisse de Cailladeles, de huit sesterées, deux cartonnats, deux boisselats, d'un revenu de 90 livres, d'une valeur de 1,980 livres ; 8. Un pré, à Boulède, paroisse de Calviac, de trois sesterées, quatre cartonnats, d'un revenu de 350 livres, d'une valeur de 7,700 livres ; 9. Un domaine, à Lamothe-Fey, de quarante-sept sesterées, d'un revenu de 1,400 livres, d'une valeur de 24,200 livres.

La dîme du blé, des menus grains, du carnelage se paie au dixième, du chanvre au douzième et du vin à discrétion. L'Evêque prend les trois huitièmes du blé, l'abbé de Gondon une égale fraction, le prieur un huitième, le curé un huitième. Le vin se partage par moitié entre l'Evêque et l'abbé de Gondon[1]; les menus grains aussi par moitié entre le prieur et le curé. Celui-ci prélève par préciput pour les novales au chai et sur la pile commune une certaine quantité de blé et de vin. Son revenu est exactement de 1,751 livres[2].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte mille quatre cents communiants auxquels le

---

(1) L'abbé de Gondon avait sa maison abbatiale à Monflanquin.

(2) Voici l'historique de la dîme de Monflanquin : En 1252, par un acte passé à Tournon, le seigneur de Colairac (?) donne au comte Alphonse la montagne de Monflanquin. A cette époque, la moitié de la dîme appartenait sans conteste à l'abbé de Gondon. L'autre moitié était en litige entre l'évêque d'Agen et l'abbé d'Eysses. Le 15 mars 1265, les deux parties transigèrent. L'abbé abandonna à l'évêque ses prétendus droits sur Monflanquin et celui-ci en échange lui céda le quart de la dîme de Bias que d'autre part le même abbé lui contestait. Il fut réglé en même temps que le prieur et le curé se partageraient par égales portions toute la prémice et les dîmes du lin, chanvre, laine, agneaux, chevreaux, pourceaux et autres dîmes personnelles, oblations, legs faits au prieur, au curé et aux églises. Le 9 septembre 1266, cette transaction fut confirmée par les intéressés et par l'abbé de Moissac qui avait alors une certaine juridiction sur celui d'Eysses. On avait aux archives de l'Evêché une copie de l'acte qui fut alors dressé sous ce titre : Résignation et renonciation faite par Bernard Jourde (Jourdain), abbé d'Eysses à Pierre, évêque d'Agen, de toute l'entière moitié du dîme des blé et vin des paroisses de Saint-André de Monflanquin et Saint-Avit, son annexe, par indivis entre eux sauf et excepté le chanvre, lin et dix *dinorades* de vigne dépendant du prieuré de Monflanquin lesquelles sont immunes de dîmes. Laquelle renonciation fut faite entre ledit évêque, l'abbé de Moissac et l'abbé d'Eysses. Le prieur résidait alors sur les lieux, y avait une maison, car les bénédictins, avant leur réforme, desservaient eux-mêmes leurs cures et y résidaient. Dans la suite, le prieur dut rentrer à l'abbaye, mais s'il cessa tout service, il garda ses droits. Par un accord du 30 décembre 1499, l'évêque, l'abbé de Gondon, le prieur et le curé éteignirent la prémice et y substituèrent pour la subsistance du prieur et du curé qui faisaient le service, le quart des dîmes. Le prieur et le curé se partagèrent ce quart comme ils faisaient la prémice, ce qui leur fit à chacun un huitième de la dîme totale et ils continuèrent à prendre chacun la moitié de la menue dîme. En 1709, le curé opta pour la portion congrue et son huitième fut rétrocédé à l'évêque et à l'abbé de Gondon chargés de lui payer sa pension. Plus tard, il trouva son avantage à redevenir part prenant et les choses retombèrent dans le *statu quo ante*.

curé doit le service ordinaire. On y prêche deux fois par semaine le dimanche et le jeudi pendant le carême. Lorsque la ville tomba au pouvoir des huguenots le 31 août 1674, la population entière embrassa l'hérésie. On sait à quels excès se livrèrent contre les prêtres et les églises les nouveaux sectaires dans toute la rage de leur apostasie. Le 16 mai 1601 Nicolas de Villars rétablit dans cette ville le culte catholique interrompu depuis 22 ans[1]. En 1641, il n'y avait encore que trois cents communiants; trois mille personnes faisaient la cène au temple quatre fois l'an[2]. A la révocation de l'édit de Nantes, les conversions furent encore plus générales et plus rapides que ne l'avaient été les apostasies. Dans Monflanquin et sa juridiction, écrit Labénazie, du 1er au 4 septembre près de cinq mille huguenots firent abjuration[3]. Le titulaire actuel est Claude de Falque qui mourra dans quelques mois. Il aura pour successeur, le 19 juillet 1789, René Lapeyrière qui prêtera le serment, le rétractera presque aussitôt, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-AUBIN

ET SON ANNEXE : SAINT-PARDOUX

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Fumellensi : Rector Sancti Albini et Sancti Pardulphi.*

L'église de la matrice est champêtre. Il y a quatre ou cinq

(1) Voir ses *Mémoires*. — Archives de l'Evêché.

(2) Voir le procès-verbal de la visite faite par l'archiprêtre, en 1641. — Archives de l'Evêché, liasse Monflanquin.

(3) Les biens des religionnaires fugitifs furent attribués à l'hôpital en vertu d'une déclaration du roi, en date de 1685.

maisons auprès et le château de Palogue à deux cents pas. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame. Le clocher-arcades, à trois ouvertures, est au-dessus de la grande porte.

Celle de l'annexe est en rase campagne. Elle est longue de sept cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au onzième, du vin au quatorzième, du chanvre, du lin et carnelage au douzième. L'Evêque prend la moitié de la grosse dîme qu'il afferme 1500 livres. Le curé prend l'autre moitié et il a pour lui seul le lin, le chanvre, les menus grains et le carnelage. Il jouit en outre d'un gleysage situé à Saint-Aubin de dix cartonnats de vigne, de neuf autres en pré ou terre labourable et de trois poignerées en face du presbytère[1]. Son revenu est estimé 1208 livres, mais il doit en approcher 2000.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à Saint-Aubin[2] et quatre-vingts à Saint-Pardoux. Le curé dessert la matrice, un vicaire l'annexe. Le service de celle-ci consiste en une messe tous les dimanches et fêtes et les vêpres seulement le jour du patron qui est saint Roch. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Trenty qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Monsempron après le Concordat.

---

(1) L'origine de ce gleysage est assez curieuse. Il fut donné vers 1305, avec quelques rentes par les paroissiens à un collège de prêtres attachés à l'église.

(2) Il y a aux archives de l'Evêché (Liasse Saint-Aubin) une copie faite en 1660 des coutumes de Saint-Aubin, en roman, de 1325.

SAINT-BARTHÉLEMY DE DEVILLAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans une haute plaine avec cinq ou six maisons auprès. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de sept. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle dédiée à Notre-Dame. Un clocher.

La dîme du blé, vin, chanvre et lin se paie au dixième. On ne dîme ni les menus grains ni le carnelage. Le curé est seul décimateur et son revenu est estimé officiellement 550 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de deux boisselats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Desmons qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-BLAISE DE BOUDY OU DE MONS[1]

Valéri place la rectorie « de Montibus » dans l'archiprêtré de Montaut.

(1) Dans son *Histoire de Cancon*, M. Julien Massip s'exprime ainsi : « Sanctus Blasius Bodii ou de Bodiis. Les clercs du XIIIe siècle et d'autres après eux jusqu'à la fin du XVe siècle ont transformé son nom latin en celui de Sanctus ou Beatus Blasius de Montibus, Saint-Blaise des Monts, sans remarquer que Bodiis s'écrit avec un B et non avec un P et que le mot Bodium est l'opposé de Podium. Celui-ci servait à désigner un *puy*, une élévation naturelle du sol et celui-là au contraire prévenait que dans le voisinage il y avait des terrains bas et humides. En effet, tous les vallons qui s'étendent autour de Boudy sont encore de nos jours humides et parfois marécageux.

L'église est champêtre, dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de sept. Le sanctuaire est voûté. Il y a deux chapelles, l'une à droite, dédiée à Notre-Dame, l'autre à gauche. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième. Le curé prend toute la dîme, et son revenu est estimé 950 livres. Il y a un gleysage de trois sesterées, quatre cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Fabre qui résignera en faveur de Pierre Burret le 23 décembre 1789. Celui-ci ayant à son tour donné sa démission, il aura pour successeur, le 1er juillet 1790, Pierre Monceret, qui subira la déportation en Espagne et sera nommé à Beaugas après le Concordat.

SAINT-CAPRAIS DE GALAYSSAC

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de sept cannes, large de trois, haute de quatre, et lambrissée. Le clocher est au-dessus de la porte, en forme de triangle.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième, des menus grains et du carnelage au douzième. Le curé est seul décimateur, et son revenu est estimé 450 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de trois sesterées, quatre cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cinquante communiants et quatre-vingts âmes. Le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est An-

toine Lauras, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT CAPRAIS DE LÈDE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. C'est un membre dépendant de la commanderie du Temple de Breuil.

L'église est champêtre, sur une éminence. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Le clocher, à deux ouvertures, est porté par deux piliers.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième. Tout le revenu est partagé entre le curé et le commandeur. Il y a un gleysage de quatorze cartonnats en terre labourable et de deux en vigne, et deux prés obituaires, l'un de cinq cartonnats, l'autre de deux cartonnats et quatre boisselats [1].

Le commandeur nomme au bénéfice.

On compte cent quinze communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Charles Maydieu qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, subira la déportation en Espagne, d'où il ne reviendra probablement pas.

---

(1) Ces deux prés confrontant l'un et l'autre au ruisseau de Cluzelou avaient été donnés le 6 juin 1754 au curé Courti par M. Routier qui voulait ainsi se libérer d'une rente annuelle de 50 livres fondée par la dame de Clermont, pour l'acquit de quatre-vingts messes et d'un obit de quatre prêtres.

SAINT-ETIENNE DE LÉZENNE
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE VILLERÉAL

Le pouillé de Valéri place la rectorie de Villeréal (Villeregalis) dans l'archiprêtré de Fumel, sans faire mention de Saint-Etienne de Lézenne.

L'église de Saint-Etienne est champêtre, dans un vallon, sur la croupe d'une colline. Il y a dix ou douze maisons auprès. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de huit. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Des trois chapelles, l'une est dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Eutrope, la troisième à saint Rémy. Le clocher, à quatre ouvertures, est sur le mur du fond en forme de ratelier.

Celle de Notre-Dame est située au cœur de la ville. Elle date du XIIIe siècle comme la bastide et a été fortifiée [1]. Au XVIIe siècle on y accédait encore par un pont-levis. Bâtie sur un plan cruciforme, elle est longue de trente cannes, large de dix, haute de quinze, et lambrissée. Au-dessous du sanctuaire, du côté de l'Evangile, est la chapelle du Rosaire ; au-dessous, celle de Saint-Crépin. En face, se trouve d'abord la chapelle de Saint-Eloy, puis celle de Saint-Eutrope. Ces chapelles étaient primitivement dédiées : la première à sainte Catherine, la seconde à saint Fabien et saint Sébastien, la troisième à saint André, la quatrième à saint Antoine.

Il y a, hors ville, dans le cimetière, une chapelle dédiée à saint Michel. On y fait tous les offices le jour de la fête de ce saint et le lundi de Pâques on s'y transporte pour y entendre la messe et la prédication.

(1) G. Tholin, op. cit.

A la porte du Drot, au bout du Pont, s'élève une autre petite chapelle, appelée Notre-Dame du Pouget ou du Drot. Elle a été rebâtie en 1665, sur les anciens fondements, par Jean Rogier, qui en fut récompensé par le droit de sépulture pour lui et sa famille.

A la porte de Landel est une troisième chapelle dédiée à saint Roch. On y dit la messe le jour de saint Roch et les aumônes des pèlerins servent à l'entretenir.

Il y a enfin la chapelle du couvent des Filles de la Foi. A la requête du curé, des consuls et de Marie Bonnet, fille de la Foi, fondatrice, M. Hébert approuva le 11 novembre 1713, l'établissement de ces religieuses à Villeréal. Ce projet ne devait se réaliser que quelques années plus tard. En effet, la communauté de Villeréal appelait une seconde fois les Filles de la Foi dans ses murs par une délibération en date du 21 juin 1732 et le 20 décembre 1746, elle fixa un emplacement pour y bâtir leur couvent et consentit de nouveau à leur établissement. On obtint, au mois de janvier 1747, les lettres patentes qui furent enregistrées, le 15 mai suivant, au Parlement de Bordeaux. Enfin M. de Chabannes donna l'acte de confirmation le 25 novembre 1751. Les ressources de cette maison sont 1,379 livres de revenu propre [1] et 2,723 livres provenant des pensions fournies par les jeunes filles qui s'y font éduquer. Le personnel se compose de neuf religieuses choristes et de deux sœurs converses. Toutes, en 1791, déclareront vouloir continuer la vie commune.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé, du chanvre, du lin et du carnelage se paie au douzième, celle des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Etienne prend les trois

---

[1] De cette maison dépendaient notamment : 1. Une maison avec jardin dans la ville, rue Montaud, estimée 1,540 livres ; 2. Une autre maison et four, rue Saint-Michel, estimée 1,400 livres ; 3. Un clos de terre et vigne située à la Plante de deux sesterées, quatre cartonnats ; 4. Une pièce de terre, au champ de Pouget, de un cartonnat, quatre boisselats.

huitièmes des fruits décimaux et paie le vicaire. Sa part quitte est affermée 1,268 livres. Le curé prend tout le reste et son revenu est évalué à 1,750 livres. Autrefois l'hôpital de Gavaudun prenait le tiers de la dîme ; aujourd'hui le curé en bénéficie pour ses pauvres [1]. Il y a à Saint-Etienne un presbytère où loge le vicaire et un gleysage de trois cartonnats en pré.

C'est le Chapitre Saint-Etienne qui nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants à l'annexe et huit cents à la matrice. Celle-ci est desservie par le curé, celle-là par un vicaire résidant. Au rapport de Nicolas de Villars, ces églises étaient anciennement desservies par quarante prêtres. Les confréries du Rosaire, de Saint-Crépin, de Saint-Eloi et de Saint-Eutrope sont établies aux chapelles de même nom dans l'église Notre-Dame et celle du Saint-Sacrement au maître-autel. Il y a une station d'Avent et de Carême dans cette église, et le prédicateur est nommé par l'Evêque. La Fête-Dieu y est célébrée comme une fête votive. Le titulaire actuel est Jean Thouret qui sera un des hommes les plus recommandables de l'Eglise constitutionnelle en ce diocèse. Il sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-ETIENNE DE LOUGRATTE

L'appeau synodal du diocèse pour l'année 1593 place cette paroisse dans l'ancien archiprêtré de Montaut. En fondant le collège d'Agen, en 1591, Nicolas de Villars avait doté le nouvel établissement d'une pension de 700 livres à prendre sur les revenus de l'Evêché. Il avait spécifié en même temps

(1) Voir Saint-Sardos et Sainte-Anne de Laurenque, page 402.

que l'Evêque pourrait éteindre cette pension en unissant au collège un bénéfice d'égale valeur. Peu d'années après, un curé de Lougratte, nommé Jean Monteils, s'étant fait jésuite, résigna son bénéfice *in curiâ Romanâ* en faveur de la Compagnie. Nicolas de Villars profita de l'occasion pour unir la cure, ainsi résignée, au Collège d'Agen, qui était alors aux Jésuites et pensa s'exonérer ainsi de la pension de 700 livres. Cette union, quoique revêtue de l'approbation du Saint-Siège, fut de courte durée. M. d'Elbène dut la renouveler en 1639, mais cette fois elle a été définitive [1].

L'église est dans un vallon avec quinze ou seize maisons alentour. Elle est longue de douze cannes, large de cinq, haute de huit. Elle n'est pas voûtée. Il y a trois chapelles dont l'une est dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Loup, l'autre à saint Damien. Une de ces chapelles, placée au bas de l'église, appartient au village de Brive. Le clocher est au bas de l'édifice.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, des menus grains au quatorzième. Les Pères Oratoriens du Collège d'Agen prennent tout le revenu et doivent en céder le tiers au curé ; ce qui lui vaut 700 livres. Il y a un presbytère.

Il est incertain si l'Evêque a la nomination ou le Supérieur du Collège d'Agen.

On compte six cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Plusieurs sont enrôlés dans la confrérie du Très Saint Sacrement. Le titulaire actuel est Jean Paloque, qui subira la détention et la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

---

(1) La cession de la cure de Lougratte, devenue vacante par suite de la démission de M. Pierre Lachaume, prêtre, dernier recteur d'icelle, fut faite par Mgr Delbène, évêque d'Agen, aux R. P. Barthélemy, Jacquinot, provincial de la Compagnie en Guienne, Fronton Gardenet et Louis Conold, recteur et syndic du collège d'Agen. (Archives municipales d'Agen, G. G. 210).

SAINT-EUTROPE DE SCANDAILLAC

Le pouillé de Valéri place la rectorie « *Sancti Petri* (sic) *de Scandailhaco* » dans l'archiprêtré de Fumel. Cette paroisse a été unie au Collège d'Agen le 5 avril 1653.

L'église est près du château et d'une agglomération de quatorze ou quinze feux. Elle est longue de vingt cannes, large de six et haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées du côté de l'Evangile. L'une est dédiée à saint Barthélemy. Le clocher, à trois ouvertures, s'élève au-dessus du portail [1].

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au quinzième, des menus grains à discrétion. Les Pères du collège d'Agen prennent tout le revenu et paient la portion congrue du curé.

Les Pères du collège d'Agen présentent par le Supérieur.

On compte cent soixante dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Mouton qui prêtera le serment, le rétractera, sera nommé à Piis après le Concordat et reviendra dans cette paroisse en 1806.

SAINT-GERMAIN DE TAYRAC

Valéri place le prieuré et la rectorie de ce nom dans l'archiprêtré de Fumel. Le prieuré est simple et séculier, de la

(1) On lit dans les Mémoires de Villars à la date de 1597 : « Je bénis deux cloches, la grande, appelée Anne et l'autre Jeanne, présente et marraine la dame de Scandaillac et ses petites filles, lad. dame est décédée pleine de bonne odeur de sa vertu et vie exemplaire, cujus memoria in benedictione sit. J'assistay depuis à ses honneurs et fiz l'office où il y eust une belle assemblée de noblesse.

collation de l'Evêque. Le titulaire actuel est Daniel Bouchereau, ex-chancine de la Cathédrale de Bazas et semi prébendé de la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux. Nicolas de Villars, dans ses Mémoires, se fait l'écho d'un bruit d'après lequel ce prieuré dépendait autrefois « de l'abbaye Saint-Sibar aux faubourgs d'Angoulême ».

L'église est dans un vallon, auprès de sept ou huit maisons, Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Il y a des marques de consécration.

La dîme du blé et de tout ce qui se lie se paie au dixième, du vin, chanvre, lin et carnelage au vingtième. Le prieur prend toute la dîme. Le curé qui en prenait autrefois la moitié s'est réduit à la portion congrue. Il y a un presbytère et un gleysage de sept cartonnats, quatre boisselats en terre labourable, et une vigne de trois cartonnats au bourg de Crouzelou.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Frayssinet qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-HILAIRE DE MONFLANQUIN

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est sur une petite éminence, auprès de trois ou quatre maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six, ni voûtée ni lambrissée. Le clocher est au bas de l'église en forme de triangle.

Le chapitre Saint-Etienne prend la moitié de la grosse dîme, le curé l'autre moitié et tous les menus grains. Le revenu de celui-ci est exactement de 1,000 livres. Il y a un presbytère près de l'église et un gleysage de six cartonnats.

Le chapitre Saint-Etienne a la nomination.

On compte cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale de Saint-Hilaire on célèbre aussi une fête votive le jour de Saint-Barthélemy. Le titulaire actuel est Jean-François Dupérié qui prêtera le serment, le rétractera aussitôt, subira la détention, la déportation et mourra peu après le Concordat.

SAINT-JEAN DE MONTAURIOL

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi. Prior Montis Orioli, rector ejusdem.* Le prieuré est uni au monastère de Sainte-Croix de Bordeaux [1].

L'église est dans un vallon, environnée d'une vingtaine de maisons. Elle est lambrissée. Il y a deux chapelles du côté de l'Epître, la première dédiée à Notre-Dame, la seconde dédiée à saint Côme et à saint Damien. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

Le prieur et le curé se partagent la dîme par portion égale. Il y a dix cartonnats de gleysage. Le revenu du curé est évalué à 780 livres. Il n'y a pas de presbytère.

Le prieur a la nomination. Il est vrai que l'Evêque prétend avoir prescrit ce droit contre lui.

[1] M. Bouyssi dans sa *Notice historique sur la ville de Castillonnès* parle « du château de Chambon, antique prieuré que le riche et célèbre monastère de Sainte-Croix, de Bordeaux, possédait avant le XIIe siècle. Auprès du prieuré s'élevait une église placée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Elle avait probablement pris la place du baptistère décoré par Sulpice du portrait de son ami Paulin. — Nous réclamons, dit-il, pour notre pays la gloire d'avoir vu s'élever l'oratoire qui entendit les prières des premiers chrétiens ».

On compte trois cent cinquante communiants[1]. Le titulaire actuel est Jean-Marie Philippe de Laborie, qui subira la détention et la déportation. Son grand âge l'empêchera de reprendre du service après le Concordat.

SAINT-JEAN DE SAVIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est dans un vallon, auprès de neuf ou dix maisons. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième, des menus grains au quinzième. Il y a un jardin de un cartonnat et un gleysage de six cartonnats en pré. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,750 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Bertrand Alexis Bourrière, qui prêtera le serment, le rétractera, subira la détention et mourra pendant la Révolution.

SAINTE-MADELEINE DE ROQUEFÈRE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. En 1533, Jean de La Caussade, prêtre, natif de Saint-Léonard

---

(1) Un curé, nommé Pommerol, mort le 17 septembre 1748, avait laissé aux pauvres tous ses biens. Ces biens formaient encore, en 1790, un capital de 4,432 livres 3 sols.

en Limousin, demeurant à Roquefère, fit bâtir une chapelle attenante à l'église pour y placer son tombeau. Il y fonda une chapellenie sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, obligeant à deux messes par semaine. Il donna le droit de nomination aux seigneurs de Roquefère, à la famille desquels il appartenait. De ce bénéfice dépend le domaine de Vidalou comprenant vingt-huit sexterées de terre avec maison, granges, etc., d'une valeur totale de 5,280 livres, produisant 240 livres de revenu net. Le titulaire actuel est Jean Lacoste, curé de Queyssel, du diocèse de Sarlat.

L'église est champêtre, dans une haute plaine, près du château et de quatre ou cinq maisons. Longue de douze cannes, large de quatre, haute de six, elle n'est ni voûtée ni lambrissée. Du côté de l'Epître se trouve la chapelle où la chapellenie est desservie. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme du blé et du carnelage se paie au dixième, celle du vin, lin, chanvre et menus grains au quinzième. Le curé prend la moitié de la dîme, le seigneur du lieu, l'autre moitié à titre d'inféodation. La part du curé est estimée 935 livres.

L'Evêque nomme à la cure.

On compte deux cents communiants. En 1601, il n'y avait que sept ou huit catholiques, en 1666 il y en avait soixante-cinq sur cent soixante-quinze huguenots; en 1682, cent sur trente familles d'hérétiques. Le curé est tenu à toutes les fonctions de son état. Le titulaire actuel est Joseph Durand, futur assermenté et vicaire épiscopal qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE BARBAS

ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE TARADEL

Valéri place dans l'archiprêtré de Fumel ces paroisses dont il fait deux rectories distinctes. Elles dépendent du prieuré du Lédat.

L'église de Barbas est champêtre, dans un vallon. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est de forme triangulaire.

Celle de Taradel est aussi dans un vallon, mais encore plus en rase campagne. Elle est toute petite, ni voûtée, ni lambrissée.

Autrefois, le prieur du Lédat prenait la moitié de la dîme et le curé l'autre moitié. Aujourd'hui, le prieur est seul décimateur et le curé est à la congrue. Il y a un cartonnat de gleysage près de chaque église.

Malgré quelque prétention du prieur du Lédat, c'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte cent communiants à Barbas et cinquante à Taradel. En 1666, la moitié des paroissiens étaient huguenots. Le curé doit le service ordinaire à Barbas et la messe de quinze en quinze à Taradel. La confrérie de l'Adoration perpétuelle est établie à Barbas. Le titulaire actuel est Pierre Buret, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE BORN

ET SES ANNEXES : NOTRE-DAME DE VILLARS ET SAINT JUST

Dans le pouillé de Valéri ces paroisses font partie de l'archiprêtré de Fumel, mais Saint-Just forme une rectorie à part.

L'église de Born est dans un village composé de vingt feux. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Du côté de l'Epître, il y a une chapelle voûtée qui appartient au Seigneur. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de chapiteau.

Celle de Villars est champêtre sur une petite éminence, dans le voisinage de deux ou trois maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Epître il y a une chapelle voûtée, dédiée à saint Joseph. Un clocher.

Celle de Saint-Just est champêtre, dans une plaine. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté. Un clocher.

Dans les trois paroisses, la dîme du blé se paie au dixième; du vin au quinzième ; du chanvre de grain, du lin et des agneaux, au dixième; des cochons de deux ventrées un, des menus grains à discrétion. A Born et à Saint-Just, le curé prend tout le revenu; à Villars, il n'en prend que les deux tiers ; l'autre tiers appartient à l'abbé de Gondon, qui est le seigneur temporel de cette paroisse. Le revenu du curé est estimé 1,150 livres. Il y a un presbytère à Born et un petit gleysage [1].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à Born, quatre-vingt-dix à Notre-Dame de Villars et soixante à Saint-Just. Le curé dessert la matrice et un vicaire alternativement les deux annexes. Le titulaire actuel est Jean Cessac, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

---

(1) Il y avait aussi sous le bourg de Born un pré de onze cartonnats, appelé le pré des pauvres.

SAINT-MARTIN DE CALVIAC

L'appeau synodal de 1593 place le prieuré et la rectorie de Calviac dans l'archiprêtré de Fumel. Le prieuré est uni au Chapitre de Sarlat.

L'église est sur une éminence, dans le voisinage de dix ou douze maisons. Elle est longue de douze cannes, large de cinq, haute de sept, à demi voûtée. Il y a deux chapelles, dont l'une est dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Pierre. Le clocher est en forme de triangle.

Le Chapitre de Sarlat prend toute la dîme. Le curé est à la portion congrue. Il y a un presbytère et un gleysage comprenant six pièces des terre, d'une contenance totale de vingt-trois cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une fête votive le jour de la Nativité de la Sainte Vierge. Le titulaire actuel est Bernard Gauffre, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, subira la déportation et sera nommé à Saint-Sernin de Labarthe après le Concordat.

SAINT-MAURICE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. Il y a Saint-Maurice d'Aurignac dans les Mémoires de Nicolas de Villars. L'abbé de Cadouin est le seigneur temporel.

L'église est sur une éminence, entourée de dix ou douze feux. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute

de six. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame. Un clocher, en forme de triangle. Elle a été à peu près rebâtie en 1664 par un curé de Monbahus. C'était, avant, comme une église perdue et abandonnée.

La dîme du blé et du vin se paie au onzième, des menus grains au dix-septième. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 1,300 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une très ancienne dévotion à Sainte-Ruffine. On a des reliques de cette sainte. Près de l'église, coule une fontaine appelée de Sainte-Ruffine, dont l'eau a, paraît-il, la propriété de guérir de la gale. Les malheureux atteints de ce mal vont s'y baigner, après avoir fait dire une messe. Le titulaire actuel est Antoine Couleau, qui subira la détention, et mourra pendant la Révolution.

SAINT-MICHEL DE LAURÈS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans une haute plaine, entourée de cinq ou six maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles, dont l'une est dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Laurent. Le clocher est au-dessus de la porte, en forme de triangle.

La dîme du blé et du vin se paie au dixième, des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est évalué à 800 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de quatorze

cartonnats en terre labourable, et de quatre cartonnats en jardin et en vigne.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une fête votive le jour de Saint-Laurent. Le titulaire actuel est Denis Raffin, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE CELLES
ET SON ANNEXE : SAINTE-FOY DE ROQUADET

Valéri place ces deux paroisses dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église de la matrice est champêtre, sur une petite éminence. Il y a cinq ou six maisons auprès. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de sept. Les huguenots ont détruit la voûte. Au-dessous est une cave voûtée, ou crypte. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

Celle de l'annexe est champêtre, sur une éminence. Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Epître il y a une chapelle voûtée dédiée à saint Pierre, alias à saint Cloud. Le clocher est en forme de carré.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 1,000 livres. Il y a un presbytère à la matrice et un gleysage de sept cartonnats. A l'annexe il y a aussi un gleysage de quatorze ou quinze cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants à la matrice et autant à l'annexe. Le curé dessert alternativement les deux paroisses. La

patronne de Celles est Notre-Dame, et le titulaire saint Laurent, dont on célèbre solennellement la fête. Le curé actuel est Jean-Xavier Massonneau, qui subira la déportation et mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE CORCONAC
ET SON ANNEXE : SAINT-MICHEL DE LA SAUVETAT DE VALENS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Fumellensi : Prior de Corconaco, rector ejusdem et de Salvitate.* Le prieuré dépendait autrefois de celui de Catus en Quercy. Dans le cours de ce siècle il a été donné au Séminaire d'Agen. En retour les bourses ou places gratuites de cet établissement ont été augmentées de deux, dont l'une est à la nomination de l'Evêque d'Agen, l'autre à celle du prieur de Catus. De plus les MM. de Saint-Lazare, directeurs du Séminaire, sont tenus de faire prêcher une mission et de distribuer 150 livres aux pauvres, tous les sept ans, dans les deux paroisses du prieuré. Il y a dans l'église de Corconac une chapellenie, appelée de Chayrès, fondée autrefois par un prêtre. Le titulaire actuel est M. Laurens, chanoine de Saint-Etienne. Les biens de ce bénéfice sont : 1° un pré de une sesterée cinq cartonnats, situé dans la paroisse de Calviac et une rente de six sacs de froment sur un moulin de la même paroisse ; 2° une vigne dans la paroisse de Corconac de deux sesterées, deux cartonnats ; 3° un domaine au lieu de Girbel, même paroisse de vingt-deux sesterées, quatre cartonnats. Le tout produit un revenu de 580 livres. Il est resté longtemps incertain quelle était de ces deux paroisses la matrice, quelle était l'annexe. L'avantage est resté à Corconac.

L'église de la matrice est champêtre dans un vallon, sur une petite éminence. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de dix. Le sanctuaire est voûté. Il y a une chapelle du côté de l'Evangile. Du côté de l'Epitre s'élève le clocher en forme de tour.

Celle de l'annexe est sur une petite éminence auprès de quatorze ou quinze feux. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Il y a une chapelle séparée de la nef par un pilier de pierre.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au dixième. Le Séminaire prend toute la dîme qu'il afferme 2.600 livres. Le curé est pensionné. Il y a deux gleysages l'un de six sesterées, quatre cartonnats, à la Sauvetat, l'autre de trois sesterées, quatre cartonnats à Corconac. Le presbytère est à la Sauvetat, il est obituaire.

Le prieur de Catus qui nommait autrefois au prieuré et à la cure, nomme encore à la cure.

On compte cinq cents communiants dans les deux paroisses. Le curé réside à La Sauvetat qu'il dessert. Un vicaire dessert Corconac. Le titulaire actuel est Jean Gras qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME D'ENVALS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Fumellensi: Prior de Vallibus, rector ejusdem.* Il ne reste depuis très longtemps aucune trace de ce prieuré.

L'église est champêtre, sur la crête d'une colline. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de huit. Le sanctuaire est voûté. La voûte de la nef s'est écroulée au commencement du XVIIe siècle et il ne reste aucune des six chapelles qui l'entouraient au XVIe.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au seizième, des menus grains au vingtième, du blé d'Espagne à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 950 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de quatre cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a deux fêtes locales, une le jour de l'Assomption, l'autre le jour de saint Cloud. Le titulaire actuel est Pierre Gigon, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE LUGAGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, dans une plaine auprès de quelques maisons. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles, une à droite, dédiée à saint Roch, une autre à gauche, dédiée à saint Jean. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au dix-huitième, des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui atteint à peine le chiffre de la portion congrue.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale qui est l'Assomption, il y a deux fêtes votives : Saint-Jean et Saint-Roch. C'est tout ce qui reste de deux antiques confréries. Le titulaire actuel est Pierre Fraissengues, futur assermenté et abdicataire qui mourra peu après le Concordat.

NOTRE-DAME DE POMPIAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, dans un vallon, auprès de dix ou douze maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six et lambrissée. Il y a une chapelle voûtée de chaque côté et une hors de l'église qui sert de tombeau.

Le curé prend toute la dîme. Son revenu est exactement de 1,800 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Saint-Louis est la fête principale. Le titulaire actuel est Jean Chaubart, qui mourra cette année même et aura pour successeur Pierre Falque, qui subira la déportation et sera, après le Concordat, nommé curé à Notre-Dame de Valette.

NOTRE-DAME DE VALETTE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, dans un vallon, à cent pas du château. Elle est lambrissée. Il y a une chapelle du côté de l'Evangile, dédiée à Notre-Dame du Rosaire et deux du côté de l'Epître, dont l'une est dédiée à saint Clair, l'autre à saint Rémi.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 700 livres. Il y a un presbytère. Citons deux fondations importantes : l'une consistant en quelques biens fonds et chargée d'une messe

par semaine, l'autre, obligeant à deux messes par mois, établie sur un capital de 300 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent douze communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La principale fête est Saint-Clair. Le titulaire actuel est Antoine Dalas qui refusera le serment, subira la détention, la déportation, mais ne sera pas employé après le Concordat, à cause de son grand âge et de ses infirmités.

SAINT-PAUL LE JEUNE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. Il n'est pas rare de la voir attribuer à l'archiprêtré de Monclar.

L'église est champêtre. Il y a une chapelle dédiée à Notre Dame.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au quinzième, des menus grains suivant une transaction. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,208 livres. Il y a un presbytère.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants, auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête principale est la Nativité de saint Jean-Baptiste. Le titulaire actuel est Pierre Louis Broussard, qui prêtera le serment et finira par se suicider pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE CAILLADELLE
ET SON ANNEXE: SAINT-SULPICE DE CAILLAC OU DE BEAUREGARD

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Fumellensi : Rector de Calhaco et Sancti Supplicii.*

L'église de la matrice est champêtre dans un vallon, sur la croupe d'une colline, auprès de deux ou trois maisons. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de huit. Le sanctuaire est voûté. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

Celle de l'annexe est champêtre, sur une petite éminence. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de huit. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième. Autrefois le prieur de Sainte-Livrade et le curé se partageaient le revenu par portions égales. Aujourd'hui le prieur est seul décimateur et le curé est à la portion congrue. Il y a un presbytère à Caillac ou le curé réside et aussi un gleysage de neuf cartonnats.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice.

On compte trois cents âmes à Cailladelle et soixante à Caillac. Le curé devait desservir alternativement les deux paroisses, mais par un ancien usage on ne dit la messe à Cailladelle que de quinze en quinze jours. Le patron de la matrice est saint Pierre ès-liens, celui de l'annexe saint Sulpice. La fête locale de l'annexe est cependant le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste. Le titulaire actuel est Jean Bouytet, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE CASTILLONNÈS

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Montaut. Elle appartient en même temps à l'archiprêtré de Bouniagues du diocèse de Sarlat. « En 1262, écrit Labrunie, Guillaume, évêque d'Agen et l'évêque de Périgueux, ayant eu quelque différend à l'occasion de Castillonnès, que chacun d'eux plaçait dans son diocèse, l'archevêque de Bordeaux[1], le termina en accordant aux deux évêques de nommer chacun leur chapelain qui, en bons frères, feraient les offices en commun et se partageraient les revenus. Lorsque l'abbaye de Sarlat a été érigée en évêché, la cure de Castillonnès qui s'est trouvée en dépendre, a été nommée alternativement par les évêques d'Agen et de Sarlat, et cet usage subsiste encore[2] ». D'après Labénazie, Mascaron pour rémédier à cet état de choses dont il sentait tous les inconvénients, engagea avec l'Evêque de Sarlat des pourparlers qui n'aboutirent pas. La juridiction est aussi à l'alternative. L'année impaire est d'Agen.

L'église matrice, sous le vocable de Saint-Pierre ès liens, était située sur les bords de la Douyne. C'est sur le territoire de la paroisse de ce nom que fut construit, en 1259, la bastide de Castillonnès. On bâtit en même temps, *intra muros*, une chapelle succursale qui fut dédiée à Notre-Dame. L'église de Saint-Pierre dut être peu à peu abandonnée; en 1597, ce n'était plus qu'une ruine, en 1666 il n'en restait que les fondements. Bien que la ville de Castillonnès fût demeurée fidèle à la foi catholique, pendant les troubles du XVIe siècle,

(1) Voir tout au long dans l'abbé Barrère, tome II, p. 21, la sentence arbitrale de l'archevêque de Bordeaux.

(2) Catalogue raisonné des évêques d'Agen. — Art. Guillaume II.

l'église de Notre-Dame était, en 1597, dans le plus déplorable état. On lit, en effet, à cette date, dans les Mémoires de Nicolas de Villars : « Eglise toute découverte, le grand autel et cinq autres en pièces dans les chapelles de Lamothe, de Saint-Antoine. . idem des images, idem des fonts sans chrémières, sans eau baptismale... ». On ne tarda pas à la réparer et elle prit alors le nom de l'église matrice. Les évêques d'Agen et de Sarlat approuvèrent en 1612 (1) cette substitution. Il y a, du côté de l'Epître, deux chapelles voûtées.

Dans cette église est fondée une chapellenie dite de Gros-Moron, qui dépend de l'ordre de Citeaux. Le titulaire actuel est le P. Jean Rose, profès de cet ordre. C'est tout ce qu'il reste d'un antique prieuré de même nom, membre de l'abbaye de Cadouin, qui aurait abrité, paraît-il, jusqu'à trente religieux (2). Il y a une autre chapellenie, dite de Saint-Michel, de patronage lai, dont le titulaire est Charles Meyrieu, curé de Saint-Caprais de Monflanquin.

La confrérie des Pénitents blancs était déjà établie dans la chapelle de Saint-Roch dès la première moitié du XVIIe siècle (3). Cette chapelle, située hors des murs, a été rebâtie après la peste de 1652 par suite d'un vœu de paroisse (4). Il y avait aussi, hors des murs, à la même époque, deux autres chapelles l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre dédiée à sainte Madeleine. Celle-ci dépendait de l'abbaye de Cadouin (5).

Les Capucins ont été appelés à Castillonnès en 1682, par le vœu général des habitants (6). De vaines tentatives avaient déjà été faites, en 1621, par les jurats, pour l'obtention d'un

---

(1) *Notice historique sur la ville de Castillonnès*, par M. Bouyssi.

(2) M. Bouyssi, loc. cit.

(3) Visite de l'archiprêtre, 1641 (Archives de l'Evêché).

(4) M. Bouyssi, loc. cit.

(5) Rapport du curé à l'évêque, 1666 (Archives de l'Evêché).

(6) Lettre du Gardien à Mgr Hébert, 1715 (Archives de l'Evêché, f. 9). En 1790 la municipalité demanda le maintien des Capucins à Castillonnès,

couvent de Récollets [1]. Les Capucins occupent un immeuble d'une valeur de 18.420 livres. Leur communauté ne se compose actuellement que de trois religieux, le Père Honoré de Cahors, le Frère Eustache de Villeneuve et le Frère Sébastien de Rivalède [2].

L'hôpital est dirigé par des religieuses et administré par des syndics. Il a été rebâti de 1771 à 1774. Ses ressources consistent en 6,000 livres de rente [3].

L'abbé de Cadouin prend les trois cinquièmes du blé, la moitié du vin et des fèves. Le curé prend les deux cinquièmes du blé, la moitié du vin et des fèves et tous les menus grains, le chanvre et le carnelage. Le revenu de ce dernier est estimé 1,309 livres. Il y a un presbytère et une maison abbatiale. Cette maison appartient à l'abbé de Cadouin, elle a été rebâtie en 1669 et comprend un cloître et une église vaste et bien décorée [4].

L'Evêque d'Agen et celui de Sarlat nomment alternativement au bénéfice.

On compte douze cents communiants. Le service paroissial est assuré par le curé et un vicaire. Il y a une station d'Avent et de Carême dont le prédicateur est aussi nommé alternativement par les deux évêques d'Agen et de Sarlat. Le titulaire actuel est Martial de Crémoux qui subira la détention et mourra pendant la Révolution.

---

(1) Délibération des jurats de Castillonnès du 20 avril 1621, pour l'établissement d'un couvent de Récollets en ladite ville (Archives de l'Evêché, f. 52).

(2) Archives de la Préfecture. Liasse : Biens Nationaux.

(3) M. Bouyssi, loc. cit.

(4) M. Bouyssi, loc. cit.

SAINT-PIERRE DE CROSILLAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, dans le voisinage de quatre ou cinq maisons. Elle est longue de douze cannes, large de cinq, haute de huit. Le sanctuaire était autrefois voûté.

La dîme de tous les fruits se paie au dixième. Le curé prend toute la dîme et de plus il prélève, à titre de prémice, un demi carton de blé par chaque paire de bœufs labourants. Son revenu est estimé 700 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de quatre cartonnats, quatre boisselats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Géraud Fray qui prêtera le serment, le rétractera presque aussitôt, s'exilera en Espagne et sera nommé à Castelnaud de Gratecambe après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE LACAUSSADE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre, sur une petite éminence Il y a auprès dix ou douze maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté, la nef est lambrissée. Le clocher est sur l'arceau qui sépare la nef du sanctuaire.

La dîme du blé, du vin et des menus grains se paie au dixième, du chanvre et du lin au douzième, du millet à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1000 livres. Il y a un presbytère près de l'église.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est Saint-Pierre ès liens. Le titulaire actuel est Etienne Baffos qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE LAUSSOU
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE

Valéri place le prieuré et la rectorie de Laussou dans l'archiprêtré de Fumel. Le prieuré simple et séculier est de collation épiscopale. Il vaut 700 livres et a présentement pour titulaire Pierre de Gueydou, chanoine de Pamiers. L'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle n'a jamais été paroissiale. C'était à l'origine une chapelle de grande dévotion qui fut bâtie sur le lieu même, où l'on avait trouvé, dans un chêne, une statue miraculeuse de la Vierge. Cette église est lambrissée et dédiée à Notre-Dame de la Purification.

L'église[1] de Laussou est champêtre dans un vallon, auprès de dix à douze maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de sept. Elle n'est pas voûtée. Il y a un clocher.

La dîme du blé et de tout ce qui se lie se paie au dixième, celle du vin, chanvre, lin au douzième. Le prieur et le curé se partagent tout le revenu par portions égales ; ce qui vaut pour chacun 700 livres. Il y a un presbytère à la matrice.

L'Evêque nomme à la cure.

---

(1) Eglise solidement bâtie en moyen appareil et flanquée de contre-forts... Edifice probablement du XIe siècle. La porte est dans le style du XVe (G. Tholin, loc. cit.). Elle servit de refuge aux habitants pendant les guerres de religion (Voir les *Mémoires* de Nicolas de Villars).

On compte cinquante communiants à Laussou, et cent soixante-dix à Bonne-Nouvelle. La matrice a droit au service ordinaire, l'annexe à la messe tous les dimanches et aux vêpres les quatre fêtes annuelles et le jour de la fête patronale. Le titulaire actuel est Guillaume Massou, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera mais qui ne sera pas employé après le Concordat à cause de son âge et de ses infirmités.

SAINT-PIERRE DE MONTAUT

ET SON ANNEXE : SAINTE-MADELEINE DE BOURNEL

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Montaldensi*: *Prior de Monte alto*, *rector ejusdem*, *rector de Marsilhaco*, *rector de Bornello*. Le prieuré est simple et de l'ordre de saint Benoît. Le collateur est l'abbé d'Aurillac, le titulaire actuel est Louis Mathias de Barral, vicaire général de Troyes.

L'église de Notre-Dame de Marsillac, qui n'est qu'une chapelle publique, est champêtre, sur une éminence. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté [1].

---

[1] Dans son verbal de 1673, Claude Joly parle ainsi de cette chapelle : « En notre première visite, faite le 26 octobre de l'année 1666, ayant appris que lad. chapelle était fréquentée par un grand concours de peuple, qui par une espèce de superstition faisaient passer les enfants malades entre deux pierres posées au milieu de la nef, nous députâmes le sr Lucas, prêtre de la mission, résident à N.-D. de la Rose, pour à l'aide de ses confrères faire une mission en lad. paroisse de Montaud et s'informer au vrai s'il ne se faisait aucune superstition en la chapelle de N.-D. de Marsillac avec ordre de lever les deux pierres qui étaient au milieu de la nef et de creuser dessous, ce qui ayant été exécuté en présence de plusieurs témoins on y trouva des ossements que le peuple prétend être des reliques, qui furent ramassés et transportés en la maison du curé jusqu'à nouvel ordre.... Ordonnons que ces ossements

L'église de la matrice est, sur une éminence, dans le bourg de Montaut-le-Vieux. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de huit et entièrement voûtée. Il y a une chapelle dédiée à sainte Catherine. Le clocher est en forme de dôme sur la façade de l'église.

---

seront par le curé enveloppés d'un linge propre et renfermés dans une caisse de bois qui sera portée dans lad. chapelle et enterrée à 3 pieds de hauteur derrière ou au coin de l'autel.... »

Le procès-verbal de cette opération est conservé aux Archives de l'Evêché. C. 43 : Le curé de Montaud, sur l'ordre de Claude Joly, le 29 décembre 1672, en présence d'un grand nombre de témoins fit bêcher en un endroit de la chapelle du côté de l'épître qui confronte la muraille d'icelle où il y avait deux pierres droites élevées de terre d'un pied et demi, distantes l'une de l'autre d'un pied ; auquel endroit il se fait journellement des miracles à ceux qui viennent en dévotion étant malades ou incommodés, ils reçoivent du soulagement et après avoir fait bêcher à deux pieds de terre nous aurions trouvé un cavot en rond couvert de pierres, l'une desquelles marque avoir été un quartier d'autel et étant entrés dans led. cavot y aurions trouvé des ossements et morceaux de conche tous mêlés avec des pierres et terre, n'y ayant trouvé autre chose après y avoir fait sortir la terre jusqu'au roché nous avons dressé le présent procès-verbal.... Suivent 16 signatures...

Il se fait quantité de miracles dans cette chapelle comme font foi plusieurs personnes et M. le curé a quantité de mémoires pour cela : 1. M. Bernard Garidou, âgé de 70 ans, habitant du lieu de Marsillac, proche lad. chapelle nous a dit avoir vu de ses propres yeux une fille de Lognac quoique de la R. P. R. qui ne pouvait marcher depuis 5 ans, étant apportée et accompagnée de sa mère, ayant fait sa dévotion, se sentit parfaitement guérie et marcha fort bien. — 2. Item. Un homme (illis.) diocèse de Sarlat, juridiction de Cuzac, travailleur de terre, qui avait des ulcères aux jambes faisant vœu de venir à N.-D. de Marsillac ses ulcères se fermèrent, puis n'exécutant pas son vœu ses plaies se rouvrirent et reconnaissant sa faute fit derechef vœu de venir à lad. chapelle, il y obtint une parfaite guérison. — 3° Item. Le même dit qu'il y a environ 4 ou 5 ans qu'on amena un garçon de la juridiction de Monflanquin, âgé de 8 à 9 ans, sur un âne, ne pouvant marcher, ayant fait sa dévotion, reçut la santé. — 4. Une fille (illis.) âgée d'environ 20 ans de la paroisse de Corconnac qui était toute ulcérée partout le corps ne pouvant marcher, venant huit jours avant la fête de S. Sicaire faire ses dévotions en lad. chapelle retourna ensuite le jour de lad. fête en parfaite santé. — 5. Plus dit Jean Conche, dit Messonier, âgé de 60 ans ou environ avoir ouï dire à sa grand mère âgée de 100 ans que feu M. de Scandailhac touché d'une maladie incurable, après avoir expérimenté tous les remèdes mais en vain, on lui conseilla de se recommander à la Sainte Vierge et de visiter la chapelle de Marsillac où s'étant fait porter on lui dit qu'il fallait qu'il laissât ses habits selon la coutume des pèlerins malades, ce qu'il ne voulut pas faire et aima mieux faire faire quelque réparation considérable à la dite chapelle, ce qu'il fit ayant recouvré sa santé, faisant voûté le chœur de ladite chapelle comme elle est, où sont ses armoiries qui paraissent encore.... »

Celle de l'annexe est champêtre, dans un vallon, auprès de douze ou quinze maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à saint Roch. Le clocher est une tour carrée, s'élevant au-dessus de la première travée de la nef.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au vingtième. Le prieur prend tout le revenu qui vaut 4000 livres. Le curé est à la portion congrue. Il y a plusieurs biens obituaires attachés à la cure : 1° onze cartonnats et dix boisselats de terre dont les trois cinquièmes du revenu sont pour les pauvres[1]; 2° une vigne de deux cartonnats, quatre boisselats ; 3° un pré de quatre boisselats ; 4° dix boisselats de terre ; 5° quatre autres boisselats. Le curé habite le prieuré à Montaut-le-Vieux et il y a un presbytère à Bournel pour le vicaire.

Malgré quelque prétention du Prieur c'est l'Évêque qui nomme à la cure.

On compte mille communiants à la matrice[2] et cinq cents à l'annexe. La première est desservie par le curé, la seconde par un vicaire résident. Il y avait encore en 1682, seize familles de religionnaires qui assistaient au prêche de trois en trois semaines dans un temple qu'ils avaient acheté à Montaut-le-Jeune vers 1631 [3]. Le titulaire actuel est Caprais Trignac qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Saint-Hilaire-de-Colayrac après le Concordat.

---

(1) Le bouillon des pauvres, sous l'administration des Dames de la Charité, avait un revenu fixe de 90 livres.

(2) Nicolas de Villars relate dans ses *Mémoires* un vieil usage qui existait encore dans cette paroisse en 1597 : Il y a, dit-il, une pièce de fer qu'on appelle la clef de saint Pierre, qu'on met sur l'autel le jour de sa fête.

(3) Il y avait aussi à Montaut-le-Jeune la chapelle du château dédiée à Notre-Dame.

SAINT-PIERRE DE PIIS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est champêtre sur une éminence, dans le voisinage de sept ou huit maisons. Elle est longue de dix cannes, large de quatre, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du lin, du chanvre et du carnelage au douzième, du vin et des menus grains au douzième. Le curé prend toute la dîme sauf douze sacs de froment, trois sacs de seigle et trois sacs d'orge, que l'abbé de Gondon prélève sur le revenu de Grineil. La part du curé dépasse 1,000 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent vingt communiants, auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre ès-liens. Le titulaire actuel est Guillaume Sarrau, qui prêtera le serment, se rétractera, s'exilera en Espagne et mourra pendant la Révolution.

SAINT-SERNIN DE RIVALÈDE ou DE LABARTHE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel. Il y a un prieuré simple de l'ordre de Saint-Benoit, de la congrégation de Saint-Maur qui dépendait de l'abbaye d'Eysses. Le titulaire actuel est Charles Henri François Bouniol, de cet ordre et de cette congrégation.

L'église est dans un vallon auprès de deux ou trois mai-

sons [1]. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Un clocher.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au douzième, des menus grains au vingtième. Le prieur prend tout le revenu, le curé est à la congrue. En outre, le prieur possède dix-huit-cartonnats de terre et le curé six. Il y a un presbytère.

Malgré les prétentions de l'abbé d'Eysses, l'Evêque nomme à la cure.

On compte deux cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jacques Maurel, futur assermenté et abdicataire qui se mariera, sera admis ensuite à la pénitence et à la communion laïque par le Souverain Pontife, enfin rétabli dans ses fonctions et nommé à Boussès après le Concordat.

SAINT-VIVIEN

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Fumel.

L'église est dans un vallon, auprès de dix ou douze maisons. Elle est longue de dix cannes, large de cinq, haute de sept. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à saint Antoine. Un clocher en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au quinzième, des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 850 livres. Il y a un presbytère et un gleysage

---

(1) En 1776 les paroissiens firent une pétition pour obtenir la permission de construire dans le bourg une chapelle succursale, le chemin qui mène du bourg à l'église étant souvent coupé par les débordements de la Lède.

consistant en une vigne de quatre cartonnats, appelée au Moulin Vert.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent vingt-cinq communiants, auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Arnaud Bourgès, qui prêtera le serment, le rétractera, sera détenu à Agen, déporté au fort du Hâ, à Blaye, ne sera pas employé après le Concordat à cause de son grand âge et de ses infirmités.

ARCHIPRÊTRÉ DE MONCLAR

Archiprêtre de Monclar :

FRANÇOIS DE FERRAND
Curé de Beaugas

SAINT-BLAISE DE MOIRAS

Valéri place le prieuré et la rectorie de Moiras dans l'archiprêtré de Besaume. Dans le compte des subsides levés pour le Pape en 1326 dans notre diocèse, figure une « *priorissa de Moyraco* ». C'est tout ce qu'on peut dire de ce prieuré qui ne paraît pas avoir laissé d'autre trace dans nos annales.

L'église est champêtre, dans un vallon, auprès de sept ou huit maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de trois et demie, haute de cinq, et à moitié voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé

prend tout le revenu, qui est estimé 800 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête de Saint-Blaise, patron de la paroisse, on célèbre une fête votive le jour de Saint-Martial. Le titulaire actuel est Claude Lacombe, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-CLAIR DE MONCLAR

ET SES ANNEXES : SAINT-EUTROPE, SAINT-MARTIN, NOTRE-DAME DE PRÉLATS, SAINT-JEAN DE CUNIAC

Valéri place cette paroisse avec ses quatre annexes dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église de Monclar se trouvait autrefois, *extra muros*, dans ce qu'on appelait la vieille ville. Elle a été reconstruite sur son emplacement actuel en 1503, et restaurée en 1609 [1]. Bâtie en pierre de taille, placée au sommet d'une colline élevée, elle a l'aspect d'une citadelle. Par un de ses côtés elle fait partie du mur d'enceinte et entre dans le système de défense de la ville moderne. Elle est longue de vingt cannes, large de six, haute de huit et lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a les chapelles voûtées de Notre-Dame et de Saint-

---

(1) On lit dans les *Mémoires* de Nicolas de Villars, à la date de 1597 : « L'an 1503 lad. église fut bâtie appert de ce qui est écrit en la couverture de lad. église. » — Le verbal de Claude Gélas, daté de 1614 porte : « Dans l'église de Monclar on lit au haut de la muraille au-dessus du grand autel écrit en grosses lettres sur deux morceaux de bois : « feut faite aquesta glessia l'an 1253 (?) et l'an 1609 a esté refaite ». S'il n'y avait pas erreur dans la date donnée par Claude Gélas, il faudrait admettre que l'église de Monclar est contemporaine de la bastide.

Joseph ; du côté de l'Epître, celles de Sainte-Anne, de Saint-Côme et de Saint-Damien, du Purgatoire ou de la Charité. Au bas de l'église, du côté de l'Evangile, s'élève le clocher. C'est une tour octogone formée d'une double rangée d'arceaux superposés et terminée par une aiguille couverte d'ardoise.

L'église de Saint-Eutrope est sur une petite éminence, auprès de deux maisons, à un quart de lieue de Monclar, sur la route de Montastruc. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de quatre. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Celle de Saint-Martin est champêtre, dans un vallon, auprès de deux maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute seulement de trois. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Celle de Notre-Dame de Prélats est champêtre, dans un grand vallon. Il y a deux ou trois maisons à deux cents pas. Elle est longue de seize cannes, large de cinq, haute de huit. Elle n'est pas voûtée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame. Elle a été bâtie par Jacques Born, Jean Born dit Roudié et Jean Teyssier, prêtre de Monclar. Deux chapellenies y ont été fondées, l'une en 1516 par Jean Born, dit Ilabila, l'autre par Jean Born dit Majoreau, en 1529. La première ne peut être conférée qu'à un prêtre et consiste en plusieurs biens d'une valeur de 9,900 livres ; la seconde peut être donnée à un simple tonsuré et consiste en plusieurs biens, de moindre importance, d'une valeur de 1,800 livres. Elles obligent chacune à une messe par semaine. Les fondateurs en ont laissé la nomination à leur famille qui est aujourd'hui représentée par Jacques, Alexis et Françoise Queilles. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Grellière, curé de Couls.

Celle de Saint-Jean de Cuniac est champêtre, au bas de la colline de Monclar. Elle est longue de sept cannes, large

de trois, haute de quatre, fort basse et enfoncée. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est sur le mur du fond, en forme de triangle.

Dans toute l'étendue du bénéfice, la dîme du blé, méture, tabac (quand il est permis d'en planter), chanvre, se paie au douzième, des menus grains au quinzième, du vin pris à la vigne au quinzième, du vin pris au chai au trentième, des agneaux au treizième. Ce tarif a été établi par une transaction entre la communauté et les gros décimateurs en date de 1672. L'archidiacre de Monclar, qui est un personnat de l'église cathédrale, et le curé, se partagent la dîme grosse et menue et le carnelage par égales portions. Ils donnent l'un et l'autre 50 livres au prédicateur [1], font par moitié toutes les réparations. Le curé paie seul les vicaires et ne perçoit rien pour les novales. Tout cela a été réglé par une transaction passée par l'archidiacre et le premier curé pacifique [2] de Monclar, en 1661, et homologuée dans la Cour du Parlement, le 15 juin de la même année. Le rendement total de la dîme dépasse 6,000 livres. La part du curé est exactement de 3,331 livres. Il y a un presbytère et un gleysage obituaire de six cartonnats en vigne, chargé de soixante-quatorze messes. Dans l'étendue de la paroisse se trouvent aussi les biens d'une chapellenie, dite de *Pilles*, dont le service devrait se faire dans l'église de Monclar. Ces biens sont estimés 1,250 livres, et donnent au titulaire, N. Fournier, 95 livres de revenu. La confrérie du Saint Sacrement possède quatre cartonnats de pré et sept picotins de vigne, le tout estimé 2,300 livres ; celle de Saint-Côme, une vigne de deux cartonnats et demi, estimée 500 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

---

(1) Il y avait une station de carême tous les ans. Le prédicateur était nommé par l'Evêque et recevait de la *Ville* 25 écus d'honoraires et une indemnité de logement.

(2) Auparavant la cure était unie à l'archidiaconné à la charge pour l'archidiacre de la faire desservir par des vicaires. (Voir, *Mémoires* de Nicolas de Villars).

On compte 1,000 communiants [1]. Le patron de la matrice est saint Clair, fêté le 1er juin ; ceux des annexes sont saint Eutrope, fêté le 3 avril, saint Martin, fêté le 11 septembre, Notre-Dame, fêtée le 2 février, et saint Jean-Baptiste, fêté le 24 juin. Le curé dessert la matrice. Il y a deux vicaires, qui disent la messe le dimanche alternativement dans deux annexes, excepté le mois du temps pascal, le mois d'octobre, depuis Noël jusqu'aux Rois et toutes les fêtes chômées, sauf celle du patron. Il y a six confréries établies dans l'église de Monclar : de Notre-Dame, du Saint Sacrement, de Saint-Clair, de Saint-Joseph, de Saint-Côme et Saint-Damien et du Purgatoire, indépendamment de la confrérie des Dames de Charité pour le bouillon des pauvres. Cette confrérie a 1,200 livres de capital et centralise par des quêtes faites journellement dans l'église les aumônes des fidèles. Les pauvres ont une autre ressource dans l'hôpital. Cet établissement est très ancien, on ignore l'époque de sa fondation. On sait qu'il fut incendié une première fois en 1520 et une seconde fois peu après la bénédiction de la chapelle par Claude Joly, le 8 mai 1667. En 1682, l'ordre de Saint-Lazare prétendant que cet hôpital était une ancienne maladrerie, fit à la ville un procès en revendication, mais il n'eut pas gain de cause. Administré par le curé, le juge, le procureur du Roi, le premier consul et deux jurats, l'hôpital de Monclar posséde un capital qui dépasse 10,000 livres et un revenu de plus de 500 livres. Le curé actuel est Antoine de Lavayssière, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera et que son âge et ses infirmités ne permettront pas de maintenir à son poste après le Concordat.

---

(1) Voici ce qu'écrivait un curé de Monclar en 1736 : « Monclar est une petite ville de juridiction royale, l'étendue de la paroisse et des annexes est presque un cercle qui a une demi-lieue de diamètre et dont la ville est à peu près le centre. La population est catholique. Il n'y a qu'un village appelé *Mataleu* où le voisinage de Sermet et de Laparade entretient quelques mystiques qui ne sont ni huguenots ni bons catholiques : ils vont cependant à la messe et s'approchent à Pâques pour la plupart ; ils appellent le prêtre quand ils sont malades ; on les enterre suivant le rit ordinaire... »

SAINT-ÉTIENNE DE FOUGÈRE

Valéri place la rectorie *Sancti Stephani de Falgueriis* dans l'archiprêtré de Montaut. Quand le diocèse fut divisé en douze archiprêtrés, elle fit d'abord partie de celui de Montpezat. Elle en a été détachée, puis incorporée à l'archiprêtré de Monclar par Claude Joly, vers 1670.

L'église est dans une grande plaine, au milieu d'un bourg formé de trente feux. Elle est faite en ovale, longue de douze cannes, large de trois, haute de six et lambrissée. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle. Les huguenots ont pillé et incendié deux fois cette église et ont abattu le clocher qui était une belle et grande tour.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin au vingtième, des menus grains au quinzième, du carnelage au douzième. Le prieur de Sainte-Livrade prend la moitié des gros grains et du vin ; les bénédictins du même prieuré un quart et le curé l'autre quart. Celui-ci prend en outre tous les menus grains, les dîmes vertes et vingt sacs par préciput pour ses novales. Son revenu est estimé 1,190 livres. Il y a un presbytère.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice.

On compte quatre cent quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est l'Invention de saint Etienne. Le titulaire actuel est Jean-François Martin, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-FERREOL DE LENTIGNAC

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector Beate Marie Magdalenes de Lentilhaco*. En 1614, l'archiprêtre visiteur écrit dans son verbal : « Cette église est appelée Sainte-Madeleine[1] ». Aujourd'hui saint Ferréol est reconnu comme patron, mais il y a toujours une fête votive le jour de sainte Madeleine. Il y a dans l'étendue de cette paroisse une chapelle en ruines, dédiée à saint Gervais et à saint Protais. Le chapelain est l'abbé de Gondon qui doit y dire la messe le jour de saint Gervais et qui prélève la dîme du petit village de Gabaldot où elle est située. Le revenu annuel est de 43 livres.

L'église paroissiale est champêtre, sur une petite éminence dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq, en partie voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au dix-huitième, des menus grains suivant une transaction. Le curé prend tout le revenu qui est évalué à 600 livres. Il y a un presbytère et un gleysage avec quelques fonds obituaires de la contenance totale de neuf cartonnats.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice[2].

---

(1) Il y a, ajoute ce bon archiprêtre, le jour de Saint-Ferréol, force affluence de peuple qui portent là certains bâtons, de quoi je n'ai pu savoir la cause ni l'origine.»

(2) Il y eut en 1712 un procès au Parlement de Bordeaux entre un curé nommé par l'Evêque et un autre curé présenté par le prieur de Sainte-Livrade. Le 4 juin 1714 fut rendu un arrêt de maintenue en faveur de ce dernier.

L'Evêque avait cependant pour lui une possession immémoriale. La partie adverse ne citait pas un seul exemple où le prieur eût nommé à cette cure. Le droit du prieur était fondé sur un jugement arbitral, en date du 14 avril 1258, rendu entre l'évêque et le prieur. D'après ce jugement le droit de présenter à plusieurs cures et notamment à Lentillac est reconnu au prieur, moyennant la cession faite par lui à l'évêque

On compte quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine Labatut, qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Saint-Jean de Lasbardes après le Concordat.

SAINT-GÉRAUD DU LÉDAT

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut le prieuré et la rectorie du Lédat. Le prieuré est simple et dépend de l'abbaye d'Aurillac en Auvergne. Les paroisses de Saint-Martin de Barbas, de Saint-Pierre de Taradel, de Saint-Martin de Castelnaud, de Saint Pierre de Belvès sont les membres de ce prieuré [1]. Ce bénéfice vaut exactement 2,550 livres. Il a pour titulaire actuel un prêtre étranger au diocèse, nommé Villeneuve.

L'église est dans un vallon près de la Lède, au milieu d'un village composé d'une vingtaine de feux. Elle a douze cannes de long, cinq de large et huit de haut. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles voûtées, l'une dédiée autrefois à saint Barthélemy, aujourd'hui à Notre-Dame, l'autre du côté de l'Epître, dédiée à saint Pierre. Dans cette dernière chapelle a été fondée une chapellenie de même nom par un prêtre de l'endroit, nommé Laurésisque du Roi. Elle consiste en six

---

du quart de la dîme de ces paroisses. Cette sentence, paraît-il, n'aurait jamais reçu d'exécution avant 1707 et l'évêque ne prélevant pas le quart des dîmes, se croyait autorisé à refuser au prieur le droit de patronnage.

(1) Une transaction fut passée en 1556 entre l'évêque d'Agen et le prieur du Lédat, tous contendants au droit de dîme des églises de Saint-Martin de Barbas et de Saint-Pierre de Taradel, et par commun accord fut arrêté que chacun jouirait de la moitié; de même des paroisses de Saint-Martin de Gratecambe, de Saint-Pierre de Vellinder (Belvès, en latin de Bello Videre) près de Monclar. (Archives de l'Evêché).

cartonnats de pré et oblige à une messe tous les mercredis. Le chapelain est le curé de Saint-Paul le Vieux. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle. Cette église a eu beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVIe siècle : « Elle est fort ruinée, écrivait en 1597 Nicolas de Villars, à cause du fort qu'on y tenait durant les guerres. »

La dîme des gros et des menus grains se paie au douzième, celle du vin au dix-huitième. Le prieur et le curé se partagent le revenu par égales portions. La part de chacun est estimée 700 livres. Il y a une maison prieurale [1] où loge le curé ; ce qui lui tient lieu de novales.

Malgré quelque prétention du prieur, c'est l'Evêque qui nomme à la cure [2].

On compte trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Etienne Marès, futur assermenté et abdicataire qui finira par le mariage.

SAINT-GERVAIS DE PAILLOLES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, sur une éminence. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme des gros grains se paie au onzième, des menus

(1) Le prieur l'habitait encore en 1614, mais peu après le prieuré tomba en commende à la suite de la réforme des bénédictins.

(2) En 1730 le prieur nomma un curé. Celui-ci voyant que l'évêque en avait nommé un autre et qu'il ne voulait pas entrer en composition se désista purement et simplement, (Archives de l'Evêché).

grains et du vin au vingtième. Le curé prend tout le revenu qui est évalué quatre cents livres. Il y a un presbytère et un gleysage de six cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Thomas Trenty, futur assermenté et abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-HILAIRE DE BRECH

Le pouillé de Valéri porte : *In Archipresbyteratu Montaldensi : Rector Sancti Hilarii de Brech, Prior ejusdem.* Ce prieuré, s'il a jamais été distinct de celui de Tombebœuf, lui est depuis longtemps uni. En 1666, il y avait encore les masures d'une chapelle qu'on appelait la chapelle du prieur, où le curé était obligé d'aller en procession le jour de saint Fiacre.

L'église est champêtre, sur une petite éminence, à l'extrémité d'un vallon. Il n'y a que deux ou trois maisons à deux cents pas. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles voûtées, dédiées à Notre-Dame et à saint Jean, l'une à droite, l'autre à gauche de la nef. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le Collége d'Agen, auquel le prieuré de Tombebœuf est uni, prend tout le revenu. Le curé est à la congrue.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Brunet, futur constitutionnel, qui sera nommé à Saint-Vincent d'Agmé après le Concordat.

SAINT-HILAIRE DE CASTELMORON

Le pouillé de Valéri porte : *In Archipresbyteratu Montaldensi : Prior de Castromaurone et de Pelajano.* D'après la tradition, il y aurait eu autrefois dans l'église paroissiale actuelle un petit Chapitre collégial qui tirait son revenu de quelques dîmes sur les paroisses de Castelmoron, de Laparade, de Saint-Rémy. Ce Chapitre, dans la suite des temps, aurait été uni avec ses biens à celui de Saint-Etienne. Avant la Réforme, l'église paroissiale, sous le vocable de saint Hilaire, était située à deux mille pas de la ville. Il en reste encore quelques ruines. Dans la ville, près de la halle, il y avait une grande chapelle, dédiée à Notre-Dame de Pitié, qui n'a pas été rendue au culte après la pacification, mais qui est restée pendant bien longtemps exposée aux outrages des huguenots. Il y avait aussi l'église Saint-Jean, où était établi, dit-on, le Chapitre collégial et qui sert aujourd'hui d'église paroissiale sous le nom de Saint-Hilaire.

Cette église est située au milieu de la ville. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Epître il y a une chapelle dédiée à saint Joseph, séparée de la nef par un arceau. Le clocher est de forme quadrangulaire.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin au trentième pris au chai et portable, des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Etienne prend les trois quarts du blé, du vin et des fèves ; le curé l'autre quart et tous les menus grains et le carnelage. Ce dernier prélève en outre pour ses novales huit sacs de blé sur la pile commune et deux barriques de vin. Son revenu est évalué à 606 livres. Il y a un gleysage de 16 cartonnats en vigne, près de la vieille église de Saint-Hilaire, dont le revenu est affecté au luminaire de l'église. En

1746, un curé a laissé quarante cartonnats de terre dans la paroisse de Fongrave pour le bouillon des pauvres de Castelmoron. Il y a un bureau composé, d'après la teneur du testament, du curé, des consuls et jurats pour l'administration des biens et la distribution des revenus de cette fondation.

Le chapitre Saint-Etienne nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants sur environ douze cents âmes. L'hérésie calviniste s'est introduite et implantée dans cette paroisse grâce à la connivence du duc de La Force et des sieurs de Belzunce, ses successeurs comme seigneurs temporels. C'est dans la bourgeoisie que d'abord elle exerça surtout ses ravages [1] ; de la bourgeoisie elle a ensuite gagné le peuple, si bien que dans le cours du XVIIe siècle elle est devenue la religion dominante [2]. Le temple s'élevait près du château, il a été interdit par arrêt du Sénéchal d'Agen le 7 septembre 1693, puis démoli. Le curé est tenu à toutes les fonctions ordinaires de son état. On a cessé depuis la Réforme les prédications de l'Avent et du Carême. Le titulaire actuel est Antoine Laurent, futur constitutionnel, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN D'AIGUES-VIVES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, sur une petite éminence. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanc-

---

(1) Nicolas de Villars écrivait en 1597 : « La moindre partie sont hérétiques, mais les principaux. »

(2) En 1698, d'après le rapport du curé il y avait quatre cents anciens catholiques et sept cents nouveaux convertis.

tuaire est voûté, la nef lambrissée. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle[1].

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au dix-huitième, des menus grains d'après une ancienne transaction. Le curé prend tout le revenu qui atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Il y a un presbytère avec jardin.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jacques Vayssière, futur assermenté et abdicataire qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-LÉGER DE FONGRAVE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Prior domus Fontis Gravii, rector ejusdem.* Le monastère de Fongrave, de l'ordre de Fontevrault, se prétend de fondation royale[2]. Incendié deux ou trois fois par les huguenots il a perdu toutes ses vieilles archives, ce qui fait qu'on ne sait rien ou à peu près rien de son histoire. De ses antiques privilèges il a gardé la seigneurie temporelle du lieu. A ce titre il prélève les rentes et rend la justice dans les causes civiles. Les criminelles relèvent du juge de Monclar. Nicolas de Villars unit à ce monastère la rectorie de Fongrave, ce qui lui donna la totalité de la dîme. Il est vrai qu'en 1665, sur les instances de Claude Joly, il dut consentir à l'érection de la paroisse en vicairie perpétuelle et abandonner au curé le quart des fruits décimaux. Il possède en outre un certain

---

(1) Eglise du XIe siècle, chœur voûté en berceau brisé. (G. Tholin, op. cit.)

(2) D'après M. Andrieu (*Hist. de l'Agenais*), il aurait été fondé la même année que le couvent du Paravis, c'est-à-dire en 1130.

nombre de biens-fonds d'une certaine importance[1]. Son revenu total monte à 12,173 livres, 1 sol, 3 deniers, ses charges à 6,746 livres, 7 sols. Il y a vingt-quatre religieuses de chœur, toutes de noble extraction, et neuf sœurs converses.

Avant les troubles de la Réforme la paroisse et le monastère avaient leurs églises séparées[2]. La moins endommagée sans doute, fut seule conservée. Nicolas de Villars la réconcilia le 27 septembre 1597 : les huguenots y avaient massacré plus de deux cents personnes qui s'y étaient réfugiées. Située près des bords du Lot, à l'extrémité d'un bourg composé d'une trentaine de feux, cette église est bâtie de brique, à chaux et à sable et lambrissée. Il y a une chapelle dédiée à saint Roch où est établie une confrérie de ce nom avec l'autorisation donnée par les vicaires capitulaires « sede vacante » le 14 août 1663. Le monastère est contigu à l'église. Du côté de l'Epître se trouvent la grille et le chœur des religieuses dans la possession duquel elles ont été maintenues par un arrêt du Grand Conseil en date de 1714. Le maître-autel, décoré d'un magnifique rétable, est spécialement affecté au service du monastère. Le service paroissial se fait à l'autel de saint Léger placé aussi du côté de l'Epître, au-dessous du chœur et faisant face à la nef. Le clocher est une tour carrée couverte d'ardoise. Il y a hors de l'église une chapelle publique qui a été bâtie par les paroissiens.

---

(1) 1° Trois métairies dans la paroisse de Fongrave, consistant en cent quatre carterées de terre labourable, pré, vignes, bois taillis, chenevières, etc. ;

2° Le jardin du couvent ;

3° Une tuilerie dans la paroisse de Fongrave ;

4° Une métairie située au lieu de Crozac, dans la paroisse de Saint-André de Montpezat, de la contenance de quarante-deux carterées en terres, prés et vignes ;

5° Une métairie et un moulin à eau, le tout situé au lieu de Labrousse, paroisse Saint-Michel de Dolmayrac ;

6° Une maison et un cartonnat de terre avec le droit de passage sur le Lot ;

7° Un pré et atterrissement, de la contenance de trente cartonnats, le tout situé sur le bord de la Garonne, près de Marmande.

(2) Autrefois, l'église des dames était à part, mais à présent il ne s'y connaît rien. (Visite de l'archiprêtre en 1614.)

La dîme des grains se paie au douzième, celle du vin au dix-huitième et au treizième suivant qu'il est pris au chai où à la vigne, du carnelage au douzième. Les religieuses prennent les trois quarts de tous les fruits, le curé l'autre quart, sans novales. Cela été définitivement réglé par un arrêt du Conseil en date du 14 février 1715. Le revenu du curé est estimé 700 livres. Il n'y a ni presbytère, ni gleysage.

Les religieuses présentent à la cure.

On compte quatre cent cinquante communiants. Il y a tous les dimanches et fêtes deux messes, l'une au maître-autel, l'autre à l'autel de saint Léger. Les vêpres des religieuses servent pour la paroisse. On va, tous les ans, le quatrième dimanche de mai, en procession à Notre-Dame de la Rose, par suite d'un vœu de paroisse. Il a été longtemps incertain quel était le patron : de Notre-Dame de Septembre ou de saint Léger, évêque d'Autun. Un arrêt du grand Conseil a tranché la question en faveur du dernier. Le titulaire actuel est Hippolyte Pépichon, qui refusera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-MARTIAL DE CANCON
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE PÉRILLAC

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie de Cancon et de Périllac. Autrefois, Périllac était considéré comme la matrice.

L'église de Cancon est au pied d'une colline, à cent pas du château, dans un bourg composé d'une cinquantaine de feux. Elle est longue de seize cannes, large de cinq, haute de huit. Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Evangile, il y a un autel dédié à saint Louis, où la confrérie de ce nom est éta-

blie. Du côté de l'Epître, il y a deux chapelles voûtées. La première, à partir du chœur, est dédiée à Notre-Dame de Pitié. la seconde à Notre-Dame du Rosaire. Dans celle-ci, une confrérie de même nom est établie [1]. Dans celle-là, une importante chapellenie a été fondée, le 18 octobre 1523, par Jean de Verdun, seigneur de Cancon. Elle fut dotée de deux métairies, franches de taille et de rentes et d'une rente de trois sacs de blé sur un moulin appelé de Fougeraux. Le fondateur s'est réservé, à perpétuité, pour lui et ses successeurs, la faculté de reprendre ces fonds moyennant une rente annuelle de 100 livres tournois. Le 2 juillet 1671, Marie-Félice de Voisins de Montaut, épouse de Jean-Paul de Gourdon, a ajouté à cette dotation primitive le domaine de Malèze, tout en réservant aussi, pour elle et ses héritiers, le droit de reprendre ce bien moyennant 3,000 livres ou la rente de cette somme [2]. Le service consiste en une messe qui, d'après les termes de l'acte de fondation, devrait être chantée tous les jours : le lundi, pour les morts ; le mardi, de Saint-Jean-Baptiste ; le mercredi, de Saint-Fabien et Saint-Sébastien ; le jeudi, du Saint-Esprit ; le vendredi, de la Croix ; le samedi, de Notre-Dame. A quoi il faut ajouter la récitation d'un nocturne et des vêpres de l'Office des Morts. Il devrait y avoir quatre chapelains ; ils sont réduits à deux depuis longtemps ; le curé, qui est chapelain-né, et un autre, à la nomination du seigneur de Cancon : c'est, actuellement, Pierre-François Galaup, curé de Montayral, nommé par M. de Beaumont. Il

---

(1) En 1714 fut fondée une autre confrérie, dite de la Charité, pour donner du bouillon aux pauvres. Elle était administrée par le curé, un syndic et deux demoiselles de la ville. Sauf un titre de rente de 10 livres 10 sols elle n'avait d'autres ressources que le produit des quêtes à domicile.

(2) En 1789 les biens-fonds attachés à cette chapellenie comprenaient : 1° La métairie *du Maine*, de vingt-huit sexterées, cinq cartonnats, et deux vignes de cinq cartonnats, situées dans la paroisse de Cancon ; 2° Le domaine de *Louberie*, même paroisse, de trente sexterées ; 3° Le domaine de Malèze, paroisse de Périllac, de trente sexterées ; 4° Une vigne de réserve, appelée *as Guilard*, paroisse de Cancon, de trois cartonnats, sept boisselats ; 5° Un pré de un cartonnat, quatre boisselats,

y avait une semblable fondation attachée à la chapelle du Rosaire ; elle s'est perdue corps et biens à la fin du XVI° siècle [1].

L'église de l'annexe est champêtre. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de cinq Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle voûtée, dédiée à sainte Agathe. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle [2].

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième; celle du vin et des menus grains se payait autrefois à discrétion. Vers 1682 intervint une transaction entre le curé et les paroissiens qui fixa le taux de la dîme à un dix-huitième pour les raisins, à un douzième pour les autres dîmes vertes, chanvre, lin, etc., à deux picotins pour les menus grains par chaque onze à douze sacs de froment qui se sèmeraient à Cancon; pour les cochons, d'un sur deux ventrées de truies ; pour les agneaux, d'un sur douze de ces animaux, avec la réserve que si les douze agneaux ne naissaient pas dans le troupeau, il serait pris un sol par tête de ceux qu'il y aurait... [3] Le curé est seul décimateur. Ce bénéfice est réputé le plus riche du diocèse après celui d'Aiguillon. Le revenu du curé est exactement de 3,700 livres. Il y a un presbytère à Cancon et un gleysage à Périllac de six cartonnats en terre labourable [4].

---

(1) « Il y a aussi une autre chapelle de Notre-Dame. Il y a fondation de M. Belot et Dages et autres qu'on ne peut trouver, était fort belle avec semblables charges et revenus que l'autre Notre-Dame de Pitié. » (Mémoires de Nicolas de Villars, 1507).

(2) M. Barrère prétend « que le Périllac de nos jours est le Primuliac des temps anciens et l'une des habitations de Sulpice Sévère ». (Voir *Hist. relig. et monum., etc.*, et J. Massip, op. cit.)

(3) Voir, *Notice sur Cancon*, par M. Julien Massip.

(4) La jouissance de ce riche bénéfice fut donnée à la mère de Janus Frégose, par le cardinal de Lorraine : « Jean, cardinal de Lorraine, fils de Réné, roi de Jerusalem et de Sicile, ayant ajouté depuis 1538, l'évêché d'Agen aux archevêchés de Narbonne, de Reims, de Lyon et d'Alby, aux évêchés de Metz, de Tulle, de Térouanne, de Verdun, de Luçon, de Valence, de Diez, de Macon et de Nantes, donna asile dans son diocèse à Constantia Rangonia, veuve de César Frégose, l'un des ambassadeurs que le marquis de Guast fit assassiner en 1541, sur le Pô, lorsqu'ils se rendaient à leur légation respective. Le château de Bazens, près le Port-

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte six cents communiants à Cancon et trois cents à Périllac. Il y a deux messes et les vêpres à Cancon les dimanches et les fêtes, une messe à Périllac aux mêmes jours

---

Sainte-Marie, et dépendant des évêques d'Agen, fut assigné à cette veuve pour son domicile, et le revenu de la cure de Cancon pour son entretien et celui de ses enfants. » (*Histoire du département de Lot-et-Garonne*, par Boudon de Saint-Amans, t. I. p. 323).

En 1740, M. de Chabannes tenta mais vainement de distraire une partie du revenu de la cure de Cancon en faveur d'une maison de retraite pour les prêtres qu'il se proposait de fonder à Agen. Voici un exposé succinct de cette affaire : L'évêque dans le cours de ses visites a remarqué qu'il y a dans son diocèse plusieurs bénéfices cures dont le revenu est si modique qu'il suffit à peine à la subsistance des ecclésiastiques qui en sont pourvus. Par suite les vieillards sont obligés de garder ces bénéfices même lorsqu'ils ne peuvent que très imparfaitement les desservir. De plus il n'est pas rare de voir des prêtres, des vicaires par exemple, réduits à leur titre clérical, que leurs infirmités obligent à demander un asile dans les hôpitaux. A la suite de ces tristes constatations, l'évêque a eu l'idée de fonder une maison de retraite pour les ecclésiastiques infirmes et indigents, originaires du diocèse et même pour les étrangers ayant servi dix ans. Ce projet fut une première fois approuvé par le Roi par lettres patentes, en date du mois de janvier 1740. L'établissement projeté devait porter le nom de Séminaire de Saint-Joseph ; l'évêque devait désigner les ecclésiastiques qui seraient admis en cet hôtel des invalides ; la dotation ne devait se composer que de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 5,000 livres de revenu. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Bordeaux, le 21 mai 1740. On pensa que le curé de Cancon pourrait fournir 2,000 livres et le curé consulté donna son consentement, le 2 juin de la même année. En conséquence, le 24 mai 1740, l'évêque, sur la réquisition du promoteur, donne à un de ses vicaires généraux un pouvoir spécial pour faire la procédure convenable. Le 30 août 1740, a lieu à Casseneuil une enquête, ordonnée par le promoteur, à laquelle furent assignés plusieurs témoins, notamment le curé et le syndic de la paroisse. Trois témoins cités déposent que la cure avec la chapelle qui lui est annexée vaut 4,000 livres, d'où il faut déduire 500 livres pour les décimes et 150 livres pour les gages du vicaire, qu'il resterait donc au curé de 1,400 à 1,500 livres, somme très suffisante pour son entretien ; que d'ailleurs le service paroissial ne serait pas diminué et qu'un grand avantage serait procuré au diocèse. Le curé donne son approbation. Mais le syndic de la paroisse déclare faire opposition. Assigné devant l'official pour déduire ses motifs d'opposition, le syndic fait valoir que les paroissiens sont les premiers intéressés à ce que rien ne fût retranché à des revenus qui devaient être employés au soulagement des pauvres et à la décoration des églises : « Les revenus d'une cure, dit-il, sont le patrimoine des pauvres ; le curé n'y doit prendre que son nécessaire ; il est obligé de distribuer le surplus aux indigents de sa paroisse, en sorte qu'il n'est que l'économe et le dispensateur, suivant les Canons, les Pères de l'Eglise, etc... En effet les pauvres de Cancon ont toujours trouvé de grandes ressources chez leurs

et les vêpres aux fêtes annuelles et le jour du patron. Le titulaire actuel est Marie-Joseph Dayrie qui prêtera le serment, le rétractera presque aussitôt, s'exilera et après le Concordat sera nommé curé de Sainte-Catherine de Villeneuve.

SAINT-MARTIN D'ALLEMANS

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie « *de Alamanis prope Carliam* ». Cette paroisse est un membre du prieuré de Virazeil [1].

---

curés ; sans eux ils seraient mille fois morts de faim et dans bien des occasions, une bonne partie des habitants qui sans être mendiants ne sont pas riches n'ensemenceraient pas ses champs si le curé ne fournissait pas les semences ; le fait a été constaté. Un curé riche décharge une fabrique pauvre ; une cure riche attire un curé capable, un curé riche se contente d'un faible casuel, etc.... De plus le titre clérical, qui est de 150 livres doit suffire pour faire subsister un prêtre parvenu à un âge avancé, même sans avoir été pourvu de bénéfice.... 150 livres de rente dans une campagne peuvent bien faire vivre un homme ; on l'a jugé ainsi en fixant le titre clérical à cette somme ; beaucoup d'honnêtes familles n'en ont pas autant pour chacune des personnes qui la composent, etc.... » Le promoteur réfute spécialement cette dernière raison, justifie la mesure au point de vue de l'intérêt général, faisant remarquer d'ailleurs que le consentement des paroissiens n'était requis ni par les Conciles, ni par les Canons.... L'official donne un appointement, le 22 décembre 1740, qui déboute le syndic de son opposition. En conséquence, le vicaire général, en vertu du pouvoir spécial qui lui a été conféré par l'évêque, rend, le 5 janvier 1741, un décret qui unit au Séminaire ou Maison de retraite de Saint-Joseph la somme de 2,000 livres à prendre sur la cure de Cancon après le décès du titulaire. Le 18 juin 1741, nouvelles lettres patentes du roi et enregistrement au Parlement. Alors le syndic de la paroisse en appela comme d'abus du décret d'union et il y eut un arrêt déclarant n'y avoir abus. Le syndic fit opposition contre cet arrêt et le prince et la princesse de Pons, seigneurs hauts justiciers de Cancon, et le curé se portèrent intervenants et adhérents à cet appel comme d'abus. A la mort du titulaire, l'évêque nomma un curé qui avait accepté le nouvel état de choses. Ce prêtre étant allé en juin 1742 prendre possession de sa cure, les paroissiens s'attroupèrent tumultueusement et lui firent une telle peur qu'il remit son titre séance tenante. L'évêque dut reculer devant cette opposition et ce doit être une des principales causes qui firent échouer son généreux projet. (Voir, J. Massip, op. cit., et Liasse Cancon, Archives de l'Evêché.)

(1) Dans un rapport du curé à l'évêque, en date de 1661, on lit : « Le prieur de

L'église est champêtre, dans un petit vallon, auprès de neuf ou dix maisons. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de six et lambrissée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le prieur de Virazeil est seul décimateur. Le curé est à la portion congrue. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Ce sont pour la plupart de petits propriétaires qui se sont établis sur des terres délaissées [1]. Le titulaire actuel est François Brousse, qui prêtera le serment, le rétractera et après le Concordat refusera, par puritanisme, la succursale de Savignac.

SAINT-MARTIN DE BEAUGAS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, dans un vallon, auprès de quatorze ou quinze maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de huit. Elle n'est pas voûtée. Un clocher [2].

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au dix-huitième,

Virazel tire toute la dîme, estimant que lad. cure dépend de son prieuré de Virazel, ce qu'on ne croit pas, parce que l'union en fut faite par M. Delbène, lequelle la révoqua, il y a environ trente ans.

(1) Selon M. J. Massip, op. cit., après la bataille de Vouillé, un fort parti de fuyards Wisigoths dut s'établir à Allemans. Les hommes blonds, dit-il, n'y sont pas rares et autour de ce hameau on trouve quelques autres noms d'origine bien germanique.

(2) Cette église servit de fort pendant les guerres de religion. Mascaron écrit en 1682 dans son verbal de visite : « Il y a un reste de muraille devant la porte de l'église qui sert de redoute et que les paroissiens du temps des guerres des hérétiques avaient bâti faisant de l'église un fort et le lieu de leur retraite.

des menus grains, d'après une transaction [1]. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 3,600 livres. Il y a un presbytère à soixante pas de l'église et dix pièces de terre de gleysage, dont une partie est obituaire, de la contenance totale de deux sesterées, sept cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte plus de trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire [2]. Outre la fête patronale, on célèbre un fête votive le jour de Saint Laurent ; c'est tout ce qu'il reste d'une antique confrérie. Le titulaire actuel est François de Ferrand, vicaire général et archiprêtre de Monclar, futur assermenté et abdicataire, qui finira par le mariage.

SAINT-MARTIN DE CAMPAGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, dans une plaine, auprès de cinq ou six maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de six et lambrissée. Du côté de l'Epître, il y a une chapelle voûtée dédiée à Notre-Dame.

La dîme des gros grains se paie au dixième, du vin et des menus grains au vingtième. L'Evêque prend les trois quarts des gros grains, le curé l'autre quart, tout le vin, la menue et la verte dîme et le carnelage. Son revenu atteint à peine le chiffre de la portion congrue.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le

(1) Voir dans l'*Histoire de Cancon*, par M. J. Massip, le texte de cette transaction.

(2) Un curé a laissé, en 1724, 54 livres de rente pour doter annuellement un jeune homme ou une jeune fille de la paroisse au choix du curé et de deux paroissiens.

service ordinaire. Plusieurs sont enrôlés dans la confrérie de Notre-Dame. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Rambaud qui prêtera le serment, le rétractera, subira la déportation et sera nommé à Saint-Sardos de Laurenque après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE CASTELNAUD DE GRATECAMBE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. Il y avait encore en 1614 les ruines d'une vieille église qui servait de cimetière aux huguenots et qui passait pour avoir été l'église matrice. Avant la révocation de l'Edit de Nantes, il y avait un temple protestant qui était l'annexe de celui de Pujols.

L'église est à l'extrémité d'un bourg qui a été autrefois considérable et qui se compose encore de cinquante à soixante feux. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame du Rosaire, l'autre du côté de l'Evangile, appelée *du Sol*. En 1540, Géraud Charlet, prêtre de Castelnaud, fonda dans cette chapelle une chapellenie qui porte son nom. Ce bénéfice qui oblige à deux messes par semaine et dont la collation devrait appartenir aux héritiers du fondateur et aux consuls de Castelnaud, n'est pas spiritualisé et se trouve depuis longtemps uni à la cure. Ses biens consistent en sept carterées de terre labourable et en pré, produisant environ 100 livres de revenu. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains, etc., au dix-huitième. Le prieur du Lédat et le curé se

partagent tous les fruits par portions égales. En outre le curé prélève à titre de prémice un carton de blé par dix carterées de terre. Son revenu est estimé 800 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Michel Séré, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE MILHAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut[1].

L'Eglise est champêtre, longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme des gros grains se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 800 livres. Il y a un gleysage de huit cartonnats, moitié en vigne, moitié en terre labourable.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est le 8 septembre. Le titulaire actuel est Pierre Auzeral qui prêtera le serment, le rétractera, partira pour l'exil d'où il ne reviendra probablement pas.

---

[1] On croit qu'à Milhac quatre kilomètres de Cancon était le prieuré de ce nom qui appartenait à l'ordre des Chevaliers du Temple de Jérusalem, supprimé en 1311. La petite église du lieu est construite sur un plan rectangulaire et a le chevet plat comme toutes celles qui doivent leur édification aux Templiers. Une belle propriété toute voisine appartenant aujourd'hui aux sieurs Violaret et Daynot porte encore le nom de *lou Priou*. (J. Massip, op. cit.)

NOTRE-DAME DE MONBAHUS
ET SON ANNEXE : SAINT-JEAN DE LASBARDES

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector de Montbaus et de las Bardas.*

L'église de la matrice est dans un bourg, composé d'une trentaine de feux. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Il y a une chapelle. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle. Ruinée pendant les troubles du XVIe siècle, cette église a été rebâtie en 1612.

Celle de l'annexe est champêtre, assise sur une petite éminence, avec cinq ou six maisons à deux cents pas. Elle est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de huit. Le sanctuaire est voûté. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Dans les deux paroisses la dîme des gros grains se paie au douzième, du vin, des menus grains, dîme verte et carnelage au dix-septième. A la matrice le curé est seul décimateur. A l'annexe le chapitre Saint-Etienne et le curé se partagent la grosse dîme par portions égales. Le curé prend toute la dîme verte et le carnelage et trois sacs d'avoine par préciput sur la pile commune. Son revenu est estimé 1000 livres. Il y a un presbytère avec jardin à Monbahus et un autre à Lasbardes. Dans cette dernière paroisse il y a une métairie appelée *des Pauvres* qui s'afferme 150 livres et dont le revenu doit être employé par le curé à doter des jeunes filles pauvres de l'une et de l'autre paroisse. A Monbahus le curé doit acquitter une fondation d'une messe tous les lundis, dimanches et fêtes au capital de 4,000 livres produisent 200 livres de revenu.

Le chapitre Saint-Etienne nomme et présente au bénéfice.

On compte cinq cents communiants à la matrice et deux

cent cinquante à l'annexe[1]. La première est desservie par le curé, la seconde par un vicaire et toutes les deux ont droit au service ordinaire. Le titulaire actuel est Joseph Fournié qui mourra à la fin de la Révolution.

NOTRE-DAME DE PINEL
ET SON ANNEXE : SAINTE-CATHERINE D'HAUTERIVE

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie « *de Alta Ripa et de Pinolio* ».

L'église de Pinel est sur le sommet d'une colline élevée. Il n'y a auprès que quatre maisons. Elle est bâtie de pierre et de tuile, longue de onze cannes, large de cinq, haute de trois et lambrissée. Il y a du côté de l'Epître une chapelle voûtée du xve siècle, dédiée à saint Joseph. Le clocher est de forme triangulaire.

Celle de Hauterive est dans un bourg d'une vingtaine de feux, à cinq cents pas du château. Elle est longue de vingt cannes, large et haute de quatre et lambrissée. Le clocher est au-dessus du portail en forme de triangle.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au douzième, du vin au trente et unième, des menus grains au quinzième, du carnelage au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 2.927 livres. Il y a un presbytère dans chaque paroisse et à Pinel un gleysage obituaire de huit cartonnats en vigne et deux cartonnats de pré dont le revenu est affecté au luminaire.

---

(1) M. J. Massip, op. cit. prétend que les Bardes dont le nom roman, las Vardas ou Wardas correspond au mot tudesque warta qui a le sens de protection, de garde et de surveillance, était la capitale d'un petit pays goth après la défaite des Wisigoths par les Francs à Vouillé.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à Pinel et cinquante à Hauterive. Le curé dessert la matrice, un vicaire l'annexe. Il n'y a pas de vêpres à Hauterive, les jours où l'on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement à Pinel. Le mardi de Pâques on va en procession à Notre-Dame de la Rose par suite d'un vœu de paroisse. Le titulaire actuel est Louis Tancogne, futur constitutionnel, qui sera un instant maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE TOMBEBŒUF

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume le prieuré et la rectorie « *de Tombabove* ». Ce prieuré qui comprend plusieurs paroisses, est de l'ordre de saint Benoît et dépend de l'abbaye de Clairac. Il vaut 3,942 livres. En 1713 il a été uni au Collège d'Agen. Il y avait deux chapellenies établies dans l'église dont les biens ont été depuis longtemps profanés. L'une s'appelait de Sainte-Catherine, l'autre de Feytou ou d'Agen.

L'église est sur une petite éminence dans un bourg composé d'un château et de cinquante maisons. Elle est longue de vingt-quatre cannes, large de cinq, haute de huit. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le Collège d'Agen, comme prieur prend tout le revenu moyennant 800 livres de pension qu'il fait au curé.

L'Evêque *proprio jure* ou comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit

le service ordinaire, La fête patronale est le 15 août. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Bonamy, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PASTOUR

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. Il y a, à six cents pas du bourg, une chapelle appelée du Bosc sous le vocable de saint Roch. En ruines pendant longtemps elle a été relevée vers 1665. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. On y dit quelquefois des messes de dévotion et le jour de saint Roch la messe de paroisse.

L'église est sur une éminence, dans un bourg fermé. Pendant les guerres de religion elle a servi de fort aux habitants. Elle est longue de quatorze cannes, large de cinq, haute de huit et entièrement voûtée. La nef est flanquée de deux bas-côtés. Dans celui de droite sont les chapelles des Agonisants et de Notre-Dame, dans celui de gauche les chapelles du Saint-Sacrement et de Saint-Blaise ou de Molinier. Au bas de l'édifice s'élève le clocher, qui est une belle tour rectangulaire.

La dîme du blé se paie au treizième, du vin dans les gros chais au trentième, dans les petits au vingtième. Aujourd'hui le Chapitre Saint-Etienne et le curé se partagent toute la dîme par portions égales. Le revenu du curé est exactement de 2,290 livres. Il y a un presbytère depuis 1749. Les biens de la cure sont chargés d'une fondation de cinquante-six messes.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme et présente au bénéfice.

On compte cinq cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une confrérie du Saint-Sacre-

ment instituée par Claude Joly, qui a le privilège de faire exposer le Saint-Sacrement tous les troisièmes dimanches du mois. Ces jours-là la confrérie fournit le luminaire. Une confrérie de Notre Dame avait aussi été établie par M. Delbène. Trois fêtes votives : Sainte-Anne, Saint-Roch et Saint-Urbain. Patron : Saint Pastour, martyr. Le titulaire actuel est Sébastien Vidal, futur constitutionnel auquel ses infirmités ne permettront pas de garder son poste après le Concordat.

SAINT-PAUL LE VIEUX

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut [1].

L'église est champêtre, dans un vallon, auprès de huit ou

---

(1) Nous avons, dit Labrunie, dans le diocèse, deux paroisses dont l'une s'appelle Saint-Paul le Vieux et l'autre Saint-Paul le Jeune. Les curés qui étaient à la tête de ces deux églises, sous l'épiscopat de Claude Joly, ne se ressemblaient pas du tout par les mœurs. Des plaintes ayant été portées à ce prélat sur la conduite scandaleuse de l'un de ces curés, la ressemblance des noms fit mander celui dont les mœurs étaient très pures. Il se rend, et entre dans la chambre de M. l'Evêque qui se trouvait seul. « Comment, malheureux impudique, lui dit ce prélat, en apprenant son nom qui exalte sa bile ; vous avez dans le corps un tonneau du sang de Jésus-Christ et il n'a pu éteindre les ardeurs de votre concupiscence ? A cet exordre *ex abrupto* il joignit avec sa canne une imposition des mains si véhémente, que cet instrument de son zèle vola en éclats. Le pauvre curé qui s'était précipité aux genoux de M. l'Evêque, saisit le moment où il le vit désarmé pour lui faire entendre qu'il s'était mépris, et qu'il n'avait rien de commun que le nom avec celui pour lequel il payait. M. l'Evêque que le zèle dévorait mais n'aveuglait pas, reconnaissant son erreur, se jeta lui-même aux genoux de ce respectable curé et lui présentant le tronçon de la canne qui lui restait : « Frappez, lui dit-il, Monsieur, frappez, je vous l'ordonne ; punissez-moi de ma précipitation et apprenez-moi à convaincre les gens avant de les frapper. » Quel spectacle de voir ce grand Prélat et ce très digne curé aux genoux l'un de l'autre ! L'ecclésiastique n'usa pas de la permission sans doute, mais ce *quiproquo* guérit apparemment M. de Joly de l'envie d'appliquer une autre fois lui-même ces pénitences plus que médicinales. » (Catalogue raisonné des Evêques d'Agen. Art. Claude Joly.)

neuf maisons. Elle est longue de onze cannes, large de trois, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

La dîme des gros grains se paie au dixième, du vin au dix-huitième, des menus grains au quatorzième. Le curé prend tout le revenu, qui atteint à peine le chiffre de la portion congrue. Il y a un presbytère et un gleysage de deux cartonnats en terre labourable [1].

Le prieur de Sainte-Livrade nomme et présente au bénéfice [2].

On compte quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Paul et il y a une fête votive le jour du 15 août. Le titulaire actuel est Antoine Lasseverie, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, et sera nommé au Lédat après le Concordat.

---

(1) D'après M. Massip, op. cit., les dîmes de Saint-Paul le Vieux et de Saint-Pau le Jeune étaient perçues depuis l'an 1184 par le prieur de Sainte-Livrade qui donnait une somme déterminée à des prêtres présentés par lui et nommés par l'évêque pour faire le service de ces paroisses.

(2) En 1707, cette cure étant venue à vaquer l'évêque nomma un curé, le prieur de Sainte-Livrade en nomma un autre. De là conflit et procès au Parlement de Bordeaux. L'élu du prieur eut gain de cause. L'arrêt de maintenue est fondé sur un jugement arbitral accepté du 14 avril 1258, rendu entre l'évêque d'Agen et le prieur de Sainte-Livrade. D'après ce jugement le prieur a le droit de présentation aux cures de Sainte-Livrade, de Saint-Cyprien, Saint-Martin de Corelliat Lamaurelle, Saint-Etienne de Fougères, de Cailladère, de Caillac, de Saint-Paul le Jeune, de *Saint-Paul le Vieux*, de Villebramar de Lentillac et d'Allès et l'évêque a le droit d'institution dans les mêmes cures. Il était en outre stipulé qu'à l'exception de Sainte-Livrade, Saint-Cyprien et Saint-Martin, l'évêque aurait le quart de la dîme des paroisses sus-énoncées et que de plus en signe de dépendance le prieur paierait à l'évêque tous les ans, à la fête de l'Invention de Saint-Etienne, un maraboutin d'or. Ce maraboutin converti en une pièce de 10 sols a été perçu par l'Evêché jusqu'à la Révolution. Mais, malgré les réclamations des évêques, de M. Hébert notamment, la mense épiscopale ne possède pas la fraction de dîme dont il est question dans la célèbre transaction. La même querelle au sujet du droit de nomination s'est rallumée en 1732 à Lentignac. Le droit du prieur a été de nouveau reconnu. (Voir Saint-Ferréol de Lentignac, même archiprêtré).

SAINT-PIERRE DE BELVÈS

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie de *Bello Videre* [1].

L'église est champêtre, sur une petite éminence, dans un grand vallon, auprès de quatre ou cinq maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de quatre. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à l'Assomption de la Sainte-Vierge. La confrérie du Rosaire y est établie et y fait ses exercices les premiers dimanches du mois [2]. Cette église a été à moitié détruite par les huguenots, mais elle a été restaurée par un seigneur de Caussade.

La dîme des gros grains se paie au douzième, du vin à discrétion, des menus grains, dîmes vertes et carnelage au seizième. Le seigneur de Caussade a délaissé, en 1654, la moitié de la dîme qu'il possédait à titre d'inféodation. Le curé prend tout le revenu, qui est exactement de 1,940 livres. Il y a un presbytère, contigu à l'église, bâti en 1655, et un gleysage de quatorze cartonnats.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est Saint-Pierre ès liens. La confrérie du Rosaire a été approuvée par M. Delbène. Le titulaire actuel est Charles de Roux, qui refusera le serment et mourra pendant la Révolution.

---

(1) Cette paroisse est aujourd'hui connue sous le nom de *Saint-Pierre les Bois* (canton de Monclar).

(2) Toutes les fêtes de Notre-Dame on allume près de quatre-vingts chandelles de cire blanche à la messe. Deux filles font la quête et rendent compte au curé. (Rapport du curé à l'Evêque en 1665).

SAINT-PIERRE DE CABANES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est dans un vallon, auprès de sept ou huit maisons. Elle est longue de douze cannes, large de trois et demie, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au bas de l'édifice en forme de triangle.

La dîme du blé et du vin se paie au treizième, la dîme verte au seizième. Autrefois l'abbé de Gondon était seul décimateur, aujourd'hui c'est le curé. Son revenu est exactement de 1,800 livres. Il y a un presbytère obituaire et un gleysage d'un journal en terre labourable.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre, apôtre. Il y a une fête votive le 15 août. Le titulaire actuel est Jacques Feytis, qui mourra en 1790 et aura pour successeur Antoine Sarcan, qui mourra lui-même pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE CASSENEUIL (1)

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est dans la ville. Elle est longue de vingt cannes,

(1) Casseneuil est-il le *Cassinogilum* de Charlemagne et la patrie de Louis-le-Débonnaire ?

Pour la négative, voir notamment la Dissertation de M. Adolphe Magen : « *Du lieu où est né Louis-le-Débonnaire....* »

Pour l'affirmative, M. Barrère (*Histoire Religieuse et Monumentale* : M. l'abbé Pistex (*Sainte-Livrade*), etc., etc.

haute de huit et entièrement voûtée. Du côté de l'Evangile se trouvent les chapelles de Notre-Dame, de sainte Catherine et de saint Blaise *alias* sainte Barbe où sont les fonts ; du côté de l'Epître, celles de saint Jean, de saint Barthelémy et de sainte Anne. Il y a un clocher de forme triangulaire.

Au delà de la Lède, à cinquante pas de la porte de la ville, il y a une chapelle dédiée à saint Joseph. Longue de neuf cannes, large de trois, haute de cinq, elle est lambrissée. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle. C'est une dépendance de la paroisse. Dans le cimetière environnant on enterre les pèlerins, les étrangers et quelques paroissiens.

La dîme des gros grains se paie au onzième en deçà du Lot et au douzième au-delà ; celle du vin à discrétion. On ne dîme pas les menus grains. L'Evêque prend la moitié de la dîme, le curé l'autre moitié. Celui-ci est seul décimateur dans la partie de la paroisse qui est au-delà du Lot, il a l'entière dîme verte et prélève seize sacs de blé sur la pile commune. Une partie du presbytère est obituaire. Il y a un gleysage de quatre cartonnats en terre labourable, de six en vigne et de six en pré. Le revenu du curé est exactement de 3.723 livres. Il y a une quarantaine d'obits de peu d'importance [1]. Dans la chapelle de saint Barthélemy est fondée une chapellenie de ce nom dont sont patrons les héritiers du fondateur qui s'appelait Nargassier. Elle oblige à une messe par semaine. Ses biens consistent en douze cartonnats de terre, pré et taillis, en une maison avec jardin dans la ville. Une autre fondation, dite de Sainte-Anne, a été faite le 14 novembre 1723 par Anne Vidal. Elle est chargée d'une messe tous les lundis, mercredis et vendredis à la chapelle Sainte-Anne. Le chapelain, qui est actuellement Jean Touret, curé de

(1) A la demande du curé, Mascaron réduisit ces obits en 1698. A l'époque où ils avaient été fondés pour la plupart, c'est-à-dire vers 1540, il y avait plus de quinze prêtres dans la paroisse.

Villeréal, jouit d'un vignoble avec chai, d'une maison garnie et meublée en ville et doit nommer lui-même son successeur. Il y a un petit hôpital composé de trois pièces. Le 17 août 1757, une personne nommée Lejuilla, a laissé une petite maison avec quatre cartonnats de terre « pour le revenu en être employé à doter deux jeunes filles pauvres ». Enfin en 1765, un particulier qui devait aux pauvres 4,000 livres a laissé pour se libérer quarante-neuf cartonnats de terre.

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte dix-huit cents communiants: Le service, qui est assuré par le curé et un vicaire, consiste en deux messes et les vêpres fêtes et dimanches, grand'messe aux fêtes solennelles et à celles de Notre-Dame, complies la veille des fêtes et dimanches et en nombreuses processions. Il y a les confréries du Saint Sacrement, de saint Pierre et de saint Paul, du Purgatoire, autorisées par l'usage, enfin une de saint Joseph dans la chapelle de ce nom. On prêche l'Avent et le Carême et le prédicateur reçoit 114 livres de la Communauté et 30 du curé. Le titulaire actuel est Jean-Maurice Illy, qui refusera le serment et subira la déportation. Ses infirmités l'empêcheront de reprendre du service après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE LA CROIX OU DE MONTASTRUC

ET SES ANNEXES : SAINT-ETIENNE DE PÉRILLAC ET SAINT-GEORGES

On lit dans l'appeau synodal de 1593 : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector de Monte Astruco, Sanctorum Leodegarii et Christophori ; rector Sancti Stephani et Beate Marie de*

Canilhaco [1]. De même dans le pouillé de Valéri. Il y avait autrefois cinq églises sur le territoire de cette rectorie. Deux ont disparu : Saint-Léger et Saint-Jean de Sévignac. Elles ont été démolies vers la fin du XVIe siècle par un sieur de Saint-Léger, huguenot, qui en a utilisé les matériaux pour la construction d'un château à la place de l'église de Saint-Léger. Le château et la famille qui l'habite ont depuis porté le nom de l'église disparue.

L'église matrice est champêtre, au bas de la côte de Montastruc, à mille pas du bourg. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Il y a de part et d'autre deux chapelles aussi voûtées. Le clocher, de forme triangulaire, est au-dessus du mur occidental [2].

Celle de Saint-Etienne est champêtre, dans une haute plaine. Les deux plus proches maisons sont à deux cents pas. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Celle de Saint-Georges qui n'est, à proprement parler, qu'une chapelle succursale, est au milieu du bourg. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de cinq, faite en ovale et en partie lambrissée. Il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle. Cette succursale a été bâtie en 1500, pour la commodité des habitants du bourg, par M. de Grossolles, seigneur de Montastruc. Le même seigneur y fonda une chapellenie qu'il dota de la moitié de la dîme de l'ancienne annexe Saint-Lé-

---

(1) Les églises de Périllac et de Canillac étaient jadis des membres du prieuré de Monheurt lequel dépendait lui-même de l'abbaye de la Grande Sauve. C'étaient les seigneurs de Montastruc qui avaient donné ces églises aux bénédictins. (*Hist. de l'abbaye de la Sauve*, par M. Cirot de la Ville, tome II, p. 360).

(2) Eglise du XIIe siècle, se compose d'une nef presque carrée à l'extrémité de laquelle se trouvent trois absides orientées. Les voûtes ne semblent pas avoir été construites. (G. Tholin, op. cit.)

ger. Il possédait cette dîme à titre d'inféodation. Le titulaire actuel est M. l'Evêque de Périgueux, qui a été nommé par M. de Flammarens, son père. Un bernardin de Gondon fait le service qui est de trois messes par semaine : le dimanche, le lundi et le samedi.

Dans toute l'étendue du bénéfice, la dîme de tous les fruits se paie au treizième. A la matrice et à Saint-Jean de Sévignac, l'abbé de Gondon prend la moitié des gros grains et du vin, le curé l'autre moitié avec tous les menus grains, dîmes vertes et carnelage. A Saint-Etienne de Périllac, le curé est seul décimateur. A Saint-Léger, le chapelain de Saint-Georges et le curé partagent toute la dîme par portions égales. Le revenu total du curé est estimé 1,350 livres. Il y a un presbytère dans le bourg.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout cinq cent cinquante communiants. Il y a un curé et un vicaire. On dit la messe à la matrice tous les dimanches et fêtes et on y chante les vêpres aux fêtes de la Vierge et du Patron. Il y avait autrefois une confrérie de la la Nativité de la Sainte Vierge. Il en est resté, le 8 septembre, une fête votive qui éclipse la fête patronale de saint Pierre. La messe se dit à Saint-Etienne tous les dimanches et les fêtes de l'Ascension, de l'Assomption et de Saint-Etienne. On n'y chante les vêpres que le jour de la fête patronale. Il n'y a qu'une messe le dimanche dans la chapelle de saint Georges, celle du chapelain. Considérant la grande commodité de cette chapelle pour la majeure partie des paroissiens, MM. Delbène et Cl. Joly y transférèrent le service des églises démolies, Saint-Jean de Sévignac et Saint-Léger et autorisèrent le curé à y faire les fonctions curiales. Pour ce même motif on y chante les vêpres tous les dimanches et fêtes, on y fait les instructions, les offices de la Semaine Sainte, etc... Le titulaire actuel est Jean Malateste de Beaufort, ex-jésuite, qui sera député du Clergé à l'Assemblée Constituante, refusera

le serment, subira la détention, la déportation et sera nommé curé de Penne après le Concordat [1].

SAINT-PIERRE DE SENEZELLES
ET SON ANNEXE : SAINT-ETIENNE DE MONIBAL

Ces deux paroisses sont ainsi unies dans le pouillé de Valéri et placées dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église de la matrice est champêtre, au pied d'une colline, auprès de cinq ou six maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de trois, haute de six. Le sanctuaire est voûté. Il y a une aile sans autel du côté de l'Epître. Le clocher est au bas de l'église en forme triangle.

Celle de l'annexe est champêtre, sur le penchant d'une colline. Elle est longue de huit cannes, large de deux et demie, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au bas de l'église, en forme de triangle [2].

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains au dix-huitième, d'après une transaction. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 850 livres. Il y a à Sénezelles un presbytère et un jardin d'un cartonnat.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent soixante communiants à la matrice et cent quarante à l'annexe. Les deux paroisses ont droit à toutes les

---

(1) Parmi les prédécesseurs de M. de Beaufort, il convient de citer messire Gélas qui fut nommé, vers 1597, curé de Montastruc, par son oncle, Nicolas de Villars auquel il succéda sur le siège d'Agen.

(2) « C'est à côté d'une cella servile ou monastique qu'a été édifiée l'église de Senezelle (aliàs Sensella). C'est à la place d'un de ces hermitages que s'est élevée l'église de Saint-Etienne de Monibal autrefois Monjival, le vallon du moine..... » (J. Massip, op. cit., p. 41.)

fonctions curiales et il doit y avoir un vicaire pour desservir l'annexe. La matrice est dédiée à saint Pierre ès-liens. Le titulaire actuel est Antoine Fournié-Gorre, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera, sera d'abord maintenu à son poste, puis nommé à Barbas après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE TOURTRÈS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est sur le sommet d'une colline élevée, à l'un des points culminants du diocèse, auprès d'une vingtaine de maisons. Elle est longue de quinze cannes, large de cinq, haute de sept, et lambrissée. Le clocher est au bas de l'édifice.

La dîme du blé se paie au treizième, du vin au douzième. L'Evêque prend le quart de la dîme, le prieur de Tombebœuf le quart, le curé la moitié. La part de ce dernier est estimé 950 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Plusieurs font partie de la confrérie du Saint-Sacrement. Outre la fête patronale de Saint-Pierre, le 29 juin, il y a une grande fête votive le jour de Saint-Jean-Baptiste, le 24 du même mois. Le titulaire actuel est Pierre Dupuch, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-SATURNIN DE VILLEBRAMAR

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. Il y avait un prieuré dépendant de celui de Sainte-Livrade et

de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. Il a été détruit pendant les troubles du XVIe siècle [1].

L'église est champêtre, sur une petite éminence, auprès de quinze ou seize maisons. Elle a vingt cannes de long, cinq de large, et sept de haut. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à l'Annonciation de Notre-Dame, et bâtie en 1662 par un curé de la paroisse. Le clocher est sur le mur du fond, en forme de triangle.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 1,810 livres. Il y a un presbytère, et la fabrique possède deux cartonnats de terre [2].

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Saint Sernin est le patron de la paroisse, et saint Côme et saint Damien en sont les titulaires. Le curé actuel est Jacques Vayssière, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-VINCENT DE COULS
ET SON ANNEXE : SAINT-JEAN DE CARROU

Ces deux paroisses, formant une seule rectorie, sont placées par Valéri dans l'archiprêtré de Montaut.

---

1 Il y avait autrefois deux religieux clercs du monastère de Sainte-Livrade qui y faisaient l'office. En 1598 l'abbé de la Chaise-Dieu nomme encore au prieuré de Villebramar (Voir la Notice du prieuré de Sainte-Livrade publiée, par M. Tamizey de Larroque).

2 Il y avait aussi quelques fondations : Louis Baudet donna aux curés le pré de Bardesoule par acte du 30 avril 1708 à la charge de dire douze messes. — Marie de Gervain ayant attaché à la chapelle de l'Annonciation une rente de 6 livres à la charge de douze messes, son héritier, de Roquepiquet, donna en 1726 une pièce de terre pour se libérer de la rente. — Le 25 février 1703 les paroissiens avaient abandonné aux curés l'emplacement d'un vieux cimetière à la charge de donner 10 livres par an pour les réparations de l'église.

L'église de la matrice est champêtre, auprès de quelques maisons. Elle est longue de quatorze cannes, large de quatre, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle séparée de la nef par deux piliers et deux arceaux. Le clocher est sur le mur du fond, en forme de triangle.

Celle de l'annexe est champêtre, dans un petit vallon, auprès de six ou sept maisons. Elle est longue de sept cannes, large de deux et demie, haute de quatre. Elle n'est pas voûtée. Le clocher, de forme triangulaire, est au bas de l'édifice.

La grosse dîme se paie au treizième et la verte au quinzième. A la matrice, le Collège d'Agen, auquel le prieuré de Tombebœuf est uni, prend le tiers de la grosse dîme, le curé les deux tiers et toute la dîme verte. Il y a un certain canton appelé le Minadal, où le curé est seul décimateur. A l'annexe, le Collège et le curé se partagent la grosse dîme par portions égales. Le curé prend toute la dîme verte. Son revenu total est estimé 1,000 livres. Il y a un presbytère à Couls, et un gleysage d'un cartonnat.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent trente communiants à la matrice et soixante-dix à l'annexe. Les deux paroisses ont la messe alternativement de quinze en quinze jours. Les vêpres se chantent toujours à Couls, sauf le jour de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, patron de l'annexe. Le patron de la matrice est saint Vincent, martyr, dont on fait la fête le 22 janvier. On célèbre deux fêtes votives, l'une à Couls, le jour de la Nativité de Notre-Dame, l'autre à Carrou, le jour de Saint-Barthélemy. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Grellière, futur assermenté, qui se rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-VINCENT DE LOUPINAT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'abbaye de Gondon est sur le territoire de cette paroisse. L'abbaye de Notre-Dame de Gondon-lez-Montastruc, dit l'abbé du Tems [1], résumant le *Gallia Christiana*, ordre de Citeaux, fut fondée par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, vers le commencement du XIIe siècle [2], par le pieux abbé Géraud ou Gérard de Sales [3], aidé de la libéralité des seigneurs de Lauzun. Elle donna naissance peu de temps après au monastère de Font-Guillem [4] et embrassa ensuite la règle de Citeaux, avec l'abbaye de Cadouin [5] à laquelle elle était soumise. Cette abbaye souffrit beaucoup de dommages dans les guerres entre l'Angleterre et la France, et fut comme ensevelie sous ses ruines par les Calvinistes. Elle est taxée 120 florins en cour de Rome.

Telle qu'elle a été restaurée et qu'elle existe aujourd'hui l'abbaye de Gondon est une belle maison composée de dix pièces sans y comprendre les salles, offices, cave, chai, écuries et autres dépendances. L'abbé y a ses appartements depuis qu'il a aliéné sa maison abbatiale de Monflanquin.

L'église de l'abbaye est trés fréquentée au grand détriment de celle de la paroisse.

---

(1) *Le Clergé de France*, tome II.

(2) Vers 1105 ou 1110, (J. Massip., op. cit.)

(3) « C'était l'un des plus illustres disciples de Robert d'Arbrissel, auquel il se joignit dans ses courses apostoliques, marchant revêtu du cilice, et de la chappe, et menant une vie fort austère. On lui attribue la fondation de plusieurs monastères. »

(4) Abbaye de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Bazas, taxe en cour de Rome: 66 florins ; revenu : 2,200 livres.

(5) Abbaye de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Sarlat ; taxe : 500 florins ; revenu : 3,600 livres. Elle était fille de celle de Pontigny, mais indépendante dans le gouvernement des autres maisons qu'elle avait enfantées... L'abbaye de Pontigny, au diocèse d'Auxerre, du même ordre de Citeaux était régulière et son revenu estimé 1,600 livres.

La mense de l'abbé et des religieux comprend des biens fonds d'une valeur de 58,480 livres [1] ; des cens et rentes avec lods et ventes sur les paroisses de Loupinat et de Cabanes ; des dîmes sur celles de Monflanquin, Montastruc, Chapelle-Gabaldot, etc. Le revenu des religieux est de 7,926 livres [2] ; celui de l'abbé, de 4,150 [3].

---

(1) Maison et jardin de six cartonnats.	8,100 l.
Enclos de vigne et pré de réserve de douze cartonnats.	6,600 l.
Métairie Haute consistant en terre labourable, prés, bois et tuilerie près de la forêt, de la contenance totale de deux cent quatre-vingts cartonnats.	27,040 l.
Métairie du Cros de la contenance de deux cent cinquante cartonnats.	13,200 l.
Moulin et quinze cartonnats de terre dans la paroisse de Cabanes.	2,640 l.
TOTAL.	58,480 l.
(2) Maison et jardin (valeur locat.).	450 l.
Vigne, pré et bois de réserve (id.).	300 l.
Métairie Haute et tuilerie.	1,270 l.
Métairie du Cros.	600 l.
Moulin et dépendances.	120 l.
Cens et rentes.	1,048 l.
Dîme de Montastruc.	1,245 l.
Part de la dîme de Monflanquin.	1,750 l.
Chapelle de Gabaldot.	43 l.
La moitié de la coupe annuelle des taillis de la forêt de Gondon.	1,100 l.
TOTAL.	7,926 l.

NOTA : Par un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 30 janvier 1750, l'abbé et les religieux étaient autorisés à faire une coupe annuelle de bois de l'âge de vingt-cinq ans.

(3) Dîmes dans les paroisses de Saint-André de Monflanquin et de Saint-Avit d'Aleyroux; rente de la maison abbatiale ; rentes directes et foncières, lods, ventes, acaptes et suites dans la juridiction de Monflanquin.	2,800 l.
Cinquante piles de paille de réserve.	50 l.
La moitié de la coupe de bois.	1,100 l.
A la suite d'un accord passé entre l'abbé et les religieux le 27 novembre 1785, ceux-ci donnent annuellement à celui-là 200 livres, ci.	200 l.
TOTAL.	4,150 l.

De cette somme il faut extraire 125 livres 10 sols pour les charges, savoir : 65 livres 10 sols pour les trois huitièmes de l'honoraire du vicaire de Monflanquin qui doivent être payés moitié par l'abbé et moitié par les religieux ; et 60 livres pour les trois huitièmes des réparations de l'église de Monflanquin. Reste donc 4,024 livres, 10 sols de revenu net.

La communauté se compose actuellement de quatre religieux qui sont : Dom Alexis Valet, profès de la Nauve et prieur de cette abbaye ; dom Dominique Boyé de Rivière, célérier, profès de Saint-Marcel ; dom Philibert Coquet, et dom Charles-Augustin Dubois, tous les deux profès de cette maison de Gondon [1].

L'abbé commendataire est de Villeneuve-Esclapon qui a été nommé en 1785. Il est en même temps prévôt de Senez et jouit d'une pension de 1,500 livres sur l'abbaye de Mouzon.

L'église paroissiale est champêtre, auprès de quatre ou cinq maisons. Elle est longue de douze cannes, large de quatre, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au bas en forme de triangle.

La dîme des gros fruits se paie au douzième, des menus grains, dîmes vertes et carnelage au seizième. L'abbé de Gondon qui levait autrefois toute la dîme, l'a cédée au curé à la place de la portion congrue qu'il lui payait ; se réservant seulement de son antique privilège que les enclos et les métairies de Gondon ne seraient point dîmés. Le revenu du curé est estimé 700 livres. Il y a un cartonnat de gleysage.

Malgré quelque prétention de l'abbé de Gondon, c'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Auzeral, qui mourra en 1790 et aura pour successeur Blaise Abadie qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Montignac-de-Lauzun après le Concordat.

---

(1) A tort ou à raison les religieux de Gondon n'ont pas échappé aux méchantes plaisanteries contre les moines : « Ils avaient, dit M. Massip, op. cit., la réputation d'aimer à bien vivre et à boire encore plus : « A Gondon, disait-on, quand on perce une barrique, si le vin est bon on s'empresse de le boire de peur qu'il ne se gâte ; s'il est mauvais on le boit encore plus vite pour essayer d'un autre. »

ARCHIPRÊTRÉ DE LAUZUN

Archiprêtre :

FRANÇOIS DE MAYDIEU

Curé de Saint-Colomb et de Saint-Laurent de Salabès

SAINT-COLOMB

ET SON ANNEXE : SAINT-LAURENT DE SALABÈS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi: Rector Sancti Colonis* (sic) *et de Salvès.* Le Chapitre Saint-Etienne a de tout temps prétendu être le curé primitif de Saint-Colomb et a longtemps fait desservir cette paroisse par un vicaire amovible. Il présenta à M. Joly une requête pour qu'elle fut érigée en vicairie perpétuelle ou unie à Saint-Laurent de Salabès à titre de matrice ou d'annexe. Les appeaux synodaux portent bien Saint-Colomb comme matrice et Saint-Laurent comme annexe, mais il n'y a pas eu de jugement définitif. Le curé résidant à Saint-Laurent de temps immémorial, cette paroisse aujourd'hui est considérée de fait comme la matrice.

L'église de la matrice, du XIe siècle, a trois absides orientées, en plein cintre, et trois nefs. La nef médiane est lambrissée; les deux nefs latérales, voûtées en croisées d'ogives, sont du XIVe siècle[1]. Le corps de l'église a vingt cannes de long, quatre de large et huit de haut. Il y a deux chapelles, une dans chaque aile ; celle de gauche est dédiée à Notre-Dame, celle de droite à saint Jean ou à saint Roch. Le clocher est au-devant de la façade.

Celle de l'annexe est aussi du XIe siècle. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de quatre. Le sanctuaire est lambrissé. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle bâtie par permission de Claude Joly et dédiée à sainte Barbe.

A Saint-Colomb, la dîme de tous les grains se paie au onzième, celle du vin n'a pas de cote réglée. Le Chapitre Saint-Etienne prend toute la dîme et donne une indemnité au curé. A Saint-Laurent la dîme du blé se paie au onzième, du vin au treizième, des menus grains au quatorzième. Là le curé est seul décimateur et son revenu total est estimé 1750 livres. Il y a un petit presbytère dans les deux paroisses et un pré de gleysage à Salabès de deux poignerées, quatorze escats.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme au bénéfice.

On compte 750 communiants à Saint-Colomb et deux cent dix à Saint-Laurent. Le curé dessert l'annexe, il y a un vicaire résidant à la matrice. Le village de Goudaignes va aux offices à Saint-Nazaire, paroisse du diocèse de Sarlat. Le patron de la matrice est saint Colomb ou saint Colomban, celui de l'annexe est saint Laurent diacre et martyr. Le titulaire actuel est François de Maydieu, archiprêtre de Lauzun, curé de cette paroisse depuis 42 ans, vieillard vénérable, qui mourra aux premiers jours de la Révolution.

---

(1) G. Tholin, op. cit.

SAINT-ÉTIENNE DE BEFFERY

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église, du XIIe siècle, est longue de quinze cannes, large de sept, haute de sept. Le chœur seul est lambrissé. Il y a un clocher.

La dîme de tout se lève au treizième. Le curé est seul décimateur. Son revenu est estimé 750 livres. Il y a un presbytère, un jardin et un petit gleysage.

On compte cent vingt-cinq communiants. Le curé leur doit le service ordinaire. Le patron est saint Etienne, premier martyr et il y a une fête votive le jour de la Fête-Dieu. Le titulaire actuel est Joseph Pépin, nommé en 1760. Il refusera le serment, sera détenu dans la maison de Paulin à Agen, et ne sera pas employé à l'organisation à cause de son grand âge.

SAINT-ÉTIENNE DE LAUZUN

ET SON ANNEXE : SAINT-MAURICE

En 1326, la chapelle « de Laussimo » faisait partie de l'archiprêtré de Montaut [1]. On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector Sancti Stephani et Beate Marie de Canilhaco.* Il est probable qu'il est ici question de la paroisse de Lauzun. L'église paroissiale Saint-Etienne était située à deux mille pas de la ville. Cette église ayant été en partie détruite dans le courant du XVIe siècle sans qu'on en

(1) Compte des subsides levés pour le Pape dans l'archevêché de Bordeaux, publié par M. Tamizey de Larroque, au tome XIXe des Archives historiques de la Gironde.

sache la cause, les fonctions curiales ont été transférées dans la chapelle Notre-Dame de l'Assomption située dans la ville. On agrandit alors cette chapelle qui prit le titre de Saint-Etienne. Le cimetière paroissial, situé autour de la vieille église, fut aussi presque abandonné, les habitants se faisant enterrer dans l'église de la ville.

La tradition rapporte qu'à une date incertaine, un seigneur de Lauzun, faisant faire des fouilles dans le grand chemin, trouva une statue de la Sainte Vierge au milieu d'une meule de moulin. Ce seigneur bâtit sur le lieu même une petite chapelle et une maison pour des ermites. Cette chapelle, appelée Notre-Dame de la Male et située à quatre-vingts pas hors des murs, a été donnée aux Pères Récollets, en 1623, par Gabriel Nompar de Caumont, seigneur de Lauzun. Le local occupé par les religieux est estimé 9,000 livres, les terres adjacentes [1], 5,416 livres ; ce qui fait en tout : 14,416 livres. La quête est la plus grande ressource de cette petite communauté. Le gardien actuel est le Père Barthélemy.

Il y a dans la chapelle du château [2] une chapellenie fondée par les seigneurs de Lauzun dont le revenu consiste en vingt-huit sacs de blé par an et le service en soixante-dix messes. Elle est à la nomination des seigneurs de Lauzun. Le titulaire actuel est Antoine Lacoste, curé démissionnaire de Lauzun, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure, sera détenu dans la prison de Paulin et mourra peu après le Concordat.

Les seigneurs de Lauzun ont aussi fondé, rue Taillefer, une école de filles sous la direction des *Sœurs de la Charité*. Un hospice a été annexé à cet établissement qui a été doté par

(1) La contenance totale du couvent était de cinq poignerées trente escats.

(2) Cette chapelle, dédiée à sainte Catherine, était située à l'entrée de la seconde cour du château, du côté droit, longue de dix cannes, large de quatre, haute de six et voûtée. Il y avait le caveau de la famille de Lauzun. Cette famille prétendait avoir obtenu du Pape une bulle l'autorisant à faire baptiser dans cette chapelle les enfants de la maison.

les fondateurs d'une rente annuelle et perpétuelle de 750 livres [1].

Valéri place l'église de Saint-Maurice dans l'archiprêtré de Montaut. C'était alors une paroisse indépendante. En 1654, à cause de l'insuffisance de son revenu, elle fut provisoirement unie à la cure de Lauzun, par les vicaires généraux de M. Delbène. L'union est devenue depuis définitive.

L'église de la matrice se compose du chœur, d'une nef et de deux ailes. Elle est longue de cent dix-sept pieds, large de quarante-huit et aux trois quarts lambrissée [2]. A l'aile du côté de l'Evangile, il y a d'abord la sacristie, puis successivement les chapelles de saint Roch, de saint Michel et de sainte Anne ; de l'autre côté, celles de Notre-Dame, appartenant au maréchal de Biron, de saint Blaise et saint Eutrope, de saint Jean-Baptiste et de saint Crépin où sont les fonts baptismaux.

Celle de l'annexe est toute petite, à deux mille pas de Lauzun, le sanctuaire seul est lambrissé.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au onzième. A Lauzun, le Chapitre Saint-Etienne prend toute la dîme qui s'afferme, avec celle de Saint-Colomb : 3,092 livres. Il donne au curé pour sa pension : quarante sacs de froment, six barriques de vin, tous les menus grains et carnelage et 400 livres en argent. Il y a un presbytère, un jardin et un petit gleysage dont le curé jouit. A l'annexe, le curé prend toute la dîme qui vaut 250 livres. Il jouit aussi d'un pré et d'une chenevière [3].

---

(1) Il y avait aussi un hôpital administré par un syndic, mais sans personnel pour le desservir.

(2) Le 19 septembre 1680 le toit de cette église s'effondra. On se hâta de la déblayer pour permettre à Mascaron d'y donner le surlendemain la confirmation à une multitude de peuple et les ordres à cent douze ecclésiastiques.

(3) Les biens de la cure se décomposaient ainsi : 1. Une vigne de quatre poignerées à Labarrière ; 2. une chenevière et pré de deux poignerées quinze escats à Cardouille ; 3. un pré à Saint-Maurice de quatre poignerées ; 4. une pièce de terre de deux poignerées autour de l'église de Saint-Maurice.

Avant l'union des deux bénéfices, le Chapitre Saint-Etienne nommait à Lauzun et l'Evêque à Saint-Maurice. Depuis, l'Evêque et le Chapitre nomment alternativement.

On compte cinq cent cinquante communiants à la matrice et quarante à l'annexe. Celle-ci est desservie par un vicaire, celle-là par le curé. Dans l'église de Lauzun sont établies les confréries du Saint Sacrement, de Notre-Dame, du Purgatoire, de saint Roch, de saint Michel, de saint Jean et de saint Michel. Il y a deux chapellenies, une de saint Jean, l'autre de saint Nicolas dont l'Evêque est collateur et plusieurs obits assez importants. On y prêche cinq fois par semaine pendant l'Avent et le Carême. Le prédicateur est gagé par la ville et nommé par l'Evêque. Le titulaire actuel est Laurent Dussau, qui prêtera le serment, le rétractera de bonne heure et mourra vers la fin de la Révolution.

SAINT-GERVAIS DE LA PERCHE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi, rector de Pertica.*

L'église paroissiale était située à deux mille pas du bourg. A demi détruite pendant les guerres de religion, elle fut abandonnée. Le service fut transféré dans une chapelle qui était dans le bourg Peu après survint un différend entre un nommé Desbans et le seigneur du lieu qui tous les deux prétendaient aux honorifiques. Soit à cause de ce différend, soit à cause de l'exiguité du local, les paroissiens ajoutèrent une nef à la chapelle qui ne servit plus que de chœur. Bâtie en terre, cette nef ne tarda pas à tomber en ruines et M. Joly dut transférer le service paroissial dans l'église de Moiras, qui était la plus rapprochée, jusqu'à ce que les paroissiens eussent réparé

leur ancienne église ou qu'ils en eussent construit une nouvelle. Ceux-ci prirent ce dernier parti, et sur l'emplacement de la chapelle située dans le bourg, ils ont élevé l'église actuelle qui a dix cannes de long, six de large et trois de haut, sans voûte ni lambris.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, des menus grains à discrétion. Le curé est seul décimateur et c'est à peine si son revenu atteint le chiffre de la portion congrue. Il n'y a pas de presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Un curé laissa aux pauvres 800 livres en 1754, et un seigneur 1,000 en 1767. Cela fait un revenu annuel de 90 livres. Le titulaire actuel est Jean Lafargue, futur assermenté et constitutionnel ardent, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-HILAIRE DE MOUSTIÉS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi: Rector de Monasteriis et de Cisaco.* L'église de l'annexe, Saint-Caprais de Fissac, alias de Cissac, existait encore en 1607. Il est vrai qu'elle était découverte et qu'on n'y disait la messe qu'une ou deux fois par an. Elle a depuis complètement disparu.

L'église de Saint-Hilaire est située dans une plaine, elle a seize cannes de long, huit de large et huit de haut. Elle n'est pas lambrissée. Il y a du côté droit une chapelle dédiée à Notre-Dame.

La dîme de tous les fruits se lève au treizième. Le curé rend tout le revenu, qui est exactement de 2,990 livres. Le

presbytère est à deux mille pas de l'église. Il y a un obit consistant en un journal de vigne au vignoble du *Moulin à* chargé *vent*, de trois messes par an.

L'Evêque nomme de plein droit au bénéfice.

On compte trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Baguès, qui sera nommé vicaire cathédral en 1791, se mariera civilement le 2 Messidor, an II, et religieusement en 1803.

SAINT-JACQUES ALIAS SAINT-EUTROPE DE MAURILLAC

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector de Morilhaco et Sancti-Avicti.* Le hameau de Saint-Avit existe bien dans la paroisse mais sans trace d'église. Il y avait de toute ancienneté deux confréries, l'une de Saint-Jacques, l'autre de Saint-Eutrope. C'est ce qui a jeté une certaine confusion dans la dénomination de cette paroisse. De nos jours Saint-Eutrope est plus universellement reconnu comme patron.

L'église est du XIIIe siècle[1]. Elle est longue de seize cannes, large et haute de huit et lambrissée.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au douzième, des fèves et jarousses au douzième, du blé d'Espagne au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,150 livres. Il y a un beau presbytère et une vigne dite des *Pauvres.*

C'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte deux cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La confrérie du Saint Sacre-

---

(1) G. Tholin, op. cit.

ment célèbre sa fête le 6 novembre. Le titulaire actuel est Antoine-Arnaud Boudon de Pompéjac qui se montrera constitutionnel ardent et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN DE PUISSERAMPION ou DE PUJOLS

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie « *de Podio Arrempio* ». Dans les verbaux de visite de Mascaron on la trouve dans l'archiprêtré de Marmande, dans ceux plus récents de MM. Chabannes et de Bonnac elle fait partie de l'archiprêtré de Lauzun.

L'église est longue de vingt pas, large de dix et haute de trois cannes. Le sanctuaire est voûté.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 3,673 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de six journaux laissé par un curé à ses successeurs à la charge de dire douze messes et de distribuer après chaque messe un écu aux pauvres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron de la paroisse est saint Jean-Baptiste. Le titulaire actuel est Antoine Fauché qui refusera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN D'YFFOUR

Il n'y a dans le pouillé de Valéri aucune paroisse de ce nom. On voit dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie de

Saint-Jean « de Mazeriis », qui est peut-être la même paroisse sous un nom plus ancien et oublié.

L'église est longue de douze cannes, large de cinq et six de haut. Elle est lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 450 livres. Il n'y a pas de presbytère proprement dit, le curé est logé dans la sacristie.

L'Evêque est collateur de plein droit.

Il y a quarante-cinq communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Jacques Capdeville, qui refusera de prêter le serment et disparaîtra pendant la Révolution.

SAINT-LAURENT DE LAVERGNE

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de vingt cannes, large et haute de sept. Seul le sanctuaire est lambrissé.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 584 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de deux poignerées de vigne ou pré dont le curé jouit à la charge de quatre messes « de requiem ».

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre-vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Martin qui refusera le serment, s'exilera en Espagne et en 1803 sera nommé desservant de Miramont.

SAINT-LÉGER D'ISAAC

Le pouillé de Valéri ne renferme aucune paroisse de ce nom. Saint-Léger fut pendant quelque temps annexée à l'église voisine de Saint-Pardoux au commencement du XVIIe siècle.

L'église a douze cannes de long, cinq de large et six de haut. Seul le sanctuaire est lambrissé.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 650 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Mathieu Aymond, qui refusera le serment, partira pour l'exil le 11 septembre 1792, pour n'en jamais revenir.

SAINT-MAIXENT DE LAVERGNE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de vingt cannes, large de quinze, haute de dix. Elle a deux ailes d'égale longueur et à peu près de la même largeur. Elle est voûtée.

La dîme du blé, du vin et des agneaux se paie au treizième, des menus grains au vingtième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 4.458 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Bernard Caissel, futur constitutionnel, qui mourra à l'époque du Concordat.

SAINT-MARTIN DE CADILLAC

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Besaume.

L'église est située dans une plaine. Elle a douze cannes de long, cinq de large et six de haut. Elle est lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 525 livres. Il y a un presbytère avec un pigeonnier et un gleysage de quarante escats. Il y a aussi une rente de trois sacs de blé méture et de trois sacs de seigle, établie sur un domaine possédé actuellement par M. Amblard. La moitié doit être payée au curé pour dire des messes, l'autre moitié est distribuée aux pauvres.

L'Evêque nomme à ce bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête du patron, saint Martin, on célèbre aussi, le 1er juin, celle de saint Clair, qui est une dévotion. Le titulaire actuel est Jean Mazeau, futur insermenté qui disparaîtra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE ROUFFIAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est lambrissée, elle a douze cannes de long, sept de large et autant de haut. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à saint Roch, appartenant à la famille de Lamothe-Galaup. La dîme du vin et du blé se paie au douzième, des menus grains à discrétion. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,050 livres. Il y a un petit presbytère.

L'Evêque confère *pleno jure* ce bénéfice.

On compte deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une fête votive le jour de saint Roch. La confrérie de l'Adoration perpétuelle y est établie. Le titulaire actuel est Pierre Teyssier, qui prêtera le serment, le rétractera et mourra peu après le Concordat.

SAINT-MICHEL DE MONVIEL

Valéri ne fait pas mention de cette paroisse ou bien il la relate sous un autre nom.

L'église, fort vaste, est simplement lambrissée.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin au treizième, des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,150 livres. Il jouit en outre d'une vigne obituaire de huit cartonnats à la charge d'une messe par semaine [1]. Le presbytère est près de l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt-cinq communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une fête votive le jour de sainte Anne, qui est une très ancienne dévotion. Le titulaire actuel est Pierre Clerc, futur constitutionnel, qui mourra peu après le Concordat.

NOTRE-DAME D'ARMILLAC

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Besaume.

(1) Cette vigne avait été léguée par Antoine Vidal, curé de Monviel, par son testament en date du 14 juin 1714. Il y avait aussi un pré cédé par Louis d'Abzac, par acte du 24 juin 1747.

L'église, entièrement voûtée, est longue de vingt-deux cannes, large de dix et haute de huit.

La dîme de tous les fruits se lève au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 950 livres. Il y a un presbytère, un petit gleysage de dix-sept escats et un pré obituaire d'une valeur de 1,855 livres [1].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est l'Assomption. Le titulaire actuel est Jean Lalaurie qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE BOURGOUGNAGUES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est grande et bien voûtée. Il y a du côté de l'Evangile une chapelle également voûtée.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,500 livres. Il y a un presbytère et un pré de gleysage de trois poignerées.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est l'Assomption, on célèbre aussi les fêtes de saint Blaise et de saint Roch. Le titulaire actuel est Joseph Fieuzal, qui mourra pendant la Révolution.

---

(1) Ce pré avait été légué par Catherine Lacourt et son mari Pierre Salarat par leur testament en date du 3 avril 1713.

NOTRE-DAME DE LAMOTHE-D'ALLÉS

Cette paroisse se trouve, à n'en pas douter, dans le pouillé de Valéri, mais sous quelque autre nom méconnaissable. Il y avait encore à la fin du XVIIe siècle les masures d'une église à l'extrémité de la paroisse.

L'église est longue de vingt-deux cannes, large de dix, haute de dix et bien lambrissée. Le clocher est à l'entrée de l'église, construit en bois et de forme pyramidale.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 2,000 livres. Il y a un presbytère et un jardin d'une demie-poignerée, et aussi quelques fonds pour les pauvres et les réparations de l'église [1].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants. Le service est fait par un curé et un vicaire. La fête principale est l'Assomption, on célèbre aussi les fêtes de Saint-Jean-Baptiste (24 juin) et de Saint-Cloud (7 septembre). Le titulaire actuel est Césaire-Baptiste Lagrèze, qui disparaîtra pendant la Révolution et mourra probablement en exil.

NOTRE-DAME DE MIRAMONT

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector de Miramonte prope Salvitatem Caumontis et de Maurinhaco*. Il y a, en effet, à deux mille pas de Miramont, une église en ruines appelée de Mérignac. Il ne s'y fait, de temps

[1] Notamment une chenevière, à Belair, d'une poignerée treize escats.

immémorial, aucun service. D'après la tradition, cette église était autrefois une annexe de Miramont, et elle était desservie par un vicaire. Le fait est qu'elle appartenait primitivement à un prieuré de l'ordre de Grammont. Ce prieuré, qui comptait, en 1295, cinq religieux, fut uni, en 1317, à celui de Garrigues, près Marmande. Le prieur de Garrigues prend, de nos jours encore, tout le revenu, qui consiste en une dîme sur les terres d'alentour, affermée 400 livres.

L'église, fort petite et irrégulière, a été en partie démolie par les huguenots. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Il y a une chapelle dédiée à saint Antoine, non lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu, qui est estimé 1,900 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants, en tout huit cent cinquante âmes [1]. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. La fête patronale est le 15 août; l'Adoration perpétuelle est le 1er novembre. Le titulaire actuel est Jean-Pierre de Laboissière, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE LA SAUVETAT DE CAUMONT
ET SES ANNEXES: SAINT-GERMAIN ET SAINT-ETIENNE DE BOISSET

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior Salvitatis Caumontis ; rector ejusdem, Sancti-Stephani de Boysseto, Sancti-Germani, Sancti-Petri de Nogaret et Sancti-Romani prope Salvitatem.* Il y a encore hors la ville les ruines de deux églises dont l'une s'appelait Saint-Germain

1 Les habitants appartenaient jadis en grande majorité à la religion P. R. Ils avaient un temple dans la ville. Ils abjurèrent en masse en 1685.

de la Sauvetat et l'autre Saint-Etienne de Boisset. Ces deux églises ont été presque entièrement détruites par les huguenots lors de leur première révolte contre l'Eglise et contre le Roi. La première était la matrice, la seconde l'annexe. L'église, qui est dans la ville et qui sert aujourd'hui d'église paroissiale, appartenait autrefois à un prieuré de bénédictins, depuis longtemps uni à la mense de l'évêché de Sarlat. Pas plus que les deux autres, elle ne fut épargnée par les huguenots qui en firent leur temple pendant quelque temps [1]. Nicolas de Villars la rebénit en 1603 et lui donna le nom de Saint-Germain, patron de la paroisse. Néanmoins, celui de Notre-Dame, qu'elle portait peut-être auparavant, a prévalu. On ne trouve pas trace d'une église appelée Saint-Pierre de Nogaret. L'église de Saint-Romain est une paroisse indépendante.

L'église de La Sauvetat est du XIIe siècle et se compose d'une nef et de deux ailes [2]. Elle est longue de vingt-cinq cannes, large de seize, y compris les chapelles, haute de douze ou treize et presque toute voûtée. Il y a six chapelles, séparées de la nef par six beaux arceaux en pierre de taille : de Notre-Dame, de Saint-Georges, de Saint-Jacques, de Saint-Joseph. On ne connait pas les titulaires des deux autres. Nicolas de Villars parle dans ses *Mémoires* d'une chapelle « du Saint-Sépulcre qui y était représenté, bâti par un nommé de Vinsot. »

La dîme du blé et du vin se paie au treizième, des menus grains à discrétion. L'Evêque de Sarlat, comme prieur, prenait les trois quarts des gros fruits et la moitié des menus

---

(1) La Sauvetat de Caumont fut un des principaux boulevards de l'hérésie dans l'Agenais. Les principaux habitants s'étant fait huguenots chassèrent les catholiques qui restèrent bannis pendant longtemps. La ville fut démantelée par le maréchal de Matignon. Les protestants y eurent un temple avec deux ministres résidants jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

(2) La nef primitive a fait place durant le XIVe siècle, à 3 nefs voûtées. G. Tholin, op. cit.

grains, avant que le curé eut opté pour la congrue. Il est aujourd'hui seul décimateur. Il y a un presbytère, un gleysage de quatre poignerées en vigne, un pré et une pièce de terre dont le revenu est affecté au luminaire [1].

L'Evêque d'Agen nomme au bénéfice.

On compte cinq cents communiants. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Il refusera le serment, s'exilera en Espagne et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE SÉRIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église se compose d'une nef et d'une aile. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. L'aile est séparée de la nef par trois piliers; l'autel en est dédié à Notre-Dame.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 2,300 livres. Il y a un beau presbytère et un gleysage près de l'église consistant en un pré et une vigne de deux poignerées. En 1682, le 21 juillet, Mascaron unit ce bénéfice au collège d'Agen pour l'entretien d'un second professeur de philosophie. Cet acte d'ailleurs fut sans effet.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte six cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a deux confréries autorisées par M. de Chabannes, l'une de Notre-Dame, l'autre de l'Adoration per-

---

[1] En 1695, Fénelon, évêque de Sarlat, légua à la fabrique de cette église une rente de 11 livres, 3 sols, pour l'entretien de la lampe. Son héritier de même nom, l'illustre archevêque de Cambrai, fut chargé d'acquitter ce legs.

pétuelle. Le titulaire actuel est Bernard de Galibert, qui refusera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PARDOUX

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. Les *Mémoires* de Nicolas de Villars portent : Saint-Pardoux sive Madaillan de La Sauvetat. Enfin, à cause d'une dévotion plusieurs fois séculaire, cette paroisse prend quelquefois le nom de Notre-Dame des Neiges. Unie provisoirement au commencement du XVIIe siècle à Saint-Léger d'Isaac, elle en fut séparée par Claude Joly à la requête des paroissiens.

L'église est champêtre près d'un grand chemin. Elle est longue de vingt cannes, large et haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1,675 livres. Il y a un presbytère et un obit de sept journaux de terre chargé d'une messe par semaine.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. On y célèbre les fêtes de Notre-Dame des Neiges et de Saint-Pardoux, titulaire. En 1607 il y avait encore au milieu des champs un oratoire en ruines dédié à saint Joseph où l'on allait le jour de ce saint en procession entendre la messe. Le titulaire actuel est Guillaume Fabre qui s'exilera en Espagne où il mourra.

SAINT-ROMAIN PRÈS LA SAUVETAT

Cette paroisse faisait partie, d'après Valéri, de l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de quinze cannes, large de six, haute de sept, la nef n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 750 livres. Au commencement du siècle un curé de la paroisse a légué à ses successeurs, à la charge de douze messes par an, un presbytère et un jardin, le tout de la contenance d'une poignerée.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jacques Lamartigne qui subira une longue détention et sera nommé à Saint-Laurent de Salabès après le Concordat.

SAINT-SERNIN DE MONTIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est longue de dix-huit cannes, large de douze, haute de huit. La nef n'est pas lambrissée. Il y a deux ailes : celle de droite est lambrissée et contient l'autel de la paroisse; celle de gauche est voûtée et l'autel en est dédié à saint Roch et à sainte Catherine.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, celle des menus grains au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement, toutes charges payées, de 3.875 livres. Il y a un presbytère, un gleysage [1] et deux obits importants.

(1) Les biens de la cure se décomposaient ainsi : 1. Une vigne de neuf poignerées

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cinq cent cinquante communiants. Le service est assuré par le curé et un vicaire. Outre la fête patronale de saint Sernin on célèbre quatre fêtes votives : du Saint Sacrement, de la Décollation de saint Jean, de saint Roch et de sainte Catherine. Le titulaire actuel est Jean-Joseph Lacaze qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-SERNIN DE ROUMAGNE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de vingt-trois cannes, large de cinq, haute de six et lambrissée. Le clocher est de forme triangulaire.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1831 livres 10 sols. Il y a un presbytère et un petit jardin.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête de l'adoration perpétuelle tombe le 9 novembre. Le titulaire actuel est Antoine Rustant, qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Bourgougnagues après le Concordat.

SAINT-VINCENT DE SÉGALAS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector de Segalas, de Leausse et de Tauro.* En 1607,

à la Croix-Taillé ; 2. une pièce de terre de trois poignerées au même lieu ; 3. une garenne de haute futaie, à Merle, de trois poignerées ; 4. un pre de trois poignerées.

Nicolas de Villars nomma recteur de cette paroisse son neveu, Balthazar de Gélas. Celui-ci étant devenu grand archidiacre sous l'épiscopat de son frère Claude de Gélas, obtint du cardinal de Sourdis, métropolitain de Bordeaux, l'union de cette cure au grand archidiaconé.

L'église est longue de vingt cannes, large de douze, haute de six ou sept. Il y a une chapelle dédiée à saint Clair.

La dîme se paie au douzième. Le grand archidiacre et le curé prennent chacun la moitié du revenu, ce qui vaut exactement pour chacun 2,048 livres. Il y a un mauvais presbytère et un gleysage [1].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cinq cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Les fêtes et offices propres sont : Saint Vincent patron, le 22 janvier, saint Clair et saint Gervais. Le titulaire actuel est Jean Laffargue qui mourra pendant la Révolution.

---

(1) Ce gleysage comprenait : 1. Une vigne au vignoble de la Garenne de soixante-quatre escats ; 2. une autre vigne de la même contenance au vignoble de la Sale ; 3. une pièce de terre de quatre poignerées à Soupeyre.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINTE-FOY

Archiprêtre de Sainte-Foy :

JEAN BONNARD
Curé de Saint-Sernin.

SAINT-ANDRÉ DE CABEAUSSE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. A la prochaine circonscription elle passera au diocèse de Bordeaux. Il y a un prieuré qui dépend de l'abbaye de La Sauve[1]. Il est à simple tonsure. Sur le territoire de cette paroisse, dans un vallon planté de vignes, appelé Capdebausse, il y avait autrefois une seconde église qui était la matrice. Cette église fut démolie par les calvinistes au commencement de leur révolte. Il n'en reste aujourd'hui que l'emplacement couvert de ronces. Tout le service paroissial est

(1) L'église de Saint-André de Cabeausse est mentionnée dans la bulle du Pape Célestin III, expédiée vers 1197 pour confirmer les droits et les possessions de l'abbaye de la Sauve.

depuis longtemps transféré dans l'église Saint-André qui était probablement l'église du prieuré. Elle a été épargnée par les huguenots qui en firent d'abord leur temple. Obligés de la rendre au culte catholique, ces hérétiques construisirent un autre temple qui a été démoli par arrêt du Conseil en date du 20 décembre 1672.

L'église de Saint-André a douze cannes de long, sept ou huit de large, dix de haut. Le sanctuaire est lambrissé.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le prieur prend la moitié des grosses dîmes, le curé l'autre moitié avec les dîmes vertes, les novales, etc. Son revenu est estimé 700 livres. Les biens du prieuré, qui étaient considérables, sont depuis longtemps aliénés. Le curé jouit d'un gleysage de trois journaux en terre labourable. Il y a un presbytère.

L'abbé de La Sauve prétendait autrefois au droit de patronage et de nomination. Aujourd'hui c'est l'Evêque qui nomme sans conteste.

On compte deux cent cinquante communiants. Sur ce nombre il y a huit ou dix anciens catholiques et quarante-cinq familles de nouveaux convertis. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales requises de droit. Le titulaire actuel est Jean Lajousse qui mourra en janvier 1790 et sera aussitôt remplacé par Guillaume Cruzel.

SAINT-ASTIER

Le prieuré et la rectorie de Saint-Astier dans le pouillé de Valéri font partie de l'archiprêtré de Besaume. L'Evêque nomme au prieuré. Le titulaire actuel est Bernard Mauron qui est en même temps curé de la paroisse.

L'église était fort belle avant sa démolition par les hugue-

nots. Telle qu'elle a été depuis restaurée, elle est longue de vingt-deux cannes, large de huit, haute de douze. Le chœur est voûté, la nef n'est pas lambrissée.

La dîme des grains se paie au onzième, du vin au douzième. Le prieur prend la moitié de tous les fruits décimaux, le curé l'autre moitié. Le revenu de ce dernier est exactement de 2,036 livres. Il y a quelques terres de gleysage. Une antique confrérie de Notre-Dame d'Août possède un journal de vigne.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents âmes. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. On célèbre la fête patronale le jour de saint Astier. Le titulaire actuel est Bernard Mauron, qui émigrera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-AVIT DE SOULÈGES.

Cette paroisse n'est pas mentionnée, du moins sous ce nom, dans le pouillé de Valéri. Elle appartenait sûrement à l'archiprêtré de Besaume. Peut-être est-elle désignée par Valéri sous cette forme : *Præceptor domus militie Templi de Carisailha.* On la chercherait en vain également sur les appeaux du diocèse. C'est que jusqu'au XVIIIe siècle, cette cure, par un accord tacite entre les commandeurs et les curés, a été considérée comme un bénéfice simple et n'exigeant pas la résidence. Si les curés s'avisaient de réclamer la portion congrue, aussitôt les commandeurs les menaçaient de les obliger à faire les vœux, à prendre la croix et à résider. Les curés préféraient alors se contenter d'une faible pension de 10 à 12 écus que leur faisaient les commandeurs et continuaient à ne venir dire la messe que quatre ou cinq fois par an dans leur paroisse.

A la prochaine circonscription Saint-Avit de Soulèges passera au diocèse de Bordeaux.

L'église est une petite chapelle, située sur une éminence. Elle est en forme d'ovale, longue de huit cannes, large de quatre, haute de quatre. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme se paie au douzième. Tout le revenu est pris par le commandeur de Monteroux, en Bazadais, ou celui d'Arsins. Le curé est pensionné. Il y a un petit domaine noble, dépendant de l'ordre de Malte.

Le commandeur d'Arsins, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomme au bénéfice.

On compte cent-vingt communiants presque tous nouveaux convertis. Le titulaire est Alexis Dumas qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-AYRARD DE DURAS
ET SES ANNEXES: SAINTE-FOY LA PETITE ET SAINTE MADELEINE DE DURAS

Valéri place le prieuré et la rectorie de Duras dans l'archiprêtré de Besaume. « La ville de Duras, écrit Labénazie dans son histoire manuscrite, fut commencée vers le XIIe siècle, après que le vicomte de Basamont eut démoli la ville de Saint-Ayrand, qui était à une portée de mousquet de son chasteau, qui porte maintenant le nom de Duras. Les dîmes et autres droits ecclésiastiques furent donnés au prieuré de la Réole, vers l'an 977, par Gombaut, évêque de Bazas et par Sance, duc de Gascogne. — Le vicomte de Basamont ayant ruiné la ville de Saint-Ayrand, fit aussi bâtir une petite maison avec une chapelle pour sa commodité et pour celle du public. L'église paroissiale resta à l'endroit de Saint-Ayrand où se

faisaient les fonctions curiales, jusqu'à ce qu'on eût fait bâtir une grande et belle église sous le titre de Notre-Dame, où le service fut transféré et continué environ deux cents ans, jusqu'à la guerre des huguenots qui se saisirent de Duras et pervertirent les habitants. Ils firent de cette église leur temple, y ayant effacé toutes les marques de la religion catholique ; ils le rasèrent à la fin crainte qu'on le leur ôtât. Le service de la paroisse fut fait dans la chapelle susdite qui reste encore et qui fut bâtie lorsqu'on transporta la ville de Saint-Ayrand à Duras. Les huguenots firent bâtir un autre temple qui a été changé en église par le consentement du Roy et par les soins de Mascaron, évêque d'Agen ». Ce qu'il y a de certain, c'est que Saint-Ayrard est l'église matrice de Duras ; qu'une grande et belle église *intra muros*, dédiée à Notre-Dame, fut démolie par les huguenots, au temps de leur première révolte ; qu'une chapelle, sous le vocable de Sainte-Madeleine, avait été bâtie au devant de la façade méridionale du château par une *dame* du lieu qui y avait fondé quatre chapellenies [1], que cette chapelle fut transférée vers 1665 dans la ville par le marquis de Duras, patron et fondateur, et avec la permission de l'Evêque d'Agen. Malgré les protestations de Claude Joly, le curé s'était déjà mis en possession d'y faire les fonctions curiales lorsque le temple des protestants fut consacré au culte catholique. Ce dernier édifice, convenablement restauré, devint dès lors l'église paroissiale au détriment de l'église Saint-Ayrard, qui fut presque délaissée. Il y avait aussi en ville, dans la maison du prieuré, une chapelle qui est depuis longtemps profanée. Ce prieuré, simple et régulier, est tenu par un bénédictin de la Réole, présentement par dom André Malaret.

La chapelle de Sainte-Madeleine a huit cannes de long, de large et de haut. Elle n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

---

[1] Le revenu de ces chapellenies était établi sur un moulin appelé de Saint-Jean, qui fut repris dans la suite par la famille de Duras.

L'église de Saint-Ayrard est longue de vingt-cinq cannes, large et haute de dix. Le sanctuaire est voûté, la nef n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

Celle de l'annexe, Sainte-Foy la Petite, dite vulgairement Sainte Fénote, est longue de quatorze cannes, large et haute de cinq. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Elle est perçue par le prieur et le curé. La part de ce dernier est exactement de 1,851 livres, y compris une pension qui lui a été accordée en 1782 sur le prieuré de Froid-Font. Il occupe une partie du prieuré et jouit d'un gleysage de deux journaux et demi en pré, situé à Sainte-Foy la Petite.

Malgré les prétentions du prieur, c'est l'Evêque qui nomme à la cure.

On compte en tout deux mille communiants la plupart appartenant à des familles nouvellement converties. Le service est assuré par le curé et un vicaire. Le prieur a été condamné par arrêt à donner 25 écus tous les ans au prédicateur. Le titulaire actuel est Louis Chambon qui mourra pendant la Révolution.

SAINTE-CROIX DES AIGRONS

Cette paroisse n'est pas mentionnée, au moins sous ce nom, dans le pouillé de Valéri. Jusqu'à ces derniers temps c'était une annexe de Saint-Vincent de Savignac. Elle a été érigée en cure par décret de M. de Bonnac, en date du 28 novembre 1785, confirmé par le roi en février 1786. A la prochaine circonscription elle passera au diocèse de Bordeaux.

L'église est longue de douze cannes, large et haute de cinq. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,000 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a cinquante âmes auxquelles le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est l'Invention de la Sainte-Croix. Le titulaire actuel est Hilaire Martin Bruyères, qui refusera le serment, subira la déportation et sera nommé curé de Monbran après le Concordat.

SAINT-JEAN DE LANDERROUAT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. A la prochaine organisation elle passera au diocèse de Bordeaux.

L'église est dans une plaine ; elle est longue de vingt-deux cannes, large de six et haute de neuf. Elle n'est pas lambrissée. La voûte a été détruite par les huguenots.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est de 520 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Comme cette paroisse était autrefois remplie et environnée d'hérétiques, le service divin y a été longtemps interrompu. Le patron est saint Jean-Baptiste. Le titulaire actuel est Pierre François Miramont, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-JEAN DE LUBERSAC

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de dix-huit cannes, large de six, haute de huit et lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a une aile où est un autel dédié à Notre-Dame et à saint Antoine. Un clocher.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1,785 livres. Il y a un presbytère et un jardin.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Jean Baptiste. Le titulaire actuel est Mathieu Séré, qui subira la déportation, sera nommé après le Concordat à la succursale de Saint-Sernin de Duras qu'il refusera.

SAINT-JEAN DE SAINT-FRONT
ET SON ANNEXE : SAINT-BARTHÉLEMY DE MALROMÉ

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église de la matrice est longue de seize cannes, large de six, haute de sept, non lambrissée. Un clocher.

Celle de l'annexe est longue de douze cannes, large de cinq, haute de quatre. Elle n'est pas lambrissée. Un clocher. Cette église est du XIe siècle [1].

(1) G. Tholin, op. cit.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le commandeur devrait prendre la moitié du revenu, le curé l'autre moitié; cependant par suite d'une transaction plus que centenaire, l'ordre de Malte a abandonné tous ses droits au curé moyennant une redevance annuelle de 225 livres. Celui-ci jouit en outre de certains fonds obituaires d'un revenu de 110 livres.

La cure est de la nomination et présentation du receveur général de l'ordre de Malte de la langue de Languedoc, ou du commandeur de Roquebrune en Bazadais.

Il y a deux cent dix communiants en tout. Le curé fait le service alternativement dans les deux paroisses. Le patron de la matrice est saint Jean-Baptiste, celui de l'annexe saint Barthélemy. Le titulaire actuel est Jean Girard, qui refusera le serment, émigrera en Espagne et mourra avant la fin de la Révolution.

SAINT-JEAN DE SOUMENSAC
ET SON ANNEXE : SAINT-ETIENNE D'AGASSAT

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector de Agassaco propè Somensacum, rector de Somensaco et de Capella.* Agassac était donc, en 1520, une paroisse indépendante, elle l'était encore en 1607, mais elle ne tarda pas à être unie à Soumensac. Outre l'église matrice de Saint-Jean, située hors du bourg, il y avait *intra muros* une chapelle appartenant au seigneur, sous le vocable de saint Roch. Lorsque les huguenots eurent à peu prés ruiné l'église de Saint-Jean on transféra provisoirement dans cet oratoire le service paroissial. En 1664, la façade principale de l'église de Saint-Jean s'étant écroulée, le curé profita de l'occasion pour transférer définitivement les fonctions curiales dans la chapelle du bourg, qui fut considérablement agrandie et prit le nom

de Notre-Dame qu'elle a gardé depuis. Le seigneur du lieu, M. de Pompadour, a cédé à la paroisse tous les droits qu'il avait sur cette chapelle par acte public du 16 novembre 1695.

L'église succursale de Notre-Dame a vingt cannes de long, sept de large et neuf de haut. Elle n'est pas lambrissée.

L'église matrice de Saint-Jean a été autrefois fort belle. Elle se compose d'une nef et d'une chapelle à droite. La nef a vingt-deux cannes de long, huit de large et dix de haut. Elle n'est pas lambrissée. Le sanctuaire est voûté. La chapelle marque seulement l'avoir été.

Celle de l'annexe est située à mille pas de Soumensac. Elle a seize cannes de long, cinq de large et huit de haut. Elle n'est pas lambrissée.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au quatorzième. A l'annexe le curé prend toute la dîme. A la matrice, l'évêque de Sarlat, comme prieur d'Eymet prend la moitié du vin et les trois huitièmes des autres grosses dîmes. Le curé prend la moitié du vin, les cinq huitièmes des grosses dîmes et tous les menus grains. Son revenu total est estimé 1,950 livres. Il possède en outre à Soumensac un presbytère avec grange et jardin et un gleysage de cinq journaux.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte huit cent vingt communiants en tout. Le curé fait toutes les fonctions curiales dans l'église Notre-Dame. Un vicaire dessert alternativement de quinze en quinze les deux autres églises. Le titulaire actuel est Jean Costebartère qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-JEAN DE VILLENEUVE DE PUICHAGUT

Valéri mentionne dans l'archiprêtré de Besaume un prieuré et une rectorie de Villeneuve. Un document de 1326 nous

apprend que le prieuré était occupé par des religieuses, il n'en reste depuis longtemps ni trace ni souvenir.

Comme toutes les églises de ce détroit, celle de Saint-Jean de Villeneuve, autrefois fort belle et spacieuse, a été en partie démolie par les huguenots. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle a vingt cannes de long et six de large. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle, du même côté s'élève le clocher qui lui aussi a beaucoup souffert du vandalisme des huguenots.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 2.024 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a trois cent soixante communiants. Les deux tiers appartenaient autrefois à la R. P. R. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Le titulaire actuel est Antoine Gratiolet qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN D'APPELÈS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. A la prochaine circonscription elle sera incorporée au diocèse de Bordeaux.

L'église qui était fort belle a été rasée par les huguenots. Les catholiques en ont depuis bâti une autre qui est longue de cinquante pieds, large de vingt-un et haute de onze. Elle n'est ni voûtée ni lambrissée. Le clocher est au-dessus de la porte en forme de pignon-arcades.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 850 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

« On remarque que, sur environ quatre cents habitants, tous sont, dans cette paroisse de même que dans les voisines et

presque dans toute la juridiction de Sainte-Foy, infectés de l'hérésie de Calvin, s'assemblant toutes les semaines dans des granges, s'y mariant, s'y baptisant, entendant les prêches de leurs ministres, travaillant publiquement contre les ordonnances les jours de fête. Il n'y a pas ici plus de vingt-cinq catholiques [1] ». Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Le titulaire actuel est Guillaume Faure qui, pendant la Révolution finira par le mariage.

SAINT-MARTIN D'AURIAC

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Besaume. A l'extrêmité du bourg il y avait au XVIe siècle une belle chapelle. En 1607 une croix en marquait l'emplacement. C'était peut-être la chapelle d'un prieuré de filles qui est signalé dans un document de 1326 et qui fut, dans la suite des temps, uni à l'abbaye bénédictine de Font-Gauffier.

L'église a vingt cannes de long, cinq de large et de haut.

Elle n'est pas lambrissée. Le clocher s'élève à peu près au milieu de l'édifice.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. L'abbesse de Font-Gauffier, au diocèse de Sarlat, prend le tiers du froment, la moitié du vin, de la méture et des menus grains. Le curé prend le reste et son revenu net est exactement de 1,280 livres. Il jouit en outre d'un gleysage de six journaux en pré et terre labourable. Il y a aussi sur cette paroisse des biens dépendants de l'abbaye de Font-Gauffier.

Malgré les prétentions de l'abbesse c'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

---

(1) Rapport du curé en date de 1775. (Archives de l'Evêché, liasse Saint-Martin d'Appelès).

On compte deux cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. D'après un antique usage les quatre fêtes annuelles sont prêchées par un prêtre étranger aux frais de l'abbesse. Le titulaire actuel est Bernard Briffaud qui mourra en 1790 et aura pour successeur Jean Denoyé, le 7 juin 1790; Jean Pie Feuillerade, le 13 août 1790 et enfin Etienne Peyregrand le 23 août suivant. Ce dernier, futur constitutionnel, desservira la Chapelle du Bourg à Agen depuis la reprise du culte jusqu'au Concordat. En 1803, il sera replacé à Saint-Martin d'Auriac.

SAINT-MARTIN DE MARGUERON
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE LAROQUETTE

Le pouillé de Valéri porte : *In Archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Margarone, rector ejusdem, Sancti Petri de Roquelo et Sancti Joannis de la Fata.* Le prieuré simple et séculier a été conféré une dernière fois le 21 novembre 1789 à Louis-David Seguin Deshons, prêtre du diocèse de Pons. Il est de collation épiscopale. L'église de Saint-Jean de Lafage, qui n'était qu'une chapelle succursale, a été rasée pendant les troubles du XVIe siècle et n'a pas été reconstruite. Les deux paroisses passeront au diocèse de Bordeaux à la prochaine circonscription.

L'église de Saint-Martin de Margueron, qui était très grande et très belle, fut fort endommagée par les huguenots. Vers 1692 un prieur zélé, nommé Andraut, curé de Sainte-Foy la Grande, la fit reprendre aux fondements et reconstruire à chaux et à sable, telle que nous la voyons aujourd'hui. Elle a soixante-six pieds de long sur quarante-deux de large.

Celle de l'annexe est longue de douze cannes, large de cinq, haute de huit. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième à la matrice et au dixième à l'annexe. Le prieur prend les deux tiers de la dîme, le curé l'autre tiers. La cure vaut 700 livres.

C'est l'Evêque qui y nomme.

Il y a quatre cents âmes dont beaucoup sont contaminées par l'hérésie de Calvin. Le curé dessert alternativement les deux églises. Le titulaire actuel est Pierre Guignard qui subira la déportation. Son grand âge l'empêchera de reprendre du service après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE PINEUIL

ET SON ANNEXE : SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Saint-Martin de Braxes et de Pineuil n'est pas mentionné, au moins sous ce nom, dans le pouillé de Valéri. En revanche, le prieuré, la commanderie et la rectorie de Sainte-Foy sur Dordogne y sont clairement indiqués. Le prieuré, aujourd'hui simple et uni à l'abbaye de Conques, a été desservi par un prieur titulaire jusqu'à l'insurrection des Calvinistes. Tout porte à croire que la Commanderie de Sainte-Foy dépendait de l'ordre hospitalier des Chevaliers du Saint-Esprit de Montpellier, qui fut institué en 1198 par Guy, fils de Guillaume, seigneur de cette ville. Le lieu, en effet, où elle était établie porte le nom de Saint-Esprit ; on voyait naguère encore sur le portail en ruines une colonne sculptée représentant le Saint-Esprit ; enfin la tradition place auprès de l'église, depuis longtemps disparue du Saint-Esprit, l'ancien hôpital. Le peu de biens qui reste de cet établissement et qui a échappé aux convoitises des huguenots, fait aujourd'hui partie du patrimoine de la cure : c'est une grange et un un jardin, un pré, dit du Saint-Esprit, à Pineuil, une maison à

Sainte-Foy et quelques rentes foncières. Il y a un couvent de Cordeliers. Voici le rapport [1] qu'adressait à M. Hébert, en 1715, le gardien de ce couvent : « Le couvent desdits frères mineurs a esté fort considérable avant les guerres des Calvinistes, mais il fust démoli en 1561 et tellement démoli qu'on ne se contenta pas de raser, mais l'on déracina tous les fondements tant dudit couvent que des autels, brûlèrent tous les titres et papiers, précipitèrent dans le puits dudit couvent six à sept religieux, une grosse partie des autres qui ne voulurent jamais renier leur religion, furent précipités du clocher en bas et massacrèrent les autres.

« La communauté estait composée de quarante religieux, ils avaient beaucoup de privilèges qui ne sont jamais venus à notre connaissance, attendu nos titres et nos papiers brûlés et que nous demeurâmes l'espace de cinquante-six années sans nous pouvoir rétablir.

» Ayant trouvé quelques mémoires, nous fîmes faire une enqueste et présentâmes une requette avec notre enquette à Louis XIII et par arrêt du Conseil de l'an 1639, il eut la charité de nous remettre notre enclos, où heureusement pour nous il se trouvait un hôpital qui avait été basti dans le fond dudit couvent où depuis ce temps-là nous avons demeuré y vivant fort pauvrement, estant parmy des nouveaux convertis qui ne nous ont donné jamais aucun secours, présentement nous ne sommes que trois prêtres et un frère, nous n'avons d'autre revenu qu'un obit de 40 livres qui a été fait par Monsieur de Brouilliac. Ledit couvent a esté fondé par un seigneur de la maison de Foix, cela se trouve dans des mémoires qu'on nous a donné, quoy que nous ne jouissions de rien de la dite fondation.

» Pour les privilèges il n'y en a point de ce couvent attendu

---

[1] Memoire exact des frères mineurs Cordeliers de la ville de Sainte-Foy-la-Grande sur Dordogne. (Archives de l'Evèché, liasse F, fol. 21.)

que tous nos titres et papiers ont été brûlés, si ce n'est le privilège que le Roy nous a donné qui est de faire des pères spirituels dans chaque paroisse de notre petit détroit et cela nous fait vivre en partie, il y a quelques reliques dans le tabernacle comme il est ordonné par la rubrique..... »

Le couvent des Recollets est de fondation relativement récente. Voici la lettre[1] qu'écrivait aussi en 1715 le gardien à M. Hébert : «..... Un de nos provinciaux nommé Séverin ayant receu un commandement exprès de Louis XIII, père de notre incomparable monarque, d'envoyer à Sainte-Foy un de ses religieux prêtres avec un de ses compagnons pour y travailler en forme de mission à la conversion des hérétiques à la véritable religion, celui cy envoya un père Sixte Firbois qui avec le consentement d'un des prédécesseurs de votre Grandeur, s'employa très utilement dans l'exercice de son ministère : quelque temps après Sa Majesté scachant le fruit que pouvait apporter l'établissement desdits pères Récolés dans cette ville jugea à propos de nous accorder à Béziers au mois d'Août de l'année 1622 et du 13 de son règne des *lettres patentes*, pour que ses officiers nous fissent donner suffisamment de terrain pour un jardin, bâtir une église et un monastère, le tout après avoir obtenu le consentement de l'Evêque diocésain. Ce père Sixte eut l'honneur d'aller présenter ces patentes signées de la propre main du Roy, à Mgr Claude Gélas, alors Evêque et comte d'Agen qui les voyant enregistrées au Parlement de Bordeaux le 21 février 1623, deux jours après l'enregistrement desdites patentes (donna) son consentement signé de sa main pour notre établissement dans ce lieu, meu du zèle singulier et capacité de ces Religieux Recolés de la province de l'Immaculée Conception en Guyenne à la conversion des hérétiques et la consolation des catholiques. Notre couvent situé sur le bord de la rivière de Dordogne a

---

[1] Archives de l'Evêché, *ibid.*

esté bâti à différentes reprises il a été mis sur le pied qu'il est par un de nos provinciaux appelés Michel Chabiron, un des plus forts, des plus fameux et des plus employés controversistes dans les plus célèbres disputes contre les huguenots en Guyenne, et si honoré de la bienveillance des prédécesseurs de V. Grandeur nos seigneurs les évêques d'Agen qui ont occupé en son temps le siège avec tant d'éclat. L'église comme nous l'avons à présent a été bâtie des aumônes des fidèles par les soins d'un père Hippolyte Feloneau, gardien, et, veu l'apointement d'une requête par lui présentée à feu Mgr de Joly [1] pour la bénédiction de ladite église, un nommé M. Berangier, curé de Savignac, diocèse de V. Grandeur fut délégué pour en faire la cérémonie en 1673 le 18 septembre. Je n'ai pas trouvé de mémoire qui m'aprene que nous ayons jamais été au delà de neuf ou dix religieux, actuellement nous sommes au nombre de huit, six prêtres et deux frères lais... »

Nicolas de Villars rapporte dans ses *Mémoires*, à la date de 1603, qu'il y avait aussi à Sainte-Foy un couvent de *nonnains* dont il ne reste, dit-il, que la place hors la ville, près du cimetière général.

C'est à Mascaron qu'est dû l'établissement des Filles de la Foy dans cette ville. Il appela à cet effet, de Bergerac, Marie

(1) Ce prélat ayant notifié au gardien des Récollets de Sainte-Foy le célèbre arrêt du Conseil du Roy, obtenu par lui le 4 mars 1669, arrêt qui règle la discipline du royaume sur l'approbation des Réguliers pour la prédication et l'administration du sacrement de Pénitence, il en reçut la réponse suivante le 10 may 1669 : « Monseigneur n'a pas raison de lui faire signifier cet arrest car ni lui ni ses religieux ne prêchent, ne confessent, ni ne font la queste dans son diocèse, et qu'il souhaitait s'en sortir avec autant de passion et de zèle que les chrétiens persécutés en barbarie souhaitaient d'aller dans la terre de chrétienté et que pour réponse à l'arrest répond être catholique, apostolique et romain et que en cette qualité il ne doit ni ne peut reconnaître d'autre juge souverain et chef de l'église pour les choses purement spirituelles et ecclésiastiques, que le Saint-Père Clément IX assis à présent sur la chaire de saint Pierre à qui seul il appartient de juger souverainement des causes purement spirituelles et ecclésiastiques tel qu'est le différend entre le seigneur evesque et les Réguliers, et que lorsque le Saint-Père aura parlé et ordonné ce qui lui sera plu, ils feront paraître par leur obéissance qu'ils sont catholiques et enfants de l'Eglise ». Où l'on voit que l'ultramontanisme n'est pas né d'hier.

de Bailhot, veuve de Philippe du Bernard, sieur de Lagadou. C'était la fondatrice et la première supérieure de cette congrégation qui s'est propagée à Sarlat, Brive, Beaumont, Villeréal, etc... Le roi donna à Versailles au mois de décembre 1685 ses lettres patentes qui furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 31 août 1686 [1]. Le 3 juillet 1694, on acheta au prix de 3,200 livres une maison pour la communauté. On jeta aussitôt les fondements de la chapelle qui était prête le 29 septembre de l'année suivante.

Le but principal de cette institution est la propagation de la foi, le moyen est l'instruction gratuite et chrétienne des jeunes filles. On prend aussi des pensionnaires pour les élever et les instruire dans la piété et l'on reçoit des femmes et des filles pour des retraites et autres exercices de religion. Une preuve que Dieu bénit l'œuvre, c'est que lors de sa création, huit familles à peine, dans toute la paroisse pratiquaient la religion catholique et que, vingt ans après, il y en avait quatre-vingts.

Le personnel, qui était autrefois de quinze religieuses, douze dames et trois sœurs, a été dans la suite réduit de moitié. La communauté n'a d'autres ressources que les dots des religieuses et une pension de 1,000 livres sur le trésor royal [2].

Parmi les fondations attachées à l'église Sainte-Foy, on doit citer la chapellenie de Saint-Pierre ou de La Siguenie. La nomination est à l'héritier principal de la famille de Lebreton ou Lasiguenie. Elle était fondée à l'autel saint Pierre qui fut démoli avec l'église par les calvinistes. Viennent ensuite les chapellenies de Saint-Martial ou Pierre Lajaunie et

(1) Le Parlement tenait alors ses séances à Libourne.

(2) A consulter sur l'Institut des Filles de la Foy deux manuscrits des Archives de l'Evêché; l'un (F, 28) est intitulé : Règlements pour les Filles de la Foy établies dans la ville de Sarlat, de Bergerac et de Sainte-Foy par l'authorité de Messeigneurs les Evêques de Sarlat, Périgueux et Agen. L'autre (F, 29) porte en vedette : Règlement en forme de constitutions pour les Filles de la Foy, établies dans les diocèses de Sarlat, de Périgueux et d'Agen. (Ce dernier vise surtout la perfection intérieure).

de Robert Martin, dont est collateur l'Evêque, titulaire M. Labrunie, curé de Monbran, et qui valent 150 livres, puis celles de Laroque-Vigneron, Lambertie, Maubourguet, etc.

On sait que la ville de Sainte-Foy fut toujours un des foyers les plus ardents de l'hérésie calviniste. Labrunie l'appelle avec raison la Genève de l'Agenais. Le culte catholique y fut aboli publiquement par acte de jurade en 1561 ou 1562 [1]. L'histoire rapporte avec horreur les excès auxquels se livrèrent les nouveaux sectaires. Quand en 1603, après l'édit de Nantes, Nicolas de Villars y alla pour rétablir le vrai culte, il n'y avait pas un seul catholique. « Dans la ville, écrit-il dans ses *Mémoires*, on ne m'a su nommer un : quelques serviteurs et chambrières. » La religion catholique ne tarda pas à être de nouveau proscrite, mais elle rentra triomphante en 1622 avec le roi Louis XIII. C'était le jour de la Fête-Dieu. « Sa Majesté dit Labénazie, après avoir oui la messe..... et avoir communié, assista à la procession du Saint Sacrement qui fut autant solennelle que le temps et le lieu le pouvaient permettre. Le roi jaloux de la gloire de son Dieu le fit porter en triomphe dans le lieu d'où il avait été chassé et humilier la pompe royale aux pieds du Saint Sacrement, pour y réparer les injures que les huguenots lui avaient faites. » Par un juste retour, le temple protestant, situé près des ruines de l'église et desservi par trois ministres, fut démoli en septembre 1683. Le 26 août 1685, les huguenots se convertirent en masse et firent leur abjuration entre les mains de Jules Mascaron. « L'action, écrit Labénazie, contemporain de l'évènement, fut fort éclatante. Ces habitants qui s'étaient, dès la naissance du calvinisme, pervertis par un acte de jurade, par lequel ils délibérèrent de chasser la messe et la religion de la ville, après les conférences engageantes de M. l'Evêque, firent un acte de jurade où il délibérèrent de revenir dans le giron de l'Eglise. M. l'Evêque les a absous pontificalement. » Il est juste de re-

1 Labénazie, hist. ms.

marquer que ces conversions, aussi subites qu'elles étaient nombreuses, furent bien peu sincères, qu'elles furent décidées beaucoup moins par l'éloquence persuasive de l'illustre prélat que par la peur des dragons de M. de Boufflers, que l'hérésie officiellement répudiée a continué de régner en beaucoup de cœurs. C'est ce que le temps n'a pas manqué de révéler.

L'église matrice de Saint-Martin de Pineuil, rasée jusqu'aux fondements par les huguenots, au temps de leur première révolte, n'a été relevée qu'en 1691. Elle mesure cinquante pieds de long sur vingt de large.

Celle de Sainte-Foy ne fut pas non plus épargnée. « Cette église, dit Nicolas de Villars dans ses *Mémoires*, était autrefois fort belle, grande et spacieuse. L'enclos y est encore et se ferme : le grand portail muré par moitié, deux voûtes, au coin d'icelles un beau clocher qui se ruine fort, faute d'être tenu bien couvert, les murailles restantes de ladite église sont un peu basses... » C'est dans ces ruines que ce prélat rétablit le culte catholique. En 1622, lorsque la ville fut réduite à l'obéissance du Roi, Louis XIII déclara qu'il n'y entrerait pas avant qu'il n'y eut une église. On bâtit alors dans un retranchement de l'ancienne église une modeste chapelle pouvant à peine contenir deux cents personnes ; longue de douze cannes, large de quatre et lambrissée. Le reste de l'église servait de cimetière aux catholiques. Enfin, en 1690, grâce aux libéralités du roi, on reprit l'édifice aux anciens fondements et les murs furent rebâtis à chaux et à sable. Telle qu'elle a été restaurée cette l'église est longue de trente toises, large de douze toises et quatre pieds. Elle est lambrissée, éclairée par dix vitraux et flanquée de deux chapelles.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le Chapitre abbatial de Conques prend les deux tiers des grosses et menues dîmes, le curé l'autre tiers. Le revenu de ce dernier est estimé 1,900 livres. Il y a un presbytère avec jardin.

Le Chapitre abbatial de Conques nomme au bénéfice.

On compte 4,200 âmes. Le service est assuré par le curé et un vicaire. « Il y a eu autrefois, écrit Nicolas de Villars, cinquante prêtres dont y étaient vingt cinq de la communauté. Le recteur et prieur y avaient chacun leur maison. J'ai receu un prêtre enfant de la ville âgé de 105 ans, il s'est confessé et je l'ai communié. Ce prêtre a dit avoir vu le prieur qui était mort 12 ou 14 ans auparavant et aussi le recteur. Cette communauté de prêtres avait de beaux revenus avec la charité qui était grande. » Il y a une station de carême tous les ans. Notre-Dame est la patronne principale de l'annexe et la fête locale tombe le 15 août. Les titres portent : *Ecclesia Nostræ Dominæ et Sanctæ Fidei*... A la prochaine circonscription les deux paroisses passeront au diocèse de Bordeaux. Le titulaire actuel est Antoine Borderie, futur insermenté qui subira la déportation et, après le Concordat, optera lui aussi pour le diocèse de Bordeaux.

SAINT-NAZAIRE

ET SON ANNEXE : SAINT-LÉGER

Dans le pouillé de Valéri ces deux paroisses forment deux rectories indépendantes et font partie de l'archiprêtré de Besaume. Saint-Léger avait été uni, le 22 juin 1499, par Léonard de la Rovère à Saint-Astier à cause de la proximité des lieux et l'insuffisance du revenu. Il fut rattaché vers 1639 à Saint-Nazaire pour les mêmes motifs. A cinquante pas de l'église de Saint-Nazaire il y avait autrefois une chapelle appelée *de Podio* (?) dont il ne reste depuis longtemps que quelques ruines.

L'église de Saint-Nazaire a seize cannes de long, cinq de large et huit de haut. Elle n'est pas lambrissée. Un clocher.

Celle de Saint-Léger a douze cannes de long et cinq de large. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie à la matrice au treizième et à l'annexe au onzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1,222 livres. Il jouit en outre d'un gleysage d'un quart de journal en terre labourable. Sept journaux en terre et vigne situés près de la chapelle de Podio furent usurpés par les huguenots.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout quatre cents communiants. Le curé dessert alternativement les deux paroisses. Le titulaire actuel est Pierre Malaure, ex-hermite, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE BERNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église a seize cannes de long, six de large et six de haut. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième, sauf le blé d'Espagne qui se paie au quatorzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 800 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent-sept communiants dont la moitié sont d'anciens huguenots. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales requises de droit. Notre-Dame est la patronne principale, il y a une fête votive le 1er juin, jour de Saint-Clair. Le titulaire actuel est Pierre Delcruzel, qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Saint-Pierre de Malaure après le Concordat.

NOTRE-DAME DE GABIRAC OU DE PARDAILLAN

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Gaviraco prope Pardalianum, rector ejusdem.* Le prieuré est simple et régulier. Il est en commende, de l'ordre de saint Benoît et de la collation de l'abbé commandataire de Notre-Dame de Nanteuil, au diocèse de Poitiers. Il a été longtemps controversé s'il était régulier ou séculier. On a une nomination de l'Evêque *pleno jure* datant de 1559. En 1603, il se trouve uni au Séminaire d'Agen mais pour retomber bientôt au pouvoir de titulaires particuliers. En 1716, l'un d'eux, Claude-François Brullot, prêtre du diocèse de Besançon, chanoine de l'église d'Auxerre, résigna ce prieuré en faveur de l'Evêque d'Agen « pour être uni au Séminaire et les revenus en être employés à la subsistance des ecclésiastiques pauvres. L'abbé de Nanteuil consentit à l'union le 13 mai de la même année. Tout cela resta sans effet, Claude Brullot garda le prieuré et il eut des successeurs. Le titulaire actuel est Joseph Popin, prêtre du diocèse de Bordeaux. Dans le bourg de Pardaillan il y avait près de la halle, à main droite et du côté du sud, une chapelle dont les huguenots s'étaient emparés et où ils faisaient leur prêche. Ils l'abandonnèrent peu de temps avant 1680.

L'église est à trois cents pas du bourg. Elle a souffert beaucoup pendant les troubles du XVIe siècle. Longue de seize cannes, large de dix, haute de huit, elle n'est ni voûtée, ni lambrissée. Il y avait autrefois deux chapelles, il en reste une du côté de l'Evangile qui est voûtée.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième [1]. Le prieur prend les trois quarts du blé et la moitié du vin, le curé le

(1) Elle produisit, en 1790, 4.079 livres.

reste. La part de ce dernier est estimée 1,208 livres. Le presbytère avec jardin est auprès de l'église.

L'Evêque nomme à la cure.

On compte cinq cent soixante communiants. En 1698 on évaluait à cent quarante-six le nombre des nouveaux convertis. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. La fête patronale est le 15 août. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Duchanin, nommé en 1787 à la suite d'une permutation avec le trop fameux Paganel. Duchanin tiendra tête à la Révolution avec une intrépidité peu imitée, ce qui lui vaudra d'être qualifié d'exalté par les sages. Après le Concordat il sera nommé à Labretonnie.

NOTRE-DAME DE LIGUEUX
ET SON ANNEXE : SAINT-JEAN DE CLUSEAU OU DE LA ROQUILLE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Lignerio, rector ejusdem, de Cluzello et Sancti Pardulphi* [1]. Le prieuré dépend de l'abbaye bénédictine de filles de même nom, au diocèse de Périgueux. L'église de Saint-Pardon, ou de Saint-Marson, comme écrit Nicolas de Vil-

---

(1) Maximire de Ligueux à laquelle on devait avec Gérard de Sala la fondation du monastère de Ligueux, dont elle était la première abbesse, fit avec Pierre de Didonie, abbé de La Sauve de 1155 à 1182, un échange que l'évêque de Périgueux raconte ainsi : « Les religieux de la Sauve avaient une obédience dans l'Evêché d'Agen, l'église de Saint-Pardoux, et les religieuses de Ligueux une maison dans la même paroisse. D'un autre côté, la chapelle des Nauves, voisine de Saint-Saturnin, prieuré de la Sauve, dépendait de Ligueux. Cette proximité de dépendances occasionnait souvent des discussions entre les deux abbayes, confondant leurs revenus, ou donnant aux uns quelque droit sur ce qui appartenait effectivement aux autres. Pour remédier à ces inconvénients il a été convenu que la chapelle des Nauves relèverait de la Sauve et que Saint-Pardoux serait abandonné à Ligueux ». (*Hist. de l'abbaye de la Grande Sauve*, par l'abbé Cirot de la Ville, tom. II, p. 98).

lars, a été rasée par les huguenots et n'a pas été relevée. Il y avait à Ligueux un temple qui a été démoli par un arrêt du Conseil en date du 3 février 1673. A la prochaine circonscription ces paroisses passeront dans le diocèse de Bordeaux.

L'église de Notre-Dame fut complètement rasée par les huguenots. Des matériaux provenant de la démolition on construisit plusieurs maisons et sur l'emplacement on fit passer un grand chemin. Telle qu'elle a été reconstruite elle a dix cannes de long, trois de large et quatre de haut. Elle n'est pas lambrissée. Il y a un clocher.

Celle de Saint-Jean fut aussi en partie rasée par les huguenots et ce qui en restait servit longtemps pour leur prêche. C'est aujourd'hui une petite chapelle lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. L'abbesse de Ligueux, qui est à la fois la patronne et la dame du lieu. prélève toutes les dîmes et les rentes seigneuriales. Elle paie une pension de 780 livres au curé.

C'est l'abbesse qui nomme au bénéfice.

On compte huit cents communiants. La presque totalité des habitants avait embrassé l'hérésie au XVIe siècle. Le culte catholique fut interrompu pendant une quarantaine d'années. Aujourd'hui les deux paroisses sont desservies alternativement par le curé. Le titulaire actuel est Philippe Caussade, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE TAUMERAIGUES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. A la prochaine circonscription elle passera au diocèse de Bordeaux.

L'église a été fort endommagée par les huguenots[1]. Pendant longtemps le service divin s'est fait dans une chapelle presque au milieu des ruines. L'édifice a été restauré dans le courant du siècle. Il est voûté, flanqué au nord d'une chapelle. Il y a un très beau clocher.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le Chapitre collégial de Saint-Emilion, au diocèse de Bordeaux, prend la moitié de tout le revenu, le curé l'autre moitié. La part de ce dernier est estimée 1,100 livres. Il y a deux ou trois sillons de gleysage et quelques rentes foncières.

Le Chapitre de Saint-Emilion nomme au bénéfice[2].

On compte quatre cents communiants. Au XVIe siècle presque tous les habitants étaient passés au Calvinisme. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. Le titulaire actuel est Raymond Ladavière, futur curé constitutionnel de Saint-Caprais d'Agen, et vicaire général de l'Evêque Constant. Après le Concordat il sera nommé curé de Laroque-Timbaut.

SAINT-PHILIPPE

On lit dans le pouillé de Valéri. *In archipresbyteratu Vesalmensi* : *Præceptor et rector Sancti Felicis*. On lit dans les *Mémoires* de Nicolas de Villars à la date de 1603 : Saint-

(1) Nicolas de Villars écrivait en 1603 : « L'église est toute voûtée, mais la voûte est rompue sur le grand autel... ne ferme point et a une grande ouverture d'un côté... il y avait force chapelles. Il n'y a aucun autel, un beau clocher sans cloches. Le prêche s'est fait dans l'église... 27 catholiques, ne s'y fait point de service.

(2) Ce droit lui ayant été contesté par l'Evêque d'Agen, le Chapitre fit valoir ses titres en 1695 : une bulle dans laquelle Hélie, évêque d'Agen, donne au Chapitre de Saint-Emilion l'église de Notre-Dame de Tomaraga ; une seconde bulle dans laquelle le pape Adrien confirme cette donation, enfin une troisième bulle du pape Clément V, institutive du Chapitre de Saint-Emilion, dans laquelle ce pape confirme au Chapitre le droit de nomination aux églises de sa dépendance.

Félix, il y a un prieur-curé. La dénomination de Saint-Philippe a prévalu depuis. A la prochaine circonscription, cette paroisse passera au diocèse de Bordeaux.

L'ancienne église a été rasée par les huguenots. On a rebâti depuis une petite chapelle de huit cannes de long, sur trois de large et de haut. Elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1.080 livres. Il jouit aussi d'un petit gleysage.

L'Evêque nomme au bénéfice [1].

On compte deux cents communiants. Au XVIe siècle tous les habitants sans exception passèrent au Calvinisme. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, pasteur sans troupeau, prêtre sans église, le curé résida à Sainte-Foy. Depuis, il fait régulièrement le service. Le titulaire actuel est François Brulatour, qui disparaîtra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE CAPLONG

ET SON ANNEXE : SAINT-QUENTIN

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector de Campo longo et Sancti Quintini.* A la prochaine cir-

(1) En 1690, l'abbé de La Chancelade au diocèse de Périgueux, fit une nomination au prieuré-cure de Saint-Philippe. L'Evêque d'Agen se prétendit le droit de nommer lui-même à ce bénéfice soit par le droit commun, soit par l'usage. L'abbé envoya alors des mémoires à Mascaron pour justifier ses prétentions et se déclara prêt à en passer par le jugement de ce prélat. Dans les pièces envoyées on voit une copie de la donation faite en 1179 à l'abbé de La Chancelade par Hélie, évêque d'Agen, du consentement du prieur du Mas, de l'archidiacre et de l'archiprêtre... La confirmation de cette donation, en 1187, par Bertrand, évêque d'Agen... des nominations faites par le prieur de La Chancelade, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, en 1594,.. ces titres durent paraître insuffisants ou périmés.

conscription les deux paroisses passeront au diocèse de Bordeaux.

Les deux églises, comme toutes celles de la contrée, ont été fortement endommagées par les religionnaires. Celle de la matrice a vingt cannes de long, quatre de large et huit de haut. Elle n'est pas lambrissée. Celle de l'annexe a dix-huit cannes de long, huit de large et huit de haut, elle n'est pas non plus lambrissée.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 2,300 livres. Il y a à la matrice un pré de trois journaux qui est appelé le pré du recteur.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout trois cents communiants. Presque tous les habitants se firent calvinistes au XVIe siècle et le service divin fut longtemps interrompu. Il est aujourd'hui assuré à l'annexe par le curé et à la matrice par un vicaire. Le patron de celle-ci est saint Pierre ès liens, le patron de celle-là, saint Quentin, mais la fête principale est le 15 août. Le titulaire actuel est Jean Rocher, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE D'EYNESSE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi: Prior de Anessa, rector ejusdem et de Picon.* Le prieuré a été uni à une époque inconnue au Chapitre de Sarlat. Quant au nom de Picon on ignore ce qu'il désigne. A la prochaine circonscription cette paroisse passera au diocèse de Bordeaux.

L'église n'a pas été épargnée par les huguenots. « Elle est toute ruinée, écrit en 1603, Nicolas de Villars, sauf le pignon du clocher qui est sur la porte, le fond de l'église tout rasé, sans

autel ». Lorsque la religion catholique recouvra la liberté dans ce pays, l'église fut remise peu à peu en état. Longue et large de six cannes, elle n'est pas lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le Chapitre de Sarlat prend les trois cinquièmes; le curé, les deux cinquièmes. Les huguenots ont usurpé le presbytère et le gleysage. Il y a une vigne d'un journal qui appartenait jadis à une confrérie de Saint-Pierre et dont le revenu est affecté au luminaire. La cure vaut 910 livres.

C'est l'Evêque qui y nomme malgré les prétentions du Chapitre de Sarlat. Depuis longtemps les collations libres sont en faveur de l'Evêque.

On compte cinq cent quarante communiants. La plupart des familles ont appartenu à la religion prétendue réformée. Le curé est tenu à toutes les fonctions curiales. La fête patronale est celle de saint Pierre et saint Paul. Le titulaire actuel est Nicolas Lafon, qui disparaîtra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DES LÈVES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. A la prochaine circonscription elle passera au diocèse de Bordeaux.

L'église qui était fort belle et bien voûtée n'a pas échappé au vandalisme huguenot. On en a restauré une partie où se fait le culte. Ce retranchement a dix cannes de long, trois de large ; il est couvert d'une voûte.

Il y avait autrefois un temple qui a été démoli par un arrêt du Conseil, en date du 17 mars 1671.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé

prend tout le revenu qui est estimé 1,000 livres. Il y a un gleysage d'un demi journal en terre labourable [1].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent trente communiants. Le service divin a été longtemps interrompu, les habitants appartenant alors en grande majorité à la religion prétendue réformée. Le prêche s'est fait même pendant quelque temps dans l'église. Aujourd'hui le curé fait toutes les fonctions de sa charge. Le patron est saint Pierre ès liens ; le titulaire actuel est Léonard Ricard qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE LOUBÈS
ET SES ANNEXES : NOTRE-DAME D'UFFER ET SAINT-MARTIN DE MONTAILLAC

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector Beate Marie de Pufferto, Sancti-Andree de Theobone et de Monte Cailhaco.* Dans ses *Mémoires* Nicolas de Villars cite comme ci-dessus les trois églises de Saint-Pierre, de Notre-Dame et de Saint-Martin comme formant une même rectorie.

L'église de Saint-Pierre a été démolie au XVIe siècle par les hérétiques. Elle était grande et belle sur un plan cruciforme avec deux chapelles. Celle qui existe aujourd'hui n'est qu'un réduit aménagé dans les ruines de l'ancienne. Elle est longue de huit cannes, large de trois. Le chœur est voûté, le reste lambrissé. Il y a à l'est une chapelle dédiée à Notre-Dame.

---

[1] Cette paroisse avait été donnée au monastère de La Réole, par Raymond Bernard, évêque d'Agen (1128-1149).

Celle de Notre-Dame, non moins éprouvée, est dans un lieu désert. Elle a dix-huit cannes de long sur six de large, elle n'est pas lambrissée.

Celle de Saint-Martin a gardé ses anciennes proportions : vingt cannes de long sur huit de large et dix de haut. Elle n'est pas non plus lambrissée.

Après que le temple eut été démoli par un arrêt du Conseil, en date du 7 mars 1672, le service personnel de la religion P. R. continua de se faire au château de Théobon, chez le seigneur du lieu.

Dans les trois paroisses la dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 2,000 livres. Il y a à Loubès un presbytère avec grange et jardin et un gleysage de deux journaux.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte neuf cents communiants. A la fin du XVIe siècle les habitants appartenaient en grande majorité à la religion P. R. Le curé dessert la matrice et un vicaire les deux annexes. La messe se dit deux dimanches sur trois à Uffer et un dimanche sur trois à Montaillac. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Dhéliot qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE RIEUCAUD

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Rivonaco.* L'appeau du diocèse de 1593 qui diffère peu du pouillé de Valéri, porte : *Prior de Rivo cavo, rector de Rivo cavo.* Le prieuré est simple et séculier et de la nomination de l'Evêque. A la prochaine circonscription cette paroisse passera au diocèse de Bordeaux.

L'église était autrefois toute voûtée. On a laissé tomber

par incurie une grande partie de la voûte. Il y a deux ailes séparées de la nef par des piliers de pierre.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le prieur prend tout le revenu et paie la portion congrue du curé.

Malgré quelque prétention du prieur, l'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre ès liens. Le titulaire auctuel est Jean-Baptiste Bousquet, qui mourra dans le courant de 1789, et aura pour successeur Jean Teyssandier. Ce dernier refusera le serment, s'exilera en Espagne et après le Concordat sera nommé à Ségalas.

SAINT-SERNIN (DE DURAS)

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église avait été endommagée par les huguenots mais elle a été bien réparée vers 1650. Elle est aux trois quarts lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 3,460 livres. Il y a un presbytère avec grange et jardin et quelques terres de gleysage.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a sept ou huit cents paroissiens répartis en cent quinze feux. Le curé est obligé à toutes les fonctions de sa charge. Le patron est saint Sernin. On célèbre aussi deux fêtes votives : la Fête-Dieu et sainte Quitterie [1]. C'est tout ce qui

---

(1) A un quart de lieue de l'église Saint-Sernin, il y avait une chapelle dédiée à sainte Quitterie. On y disait la messe en 1603, au rapport de Nicolas de Villars. Elle

reste de deux antiques confréries de ce nom. Le titulaire actuel est Jean Bonnard, archiprêtre de Sainte-Foy, futur insermenté, qui sera incarcéré pendant la Révolution et sera nommé aumônier de l'hospice d'Agen après le Concordat.

SAINT-VINCENT DE SAVIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. Elle a perdu son annexe : Sainte-Croix des Aigrons qui a été érigée en cure en février 1786.

L'église a vingt cannes de long, huit de large et douze de haut. Le sanctuaire est lambrissé.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 3.446 livres. Il y a un presbytère avec un enclos auprès de l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Vincent, diacre d'Espagne, dont la fête tombe le 22 janvier. Le titulaire actuel est Martial Castanet, futur insermenté et déporté, qui, après le Concordat, refusera la cure de Duras pour rester dans sa paroisse.

---

mba ensuite en ruines. Alors quelques paroissiens plantèrent quelques piquets de ois pour soutenir une couverture de feuillage que l'on remplaça ensuite par une harpente et des toiles. On y disait la messe une fois l'an encore en 1650. Enfin, le auvre oratoire fut tout à fait délaissé et interdit par Claude Joly.

ARCHIPRÊTRÉ
DE MARMANDE OU D'ESCASSEFORT

Archiprêtre de Marmande :

FRANÇOIS LEANDRE MARTIN DE BONNEFOND
Curé de Marmande.

SAINTE-ABONDANCE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior et rector de Virazello, Sancte Habundantie et Sancti Pardulphi.* La paroisse de Sainte-Abondance a été érigée en 1666 en vicairie perpétuelle à la requête de M. de Maurès, prieur de Virazeil.

L'église est longue de seize cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée ; il y a un clocher.

La dîme du blé, du vin et des menus grains se paie au onzième. Le prieur et le curé de Virazeil prennent toute la dîme, le premier les deux tiers, le second le tiers et paient par moitié la portion congrue du vicaire perpétuel.

Le prieur de Virazeil nomme et présente au bénéfice.

On compte deux cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Fiacre et il y a de temps immémorial une confrérie en l'honneur de ce saint. Le titulaire actuel est Léon Hippolyte Héraud, qui donnera sa démission en 1790 et aura pour successeur Jean Bacquey. Ce dernier prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Beaupuy après le Concordat.

SAINT-BARTHÉLEMY (DE LA PERCHE) ET SES ANNEXES : NOTRE-DAME DE MONTIGNAC ET SAINT-PIERRE DE VIRAGUET

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie « *Sancti Bartholomei de Biraguet et de Montinhac* ». En 1597, Nicolas de Villars, constate dans ses *Mémoires* que l'église de Viraguet « est toute démolie sans aucun vestige de fondement ». En 1675, il y avait encore un autel et une croix de bois sur son emplacement et on y disait la messe une fois dans l'année, le jour de saint Pierre ès-liens.

Les huguenots avaient bâti un temple vers 1650 dans le faubourg de Saint Barthélemy. Ce temple, construit contrairement aux édits de pacification, fut démoli le 3 mars 1673 par un arrêt du Conseil d'Etat, en date du mois de février de la même année, obtenu à la sollicitation de Claude Joly.

L'église de Saint-Barthélemy, était autrefois là où est le château. Son clocher sert de tour à cet édifice. Elle avait été démolie par les huguenots, lorsque le seigneur du lieu jugea à propos de faire construire son château sur ses ruines. Depuis, il est vrai, il a fait bâtir en compensation l'église

actuelle. Cette église est longue de treize ou quatorze cannes, large et haute de six. Elle n'est pas voûtée. Il y a une chapelle de chaque côté.

Celle de Montignac est en rase campagne. Il y a seulement à cent pas deux ou trois maisons. Elle est longue de douze cannes, large et haute de cinq.

A Saint-Barthélemy la dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend toute la dîme sauf soixante sacs de froment et vingt et un sacs de seigle, qu'il doit abandonner au seigneur du lieu et douze sacs de froment et six de seigle qu'il cède au seigneur de Montastuc, en vertu d'une prétendue inféodation. Il y a apparence que c'est plutôt une usurpation des seigneurs de Lauzun pendant qu'ils étaient maîtres de cette terre. Il y a un gleysage en pré dont le curé jouit à la charge d'entretenir le luminaire de l'église. A Montignac la dîme de tous les fruits se paie au douzième à l'exception des menus grains qui n'ont pas de cote réglée. Le prieur de la Réole prend les trois huitièmes des gros fruits, le curé les cinq huitièmes et tous les menus grains. Le revenu total de ce dernier est estimé 2,500 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout neuf cents communiants. Les deux églises ont droit au service ordinaire, la matrice est desservie par le curé, l'annexe par un vicaire. Le patron de la première est saint Barthélemy apôtre, dont la fête est célébrée avec un grand concours de peuple. La seconde est sous le patronage de Notre-Dame de l'Annonciation et de saint Michel. Il y a un hôpital administré par un syndic avec des biens fonds d'une valeur de 28,815 livres [1]. Le titulaire actuel est Joseph François de Champier, ex-jésuite, l'un des meilleurs curés du diocèse, qui subira la déportation, sera nommé, après le

---

(1) Ils ont été légués par Marc de Conord, dans son testament en date de 7 septembre 1770.

Concordat, d'abord à Saint-Hilaire d'Agen et peu à près à Notre-Dame de la même ville.

SAINT-BRICE (DE LEVIGNAC).

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de quatorze cannes, large de trois, haute de quatre. Elle n'est pas voûtée. Une chapelle à droite en entrant.

La dîme de tous les fruits se paie au vingtième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1,000 livres quittes.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre-vingts communiants qui ont droit au service paroissial ordinaire. Le patron est saint Brice, évêque de Tours. Il y a une grande fête le 15 août. C'est tout ce qu'il reste d'une antique confrérie qui était sous le patronage de Notre-Dame de l'Assomption. Le titulaire actuel est Antoine Boisseau, futur constitutionnel, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-EUTROPE D'ALLEMANS

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie *de Alamanis veteribus*. Il y avait autrefois sur le territoire de cette paroisse une seconde église sous le vocable de Saint-Martin. « On rapporte, écrivait en 1603, Nicolas de Villars, qu'autrefois il y avait un recteur à part et que la paroisse était

divisée par un petit ruisseau qui coule entre deux vignes. Le dernier recteur l'a fait bâtir en l'état qu'elle est et son tombeau au milieu ; il ne s'y fait service qu'une fois l'an. D'autres tiennent ledit Saint-Martin pour une chapelle seulement.» En 1666 les murailles étaient encore de leur hauteur, mais il n'y avait ni toit, ni porte, et l'intérieur était rempli d'herbes et de ronces.

L'église paroissiale est longue de trente pas, large de douze, haute de quatre cannes. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié.

La dîme de tous les fruits se paie au quatorzième. Le seigneur du lieu N. Bardouin, prend la moitié de la dîme en vertu d'une inféodation prétendue qui pourrait bien n'être qu'une usurpation. L'autre moitié revient au curé dont le revenu est exactement de 1.400 livres, y compris 100 livres de novales que lui abandonne le décimateur inféodé. Il y a un presbytère et un petit gleysage obituaire [1].

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jacques-Christophe Serre, qui se montrera constitutionnel ardent et qui mourra à l'époque du Concordat.

SAINT-GEORGES DE BIRAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est dans un bourg. Elle est longue de vingt-cinq cannes, large et haute de six et en partie voûtée. Du côté de

(1) Par un codicile de son testament en date du 21 décembre 1730, demoiselle Bonmartin de Lagrange, veuve de Bonneau, sieur de Monrival, laissa deux pièces de vigne obituaires, l'une dite du Péri estimée 590 livres en 1790 et l'autre de Sirey au Broudon d'une valeur de 2.140 livres.

l'Epître, il y a une chapelle voûtée dédiée à saint Jean, qui a été bâtie par Jean Valéri [1]. Du côté de l'Evangile, il y a d'abord la chapelle de Sainte-Catherine, qui appartient aux seigneurs de Birac, puis celle de Notre-Dame de Pitié. Celle-ci a été bâtie, en 1531, par un prêtre appelé Cordi, qui y attacha une fondation de trois messes par semaine. Cette fondation convenablement réduite, car le revenu qui lui est affecté ne dépasse pas 12 livres, est aujourd'hui acquittée par le curé. Il en est de même de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie dans la chapelle de ce nom.

---

(1) Jean Valéri ou de Valier était originaire du diocèse d'Yvrée, en Piémont, commme il nous l'apprend lui-même : « Tempore mei Joannis Valerii, clerici et notarii, Yporegiensis diocesis, patriæ Pedemontani... » Il était attaché, en qualité de secrétaire, à la personne de son compatriote, Antoine de la Rovère. Celui-ci l'envoya à Agen en 1520 y prendre pour lui possession de l'évêché. On sait que ce prélat y vint lui-même en 1521. Le 20 juillet de la même année, il donna à son protégé la cure de Birac. Valéri ne tarda pas à y attirer et à y établir quelques-uns des siens qui y firent souche. Leurs descendants, connus sous le nom de Depui en 1680, avaient encore, à cette époque, droit de banc et de sépulture dans la chapelle Saint-Jean, dite de Valéri, du nom de son fondateur. Suivant la déplorable coutume du temps, ce Valéri cumula les bénéfices de Birac, de Sembas, de Latoupinerie, de Sainte-Colombe de Pujols, de Notre-Dame d'Allès, de Chanoine de Saint-Etienne, etc... Sous l'épiscopat du Cardinal de Lorraine il devint aumônier de la Reine, évêque suffragant ou *in partibus* de Carles, vicaire général et official d'Agen sur la recommandation de César Frégose, père de l'évêque de ce nom, qui fut dans la suite assassiné en haine de la France. Cette particularité, dit Labénazie, donne quelque créance à cette opinion des MM de Sainte-Marthe que l'évêché fut vacant après la mort d'Antoine de la Rovère jusqu'à ce que celui auquel il était destiné eut atteint l'âge canonique pour être sacré. Janus Frégose aurait été cet évêque mineur et Jean de Lorraine ainsi que Mathieu Bandelli de simples régents ou administrateurs. Valéri continua sous Bandelli les fonctions de suffragant et de vicaire général. Il fit même en 1551 pour ce prélat très fin de siècle comme on dirait aujourd'hui, la visite du diocèse. On a aux Archives de l'Evêché, (B. 1), 288 procès-verbaux de cette visite. Il y a en tête le mandement « d'un style très fleuri » de Mathieu Bandelli. Valéri nous a laissé un pouillé qui donne un état assez exact du diocèse à la fin du moyen-âge. C'est le plus ancien document de ce genre que nous ayons. Dans le cours de sa visite il reçut sa nomination à l'évêché de Grasse. Ce titre était simplement fictif. Janus Frégose touchait tous les revenus de cet évêché comme tous ceux de celui d'Agen d'ailleurs, sous couleur d'administrer le temporel. En 1559 Valéri reçut sommation de résigner son évêché. Il était encore vicaire général de Janus Frégose le 12 août 1558. On a dit que ce prélat l'avait révoqué. Il mourut en 1565 et fut enseveli dans la Cathédrale Saint-Etienne.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. L'Evêque prend les trois quarts de toute la dîme et le curé le quart [1]. Le revenu net du curé est de 2.600 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de huit cartonnats dont la moitié est en vigne, la moitié en terre labourable.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte neuf cents communiants auxquels le curé, assisté d'un vicaire, doit le service ordinaire. Outre la fête patronale il y a trois fêtes votives : de saint Roch, de la Dé-

---

(1) En donnant, le 20 juillet 1521 à Valéri, son secrétaire, la cure de Birac, Antoine de la Rovère fit insérer, dans le titre même, une clause, par laquelle il cédait au nouveau curé, pour en jouir pendant son épiscopat, tous ses droits sur la dîme de cette paroisse. Tout puissant sous le cardinal de Lorraine et Mathieu Bandelli qui ne parurent d'ailleurs pas à Agen, Valéri profita de la position qu'il occupait à l'Evêché, pour subtiliser la minute de son titre. C'est ainsi qu'il put jouir en paix, jusqu'à sa mort, au détriment de la mense épiscopale, de l'entière dîme de Birac et la transmettre même à ses successeurs. De ce fait, la cure de Birac était devenue l'un des plus riches bénéfices du diocèse : si bien qu'en 1630 le recteur demanda qu'elle fut érigée en prieuré simple et séculier, l'adjonction d'un vicaire perpétuel devant permettre de faire le service avec plus de dignité, de créer des messes matutinales, de multiplier les instructions, etc..... En conséquence Claude Gélas, qui était alors évêque, prescrivit une enquête de *commodo* et *incommodo*. Cette enquête ayant été très favorable au projet, le prélat donna son consentement et intervint auprès du souverain Pontife pour obtenir l'érection canonique du prieuré. Les choses n'aboutirent pas on ne sait pour quelle cause et le curé continua à jouir, de la meilleure foi du monde, de la totalité de la dîme de son bénéfice. Or un beau jour, en 1639, le titre de donation expédié sur parchemin, signé et scellé, fut trouvé par la plus grand des hasards dans une tour qui avait appartenu à Valeri. Voici le fait. Cette tour, dite de La Cassaigne et située à une demie lieue d'Agen était depuis longtemps inhabitée. On savait qu'elle renfermait un coffre bourré de papiers et de titres. Un ecclésiastique des environs qui était en quête de quelque pièce, s'adressa au propriétaire, le seigneur de Seiches. Celui-ci lui donna la clef fort gracieusement et c'est ainsi que se fit la découverte. Le titre fut alors porté à M. Delbène qui se mit aussitôt en devoir d'intenter un procès en revendication. La procédure traîna en longueur jusqu'en 1648. Alors le curé, mû par les bonnes raisons qui militaient en faveur de l'évêque, abandonna purement et simplement les trois quarts de la dîme dont il avait indûment joui jusque-là. Ce curé était de la maison de Birac. L'évêque par pure gracieuseté céda, pour un espace de quinze ans, ces trois quarts de dîme au seigneur de Birac. A l'avénement de M. Joly, le curé voulut reprendre la totalité de la dîme, mais il fut débouté de ses prétentions et le 1er avril 1666 la mense épiscopale fut définitivement réintégrée dans tous ses droits. La dîme de Birac avait été délaissée a l'évêque d'Agen en 1264.

dicace de l'Eglise et de saint Fabien et saint Sébastien. Une antique confrérie de Saint-Georges se charge d'entretenir le luminaire. Les Pères de la Mission ont fondé vers 1658 une confrérie de Dames de charité pour l'assistance des malades dans leurs besoins spirituels et corporels. Un curé a laissé deux pièces de vigne dont le revenu qui est de soixante livres environ est distribué aux pauvres sur des mandats délivrés par le curé de la paroisse. Un autre curé a laissé en 1757 un capital de 1,000 livres dont le revenu, 50 livres, doit être employé à doter une jeune fille pauvre ou bien à faire apprendre un métier à un garçon pauvre. L'un et l'autre sont désignés par un bureau composé du curé, des consuls et du syndic de la communauté. Le titulaire actuel est Bernard Prudhomme qui adhérera bruyamment à la constitution civile du clergé et mourra pendant la Révolution.

SAINT-GEORGES DES VENNES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de douze cannes, large de trois, haute de six. Elle n'est pas voûtée.

La dîme du blé et du vin se paie au treizième, des menus grains au quinzième et au grenier. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 4,543 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale de saint Georges, il y a une fête votive le jour de sainte Radegonde. C'est tout ce qu'il reste de deux antiques confréries. Le titulaire actuel est Louis Béchade de Labarthe, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-JEAN DE SEYCHES

ET SON ANNEXE : SAINT-PARDOUX

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector de Ceyssas, Sancti Pardulphi et de la Peyradiras.* Saint Pierre de Peyrières est une cure indépendante.

L'église était hors des murs avant les guerres de religion. Nicolas de Villars écrivait dans ses *Mémoires* en 1597 : « L'église a été tout à fait ruinée et rasée dès les premiers troubles. Elle était hors la ville. Maintenant a été transférée depuis dix-huit ans dans le bourg par permission de M. Frégose, donnée au recteur, en une maison bâtie de torchis assez spacieuse et bien au dedans fournie de meubles d'église. A remarquer sur l'autel une belle custode d'airain qui se lève avec une corde, dans laquelle il y a une belle boîte d'argent pour y tenir le Saint Sacrement avec une grande couronne d'argent entourée de perles et de pierreries, couverte d'un ciel de damas vert et de franges de soie. » En 1632, l'archiprêtre visiteur mettait dans son verbal : « L'église est peu décente à cause que c'est une vieille maison de quelque particulier qui marque plutôt une maison ruinée et inhabitable qu'une église. » On y fit en 1666 des réparations considérables sans réussir à en faire un monument. Vingt ans après dame Marie de Majauce, veuve de messire Jean de Mosnier en son vivant Conseiller du Roi au Parlement de Guyenne, seigneur et baron de Seyches, Peyrières et Saint-Laurent, entreprit de la rebâtir à ses dépens par un sentiment de piété envers Dieu et de bonté envers ses tenanciers. Elle fut achevée en 1689 et consacrée par Mascaron le 9 avril 1690 [1]. La

(1) Voici tel qu'il est imprimé sur parchemin l'acte de consécration : « Ego Julius de Mascaron Dei Providentia et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Episcopus et comes Aginnensis, Regi ab omnibus consiliis et sacris concionibus, consecravi Eccle-

nef est longue de quatre-vingt quatre pieds, haute de trente et un pieds, large de quarante-six y compris les bas-côtés. Ces bas-côtés, de même longueur que que la nef, ont dix-sept pieds de haut et dix de large. Le sanctuaire a seize pieds de long sur trente-six de large. De part et d'autre sont les sacristies qui font suite aux bas-côtés et qui ont quinze pieds de long sur douze de large. Enfin l'édifice est couronné par le presbytère ou chœur qui a quatorze pieds de long sur trente-six de large et qui est lui-même flanqué de deux chapelles dont l'une à droite est dédiée à Notre-Dame du Rosaire, l'autre à gauche à saint Jean-Baptiste. L'église est entièrement lambrissée et l'on admire les belles peintures murales du presbytère, des chapelles et du sanctuaire et celles, moins fines, de la nef et des bas-côtés.

L'église de l'annexe est tout à fait en rase campagne, éloignée du village et de toute habitation. Elle est longue de douze cannes, large de cinq, haute de quatre, bâtie en torchis et non voûtée.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 5,500 livres.

L'évêque nomme au bénéfice.

On compte en tout six cent vingt communiants. La matrice est desservie pat le curé et un vicaire, l'annexe par un autre vicaire qui réside à Seyches. Le titulaire actuel est Joseph Bourrillon (1), qui refusera le serment et mourra pendant la Révolution.

---

siam istam de Seiches et Altare hoc in honorem sancti Joannis Baptistæ et Reliquias sanctorum martyrum Desiderii, Felicissimi, Fortunati, Innocentii, Modesti et Liberatæ in eo inclusi, et singulis Christi fidelibus, hodie unum annum et in die consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de vera Indulgentia, in forma Ecclesiæ consueta concessi. Anno salutis M. D. C. XC. quinto Idus mensis Aprilis. Sedente in cathedra Petri, Alexandro octavo Pontifice maximo. Regnante in Galliis Ludovico Magno. Julius Episcopus et comes Aginnensis.

(1) Plusieurs prêtres de ce nom et probablement de la même famille ont exercé le saint ministère dans cette paroisse. Il convient de citer entre autres Jean Bourrillon

SAINTE-MADELEINE DE PUYGUIRAUD

L'appeau synodal de 1593 porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Podio Guiraldo et de Capella.* Ce prieuré, de l'ordre de saint Benoît, dépendait de l'abbaye de Clairac. Il a été uni au Collège d'Agen en 1713. L'église du prieuré, sous le vocable de saint Martin, était au bas de la colline. Elle fut détruite si complètement qu'il n'en restait pas pierre sur pierre en 1603. L'église de Sainte-Madeleine n'était que la *chapelle* du château que le seigneur donna pour remplacer l'église disparue. Elle se trouvait elle-même en 1603 dans le plus déplorable état et elle a dû attendre jusqu'en 1734 une restauration sérieuse. Elle est longue de seize cannes, large de six, haute de cinq.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains à discrétion. Le prieur prend la moitié du blé et le tiers du vin avec tous les menus grains, dîme verte et carnelage. Le prieur de la Réole et celui du Mas prennent chacun le huitième du blé et le sixième du vin, et le prieur de Marmande le quart du blé et le tiers du vin. Le prieur de Puyguiguiraud a droit encore au quart des grains dans la paroisse de Bayssac.

---

qui fut au XVIIe siècle l'un des premiers curés du diocèse. Né à Lauzun vers 1640, il prit le grade de bachelier en théologie et passa deux ans au Séminaire d'Agen. Après quoi il fut ordonné prêtre par Cl. Joly. En 1660 il fut nommé curé de Seyches, sur la résignation de son frère Léonard. Comme en ce temps-là sans doute « la valeur n'attendait pas le nombre des années » il fut fait à l'âge de 30 ans, le 1er octobre 1673, archiprêtre de Marmande par le même prélat qui portait sur lui ce jugement : vit sans reproche, fait son devoir, est capable, prêche, a soin de son église et de ses paroissiens. Jean Bourrillon jouit d'une faveur encore plus grande auprès de Mascaron qui lui confia de nombreuses missions de confiance. C'est lui qui fit construire l'église actuelle de Seyches, grâce aux libéralités qu'il avait sans doute provoquées, de la châtelaine, Marie de Mosnier, comme il est dit plus haut. Un autre Jean Bourrillon, probablement neveu du curé de Seyches en 1780, est mort en 1835, vicaire de cette paroisse et bienfaiteur du Séminaire.

On compte cent communiants. Cette paroisse a été desserservie par un prieur jusque vers l'année 1584. A partir de cette époque, elle fut longtemps sans église et sans prêtre. En 1594, Nicolas de Villars la plaça sous la houlette du vicaire de Bouillas. Par abus, le curé de Marmande la fit longtemps desservir par ses vicaires, mais il fut exonéré en 1674, par un arrêt du Parlement, de cette prétendue obligation. Claude Joly et Mascaron se préoccupèrent de la fausse situation où languissait depuis tant d'années cette paroisse. Voyant que faute de ressources, elle ne pouvait être érigée en vicairie perpétuelle, ils voulurent la déclarer prieuré-cure. Mais leurs ordonnances à ce sujet furent cassées et déclarées abusives par arrêt du Parlement en 1672. On prit alors le parti d'y placer un vicaire amovible aux dépens des décimateurs et ce *modus vivendi* dure encore aujourd'hui.

SAINTE-MARTIANE D'ESCASSEFORT
ET SON ANNEXE : SAINT-AVIT

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior Descassefort, rector ejusdem et Sancti Avicti.*. Le prieuré, de l'ordre de saint Benoît, dépend de l'abbaye de La Sauve, au diocèse de Bordeaux. « Les seigneurs d'Escassefort renoncèrent en 1096, entre les mains de Anselme Sanche, abbé de La Sauve et successeur de Saint-Gérard au droit de patronage de l'église de leur seigneurie, et des dîmes de toute la paroisse, dont ils jouissaient, comme ils confessent, injusment et par une très mauvaise coutume qui s'était glissée parmi les séculiers, de posséder les dîmes ecclésiastiques et de les laisser comme des héritages à leurs enfants [1].

---

[1] Chartul. maj. fol. 182. — Histoire de la Grande Sauve, par l'abbé Cirot de La Ville, tome II, p. 7.

« Du temps d'Audebert [1], un seigneur, Falquet de Gardère, effrayé des anathèmes fulminés par plusieurs conciles contre les possesseurs des biens ecclésiastiques avait remis à l'abbé de la Sauve l'église de Saint-Avit. Les deux prêtres qui y exerçaient le saint ministère, se refusèrent à reconnaître la juridiction de l'abbé et du prieur d'Escassefort, se mirent sous la protection des chanoines de Saint-Vincent du Mas et leur persuadèrent de faire valoir, en leur nom, des droits à la propriété de Saint-Avit. Les choses en étaient là lorsque Raymond [2], saisi de cette affaire, se transporta sur les lieux, tint dans Agen deux assemblées du Chapitre et des religieux et mit fin au différend en confirmant à ceux-ci les églises de Saint-Avit, de Prignac [3] et de Saint-Symphorien de Leu [4]. Ces églises sont énumérées parmi les vingt et une du diocèse d'Agen dont le mêmeRaymond confirma la possession à l'abbaye de la Sauve, vers 1144 [5], ainsi que dans la bulle du Pape Célestin III expédiée, vers 1197, pour confirmer les droits et les possessions de cette abbaye [6].

» Actifs contre les progrès de l'hérésie [7], les religieux de la Sauve construisirent en Agenais et confièrent à la garde d'une société de chevaliers le château d'Escassefort. Les seigneurs de ce lieu engagèrent vivement l'abbé Geoffroy II à établir un centre de défense contre les attaques des hérétiques qui combattaient nos dogmes par la doctrine et par l'épée. L'abbé craignant pour la discipline des prieurés de l'Agenais le tumulte des armes, résista longtemps à toutes les

---

(1) Aldebert (1118-1128) 29e évêque d'Agen (Cat. de l'*Ordo*).

(2) Raymond-Bernard du Fossat (1128-1149), successeur d'Aldebert (Ibid.)

(3) Saint-Etienne de Prignac, annexe de Saint-Pierre de Londres avant la Révolution.

(4) Cette paroisse n'existe pas, au moins sous ce nom-là, dans aucun de nos anciens pouillés.

(5) Charta Raimundi. Aginn. ep. — Chartul. min., 93. — Gall. Christ. 2 Instrum. 430. — Cirot de la Ville, op. cit. page 57 et suiv.

(6) Cette hérésie, renouvelée du manichéisme, attaquait surtout le saint sacrifice de la messe, la communion et l'aumône.....

instances et quitta ce monde avant de les avoir satisfaites. Ce fut seulement vers 1231, que le château au moins terminé près de l'église d'Escassefort, Guillaume Amanieu, vicomte de Vesone, Etienne et Anier de Caumont, Raymond de Bouglon, Pierre de Gontaud, Sanche Garsie et Guillaume de Clairac convinrent avec l'abbé Grimoald, 1° qu'ils feraient bâtir une muraille du côté de l'orient, qui prendrait depuis l'église jusqu'à l'extrémité du château, afin qu'il fût entièrement séparé du cloître et qu'ils n'y eussent aucune entrée ; 2° que les religieux pourraient sortir de leur maison et y rentrer quand bon leur semblerait sans aucun danger ; 3° que les chevaliers ne leur apporteraient aucun obstacle ni trouble dans la levée de leurs revenus et en particulier de ceux qu'ils tiraient du marché ; 4° qu'ils donneraient libre passage à ceux qui viendraient au prieuré ou s'en retireraient et qu'ils les assisteraient contre tous ceux qui leur feraient quelque injure ; 5° qu'ils n'en exigeraient rien non plus que des religieux pour quelque cause que ce pût être[1] ».

Cette citation donne quelque idée de l'importance au Moyen-Age du prieuré d'Escassefort. Il tomba en pleine décadence pendant l'occupation anglaise[2]. Relevé vers 1463 avec les églises qui en dépendaient, il reçut le dernier coup pendant les troubles de l'hérésie calviniste[3]. Est-ce pour rendre hommage à sa grandeur évanouie que l'on donna son nom vers 1600 à l'un des douze archiprêtrés qui furent alors créés ?

L'église d'Escassefort a été consacrée par Jean Valéri, évêque de Carles et vicaire général d'Agen, le 13 octobre 1549. Profanée pendant les guerres de religion, elle a été

(1) Hist. de la Grande Sauve, par l'abbé Cirot de la Ville, t. II, p. 176 et suiv.

(2) Cirot de la Ville, op. cit. t. II, p. 283 et suiv.

(3) En 1603 Nicolas de Villars écrivait dans ses *Mémoires* : « Il y a la place de la maison du prieur où durant les troubles on y jeta un grand couvert pour y retirer les paysans et y avait-on fait quelques estableries mêmes pour pourceaux dont il en restait encore que l'on commande d'ôter.

réconciliée par Nicolas de Villars qui, le 30 avril 1603, consacra le maître-autel en l'honneur de sainte Martiane; l'autel du côté de l'Epître, en l'honneur de saint Côme et de saint Damien; celui du côté de l'Evangile, en l'honneur de saint Georges et de sainte Anne. Elle est longue de seize cannes, large de dix, haute de douze. Elle n'est pas voûtée. Un beau clocher.

Celle de Saint-Avit est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq et n'est pas voûtée.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au treizième. A la matrice l'abbé de la Sauve prend les trois quarts de la grosse dîme, le curé le quart et tous les menus grains. La part de l'abbé a été affermée en 1784 au prieur de Saint-Nicolas-lès-Angers. Le curé est seul décimateur à l'annexe et son revenu total est exactement de 4.137 livres. Il y a à Saint-Avit un petit presbytère.

L'abbé de la Sauve nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants à la matrice et trois cents à l'annexe. Outre le curé, l'abbé de la Sauve paie deux cordeliers de Marmande pour dire une première messe à Escassefort et pour desservir Saint-Avit. Le titulaire actuel est Pierre Bayle, futur constitutionnel ardent qui ne sera pas employé après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE LA BROUSSE OU POUSSAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume. Il parait qu'elle doit son existence à quelques particuliers qui, pour leur commodité particulière, bâtirent l'église vers le XVIe siècle. D'une très petite étendue, c'est à peine si elle peut fournir à la subsistance de son pasteur. Mascaron eut le

projet, en 1683, de l'unir à celle de Notre-Dame de Rebec, préalablement détachée de Puymiclan. Ce projet n'a pas été exécuté.

L'église est longue de dix cannes, large et haute de quatre. Elle n'est pas voûtée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 385 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte au maximum cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Dubos qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN DE GARDELLES
ET SON ANNEXE : SAINT-CLOUD

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume les deux rectories *Sancti Martini de Gardella et de Sancto Cofes*. Saint-Coffert est le nom vulgaire de Saint-Cloud.

L'église de la matrice est tout à fait champêtre et isolée. Elle est longue de huit cannes, large de deux, haute de quatre.

Celle de l'annexe est longue de six cannes, large de deux, haute de quatre. Elle n'est pas voûtée.

Dans les deux paroisses la dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui a peine à atteindre le chiffre de la portion congrue. Il y a un presbytère à Saint-Cloud, où le curé réside.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout une cinquantaine de communiants. Les deux paroisses sont desservies alternativement par le curé. Le titulaire actuel est Pierre Lartigue, qui mourra dans les premières années de la Révolution.

SAINT-MARTIN DE LABRETONIE OU DE VERTAMPTON

ET SON ANNEXE : SAINT-JEAN DE PELICHNON OU D'AGMÉ

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie *Sancti Johannis de Podio et de Bertopont.*

L'église de la matrice a onze cannes de long sur six de large et de haut. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle dédiée à l'Immaculée Conception et bâtie par le sieur de Souffren.

Celle de l'annexe est longue de sept cannes, large et haute de quatre. Elle n'est pas voûtée.

Dans les deux paroisses la dîme du blé et du vin se paie au onzième, des menus grains au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1.600 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre vingt-dix communiants à la matrice et soixante à l'annexe. Les deux paroisses sont desservies alternativement par le curé. Le titulaire actuel est Pierre Rabié, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MARTIN D'OLMEYRAC OU DE LA TOUPINERIE

Le pouillé de Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie *Dolmeyrac et d'Aguassas.*

L'église est longue de douze ou treize cannes, large et haute de six. Elle n'est pas voûtée.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 882 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Laguionie, futur constitutionnel qui aura une conduite déplorable pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE BAYSSAC
ET SON ANNEXE : SAINTE-MÉMOIRE DE MASSURT

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector sancti Michaelis, alias sancti Martini de Villars.* On disait aussi Sainte-Mémoire de Massurt, et ce dernier nom a prévalu définitivement. Notre-Dame de Bayssac était une sorte d'annexe de l'évêché. Les évêques d'Agen la faisaient desservir par des vicaires amovibles, sans qu'elle ait jamais eu, avant 1678, de recteur particulier. L'église fut détruite, dit-on, par les huguenots lors de leur première révolte. On en voyait encore les fondements à fleur de terre en 1680. Sans église et sans pasteur, les habitants se répandirent dans les paroisses voisines pour y remplir leurs devoirs religieux. Ce ne fut pas sans protestations de la part des curés, notamment de Massurt et de Marmande, qui n'avaient aucun intérêt dans le dimaire de Bayssac. En 1678, Claude Joly se décida à ériger cette paroisse en vicairie perpétuelle, il nomma un titulaire et lui assigna, pour y faire ses fonctions, l'église de Massurt. Enfin, en 1680, Mascaron unit les deux bénéfices. Entre temps ils avaient dû être rattachés à Mar-

---

(1) D'après la tradition, sainte Mémoire serait l'un des Saints Innocents.

mande, car, encore en 1789, le titre de cette cure les porte comme annexes.

L'église est isolée, longue de neuf cannes, large et haute de quatre, non voûtée.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. Primitivement, l'Evêque prenait à Bayssac la moitié des gros grains, les deux tiers du vin et des menus grains ; le prieur de Puyguiraud le quart des gros grains ; l'archidiacre de Marmande le quart des gros grains et le tiers du vin et des menus grains. En érigeant la vicairie perpétuelle, Claude Joly abandonna au curé le quart de ce qu'il prenait. Mais celui-ci trouvant sa part insuffisante, Mascaron modifia ainsi la répartition : à l'Evêque, les cinq seizièmes des gros grains et les sept seizièmes du vin ; au prieur de Puyguiraud, les quatre seizièmes des gros grains ; à l'archidiacre de Marmande, les quatre seizièmes des gros grains et aussi les quatre seizièmes du vin ; au curé les trois seizièmes des gros grains, les cinq seizièmes du vin avec tous les menus grains, dîmes vertes et carnelage. Le revenu de l'Evêque s'afferme 1,800 livres, celui de l'archidiacre 1,200, celui des autres à proportion. Le curé prend toute la dîme à Massurt et son revenu total est exactement de 1,650 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Constant, qui mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE CAMBES

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Cambis, rector ejusdem.* Cette paroisse est un membre du prieuré de Virazeil.

L'église est longue de vingt-quatre pas; elle est composée d'une nef et de deux ailes. Elle n'est pas voûtée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le prieur de Virazeil prend la moitié de toute la dîme, le curé l'autre moitié. Le revenu du curé est exactement de 1,600 livres. Il y a un presbytère.

Le prieur de Virazeil nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La Nativité de la Sainte-Vierge est la fête patronale. Le titulaire actuel est Pierre-Joseph Gouget, futur constitutionnel, qui sera nommé à Saint-Eutrope d'Allemans après le Concordat.

NOTRE-DAME DE GARRIGUES

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume le prieuré *de Garrigia*. Outre le nom de Notre-Dame, l'église porte encore ceux de Sainte-Quitterie et de Saint-Faustin. Cela vient de deux antiques confréries ainsi dénommées, qui ont depuis longtemps disparu. Le prieuré est de l'ordre de Grammont. Il était occupé par huit religieux en 1295, par vingt-deux en 1317, par douze encore au XVIe siècle. Il a été complètement détruit pendant les guerres de Religion. Comme il avait un territoire distinct et séparé des paroisses voisines, les habitants se trouvèrent ainsi sans église et sans pasteur, et ils se mirent à suivre les offices à Marmande et à enterrer leurs morts à Virazeil. Nous sommes, disaient-ils en 1604, vifs de Marmande et morts de Virazeil. De fait, on montrait encore, en 1666, dans le cimetière de cette dernière paroisse, une place que l'on appelait le cimetière des Garrigaux. Vers cette époque, l'abbé de Grammont intenta vainement une action

contre le prieur pour le forcer à relever le prieuré et y entretenir trois religieux. Enfin, Mascaron fit tous ses efforts pour que cette église si longtemps abandonnée fut érigée en vicairie perpétuelle, il y réussit le 7 mai 1686. Depuis l'expulsion des religieux, le prieuré est tombé en commende. Le roi y nomme par suite d'une transaction passée entre un des prédécesseurs de Sa Majesté et un abbé de Grammont. Il vaut 3,600 livres y compris les charges qui sont de 1,300 livres : 450 livres sont rapportées par un domaine de soixante-quatre journaux, estimé 9,900 livres ; 2,000 par les rentes, lods et ventes du fief ; 400, par la dîme de l'annexe Mérignac [1], située près de Miramont ; le reste par la dîme de la présente paroisse. Le titulaire actuel du prieuré est Joseph Delherm.

L'église qui était un beau monument et qui avait été consacrée, fut détruite en même temps que le monastère. « Le prieuré est tout démoli, écrivait Claude Gélas en 1619, l'église toute découverte est pleine d'herbes ; les chapelles voûtées servent pour mettre bœufs et moutons ». Une d'elles cependant fut rendue au culte et sert d'église paroissiale. Elle a vingt pas de long sur dix de large et elle est entièrement voûtée.

Le prieur prend toute la dîme. Le curé est à la congrue.

Le prieur nomme au bénéfice.

Il y a une cinquantaine de paroissiens auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Marc-Antoine Bouic, qui mourra en 1790 et aura pour successeur Jean Roullaud. Celui-ci refusera le serment, subira la déportation et sera nommé à Birac après le Concordat.

---

1) Le prieuré de Mérignac avait été uni à La Garrigue en 1317 ainsi que le prieuré de Verdelais de Viridi Luco au diocèse de Bordeaux. Fondé au XIIe siècle par une dame de Candal, le prieuré de Verdelais comptait quatre religieux en 1205. Il fut abandonné au XVe ou au XVIe siècle par les Grand-Montains ou Bonshommes et occupé par les Célestins qui s'y maintinrent malgré les réclamations des anciens possesseurs. (A. de Biou et L. Guibert dans le Bulletin monumental, années 74 et 76). C'est à tort que Durand de Maillane, dans son Dictionnaire canonique, dit de ce prieuré qu'il est l'ordre de Prémontré et qu'il est uni aux Missions Etrangères.

NOTRE-DAME DE LEVIGNAC

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector Sancti Petri de Montruc, Sancti Vincentii de Podiolomas et de Lavinhaco.* Saint-Pierre de Matheruc forme une cure indépendante. Voir plus loin, même archiprêtré. Saint-Vincent était l'ancienne église paroissiale [1] qui fut abandonnée lorsque les habitants eurent construit à un quart de lieue, avec le bourg de Lévignac, l'église de Notre-Dame.

Cette église a douze cannes de long sur autant de large. Elle est entièrement voûtée. Il y a deux chapelles séparées de la nef par des piliers de pierre ; celle de droite est dédiée à saint Roch, celle de gauche à saint Vincent. Le maître-autel a été consacré en l'honneur de Notre-Dame d'Août et de saint Vincent, le 7 mai 1603 [2].

La dîme de tous les fruits se paie au vingtième. Le seigneur du lieu en prend la moitié à titre d'inféodation ; le curé l'autre moitié. Le revenu de ce dernier est exactement de 2,827 livres.

On compte plus de deux cents âmes. Le curé, aidé de deux vicaires, doit le service ordinaire. La fête patronale est le 15 août. Il y a deux autres fêtes votives : saint Jacques et saint Michel. Le titulaire actuel est Placide Lanceplène, futur constitutionnel que son âge empêchera d'employer après le Concordat.

---

(1) Le cimetière de cette église ne fut interdit que sous Claude Joly en 1666.

(2) Se trouvant de nouveau à Lévignac, le 14 mai 1607, Nicolas de Villars y alluma le feu de joie à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans.

NOTRE-DAME DE MARMANDE
ET SON ANNEXE : SAINT-ANDRÉ DE BOUILLAS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi: Prior Marmande, rector ejusdem et de Grenon, rector Sancti-Andree de Boilhas.* Le prieuré, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendait de l'abbaye de Clairac. Après avoir été possédé en commende par des prêtres séculiers, au moins depuis la seconde moitié du XVIe siècle, il a été uni au collège d'Agen, en 1713. Il vaut aujourd'hui environ 5,000 livres qu'il tire des trois quarts de la dîme dans toute l'étendue du bénéfice et d'un quart de celle de Puyguiraud. Non loin de Marmande, il y a une petite enclave, où s'élevait jadis une église appelée Saint-Jean de Ferran, dépendante de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les chevaliers de Malte, y possédaient au XVIe siècle une belle maison, deux moulins et quelques carterées de terre et de bois. Ces biens sont depuis longtemps aliénés ; l'église en ruines, dès avant 1600, n'a pas été relevée [2]. L'ordre prélève encore la dîme et quelques rentes. C'était à l'origine un hospice pour les pauvres passants.

L'église de Saint-Pierre de Granon, située à mille pas de la ville, était autrefois l'église paroissiale. Détruite pendant les guerres de religion, soit par les huguenots en haine de la foi catholique, soit peut-être par les Marmandais eux-mêmes dans l'intérêt de leur défense, elle a été un peu restaurée vers 1666. Telle qu'elle est aujourd'hui elle a vingt-trois cannes de long sur douze de large et six ou sept de haut. Tout autour s'étend le cimetière de la ville.

Notre-Dame de Marmande était l'église prieurale et con-

(1) En 1780 il ne restait qu'un petit champ de sept escats, appelé *cimetière des Malthes*, situé dans la section de Granon, il fut estimé 165 livres.

ventuelle. Elle n'est devenue paroissiale que dans le courant du XVIe siècle, après la destruction de Saint-Pierre de Granon et la sécularisation du prieuré. En 1568, les huguenots se contentèrent de la saccager et de briser les autels. Démolie en partie, en 1672, par suite d'une explosion[1], elle fut aussitôt restaurée. De là, sans doute, les grandes irrégularités que l'on remarque dans sa construction. L'édifice, dans son ensemble, paraît dater du commencement du XIVe siècle et avoir été bâti par les Anglais[2]. Il est entièrement voûté et se compose d'un sanctuaire, d'un presbytère, d'une grande nef flanquée de deux bas-côtés moins élevés. Le chevet coupé à sept pans est précédé d'une travée. Il est sensiblement incliné à gauche. Chaque travée des bas-côtés correspond à huit petites chapelles construites entre les piliers butants.

---

(1) Voici comment un contemporain raconte le fait : « Embrasement de l'église paroissiale de Marmande. Le 17e du mois de juin, jour de vendredi de l'année 1672, le feu du ciel s'étant pris à quelques quintaux de poudre que la ville de Marmande réservait dans le clocher de l'église paroissiale, il se fit un si grand embrasement que la moitié de l'église du côté du chœur, la sacristie, le clocher et les archives furent entièrement renversées avec plusieurs maisons circonvoisines qui par leur cheute escrazèrent douze ou quinze personnes, le service fut transféré par provision en l'église de l'hospital où les Pénitents faisaient leurs fonctions et dès la mesme année on commença à rebastir lad. église paroissielle, il ne faut pas oublier de remarquer une chose très mémorable que dans ce bouleversement de l'église où la voute fondit sur le maître-autel le tabernacle se trouva couvert de deux grosses colonnes de bois torses qui servaient de rétable et le ciboire qui estait dans led. tabernacle avec plusieurs hosties de réserve se trouva tout entier et sur son pied sans qu'il y eut la moindre fraction ni altération. Une image de bois doré d'un pied de hauteur représentant la sainte Vierge se trouva comme auparavant placé (*sic*) dans la petite niche au haut du tabernacle sans lésion ni fraction debout sur son pied, bien qu'il y eut plus d'une pique de hauteur au dessus dud. tabernacle des pierres de taille et autres matériaux tant des ruines de la voûte du chœur que du clocher et des murailles de l'église, cette grande merveille fut reconnüe comme une espèce de miracle et plusieurs personnes ont attesté avoir receu de grandes graces de Dieu par l'entremise de l'honneur rendu à cette image de la sainte Vierge qui fut porté plusieurs fois en procession dans les maisons religieuses et par toute la ville. (Archives de l'Evêché, liasse Marmande).

(2) G. Tholin, passim. op. cit. — Voir la description que donne de cette église M. l'abbé Barrère dans son *Histoire religieuse et monumentale*, tome II, page 128 et suivantes).

Celles de droite sont plus larges que celles de gauche. La première du côté de l'Evangile est dédiée à sainte Luce. Puis viennent successivement celles de saint Blaise, de saint Cloud et de saint Eutrope. La première du côté de l'Epître est dédiée à saint Sixte. Viennent ensuite celles de saint Joseph, de saint Jean ou de sainte Anne et enfin de la Nativité de Notre-Dame. Un clocher sans caractère a remplacé la tour démolie par la foudre en 1672 [1]. Il y a au midi de l'église un cloître dont quelques murs sont fort anciens mais dont les arcades datent de la Renaissance. Sa chapelle est dite de Caillade. Il a, pendant des siècles, avec le terrain qu'il comprend, servi de cimetière.

Il y a une quinzaine de chapellenies fondées et desservies dans cette église : celle de la Caüzée qui a pour collateurs le curé de Marmande et le gardien des Cordeliers et pour titulaire Jean-Baptiste Boc, curé de Thivras (diocèse de Bazas). Elle oblige à deux messes à l'autel de saint Jean, l'une le mardi, l'autre le vendredi.

Celle d'Iveau possédée par le même titulaire.

Celle de sainte Anne qui a pour collateur Jacques de Thoumazeau et pour titulaire Michel Croizat et qui oblige à deux messes par semaine à l'autel du même nom, l'une le lundi, l'autre le vendredi.

Celle de Bournier, fondée en 1521, par un prêtre nommé Chevalier, qui a pour collateur le curé de Marmande et pour titulaire François Daubas et qui oblige à une messe, le jeudi de chaque semaine, à l'autel de Notre-Dame.

Celle du Bot, fondée par Ramond du Bot, qui est unie à la cure de Marmande et qui oblige à une messe tous les vendredis à l'autel de saint Jean.

Celle des Ampeaux, dont les héritiers du fondateur de ce nom sont collateurs, qui a pour titulaire Jean-Baptiste Ballias

(1) Il avait déjà été fortement endommagé par la foudre le 3 juin 1648.

et qui oblige à deux messes, l'une le mardi, l'autre le vendredi.

Celle de Baudris, dont est collateur le curé de Marmande, qui oblige à une messe par semaine à l'autel sainte Anne. Elle a été fondée par Jean Baudris, prêtre, elle est possédée par les Enfants-prêtres et oblige à deux messes par semaine et à l'assistance aux offices de la paroisse.

Celle de Sallié, qui a pour collateur l'Evêque, pour titulaire Jacques-Isidore Lantié, a été fondée en 1374 par Hugo de Guiren, vicaire général de Raymond, évêque d'Agen. Elle oblige à deux messes par semaine, l'une le lundi, l'autre le mardi.

Celle de saint Martin du Mirail, fondée en 1535, de patronage laïque, qui a pour titulaire J.-B. Ballias. Elle oblige à trois messes par semaine, l'une le lundi *de requiem*, une autre le mercredi, *ad libitum*, la troisième le vendredi, de la Passion de Notre-Seigneur. Ces messes se disent au maître-autel, depuis la démolition de l'autel irrégulier de saint Martin, ordonnée par Claude de Gélas en 1629.

Celle de Patras ou Castéra, dont le curé de Marmande est collateur et qui oblige à une messe au maître-autel tous les lundis.

Celle de saint Jean, dont le curé de Marmande est collateur, qui oblige à une messe tous les vendredis à la chapelle de ce nom.

Celle de saint Blaise, qui a été fondée par noble Pierre Dauber ; le service qui consiste en quatre ou cinq grand'messes par an est fait par le Collège de prêtres.

Celle de saint Nicolas, dont le revenu est très minime et qui a été uni au Collège de prêtres en 1692.

Celle de saint Joseph ou de Laliman.

Celle de Meynier, dont le titulaire est J.-B. Ballias et qui est desservie à la chapelle de saint Cloud.

Celle de Caillade, attachée à la chapelle du cloître.

Tous ces bénéfices ont leurs revenus établis sur des biens fonds d'importance très diverse.

Les confréries ne sont pas moins nombreuses [1]. Citons celles de sainte Luce pour les tailleurs, de saint Sixte pour les vignerons, des marchands à la chapelle de la Nativité, des dames de la Charité à la chapelle de saint Cloud. Cette dernière a été instituée vers 1666, par Claude Joly, pour porter des aumônes à domicile. Ses principales ressources proviennent des quêtes. Elle fait dire tous les 25 du mois une messe pendant laquelle on chante les litanies. La frérie de saint Pierre est établie à l'église de Granon de temps immémorial. Les offrandes en nature qu'elle recueille à l'occasion de la saint Pierre lui ont permis de relever l'église de ses ruines. Il y a enfin la confrérie des Pénitents bleus, de toutes la plus importante. Créée dès l'arrivée de Nicolas de Villars dans le diocèse, c'est-à-dire vers l'an 1590, elle s'installa d'abord dans la chapelle de l'hôpital. Ce n'est que vers le milieu du siècle suivant qu'elle eut sa chapelle particulière. Les capucins desservent cet oratoire et y disent la messe tous les vendredis, aux fêtes annuelles, le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement et le jour de saint Jérôme et de sainte-Madeleine. Ils y confessent les Pénitents et y prêchent les vendredis du carême. Les statuts de la confrérie sont les mêmes que ceux des autres confréries du même nom établies dans le diocèse.

Les Ordres religieux sont représentés à Marmande par cinq couvents, dont trois d'hommes et deux de femmes. Le premier, par rang d'ancienneté, est celui des Cordeliers qui a été fondé en 1265, par les rois d'Angleterre, maîtres alors de la Guienne [2]. Il était, paraît-il, fort riche à l'origine, mais depuis qu'il a été occupé par les Observantins, à la suite de la réforme de 1522, il n'a plus eu d'autre ressource que la

---

(1) Il y en dix-sept avait en 1680.

(2) Voir la lettre du gardien à M. Hébert, en date de 1715. (Archives de l'Evêché, F. 22).

Providence. Les huguenots achevèrent de l'incendier en 1569 après avoir commencé en 1560. « Le Frère Jean Gassou, dit Labénazie, septuagénaire, n'ayant pas voulu renoncer à la foi, fut tué à coups de mousquets ; le Frère Raimond Roissel fut pris à Beaupuy comme il était allé chercher le seigneur de Bajamont ou de Beaumont, il fut percé d'un coup d'épée. » La communauté qui, en 1715, comprenait quinze religieux dont treize prêtres et deux frères, n'est composée aujourd'hui que de huit prêtres et d'un frère lai qui sont : Félix Annat, gardien ; Antoine Auzet, Etienne Vergès, Marcelin Rabier, Bernard Rabier, Bernard Moulin, Georges-Gaspard Pacau, J.-B. Lanthier, et le frère lai, Pierre Magnac. Le P. Lespinasse, actuellement au couvent de Roquefort, est affilié à la présente maison. Interrogés en 1790 s'ils veulent quitter le couvent ou y rester, ils répondront tous, sauf le P. Lanthié, vouloir y rester. Ce qui ne les empêchera pas de fournir plusieurs membres au clergé constitutionnel, notamment un curé de Marmande dans la personne d'Et. Vergès.

Les Capucins n'ont paru à Marmande que plusieurs siècles après les Cordeliers. « Leur Couvent, écrivait en 1715, à M. Hébert, le P. Gardien, fut fondé l'an 1609, la croix fut portée le 15 février de ladite année de l'église paroissielle de Notre-Dame en procession de tout le clergé séculier et régulier, des MM. de la Justice et de la Jurade en corps et d'une infinité de peuple et plantée dans la place qui leur fut donnée au nom de la communauté de cette ville par les jurats qui se réservèrent la qualité de patrons et de fondateurs du couvent qui par les libéralités du peuple fut achevé dans deux ans et en état d'y chanter l'office de nuit et de jour et ainsi qu'on a toujours fait sans interruption dans les heures accoutumées. Ce Couvent s'est toujours distingué des autres Couvents de notre province par une plus grande régularité, il y est mort plusieurs religieux en odeur de sainteté. Il était habité autrefois par un plus grand nombre de religieux, la mortalité et le

mauvais temps font qu'il n'y en a présentement que douze, savoir sept prêtres, un clerc et quatre frères lais. La situation en serait une des plus heureuses s'il était à l'abri des ravages que fait la Garonne aux murs et aux maisons de cette ville... » Le personnel est aujourd'hui réduit à sept religieux dont cinq prêtres et deux frères lais, qui sont : François Pellet de Mestrerieux, en religion P. Bruno, gardien ; Pierre Laroque, en religion P. Daniel, vicaire ; Nicolas Dufour, en religion P. Sigismond ; Simon Merlateau, en religion P. Maximin ; P. Simon ; frère Joseph Marie ; Dominique Grenier, en religion, frère Didace. Interrogés en 1790 sur leur intention de rester au Couvent ou de se retirer, ils hésiteront généralement à se prononcer. Leur maison qui pourrait contenir vingt religieux est estimée 23.000 livres.

Les Carmes s'étaient d'abord établis à Tonneins. Lorsque cette ville fut rasée, en 1622, par ordre du Roi, en punition de ses rebellions, ils furent appelés à Marmande par les Consuls en 1629. Ils possèdent plusieurs biens-fonds, d'abord l'emplacement de leur ancien Couvent à Tonneins, formant un enclos de six cartonnats ; deux métairies l'une appelée La Borde, située à Saint-Georges, juridiction de Tonneins, l'autre dite du Paradis, située paroisse de Bugassat, contenant ensemble cinquante-deux journaux, quinze escats et affermées 2000 livres, une faisande près de Marmande et plusieurs pièces de terre, rentes et fiefs. La communauté ne se compose présentement que de trois religieux : P. Sérapion Blanquefort, prieur ; Jean Bayssac et Athanase Pradines. Les deux premiers déclareront, en 1790, vouloir rester ; le troisième sortir.

Les Annonciades ont précédé de quelques années l'arrivée des Carmes à Marmande. Leur monastère, sous le vocable de Notre-Dame, a été fondé, en 1622, par dame Anne de Massiot, veuve de messire Jean de Dafis, chevalier-conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privés, second président au par-

lement de Bordeaux, seigneur de Goudourville, etc... L'acte de fondation est du 11 décembre 1622. Claude Gélas, évêque d'Agen, donna son approbation le 18 mars 1623. Les magistrats municipaux de Marmande avaient déjà donné leur autorisation par acte de jurade, le 13 novembre 1622. Par son ordonnance, en date du 15 mars 1625, le cardinal de Sourdis autorisa sœur Finette de Mantel, mère Ancelle, et trois de ses compagnes à sortir du Couvent de Bordeaux pour aller fonder celui de Marmande. Le Roi donna en 1626 ses lettres patentes qui furent enregistrées la même année au Parlement de Bordeaux. Les Annonciades bâtirent leur Couvent trop près du fleuve et furent obligées, pour se protéger, de bâtir à grands frais un mur de clôture. Elles sont soumises à la direction des Cordeliers. Leurs biens consistent en deux maisons avec jardin sises à Marmande, en un domaine dit de Laclotte, situé dans la juridiction de Sainte-Bazeille en Albret, le tout donné par la fondatrice, et en rentes provenant des dots des religieuses, etc. Tout leur revenu monte à la somme de 7193 livres. La communauté se compose de douze religieuses de chœur, dont une supérieure, une vice-gérante, une discrète, une dépositaire et une portière et de quatre sœurs converses. En 1715 il y avait vingt-deux religieuses.

Le couvent des religieuses de Saint-Benoît a été fondé, sous le vocable de Saint-Laurent, par haute et puissante dame Antoinette Esparbès de Lussan, veuve de messire Jean de Grignols. Le but de la fondatrice était de placer, comme prieure perpétuelle, dans le nouveau monastère, sa fille, Hippolyte de Grignols, religieuse de Saint-Benoît et professe de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. Par ordonnance du 26 septembre 1645, signé Soldadié, vicaire-général, Hippolyte de Grignols fut autorisée à s'établir à Marmande avec trois religieuses du monastère de Saintes. Il n'y a pas de lettres patentes. Dans le contrat de fondation, en date du 11 décembre 1645, insinué au Présidial de Bazas, le 14 juin

1647, la marquise de Grignols dota le nouveau couvent de 800 livres de rentes. Dans son testament elle porta ce revenu à 2.000 livres. Depuis, le patrimoine des Bénédictines s'est considérablement accru soit par legs pies, soit surtout par les dots des religieuses. Il se compose aujourd'hui de 79.450 livres de capital rapportant 4,122 livres d'intérêt, et de quelques biens fonds : d'une métairie dite de la Carpède, paroisse de Granon, de vingt-trois journaux et demi, rapportant 540 livres de revenu net; d'une vigne, paroisse de Bayssac, de trois quarts de journal, rapportant 18 livres; d'une métairie dite de Bendautou, paroisse de la Madeleine, de dix journaux, rapportant 300 livres ; d'une métairie dite de Lisse, paroisses de Taillebourg et de Caumont, de soixante-dix journaux, rapportant 2,100 livres. Le revenu des biens fonds est de 2,064 livres, le revenu total de 7,086 livres. Le couvent est soumis à la règle mitigée de Saint-Benoît. Claude Joly ayant voulu astreindre les religieuses à toutes les austérités de cette règle : linge de laine, cuillers de bois, etc... celles-ci en appelèrent au Pape, qui commit pour juger cette affaire l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Bazas. La sentence fut favorable aux religieuses. L'Evêque d'Agen est leur supérieur majeur. Les postulantes sont admises à la pluralité des suffrages, mais elles ne prononcent leurs vœux qu'après avoir été examinées par l'Evêque ou son délégué. De même l'élection de la prieure se fait régulièrement tous les trois ans en présence de l'Evêque ou de son délégué. La communauté qui, en 1715, se composait de trente religieuses n'en compte plus aujourd'hui que dix-neuf, dont seize dames de chœur et trois sœurs converses. En 1790 elles répondront unanimement vouloir vivre et mourir dans leur état.

A peu près en même temps que les Bénédictines, c'est-à-dire en 1644, les Ursulines s'établirent à Marmande. Leur monastère tombé « dans l'irrégularité, le désordre et le décry » fut supprimé par arrêt du Conseil du 7 août 1762 et les

religieuses dispersées en différents couvents du même ordre. Après leur décès, leurs biens à la requête du maire et des échevins furent unis au Petit Séminaire de Marmande, par un décret de M. de Bonnac, en date du 5 octobre 1775. Cet établissement, fondé dans les premières années du siècle, est dirigé par quatre prêtres qui furent unis en congrégation par M. d'Yse de Saléon en 1731. Le roi donna son autorisation par lettres patentes du mois de novembre 1737. Le décret de M. de Bonnac unissant au Petit Séminaire de Marmande « le monastère des Ursulines avec l'église, les jardins et généralement tous les biens meubles et immeubles en dépendant » fut approuvé par ordonnance royale en date du mois de mars 1779. Le supérieur, M. Durand, appartient depuis cinquante ans à cette maison. Son principal collaborateur, M. Chambret, mourra en 1791.

Il y a enfin une communauté de sœurs pour desservir l'hôpital [1]. Cet établissement passe pour avoir été fondé par un bourgeois de Marmande, Barthélemy de Labat, qui institua, en 1686, les pauvres ses héritiers universels. Les anciens titres ont été perdus pendant les guerres de religion. Les fonds consistent actuellement dans les rentes d'un petit fief volant et en divers contrats d'obligation rapportant un revenu annuel de 2.836 livres. Il en faut retrancher 707 livres de charge, savoir: 106 livres pour deux cent douze messes que doivent dire les Cordeliers, 20 livres pour le médecin, 50 livres pour le chirurgien, 25 livres pour l'aumônier, 230 livres pour le vestiaire de quatre sœurs, 240 livres pour les impôts, 36 livres pour autres menus frais, sans parler de l'entretien des bâtiments, de l'église, etc.... On soigne en moyenne dans cet hôpital trente malades bien qu'il n'y ait que vingt-deux lits.

---

(1) Il y avait encore, en 1594, une léproserie aux portes de Marmande. On lit en effet à cette date dans les *Mémoires* de Nicolas de Villars : « Joignant l'église de Granon, il y a une maison pour les lépreux auxquels je donne la permission de quêter et aux recteurs de la juridiction de les réprimander. »

Les religieuses [1] sont au nombre de quatre et sont aidées par deux domestiques.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin à discrétion. Le Collége d'Agen, auquel est uni le prieuré, prend les trois quarts de la dîme. Le curé, qui était à la congrue, a été admis par arrêt du Grand Conseil, en date du 1er mars 1781, à prendre le quart de la dîme, mais à la condition de salarier deux vicaires. Son revenu est exactement de 3,456 livres. Il y a un presbytère estimé 7,200 livres.

C'est l'Evêque, comme vicaire général du roi dans l'abbaye de Clairac, qui nomme au bénéfice.

On compte environ six mille communiants en y comprenant ceux de l'annexe, Saint-André de Bouillas, dont l'église a seize cannes de long sur six de large et de haut. Située sur les confins des trois diocèses d'Agen, de Condom et de Bazas [2], Notre-Dame de Marmande, est par le chiffre de sa population, le nombre et l'importance de ses établissements religieux une des premières paroisses du diocèse [3]. Elle est desservie par un curé et trois vicaires. Il y a en outre un collège de prêtres composé de sept membres dont le curé est le chef. De tout temps les nombreux obits fondés dans l'église de Marmande, ont été acquittés par des prêtres habitués, na-

---

1 Elles étaient de l'ordre de saint Vincent de Paul et avaient été établies dans cet hôpital par M. Hébert. La Supérieure, en 1780, s'appelait Madame Cassabois.

2 « Il y a, dit Nicolas de Villars, de là l'eau un grand arbre qui sert de bornes et de limites à trois diocèses : d'Agen, Condom et Bazas. »

3 Les curés disaient volontiers la première. Ils entendaient, sans doute, après Saint-Etienne d'Agen, mais ils auraient dû se souvenir aussi que Villeneuve avait obtenu la préséance sur Marmande par arrêt du Parlement et montrer plus de respect pour la chose jugée. S'il faut en croire Ducourneau (*La Guyenne historique et monumentale*), Charles VII aurait songé un instant à ériger Marmande en évêché. C'est à Marmande, en novembre 1605, que naquit François Combefis, dominicain célèbre par ses travaux sur les saints Pères de l'Eglise grecque. Il mourut le 23 mars 1679, dans la 74e année de son âge et la 54e de sa profession. Pour plus amples détails, lire la notice qui lui est consacrée dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* d'Echard, tome II, pages 678-687 en partie citée par M. Tamizey de Larroque, dans sa notice sur Marmande (page 92).

tifs du lieu, résidant dans leur famille. En réglementant en 1604, le service paroissial, Nicolas de Villars[1] obligea ces prêtres à assister à tous les offices publics. « Néanmoins Mgr Claude Gélas, faisant sa visite en ladite église l'an 1629, aurait réduit le service divin et toutes les fondations à la célébration de quatre messes pour les deffunts chaque semaine et fait et érigé un collège de prêtres naturels à ladite ville au nombre de dix, tant pour la célébration desdites messes obituaires que pour autres besoins de l'église, et pour cet effet, et avoir un plus ample revenu, il aurait uni au revenu desdites fondations[2] plusieurs chapellenies fondées en ladite église. Les statuts qu'il donna à cette association obligeaient les prêtres, qui en font partie, à résider dans la ville de Marmande, de servir dans l'église en tous les offices divins, messes paroissiales, obituaires, processions, visitation des malades et administration des sacrements selon qu'ils seraient employés par le recteur de ladite église. Une place étant vacante se donne à la pluralité des voix par ledit collège aux ecclésiastiques de la ville de Marmande[3] ». On cite encore sur la matière les

---

(1) Les règlements de Nicolas de Villars, relatifs à Notre-Dame de Marmande, nous font connaître le service d'une paroisse importante au commencement du XVIIe siècle : Les vêpres étaient chantées tous les jours, la messe était chantée tous les samedis et tous les jours depuis la croix de mai jusqu'à celle de septembre et tous les dimanches avec diacre et sous-diacre ; le jour des grandes fêtes, elle était précédée du chant des matines. Outre les processions liturgiques, il y avait des processions de vœu, le 29 janvier, fête de saint Fabien et de saint Sébastien, le 25 mars, fête de l'Annonciation, le 15 août, (on portait ce jour-là le Saint Sacrement pour remercier Dieu de la moisson) ; le jour de saint Roch.... etc...., Nicolas de Villars supprima la procession de l'Ascension « pour plusieurs désordres avec tous les tours, courses et débats qui se faisaient sur l'eau pour emporter le cierge pascal. »

(2) Parmi ces fondations, il faut citer celle « de la dîme de Lisse, en date du 9 novembre 1500, faite par Pierre Sagrestau, notaire bourgeois de Marmande, lequel lègue aux prêtres, fils et fillols bâtisés en l'église Notre-Dame de Marmande, la dîme dite de Lisse, qu'il soulait prendre en la paroisse de Beaupuy, à la charge de diverses messes et autres services sous la condition expresse de l'autorisation du Pape ou de son représentant. »

(3) Archives de l'Evêché, F. 19. Les Enfants-Prêtres se remplaçaient ainsi entre

règlements de M. Delbène en 1663, de Claude Joly en 1672, de Mascaron en 1680. Mascaron réduisit de dix à sept les membres du collège. Il les obligea de nouveau à assister à tous les offices de droit et d'usage dans la paroisse, la veille de Pâques, de la Pentecôte, le jour des Cendres, etc., et à toutes les processions. Il déclara tous les bénéfices incompatibles avec une place dans le collège, mit tout le revenu en distribution et le soumit à la pointe. Le curé a part aux distributions, non les vicaires et les chapelains qui ont un traitement particulier. Les biens de la Fabrique sont administrés par un syndic et quatre marguilliers. Il y a une station de Carême; l'Evêque et le collège d'Agen donnent 80 livres pour leur part au prédicateur. Le titulaire actuel est François-Léandre Martin de Bonnefond, archiprêtre de Marmande, qui refusera tous les serments, vivra caché à Bordeaux, pendant la Révolution, sera maintenu à son poste après le Concordat et mourra en odeur de sainteté, le 15 mai 1809 [1].

NOTRE-DAME DE MONTETON

ET SON ANNEXE : SAINT-FERRÉOL

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume le prieuré et la rectorie de Monteton. Il est muet sur l'annexe de Saint-Ferréol. Le prieuré est depuis longtemps uni au Chapitre de Sarlat; en 1603, il était possédé par l'archidiacre de ce Chapitre. L'église de l'annexe, qui était située à un demi-quart de lieue du bourg a été démolie par les huguenots et n'a pas

eux sans le concours de l'Evêque, sans visa et sans institution. Il n'y avait de vacance que par mort, démission et déplacement.

(1) Voir : *Vie de M. François-Léandre-Martin de Bonnefond*, par le comte de Marcellus.

été relevée. Il y avait encore, en 1680, un autel couvert où l'on disait la messe le jour du saint patron.

L'église de Monteton est du XIIe siècle. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de cinq, et se compose d'une abside, d'une travée de chœur voûtée en berceau plein-cintre, d'une nef à quatre travées recouverte d'un berceau à cintre brisé. Le portail est du XVe siècle (1). Outre le cimetière qui est près de l'église, il y en a un autre, dit le grand cimetière, situé hors des murs, où l'on n'enterre plus depuis la peste de 1652.

La dîme du blé et du vin se paie au seizième, des menus grains à discrétion. Le Chapitre de Sarlat prend la moitié de tous les fruits, le curé l'autre moitié. Le revenu de ce dernier est évalué à 1,000 livres.

Malgré quelque prétention du Chapitre de Sarlat c'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte quatre cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Antoine de Lagripière de Moncroc, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE PUYMICLAN
ES SES ANNEXES : NOTRE-DAME DE FEUGES, SAINT-PIERRE DE NOZIÈRES SAINT-CAPRAIS DE GUSON ALIAS DE BOURDET SAINT-GRATIEN DE REBEC

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector de Podio Miclano, de Nozeriis, de Doysas et*

(1) G. Tholin, op. cit.

sancti Cassiani ; *rector sancti Caprasii Daguson*. Notre-Dame de Feuges n'a pas un territoire séparé de celui de Notre-Dame de Puymiclan. Elle était originairement la matrice, alors que celle-ci, connue sous le nom de Notre-Dame des Pins ou du Puy, n'était que la chapelle du Château. Dans la suite des temps, une agglomération importante s'étant formée autour du Château, on transféra les fonctions curiales dans cette chapelle qui devint dès lors l'église principale. « Il y avait autrefois, écrivait en 1607 Nicolas de Villars dans ses *Mémoires*, en la paroisse de Puymiclan, un oratoire nommé Saint-Pierre, dont il ne reste aucun vestige, est à présent comme un vacant et carrefour. Il ne s'y est veu faire aucun service de mémoire d'homme ». Peut-être cet oratoire était-il l'église de ce Boysas signalé par Valéri. Saint-Cassien n'est autre évidemment que Saint-Gratien de Rebec. Enfin, Saint-Caprais de Guson ou d'Aguson, dont Valéri fait une rectorie indépendante, fut annexé à Notre-Dame de Puymiclan dans les dernières années du XVIe siècle.

L'église de Puymiclan est située dans le bourg de ce nom. Elle est longue de douze toises, large de huit et haute de six. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile, s'ouvre une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié.

Celle de Notre-Dame de Feuges est isolée, à mille pas du bourg. Elle a trente-six pieds de long sur dix-huit de large et autant de haut. Elle n'est pas voûtée. Le cimetière de la paroisse est resté autour de cette église.

Celle de Saint-Pierre de Nozières est longue de treize ou quatorze cannes, large de neuf, haute de six. Elle n'est pas voûtée.

Celle de Saint-Caprais de Guson est longue de treize ou quatorze cannes, large et haute de cinq. Elle n'est pas voûtée.

Celle de Saint-Gratien de Rebec a douze cannes de long sur cinq de large et de haut. Elle n'est pas non plus voûtée.

Dans toute l'étendue du bénéfice la dîme de tous les fruits

se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 5.436 livres. Il y a un presbytère à Puymiclan.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout six cent cinquante communiants : trois cent soixante à Puymiclan et à Notre-Dame de Feuges, deux cents à Nozières, cinquante à Guson, et quarante à Rebec. La fête patronale de Puymiclan est le 8 septembre, celle de Rebec le 15 août, etc... La matrice est desservie par le curé, les quatre annexes à l'alternative par deux vicaires. Le titulaire actuel est Mathieu Fournetz qui sera député du clergé aux Etats-Généraux, où il se fera remarquer par sa belle attitude à la séance du 4 janvier 1791, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PARDOUX DU BREUIL

Dans le pouillé de Valéri cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de Besaume. Elle était alors annexe de Saint-Vincent de Virazeil. Elle a été érigée en vicairie perpétuelle par Claude Joly, en 1666.

L'église a vingt cannes de long sur six de large et autant de haut. Elle n'est pas voûtée.

La dîme des gros et des menus grains et du vin se paie au onzième. Le prieur de Virazeil prend les trois quarts de tous les fruits, le curé le quart. La part de ce dernier est exactement de 1,220 livres.

Le prieur de Virazeil nomme au bénéfice.

On compte trois cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Joseph-Barthélemy Dupuy, qui refusera le serment, subira la déportation et sera nommé à Escassefort après le Concordat.

SAINT-PARDOUX DE TAILLEBOURG

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

En 1619, les paroissiens demandèrent à Claude Gélas l'autorisation de démolir leur église que menaçait déjà la Garonne et de la rebâtir plus loin. Le prélat répondit qu'il aviserait. On n'avisa pas assez tôt et l'église fut emportée dans une inondation. Rebâtie à deux mille pas du fleuve, elle n'en était plus qu'à quatre cents pas en 1734, et elle est de nouveau sujette aux moindres débordements. Elle est bâtie de brique et non lambrissée.

La dîme du blé se paie au treizième, des menus grains au quinzième ou au seizième. Le vin n'est pas dîmé. Le prieur de Virazeil prend les trois huitièmes des fruits, le Chapitre du Mas le huitième, la communauté de Caumont le quart, le curé le quart avec les novales. La part de ce dernier est estimée 1,800 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La Garonne ne cesse pas d'empiéter sur le territoire de cette paroisse. En 1666, il y avait de l'autre côté de l'eau une dizaine de maisons et cinquante-cinq personnes qui, malgré la bulle du Pape Jean XXII, faisaient partie du diocèse d'Agen et de la paroisse de Taillebourg. Une partie du même territoire, qui formait une île en 1680, était soudée à la rive opposée en 1734. Mais quelle que soit la force des grandes eaux elles ne peuvent rien contre la juridiction d'un curé et contre les droits des décimateurs. Le titulaire actuel est Pierre-Jacques-Stanislas Ceuiller de Beaumanoir qui sera porté, en 1791, sur la liste des insermentés et qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE LA CHAPELLE-MARMANDE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est champêtre sur une hauteur. Elle est longue de douze cannes, large de trois, haute de quatre. Elle n'est pas voûtée.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1006 livres. Il y a un presbytère au bas de la colline, dans le village de Foncaussade, qui est à quatre cents pas de l'église.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre ès liens et il y a une fête votive le jour de saint Roch. Un curé nommé Laborie a laissé un capital de 2,500 livres rapportant 125 livres par an aux Cordeliers d'Agen à la charge de venir confesser et prêcher dans cette paroisse les quatre fêtes annuelles. Le titulaire actuel est Joseph Lespare qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE LONDRES
ET SES ANNEXES : SAINT-ETIENNE ET SAINT-LAURENT

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector de Leda sive Londres* [1], *Sancti-Stephani et Sancti-Laurencii.* Saint-Laurent, étant de la juridiction de Seyches, est dit quelquefois Saint-Laurent de Seyches. L'autre annexe est Saint-Etienne de Prugnac qui, en 1144, appartenait à

(1) Ce nom vient des Anglais qui avaient même projeté de construire une bastide sur cette paroisse.

l'abbaye de La Sauve. On ne sait ni quand ni comment s'est faite la désunion.

L'église de la matrice, située au fond d'une petite vallée en entonnoir est souvent envahie par les eaux qui la rendent inabordable pendant des mois entiers. Aussi a-t-elle été plusieurs fois abandonnée. En 1666, elle était découverte comme en 1603 et les ronces avaient gagné la nef. Elle est longue de seize cannes, large de trois, haute de six ou sept. Elle n'est pas voûtée.

Celle de Saint-Etienne est longue de dix cannes, large de quatre, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle dédiée à Notre-Dame.

Celle de Saint-Laurent est longue de quinze cannes, large de quatre, haute de cinq. On y descend par un escalier de cinq ou six marches. Elle n'est pas voûtée.

Dans les trois paroisses la dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,900 livres. Il y a un presbytère à Saint-Etienne.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout sept cent quarante-cinq communiants. Le curé dessert Saint-Etienne et fait desservir alternativement la matrice et l'autre annexe par un vicaire. Le titulaire actuel est Dussaut qui mourra en 1790 et sera aussitôt remplacé par Alexandre Courrèges et Joseph-Phébade Laboubée. Ce dernier refusera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE MATHERUC OU DE LÉVIGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume et la donne comme unie à Notre-Dame de Lévignac et à Saint-Vinçent,

L'église n'est pas voûtée. Du côté de l'Evangile s'ouvre une chapelle dédiée à Notre Dame.

La dîme de tous les fruits se paie au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 2,167 livres. Il y a un gleysage obituaire d'un journal de terre.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre Bouscayrol, futur constitutionnel, que son grand âge empêchera d'employer après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE PEYRIÈRES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume et la donne comme formant une même rectorie avec Seyches et Saint-Pardoux.

L'église est longue de vingt pas, large de huit. Elle n'est pas voûtée. Du côté de l'Epître s'ouvre une chapelle dédiée à Notre-Dame.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,150 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre èsliens, on y célèbre aussi la fête de saint Roch. Le titulaire actuel est Guillaume Floissac, futur constitutionnel qui mourra peu après le Concordat.

SAINT-SAUVEUR (DE LÉVIGNAC)

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume la rectorie : « *Sancti Salvatoris* ».

L'église est dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle est longue de huit cannes, large de deux et demie, haute de quatre, non voûtée. Il y avait une chapelle dédiée à Sainte-Radegonde depuis longtemps en ruine.

La dîme de tous les fruits se paie au quatorzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1,886 livres. Dans ce chiffre sont comprises les 100 livres produites par le gleysage.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire et qui reconnaissent pour patrons : Saint-Sauveur et Saint-Sixte. Le titulaire actuel est Jérôme-Charles Soulié qui refusera le serment, subira la déportation et sera nommé à Saint-Barthélemy après le Concordat.

SAINT-SERNIN DE LONGUEVILLE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est longue de vingt-trois ou vingt-quatre cannes, large et haute de sept. Elle est lambrissée. Du côté de l'Evangile s'ouvre une chapelle dédiée à Notre-Dame.

La dîme des gros grains se paie au treizième, du vin et des menus grains au seizième.

Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 4,317 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent soixante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale de saint Sernin on célèbre aussi celles de saint Eutrope et de saint Ferréol. Cet usage provient de deux antiques *fréries* (1). Le titulaire actuel est Jean-Clément Barrastin qui refusera le serment, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-VINCENT D'AGMÉ

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église, très éloignée du village, est longue de quatorze cannes, large de huit, haute de cinq ou six. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles, l'une voûtée du côté de l'Evangile, l'autre voûtée du côté de l'Epître.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,100 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. A l'époque de la Réforme la plupart des habitants du bourg et les principaux se firent huguenots. Ils bâtirent dans le bourg un temple qui servit d'annexe à celui de Saint-Barthélemy. Ce temple a été démoli par arrêt du Con-

---

(1) Nicolas de Villars parle en ces termes de ces fréries dans ses *Mémoires* (1603) : « Deux confréries, l'une de Saint-Eutrope, l'autre de Saint-Ferréol, les confrères de laquelle ont aliéné une vigne qui leur appartenait, Lesd. confrères ont promis de dresser quelques statuts et d'ôter les officiers qui servent de risée. »

Mascaron écrit, en 1680, dans son verbal de visite : Il y a deux fêtes votives : de Saint-Eutrope et de Saint-Ferréol. Elles sont célébrées présentement assez chrétiennement, le curé ayant obtenu des paroissiens le retranchement des tambours et le port des armes, etc... On veille dans l'église la veille de Saint-Ferréol, à cause qu'on y vient de cinq ou six lieues en dévotion, après que sur la fin du jour on a fait l'examen et chanté les litanies on fait sortir les hommes et garçons.

seil, en date du 3 février 1673. Le patron de la paroisse est saint Vincent, martyr du diocèse. Il y a une confrérie de ce nom qui possède une vigne de cinq cartonnats. Le revenu est affecté au luminaire de l'église le jour de saint Vincent. Le titulaire actuel est Jean Magnac, futur insermenté. Il sera d'abord maintenu à son poste après le Concordat, mais il refusera.

SAINT-VINCENT DE VIRAZEIL

Le pouillé de Valéri porte : *In Archipresbyteratu Vesalmensi : Prior de Virazello, rector ejusdem, Sancte Habundancie et Sancti Pardulphi.* Les deux annexes ont été érigées en vicairies perpétuelles en 1666. Le prieuré, de l'ordre de saint Benoît, est simple et depuis longtemps sécularisé. Tout le service de la paroisse incombe au curé ; le prieur n'a gardé que les honorifiques. Les paroisses de Virazeil, de Sainte-Abondance, de Saint-Pardoux du Breuil, de Saint-Pardoux de Taillebourg, de Cambes, d'Allemans, de Tombebœuf, de Saint-Martin de Gardelles et de Saint-Cloud son annexe, d'Incabara au diocèse de Bazas sont les membres de ce prieuré. Il vaut exactement 6,400 livres[1] quittes de toutes charges[2]. L'abbé d'Arillac y nomme. Le titulaire actuel s'appelle Blondel.

L'église à vingt-cinq cannes de long, dix de large et autant de haut. Elle n'est pas voûtée. Le sanctuaire est fermé par un balustre ; entre ce balustre et la nef, il y a un presbytère ou chœur « fermé par de haut barreaux de bois suivant la forme et usage ancien de l'Eglise ».

(1) A quoi il faut ajouter deux caissons de prunes bonnes et bien choisies.

(2) Sauf une redevance annuelle de 25 livres, 5 sols au Chapitre d'Aurillac.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le prieur prend les deux tiers de la dîme, le curé le tiers. Celui-ci prend aussi le tiers de la dîme de Sainte-Abondance tout en payant la moitié de la portion congrue du curé de cette paroisse. Son revenu est estimé 1.400 livres. Il y a une maison presbytérale pour le prieur et le curé, avec un bel enclos cédé par le prieur au curé pour l'acquit de la messe matutinale.

C'est le prieur qui nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Les Cordeliers de Marmande y exercent quelques fonctions et reçoivent à cet effet une rétribution du curé. On dit une messe matutinale le dimanche à la charge du prieur. Il y a deux fréries, l'une de saint-Vincent, l'autre de Notre-Dame qui ont chacune une vigne dont le revenu sert à entretenir le luminaire. Le titulaire actuel est Jean Belloc, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

ARCHIPRÊTRÉ DE TONNEINS

Archiprêtre de Tonneins :

JOSEPH-BERNARD DE BISSOL DE SAINT-JUST
Curé de Verteuil

SAINT-BLAISE DU BREUIL

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut le prieuré et la rectorie « *de Broilhio* ». Le prieuré était primitivement de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. Il est, depuis longtemps, simple et séculier et de la collation de l'évêque. Il vaut exactement 400 livres. Le titulaire actuel est Gratien-Félix de Redon, chanoine de Saint-Etienne. La cure, après avoir été unie une première fois à celle de Tonneins, a été tour à tour désunie par Claude Joly et unie de nouveau et pour toujours par François Hébert.

L'église était située en rase campagne, dans un bas-fond, près d'un ruisseau appelé Latorgue. Elle avait dix cannes de long sur trois de large. Démolie pendant les guerres de religion, elle n'a pas été relevée.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le prieur et le curé se partagent le revenu par égales portions.

L'Evêque nommait à la cure avant l'union.

Les habitants sont en grande majorité protestants. Avant la révocation de l'édit de Nantes, il n'y avait que deux familles catholiques sur deux cents huguenots. Depuis la démolition de l'église, le service se fait dans l'église de Tonneins et depuis l'union, c'est le curé de Tonneins qui a la charge des âmes.

SAINT-CAPRAIS D'AYRES

Le pouillé de Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume et la donne comme ne faisant qu'une rectorie avec Sénestis.

L'église est champêtre, dans une plaine, à quatre cents pas de la Garonne. Il n'y a, auprès, que deux ou trois maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq et lambrissée.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le Chapitre du Mas-d'Agenais prend les deux tiers de la grosse dîme, le curé le tiers avec la menue et verte dîme et les novales. Ce dernier prend en outre dans la paroisse de Fauillet le tiers des fruits au sol qu'on appelle de La Tiercerie. Tout son revenu est estimé 2,000 livres. Il y a un presbytère et un jardin.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a une confrérie de Saint-Caprais ou des *cierges* dont le revenu doit être affecté au luminaire. Cette confrérie possède une vigne, qui est affermée 12 livres, et chaque confrère donne 5 sols pour sa cotisation. Le titulaire ac-

tuel est Duverrier qui mourra en 1790. Le 9 septembre suivant sera nommé Pierre Desmons qui donnera aussitôt sa démission, puis le 3 octobre de la même année, Gabriel Delpech. Celui-ci ne paraît pas avoir pris possession, car, en 1791, il prêtera le serment en qualité de curé de Laffite. Il mourra d'ailleurs pendant la Révolution.

SAINT-CAPRAIS DE GRATELOUP
ET SON ANNEXE : SAINTE-MARTHE

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector de Gratalupa et de Sancta-Marsa.*

L'église matrice est placée sur une hauteur à l'extrémité d'un bourg non muré, composé d'une vingtaine de feux. C'était un bel édifice, de seize cannes de long, avant sa destruction par les hérétiques. Reconstruite dans des proportions moindres, elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de cinq ou six. Elle n'est pas voûtée.

Celle de l'annexe, qui était aussi grande et belle, ayant quinze cannes de long, fut démolie comme la matrice pendant les guerres de Religion. Elle n'a été en partie relevée qu'en 1672. Elle a cinq cannes de long, trois de large et quatre de haut. Elle n'est pas voûtée. Il y a sept ou huit maisons auprès.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 2,650 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

A l'époque de la Réforme la grande majorité des habitants embrassa l'hérésie. A la veille de la révocation de l'Edit de

Nantes, c'est à peine s'il y avait soixante-dix catholiques sur sept cents huguenots. En 1734 il y avait seulement quatre-vingts catholiques pratiquants. Le verbal de M. de Bonnac en mentionne trois cents en 1776. Mais ce chiffre est évidemment exagéré. Le temple a été démoli par un arrêt du Conseil, en date du 13 mars 1673. Le curé dessert la matrice. Un vicaire va dire la messe à l'annexe tous les dimanches et fêtes, mais il n'y chante les vêpres que le jour de sainte Marthe. Le titulaire actuel est Marius Jayan, qui prêtera le serment et se mariera dans sa paroisse pendant la Révolution.

SAINT-CHRISTOPHE DE TARADEL
ET SON ANNEXE : SAINT-VINCENT D'AGASSAS

Valéri place la matrice dans l'archiprêtré de Montaut et il fait d'Agassas une annexe de Saint-Martin d'Olmeyrac dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église de Taradel est champêtre, sur une éminence, tout près de la forêt de Verteuil. Il y a deux ou trois maisons à deux cents pas. Elle est longue de sept cannes, large de deux, haute de trois. Le sanctuaire est lambrissé. Un petit clocher en triangle.

Celle de l'annexe est champêtre, dans un vallon, à plus de cinq cents pas de toute maison d'habitation. Elle est longue de six cannes, large de trois, haute de quatre. Interdite en 1734, par M. de Chabannes, parce qu'elle menaçait ruine, elle a été réparée depuis et rendue au culte.

La dîme de tous les fruits se paie au douzième dans les deux paroissses. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 800 livres. Il n'y a pas de presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent quinze communiants en tout. Le curé dessert les deux paroisses alternativement. Cependant toutes les fêtes annuelles la messe se dit à la matrice et les vêpres s'y chantent toujours. Le titulaire actuel est Hugues Dantin, futur constitutionnel, qui sera nommé à Montardit, après le Concordat.

SAINT-CIRICE DE VILLOTES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, au bas d'une colline et à l'entrée d'un vallon ou plutôt d'une petite plaine. Il n'y a auprès que deux ou trois maisons. Elle est longue de six cannes, large de deux et demie, haute de quatre et lambrissée. Détruite par les huguenots, elle n'a été relevée qu'en 1673. Dans l'intervalle, le service se faisait dans une chapelle latérale qui avait été épargnée et que M. de Chabannes, ordonna de démolir en 1744, parce qu'elle tombait en ruines.

La dîme du blé, vin, tabac, etc., se paie au onzième. On ne dîme pas les menus grains. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,296 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a un certain nombre de protestants. Au commencement du XVIIe siècle, ils étaient la très grande majorité. Le prêtre, chargé du service de la paroisse, ne pouvait y résider « ne trouvant pas de logis, à cause qu'ils sont quasi tous huguenots. » Le titulaire actuel est Antoine Gargue, qui se mariera pendant la Révolution.

SAINT-ÉTIENNE DE GAJOUFET

ET SES ANNEXES : SAINT-MAURICE [1] ET SAINT-VINCENT

D'après Valéri, ces trois paroisses ne forment aussi qu'une seule et même rectorie et font partie de l'archiprêtré de Montaut. L'église de Saint-Vincent de Midillac ou de Mardillac, était située sur une éminence à trois mille pas au sud de Gajoufet. Elle est complètement démolie. Il ne reste également que des ruines de celle de Saint-Maurice. Avant 1645, la Porterie et la Sacristie qui sont deux offices de l'église Cathédrale, étaient possédées par un seul titulaire. Vers cette époque M. Delbène, demanda à M. de Fonmartin, qui était alors pourvu des deux bénéfices, de consentir à leur désunion. Celui-ci accéda à la prière du prélat à la condition que la Porterie, qu'il se réservait, garderait tous les biens dont il était accoutumé de jouir comme sacriste et comme portier. On songea alors pour doter la *Sacristie* de lui unir la cure de Gajoufet. M. Delbène la donna ensuite à M. de Boissonade, qui fut depuis évêque de Bazas.

L'église est sur une éminence, auprès de quatorze ou quinze maisons. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de cinq, et lambrissée [2].

La dîme des gros grains et du vin se paie au onzième, des menus grains au dix-septième. Le sacriste de la Cathédrale prend tout le revenu qui est exactement de 3,590 livres. Il y a un gleysage de trois cartonnats. C'est l'emplacement du presbytère détruit pendant les guerres de Religion.

L'Evêque nomme au bénéfice.

---

(1) Dans le titre octroyé en 1773, par M. de Bonnac, au titulaire actuel, il y a Saint Amans au lieu de Saint-Maurice.

(2) Cette église, depuis le commencement du siècle, est affectée au culte protestant.

Il y a environ quarante-cinq communiants sur six cents paroissiens. Tout le reste est protestant. On dit la messe tous les dimanches, mais les vêpres ne se chantent qu'aux quatre fêtes annuelles et le jour du patron ; on ne fait pas les offices de la semaine sainte... Il y a ordinairement un vicaire perpétuel à portion congrue, qui réside à Tonneins. Par suite d'un arrangement personnel avec son prédécesseur, le sacriste actuel de la Cathédrale est autorisé à desservir lui-même la paroisse. Il le fait avec le titre de prieur-curé. On a déjà dit qu'il s'appelle Louis-Florentin de Faget. Il ne prêtera pas le serment, subira la déportation et sera nommé à Unet après le Concordat.

SAINT-ÉTIENNE DE HAUTESVIGNES
ET SON ANNEXE . SAINT-MICHEL DE MALBOURGUET

Valéri place la rectorie de *Altis Vineis* dans l'archiprêtré de Montaut, il est muet sur l'annexe. Il a été longtemps douteux si cette église n'était pas une simple chapelle succursale. De fait, elle n'a pas de territoire séparé de la matrice et tous les fruits décimaux se portent au même sol. Quoi qu'il en soit, elle est aujourd'hui considérée comme annexe. Dans le pouillé de Valéri, une rectorie, aujourd'hui inconnue, *de Barma*, suit immédiatement Saint-Etienne de Hautesvignes. D'autre part, dans ses *Mémoires*, Nicolas de Villars écrit : « Saint-Etienne de Bernac de Hautesvignes ». Le manque de documents empêche de faire entre ces deux dénominations un rapprochement utile.

L'église de la matrice est située sur une éminence à deux cents pas du château et d'un bourg composé de vingt feux. Elle est longue de neuf cannes, large de quatre, haute de

quatre. Elle n'est pas voûtée. Il y avait autrefois une chapelle du côté de l'Epître, qui est tombée en ruines et qu'on n'a pas relevée. Dans cette chapelle était fondée une chapellenie, de patronage laïque, fondée par Pierre Dorfeuilhe. Il n'y a pas de titulaire, et les biens qui consistaient en un pré, un moulin et quelques autres fonds sont depuis longtemps aliénés.

Celle de l'annexe est champêtre, sur la croupe d'une colline, à cinq cents pas de la matrice. Elle est d'un accès très difficile à cause des mauvais chemins qui y conduisent et qui sont impraticables l'hiver. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de quatre. On a dû l'abandonner en 1707 parce qu'elle menaçait ruine. Avant, on y faisait le service de trois en trois semaines.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au treizième, des menus grains au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,400 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte en tout deux cent trente communiants et douze protestants. Il y a une confrérie de la Charité établie par Mascaron. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Cazenove qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-ÉTIENNE DE MONTARDIT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est en rase campagne dans un vallon. Les deux plus proches maisons sont à deux cents pas. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq ; le chœur est lambrissé. Elle est restée découverte pendant plus de cent ans à partir du soulèvement des huguenots qui la mutilèrent. Le ser-

vice se faisait dans une chapelle voûtée du côté de l'Epître et dédiée à Notre-Dame. Il y avait une autre chapelle en face qui est tombée en ruine.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, du tabac au quatorzième, des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 910 livres. Il y a un petit gleysage où était le presbytère avant les guerres de religion. Le presbytère actuel est à sept ou huit cents pas de l'église et a été donné par un curé.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte soixante communiants et dix hérétiques. Le titulaire actuel est Jean Dubos, futur constitutionnel, qui mourra peu après le Concordat.

SAINT-EUTROPE DE VERTEUIL

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie *de Bertolhio*.

L'église est située sur une éminence, hors du bourg de Verteuil, dont elle est séparée par un chemin et le fossé. Ce bourg se compose de vingt-cinq à trente feux. Elle est longue de seize cannes, large de trois et demie, haute de cinq. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a deux chapelles : l'une du côté de l'Evangile, dédiée à sainte Catherine, appartient à la famille de La Roquepiquet ; l'autre, du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame, est à la paroisse. La première a été bâtie par Gabriel ou Gervain de La Roquepiquet, qui y fonda une chapellenie chargée de trois messes par semaine. Dans la suite, sa famille ayant fait profession de la R. P. R., cette fondation a été anéantie et les biens qui en dépendaient, confisqués. Au-dessous de cette chapelle, il y en avait deux autres : l'une

appartenant à la famille de Cours de Lescale ; l'autre, dite de Merlet. aux habitants d'un hameau de ce nom,qui y avaient droit de sépulture. De même au-dessous de la chapelle de Notre-Dame, autrefois de Sainte-Anne, se trouvait une chapelle dite de Brouillet, dans laquelle une famille de ce nom avait son tombeau.

La dîme du blé et de tout ce qui se lie se paie au douzième ; du vin, du blé d'Espagne, du tabac, du chanvre et des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,950 livres. Il y a un presbytère à cent pas de l'église.

L'Evêque, comme vicaire-général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants. La plupart des habitants, à l'époque de la Réforme,embrassèrent le Calvinisme. En 1699, sur trois cent cinquante cinq communiants et cent cinquante-neuf enfants catholiques, il y avait cent nouveaux convertis en âge de communier et trente-neuf enfants. A la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, beaucoup ont abjuré l'hérésie et sont devenus d'assez tièdes catholiques. Cette grande paroisse est administrée par un curé et un vicaire. Le titulaire actuel est Joseph-Bernard de Bissol de Saint-Just, parent de M. de Bonnac, archiprêtre de Tonneins, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-GAYRAN

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie *sancti Gayriani.*

L'église, située sur une éminence, au milieu d'une grande plaine, était autrefois un beau monument, long de vingt cannes,

large de six, entièrement voûté et flanqué de deux chapelles. A demi détruite par les huguenots, elle est restée découverte pendant plus d'un siècle. Le service se faisait alors dans une chapelle voûtée, située à main droite, longue de quatre cannes, et large de trois. C'est la seule qui ait survécu, elle est dédiée à Notre-Dame. Le clocher est une belle tour carrée.

La dîme du blé, du vin, tabac, millet, fèves, se paie au onzième, de la gervoise au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 2,042 livres. Le presbytère, démoli pendant les guerres de religion, n'a pas été relevé.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quarante-cinq communiants sur trois cent cinquante habitants. A l'époque de la Réforme, la paroisse toute entière passa au Calvinisme. C'est à peine s'il y avait quatre ou cinq catholiques à la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes. Le patron est saint Jean-Baptiste. On fête aussi saint Guérin parce qu'un curé, vers 1650, ne sachant pas quel était le patron, ne trouvant pas d'ailleurs de saint du nom de Gayran, fit adopter saint Guérin. Le curé est tenu au service ordinaire, sauf les vêpres qui ne se chantent qu'aux quatre fêtes annuelles. Le titulaire actuel est Pierre Duportail qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé curé de Monclar après le Concordat.

SAINT-GEORGES DE RAMS

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie *sancti Georgii de Rancio*.

L'église est tout à fait isolée et champêtre sur une éminence au milieu d'une plaine. Elle a été en grande partie détruite pendant les guerres de religion.

La dîme du blé et du vin se paie au onzième, des menus grains à discrétion. Le Chapitre Saint-Etienne prend les trois quarts, le curé le quart et toutes les dîmes vertes. Le revenu de ce dernier est estimé 1,100 livres. Il n'y a pas de presbytère.

Le Chapitre Saint-Etienne nomme au bénéfice.

Sur quatre cents âmes on compte quarante-huit communiants. Le service se fait dans l'église de Saint-Pierre de Tonneins par ordonnance de Claude Joly et de Mascaron. Il consiste en une messe tous les dimanches sans vêpres. Le titulaire actuel est Bernard Ratier, futur insermenté et déporté qui sera successivement nommé à Goulard, à Dolmayrac, et chanoine honoraire après le Concordat.

SAINT-HILAIRE DE VERDEGAS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut[1].

L'église est champêtre, sur une petite éminence. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Il y a une chapelle et un clocher.

La dîme du blé et du vin se paie au douzième, des dîmes vertes au treizième, des menus grains au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 1,800 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale de saint Hilaire, il y a une fête votive le jour de saint Ferréol. C'est tout ce

---

(1) D'après le *Gallia Christiana*, Saint-Hilaire de Verdegas aurait appartenu, au XIIe siècle, à l'abbaye de la Grande Sauve, (tome I, Instrum. Ecc. Burpig, col. 316).

qu'il reste d'une antique confrérie de ce nom depuis longtemps interrompue. Le titulaire actuel est Jean François Briffaut, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-JEAN DE FAUILLET
ET SES ANNEXES : NOTRE-DAME DE FOUSSAC ou DE TOLSAT ET SAINT-MARTIN

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Montaldensi : Prior de Faulheto, rector ejusdem et de Tholosato, rector de Gurnaco et de Moleriis.* Avant les guerres de religion, il y avait, en effet, quatre églises sur le territoire de cette paroisse : L'église matrice, sous le vocable de saint Jean, située à trois ou quatre cents pas du bourg, dans le cimetière et dont il ne reste que des ruines ; l'église de Sainte-Madeleine, à deux cents pas du bourg entièrement démolie ; l'église de Saint-Martin de Molières située à une demie lieue au nord de Fauilhet qui est aussi détruite ; enfin l'église de Notre-Dame de Foussac ou de Tolsat qui sert aujourd'hui d'église paroissiale.

Cette église, qui ne s'appelait originairement que la chapelle de Tolsat [1], est située dans une belle plaine au milieu d'un bourg muré, composé d'une centaine de feux. Elle est longue de seize cannes, large de quatre, haute de sept et entièrement lambrissée. Il y a deux chapelles de chaque côté, celle de droite est dédiée à Notre-Dame.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Il y a trois sols : l'un s'appelle le Naval, l'autre le Grand Sol, le troisième la Tercerie. Au premier, l'Evêque prend les deux tiers des

(1) Le Tolsat est un ruisseau qui passe à Fauillet.

grains, le Chantre les trois douzièmes, le curé le douzième ; au deuxième, dit aussi sol de Saint-Jean, le chantre prend les trois quarts, le curé un quart ; au troisième, le Chapitre du Mas-d'Agenais prend le quart, le curé de Saint-Caprais d'Ayres le tiers, le Chantre les trois douzièmes et le curé le douzième. Le Chantre prend, en outre, les trois quarts de tous les menus grains et le curé l'autre quart[1]. Il est probable que le prieuré, mentionné dans le pouillé de Valéri et dont il n'est plus question depuis longtemps, a été, dans la suite des temps, uni à la grande Chantrerie. Le revenu du curé est évalué 2,000 livres. Il y a un presbytère qui a été bâti vers 1655, par la communauté moyennant l'abandon des menus grains et du carnelage. Une chapellenie fondée par le comte de Saint-Paul, seigneur du lieu, est unie à la cure.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cinq cents communiants et deux cents huguenots. Cette paroisse a été profondément infectée de l'hérésie calviniste. Au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, il y avait cinq cent trente-huit catholiques et quatre-vingt-huit familles, les plus aisées, de la R. P. R. Jusqu'en 1655, le prêche se faisait alternativement avec Gontaud dans la maison de ville. A cette date on bâtit une autre maison communale, l'autre restant uniquement affectée au culte prétendu réformé. Le 3 février 1673, un arrêt du conseil prescrivit la démolition de ce temple. Cet arrêt fut notifié dans le courant du mois suivant au ministre et au consistoire. Le juge du lieu s'opposa à cet arrêt sous prétexte que ce temple était un édifice communal et qu'il suffisait de n'y plus faire le prêche. La raison ne fut pas reconnue valable et l'arrêt fut exécuté le 26 juin 1673. Il y a une confrérie de la Charité, approuvée par les Evêques, qui jouit de 50 livres de revenu. Le patron de la

---

(1) Le Chantre avait affermé sa part de dîme : 3,500 livres ; le Chapitre du Mas, la sienne : 315.

paroisse est toujours saint Jean-Baptiste, celui de l'église Notre-Dame de la Purification. Le titulaire actuel est François Lacombe, qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Born après le Concordat.

SAINT-JEAN DE PEYRIÈRES

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector Sancti Johannis de la Peyras et de Noans* [1].

L'église est isolée en rase campagne sur une éminence dans une grande plaine. Elle a dix cannes de long, sur trois de large. Le sanctuaire est lambrissé.

La dîme du blé, du vin et du tabac se paie au onzième, des menus grains au seizième. L'abbaye de Clairac prend tout le revenu, le curé est à la congrue. Il y a un gleysage de cinq cartonnats autour de l'église et un presbytère bâti en 1698. Les pauvres ont quatre-vingt livres de rentes administrées par un syndic.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

Il y a quinze catholiques sur quatre cents paroissiens. L'église est restée, plus d'un siècle, découverte et il ne s'y faisait aucun service. Le curé ne réside que depuis 1698 et il est tenu à toutes les fonctions de son état. La paroisse est actuellement desservie par Dupuch, curé de Saint-Pierre des Pins.

(1) Il y a Cérans dans l'appeau synodal de 1593.

SAINTE-MADELEINE DE SERMET

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est champêtre, sur une petite éminence dans un vallon. Il y a auprès dix ou douze maisons. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de trois, bâtie de pierre mais non voûtée. Du côté de l'Evangile s'ouvre une chapelle dédiée à sainte Catherine, construite par un ancien curé.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains au quinzième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,000 livres. Il y a un petit presbytère adossé à l'église et un jardin de deux picotins.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Malgré de nombreuses conversions, plus de la moitié des habitants étaient hérétiques au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. C'est le contraire aujourd'hui. On compte cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Paul Bascou qui refusera le serment, subira la déportation et sera nommé à Bournac après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE BISTAUSAC

Cette paroisse est placée par Valéri dans l'archiprêtré de Besaume. Cette paroisse a été annexe de Gontaud pendant quelque temps au XVIe et au XVIIe siècles.

L'église est champêtre sur le penchant d'une colline, dans le voisinage de deux ou trois maisons. Elle est longue de sept

cannes, large de deux, haute de quatre, entièrement lambrissée.

La dîme de tous les grains se paie au treizième, du vin au vingtième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 730 livres. Il n'y a pas de presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Joseph Delberg, qui prêtera le serment, le rétractera et que son grand âge empêchera d'employer après le Concordat.

SAINT-MARTIN DE FAUGUEROLLES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Besaume.

L'église est sur une éminence, dans la plaine de la Garonne, à vingt pas de la route qui mène de Tonneins à Marmande, et à une bonne lieue de cette dernière ville. Le bourg, qui commence après le cimetière, est composé de dix feux. Cette église est longue de douze cannes, large de trois, haute de cinq. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Il y a trois chapelles, l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Mammert, la troisième à saint Blaise. A cette dernière, un curé a attaché une fondation de quatre messes par an, en y affectant deux journaux de terre, au lieu dit de Tourrillonne.

La dîme de tous les fruits se paie au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,806 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Outre la fête patronale de saint

Martin, on célèbre une fête votive le jour de saint Louis [1]. L'hôpital de Gontaud distribue des secours aux pauvres malades sur la présentation de billets expédiés par le curé. Le titulaire actuel est Jean-Paul Moustafa qui refusera le serment et mourra pendant la Révolution.

NOTRE-DAME DE BUGASSAT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église a été détruite pendant les guerres de religion et n'a pas été relevée. On en peut voir les restes sur une très haute éminence à une demi-lieue à l'est de Tonneins.

L'abbaye de Clairac prend toute la dîme ; le curé est à la congrue.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

En 1600, il n'y avait pas de catholiques, en 1699 il y en avait six, ils sont aujourd'hui cinquante sur deux cent vingt-cinq protestants. Malgré les ordonnances des évêques, confirmées par un arrêt du Parlement, prescrivant aux curés des paroisses qui n'ont pas d'église de faire le service dans l'église abbatiale de Clairac et d'y résider, le curé de Bugassat réside depuis plus de cent ans à Tonneins où il sert de vicaire et où il dit la messe le dimanche pour sa paroisse. Cependant

---

(1) Au rapport d'un curé, la fête de saint Louis attirait 4,000 personnes vers 1665 ; il y avait indulgence plénière à l'église, exposition du Très Saint Sacrement avec un *grand luminaire*, des chœurs de musique et prédication solennelle... tout autour de l'église des cabarets, improvisés sous des tentes, et de nombreux marchands de chapelets et de *petites nippes*... « Les paroissiens, ajoute ce bon curé Tant Mieux, sont si bons catholiques qu'ils n'ont jamais souffert parmi eux aucun hérétique et si quelque étranger s'y est retiré des lieux circonvoisins, qui sont tous infectés de l'hérésie, ils ne l'ont jamais laissé en repos qu'il ne se soit converti ».

le troupeau sans pasteur est en grand péril. Le dernier titulaire est Antoine Boisseau qui est passé à Saint-Brice de Lévignac le 21 février 1783.

NOTRE-DAME DE CAMBES

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est tout à fait champêtre dans un vallon. Les deux ou trois maisons les plus rapprochées sont à deux cents pas. Elle est longue de sept cannes, haute de cinq, large de trois. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a un buste exposé à la vénération des fidèles de temps immémorial avec cette inscription : « Sanctus illuminatus ». Le clocher est au-dessus de la porte en forme de triangle.

La dîme du blé et de tout ce qui se lie, celle du vin se paient au douzième, du tabac et des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 850 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a deux fêtes patronales, l'une le 15 août, l'autre le 8 septembre. Ces deux jours, le curé de Brugnac vient en procession avec ses paroissiens assister à la grand-messe. Le titulaire actuel est Géraud Jacobet, futur assermenté et abdicataire qui se rétractera et sera nommé à Lamaurelle après le Concordat.

NOTRE-DAME DE GONTAUD

Valéri place dans l'archiprêtré de Besaume le prieuré et la rectorie *de Gonte Alto*. Le prieuré est éteint depuis le XVIe siècle, la maison prieurale était près de la porte de l'église. Pendant les guerres de religion elle fut usurpée par un huguenot. Le pouillé de Valéri ne mentionne pas l'église de Saint-Pierre de Gajac, située à une certaine distance du bourg, qui était la matrice et qui fut détruite par les Calvinistes. Il y avait aussi à six cents pas de Gontaud un oratoire appelé Notre-Dame de Loulou (?) qui fut détruit à la même époque.

L'église est située au milieu de la ville. C'était, avant les guerres religieuses, un beau monument entièrement voûté et ceint de nombreuses chapelles. Après avoir été profanée, pendant quelque temps, par les huguenots qui s'en servirent pour leur prêche, elle fut en partie démolie par eux. Ces vandales n'épargnèrent pas son clocher que six cloches remplissaient de bonne et grosse sonnerie. Comme elle finissait par s'écrouler tout à fait, en 1633, on dut presque entièrement la reconstruire. La nef est longue de vingt cannes, large de quatre, haute de six. Elle n'est pas voûtée. Il y a trois chapelles ; deux du côté de l'Evangile dont l'une sert de sacristie, l'autre est dédiée au Saint-Esprit ; une du côté de l'Epître, voûtée et dédiée à saint Jean. Dans cette dernière est fondée une chapellenie dite Saint-Jean des Vigneaux. « Depuis Pâques jusques en juin, dit Nicolas de Villars, on y disait la messe tous les vendredis appelés *blancs*. Plusieurs rentes y étaient attachées dont jouissait le recteur et les prêtres servants de la communauté. » Le patron s'étant fait huguenot au XVIe siècle, elle perdit le meilleur de ses biens. Aujourd'hui son revenu ne consiste plus qu'en quelques rentes et menus cens établis sur quelques terres de la paroisse, qui, avec le

casuel insignifiant des lods et ventes ne dépassent pas 50 sols annuellement. Aussi le service est-il réduit à une messe le jour de saint Jean-Baptiste. Le collateur est M. Bacalan, le titulaire, Vincent Darche, trésorier de l'église Saint-Seurin de Bordeaux.

La dîme des gros grains se paie au treizième, des menus et des dîmes vertes au seizième, du vin au vingtième. L'Evêque prend les trois quarts des gros fruits, le curé le quart avec tous les menus grains, dîmes vertes et novales. Le prieur de Nogaret est substitué à l'Evêque dans le quartier d'Aurioles. Le revenu du curé est exactement de 1,500 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte neuf cents communiants et une douzaine de protestants. Ces derniers étaient, en 1600, par rapport aux catholiques, dans la proportion de un sur six, mais ils étaient les plus riches et les plus influents. Ils avaient un temple qui a été démoli au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Le curé est tenu au service ordinaire et doit avoir un vicaire. En consacrant le maître autel, le 21 avril 1603, en l'honneur de Notre-Dame de l'Assomption, Nicolas de Villars décida qu'on ferait à cette date la fête de la dédicace de l'église, ce qui est encore exécuté de nos jours. On vénère dans cette église une statue de la Sainte-Vierge qui paraît très antique [1]. Le titulaire actuel est Joseph-Denis Bonhomme de Pomaret, qui refusera le serment, ira en exil et mourra pendant la Révolution.

---

(1) Voir : Histoire de Notre-Dame de Gontaud, par M. Jacoupy, curé de Gontaud, 1867. — Pendant quelques années, notre annaliste Noël Proché exerça à Gontaud, avec l'approbation de l'Evêque, les fonctions de régent latiniste... il enseignait le latin, le français et l'arithmétique, avait des élèves internes et externes qu'il conduisait à la messe tous les jours de classe. La communauté lui donnait 200 livres de gage fixe y compris le loyer de l'école. En outre les commençants lui donnaient 8 sols par mois, ceux qui écrivaient, 15 sols, les arithméticiens, 20 sols et les latinistes, 30. En 1781, Proché quitta Gontaud pour aller s'établir à Agen.

NOTRE DAME DE PÉLAGAT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut et la représente comme formant avec Saint-Etienne de Tignagues une même rectorie.

L'église est très petite. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée.

L'abbaye de Clairac prend tout le vin à l'exception d'un tonneau qu'elle donne au curé et les trois quarts du blé, seigle, tabac, orge, avoine, fèves. Le curé prend tout le reste et sa part est estimée 750 livres.

L'Evêque, comme vicaire-général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt communiants. En 1696, il y avait cent catholiques et autant de nouveaux convertis. Le curé est tenu au service ordinaire. La fête patronale est le 15 août. Le titulaire actuel est Jean Couderc, futur constitutionnel, qui sera nommé à Laffite après le Concordat.

NOTRE-DAME DE SUBREBOSC

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie *Beate Marie de Bosco*.

L'église est champêtre, dans un vallon. Les maisons les plus rapprochées sont à deux cents pas. Elle était fort belle au rapport de Nicolas de Villars. Mais à demi détruite par les huguenots, elle resta en ruines jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Elle fut un peu restaurée à cette époque, puis plus sérieusement en 1776.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. L'abbaye de Clairac prend tout le revenu. Quand il y avait un curé, il prenait la moitié des gros grains, tout le vin, menus grains et dîmes vertes. Il y a un gleysage d'un cartonnat où était autrefois le presbytère.

L'Evêque, comme vicaire-général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

Il y a une trentaine de communiants sur cent trente à cent cinquante protestants. Cette paroisse a été abandonnée par ses pasteurs depuis plus de deux siècles. Les curés se contentèrent d'y faire dire la messe de quinze en quinze jours, de mois en mois, par quelque vicaire des paroisses circonvoisines. La voûte du sanctuaire, qui était la seule partie couverte de l'église, s'étant écroulée vers 1670, le service fut supprimé. Après la restauration de l'église, vers 1696, le service reprit et se fit plus régulièrement. On cessa de nommer un titulaire à cause de la modicité du revenu, mais l'abbaye de Clairac eut soin d'entretenir un vicaire dans cette paroisse qui est actuellement desservie par Pierre Dupuch, curé de Saint-Pierre des Pins.

NOTRE-DAME DE TOURAILLE ou DE LAPARADE
ET SON ANNEXE : SAINT-RÉMY

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector Despiens et de Parata, rector sancti Remigii et de la Mersa.* Saint-Rémy, qui était, avant les troubles du XVIe siècle, une rectorie indépendante, fut desservie, dans la suite, par le curé de Castelmoron. Celui-ci l'ayant abandonnée, elle fut adoptée pour ainsi dire, vers 1669, par le curé de Laparade, et c'est ainsi qu'elle est devenue l'annexe de la paroisse de ce nom, sans l'intervention du pouvoir épiscopal.

Il y avait autrefois, sur le territoire de Laparade, deux grandes et belles églises : l'une située hors du bourg, qui était la matrice, l'autre appelée l'église haute qui était une chapelle succursale « intra muros ». Elles furent toutes les deux démolies par les huguenots lors de leur première révolte. Le clocher de Laparade fut seul épargné et c'est, sous l'arceau de ce clocher, qu'après l'édit de Nantes, le culte catholique fut provisoirement rétabli. Les sectaires profitèrent de leur révolte contre le roi pour raser jusqu'aux fondements ce reste d'église. Avec les matériaux ils construisirent un bastion pour leur défense. Lorsque le culte catholique fut de nouveau rétabli en 1648, comme il n'y avait plus d'église, les catholiques durent se contenter d'une vieille tour qui avait appartenu à l'ancien château et qui était située à l'angle sud de la ville. C'est là, dans une salle obscure, à peine couverte, ronde et étroite où vingt personnes avaient peine à entrer, que fut célébré l'office divin jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Cependant, les huguenots se servaient pour leur prêche de la halle, édifice spacieux, placé au centre de la ville. Lorsque, par un juste retour, le culte prétendu réformé fut lui-même proscrit, les catholiques furent autorisés à se servir, pour leurs exercices religieux, de l'ancien temple calviniste. Enfin, en 1714, le roi leur abandonna les matériaux de ce temple et de la vieille tour du château, et ils purent alors se construire une véritable église : c'est l'église actuelle.

L'église de l'annexe est champêtre, dans un vallon ; les maisons les plus rapprochées sont à deux ou trois cents pas. Elle est longue de dix cannes, large de trois, haute de quatre et demie. En partie démolie par les huguenots, comme toutes celles de la contrée, elle a été une première fois restaurée vers 1675 et une seconde fois vers 1744.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au douzième, du tabac, seigle, menus grains au seizième, du vin au trente-et-unième. Le Chapitre Saint-Etienne prend les trois quarts

de la dîme, le curé le quart avec quatre sacs et demi, pris sur la pile, pour ses novales. Le revenu du curé est d'environ 1,000 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de deux carterées en pré, terre et vigne donné par la communauté avec l'autorisation du roi.

Le Chapitre de Saint-Etienne nomme au bénéfice. L'abbé de Clairac est conseigneur avec le roi.

Grâce à cette qualité de seigneur temporel, le trop fameux abbé de Clairac, Gérard Roussel, put favoriser l'introduction de la Réforme à Laparade. Les apôtres les plus fougueux du Calvinisme, Calvin lui-même [1], y vinrent dogmatiser. Ils surent si bien surexciter les esprits que, nulle part ailleurs, l'hérésie n'a régné avec plus de violence. La première manifestation de la foi nouvelle fut le massacre de tous les prêtres fidèles et la destruction des églises. A la faveur de l'édit de Nantes, l'exercice du culte catholique fut rétabli dans les conditions les plus précaires ; c'est à peine si le saint sacrifice de la messe était offert cinq fois par an. Il fut de nouveau interdit et proscrit en 1615. Ce n'est qu'en 1648 qu'il fut rétabli pour la seconde fois par arrêt du Parlement. L'abbé de Clairac, assisté de vingt prêtres, vint cette année-là, dire la messe et il fit planter, sur l'emplacement de l'église détruite, une croix qui a été souvent abattue par les huguenots mais toujours relevée. Les catholiques, faible minorité puisqu'ils n'étaient que vingt sur cinq cents huguenots, pauvres et étrangers pour la plupart, continuèrent à être opprimés de la façon la plus odieuse. « Ils ont peine à vivre, écrit Mascaron dans son verbal en 1681, car ils n'ont aucun secours de la part des huguenots. » La révocation de l'édit de Nantes fut la réalisation de cette parole du saint cantique : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*, etc... Il y a aujourd'hui cinquante-sept communiants. Le curé

---

(1) Il y avait au siècle dernier dans l'église une chaire, qui, disait-on, avait servi à Calvin.

dit la messe tous les dimanches et fêtes à la matrice et de quinze en quinze à l'annexe. On ne chante les vêpres qu'à la matrice. Le titulaire actuel est Mathieu Desclaux, futur constitutionnel, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE VARÈS

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. On lit dans les anciens documents : Notre-Dame des Prats de Varès.

L'église, démolie par les huguenots, est restée en ruines jusque vers 1673. Le service se faisait tant bien que mal dans une chapelle latérale dédiée à sainte Catherine. Cette chapelle et une autre qu'il y avait furent alors démolies avec l'autorisation de M. Joly et les matériaux employés à la restauration de l'église. Rebâtie dans des proportions plus restreintes, cette église a huit cannes de long, trois de large et cinq de haut. Elle est champêtre dans un vallon avec cinq ou six maisons aux environs.

La dîme du blé et du vin se paie au onzième, du tabac au quinzième, des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 2,036 livres. Il y a un presbytère et un pré de gleysage, dit de Montardit.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avait autant de huguenots que de catholiques. Les premiers, à la vérité, étaient les plus riches et les plus influents. Il y a aujourd'hui cent trente communiants et quarante protestants. Le curé est tenu au service ordinaire. La fête patronale est le 8 septembre. Le titulaire actuel est François Luc Vidouze, futur constitutionnel qui sera nommé à Villotes, après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE BRUGNAC

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut.

L'église est située sur une petite éminence dans le voisinage de cinq ou six maisons. Elle est longue de douze cannes, large de trois et demie, haute de cinq et lambrissée. Cette église a beaucoup souffert du vandalisme huguenot. Elle a dû attendre, pour être restaurée, jusqu'en 1665. Il y avait deux chapelles qui n'ont pas été relevées. Le clocher est au-dessus du portail en forme de triangle.

La dîme du blé et de tout ce qui se lie se paie au douzième, du vin et du tabac au quatorzième, des menus grains au seizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 800 livres. Il y a un presbytère.

On n'est pas sûr si cette paroisse ne dépendait pas de l'abbaye de Clairac. Quoiqu'il en soit l'Evêque est en possession aujourd'hui d'y nommer « proprio jure ».

Au commencement du XVIIe siècle, les huguenots étaient la grande majorité, ils n'ont pas cessé de décroître; de 1670 à 1680 leur nombre, grâce à Dieu, a diminué de moitié. Il y a aujourd hui cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est saint Pierre ès-liens. Le titulaire actuel est François de Cours Pauliac, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE CLAIRAC
ET SES ANNEXES : NOTRE-DAME DE CAMBES
SAINT-PIERRE DE DIMEUIL
ET SAINT-ETIENNE DE TIGNAGUES

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie « de

Milhi, de Camis et de Clayraco » et celle de Saint-Etienne « de Tinhagas » et Notre-Dame de « Pelagato ». Notre-Dame de Pelagat forme une rectorie indépendante de ce même archiprêtré. Saint-Etienne de Tignagues a été uni par M. Delbène et M. Dulude, évêque d'Alby et vicaire général du roi dans l'abbaye de Clairac, non à la cure mais au curé et « ad vitam » seulement. L'union personnelle et temporaire d'abord, est devenue réelle aujourd'hui et perpétuelle.

L'église de Saint-Pierre de Clairac, située dans la ville de ce nom, est du XIIe siècle. En partie démolie par les huguenots lors de leur première révolte, elle a été restaurée vers 1610 par le chanoine Paul Garganti, administrateur de l'abbaye. Elle est longue de vingt cannes, large de six, haute de sept et entièrement lambrissée. Il y a deux bas-côtés séparés de la nef par une double rangée de huit piliers. Celui de l'est est terminé par une chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame, au-dessus de laquelle s'élève le clocher en forme de tour. Après cette chapelle vient la sacristie. Cette église est à la fois abbatiale et paroissiale. D'où les deux Chapitres suivants : L'abbaye, la paroisse et ses annexes.

L'ABBAYE DE CLAIRAC

« L'abbaye de Saint-Pierre de Clairac, dit l'abbé du Tems, Ordre de saint Benoît, située dans la ville de ce nom, sur le Lot, à trois lieues d'Agen, fut, selon quelques-uns, fondée par Pépin, père de Charlemagne. Il est fait mention dans un vieux calendrier de Sauve Majeure, au 17 juin, de saint Avit, prêtre, qui, selon quelques autres, donna naissance à ce monas-

tère [1]. » Les partisans de la première opinion se fondent sur un prétendu diplôme de Pépin à cette abbaye. Labénazie nous a conservé la traduction [2] d'un *vidime*, fait en 1328, sur l'original lui-même, qui portait alors le nom de *parchemin l'ancien*. D'après la teneur de ce document, un seigneur du pays, nommé Centulle Maurelle, s'étant rendu à Arles, auprès de Pépin, lui demanda de construire un monastère sur les domaines qu'il possédait et qui relevaient de la Couronne. Le monarque, encouragé par le pape Etienne, non seulement accorda l'autorisation demandée, mais voulut concourir par ses dons à cette œuvre sainte et la prendre sous sa royale protection. C'est dans ce but qu'il aurait délivré, à son passage à Agen, en mars sept cent soixante... le diplôme qui lui a valu le titre de fondateur.

Mais le malheur veut que ce document soit généralement considéré comme apocryphe [3] et l'incertitude la plus absolue continue à planer sur les origines de cette abbaye. La perte

---

(1) Tableau historique et chronologique de *évêques* et *abbés* du diocèse d'Agen (tome II du Clergé de France).

(2) Voir cette traduction dans l'Histoire relig. et mon. de M. l'abbé Barrère, tome I, p. 160.

(3) Voir : Notice sur le Diplôme de Pépin le Bref, en faveur de l'abbaye de Clairac, par M. Amédée Moullié. Agen, 1868. — M. Moullié, dit M. Fallière dans ses notes à l'Abrégé de Labrunie, croyait à l'authenticité du document, mais il avouait avec franchise que des érudits très compétents, entre autres, M. Lacabane, n'étaient pas de cet avis. — M. l'abbé Barrère défend aussi, avec d'assez pauvres arguments d'ailleurs, dans son Histoire religieuse et monumentale, l'authenticité du même document dont il donne une traduction.

Citons à titre de curiosité le début d'un mémoire anonyme sur l'abbaye, écrit dans la seconde moitié du XVIIe siècle : L'abbaye de Clairac, ordre de saint Benoît, fut fondée par Pépin, roi de France, à l'honneur de saint Pierre et de saint Paul en reconnaissance d'une victoire qu'il remporta sur les Sarrasins dans une plaine qui est au-devant de Clairac, et Charlemagne, son fils, dota cette abbaye et donna à l'abbé la seigneurie de Clairac avec tout droit de justice, haute moyenne et basse, droit de pêche, passage, péage, fournage et pontage, donna encore la demi seigneurie et justice de Laparade et toute la seigneurie et justice de Nicole avec le droit de péage sur la Garonne, etc... Il y avait, en effet, à cette époque, dans les Archives de Clairac, un hommage de 1473 dans lequel il est dit que l'abbaye a été fondée par Pépin qui lui donna en toute justice tout le revenu de Clairac, de Castelseignour, autre-

des papiers, et des titres, soit pendant les guerres des Anglais et des Albigeois, soit surtout à l'époque de la Réforme ne permet pas davantage de reconstituer son histoire. Il est seulement permis d'inférer, de l'étendue de ses possessions et de son poids social, la grandeur du rôle qu'elle a joué à travers les siècles et l'importance des services qu'elle a rendus à la cause de la civilisation, en général, et à la contrée environnante, en particulier. Ses religieux étaient seigneurs temporels de trois juridictions : Clairac, Laparade et Nicole, maîtres de cinq prieurés : Marmande, Tombebœuf, Marsac d'Arasse, Clermont-Dessous et Puyguiraud, décimateurs et curés primitifs d'une cinquantaine de paroisses dont trente-quatre cures qu'il serait trop long d'énumérer. La ville de Clairac lui doit son existence et aussi, sans doute, la foule de petits villages ou bourgades, sur lesquels s'étendait son action tutélaire. Nous voyons ses abbés [1], personnages considérables, admis au conseil des Princes, les accompagner dans leurs expéditions

---

ment dit Laparade, de Nicole, etc... Mais au sujet de ce document qu'il avait sous les yeux, Labénazie, malgré le peu de sévérité de sa critique, ne peut s'empêcher de dire : « Il est faux que Pépin donna des justices à l'abbaye de Clairac parce qu'elles ne furent établies que longtemps après. (Hist. manuscrite d'Agen).

(1) Quelques exemples entre autres Constance, le premier abbé connu, assiste au Concile de Toulouse en 1080. Arnaud accompagne, en 1190, à la croisade, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, son suzerain. En 1214, le Pape Innocent III, commet, avec l'archevêque de Bordeaux et l'évêque d'Agen, l'abbé de Clairac, qui devait être Pierre, pour informer des excès dont on accusait Bernard III, élu en 1192, archevêque d'Auch. Il est fait mention de ce même abbé dans des lettres de Simon de Monfort, pour Moissac, en date de 1212. L'année suivante il assista à la célèbre bataille de Muret où les Albigeois furent taillés en pièces. D'après la teneur des lettres, expédiées par Edouard Ier, le 20 mai 1293, pour la reconstruction d'une bastide dans le lieu de Nicole, l'abbé de Clairac intervint dans cette fondation. Pendant les guerres des Albigeois, l'abbé avait appelé en paréage pour la seigneurie de Nicole, Raymond, comte de Toulouse. Le même Edouard autorisa l'abbé de Clairac à faire porter sur la Garonne jusqu'à Bordeaux, sans être soumis à aucun droit de péage ni d'entrée dans la ville de Bordeaux, tous ses blés, vins et autres denrées..... etc., etc. — D'après Artaud de Montor, Guillaume de Grimoald aurait été moine à l'abbaye de Clairac avant d'être élevé au Souverain Pontificat sous le nom d'Urbain V. (Voir, dans le *Gallia Christiana* ou l'abbé du Tems, la liste des abbés de Clairac.

militaires et intervenir dans les actes les plus importants de l'histoire locale. Au commencement du XVIe siècle, il y a encore cent cinquante religieux ; cent vingt résident à l'abbaye pour le service du chœur, trente sont disséminés dans les prieurés et les cures qu'il desservent eux-mêmes. Outre l'abbé, il y avait plusieurs officiers claustraux qui avaient chacun leur menses particulière : Prieur, sous-prieur, chantre, sacriste et pitancier. Les religieux ne furent réformés que sous l'abbé Gérard Roussel, en conséquence d'un arrêt du Conseil. Ils ne devaient pas tarder à embrassser, sur les conseils du même abbé, une réformation autrement importante. Gérard le Roux ou Roussel était un picard qui, pendant qu'il étudiait à Paris, fut infecté des erreurs de Luther. Effrayé des terribles décrets, portés par le Parlement de Paris contre les novateurs, et ne se trouvant plus en sûreté dans la capitale, il vint se réfugier à la cour de la reine de Navarre.

Grâce à l'appui de cette princesse, il obtint successivement l'abbaye de Clairac et l'évêché d'Oléron. « Il était d'autant plus dangereux, dit l'abbé du Tems, qu'il avait les dehors de la charité et de l'orthodoxie. On croit que Calvin avait principalement en vue d'attaquer la dissimulation de Gérard, lorsqu'il composa son ouvrage : *Adversus Nicodemitas* [1]. Pendant tout le temps qu'il resta à Clairac, il affecta une grande charité envers les pauvres, dont il fit élever un grand nombre à ses frais. Il acquit ainsi une certaine popularité dont il se servit pour endoctriner ses moines et pervertir le pays. Il mourut de male mort « justo Dei judicio ». Henri Sponde raconte, que Roussel, étant allé débiter ses erreurs dans l'église de Mauléon, un des auditeurs, nommé Pierre Arnaud de Maytie, animé d'une sainte colère, renversa la chaire à coups de hâche. L'Evêque prévaricateur mourut peu après des suites de sa chûte. On a remarqué que dans

(1) Opere citat. Art. Oléron, tome I. p. 543.

son testament, par lequel il institue les pauvres de Clairac ses héritiers, il recommande son âme à Dieu et non aux saints contrairement à la pratique générale de l'époque. Son successeur Geoffroy de Caumont, de la maison de La Force, ayant pris ouvertement parti pour l'hérésie, les moines apostasièrent en masse en 1565, se marièrent pour la plupart et entraînèrent le peuple dans leur apostasie. L'abbaye fut mise au pillage, puis démolie ainsi que les églises de la juridiction. Tous les biens qui en dépendaient furent volés et les titres de propriété anéantis. « La plupart des familles, écrivait dans son verbal en 1681, Jules de Mascaron, qui sont dans cette ville ne sont fondées que sur la dépouille des biens de l'église et ayant pris avec les biens les titres, les ayant fait brûler, ils font de leur enlèvement des railleries comme s'ils avaient délivré ce bien de la captivité du péché et de l'idolatrie. » Henri d'Angoulême, grand prieur de France, ayant été pourvu de cette malheureuse abbaye, fut autorisé par le Parlement de Bordeaux, à prendre possession à vue du clocher. Il envoya ensuite des économes qui prévariquèrent. Aussi, lorsque le roi Charles IX eut obtenu du pape l'aliénation d'une partie des biens ecclésiastiques, pour subvenir aux besoins de l'Etat, ces économes infidèles, sous prétexte de payer la taxe imposée à l'abbaye, vendirent à vil prix les rentes et les terres, qui avaient échappé, jusque-là, à la cupidité des religionnaires. Henri d'Angoulême n'eut qu'un successeur : Jean de Teillac, qui se démit, en 1604, sous la réserve d'une pension de 2.000 livres, pour favoriser l'union de l'abbaye à Saint-Jean de Latran. Ce Chapitre, dit l'abbé du Tems, qui se prétendait le créancier de nos Rois, pour *certaines sommes* et *revenus annuels*, députa le chanoine Hélicone vers Henri IV, pour faire valoir ses titres de créance : les prétentions du chapitre furent examinées par ordre de ce prince et se trouvèrent mal fondées. Cependant, le Roi, voulant lui donner des marques de son affection, donna l'abbaye de Clairac au

Chapitre par un brevet [1] du 22 septembre 1604 et chargea le cardinal de Joyeuse et M. de Béthune, son ambassadeur à Rome, de négocier l'union. Les négociateurs passèrent, le 6 juin 1605, avec le Chapitre un Concordat dans lequel il est stipulé :

1° Que le Chapitre pourrait faire lever les fruits et les revenus de l'abbaye par un Econome ou procureur fondé ;

2° Qu'une moitié des fruits de l'abbaye serait partagée entre les chanoines, clercs et autres participants à la mense capitaire ; et l'autre moitié, entre huit chanoines à la nomination du Roi de France.

3° Que le Chapitre chanterait annuellement deux messes, l'une le jour de sainte Luce, pour le Roi de France régnant ; l'autre dans l'octave des Morts, pour les souverains décédés ; que, de plus, une messe basse serait dite tous les jours dans la même église ;

4° Que sur les revenus de l'abbaye, on lèverait une somme qui serait distribuée par l'Econome à des prêtres ou autres personnes, dont le Roi règlerait la qualité et le nombre, pour faire le service ordinaire de l'abbaye et remplir les fondations dont elle était chargée ;

5° Que par l'union de l'abbaye, le Chapitre n'acquerrait pas le droit de nommer aux bénéfices qui en dépendent, dont nos rois seuls pourraient disposer ;

6° Que les prieurés dépendants de l'abbaye seraient unis à la sacristie de Latran au fur et à mesure qu'ils vaqueraient, pour l'achat des ornements nécessaires à la célébration de la messe quotidienne.

Le pape Paul V confirma l'union par une bulle du 5 des ides d'octobre 1605 ; Henri IV la ratifia le 4 février 1606, et,

---

1. Le brevet porte, *propriis terminis*, que « c'est en considération de la bonne volonté et inclination que les rois ses prédécesseurs ont toujours eues envers les chanoines de saint Jean de Latran et pour l'affection que les chanoines ont de tout temps portée au bien et prospérité de la couronne... »

le 24 mai suivant, il donna des lettres patentes qui ont été enregistrées, au Parlement de Bordeaux, le 9 juin 1606.

Par suite de l'article 1er du Concordat, qui venait d'être conclu, le Chapitre de Latran envoya, dès 1606, comme administrateur, l'un de ses membres, le chanoine Paul Garganti [1]. Celui-ci prit aussitôt possession au nom du Chapitre et entreprit immédiatement la reconstruction de l'église et de l'abbaye. Il dut résider à Agen pendant les travaux, mais, vers 1610, il s'installait à Clairac. Expulsé de cette ville par les huguenots insurgés, il y rentra, en 1621, à la suite des troupes victorieuses de Louis XIII. Les habitants s'étant de nouveau révoltés l'année suivante, il fut incarcéré, dépouillé de tout ce qu'il possédait et obligé de livrer les quelques titres qu'il avait pu recueillir. Délivré par la capitulation de Clairac, il continua à représenter le Chapitre de Latran jusqu'à sa mort, qui arriva en 1648. Par son testament, il institua les Jésuites ses héritiers, à condition qu'ils fonderaient à Clairac une maison de leur Ordre, qu'ils y prêcheraient tous les avents, carêmes et fêtes principales et qu'ils feraient publiquement, sous la halle, trois fois par semaine, la controverse. Il eut pour successeur le chanoine Rasponi, qui resta peu parce qu'il fut fait cardinal. Celui-ci avait amené avec lui M. Chevillard, chanoine d'Orléans. En retournant à Rome, il lui laissa ses pouvoirs avec l'agrément du Chapitre. Puis, vinrent successivement le chanoine del Campo, Vidaschi, noble citoyen romain, et l'abbé Velli, chanoine du corps et parent de la duchesse de Bouillon. Del Campo fut ensuite de nouveau député par le Chapitre qui se décida, en même temps, d'affermer l'abbaye. A la mort de cet administrateur, Vidaschi revint aussi en 1678, mais il fut révoqué en 1686. Le Chapitre donna alors au fer-

---

[1] Jean-Baptiste Tébaldi, chanoine de Saint-Jean de Latran et bon poète italien, aurait été, d'après quelques-uns, le premier abbé de cette nation et aurait ainsi précédé Paul Garganti.

mier le pouvoir de choisir lui-même l'administrateur. C'est ainsi qu'un prêtre de Muret, nommé Jacques Couchon, représenta, pendant quelque temps, le Chapitre à Clairac. Ce choix ne fut pas heureux et le Chapitre fut obligé de désigner lui-même, comme par le passé, ses vicaires généraux. Il envoya donc, à la fin du XVIIe siècle, l'abbé Luperti ; de Costa vers 1710; de Vernouti vers 1739 [1], de Piazza vers 1736. Aujourd'hui, l'abbaye est administrée par Augustin Anselmi. Celui-ci à la suite de graves conflits avec la population, sera remplacé, en 1790, par l'abbé Oster, lorrain, vicaire apostolique, désigné par le Nonce avec l'agrément du Chapitre. Ce sera le dernier.

L'usage veut que les administrateurs, nommés par le Chapitre, se disent et s'appellent, même dans les actes publics, seigneurs et abbés de Clairac. De très haute naissance pour la plupart, ils portent ce titre avec beaucoup de distinction. Leur abbatiale est un petit palais magnifiquement meublé, fourni de beau linge, d'argenterie et de vaisselle fine, etc..... La table y est bien servie et c'est le rendez-vous de la meilleure société. Ils ont, pour faire leurs visites, une belle chaise roulante à deux chevaux. Pour soutenir leur rang, ils ne recevaient, au commencement du siècle, que 300 écus romains, c'est-à-dire un peu plus de 1,000 livres s'ils étaient chanoines du corps, et 240 écus ou 842 livres s'ils ne l'étaient pas. Ils suppléent à l'insuffisance de leur traitement par leur fortune personnelle.

L'abbaye prend la dîme, en tout ou en partie, dans les paroisses de Clairac, Cambes, Dimeuil, Tignagues, Laffite,

---

1 Dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, M. Andrieux consacre à cet admininistrateur la notice suivante : « Venuti Philippe archéologue et littérateur italien, né à Cortone en 1709, mort au même lieu en 1769. Nommé chanoine de Saint-Jean de Latran, l'abbé Vénuti vint en France pour gérer les revenus de l'abbaye de Clairac, dépendant de ce Chapitre. Il habita l'Agenais de 1739 à 1750 et devint ensuite prévôt de Livourne.

Marsac, Monbardat, Saint-Brice, Saint-Pierre de Culot, Frégimont, Cugurmont, Retombat, Romas près du Port-Sainte-Marie, Coleignes, Bugassat, Saint-Pierre des Pins, Saint-Jean de Peyrières, Notre-Dame de Subrebosc, Pélagat, Lacépède, Saint-Barthélemy près Frégimont, Saint-Gervais près de Castelmoron, Dominipech, Tonneins, elle a les rentes seigneuriales de Clairac et de Laffitte, la moitié de celles de Laparade, le greffe de Clairac, les passages de Clairac et de Roussanes, le droit de boucherie, les amendes, droit de prélation, four, droit sur les poissons, etc, etc...

Les principales charges de l'abbaye sont, outre les décimes, une redevance de 600 livres à l'hôpital, d'après un arrêt du Parlement de Bordeaux du 19 septembre 1651, le salaire et l'entretien du personnel de l'abbaye, les honoraires de plusieurs vicaires perpétuels, les réparations aux bâtiments, fourniture de la cire et des ornements à l'église de Clairac, etc.

Toutes charges déduites, l'abbaye passe pour valoir 50,000 livres.

Les articles 2 et 3 du Concordat ont toujours été et sont encore aujourd'hui purement et simplement exécutés.

Par l'article 4, le roi s'était réservé la disposition du service divin dans l'abbaye. Le Chapitre, cependant, prit dès le commencement la direction de ce service. En 1654, le roi fit faire une enquête à ce sujet. Les Pères jésuites du Collège d'Agen et tous les curés voisins déposèrent en faveur de M. Chevillard, qui était alors administrateur. Il fut établi que le service se faisait alors par le vicaire-général économe ou administrateur, et par quatre prêtres et six chantres. En conséquence, il y eut un arrêt du Conseil en 1656, par lequel le roi se déchargeait du service divin sur le Chapitre de Saint-Jean de Latran. La même année, les Bénédictins firent une tentative pour rentrer dans l'abbaye sous prétexte d'y remplir les offices claustraux de prieur, chantre, sacristain et pitancier. Leurs prétentions ne furent pas admises. Malgré l'arrêt du Conseil déjà

cité, qui requiert quatre prêtres et six chantres, malgré les ordonnances des évêques d'Agen qui fixaient à douze le nombre des prêtres « attendu qu'autrefois le service se faisait par *six vingts* religieux », le Chapitre voulut restreindre le personnel non directement, à la vérité, mais par voie budgétaire. Ayant affermé l'abbaye, vers 1670, il ne voulut donner au chanoine del Campo, qui était alors administrateur, que la somme de 8,000 livres pour satisfaire à toutes les charges. C'était évidemment insuffisant. Del Campo protesta énergiquement, mais il mourut sur ces entrefaites. Son successeur, Vidaschi, fut envoyé avec le mandat impératif de ne tenir à l'abbaye que trois prêtres et deux chantres. Il eut toutes les peines du monde à obtenir un troisième chantre qui, d'ailleurs, ne tarda pas à être supprimé. Le personnel n'a pas augmenté depuis, il occupe une partie de l'abbaye qu'on appelle communément la *Maison des prêtres*. Le service, qui se fait au maître-autel, consiste dans le chant des heures canoniales et la grand-messe tous les jours.

L'article 5 attribue au roi le droit de nomination à tous les bénéfices dépendants de l'abbaye. Le roi n'a pas coutume d'exercer par lui-même cette prérogative. Il délègue ses pouvoirs à un ecclésiastique qui prend le titre de vicaire-général du roi dans l'abbaye de Clairac. Le chanoine Pierre Sauveur est le premier qui en fut pourvu, le 12 novembre 1607. Toutefois le roi le confie presque toujours à l'évêque du diocèse.

L'article 6 n'a été exécuté que dans ce siècle, et encore imparfaitement. Les cinq prieurés dépendants de l'abbaye de Clairac n'étant pas consistoriaux, le roi n'y nommait pas *jure coronæ*, mais en vertu de la bulle d'union de l'abbaye au Chapitre de Latran. Ils furent tous unis, en 1713, au Collège d'Agen. Le Chapitre protesta et sut si bien faire valoir ses droits que les prieurés de Saint-Jean de Clermont et de Marsac d'Arasse furent détachés du Collège et unis, en 1729, à la sacristie de Saint-Jean de Latran. De plus, pour compenser

la perte des trois autres prieurés, on unit, en 1740, à la même sacristie, celui de Notre-Dame de la Grâce, dépendant de l'ex-abbaye du Bourgdieu.

Grâce à ce concordat entre le cardinal de Joyeuse et le révérendissime Chapitre de l'insigne et illustrissime église patriarchale de Saint-Jean de Latran, l'abbaye de Clairac, frappée à mort par la Réforme, a survécu jusqu'à nos jours, mais comme un fantôme qui n'a guère de vivant que le nom. C'est une proie riche et facile et déjà la meute des appétits s'agite pour la curée.

LA PAROISSE ET SES ANNEXES

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, était située dans un faubourg de la ville, au nord, à cent cinquante pas de l'église abbatiale [1]. Elle fut rasée par les huguenots dans les premiers temps de leur révolte, sous prétexte qu'elle gênait la défense de la ville, et les matériaux furent employés aux fortifications. Il restait le cimetière qui n'a été rendu aux catholiques que sur les instances de Claude Joly, vers 1666. A la reprise du culte, le service paroissial fut transféré dans l'église de l'abbaye d'abord au maître-autel, ensuite à la chapelle de Notre-Dame vers 1666. Il n'y a pas d'autres vêpres que celles du chœur abbatial. D'après un règlement porté, en 1650, par le Parlement de Bordeaux et une transaction pas-

---

[1] Jean Chaumel qui était curé de Clairac en 1666 ne partage pas cette opinion, cependant la plus commune : « Anciennement, dit-il, et avant l'hérésie de Calvin qui a démoli toutes les églises, il y avait une paroisse dans l'église abbatiale qui avait la moitié de l'église, ainsi qu'il est à Sainte-Croix de Bordeaux, dont le patron est saint Pierre ès liens. De plus, il y avait au faubourg une annexe grande et belle dédiée à saint Martin, où se faisait le service de la paroisse... » (Arch. de l'Ev. liasse Clairac).

sée entre l'abbé et le curé le 28 mars 1710, l'abbé chante les vêpres, donne la bénédiction au prédicateur, préside les processions de la Purification, de Saint-Marc, des Rameaux et de la Fête-Dieu. A part cela, le curé est tenu au service ordinaire ; il est aidé présentement par deux vicaires.

Après la révocation de l'édit de Nantes, pour favoriser l'instruction des nouveaux convertis, le roi Louis XIV assigna, sur le trésor royal, une pension annuelle de 1.000 livres à la maison des Jésuites [1], bâtie sur l'emplacement de la citadelle par suite du testament du chanoine Paul Garganti. Le personnel fut augmenté et dut se composer, au minimum, de trois missionnaires. Lors de l'expulsion des Jésuites sous Louis XV, les capucins leur furent substitués par arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 18 août 1762. Le supérieur de cette petite Communauté est actuellement le frère Raphaël Rousset. C'est aussi à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes que Louis XIV fonda à Clairac l'Ecole charitable du Saint-Enfant-Jésus. Trois Dames de l'Union chrétienne ou de l'Institut de l'Enfant-Jésus, fondé par M. de Montugny, dirigent cette maison. On les appelle communément Dames de la Foi. Elles sont établies dans une dépendance de l'abbaye et vivent d'une pension de 435 livres sur le trésor royal. Elles sont chargées de l'éducation des filles et reçoivent des pensionnaires.

Avant la Réforme, la ville de Clairac possédait un bel hôpital richement doté. Il fut démoli par les huguenots qui s'en partagèrent les dépouilles et brûlèrent les titres. Pendant un siècle, les pauvres furent réduits, surtout s'ils étaient catholiques, à mourir dans la rue et jusque sur le seuil des maisons

(1) Un père Jésuite fut massacré, en 1622, par les huguenots. Le martyrologe gallican, dit Labénazie, en fait mention en ces termes : Hærneus Malvais societatis Jesu in oppido Cleriaco ab hereticis truncatus. (In supplem. 21 feb.). Les Jésuites d'Agen gardent ce corps derrière le maître-autel de leur église. (Hist. ms.). Parmi les biens fonds qui appartenaient à cette communauté, il faut citer la métairie dite de Bourgade, située dans la paroisse de Coleignes et affermée 150 livres.

des sectaires qui les repoussaient impitoyablement. Sur les instances du curé, le Parlement de Guyenne, siégeant à La Réole, condamna la communauté et l'abbaye à donner annuellement au syndic des pauvres : la première 900 livres, la seconde 600. Cet arrêt n'a guère été exécuté que par l'abbé qui faisait l'aumône publique, tous les dimanches, à l'issue des offices. L'hôpital a été enfin reconstruit vers 1700. Il est administré par un bureau, composé, d'après un arrêt du Parlement, rendu en 1730, à la requête de l'abbé Vernouti : 1° de l'abbé de Clairac comme premier ecclésiastique du lieu ; 2° du sieur officier de justice ; 3° du procureur juridictionnel ; 4° du maire ; 5° d'un jurat ; 6° du curé ; 7° de quelques-uns des principaux bourgeois, élus tous les trois ans, par des assemblées convoquées à cet effet.

Dans le courant du siècle on a bâti, non loin de la ville, la petite église succursale de Longueville.

L'église de Notre-Dame de Cambes est située à un demi quart de lieue de Clairac à l'est, au pied d'une colline et à l'entrée de la plaine. En partie démolie par les huguenots, elle a été restaurée vers 1700 par les soins du curé. Elle est longue de huit cannes, large de trois. Le sanctuaire est lambrissé. Il y a un clocher en forme de triangle.

Celle de Saint-Pierre de Dimeuil était située sur une élévation à mille cinq cents pas nord-ouest de Clairac. Démolie par les huguenots, elle n'a pas été rétablie. Il n'en reste que quelques masures.

Celle de Saint-Etienne de Tignagues était située à cinq mille pas de Clairac, à l'ouest de cette ville, sur le revers occidental des côteaux de Moncaubet. Elle a eu le même sort que celle de Dimeuil et se trouve dans le même état. Elle est longue de huit cannes, large de trois, haute de cinq.

Il ne se fait aucun service dans ces annexes.

L'abbaye prend la dîme entière dans toute l'étendue du bénéfice. Les hérétiques s'étant emparés des biens ecclésias-

tiques de la contrée et en ayant joui indistinctement pendant longtemps, il fut très difficile, plus tard, lorsque sonna l'heure de la justice, d'établir les parts respectives des légitimes propriétaires. De nombreux conflits surgirent entre le Chapitre de Latran et les vicaires perpétuels des cures dépendantes de l'abbaye de Clairac. Ceux-ci prétendaient au quart des fruits décimaux de leurs paroisses, le Chapitre ne leur reconnaissait que le droit de prémice. Ce droit avait été fixé par plusieurs arrêts du Parlement à une gerbe sur trente-quatre. Les parties en appelèrent fréquemment au Parlement de Bordeaux qui n'a jamais statué sur le fond mais s'est borné chaque fois à obliger l'Abbaye à servir provisoirement une pension aux vicaires perpétuels. Les administrateurs, fatigués de tant de procédure, se sont résignés à passer avec les curés des transactions plus ou moins onéreuses. Celle qui concerne le curé de Clairac est du 11 septembre 1611. Elle fixe à 600 livres la pension de ce curé. Plus tard, vers 1650, à la requête de l'économe, dans le but de venir en aide au curé, chargé du soin de beaucoup de pauvres, M. Dulude, évêque d'Albi et vicaire général du roi dans l'abbaye de Clairac et M. Delbène, évêque d'Agen, unirent la cure de Saint-Etienne de Tignagues à celle de Clairac et la pension du curé fut portée à 750 livres. Elle est aujourd'hui de 850 livres, quitte de toutes charges. Le curé habite une maison dépendante de l'abbaye. Il y a, près de l'église de Cambes, une petite pièce de terre qu'on appelle encore le gleysage et qui a été usurpée par les huguenots. Il y a aussi, sur le territoire de Dimeuil, un emplacement qui porte le nom de cimetière de Saint-Vincent de Maurillac.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

Il y a, en tout, quatre cent cinquante communiants sur environ quatre mille personnes en âge de communier. Il y a peu d'endroits où l'hérésie calviniste ait jeté de plus profondes

racines. Issue en majeure partie de moines apostats, enrichie des biens de l'Eglise, la bourgeoisie, dans son prosélytisme inspiré par l'intérêt non moins que par la haine, après avoir entraîné le peuple dans l'erreur, a su l'y maintenir au moyen de la plus odieuse pression sur les consciences. Il y avait un temple desservi par deux ministres et un diacre qui a été fermé par un arrêt du Présidial d'Agen, en date du 7 septembre 1683. A ce temple était attaché un consistoire fameux qui était le refuge, le modèle et le conseil de dix autres consistoires disséminés dans un rayon d'une lieue. A la veille de la révocation de l'édit de Nantes, c'est à peine s'il y avait, dans toute l'étendue de la juridiction, deux cents catholiques, la plupart étrangers : officiers de justice, fonctionnaires de l'abbaye, ouvriers de passage et valets. Du 24 au 31 août 1685, ces farouches huguenots se convertirent en masse, beaucoup plus par la crainte des dragons de Bouflers que par l'éloquence persuasive de Mascaron. On ne tarda pas à s'apercevoir combien peu sincères étaient ces conversions. Malgré le zèle apostolique de ses religieux et de ses curés, dont plusieurs furent éminents (1), Clairac a gardé son antique

(1) Inter quos il faut citer M. Grimard né à Port-Sainte-Marie? vers 1636, mort à Clairac vers 1702. Il a laissé une « Instruction familière pour les nouveaux réunis, composée par ordre de feu messire Jules de Mascaron, évêque, comte d'Agen, et publiée de l'autorité de Mgr l'Ill. et Rév. François Hébert, Ev. comte d'Agen. Agen, 1703. Au sujet de ce livre, L. Grimard écrivait à Mascaron le 23 juin 1701 : « Peut-être serez-vous bien aise, Monseigneur, de faire voir au R. Père Bonier la préface que je désire à mon Instruction, vous la trouverez ci-jointe, vous me pardonnerez tout, hors ce que je dis à votre sujet, mais je vous supplie de faire réflexion que cela est nécessaire pour donner du mérite à cet ouvrage et que j'épargne votre modestie en retenant mille choses dont mon cœur est rempli par rapport à vous. Vous l'examinerez s'il vous plaît à la rigueur, je ne crois pas d'en avoir trop dit, mais trop peu et trop mal. Vous jetterez aussi les yeux sur le dessin du livre qui sera plus à la moderne en chapitres et en paragraphes qu'en sections et leçons et enfin vous verrez les changements proposés de Paris et quelque petite addition que j'y ai jointe dans une feuille séparée, cela m'a paru nécessaire et n'a rien de mauvais ou je serais fort trompé. Vous pouvez montrer le tout au révérend Père, le bon Horace disait des livres à imprimer. « Nonumque prematur in annum ». C'est qu'avec le temps on s'aperçoit toujours de certains défauts grands ou petits qu'on serait fâché d'avoir exposé au public dans un livre. (Arch. de l'Ev.).

haine pour l'Eglise. Le seul prêtre du diocèse tué tumultuairement pendant la Révolution, le sera à Clairac et c'est sa sainteté qui le désignera aux coups. Puisse son sang être une semence de vrais chrétiens ! Le titulaire actuel est Paul Vergne, nonagénaire, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE NOGARET
ET SON ANNEXE : SAINT-SYMPHORIEN

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Vesalmensi: Prior de Nogaredo, rector ejusdem et de Dolio.* Les Bénédictins de La Sauve vinrent s'établir au prieuré en 1160, appelés par Elie de Castillon, évêque d'Agen. « Au nom de Dieu, écrivit ce prélat à l'abbé Pierre de Didonie, d'après le consentement et les sollicitations de mes archidiacres et de mon Chapitre, je donne à votre monastère l'église de Saint-Pierre de Nogaret, avec son sanctuaire et toutes les dépendances qu'elle possède ou qu'elle pourra acquérir. J'ai pensé que la vue de votre charité, le bon exemple de vos religieux, la célébration du service divin dans vos églises, seraient un puissant moyen de rappeler à la vérité de la Foi et à la piété les habitants de Gontaud et des environs [1]. C'est aussi, dans cette espérance, que Vital de Gontaud, nous a cédé une terre près de l'église pour vous y établir. Venez donc en prendre possession et y construire une demeure pour vos religieux [2]. Les Bénédictins de La Sauve occupèrent ce prieuré

(1) C'était le temps où certains hérétiques, sous une apparence de vie très austère, dogmatisaient parmi les peuples contre le saint sacrifice de la messe, la communion et l'aumône.

(2) Gall. Christ. 2, 9111.— Instrum. 430.— Chart. maj. et min.— Hist. de l'abbaye de La Sauve, par l'abbé Cirot de La Ville.

jusqu'au temps de la Réforme. On voyait encore les ruines de leur maison au commencement du XVIIe siècle. « Au devant de l'église, écrivait en 1603 Nicolas de Villars, dans ses *Mémoires*, il y a encore quelques murailles qui marquent avoir eu autrefois un monastère et me fut dit de quatre religieux. » La conventualité n'a pas été rétablie. L'abbé de La Sauve garda encore quelque temps le patronat du prieuré et de la cure [1]. Il en a été définitivement dépossédé, le 21 juillet 1749, par un arrêt du Grand Conseil, au profit de l'Evêque d'Agen. Le prieuré, aujourd'hui simple et séculier, possède une partie des dîmes des paroisses de Nogaret et de Gontaud et vaut 1,500 livres. Le titulaire actuel est Guillaume Gignoux Gauran, secrétaire de l'Evêché, qui abdiquera pendant la Révolution [2].

Il y avait, originairement, trois églises sur cette paroisse. L'une, appelée Saint-Pierre le vieil, était la matrice. Il n'en reste, depuis très longtemps, aucun vestige. Celle où se font, depuis le XVIe siècle, toutes les fonctions curiales, est l'ancienne église du prieuré. Elle a souffert beaucoup pendant les guerres de religion. « Elle est toute découverte, écrivait en 1603, Nicolas de Villars, les murailles fort basses près de la terre, le clocher en entier sur le portail sans cloches. Il n'y a qu'un autel encore fort ruiné, il en soulait avoir trois. On y dit messe une ou deux fois l'an. » Elle n'a été convenablement restaurée que vers 1650. Située dans une plaine, en un lieu champêtre, à cinq cents pas de Gontaud, elle est longue de

(1) C'est peut-être par erreur que l'abbé Cirot de La Ville prétend que l'abbaye de La Sauve partagea avec le Chapitre du Mas les revenus de cette paroisse, lui laissant le patronat de l'église. Le prieuré, dit le même auteur, unissait à ses possessions les églises et dîmes de Canillac, de Périllac et de Verdégas.

(2) Guillaume Gignoux faisait partie de la « Société libre des Sciences, belles Lettres et Arts d'Agen ». Il a laissé des mémoires dans lesquels il traite « du mouvement millénaire du globe terrestre; de l'utilité de l'histoire comparée à celle des romans; de l'influence des belles lettres et des sciences sur le bonheur de ceux qui les cultivent; de l'influence que la Révolution peut avoir sur l'éloquence; de l'esprit de notre nouvelle constitution... » (Voir *Revue de la Société d'Agriculture*, etc., t. VII, p. 3).

douze cannes, large de trois, haute de cinq. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Il est incertain si l'église de Saint-Symphorien est une annexe ou une simple chapelle. C'est une ruine située à un quart de lieue de la matrice, dans la direction du nord. Le sanctuaire seul est couvert, la nef est abandonnée aux ronces et aux épines. On n'y dit la messe que deux fois l'an, le 1er dimanche de mai et le 21 août, fête de Saint-Symphorien. « Ce jour-là, écrivait un curé en 1665, il y a un grand concours de monde qui vient de loin pour y trouver du soulagement à diverses incommodités en se mettant dans un creux proche de l'autel et se frottant de cette terre que l'on porte même chez soi ; comme cette sorte de dévotion n'est autorisée que de la tradition, aussi n'y a-t-il que la foi du peuple qui les y attire. »

La dîme des gros grains se paie au treizième, des menus grains et des vertes dîmes au seizième, du vin à discrétion. Autrefois, le prieur prenait les trois quarts de la dîme, aujourd'hui il en prend la moitié et le curé l'autre moitié. La part de ce dernier est évaluée à 1,100 livres. Il y a un presbytère obituaire et un enclos chargés de vingt-quatre messes par an.

Aujourd'hui l'Evêque nomme *pleno jure* au prieuré et à la cure.

On compte en tout cinq cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y avait, avant la révocation de l'édit de Nantes, une soixantaine de huguenots qui allaient au prêche à Gontaud. C'étaient les principaux du lieu, qui, depuis, se sont convertis pour la plupart. Le patron de la paroisse est saint Pierre ès-liens. Le titulaire actuel est Jean Serres, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DES PINS

Cette paroisse faisait partie de l'archiprêtré de Montaut. Elle est mentionnée dans le pouillé de Valéri sous le nom de Saint-Pierre « *de Boisso* » [1].

L'église est en rase campagne, au pied d'une colline, loin de toute maison d'habitation. Elle est longue de six cannes, large de deux et demie. En ruines depuis les guerres de religion et pendant longtemps abandonnée, elle n'a été restaurée que dans les dernières années du XVIIe siècle. Le clocher est sur le mur du fond, en forme de triangle.

La dîme du froment, vin, tabac, seigle se paie au onzième, des novales au treizième, des menus grains au grenier à discrétion. Le curé, qui autrefois prenait la moitié de la grosse dîme, avec tous les menus grains et les vertes dîmes, s'est depuis quelque temps réduit à la *congrue*. L'abbaye de Clairac prélève tous les fruits. Il n'y a que l'emplacement du presbytère qui forme un gleysage d'un cartonnat et demi.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi, dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte cent cinquante âmes. Les protestants abondent. Avant la révocation de l'édit de Nantes, il n'y avait que deux familles catholiques. Claude Gélas et Barthélemy Delbène transférèrent le service à l'autel paroissial de Clairac. Puis, les temps étant devenus plus sûrs, Claude Joly et Mascaron le transférèrent à leur tour dans l'église de Grateloup, distante seulement d'un quart de lieue. Enfin, après les nombreuses conversions amenées par suite de la révocation de l'Edit de

---

[1] Il ne faut pas la confondre cependant avec la succursale actuelle, Saint-Pierre-les-Bois, canton de Monclar. Cette dernière paroisse était connue, avant la Révolution, sous le nom de Saint-Pierre de Belvès et faisait partie de l'archiprêtré de Monclar.

Nantes, le service a été rétabli dans l'église restaurée. Le curé est tenu à toutes les fonctions de son état. Le titulaire actuel est Pierre Dupuch, qui, par suite d'un arrangement avec le Chapitre de Saint-Jean de Latran, dessert, en même temps, les paroisses de Notre-Dame des Peyrières et Notre-Dame de Subrebosc, moyennant un traitement de 2,100 livres et la jouissance d'un journal, deux tiers, de terre labourable. Il prêtera le serment et se mariera pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE ROUBILLOU

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut le prieuré et la rectorie « de Roviihano. » Le prieuré a été uni, on ne sait à quelle époque, au Chapitre collégial et séculier de Saint-Sernin de Toulouse. Ce Chapitre a fait ériger, en cour de Rome, la rectorie en vicairie perpétuelle vers 1650.

L'église est du XIe siècle. Elle est située au pied d'une colline, sur les bords du Lot, auprès de trois ou quatre maisons. Elle est longue de neuf cannes trois quarts, large de trois et demie, haute de quatre. Le chœur est voûté en berceau plein cintre. Il y a un clocher de forme triangulaire.

La dîme du blé, seigle, méture se paie au onzième ; des menus grains au vingtième; du vin au onzième en vendange et de vingt-quatre au chai. Le Chapitre de Saint-Sernin prend toute la dîme sauf un certain canton où le commandeur du Temple prend le tiers. Les fruits du prieuré sont affermés 1735 livres et 33 livres 3 sols 9 deniers pour les épices et chapons. Le curé est aujourd'hui à la congrue. Il y a un presbytère à deux cents pas de l'église, et un gleysage de sept cartonnats, laissé par un curé à ses successeurs, à la charge de quarante messes par an.

Le Chapitre de Saint-Sernin nomme au bénéfice.

On compte soixante communiants sur environ quatre cents âmes. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est François Bergue qui mourra en 1790. Il aura, pour successeur, Jean-Baptiste Jauffret, originaire de la Provence, futur constitutionnel. Celui-ci fondera vers la fin de la Révolution à Clairac, puis à Aiguillon, un collège assez important qu'il continuera à gérer, comme principal, après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE TONNEINS

Le pouillé de Valéri porte : « *In archipresbyteratu Montaldensi : Rector Sancti-Petri de Thonenx et Beate Marie de Tonenchiis.* » Tous les anciens documents donnent le titre de matrice à la première de ces deux églises et celui d'annexe à la seconde. La paroisse de Saint-Blaise du Breuil, sans église, a été unie par M. Hébert à celle de Tonneins.

L'église de Saint-Pierre, située dans la ville de Tonneins-Dessus, sur la berge de la Garonne, fut démolie par les huguenots aux premiers temps de leur révolte. Les matériaux servirent aux fortifications. « Elle est toute ouverte, écrivait en 1600 Nicolas de Villars, même du côté de la rivière... quelques murailles du côté de la ville encore en pied. Le clocher qui sert de portail témoigne avoir été un fort beau temple. » Lorsque le culte catholique fut rétabli, par suite de l'édit de Nantes, on éleva un oratoire en attendant la réparation de l'église. Cette chapelle provisoire fut rasée en 1622 avec la ville de Tonneins. Elle était rebâtie, dès 1625, sur l'emplacement de l'ancienne église dont elle est loin d'atteindre les proportions quoique considérablement agrandie en

1669. Elle est longue de sept cannes, large de trois, haute de quatre. Le sanctuaire est lambrissé.

L'église de Notre-Dame du Mercadieu fut encore plus maltraitée par les huguenots que celle de Saint-Pierre. Elle avait vingt quatre cannes de longueur, y compris l'épaisseur des murailles, et six cannes de largeur en œuvre, sans y comprendre les chapelles qui étaient au nombre de six, trois de chaque côté. Elle fut complètement démolie en 1562. « Pour Notre-Dame, dit Nicolas de Villars, au lieu d'icelle et des ruines, l'on a fait un portail et chemin pour rentrer à la ville, la boucherie ordinaire s'y fait dont les consuls tirent un grand émolument. » Le 27 mai 1701, un acte fut signé par la majorité des habitants nouveaux convertis pour demander la reconstruction de l'église Notre-Dame. Le comte de la Vauguyon, baron de Tonneins, offrit de supporter tous les frais et le 23 septembre suivant, Mascaron donna son autorisation. On se mit aussitôt à l'œuvre, mais les choses traînèrent en longueur et l'église ne fut achevée qu'en 1755. Elle fut livrée au culte l'année suivante. Bâtie sur ses anciens fondements, elle se compose d'un chœur et d'une vaste nef. Deux rangs de piliers supportant trois arceaux à plein cintre, courent dans toute la longueur de l'édifice.

Il y avait encore, en 1600, à l'une des portes de la ville, une chapelle dédiée à Notre-Dame, dite de Biscarret. Cette chapelle avait quelques revenus que les consuls affermaient 8 à 10 écus. Elle s'est perdue corps et biens dans la tourmente de 1622.

Les carmes s'étaient établis à Tonneins vers le XIVe siècle. Leur couvent fut démoli par les huguenots. Une partie de leur église était encore en pied en 1600. Transférés à Marmande en 1629, ils ont gardé, au Barris du Bourg de Saint-Pierre l'emplacement de leur ancien couvent qui forme un enclos de six cartonnats et certains autres biens dans la juridiction qu'ils afferment 2,000 livres.

Les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François ou Picputiens, de la province de Saint-Elzéar en Guyenne, sont venus à Tonneins le 3 février 1686. Ils plantèrent la croix le même jour. Ils furent d'abord autorisés à prendre, pour en faire leur église, le temple que la révocation de l'édit de Nantes venait d'enlever aux protestants. Sa nouvelle destination ne sauva pas cet édifice de la destruction à laquelle tous les temples des religionnaires avaient été voués. Les tierçaires construisirent alors leur église actuelle qui fut bénite l'an 1697. Le gardien du couvent est actuellement le P. Duffourc.

En 1689, Louis XIV établit à Tonneins les Sœurs de l'Instruction de l'Ecole charitable du Saint-Enfant-Jésus. Elles sont chargées de diriger une école gratuite de jeunes filles. Elles n'étaient que deux au début et touchaient chacune une pension de 200 livres sur le trésor royal. Vers le milieu du siècle, elles durent s'adjoindre deux autres religieuses sans que leur dotation ait été augmentée.

Trois chapellenies sont attachées à l'église Saint-Pierre. La plus importante, dite de Gourlambeau, a été fondée par un bourgeois de Tonneins, nommé Estève Gourlambeau, dans son testament du 17 mars 1406. Les consuls de Tonneins-Dessus en sont patrons. Elle oblige à deux messes par semaine, le lundi et le vendredi. Elle valait de 4 à 500 livres en 1681. Le curé en est le titulaire.

La seconde, de saint Nicolas et saint Jacques, vulgo saint Jammes, tire ses revenus de rentes et ventes, etc. [1]. Elle valait 50 livres en 1681. Le service est d'une messe tous les vendredis. L'évêque y nomme. Le titulaire actuel est Jean-Joseph de Boissonade de Sainte-Colombe, du diocèse de Condom.

La troisième est dite du Purgatoire. Elle consiste en cer-

---

1 De ce bénéfice dépendait aussi une pièce de terre de trois cartonnats, située à *la Galèche*, paroisse de Saint-Georges de Rams, affermée 24 livres 5 sols.

tains biens fonds [1], appelés du Purgatoire, qui ont été érigés en chapellenie vers 1670, sous le patronage de l'Evêque. Elle valait 150 livres en 1681. Elle oblige à une messe des morts tous les lundis. Le titulaire actuel est Pierre-Joseph Forestié, prébendier de la cathédrale.

La dîme de tous les fruits : blé, vin, tabac, menus grains, dîmes vertes, etc... se paie au onzième. L'abbaye de Clairac prend les trois huitièmes de la grosse dîme ; le comte de La Vauguyon, aussi trois huitièmes à titre d'inféodation [2] ; le curé, le reste avec les menus grains, dîmes vertes et novales. La part de ce dernier est estimée : 1.950 livres.

Malgré les prétentions de l'abbaye de Clairac, c'est l'Evêque qui nomme, *pleno jure*, au bénéfice.

Sur sept à huit cents communiants qui font leurs devoirs, il y en a plus de deux mille qui ne le font pas. Pervertie de bonne heure, notamment par André Melanchton, neveu du célèbre luthérien Philippe, la ville de Tonneins fut pendant les guerres de religion l'un des principaux boulevards de l'hérésie dans le pays. S'étant révoltée pour la troisième fois en 1621, elle fut prise par les troupes de Louis XIII, brûlée et ruinée de fond en comble. Le Parlement de Bordeaux porta un arrêt qui défendait de bâtir sur son emplacement et à moins de mille pas de la Garonne. Cet arrêt n'a pas été exécuté. En même temps que leur ville, les habitants construisirent deux temples, l'un à Tonneins-Dessus près de l'église,

---

(1) De ce bénéfice dépendaient : 1. Une pièce de terre labourable de trois cartonnats, située au quartier de Bourries, paroisse de Bugassat, affermée 27 livres ; 2. Une vigne de deux cartonnats, située au lieu de Bilague, affermée 14 livres ; 3. Une vigne de trois cartonnats à Boucharel, affermée 24 livres ; 4. Une vigne de deux cartonnats au Cailleau, affermée 20 livres ; 5. Une pièce de terre de cinq lattes à Coutalé ; 6. Une vigne de deux cartonnats aux Bouvées, affermée 14 livres ; 7. Une vigne de un cartonnat dans la paroisse de Bugassat, affermée 8 livres.

(2) Les droits du comte de La Vauguyon étaient fondés : 1. Sur un accord passé le mois d'octobre 1202, entre l'abbé de Sarlat et Guillaume Ferreol plus vieux, alors seigneur de Tonneins-Dessus ; 2. Sur un hommage d'un comte de La Vauguyon à un évêque de Sarlat en date du 11 juin 1730.

l'autre à Tonneins-Dessous dans le cimetière catholique. Ces temples furent interdits à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, puis démolis. C'est à Tonneins, le 9 décembre 1683, que les huguenots tinrent leur dernier synode. Ils abjurèrent en masse, du moins en apparence, entre les mains du curé dans les derniers jours d'août 1685. Cette conversion nécessita la reconstruction de Notre-Dame du Mercadieu. On a vainement émis la prétention de faire ériger cette église en une cure indépendante sous le faux prétexte quelle avait, avant sa destruction, un titulaire particulier. Toutefois, il n'est pas douteux que Notre-Dame du Mercadieu, plus vaste et plus centrale, ne devienne bientôt l'église principale. Le curé, aidé d'un vicaire, est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Louis Peyneau, vicaire général, qui refusera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINTE-QUITTERIE DE MAGNON

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. Il y avait autrefois un prieuré qui avait encore un titulaire du temps de Claude Joly. Ce prieuré était éteint en 1681.

L'église est champêtre, dans la plaine de la Garonne à deux cents pas du fleuve, à un gros quart de lieue de Tonneins. Comme toutes les églises de la contrée, elle a beaucoup souffert pendant les guerres de religion. Elle est présentement longue de sept cannes, large de trois, haute de quatre.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le curé prend prend tout le revenu qui vaut 1,734 livres 10 sols et 1,549 livres 10 sols toutes les charges payées. Il y a un petit presbytère et un jardin obituaire.

Malgré quelque prétention du Roi, comme substitué à l'abbé de Clairac, c'est l'Evêque qui nomme *proprio jure* au bénéfice.

On compte quinze communiants et une centaine de protestants. La patronne de la paroisse est Sainte-Quitterie, vierge et martyre, dont la fête se célèbre le 22 mai. Le curé ne réside que depuis 1670 environ, par suite d'une ordonnance de Claude Joly. Il ne chante pas les vêpres, faute d'assistance. Le titulaire actuel est Vincent Phiquepal qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-SATURNIN DE MARSAC
ET SON ANNEXE : SAINT-CAPRAIS DE MONBARDAT

Le pouillé de Valéri place la rectorie « *de Marsaco* » dans l'archiprêtré de Montaut sans faire mention de l'annexe.

L'église de la matrice est champêtre, sur une petite éminence, au milieu de la plaine du Lot, à quatre cents pas de cette rivière. Il y a dix ou douze maisons auprès. Démolie en partie par les huguenots, elle est restée en ruines pendant plus d'un siècle, et n'a été restaurée qu'après la révocation de l'édit de Nantes. Le service se faisait, entre temps, dans une chapelle voûtée qui est du côté de l'Evangile. Il y a une seconde chapelle en face qui appartient à un protestant.

Celle de l'annexe n'est plus qu'un monceau de ruines. Démolie en même temps que l'église matrice, elle n'a pas pas été relevée. On se contenta, en 1696, de murer le portail. Elle était située à un petit quart de lieue ouest de Marsac. Elle était longue de dix cannes et large de trois. Son clocher était de forme triangulaire.

La dîme des gros fruits se paie au dixième. L'abbaye de Clairac prend tout le revenu qui est considérable. Par suite d'une transaction passée en 1648, entre le Chapitre de Saint-

Jean de Latran et le curé, celui-ci est pensionné par le Chapitre. Il jouit en outre d'un gleysage de vingt-cinq cartonnats en vigne donnés par la communauté de Clairac. Il y a un presbytère.

L'Evêque, comme vicaire-général du roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte vingt-cinq communiants sur environ mille paroissiens. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Renaud, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-SATURNIN D'UNET

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré de Montaut. Il y avait au lieu de Savaroles une église prieurale qui fut détruite jusqu'aux fondements par les huguenots pendant les guerres de religion. « Il paraît encore, écrivait en 1681, Mascaron dans son verbal de visite, qu'il y a eu un bâtiment dans un espace de sept cannes de long sur quatre de large. »

L'église paroissiale est située dans un vallon, au bas d'une éminence, dans le voisinage de vingt-cinq maisons. Elle est longue de seize cannes, large de trois et demie, haute de cinq et à demi voûtée. Il y a une chapelle voûtée de chaque côté, l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre à Saint-Nicolas. Le clocher est sur la muraille du fond. Cette église est restée à moitié découverte jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, le service se faisait sous la partie voûtée, isolée par une cloison du reste de l'édifice.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. L'Evêque prend les trois quarts du blé, seigle, orge, fèves, tabac et tout le vin, sauf un tonneau qu'il cède au curé. Sa part est affermée 4.500 livres, neuf sacs d'avoine, quatre oies grasses et une

paire de chapons. Le curé prend l'autre quart des gros grains avec tous les menus, dîmes vertes et carnelage. Dans le canton de Savaroles, il y a certaines terres et vignes dépendantes de l'ancien prieuré de ce nom, dont le revenu appartient, pour les trois quarts, au duc de la Vauguyon et pour l'autre quart au curé. La part de ce dernier est exactement de 3,500 livres. La chapellenie de Gourlambeau, desservie dans l'église Saint-Pierre de Tonneins, a la majeure partie de ces biens sur cette paroisse.

L'Evêque nomme au bénéfice.

A la veille de la révocation de l'Edit de Nantes, il n'y avait que vingt-cinq paroissiens catholiques sur sept cents huguenots. Ceux-ci avaient autrefois un temple desservi par un ministre et un diacre. Ce temple fut démoli par un arrêt du Conseil en date du 3 février 1673. On compte aujourd'hui trois cents communiants et neuf cents protestants. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Clément-Joseph de Boudon qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-SULPICE DE SÉNESTIS

On lit dans le pouillé de Valéri : *In archipresbyteratu Vesalmensi : Rector Sancti Caprasii et de Celestinis.* Ces deux rectories forment, depuis longtemps, deux paroisses indépendantes.

L'église est champêtre, dans la plaine de la Garonne, à cinq ou six cents pas du fleuve. Il y a cinq ou six maisons dans le voisinage. Elle est longue de douze cannes, large de deux et demie, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Il y a deux chapelles, celle qui est du côté de l'Epî-

tre est dédiée à Notre-Dame, l'autre est interdite. Le clocher est sur l'arceau qui sépare la nef du sanctuaire.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième, sauf celle du millet et des fèves qui se paie au seizième. Les Bénédictins de la Réole prennent la moitié des gros fruits, le curé l'autre moitié avec l'entière dîme verte, les menus grains et les novales. Dans un quartier, le prieur du Mas prend la moitié de la dîme. Il n'y a pas de presbytère depuis le XVIe siècle. Il ne reste de celui qui existait auparavant que l'emplacement qui appartient au curé. La valeur du bénéfice est exactement de 4,534 livres.

L'Evêque y nomme.

On compte cinq cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Cette paroisse est toujours restée fidèle à la cause catholique. C'est à peine si, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, il y avait quatre familles de huguenots. De temps immémorial, la confrérie de Saint-Sulpice ou des Cierges est établie dans l'église. Elle possède une pièce de terre dont le revenu : 12 livres, est affecté au luminaire. Il y a aussi plusieurs chapelles de patronage laïque de très peu d'importance. Les paroissiens ont coutume de suivre les stations d'avent et de carême qui sont prêchées dans l'église du Mas. Le Mas est juste en face de Sénestis, de l'autre côté de la Garonne. Aussi le curé de Sénestis et le prieur de la Réole paient-ils le quart des honoraires du prédicateur. Le titulaire actuel est Antoine Salat [1], curé depuis 1749, et chapelain de Saint-Front d'Estrade à Saint-Etienne d'Agen. Ce digne vieillard ne prêtera le serment

---

1. Il avait eu pour prédécesseur, au commencement du XVIIe siècle, Chassaing sieur de Fonmartin qui fut ensuite chanoine sacriste et portier de Saint-Etienne d'Agen. C'est lui le fondateur des Petits Carmes d'Agen et des religieuses de saint François, vulgairement appelées les tiercelettes. Ce prêtre, probablement originaire du bas Limousin, eut pour successeur à Sénestis au moins deux ecclésiastiques de même nom que lui et sans doute de la même famille.

qu'avec restriction. Porté sur la liste des insermentés, il subira la déportation. Son grand âge l'empêchera de reprendre du service après le Concordat.

SAINT-SYMPHORIEN DE NICOLE

Valéri place dans l'archiprêtré de Montaut la rectorie de « Puy de Bure ». Pech de Bère est l'ancien nom de la paroisse. Celui de Nicole paraît la première fois dans une lettre [1] d'Edouard Ier, en date du 20 mai 1293, relative à la construction de la bastide de *Nicola in loco prius vocato Cangio*. L'abbé de Clairac était seigneur du lieu lorsqu'il appela en paréage Raymond comte de Toulouse, pendant les guerres des Albigeois. Il a perdu depuis tous droits seigneuriaux sur Nicole, peut-être en 1348, lorsque cette petite ville fut mise dans la juridiction d'Aiguillon. L'ancienne église était située sur la colline de Pech de Bère. Elle n'a été définitivement abandonnée que dans le milieu du XVIIe siècle.

Vers 1700, deux ou trois ermites de l'ordre de Saint-Antoine abbé, vinrent s'établir sur le territoire de cette paroisse. A force de travail, ils bâtirent leur ermitage et une chapelle dans les rochers de la colline de Pech de Bère. Expulsés brutalement par le duc d'Aiguillon, propriétaire de cette colline, ils furent reçus, en 1732, par le comte de La Vauguyon, dans une terre qu'il possédait à Montardit. Les ermites purent rentrer dans leurs grottes de Nicole et leur chapelle fut bénite le 1er mars 1758, par l'archiprêtre de Tonneins. Les Evêques d'Agen, qui étaient leurs supérieurs, leur avaient donné la règle des ermites de Saint-Vincent d'Agen.

---

(1) Voir cette lettre publiée par M. Tamizey de Larroque dans ses Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais.

L'église paroissiale actuelle a été construite, vers 1750, pour la plus grande commodité des habitants. Elle est sur la croupe d'une colline, à cinquante pas de la Garonne et sur le bord de la route d'Aiguillon à Tonneins. Il y a, dans le voisinage, une dizaine de maisons. Elle est longue de huit cannes, large de quatre, haute de six et lambrissée. Il y a un clocher.

La dîme du blé et du vin se paie au onzième, du millet et des menus grains au quinzième. Le curé prend toute la dîme sauf en un très petit canton, au centre de la paroisse, où c'est l'abbaye de Clairac. La part du curé est exactement de 2,500 livres. Il y a un petit presbytère.

L'Evêque, comme vicaire général du roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

Au moment de la révocation de l'édit de Nantes, il y avait vingt-cinq catholiques sur cent vingt huguenots. On compte aujourd'hui cent soixante-dix communiants. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Secheyran, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

ARCHIPRÊTRÉ DE MONTPEZAT

Archiprêtre de Montpezat :

ANTOINE BORY

Curé de Saint-Salvy.

Il aura pour successeur le 20 juin 1789, CLAUDE ALEXANDRE DE SARREAU D'ARASSE, curé de Saint-Vincent de Soussompech.

SAINT-AMANS (PRÈS MONTPEZAT)

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré du Siège.

L'église est située sur une colline. Elle est longue de dix pas, large de douze et lambrissée. Elle avait été en grande partie démolie pendant les guerres de religion. En attendant sa reconstruction, le service se faisait dans une petite chapelle du bourg.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. Les chapelains de Montpezat prennent les trois huitièmes de la grosse dîme, le curé les cinq huitièmes et tous les menus grains. Le revenu de ce dernier est estimé 1000 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants. Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avait sept ou huit familles de huguenots. Par son testament du 7 décembre 1748, Bernard de Bap, écuyer, a laissé 2,942 livres aux pauvres de la paroisse. Les 147 livres de revenu sont distribuées dans les mois d'avril et de mai, par le syndic de la communauté, du consentement du curé et des héritiers. Le patron est saint Amans, fêté le 4 novembre. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Guillaume de Calbiac, qui prêtera le serment, le rétractera, subira la déportation et après le Concordat refusera de reprendre sa cure pour cause d'infirmités.

SAINT-BARTHÉLEMY DE BEZOMBAT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré du Siège.

L'église est sur une colline ; elle est entièrement voûtée. Du côté de l'Evangile, il y a une petite chapelle dédiée à saint Naufari, depuis longtemps interdite. Le clocher est une tour carrée.

L'abbaye de Clairac prend toute la dîme. Le curé, qui autrefois en prenait les cinq huitièmes, est réduit à la portion congrue. Il y a un presbytère.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte quatre-vingts communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Benoît Lagripière de Moncroc, futur constitutionnel qui sera nommé à Boussères, puis à Saint-Brice après le Concordat.

SAINT-BRICE

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré du Siège. Il ne fait pas mention de l'annexe Saint-Pierre de Culot dont l'église, rasée par les huguenots, n'a jamais été relevée. Cette église était située sur les bords du Lot, on en voyait encore les fondements, à fleur de terre, en 1668.

L'église de Saint-Brice fut aussi démolie par les huguenots, puis rétablie en 1651. Elle a vingt pas de long sur huit de large. Le clocher est en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au onzième et au treizième. L'abbaye de Clairac prend tout le revenu, le curé est à la *congrue*. Il y a un presbytère.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avait cinq ou six communiants sur six cents huguenots. On compte aujourd'hui vingt-cinq ou trente communiants. La paroisse est restée sans service jusqu'à la restauration de l'église. Le curé dit la messe fêtes et dimanches mais ne chante point les vêpres. Le patron est saint Brice dont la fête tombe le 13 novembre. Le titulaire actuel est Jean Feuillerade, futur insermenté, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-CHRISTOPHE DE GALAPIAN
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE POMPÉJAC OU DE POMPIAC ET NOTRE-DAME DE QUINTRANS

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie *de Galapiano, de Pompejaco et de Quintrano*. Les églises des

annexes sont tombées en ruines depuis le XVIe siècle. Elles ont été, dès lors, à peu près abandonnées. Celle de Pompéjac [1] était dédiée à saint Pierre ès-liens, celle de Quintrans à Notre-Dame de septembre.

L'église de la matrice est du XIIe siècle. Elle est longue de cinquante pas et large de trente. Le chœur est voûté ainsi que les deux chapelles; la nef, lambrissée. La chapelle du côté de l'Epître est dédiée à Notre-Dame. Il y a une chapellenie fondée, en 1525, par un anglais, dit-on, nommé Guy d'Estues, conseigneur de Galapian. Le patron est actuellement M. de Lusignan.

La dîme de tous les fruits se paie au onzième. Le curé prend tout le revenu qui est exactement de 6,000 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre cent cinquante communiants auxquels le curé, assisté d'un vicaire, doit le service ordinaire. Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avait une centaine de huguenots. Le temple, qu'ils s'étaient construits vers 1614, sur le fond même de l'église fut démoli par un arrêt du Conseil obtenu, le 3 février 1673, par Claude Joly. Le prêche cependant ne s'y faisait pas faute de ministre. Le titulaire [2] actuel est Antoine Duroux de Monplaisir, qui prêtera le serment, le rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

---

[1] L'église de Pompéjac mieux conservée que celle de Quintrans avait dix pas de long sur huit de large. On y disait la messe le jour du Patron et le mercredi des Rogations.

[2] Parmi les curés de Galapian on peut citer Claude Gélas, archidiacre de Saint Etienne et depuis évêque d'Agen. Il fut nommé curé de Galapian, vers 1604, par son oncle Nicolas de Villars.

SAINT-COME (PRÈS AIGUILLON)

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège, le prieuré et la rectorie de Saint-Côme. Le prieuré était de l'ordre de Saint-Augustin et le roi y nommait en vertu du Concordat de 1516. « Vers 1611, écrit Labénazie, M. Darnal, doyen et chanoine de Saint-André de Bordeaux et prieur du prieuré de Saint-Côme, lès Aiguillon, fit unir ce bénéfice au Noviciat des Jésuites de Bordeaux. » Après la suppression de la Compagnie de Jésus, il a été donné aux *Economats*. Il y avait, à deux cents pas de l'église paroissiale, une autre église, dite de Saint Pastour, qui était une dépendance de la commanderie du Nomdieu.

L'église de Saint-Côme est du XIIe siècle. Elle est champêtre et éloignée du bourg. Longue de soixante-deux pieds, large de vingt-deux, haute de trente-deux, elle n'est pas suffisante pour la population. Elle est entièrement voûtée. Au fond de l'église, il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame et le clocher.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au seizième, des menus grains au treizième. Les Economats prennent actuellement les trois quarts des fruits, le curé un quart. La part de ce dernier est exactement de 1,350 livres. Les chevaliers de Malte prennent la dîme dans un petit canton de la paroisse où était située l'église Saint-Pastour. Il y a un presbytère. La fabrique possède une vigne dont le revenu est affecté au luminaire.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte sept cents communiants. Le service comporte deux messes et les vêpres tous les dimanches et fêtes. Il y a un vicaire. Le titulaire actuel est Jacques Vincent Deguilhem Lansac, qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Montayral après le Concordat.

SAINT-COME ET SAINT-DAMIEN DE GRANGES

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège, la rectorie *Sancti Damiani de Grangiis*. On a des lettres d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, en date du 26 juin 1291, relatives à la fondation d'une bastide dans le lieu de Granges. L'un des principaux promoteurs de cette fondation, fut Gaillard de La Roque, abbé de Clairac (1).

L'église est du XIIe siècle. Elle est située à l'extrémité du bourg, bâtie mi partie en pierre, mi partie en brique. Elle est longue de trente pas, large de vingt y compris les chapelles. Ces chapelles sont au nombre de trois et voûtées ainsi que le sanctuaire. L'une, du côté de l'Epître, est dédiée à saint Blaise, les deux autres sont du côté de l'Evangile, la première est dédiée à saint Jean et appartient à l'abbé de Pérignac, la seconde est dite de la Bernardie. Le clocher est de forme quadrangulaire.

La dîme du blé se paie au dizième, des dîmes vertes au douzième, du carnelage au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. La paroisse, étant un membre du prieuré de Saint-Sardos, uni à l'évêché de Sarlat, l'évêque de Sarlat prend toute la dîme. Le curé, qui en prenait autrefois le quart, est aujourd'hui réduit à la portion congrue. L'abbé de Pérignac a son abbatiale dans le bourg de Granges. C'est un grand château délabré où il y a une chapelle voûtée, depuis longtemps profanée et interdite. Le même abbé est seigneur du lieu, mais il en lève seulement les rentes, le greffe étant royal et la justice appartenant au duc d'Aiguillon, comme seigneur de Montpezat. Il possède, en outre, sur le territoire de

(1) On peut lire « ces lettres » dans les « Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais », publiés et annotés par M. Tamizey de Larroque.

cette paroisse, deux métairies de quatre paires de bœufs qui sont exemptes de toute dîme.

Jusqu'en 1634, l'Evêque de Sarlat nommait au bénéfice, depuis c'est l'Evêque d'Agen.

On compte quatre cent cinquante communiants et trente protestants. Au rapport de Nicolas de Villars, la moitié de la population en 1603 était huguenote. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Jacques Daniel Marliac, futur insermenté, qui sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-CYPRIEN DE DOLMAYRAC

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie *Sancti Gervasii et Sancti Cipriani.* L'annexe Saint-Gervais a été érigée en cure indépendante par sentence de Mascaron, en date du 20 septembre 1702.

L'église est champêtre sur une colline. Il y a deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Evangile, dédiée à sainte Catherine, l'autre du côté de l'Epître, dédiée à saint Jean. Le clocher est en forme de pavillon.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au trentième, des menus grains et du carnelage au treizième. Le curé qui, pendant quelque temps, avait opté pour la congrue, prend comme auparavant, les cinq huitièmes des gros grains, la moitié du vin, tous les menus grains et les novales. Le prieur et les religieux de Sainte-Livrade prennent le reste.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants, répartis en sept hameaux, dont le plus rapproché de l'église est à cinq cents pas. Saint Cyprien est le patron, mais la grande fête locale est le 15 août. En 1640, l'église possédait deux reliquaires d'argent

dont l'un renfermait une sainte épine, l'autre des reliques de saint Cyprien, saint Jean, saint Blaise, saint Loup, saint Ferréol et sainte Ruffine. Le titulaire actuel est François Pons, qui prêtera le serment, le rétractera, subira la déportation et sera nommé à Saint-Caprais du Temple après le Concordat.

SAINT-EPARCHE DE SEMBAS
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE BOURBON

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège les deux rectories : *Sancti Euparchii de Savinhaco* et *sancti Petri de Borbol.* Savignac est le nom de la juridiction, Sembas ou Saint-Bast, comme on disait autrefois, n'est, peut-être, que le nom de Saint-Barthélemy abrégé et altéré. Bourbon est de la juridiction du Castella.

L'église de la matrice est champêtre, sur une éminence, dans une haute plaine. Elle est longue de douze toises, large et haute de huit, bâtie de pierre et entièrement voûtée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Evangile, séparée de la nef par deux arcades, dédiée à saint Barthélemy et à saint Antoine, l'autre du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption et à saint Jean. Le clocher est au bas de l'église, de forme quadrangulaire.

Celle de l'annexe est aussi champêtre, dans une haute plaine. Entièrement ruinée pendant les troubles du XVIe siècle, elle n'a été restaurée que vers 1639. Elle est longue de dix toises, large et haute de six. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est en pignon au-dessus du portail.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains au treizième. L'Evêque prend les trois quarts des gros grains et tout le vin ; le curé, le quart des gros grains,

tous les menus et les novales. La part de ce dernier est évaluée 1,000 livres. Il y a un presbytère à Sembas et un gleysage de sept cartonnats dont trois en terre labourable et quatre en vigne. Il y a, au service du curé, une chambre adossée à l'église de Bourbon.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à la matrice et autant à l'annexe. Les deux paroisses ont droit à l'entier service curial [1]. Il y a eu et il devrait y avoir un vicaire pour desservir l'annexe. Le patron de celle-ci est saint Pierre ès liens, celui de la matrice saint Eparche, dont la fête se célèbre le 1er juillet. Le titulaire actuel est Barret de Nazaris, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera *in extremis* et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-FÉLIX D'AIGUILLON
ET SES ANNEXES : SAINTE-RADEGONDE, SAINT-VINCENT DE GOUTS
SAINT-AVIT, NOTRE-DAME DE LAGARRIGUE
SAINT-JEAN DU BOSC ET SAINT-MARTIN

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Sedis : Rector sancti Felicis de Aculeo, de Compazetz, sancti Joannis Daubes, du Cadron de Goutz, sancte Radegundis et sancti Aviti de Meys* [2]. Saint-Félix d'Aiguillon est un membre du prieuré

---

1 A la suite d'un procès intenté par les paroissiens de Bourbon, au curé de Sembas, celui-ci fut condamné à l'entier service par sentence du sénéchal d'Agen en date du 27 juillet 1780.

2 On lit dans un document plus ancien : Ecclesia de Miramonte et de Compazet (aujourd'hui Lagarrigue), de Daubes (Saint-Jean d'Aubès ou du Bosc), de Cadron (Gouts, ou Cadron de Gouts), Ecclesia Sancti Centi de Meys, Saint-Avit de Meys, appeau de 1027.

de Buzet [1] dans le Condomois. Ce prieuré dépend lui-même de l'antique abbaye de Saint-Sever au diocèse d'Aire. L'église de Saint-Martin (de Labéousse), dont le nom figure encore dans les titres les plus récents, est depuis longtemps détruite. L'union des autres annexes à la cure d'Aiguillon remonte à une époque assez reculée mais qu'on ne saurait préciser. Elle fut faite, *ad vitam*, sous Léonard de La Rovère, en 1497, en faveur de François de Montpezat. On a des bulles du Pape Alexandre VI, en date du 8 avril 1497, ratifiant cette union. Il paraît qu'elle existait bien antérieurement à cette date. On ne pouvait, il est vrai, en fournir la preuve juridique. Aussi arrivait-il qu'à chaque vacance du bénéfice, les paroisses annexes étaient impétrées séparément et obtenues en cour de Rome, comme de véritables cures. De là des procès interminables qui ne cessaient qu'à la suite de marchandages plus ou moins scandaleux. Pour remédier à cet état de choses, considérant, d'ailleurs, l'insuffisance du revenu de la paroisse Saint-Félix, 250 livres à peine, M. de Chabannes procéda canoniquement à une nouvelle union qui fut ensuite confirmée, par lettres patentes du Roi, vers 1740.

Dès avant 1280, la ville d'Aiguillon possédait un couvent de Grands Carmes. En effet, d'après un *vidimus* de 1402, relatant un acte du 22 mars 1280-1281, Pierre de Saint-Pastour concéda au frère Laurens, provincial des Carmes, un emplacement dans l'intérieur de la ville d'Aiguillon à la condition que les Pères Carmes détruiraient leur couvent et leur église, situés au-delà des murs, pour les construire en deçà [2]. Le prieur de Buzet et le curé d'Aiguillon ne manquèrent pas de s'émouvoir contre un établissement qui devait, disaient-ils, préjudicier à l'église paroissiale. Ils cessèrent leur opposition à la suite d'une transaction passée à Agen, le 3 février 1282,

(1) Le titulaire de ce prieuré s'appelait Malbeste en 1789.

(2) Archives de la Préf. G. G. 1. — Cité par M. Tholin dans : *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais.*

par laquelle les Carmes s'engagèrent à abandonner, à cette église, le tiers des oblations qu'ils pourraient recevoir. Cet acte fut renouvelé, peu après, à Saint-Sever « *ratione monasterii Sancti-Severi in vasconia cui prioratus* (de Buzet) *immediate subesse dicitur* ». Il y a, en effet, un *vidimus*, relatant cette transaction, collationné, en 1477, par un official forain de l'évêque d'Aire, sur un manuscrit daté du mercredi avant la fête de Pâques de l'année 1283 [1]. Ce couvent, sous le vocable de Notre-Dame, n'a pas d'histoire. On n'a qu'à citer l'opposition qu'il fit, à Claude Joly, dans l'affaire des Réguliers. Un religieux ne craignit pas dans un sermon, le jour de la fête de Notre-Dame du Mont Carmel, d'appliquer au prélat réformateur ces paroles du prophète Elie : *Sufficit mihi, Domine, tolle animam meam, dereliquerunt pactum tuum filii Israël, altaria tua destruxerunt...* [2]. La chapelle de ce couvent est d'une structure fort simple. C'est un vaisseau, construit sur un plan rectangulaire, de onze toises et demie de long sur cinq de large. Tout l'intérêt qu'elle peut offrir est dans sa charpente, originairement destinée à rester apparente [3]. La communauté se compose de quatre religieux.

La congrégation des Filles de la Croix était à peine fondée à Paris par Madame de Villeneuve, née Marie Lhuilier, que la première duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, qui avait beaucoup aidé à sa fondation par ses libéralités, obtint de la communauté naissante quatre religieuses pour Aiguillon. On en envoya d'abord deux en 1656, puis quatre, deux ans après. A la mort de leur bienfaitrice, elles durent rentrer à Paris. Elles revinrent une dizaine d'années après. Mascaron approuva le nouvel établissement le 28 août 1689, et le roi donna des lettres patentes, en sa faveur, au mois d'octobre

---

(1) Archives de l'Evêché, F. liasse 15 et liasse Aiguillon.

(2) III, Regum XIX, 4, 14.

(3) G. Tholin, opere citato.

1690. La communauté, d'abord fort pauvre, s'est surtout enrichie des dons d'une de ses religieuses, Mademoiselle de Larrard. Elle possède aujourd'hui, dans la ville d'Aiguillon, un bel établissement avec une chapelle, le tout estimé 10,000 livres, et quatre métairies, situées dans les paroisses de Gouts, de Sainte-Radegonde, de Saint-Côme et de Saint-Félix, de la contenance totale de quatre-vingt-six carterées, quatre cartonnats, deux picotins, dix escats en vingt-cinq pièces, d'une valeur de 131,000 livres [1]. Ces religieuses [2] se disent filles de la paroisse, elles sont sous l'obédience de l'Evêque diocésain et ne reconnaissent pas d'autre supérieur. Elles sont au nombre de vingt-cinq et tiennent l'école des filles. « Au moment de la Révolution elles devront céder à la violence; c'est en pleurant qu'elles abandonneront les lieux si souvent témoins de leurs austérités et de leur ferveur. Pas une ne sera parjure [3] ».

Il y a deux confréries d'arts et métiers, l'une de Saint-Crépin et Saint-Crispinien pour les cordonniers, l'autre de Saint-Eutrope pour les tisserands. Chacune fait dire une messe le jour du patron et une le lendemain pour les confrères défunts.

Une troisième confrérie, dite des Dames de Charité, a été fondée vers 1630, par les Pères de la Mission. Elle s'occupe du bouillon des pauvres. Elle a 112 livres de revenu fixe; ses biens sont administrés par un procureur, qui rend compte en présence du curé.

Les pauvres ont une autre ressource: c'est l'hôpital. Bâti à l'extrémité du faubourg du Muneau, sur la route d'Agen, il

---

(1) En 1791 on vendit un domaine situé dans le district de Casteljaloux, qui leur avait appartenu.

(2) Elles sont parfois désignées sous le nom de Dames de la Foi.

(3) Voir : Histoire manuscrite de la Communauté des Filles de la Croix d'Aiguillon, depuis son établissement jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Viallard, ancien curé d'Aiguillon.

consiste en une salle et deux petites chambres au rez-de-chaussée et six autres chambres au premier. L'une d'elles était destinée aux pauvres prêtres passants, on l'appelle encore la chambre des prêtres. On n'a pas le titre de fondation, mais d'après une inscription, placée au-dessus de la porte principale, cet hôpital était à l'origine un asile pour les pauvres pèlerins. Aujourd'hui, il sert à recueillir les malades des paroisses de Saint-Félix, de Gouts et de Sainte-Radegonde. Il est administré par un bureau composé du curé, du lieutenant général, du procureur ducal et des consuls. Le curé est chargé du spirituel. Une dame hospitalière sert les pauvres gratuitement et on donne 150 livres de gage à une servante. Les revenus, toutes charges déduites, sont de 450 livres. La chapelle, sous le vocable de Saint-Jean, a été bâtie, vers 1608, par Jeanne d'Arnaud ; elle a été consacrée, comme l'indiquent les croix qui sont sur les murs. Longue de dix-huit pas, large de dix, elle a un tiers voûté et deux tiers lambrissés. Il y a un clocher.

La chapelle du château est desservie par trois chapelains. « Feu M. le duc d'Aiguillon, possesseur de l'ancienne baronnie de Montpezat, étant venu, après sa disgrâce, fixer son séjour à Aiguillon, y appela, en 1780, du consentement de l'ordinaire, trois des chapelains de Montpezat « afin, disait-il, dans sa requête, que les offices fussent faits dans ce chef-lieu de son duché avec plus de pompe et de majesté ». Il en laissa un seulement à Montpezat pour y acquitter à lui seul les charges de la fondation. Une qui leur est commune à tous est de joindre à leur office celui de la Vierge et des Morts [1] ». Le duc d'Aiguillon nomme à ces bénéfices. Les titulaires actuels sont : Jean-Barthélémy Doazan, qui refusera le serment, subira la déportation et sera un instant nommé à Saint-Brice et Coleignes après le Concordat ; Jean-Daniel Mautor,

(1) Labrunie. — *Abrégé Chronologique*, etc., an. 1482.

futur insermenté, qui sera nommé à Saint-Côme après le Concordat, et enfin Pierre-Etienne Laumont, qui refusera aussi le serment, s'exilera en Espagne et sera nommé à Sainte-Radegonde d'Aiguillon après le Concordat.

Il y a aussi trois chapellenies fondées et desservies dans l'église Saint-Félix. La première par rang d'ancienneté est dite de Sainte-Catherine. Elle a été fondée par un prêtre, nommé Jean de Paulhac, le 13 juillet 1373. Le service est de deux messes par semaine, le mercredi et le vendredi. Les biens consistent en sept carterées de terre labourable et vigne. Elle est de la nomination du curé et des consuls. Le titulaire qui doit être, autant que faire se peut, un prêtre natif de la paroisse, est actuellement Pierre Maillié, futur constitutionnel qui ne sera pas employé à l'organisation du culte : Vient ensuite la chapellenie Robert, fondée en 1687, par Robert Melon de Thoumazet et demoiselle Jeanne de Begaulle, sa femme, qui la dotèrent chacun de 1,500 livres. L'aîné des héritiers présente, le curé confère. Est pourvu de droit tout prêtre de la parenté et à son défaut tout prêtre natif de la paroisse. Le chapelain ne peut être en même temps vicaire. Le service est une messe les dimanches et fêtes et l'assistance à tous les offices de la paroisse. La troisième, dite de Barrier, a été fondée par André Barrier, noble, écuyer, seigneur de la Cibadère, par son testament du 20 août 1715. Les clauses de la fondation sont les mêmes que celles de la précédente, sauf qu'il y a en plus deux messes de mort à dire chaque semaine.

L'église Saint-Félix est dans la ville, près du château et fait partie du mur d'enceinte. Bien que la population fût demeurée fidèle à la religion catholique, à l'époque de la Réforme, cette église se trouvait à la fin du XVIe siècle dans le plus déplorable état. D'après Nicolas de Villars, les autels et les fonts baptismaux étaient renversés, le reposoir du Saint Sacrement avait disparu, le toit s'était effondré... le

cimetière était ouvert, bien qu'il eût été clos, plein d'ordures, d'immondices et d'égoûts des maisons voisines [1]. Le prélat supplia les principaux habitants « de s'affectionner à la réparation de leur église comme étant témoins oculaires avec lui de l'état misérable où elle se trouvait. » Elle ne fut recouverte que vers 1640, grâce aux libéralités de la duchesse d'Aiguillon qui donna 3,000 livres pour cet objet. Elle est longue de trente-sept pas, large de vingt-trois, haute de trente-huit pieds, bâtie de pierre et lambrissée. Une rangée de cinq piliers la partage en deux nefs. Il y a trois chapelles, l'une du côté de l'Evangile, dédiée à sainte Catherine où est desservie la chapellenie de ce nom, deux du côté de l'Epître : la première dédiée à Notre-Dame de la Compassion, la deuxième au fond de l'église, dite Notre-Dame des Agonisants. Le clocher est à cent pas de l'église, il est commun à la paroisse, aux Carmes et à la ville.

L'église de Sainte-Radegonde [2] est sur les bords du Lot. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de dix. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Celle de Saint-Vincent de Gouts a les mêmes dimensions. Le chœur est voûté. Du côté de l'Epître il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame.

Celle de Saint-Avit est sur une colline. Elle est longue de vingt pas, large de huit. Le sanctuaire est voûté. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle voûtée.

Celle de Lagarrigue est sur le penchant d'une colline. Elle

---

(1) On bénit, le 17 décembre 1735, un nouveau cimetière.

(2) Il y a sur le territoire de cette paroisse une chapelle domestique au château de Bossers, appartenant à M. de Montazet, seigneur de Quissac. C'est dans ce château ou à Quissac que naquit, le 17 août 1713, Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon de 1758 à 1788 et membre de l'Académie Française. Ce prélat attira auprès de lui un prêtre, natif d'Aiguillon, Thomas Merle de Castillon, dont il fit son vicaire général. L'abbé de Castillon fut condamné le 25 Frimaire an II (15 décembre 1794) à la peine de mort comme prêtre réfractaire et exécuté à Lyon, le même jour. Voir sa biographie édifiante dans les « Martyrs de la Foi », par l'abbé Guillon.

est longue de quarante pas, large de douze et voûtée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Epître, dédiée à sainte Anne, l'autre du côté de l'Evangile, dédiée à saint Cloud. Ces deux chapelles ont été interdites par M. d'Yse de Saléon. Un grand clocher.

Celle de saint Jean du Bosc ou d'Aubès est située sur une colline ; elle est longue de vingt-cinq pas, large de huit et lambrissée. Le clocher est une tour que termine un pavillon couvert de tuiles à crochet.

Dans toute l'étendue du bénéfice, la dîme du blé se paie au onzième, du vin au vingtième dans le chai et au seizième à la vigne. A Aiguillon, le prieur de Buzet prend à peu près toute la dîme. Son *dîmier*, assez restreint, porte le nom de barouillage. Le curé n'a que les novales et la dîme de quelques terres formées par alluvion. A Saint-Jean d'Aubès, les chapelains de Montpezat prenaient autrefois la moitié de la dîme. Ils ont fait abandon au curé de tous leurs droits, moyennant une redevance annuelle de 80 livres. Dans les autres annexes le curé est seul décimateur [1]. Son revenu est exactement de 11,000 livres ; sa cure est la plus riche du diocèse. Il y a un presbytère à Aiguillon, à Lagarrigue et à Saint-Vincent de Gouts. La fabrique d'Aiguillon possède une métairie dont le revenu est employé à l'entretien de l'église. A Saint-Jean d'Aubès, la confrérie de Saint-Jean jouit d'une vigne de dix cartonnats donnée par Dumoulin de Montorset.

Le droit de nomination a été longtemps contesté entre l'Evêque et le Prieur de Buzet. Il a été réglé par une transaction, vers 1740, que l'un et l'autre nommeraient alternativement.

---

[1] On lisait dans le cartulaire de l'Evêché que le seigneur de Montpezat avait abandonné à l'Evêque d'Agen, le 3 février 1239, la dîme de Sainte-Radegonde qui est entre Aiguillon et Gotz ; les frères Coissalt le 13 septembre 1283, celle de Gotz ; P. de Lunatis, celle de Saint-Jean Daubes, le 12 novembre 1257. On ne sait ni quand ni comment ces dîmes ont fait retour à la cure.

On compte mille communiants à Aiguillon, cent quatre-vingts à Sainte Radegonde, soixante à Gouts, deux cents à Saint-Avit, quatre cents à Lagarrigue et cent à Saint-Jean d'Aubès. Le curé réside à Aiguillon et y fait le service ordinaire. On prêche dans cette ville l'avent, le carême et l'octave du Saint Sacrement. Il y avait, au XVIe siècle, quelques vignes dont le revenu était affecté à l'entretien de la lampe du Saint Sacrement. Ces vignes passèrent, dans la suite, aux mains des consuls qui, depuis, paient les honoraires du prédicateur. Pour ce qui est de la prédication de l'octave, le curé partage avec eux tous les frais. Il y a cinq vicaires pour desservir les annexes. L'un d'eux réside à Lagarrigue et y fait toutes les fonctions curiales. Les autres résident à Aiguillon et vont tous les dimanches et fêtes dire la messe et chanter les vêpres dans les autres annexes. Claude Joly avait fixé à quatre le nombre des vicaires par une ordonnance confirmée par le Parlement de Bordeaux. Le titulaire actuel est Jean-François Dubois, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINTE-FOY DE PECHBARDAT

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie de « *Podio Bardato* ».

L'église est située sur une colline. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de huit. Le chœur est voûté, la nef lambrissée.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. L'Evêque de Sarlat, comme prieur de Saint-Sardos, prend la moitié du blé, le curé l'autre moitié avec tout le vin et les menus grains. La part de ce dernier est estimée 660 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque diocésain nomme au bénéfice.

On compte cent soixante-dix communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est François Dumas, qui prêtera le serment, le rétractera et ne reprendra pas de service après le Concordat pour cause d'infirmité.

SAINT-GERVAIS (ET SAINT-PROTAIS)

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie *Sancti Gervasii et Sancti Cypriani*. Saint-Gervais était, en effet, annexe de Saint-Cyprien. Elle a été érigée en cure, par sentence de Mascaron, en date du 20 décembre 1702.

L'église est bâtie de brique, près du Lot. Elle est longue de vingt pas, large de douze et lambrissée. Il y a une chapelle de chaque côté. Il y avait une porte à la fin du XVIIe siècle qu'on appelait la porte des ladres.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin à discrétion. Le Chapitre Saint-Etienne, l'abbé de Clairac et le commandeur du Temple se partagent le revenu. Le curé qui, autrefois, prenait le quart est aujourd'hui à la portion congrue.

Le droit de nomination a été longtemps contesté par l'Evêque au prieur de Sainte-Livrade qui a cependant fini par triompher.

On compte quatre-vingt-dix communiants et une trentaine de huguenots obstinés. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Bertrand Rivaud Bley, qui prêtera le serment, refusera la succursale de Dolmayrac (Sainte-Livrade) après le Concordat, pour prendre un emploi laïc. Il se convertira ensuite et se mettra à la disposition de l'Evêque en 1815.

SAINT-JEAN DE BALESME
ET SON ANNEXE : SAINT-ANDRÉ DE MONTPEZAT

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie *Montispezati, Sancti Andree et Sancti Joannis de Belesme.*

L'église de la matrice est située dans un vallon, à un demi quart de lieue du bourg. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de seize, y compris la chapelle. Le sanctuaire est voûté, la nef lambrissée. Du côté de l'Epître, il y a une chapelle, voûtée, à deux arceaux et dédiée à Notre-Dame. Le clocher est en pointe.

Celle de l'annexe est située sur le penchant d'un côteau, à mille pas du bourg. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de dix et lambrissée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle voûtée, dédiée à Notre-Dame. Du côté de l'Epître, il y avait autrefois une autre chapelle qui a été démolie. Le clocher est de forme quadrangulaire.

Dans le bourg, il y a la chapelle du château, bâtie par les anciens seigneurs de Montpezat, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. Elle est longue de vingt pas, large de dix et voûtée. Le clocher est une petite tour en forme de dôme. En 1482, Charles de Montpezat fonda quatre chapellenies dans cette chapelle avec l'approbation du pape Sixte IV[1]. Les chapelains, qui prennent volontiers le titre de chanoines de Montpezat, jouissent de douze sacs de froment pris sur les rentes de Montpezat, de quatre carterées de vigne dans la paroisse de Saint-Maurice, des trois quarts de la dîme de cette même paroisse, des trois huitièmes de celle de Saint-Martin de Pagnagues, de Dolmairac, de Saint-Denis, près Prayssas, de Saint-Agnan, annexe de Laugnac, de Saint-

(1) Voir la bulle d'érection, arch. de l'Evêché. H. 179.

Amans près Montpezat, du quart de celle de Saint-Michel de Lam, de la moitié du blé de celle de Saint-Jean du Bosc, qu'ils ont cédée au curé moyennant une redevance annuelle de 80 livres. Ils sont obligés, les jours fériaux, à dire en commun et en psalmodiant, l'office de la Sainte-Vierge et celui des morts et à assister à une messe basse, dite par le semainier ; à psalmodier les vêpres les samedis, dimanches et fêtes ; à bénir les Rameaux, le jour de Pâques fleuries et à faire la procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu. Ils sont nommés par le duc d'Aiguillon, héritier du fondateur. En 1780, le père du duc actuel, avec l'autorisation de M. de Bonnac, transféra trois chapelains à Aiguillon, chef-lieu de son duché. Il n'en est resté qu'un seul à Montpezat, pour acquitter les charges spéciales de la fondation. C'est M. Malore qui habite, dans le bourg, une maison, dite du doyen des chapelains. Ce prêtre prêtera le serment et ne prendra pas de service après le Concordat, à cause de son âge trop avancé.

Il y avait *extra muros* une petite chapelle bâtie avec l'autorisation de Nicolas de Villars. Elle a été démolie en 1652 par ordre des consuls, sous prétexte qu'en cas de guerre elle gênerait la défense de la place. Son petit cimetière a été interdit par Claude Joly en 1668.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. A la matrice, l'Evêque prend les trois huitièmes, le Chapitre Saint-Caprais les trois huitièmes, le curé le quart avec tous les menus grains et les novales. A l'annexe, le Chapitre Saint-Etienne prend les trois quarts, le curé le quart et les novales. Près de l'église de Saint-Jean de Balesme, à l'est, il y a un important gleysage de vingt cartonnats en terre labourable et de quatre en pré. Le revenu du curé est estimé 2,000 livres.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cents communiants à la matrice et cinq cents à l'annexe. Le bourg se partage entre les deux parois-

ses. Dans l'une et dans l'autre la messe se dit tous les dimanches et fêtes. Les vêpres se chantent à Saint-Jean tous les premiers dimanches du mois, à Saint-André tous les troisièmes ainsi qu'aux quatre fêtes annuelles. Les habitants du bourg assistent aux offices dans la chapelle du château au grand détriment de leur instruction religieuse et des églises paroissiales. Le service est assuré par le curé et un vicaire qui résident dans le bourg. Le titulaire actuel est Etienne Dessoliès, qui prêtera d'abord le serment, le rétractera, subira la déportation et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINT-JEAN DE CLERMONT-DESSOUS

Valéri place, dans l'archiprêtré du Siège, le prieuré et la rectorie *Clarimontis Inferioris*. Le prieuré, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendait autrefois de l'abbaye de Clairac. Il a été uni, en 1729, à la sacristie de Saint-Jean de Latran. Avant l'union, le roi y nommait comme substitué à l'abbé de Clairac.

L'église est de la première moitié du XIIe siècle. Elle est dans un bourg, sur une colline, en face de la Garonne. Elle est longue de treize pas, large de cinq. La voûte est divisée en trois travées. Celle du milieu, la plus large, est en forme de dôme. Au-dessus s'élève le clocher qui est un mur carré de trois cannes de haut. Celle du sanctuaire est recouverte de vieilles peintures et d'inscriptions en caractères gothiques. Il y a deux chapelles, l'une, du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame ; l'autre, du côté de l'Evangile, dédiée à saint Barthélemy.

La dîme du blé et des fèves se paie au onzième, du blé d'Espagne au trentième ou au quarantième au grenier, du vin au trentième au chai. Le prieur prend les deux tiers des fruits,

le curé le tiers et les novales. La part de ce dernier est exactement de 1,271 livres. En 1490, Patrice Monorgon, conseigneur de Clermont fonda une chapelle, chargée de trois messes avec absoute à son tombeau. Il dota d'une maison et de plusieurs terres cette chapelle dont il laissa la nomination à sa famille et la collation à l'Evêque. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un obit acquitté par le curé.

Malgré quelque prétention de l'Evêque, c'est le vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, qui nomme au bénéfice.

On compte trois cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Il y a 95 livres de rente pour les pauvres provenant de divers testaments. Le titulaire actuel est Grégoire de Lagrange. Il refusera le serment, subira la déportation et sera successivement nommé curé du Port-Sainte-Marie et de Nérac après le Concordat.

SAINT-JEAN DE COURS
ET SES ANNEXES : SAINT-PIERRE DE QUISSAC ET SAINT-MICHEL DE LAM

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *de Curtibus, Sancti-Michaelis de Lans et Sancti-Petri de Quissaco* ».

L'église de Cours est du XIIe siècle. Elle est située sur une colline, à l'entrée du bourg. Elle est bâtie de pierre, longue de six toises, large de quatre, haute de cinq. Le sanctuaire est voûté en berceau brisé. Le clocher est une tour carrée.

Celle de Quissac est dans une vallée, assez éloignée du bourg. Elle est longue de six toises, large et haute de trois. Le chœur est voûté ainsi qu'une chapelle qui se trouve du côté de l'Epître. Le clocher est en forme de triangle.

Celle de Saint-Michel de Lam est au fond d'une vallée, éloignée des maisons. Elle est longue de cinq toises, large et haute de quatre. Elle n'est pas voûtée. Le clocher est au bas de l'église en forme de triangle.

Dans les trois paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains à discrétion. A la matrice, le Chapitre Saint-Etienne prend les cinq huitièmes des fruits, le curé les trois huitièmes et les novales. Le chapelain de La Goute prend le sixième de la part du Chapitre. Aux deux annexes, le curé prend la moitié de la grosse dîme, toute la menue et le carnelage. A Quissac, l'Evêque et le Chapitre Saint-Caprais se partagent l'autre moitié. A Saint-Michel de Lam, ce sont les chapelains de Montpezat et l'abbé de Pérignac. Il y a à Cours un presbytère avec jardin. Le revenu net du curé est exactement de 2,200 livres.

Dans l'église de Cours est fondée une chapellenie, dite de La Goute, du nom de son fondateur. Le seigneur du lieu en est patron, et commme elle n'est pas spiritualisée, il en est collateur. Au rapport de Nicolas de Villars, elle était autrefois desservie par trois chapelains ; elle n'a aujourd'hui qu'un titulaire. Le service consiste en trois messes par semaine, une de la Sainte Vierge et deux pour les défunts. Le chapelain possède neuf cartonnats de pré, neuf de terre labourable, quatre de vigne ou de bois. Il prend le sixième de la dîme prélevée dans la paroisse par le Chapitre Saint-Etienne et la dîme entière de deux pièces de terre dépendantes du château dont l'une est de neuf carterées, l'autre de sept. Le titulaire actuel est M. Beaufort.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Il y a cent quatre-vingts communiants à Cours, cent à Quissac et cent dix à Saint-Michel. Les trois paroisses ont droit à toutes les fonctions curiales et le curé devrait avoir deux vicaires. Il n'en a cependant qu'un seul. La fête patronale de la matrice est la Nativité de saint Jean-Baptiste ; de Quissac :

la Chaire de saint Pierre à Antioche ; celle de la seconde annexe : l'Apparition de saint Michel. A Quissac, il y avait autrefois une confrérie de Saint-Urbain et l'on faisait, le jour de ce saint, une grande procession par vœu de paroisse. Le titulaire actuel est Jérôme Delrieu. Il prêtera le serment, le rétractera aussitôt, subira la détention et ne pourra être employé après le Concordat à cause de son âge et de ses infirmités.

SAINT-JEAN DE PRAYSSAS

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *de Preyssano, Sancti-Stephani de Gatz et Sancti-Saturnini* ». La cure de Prayssas fut unie au collège d'Agen en 1608. Le pape Paul V approuva l'union par une bulle. Les Jésuites prirent possession du bénéfice le 25 février de la même année, ils le firent desservir par deux vicaires amovibles jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque où il fut érigé en vicairie perpétuelle.

A deux mille pas de Prayssas, il y a un petit tertre recouvert d'un taillis. C'est l'emplacement de l'église Saint-Etienne de Pech de Gas ou de Pédégat, dont il ne reste que quelques pierres éparses.

L'église de Saint-Sernin était située au village de Pouget. Une croix de bois plantée sur un monceau de pierres marque l'emplacement qu'elle occupait. Les nombreux ossements que l'on trouve tout autour indiquent qu'elle avait un cimetière.

Un autre sanctuaire disparu, c'est la chapelle de Sainte-Anne, qui était située hors des murs, à cinquante pas, et qui avait aussi un cimetière.

L'église est dans la ville, bâtie de belle pierre. Elle est lon-

gue de trente pas, large de vingt, y compris la chapelle et lambrissée. Il y a six chapelles : la première, du côté de l'Epître et près de l'autel, est celle du Purgatoire ; vient ensuite la chapelle voûtée de saint Eutrope, où la confrérie des tisserands était autrefois établie, puis une troisième chapelle voûtée sans autel. Du côté de l'Evangile, on a d'abord la chapelle voûtée de Notre-Dame ; puis celle de sainte Catherine, également voûtée, enfin une troisième chapelle sans autel. La sacristie est derrière le maître-autel. Au-dessus s'élève le clocher qui est une tour carrée terminée en flèche.

La dîme des gros grains et du chanvre se paie au treizième, du vin et des menus grains au vingtième par une transaction entre les Jésuites et les contribuables. A Prayssas, le Collège d'Agen, comme curé primitif, prend les trois quarts des fruits, le Chapitre Saint-Caprais l'autre quart. Le village de Pouget, où était située l'église de Saint-Sernin, forme un petit dimaire séparé dont le revenu a été de tout temps affecté au luminaire. La dîme n'est pas recueillie à part, mais le Collège, chargé de l'entretien du luminaire, prend par préciput sur la pile commune, quatre pipes de blé et une pipe de vin. On appelle cela la dîme de la chandelle. Le presbytère est dans le bourg près de l'église. Il y a un gleysage de sept cartonnats en pré et de trois en jardin. Dans l'étendue de l'ancienne annexe Pédegat, le Collège prend le tiers de la grosse dîme et toute la menue, le Chapitre Saint-Etienne le reste. Il y a, près de l'emplacement de l'église de Pédegat, dix-sept cartonnats de terre qu'on appelle le gleysage et où le Collège prend toute la dîme. Le revenu total du Collège est de 1,900 livres. Le vicaire perpétuel est à la congrue. Son revenu total est exactement de 840 livres.

Les Pères de l'Oratoire du Collège d'Agen nomment au bénéfice par leur Supérieur.

On compte huit cent cinquante communiants. Plusieurs sont enrôlés dans la confrérie du Rosaire. Le service est as-

suré par le curé et un vicaire. Le titulaire actuel est Guillaume Barsalou qui prêtera le serment, sera nommé vicaire cathédral et abdiquera. Homme de grande valeur et très instruit, il sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-LIVRADE

On lit dans le pouillé de Valéri . « *In archipresbyteratu de Opere : Prior sancte Liberate, rector ejusdem et sancti Martini de Montmerard.* » L'origine du monastère de Sainte-Livrade est inconnue. On sait seulement qu'il fut occupé jusqu'en 1117 par des prêtres séculiers. A cette date ces prêtres qui menaient une vie trop mondaine [2], touchés de la grâce, firent don de leur église et de ses appartenances aux religieux bénédictins de l'abbaye de la Chaise-Dieu [3]. Après avoir hésité quelque temps, l'Evêque Aldebert donna son consentement à cette donation qui fut confirmée par une bulle du Pape Calixte II. en date du 16 juillet 1620 [4], et ratifiée par des lettres de Guillaume-le-Jeune, duc d'Aquitaine, datées du 2 des calendes d'avril 1122 [5]. En avril 1184, le pape Lucius III donna une seconde bulle [6] confirmative dans laquelle sont

---

(1) Dans son *Etude sur Sainte-Livrade*, M. l'abbé Castex n'a pas craint d'écrire : « Il nous paraîtrait difficile de ne pas admettre l'opinion qui fixe cette fondation aux temps carolingiens au moins ». (V. p. 120).

(2) « Qui quondam sæculari nimium conversatione vivebant ». (Bulle du pape Calixte II).

(3) L'acte se trouve aux Archives de l'Evêché, H. 307, il est signé par vingt-huit prêtres ou clercs et il est daté du 5 des calendes de mars 1116 (1117, n. st).

(4) Cette bulle est rapportée *in extenso* dans le *Gallia Christiana*, t. II, aux Instrumenta Col. 428.

(5) Ces lettres se trouvent également dans le *Gallia Christiana*, t. II, Instrumenta Col. 429.

(6) Voir cette bulle aux archives de l'Evêché. H. 17. — M. l'abbé Barrère en a donné la traduction dans son *Histoire Religieuse et Monumentale*, t. I. p. 338 et suiv.

énumérées les églises dépendantes du prieuré. Ces églises, au nombre de onze, sont : Sainte-Livrade, Saint-Cyprien, Saint-Martin de Coraille (Lamaurelle), Saint-Etienne de Fougères, Cailladelles, Caillac, Saint-Paul-le-Jeune, Saint-Paul-le-Vieux, Villebramar, Lentillac et Allez. Malgré la bulle de Lucius, l'Evêque d'Agen ne tarda pas à contester aux religieux le patronage et les dîmes de ces paroisses. Pour régler ce différend, une sentence arbitrale fut rendue le 14 avril 1258, qui adjugeait définitivement le patronage aux religieux. A l'égard des dîmes, il fut décidé que les religieux prendraient en entier celles de Sainte-Livrade, de Saint-Cyprien et de Saint-Martin, les trois quarts de celles des autres paroisses; l'autre quart étant attribué à l'Evêque. De plus, pour bien marquer que ces églises ne sont point soustraites à l'autorité épiscopale, le prieur fut condamné à payer, tous les ans, en forme de redevance et de vasselage, à l'Evêque d'Agen une pièce d'or *unum mirabulinum aureum*. Ce tribut aujourd'hui réduit à 10 sols, se paie encore le jour de l'Invention de Saint-Etienne. Grâce à l'éloignement et à l'inertie des prieurs commendataires, les évêques d'Agen ont maintes fois tenté de faire rentrer ces paroisses dans le droit commun. Il semblait même qne c'était un fait accompli lorsque sous M. Hébert, plusieurs sentences du Parlement rendirent, dès lors, inattaquable le droit séculaire des prieurs. Aujourd'hui encore, le prieur commendataire nomme et présente aux onze paroisses citées dans la bulle du Pape Lucius; il a en outre la collation de trois ou quatre petites chapelles fondées dans l'église de Lamaurelle, dont la présentation est au seigneur du lieu.

Le prieur et les religieux prennent les trois quarts de la dîme dans les paroisses de Saint-Etienne de Fougères, de Sainte-Livrade, de Notre-Dame d'Allez, la moitié dans celles de Saint-Pierre de Cailladelles et de Saint-Sulpice de Caillac, son annexe, et les trois huitièmes dans celle de Saint-Cyprien. Le tout, avec certaines réserves, donne un revenu annuel de

15.950 livres. Ils jouissent, en paréage avec le duc d'Aiguillon, de la conseigneurie directe de Sainte-Livrade [1] et de Saint-Etienne de Fougères, consistant en censives, lods et ventes, droits d'échange. Leur part est affermée 2,400 livres dont il faut défalquer le seizième qui est affecté à l'office claustral de sacristain ; reste 2,250 livres. Ils possèdent aussi, par indivis avec le même duc, le droit de bac sur le Lot et une maison pour loger le passeur, leur part est affermée 200 livres. Comme conseigneurs, ils prélèvent la moitié du droit sur les boucheries qui leur vaut 50 livres. Ils partagent, de la même manière, avec le marquis de Fumel, de Villeneuve et d'Agen les revenus d'un fief appelé « des Limites » et situé dans les juridictions de Sainte-Livrade et de Tombebout, consistant en censives, blé, avoine, argent, lods et ventes, droits d'échange, qui sont pour eux de 520 livres. Ils ont enfin une métairie noble d'un revenu net de 1,010 livres. Le total de la recette est de 19,980 livres.

Le prieur commendataire prend les deux tiers de cette somme. Sur quoi il donne 550 livres pour les charges claustrales, 200 livres au prédicateur de l'avent et du carême ; 1,400 livres en aumônes fixes; 39 livres 5 sols en pain et en argent aux pauvres dont il lave les pieds le jeudi saint; 250 livres pour l'entretien des cinq églises qui dépendent de la mense du monastère ; 80 livres pour l'entretien de la métairie du Pré ; 2,291 livres 15 sols pour ses décimes. Le total des charges étant de 4,811 livres, son revenu est réduit à 8,509 livres.

Les religieux ont le tiers de la recette générale : 6,660 li-

---

(1) Autrefois le prieur avait le quart de la justice et même toute la justice. Ce privilège lui avait été octroyé par Richard, roi d'Angleterre en 1200. (Notice sur le prieuré de Sainte-Livrade, par M. Tamizey de Larroque). Parmi les bienfaiteurs du prieuré, il faut encore citer Raymond, comte de Toulouse, Philippe II, roi de France, etc. Voir : Relation précise du prieuré et monastère de Sainte-Livrade d'Agenais. Ms. cité par M. l'abbé Castex dans son *Etude sur Sainte-Livrade*).

vres. A quoi il faut ajouter quelques rentes et quelques terres dont ils jouissent seuls et qui portent leur revenu à 10,003 livres 11 sols. D'où il faut déduire 1,500 livres pour l'entretien des bâtiments et les aumônes; 500 livres pour frais d'hospitalité; 523 livres 17 sols de décimes. Total des charges : 4,012 livres 11 sols. Revenu net 5,991 livres.

Le prieur commendataire ou titulaire étant actuellement un membre de la congrégation de Saint-Maur, à laquelle appartient le monastère, les religieux jouissent de la totalité des revenus, c'est-à-dire de 14,500 livres[1].

Les annales du monastère renferment bien peu de faits saillants et dignes de mémoire. Il fut visité par Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui fut élevé, quelques mois plus tard, au Souverain Pontificat sous le nom de Clément V[2]. Ce pape y laissa un de ses neveux, Bernard del Garn, qu'il revêtit de la pourpre dans la suite et qui ne prit jamais d'autre titre que celui de cardinal de Sainte-Livrade « cardinalis Sanctæ Liberatæ[3] ». Un prieur nommé Grand, mérita qu'on dise de lui :

Nomine grandis erat, grandis honore fuit.

Le prieuré, qui comprenait normalement douze religieux, tomba en pleine décadence dans le cours du xve siècle, par suite de la mauvaise gestion d'un moine prévaricateur nommé Pierre de Brignols[4]. Il fut donné peu après en commende. En 1519 il était devenu la proie des laïques et le Pape Léon X dut donner une bulle contre les détenteurs de ses biens[5]. A la fin du xvie siècle, le Calvinisme pensa lui porter

(1) Voir Archives de la Préfecture. — Biens Nationaux.

(2) Archives Départementales de la Gironde et *Gallia Christiana*, tome II, col. 830.

(3) Dom Dumas Notice sur Sainte-Livrade de M. Tamizey de Larroque et Hist. ms. de Labénazie.

(4) Voir dans l'Histoire relig. et mon. de M. l'abbé Barrère, tome II, p. 139 et suiv., les dérèglements de ce religieux.

(5) Ibid. p. 186.

les derniers coups. « Les religieux de douze qu'ils soulaient être anciennement, écrit Nicolas de Villars à la date de 1592, je n'en ai trouvé que trois mal créés et mal vivants dont l'un habitait *in tugurio* sur la simple terre avec une femme publique, que je fis incontinent sortir par la justice hors la ville [1]». Dans une plainte adressée à l'Evêque, quelque temps après, on lit : « Il n'y a que trois religieux qui sont surtout occupés aux affaires mondaines, voire scandaleuses, au lieu de dire l'office se querellent et se battent jusque dans l'église et préfèrent jouer que d'aller aux vêpres [2] ». Heureusement on ne tarda pas à appeler les religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui firent refleurir la discipline monastique et restaurèrent l'église et le couvent tels que nous les voyons aujourd'hui. Il y a actuellement cinq religieux qui sont : Dom Louis Dominique Bonnefoy, prieur claustral ; dom Jacques Papon, sous prieur ; dom Pierre Dupain ; dom Jean Quilhot et dom Romain Bayssac. Le prieur commendataire est dom François Augé, religieux profès de la même congrégation [3] ».

A cinq cents pas de la ville, s'élèvent la chapelle et le couvent de Notre-Dame de la Rose. Dans son verbal de visite, à la date de 1668, Claude Joly décrit ainsi cet établissement religieux : « Il est occupé par les prêtres de la congrégation de la mission dont feu M. Vincent est instituteur et premier supérieur général. Il y a un supérieur et six prêtres présents de la mission. L'église a trente pas de long, douze pas de large, haute de vingt (*sic*), lambrissée en voûte, ayant deux grandes chapelles aux deux côtés et un retranchement au bas de l'église par une balustrade à jour sur laquelle est une tribune avec treillis. Il y a deux fenêtres garnies de barreaux de fer sans vitres par où les passants peuvent voir l'autel et faire leurs prières. A l'autel un grand rétable de bois doré, travaillé

(1) Mémoires de Nicolas de Villars. (Arch. Ev. C. 2).
(2) Arch. Evêché, H. 117.
(3) Arch. de la Préf. Biens Nationaux.

à jour, représentant un rosier au milieu duquel est le tableau du petit Jésus d'un pied et demi en rond sur le sein de la Sainte Vierge ; ce rétable est garni de part et d'autre de quatre belles colonnes de bois avec corniches et architraves bien travaillés et au-dessus est une image de bois blanchi et doré de cinq pieds de haut de la Sainte-Vierge portant le petit Jésus sur pied d'estal de bois ouvragé, environné de deux colonnes de bois ondoyées de six pieds de haut avec bordure, architrave, festons et deux petites pyramides aux deux côtés. Le chœur est tapissé, il y a trois lampes pendantes dont deux d'argent, six confessionnaux..... L'église est environnée de petits tableaux, cierges, mains et pieds de cire et petits cœurs d'argent qui sont les marques de la piété des peuples et du secours qu'ils reçoivent en ladite chapelle.

« Ces messieurs sont ordinairement six prêtres et deux frères, récitent en commun dans la tribune l'office du jour selon l'usage romain et donnent par leurs bons exemples grande édification et par leur piété grande assistance aux curés et peuples circonvoisins. Aussi leur église est fréquentée de toutes parts et les peuples y viennent avec grand concours et processionnellement aux principales fêtes de l'année. Ces messieurs sont entièrement soumis à la juridiction des Evêques, ne donnent la communion dans leur église durant la quinzaine de Pâques, que de leur consentement.

« Ladite chapelle fut donnée par M. D'Elbène, aux prêtres de la congrégation de la Mission pour être annexée à leur mense à perpétuité, en l'année 1640, à condition d'avoir cinq prêtres, deux desquels feraient l'office en ladite chapelle et les trois autres seraient appelés en mission dans les terres appartenantes à haute et puissante dame Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, qui pour cet effet les a dotés d'une pension de 2,000 livres, qu'ils ont reçue jusqu'à présent de leur maison de Paris, et aussi à condition que lesdits prêtres nous assisteront dans nos ordinations, exercices spirituels des

ecclésiastiques et missions, lorsque nous en aurons besoin et qu'ils en seront requis.

« Ladite chapelle avait été donnée six ou sept ans auparavant par M. Dulude, alors évêque d'Agen, puis d'Alby, aux sieurs de La Cassine, Dième et de Born, prêtres associés à Notre-Dame de Garaison, qui volontairement remirent leurs droits sur ladite chapelle entre les mains de M. D'Elbène, qui en gratifia lesdits prêtres de la congrégation de la Mission qui en prirent possession par M. Gilbert Cuissot, prêtre de ladite congrégation et supérieur de la maison de la Rose, le 21 avril 1641, ladite chapelle ayant été depuis ce temps agrandie, lambrissée et les murailles haussées. »

Les biens de cette maison consistent en rentes et en terres situées en la présente paroisse et en celle de Lamaurelle. Le tout produit annuellement 1,436 livres. On doit citer parmi les principaux bienfaiteurs : Dame Marie Vignerod, duchesse d'Aiguillon, par l'acte de fondation qu'elle établit en 1633, autre duchesse d'Aiguillon, par son testament en date du 3 juin 1674, et madame de Peinsiiers, par son testament du 30 janvier 1643. Une des richesses de ce couvent, c'est sa bibliothèque, composée de trois cent cinquante volumes bien choisis. La communauté ne compte aujourd'hui que trois prêtres : Jean-Pierre Pagès, supérieur, Jean-Baptiste de Costas et Jean-Jacques-Joseph Combes. Il y a un frère coadjuteur : Antoine Pouget.

A un bon quart de lieue de Sainte-Livrade, près des rives de l'Automne, s'élevait une antique chapelle, dite de Villamade et dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs et de Grand Pouvoir. Ruinée pendant les troubles du XVIe siècle, elle fut relevée par la piété des habitants en 1652. Elle avait alors douze pas de long sur huit de large et était entourée de huit ou neuf feux. Les religieux de Sainte-Livrade y venaient chanter la grand'messe le mercredi des Rogations. Cette dévotion, qui semble avoir joui, dans le temps, de beaucoup de vo-

gue, a été complètement éclipsée par celle plus récente de Notre-Dame de la Rose [1].

Le couvent des Ursulines de Sainte-Livrade a été fondé par M. de Bourran, président en la Cour des Aides de Bordeaux, et par sa femme. Le contrat de fondation est du 1er septembre 1653. Par cet acte, les fondateurs s'engagent à bâtir le couvent et la chapelle, à les meubler convenablement, à fournir une dotation, en biens-fonds, d'un revenu de 1,000 livres, se réservant avec tous les droits et privilèges des fondateurs, la faculté de mettre trois de leurs filles à ce couvent, sans autre dot, de désigner une sœur converse et une tourière, de présenter l'aumônier, etc... Les trois premières religieuses furent prises au couvent de Saint-Sever et vinrent s'établir à Sainte-Livrade, le 20 janvier 1654. L'Evêque est le supérieur de la maison et pour remplir les fonctions de cette charge, il délègue ordinairement, soit le supérieur de la Rose, soit l'archiprêtre de Montpezat, soit le curé de la paroisse. C'est lui qui approuve le choix des dignitaires, c'est devant lui ou son délégué que les postulantes passent l'examen canonique avant d'être admises à la profession [2]. L'église lambrissée et flanquée d'une chapelle est dédiée à Notre-Dame. Au couvent sont annexés un pensionnat et une école primaire gratuite de filles.

---

(1) Voir : Notice sur l'ancien pèlerinage de Notre-Dame de Villamade, par M. l'abbé Castex.

(2) Voici, à titre de document, le procès-verbal d'un de ces examens : « L'an 1777, le 11 du mois d'octobre nous soussigné, curé de Sainte-Livrade, nous sommes transporté chés les dames religieuses de sainte Ursule de la même ville pour examiner en qualité de supérieur nommé par Mgr l'Evêque, la vocation de demoiselle Claire Lacoste âgée de 20 ans, fille légitime de sieur Guillaume Lacoste et de demoiselle Marthe Lacombe habitants de cette paroisse et pour examiner aussi demoiselle Magdeleine Laffon âgée de 20 ans, fille légitime de sieur Elie Laffon et de Marie Anne Caillou, diozèse de Sarlat, postulante chez les dittes dames pour prendre le voile blanc en qualité de sœurs converses et après les avoir menées en lieu de liberté, nous leur avons demandé si leur vocation ne serait pas l'effet de quelque ferveur passagère, elles ont répondu qu'elles avaient cette vocation depuis longtemps. Nous leur avons demandé si leur vocation ne venait pas de quelque mécompte do-

Les Ursulines possèdent deux métairies dans la paroisse de Saint-Etienne de Fougères, de la contenance totale de cinq cent vingt cartonnats, dont l'une est appelée de Bornes et l'autre de Bardet, une autre métairie, dite de Sainte-Ursule dans la présente paroisse, une quatrième dite de Saint-Augustin, de la contenance de cent dix-huit cartonnats et plusieurs rentes constituées. L'ensemble des revenus monte à 5,171 livres, dont il faut distraire 3,164 livres pour les charges. Le revenu net est donc de 2,007 livres.

La communauté se compose actuellement de vingt-et-une dames de chœur et de six sœurs converses.

Il y a, à Sainte-Livrade, une confrérie de Pénitents-Blancs. Leur chapelle, sous le vocable de saint Jean, a été bâtie à leurs dépens en 1626. Elle est longue de trente pas, large de douze et lambrissée. Les confrères s'y rassemblent pour réciter l'office de la Sainte-Vierge les principales fêtes de l'année, les fêtes de Notre-Dame, de saint Jean, des deux saintes Croix, de sainte Livrade et de la Translation de ses reliques [1], de sainte Marie l'Egyptienne, de saint Jérôme, de sainte

---

mestique, elles ont répondu que non. Nous leur avons demandé si leur vocation ne serait pas l'effet de quelque inspiration étrangère, elles ont répondu que personne ni du monastère ni du dehors ne leur avait jamais suggéré d'entrer en religion et que leur religion semblait leur venir du Ciel. Nous leur avons enfin demandé si elles avaient étudié la règle et si elles l'avaient pratiquée pendant leur postulat, elles ont répondu qu'elles en avaient compris tout le sens et qu'elles l'avaient observée exactement sans en avoir été incommodées. Sur quoy nous leur avons donné le voile blanc le 21 du mois et de l'an ci-dessus après avoir fait notre procès-verbal que laditte Lacoste a signé avec nous et non l'autre pour ne scavoir. Fait par double au monastère des dames religieuses même jour que dessus. Cabanes curé et supérieur de la Communauté. Claire Lacoste, novyce. »

(1) Cette fête se célébrait le dernier dimanche d'Août par décision de Claude Joly. Sainte Livrade a-t-elle été martyrisée à Sainte-Livrade? M. l'abbé Castex a dépensé beaucoup de talent pour le démontrer sans y réussir. Toujours est-il que les reliques de cette sainte reposaient de temps immémorial dans l'abbaye cistercienne de Grand Selve au diocèse de Toulouse, lorsque les bénédictins et le curé de Sainte-Livrade demandèrent aux religieux de cette abbaye quelques fragments de leur précieux dépôt. Ceux-ci envoyèrent une côte qui fut transférée de l'abbaye d'Eysses à Sainte-Livrade le 29 août 1666. Il y eut, à cette occasion, une fête magnifique, prési-

Madeleine, de saint Louis, de saint Joseph, de la Transfiguration, de Noël, les troisièmes dimanches et vendredis du mois, les dimanches de l'Avent et du Carême. Il y a prédication les vendredis de l'Avent et du Carême, procession le Jeudi-Saint, le dimanche dans l'Octave du Saint Sacrement et à Notre-Dame de la Rose, le dimanche dans l'Octave de l'Assomption et communion générale ces mêmes jours et le jour de l'Assomption. Tous les membres de l'Association font dire une messe au décès de chaque confrère. Il y a, à côté de la chapelle, un petit jardin qui en dépend.

Il y a aussi une chapelle à l'hôpital. Cet établissement comprend deux grandes salles, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier, renfermant chacune six lits. Une troisième salle plus petite est appelée la chambre du bureau. Les revenus de 500 livres environ proviennent, en majeure partie, de rentes constituées. Ils sont administrés par deux syndics qui sont nommés par les consuls pour un an et qui prêtent serment devant le juge. Les syndics distribuent les deniers de l'hôpital aux pauvres de la ville et aux étrangers sur des billets expédiés par les consuls et rendent compte deux mois après l'expiration de leur mandat[1].

A cinq cents pas de la ville, sur les bords du Lot, on peut encore voir les restes de l'ancienne église matrice Saint-Martin de Talhape ou de Momyart. Elle était longue de trente pas et large de dix. Comment a-t-elle été abandonnée ? L'historien du prieuré, dom Dumas, écrit à ce sujet : « Nous lisons dans un vieux registre, écrit depuis plusieurs années, que les vicaires perpétuels de la paroisse de Sainte-Livrade faisaient

---

dée par Claude Joly, à laquelle prirent part 30,000 personnes accourues de tout le diocèse. On avait déjà des reliques de saint Eutrope et un doigt de saint Antoine, abbé.

(1) Les pauvres de Sainte-Livrade, Saint-Etienne, Allez et Saint-Cyprien prélevaient annuellement sur les fruits décimaux, de temps immémorial, cent-vingt sacs de grains, dont quarante de blé et quatre-vingts de seigle.

leurs fonctions curiales dans l'église de Saint-Martin de Maumiar, joignant le château de Madaillan. Les messieurs de la ville et paroisse de Saint-Martin ayant très humblement supplié messieurs les anciens religieux de vouloir permettre à leur vicaire perpétuel de faire les fonctions curiales dans l'église de Sainte-Livrade ; ce qu'ils firent tant à cause des incommodités des saisons que de l'éloignement de la dite église de Saint-Martin du Port de Sainte-Livrade, ce qui leur était très incommode et très pénible pour aller entendre la messe de paroisse [1] ». Depuis la translation du service paroissial dans l'église du prieuré, les religieux se rendent, tous les ans en procession avec les consuls et les paroissiens, dans cette ancienne église, le jour de saint Martin et le jour de Pâques. Le jour de saint Martin on y chante la grand'messe à l'issue de laquelle il y a prédication.

Quelques-uns ont prétendu que l'église prieurale, et depuis longtemps paroissiale, de Sainte-Livrade, doit son origine à Charlemagne. « Livrade, vierge et martyre, écrit Chastelaiu, souffrit dans l'Agenais. Charlemagne fit bâtir en son honneur, une église près du lieu où elle avait souffert, et il s'est formé dans le voisinage une ville qui porte son nom [2] ». Quoiqu'il en soit, cette église existait en 1117, époque où elle fut donnée, par les chanoines séculiers qui la desservaient, à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Les bénédictins la reconstruisirent presque aussitôt. « Ce qui nous reste du temple élevé par ces religieux suffit encore pour nous en faire apprécier la valeur. La nef absidale était terminée par une seconde abside percée dans la première. Le chœur descendait loin dans la nef, comme on peut le comprendre par la position de la chapelle

---

(1) Notice sur le prieuré de Sainte-Livrade, d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque impériale, par M. Tamizey de Larroque.

(2) Martyrologe universel, Paris 1705, à la date du 23 février. Voir du même : Traduction du martyrologe romain avec des notes. (Ces deux ouvrages sont cités dans l'*Etude sur Sainte-Livrade*, de M. l'abbé Castex, p. 129 et 139).

qui lui est parallèle, ou plutôt adossée, du côté du nord... Cette église devait avoir trois nefs à l'origine. Une seule reste encore, ou plutôt a été reconstruite sur le plan de la nef médiane, sans voûte, sans colonne, sans le moindre ornement [1] ». Car si les Albigeois et les Anglais ne l'avaient pas épargnée, il était réservé aux huguenots de la ruiner de fond en comble. « Elle est toute découverte et ruinée, écrivait en 1592 Nicolas de Villars, sauf une chapelle où se fait le service... Je célébrai, le 12 juillet, pontificalement la messe et assistai à la procession générale qui était ce jour-là de vœu de ville, pendant la sainte messe Dieu permit le ciel étant autrement serein qu'il y eut pluie pour par cette incommodité porter les habitants qui étaient au découvert à la réparation de sa maison. Ce qui dura la moitié de la messe car l'après dîner je baillai la confirmation à près de mille cinq cents personnes avec un grand chaud et ardeur du soleil sans apparence de pluie [2] ». Telle qu'elle a été réparée, l'église est longue de trente toises, large de cinq. Le chœur est voûté, la nef lambrissée. Le service du prieuré se fait dans le chœur au maître-autel, celui de la paroisse à l'autel qui est le premier dans la nef du côté de l'Epître. Tout près de l'autel paroissial, s'ouvre la chapelle de saint Sébastien, bâtie vers 1655, par la piété des paroissiens. Puis vient la chapelle de sainte Luce et de sainte Marguerite qui est voûtée. La famille de Roqual, qui l'a bâtie, y a sa sépulture. Du côté de l'Evangile, en face de la chapelle de saint Sébastien, il y a une chapelle voûtée dédiée à saint Jean, puis une autre également voûtée, dite de la Purification. Du même côté, se trouve la grande chapelle de l'Assomption qui a douze pas de long sur dix de large et dont la voûte est soutenue par quatre piliers. La porte de la sacristie est près de la cha-

---

(1) *Hist. relig. et mon.*, de M. l'abbé Barrère, tome I, p. 314 et suiv. — Voir ibidem la description du monument au point de vue archéologique.

(2) Mémoires. — Arch. de l'Ev. C. II.

pelle de saint Sébastien, celle du cloître est en face. Le clocher est une tour terminée en pointe.

De tout temps, de nombreuses confréries ont été attachées à cette église. Un moment interrompues, pendant les guerres de religion, on en comptait huit en 1592 et seize en 1666, qui sont : du Saint-Sacrement, de Sainte-Livrade, de Saint-Antoine, de Saint-Eutrope, des cinq plaies, de Saint-Eloy, de Saint-Joseph, du Rosaire, de Saint-Louis, de Sainte-Anne, de Saint-Yves, de Saint-Jean, de Notre-Dame de la Chandeleur, de Sainte-Marguerite, de Saint-Sébastien et du Purgatoire. Ces confréries faisaient dire un grand nombre de messes à date fixe, celle de Saint-Louis, par exemple, en faisait dire jusqu'a quatre-vingts le jour de ce saint. Aujourd'hui plusieurs ont disparu et celles qui ont survécu n'ont qu'une apparence de vie : « Nomen habes quod vivas et mortuus es [1] ».

Il y a deux chapellenies desservies dans l'église de Sainte-Livrade. L'une fondée par un ancien seigneur du lieu, s'appelle Du Gar. Le duc d'Aiguillon en est patron et Jean Veyret de Lafage, prêtre du diocèse d'Agoulème, titulaire. Son revenu dépasse 100 livres et son service est d'une messe tous les mercredis et samedis. L'autre, sous le vocable de saint Michel, est du patronage de la famille de Rocal. Le titulaire actuel est Pierre Louis Brossard, curé de Saint-Paul le Jeune. Son revenu, fort minime, consiste en quelques livres de rentes. Parmi les obits les plus importants, il faut citer celui de la maison de Roche, qui consiste en trente livres de rente et dont le service, dans le principe, était une messe tous les mercredis et vendredis.

La dîme des grains se paie au douzième, du vin au trentième. Le prieur et les religieux prennent les trois quarts des

---

(1) Apocalypse. — Cap. II, v. I.

fruits, le curé l'autre quart. La part de ce dernier est estimée : 2,150 livres.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme à la cure et l'abbé de la Chaise-Dieu, en Auvergne, nomme au prieuré.

On compte environ trois mille communiants. Comme curés primitifs, le prieur et les religieux ont tous les honorifiques, mais ils ne doivent pas s'immiscer dans le service paroissial sans le consentement du vicaire perpétuel et de l'Evêque. De même, le vicaire perpétuel a un rôle, dans l'église, tout à fait secondaire, il dit la messe de paroisse à un autel latéral et c'est à peine s'il a le droit de faire le pain bénit sans aspersion. On prêche tous les jours de l'Avent et du Carême. C'est le prieur qui paie les honoraires du prédicateur et c'est l'Evêque qui le nomme. Le titulaire actuel est François Cabanes, ancien professeur au Collège Royal d'Agen, futur assermenté et abdicataire. Il restera fidèle au parti des constitutionnels jusqu'à la fin et sera maintenu à son poste après le Concordat.

SAINTE-MADELEINE DE MONTAGUSOU

Valéri place, dans l'archiprêtré du Siège, la rectorie *Beate Marie de Montaguso*.

L'église, bâtie en pierre de taille, est longue de quinze pas, large de six. Elle n'est pas voûtée.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains au treizième. Autrefois, le Chapitre Saint-Caprais prenait la moitié de la grosse dîme, mais il a fait abandon de tous ses droits en faveur du curé vers 1730. Aujourd'hui, le curé est seul décimateur, son revenu est estimé 750 livres. Il y a un presbytère avec jardin et un gleysage de quatre cartonnats en terre labourable.

Le Chapitre Saint-Caprais nomme au bénéfice.

On compte quatre-vingt-dix communiants répartis en quatre hameaux. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Pierre-Georges Goulard, futur assermenté et abdicataire, qui se rétractera et sera nommé à Rides après le Concordat.

SAINT-MARTIAL DE BAZENS
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME D'ESPIENS

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu de Opere : Rector de Bazenx, sancte Marie d'Espiens et sancti Caprasii de Mailholas.* L'église de Saint-Caprais de Maguiolès était une chapelle qui dépendait du prieuré de Clermont-Dessous. Elle a été abandonnée à la fin du XVIe siècle, et c'est à peine s'il en reste quelques vestiges. Il y a, autour de son emplacement, un petit dîmaire où l'Evêque prend le quart des fruits et le prieur, les trois quarts.

Le 24 novembre 1323, la cure de Bazens fut une première fois unie à la mense épiscopale. Au commencement du XVIe siècle, elle avait un titulaire particulier qui consentit à une nouvelle union de sa cure à la mense épiscopale, le 29 décembre 1618. Le 4 mai, on procéda à l'enquête canonique, le 20 mai suivant, l'archevêque de Bordeaux prononça l'union qui fut approuvée par une bulle du Pape, en date du 2 février 1621 et enregistrée au Parlement de Bordeaux, le 20 août 1626. L'Evêque prit possession par procureur, le 2 mai 1621, de ce bénéfice qu'il fit desservir par deux vicaires amovibles jusqu'à ce qu'il fut enfin érigé en vicairie perpétuelle vers la fin du XVIIe siècle.

L'église de la matrice est au milieu d'un bourg, dans une

gorge qui aboutit à la plaine de la Garonne. Elle est longue de trente pas et relativement étroite, bâtie de pierre et voûtée. Du côté de l'Epître, s'ouvre une chapelle voûtée, autrefois dédiée à Saint-Arnaud, aujourd'hui à Notre-Dame. Au bas de l'église est le clocher qui est une belle tour terminée en pavillon.

Celle de l'annexe est tout à fait champêtre sur une colline, bâtie de pierre et lambrissée.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au onzième, du vin au vingt-cinquième à la vigne et au trentième au chai, des menus grains au vingt-cinquième. L'Evêque prend tout le revenu qui s'afferme 3,950 livres. Le curé est à la congrue. Il y a quelques biens, appelés du Purgatoire, et dépendants de l'Evêché qui consistent en deux pièces de vigne de la contenance chacune de deux cartonnats, situées l'une *aux Anges*, l'autre à *Paloque* et un pré de trois cartonnats situé au *Balan*. Le château de Bazens, depuis longtemps abandonné, et qu'on a fini de démolir sous l'épiscopat de M. de Chabannes, appartenait aussi aux évêques d'Agen. Il ne reste de ce château, qui fut habité par la mère de Janus Frégose [1], par Mathieu Bandel [2] et par un frère de Nicolas de Villars [3] que son emplacement et un jardin de cinq cartonnats.

---

(1) « Jean, Cardinal de Lorraine, dit M. de Saint-Amans, donna asile dans son diocèse à Constantia Rangonia, veuve de César Frégose, l'un des ambassadeurs que le marquis de Guast fit assassiner en 1541, sur le Pô, lorsqu'ils se rendaient à leur légation respective. Le château de Bazens près le Port-Sainte-Marie et dépendant des Evêques d'Agen, fut assigné à cette veuve pour son domicile, et le revenu de la cure de Cancon pour son entretien et celui de ses enfants. » (Hist. du Dépt. de Lot-et-Garonne, tome I, p. 323).

(2) « Bandel, dit le même auteur, faisait son séjour habituel au Château de Bazens avec la veuve Frégose. Ce château était alors devenu le temple des muses. Bandel y entretenait un commerce scientifique et littéraire avec tous les érudits et tous les beaux esprits de son temps. Lucrèze de Gonzague fut l'objet ordinaire de ses chants et il fit imprimer à Agen par Reboul ou Rebol, *Rebegio* en 1545, petit in-8°, l'ouvrage connu sous le titre de *XI° Canti del Bandello* qu'il avait composé pour cette fille célèbre. Les nouvelles galantes du même auteur, où se trouve pour la première fois, la tragique et touchante histoire de *Roméo* et de *Juliette*, bien que très recher-

Dans l'église de Bazens une chapellenie, dite de Fringou ou de Ladebat, a été fondée au XVIe siècle par Jean Fauret Labat ou Ladebat, Elle est de collation épiscopale, vaut 54 livres et oblige à une messe tous les samedis. Ses biens consistent en deux pièces de vigne de la contenance totale de sept cartonnats. Il y a aussi quelques petites pièces de terre obituaires.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte six cents communiants à la matrice et cent cinquante à l'annexe. Il y a une messe tous les dimanches et fêtes à Espiens, deux messes et les vêpres à Bazens. Le service est assuré par le curé et un vicaire. Le titulaire actuel est Antoine Séné, futur assermenté et abdicataire qui mourra à la fin de la Révolution.

SAINT-MARTIN DE LAMAURELLE

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie *de Maurella* (1).

L'église est située hors du bourg. Elle est longue de neuf cannes et demie, large de trois et entièrement voûtée. Il y a deux chapelles voûtées, l'une du côté de l'Epître, dédiée à saint Roch, l'autre du côté de l'Evangile, dédiée à saint Cloud. Le clocher, de forme quadrangulaire, est au-dessus du portail.

On voit, à deux cents pas de l'église, à Las Calongies, les

---

chée des curieux, sont d'un prix moins élevés que ses *XIe Canti*, puisque on a vendu ce petit in-8°, 600 fr., 12 s., il y a quelques années à Paris.... Mathieu Bandel mourut à Bazens en 1561, et fut inhumé dans l'église des dominicains du Port-Sainte-Marie. (Ib. op. cit. p. 350).

(3) Ce qui le prouve c'est qu'il y avait dans l'église de Bazens un obit fondé par un frère de ce prélat.

(1) L'ancien nom de cette paroisse est Corillas ; Lamaurelle est celui de la juridiction, il a prévalu.

ruines d'une chapelle, dite de Sainte-Catherine ou de Lamaurelle. Elle avait été fondée, en 1514, par noble Antoine de Cours (de Curtibus), recteur et conseigneur de Lamaurelle [1]. Ce prêtre y attacha deux chapellenies et un de ses parents, Jean de Cours, une autre par son testament du 22 juillet 1522. Le droit de présentation fut donné au seigneur de Lamaurelle et celui de collation au Prieur de Sainte-Livrade. S'il faut en croire la tradition, cette chapelle fut, en grande partie, détruite par Calvin lui-même, du consentement de la dame du lieu qui s'était faite huguenote. Quoiqu'il en soit, au commencement du XVIIe siècle, il ne restait que le sanctuaire formant un petit édifice voûté de six pas en carré, mais tout ouvert et dans un si mauvais état qu'on dut y cesser tout service dès 1630. Les maisons des chapelains furent rasées pendant les guerres de religion. Leurs biens consistent en trois pièces de terre, exemptes de taille et de rentes, une de douze cartonnats, située près de l'église, une autre de huit cartonnats, située aussi près de l'église ; et la troisième de de quatre cartonnats près du château. Ils ont droit à une rente foncière de trois cartons de froment pour un *Libera* qui doit se chanter le dimanche à l'issue de la messe et aux deux cinquièmes de la dîme de la paroisse. Depuis très longtemps, le seigneur du lieu perçoit l'entier revenu et donne aux chapelains une somme ronde de 100 livres dont il faut soustraire 38 livres pour les décimes. Le service est actuellement une messe tous les jeudis dans l'église paroissiale. Les titulaires, qui prennent le titre de chanoines de Lamaurelle, et dont aucun ne réside, sont : Joseph Carrière, curé de Roquefort, au diocèse de Condom, qui sera nommé chanoine de la Cathédrale après le Concordat, Nicolas Jaubert, curé de Saint-

(1) Dans son testament, Antoine de Cours demande a être enterré au-devant de l'autel Sainte-Catherine, il veut cent prêtres à sa sépulture, à l'office du lendemain, à la neuvaine et deux cents à la quarantaine et fixe leurs honoraires à 10 ardits avec le dîner.

Amans de Scandaillac et Bernard Durand, prébendier de Saint-Caprais [1].

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains au treizième. Autrefois, le prieur de Sainte-Livrade était gros décimateur et payait la portion congrue au curé. Il y a déjà longtemps qu'il a fait abandon à celui-ci de tous ses droits, voyant qu'il y avait avantage. Le curé prend donc les trois cinquièmes de tous les fruits et les novales, le seigneur du lieu, les deux cinquièmes, comme substitué aux chapelains. Le revenu du curé est estimé 650 livres.

Le prieur de Sainte-Livrade nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt communiants répandus dans le bourg et sept petits hameaux. Le curé est tenu au service ordinaire. Il y a une procession, par vœu de paroisse, le 1er mai. Le titulaire actuel est Benoît Fraissengues, futur assermenté et abdicataire, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MAURICE (DE MONPEZAT)
ET SON ANNEXE : SAINT-MARTIN DE PAGNAGUES

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie de Saint Maurice, et dans celui du Siège, la rectorie de Pagnagues. La proximité de ces deux cures et l'insuffiance de leurs revenus décidèrent Nicolas de Villars à les unir vers 1594. Le même prélat mentionne, dans les mêmes parages, une paroisse de Sainte-Christine « dont l'église, dit-il, n'est pas en pied, il y avait seulement un autel qu'on a emporté depuis quatre ou

---

[1] Il avait été pourvu (pour cause de dévolu) de la prébende que possédait Mathieu Laporterie avec lequel il était encore en litige en 1789 au Parlement de Bordeaux.

cinq ans. De huit parts de revenu le curé prend les trois et le recteur de Saint-Foy et le prieur le reste. Il y a dix ou douze maisons. »

L'église de la matrice est longue de quinze pas, large de sept. Le chœur est voûté. Il y a un clocher en forme de triangle. A cause de son état de délabrement, elle a dû être interdite en 1776.

Celle de l'annexe a été bâtie au XVIe siècle par Guillon d'Azimal. Elle est située dans un vallon à un quart de lieue de la matrice. Elle est longue de quinze cannes, large de sept et lambrissée. Il y a un clocher.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au dizième, du vin et des menus grains à discrétion. A Saint-Maurice, les chapelains de Montpezat ont les trois quarts de la grosse dîme, le curé le quart, les menus grains, les novales et la jouissance d'un gleysage de douze cartonnats. A Pagnagues, l'abbé de Pérignac, prend les trois huitièmes, les chapelains de Montpezat aussi trois huitièmes, le curé le quart restant avec les menus grains et les novales. Il n'y a pas de presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte quatre-vingts communiants à la matrice et soixante-cinq à l'annexe. Le curé dessert alternativement, de quinze en quinze, les deux paroisses. Le titulaire actuel est Joseph Tourtarel qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé à Sainte-Foy de Pébardat après le Concordat.

SAINT-MÉDARD

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré du Siège.

L'église est sur un plan cruciforme. Le chevet est peut-être antérieur au XIe siècle, le sanctuaire est du XIIe, la nef

probablement du XIVe avec le clocher[1]. La voûte du chœur s'est effrondrée en 1637 et n'a été refaite que fort longtemps après. Il y a deux chapelles dont la voûte est divisée en deux travées, l'une du côté de l'Epître dédiée à Notre-Dame, l'autre du côté de l'Evangile dédiée à saint Antoine. Le clocher est une tour quadrangulaire.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains abusivement à discrétion. La réglementation de la dîme a fréquemment varié. Aujourd'hui, l'Evêque prend les trois quarts de la dîme, le curé le quart. La part de ce dernier est exactement de 1,110 livres. Il y a un presbytère.

On compte quatre cent cinquante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire actuel est Jean Flotte Laburque, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-MICHEL DE MAZÈRES
ET SES ANNEXES : SAINT-PIERRE DE MANÈRES ET SAINT-MARCEL DE BOUSSÈRES

Dans le pouillé de Valéri, les deux rectories de Mazères et de Boussères sont indépendantes et placées dans l'archiprêtré du Siège. Manères n'y est pas mentionné.

L'église de la matrice est sur le penchant d'une colline, tout près de la route du Port à Aiguillon. Elle est longue de huit cannes dans œuvre, large de trois et en partie lambrissée. Le clocher est au bas de l'église en forme de triangle.

Celle de Saint-Pierre de Manères est sur le penchant d'une colline. Elle est longue, dans œuvre, de sept cannes, large

---

(1) G, Tholin, op. cit.

de vingt-deux pans et en partie lambrissée. Eloignée de cinq quarts d'heure de chemin de la matrice, elle est très pénible à desservir. Le curé, qui y disait la messe de quinze en quinze, devait traverser deux paroisses pour s'y rendre. Le service, d'ailleurs, n'étant que pour trois métairies, l'église a été pour toujours interdite le 12 novembre 1776.

Celle de Saint-Pierre et Saint-Marcel de Boussères est aussi sur le penchant d'une colline. Elle est longue de vingt pas, large de huit et en partie lambrissée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains au vingtième ou à discrétion. L'évêque prend les trois quarts des fruits, le curé le quart. La part de ce dernier est exactement de 985 livres. Il y a un presbytère à Mazères tout près de l'église et à Lasclotes, paroisse de Boussères, un gleysage de trois cartonnats, cinq picotins en terre et vigne.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants en tout dont deux cents à la matrice. Le curé est tenu au service ordinaire. Le patron de Mazères est saint Michel (29 septembre), celui de Manères saint Pierre (29 juin), ceux de Boussères, saint Marcel et saint Pierre exorcistes. Les décimateurs et les paroissiens contribuent à payer les honoraires du prédicateur de l'Avent et du Carême à Port-Sainte-Marie. Autrefois, ce prédicateur venait ici donner deux sermons comme il le fait encore à Bazens et à Saint-Laurent. Ce droit s'est perdu par le non usage. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Plantey, futur assermenté et abdicataire, qui ne prendra point d'emploi après le Concordat pour cause d'infirmité.

NOTRE-DAME D'ARPENS
ET SON ANNEXE : SAINT-ÉTIENNE DE CASTILLON

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège les deux rectories de Castillon et d'Arpens. Elles furent unies, vers 1594, par Nicolas de Villars, à cause de l'insuffisance de leurs revenus.

L'église de la matrice est située sur une montagne. Elle est longue de vingt pas, large de sept. Le sanctuaire est voûté. Le clocher est au bas de l'église en forme de triangle.

Celle de l'annexe est aussi sur une colline. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de dix et lambrissée. Le clocher, de forme triangulaire, s'élève au milieu de l'église. Cette église, menaçant ruine, a été interdite en 1776.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au treizième, du vin et des menus grains à discrétion. Aujourd'hui, le Chapitre Saint-Caprais prend toute la dîme, le curé est à la congrue. Il y a à Arpens un presbytère et un gleysage de huit cartonnats, sept picotins.

Le Chapitre Saint-Caprais nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à Arpens et deux cents à Castillon. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Michel-Mathieu Soulié, qui prêtera le serment, le rétractera et sera nommé d'abord à Lusignan-Petit, puis à Arpens, après le Concordat.

NOTRE-DAME DU BREUIL ou DU TEMPLE
ET SES ANNEXES : SAINT-CAPRAIS ET SAINT-GERMAIN

Le pouillé de Valéri porte : « *In archipresbyteratu de Opere : Rector domûs militie Templi, Præceptor ejusdem.* » La

Commanderie, après avoir appartenu aux Templiers, passa aux Hospitaliers au commencement du XIVe siècle, et dépend du Grand-Prieuré de Toulouse [1]. Elle a plusieurs membres dans le diocèse qui sont : Sainte-Quitterie d'Agen, Sauvagnas, Sainte-Foi de Jérusalem, Saint-Sulpice de Rivelède et Saint-Jean de L'Herm son annexe, Dominipech, la chapelle de Saint-Jean de Ferran près Marmande, etc... [2]. Le commandeur est ici seigneur haut justicier, il prélève les dîmes et les rentes et possède un château [3] et une belle métairie que l'on estime 45.000 livres. L'ensemble des biens de la Commanderie, dans le diocèse est affermé 16,336 livres, par contrat du 19 janvier 1788. Le commandeur, ou plutôt l'administrateur actuel, est le chevalier Mariet de Blein de Poët [4].

---

(1) Voir : Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, etc... par M. A. Du Bourg, et l'article que M. Tholin a consacré à cet ouvrage dans la *Revue de l'Agenais*, tome X, p. 181. M. Tholin définit ainsi le rôle des chevaliers de Malte dans notre pays : « Ils avaient pour mission de protéger et d'héberger les voyageurs. Leurs maisons fortes étaient doublées d'une hôtellerie... Leurs grands établissements étaient à proprement parler, un gîte d'étapes, le plus souvent établi sur les grandes routes, avant eux mal défendues contre le brigandage.

Ils étaient ouverts à tous : au baron lui-même, exposé malgré son escorte, au petit marchand colporteur, sans défense, au pèlerin, aux pauvres. Tous y trouvaient la table et le logis ; le criminel même y était protégé par le droit d'asile. »

(2) On cite encore les commanderies de Saint-Antoine de Ficalba, de Sainte-Foy sur Dordogne appartenant primitivement aux Antonins et cédées dans le cours de ce siècle, aux chevaliers de Saint-Jean, de Saint-Félix sur Dordogne, le temple de Carissaille que Vaïéri place dans l'archiprêtré de Besaume, mais qui est depuis longtemps inconnu, Saint-Jean de Villadieu également inconnu, Saint-Pierre de Mérens, ancienne annexe de Saint-Caprais d'Agen... Le Temple du Port-Sainte-Marie appartient aux religieuses du Paravis, depuis 1312 ou environ, par suite d'une échange avec la cure d'Argentens (diocèse de Condom). Les chevaliers de Malte, dit Labrunie, avaient, près du château du Bédat, une église dont on voit encore un reste des murs dans l'enclos. La croix de pierre au pied de la côte de Monbran abattue depuis environ 25 ans s'appelait la croix de Saint-Jean, patron de MM. de Malte qui sont seigneurs de presque toutes les terres en descendant vers Colayrac. (Cat. rais. des Evêques. Art. Elie II de Castillon).

(3) Voir une belle description de ce château dans l'article déjà cité de M. G. Tholin.

(4) Voir : Sommaire des déclarations des Bénéficiers (Bibliothèque du Petit-Séminaire).

L'église de la matrice est à l'extrémité du bourg, adossée au mur méridional du château. Elle est bâtie presque entièrement de brique, longue de trente pas, large de quinze, y compris la chapelle. Cette chapelle, qui est du côté de l'Epître, est dédiée à saint Jean. La voûte est divisée en cinq travées égales dont deux appartiennent à la chapelle. Le clocher est sur le mur du fond de la nef, en forme de triangle.

Celle de Saint-Caprais est champêtre sur une éminence, à environ un quart de lieue du Temple. Elle est bâtie de pierre, longue de dix pas, large de six, et lambrissée. Le clocher est sur le mur du fond en forme de triangle.

Celle de Saint-Germain est longue de vingt pas, large de huit et aux deux tiers lambrissée.

Dans les trois paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains, dîme verte et carnelage au treizième. Le commandeur prend tout et paie une pension au curé [2] et au vicaire. Le presbytère est attenant au château vis à vis le fond de l'église. Il y a, aussi, adossée à l'église une petite maison pour le vicaire. Le curé possède un jardin hors des murs et un gleysage de trois cartonnats, situé derrière l'église de Saint-Germain.

Le commandeur nomme au bénéfice.

On compte six cents communiants environ dans les trois paroisses. Le curé dessert la matrice, un vicaire dit la messe de quinze en quinze, alternativement, dans les deux annexes et les vêpres le jour du patron seulement. Il n'y a de fonts baptismaux et de registres qu'au Temple. L'antique confrérie de Saint-Jean, dont les membres la veille et le jour de Saint-Jean, suivaient la procession un cierge à la main, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, de même celle du Saint-Sacrement qui célébrait, le 2 août, la fête de l'Adoration, de même celle de la

---

(1) Cette pension du curé, en 1745, était de 25 sacs de blé, 5 barriques vin, 14 livres en argent et le 1/4 de la dîme verte.

Charité instituée pour secourir les pauvres malades : toutes les deux fondées sous M. Delbène. On va toujours en procession à Notre-Dame de la Rose le jour de l'Ascension. La fête patronale du Temple est le 15 août. Le titulaire actuel est Simon-Joseph Paute [1], futur assermenté et abdicataire qui se rétractera et sera maintenu à son poste après le Concordat.

NOTRE-DAME DE DOMINIPECH

Le pouillé de Valéri porte : « *In archipresbyteratu Sedis : Præceptor Dominicii Podii, rector ejusdem* ». La paroisse n'est plus aujourd'hui qu'un membre de la Commanderie du Temple d'Agen.

L'église est située sur une hauteur; elle est longue de vingt pas. Le sanctuaire est voûté, la nef plafonnée. Du côté de l'Evangile, il y a une chapelle dédiée à saint Eutrope. Le clocher est une tour carrée au fond de l'église.

La dîme du blé se paie au douzième, du vin et des menus grains à discrétion. Le commandeur du Temple prend tout le revenu, le curé est pensionné. Il y a un presbytère, attenant à l'église, et un gleysage de deux cartonnats dont le curé jouit.

Le commandeur du Temple d'Agen nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est le 15 août. Le titulaire

---

(1) Il fut nommé en 1771 par Henri Suariès d'Aubien, chevalier, bailli grand croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandant du Temple d'Agen, patron et légitime collateur de la vicairie perpétuelle du Temple. . « à la charge par lui conformément aux privilèges et aux statuts du dit ordre de se présenter au premier chapitre qui se tiendrait au grand prieuré de Toulouse après l'obtention de ses lettres de provision pour être admis au noviciat dans led. ordre et ensuite dans le temps et avec les solennités accoutumées à profession au rang des prêtres d'obédience...» Inutile de dire que cette clause n'était qu'une pure et simple formule.

actuel est Pierre Gaston, futur assermenté, qui se rétractera et sera nommé à Auradou après le Concordat.

NOTRE-DAME DU PORT-SAINTE-MARIE
ET SON ANNEXE : SAINT-JULIEN

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *Sancte Marie Portus et Sancti Juliani* ».

La ville du Port, dit Labénazie, fut bâtie par la dévotion de Notre-Dame, de là vient le nom qu'elle porte, à cause du concours de pélerins, qui venaient aborder près de cette église de Notre-Dame située près du bord de la Garonne ». De temps immémorial, le Chapitre Saint-Caprais est curé primitif et seigneur de cette paroisse. Vers 1196, il appela, en paréage, les comtes de Toulouse dont les droits sont passés, depuis, aux rois de France. Le même Chapitre, s'il faut en croire Labénazie, avait érigé la paroisse du Port en un prieuré que des chanoines réguliers occupèrent jusque vers 1241, époque où il aurait été sécularisé. Ce prieuré fut réuni à la mense du Chapitre à cause du malheur des temps, en 1347 (n. s.).

L'église de la matrice est située au centre de la ville du Port. Elle est bâtie de pierre de taille, longue de seize cannes, large de douze, haute de neuf et lambrissée. Il y a deux chapelles voûtées de chaque côté de la nef : la première à droite en entrant, est dédiée à saint Eutrope et à sainte Anne, la seconde à saint Joseph ; la première, à gauche, est dédiée à saint Crépin, la seconde à sainte Barbe et à saint Roch. Au dessus de la chapelle Sainte-Anne, s'élève le clocher qui est une belle tour carrée terminée en pavillon. Cette église a été consacrée, comme l'indiquent les quatre chandeliers placés

contre les arceaux des chapelles. Le maître-autel est privilégié et orné d'un beau rétable.

Parmi les nombreuses confréries, établies dans cette église, il faut citer, en premier lieu, celle de Notre-Dame, érigée le 10 août 1481, dont les statuts furent approuvés d'abord le 23 du même mois par M. de Niboiria, vicaire général de Galéas de la Rovère et, ensuite, le 1er septembre 1607, par Nicolas de Villars, qui lui assigna, pour sa fête, le 8 septembre. Puis vient la confrérie des Dames de la Charité, fondée par Mascaron, le 11 décembre 1697, confirmée par lettres patentes de juillet 1754, enregistrées au Parlement de Bordeaux. Elle a pour but de fournir du bouillon aux pauvres malades de la juridiction et jouit d'un revenu de 400 livres. On peut encore citer celles, moins importantes, du Saint Sacrement, de Saint-Joseph, de Saint Crépin, de Saint Eutrope, de Sainte Luce.

Il y a aussi plusieurs chapellenies dont les biens sont diverses pièces de terre disséminées dans la juridiction. La première est dite Jean Saumon, à la nomination des Consuls. Elle oblige à une messe, le lundi et le vendredi, qui doit se dire à la chapelle Sainte-Anne. Le titulaire actuel est un des frères Plantey. La seconde est dite de Momméjean, fondée par Bernardin de Momméjean, qui en a laissé la collation à ses héritiers. Elle oblige à une messe le dimanche et le samedi et à l'assistance aux offices. Le titulaire actuel s'appelle Régimont. La troisième, sous le vocable du Saint Sacrement, et la la quatrième, sous celui de Notre-Dame, sont plus connues sous le nom de Bitaubé, leur fondateur. Au côté droit de la sacristie, il y a une plaque de bronze, encastrée dans le mur, sur laquelle on lit cette inscription : « Pour mémoire perpétuelle. Le vingtième août mil six cent trente un lorsque la peste désertait plus puissamment la présente ville Me Jacques Bitaubé recteur de cette paroisse et archiprêtre de Monpezat pour appaiser selon sa charge la juste indignation du ciel dota deux chapelles à la nomination de MM. les Prieur et chanoines du

vénérable Chapitre Saint-Caprasi d'Agen, conseigneurs de cette ville, et ce pour faciliter la participation du sacrifice de l'autel et fonda l'entretien de deux prêtres à la charge de célébrer tous les dimanches et fêtes chomables la sainte messe après avoir offert son âme à Dieu, exposa sa vie au danger lors évident pour le salut de son troupeau et donna toutes ses commodités aux pauvres et à la présente église par instrument public, retenu par Maurithane, notaire royal, après quoi décéda saintement de la même maladie, le 14 septembre audit an. Pries Dieu pour luy. Fait à Clairac, au Peyrat ». Le titulaire de la première, qui vaut 68 livres, est M. Conquaret, curé de Roquecor, celui de la seconde M. Chafro. Par acte du 9 octobre 1686, noble Marc-Antoine de Rance, sieur de Labarthe, fonda la chapellenie qui porte son nom et dont est titulaire le curé actuel M. Guilloutet. Au commencement du siècle, la chapellenie de Fraisse a été fondée par un prêtre de ce nom. Le titulaire actuel est M. Moncroc. Enfin, il y a plus de 180 livres de fondations et d'obits chargés de trois cents messes.

La confrérie des Pénitents Gris, s'établit vers 1645, sur la paroisse de Notre-Dame. On lui assigna d'abord, pour ses exercices, la chapelle de l'hôpital, dite de Sainte Catherine. Cette chapelle, qui est une salle carrée de douze pas de côté a longtemps abrité la confrérie de Saint-Ferréol. L'hôpital, dont tous les titres avaient été enlevés et brûlés pendant les guerres de religion, s'est un peu relevé. Il jouit, aujourd'hui, de plus de 2,000 livres de revenu et renferme huit lits pour les pauvres malades. Il est dirigé par deux religieuses et une servante et administré par un bureau composé du juge, du lieutenant, du Procureur du Roi, des Consuls, de quelques membres de la jurade et du curé. Deux syndics distribuent des secours aux pauvres sur les billets donnés par les curés de la juridiction. En 1651, le Chapitre Saint-Caprais céda, à la Compagnie des Pénitents Gris l'église de l'ancienne annexe

Saint-Germain. Cette église n'est pas voûtée, elle est longue de vingt-quatre pas, large de douze. La tribune est du côté de l'Evangile. Les Pénitents y font dire la messe, tous les dimanches, à l'issue de laquelle ils récitent l'office de la Vierge ; le soir, ils chantent les vêpres après celles de la paroisse ; ils ont les complies tous les vendredis et prédication tous les mercredis de Carême. Ils célèbrent solennellement les fêtes de saint Louis et de sainte Marie l'Egyptienne, font la communion ces jours-là, sortent en procession le 8 septembre, le dimanche dans l'Octave du Saint Sacrement qu'ils portent alternativement avec les Pénitents Blancs.

Une fondation plus sérieuse est celle des Capucins. « Le 15 juin 1623, Monseigneur le duc d'Epernon envoya des Capucins en cette ville, avec une lettre adressée à MM. les Consuls par laquelle il voulait que les Capucins restassent en cette ville jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné, le 17 du même mois, les Messieurs du Corps de ville députèrent deux Consuls pour aller à Agen afin de représenter à Monseigneur le duc d'Epernon la pauvreté de la Communauté, à quoi Monseigneur le duc d'Epernon leur répondit ces mots, il nia remede cest tout pour votre bien et alors les Messieurs de la ville donnèrent une maison aux Capucins, enfin les Messieurs du Corps de ville s'assemblèrent le 6 du mois de septembre 1623 pour délibérer sur le plantement de la Croix et le 8 du même mois, jour de la Nativité de la Vierge elle fut plantée et Messieurs les Consuls comme fondateurs plantèrent la première pierre. » La communauté, qui a compté jusqu'à douze religieux, est aujourd'hui plus d'à moitié réduite. Le couvent qu'elle occupe, avec l'église et le cloître, est estimé 13,450 livres.

L'église de l'annexe est située sur une colline qui est le point culminant du pays. De là, sans doute, le nom *de Podio Extremo* qu'elle porte dans les anciens actes. Elle est longue

de huit cannes, large de quatre et demie, haute de deux et demie. Elle n'est pas voûtée.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains à discrétion. Le bénéfice comprend la dîme entière de Saint-Julien et les cinq vingt-quatrièmes de celle de Romas que le Chapitre Saint-Caprais et le curé se partagent par égales portions. Le revenu de ce dernier est exactement de 840 livres. Le Chapitre afferme 600 livres ses droits seigneuriaux et 1,800 livres le droit de pêche qu'il possède sur la Garonne dans l'étendue de la juridiction. Il a aussi l'ancienne maison seigneuriale et quelques autres immeubles. La fabrique possède un fief en menu cens, répandu sur un grand nombre de maisons et de biens qu'on appelle le fief du luminaire. Il rapporte 20 livres par an sans compter les lods et ventes. Elle jouit en outre d'un revenu de 51 livres 8 sols 11 deniers qui lui a été légué, par testament, en 1705. On doit enfin ranger, parmi les biens d'église, l'ancien collège dont il ne reste plus qu'une masure et un jardin. Le curé loge dans une maison qu'il loue au Chapitre Saint-Caprais.

Le Chapitre Saint Caprais nomme au bénéfice.

On compte onze cents communiants à la matrice et deux cents à l'annexe qui est très étendue. La fête patronale de celle-ci est saint Julien, le 28 août, celle du Port est Notre-Dame de septembre. Le curé dessert la matrice, un vicaire dit la messe à Saint-Julien tous les dimanches et fêtes. A cause des confréries, il y a de nombreuses processions ; il y en a deux par vœu de paroisse les jours de saint Joseph et de la Présentation de Notre-Dame. Ce jour-là, les Consuls doivent se confesser et communier. On donne la bénédiction du Saint Sacrement tous les jeudis ; le revenu d'une vigne de quatre cartonnats est affecté à ce service. Le prédicateur de l'Avent et du Carême a 300 livres d'honoraires qui sont payés : 150 livres par la Ville, 56 par l'Evêque, 19 par le Chapitre Saint-Caprais, 19 par l'Abbé de Clairac, 19 par les religieuses du

Paravis, le reste par les paroisses de Saint-Laurent et de Mazières. Celui de l'Octave a 24 livres fournies par la Ville. Le titulaire actuel est Antoine de Guilloutet, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-ORENS DE DOLMAYRAC

ET SON ANNEXE : SAINT-BARTHÉLEMY

La rectorie *de Dolmayraco* est placée par Valéri dans l'archiprêtré *de Opere*.

L'église matrice est située dans un vallon, à 1,500 pas du bourg. Elle est bâtie de pierre, longue de douze cannes, large de trois et demie. Elle n'est pas voûtée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Epître, dédiée à saint Jean-Baptiste, l'autre du côté de l'Evangile, dédiée à saint Antoine. Le clocher est au bas de l'église en forme de triangle.

Celle de Saint-Barthélemy qui n'est pas, à proprement parler, une annexe, mais une succursale, était originairement la chapelle du Seigneur. Elle est située dans le bourg, sur le penchant d'une colline. Elle est longue de huit cannes et demie, large de quatre, à moitié voûtée, à moitié plafonnée en berceau. Il y a deux chapelles du côté de l'Epître ; la première en entrant, dédiée à Sainte-Catherine, la deuxième, dite de Notre-Dame, bâtie par le sieur Régade, par permission de Mascaron, en date du 14 août 1682. Le clocher, de forme rectangulaire, est le mur du fond prolongé. Il est couvert de tuiles canal.

La dîme du blé se paie au dixième, des menus grains et du carnelage au treizième, du vin, pour ainsi dire, à discrétion. L'abbé de Pérignac prend les trois huitièmes des fruits, les chapelains de Montpezat les trois huitièmes, le curé le quart restant, tous les menus grains et les novales. Il habite, dans

le bourg, un presbytère obituaire chargé de trois messes par mois. Il y a un jardin, également obituaire, de deux cartonnats, chargé de trois messes par an et un gleysage de quatre cartonnats. Les chapelains de Montpezat sont tenus de dire ou faire dire le *Salve Regina*, tous les samedis, dans la chapelle de Dolmayrac. Un revenu de deux sacs de blé est affecté à cette fondation. Un curé a laissé trois cartonnats de terre à la fabrique.

Malgré quelque prétention de l'abbé de Pérignac, c'est l'Evêque qui nomme au bénéfice.

On compte cinq cent cinquante commmuniants. Le curé dit la messe, de quinze en quinze, dans les deux églises, mais tout le reste du service se fait dans la chapelle du bourg pour la plus grande commodité des paroissiens. La fête patronale se célèbre le 1er mai, jour de saint Orens. Le 5 février, jour de sainte Agathe, on se rend processionnellement à une croix assez rapprochée du bourg, qui est dédiée à cette sainte et qui passe pour très ancienne. Le mardi de la Pentecôte, il y a aussi une procession à Notre-Dame de la Rose, par suite d'un vœu de paroisse. Le titulaire actuel, Jean Farsit, prêtera le serment, sera néanmoins détenu à Agen en 1794 et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE COLEIGNES

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège cette paroisse qu'il appelle *Sanctus Vincentius de Colonhas*.

L'église est dans la plaine de Clairac. Elle est longue de quarante pas, bâtie sur un plan cruciforme. Deux chapelles font la croisée, celle du côté de l'Epître est voûtée et dédiée à Notre-Dame, l'autre est dédiée à saint Loup. La voûte a été détruite par les huguenots. Il y a un clocher.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin au treizième. L'abbaye de Clairac prend tout le revenu, qui vaut 2,500 livres. Le curé est à la congrue. Il y a un presbytère.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte vingt communiants sur quatre ou cinq cents protestants. Le curé est tenu au service ordinaire, sauf qu'il ne chante les vêpres que le jour du patron, qui est saint Pierre ès liens, et aux fêtes annuelles. Le titulaire actuel est Feuillerade (?), qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE CUGURMONT

ET SON ANNEXE : SAINT-GERMAIN

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *de Cugurmonte et Sancti-Germani* ». L'église de l'annexe était déjà en ruines au commencement du XVIIe siècle, ce n'est aujourd'hui qu'un amas de pierres couvert de ronces et d'arbustes.

L'église de la matrice est sur une colline. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de quinze et lambrissée. Il y a une chapelle du côté de l'Evangile.

La dîme des gros grains et du vin se paie au onzième, du millet au treizième, des menus grains au vingtième. L'abbaye de Clairac prend les deux tiers des gros fruits, le curé l'autre tiers, tous les menus grains et les novales. Le revenu net de ce dernier est exactement de 1,080 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de quatorze cartonnats en pré et terre labourable.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte quatre cents communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le patron est saint Pierre ès liens. Le titulaire actuel est Jean-Jacques Argenton, qui refusera le serment, subira la déportation et sera nommé à Cugurmont et, bientôt après à Saint-Amans de Castelculier après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE FLOIRAC
ET SON ANNEXE : SAINT-MÉDARD

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *de Floyraco et Sancti-Medardi* ».

L'église de la matrice est sur la croupe d'une colline, longue de vingt pas, large de dix, aux deux tiers voûtée. Le clocher est au bas de l'église en forme de pavillon.

Celle de l'annexe est sur une petite colline. Le chœur est voûté. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. A la matrice, le Chapitre Saint-Caprais prend la moitié des gros grains et les trois quarts du vin, le curé le reste avec les menus grains et le carnelage. A l'annexe, le Chapitre prend les trois quarts, le curé le quart. Sur sa part, le curé donne à la fabrique de Floirac, pour les réparations de l'église, deux cartons de blé et une demi barrique de vin. On appelle cette redevance le droit de Saint-Pierre. Le curé est obligé de la fournir par arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 12 juin 1648. Son revenu est exactement de 1,418 livres. Il y a, à la matrice, un gleysage de quatre cartonnats.

Le Chapitre Saint-Caprais nomme au bénéfice.

On compte trois cents communiants à la matrice et cent à

l'annexe [1]. Le curé dessert alternativement les deux paroisses. Le titulaire actuel est Jean-Baptiste Leygue, futur assermenté, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE LACENNE

Valéri place dans l'archiprêtré *de Opere* la rectorie « *de Picta villa alias de Lacena* ». Peinteville est l'ancien nom de la paroisse.

L'église est dans une haute plaine, au milieu de la paroisse, entre les deux hameaux qui la composent. Elle est longue de dix ou onze cannes, large et haute de trois et voûtée. Il y a deux chapelles, l'une, du côté de l'Evangile, dédiée à sainte Anne, l'autre du côté de l'Epître dédiée à saint Loup. Il y a un clocher à trois faces couvert de tuiles-canal.

La dîme du blé se paie au dixième, du vin au vingtième, des menus grains et du carnelage au treizième. Autrefois, l'abbé de Pérignac était seul décimateur et le curé congruiste. Par suite d'une transaction, en date de 1686, l'abbé a fait abandon de tous ses droits au curé moyennant une redevance annuelle de 25 livres. Celui-ci possède en outre un jardin de un cartonnat, deux picotins. La valeur du bénéfice est exactement de 1,920 livres.

Le droit de nomination est à l'Evêque.

On compte de cent trente à cent quarante communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. Le titulaire de l'église est saint Pierre ès liens, mais on regarde comme

---

(1) Nicolas de Villars écrit dans ses Mémoires : « Il y a auprès de Saint-Miard (nom vulgaire de Saint-Médard) quelque tour ancienne et vieille masure où devait demeurer quelque cardinal, il y a un service d'église entier. »

patronne sainte Anne, dont on célèbre solennellement la fête le 26 juillet. Il y a une procession le jour de sainte Agathe. Le titulaire actuel est Léger Feilhe, futur assermenté, qui se suicidera pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE LACÉPÈDE

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *Sancti-Petri de Sepeda* ».

L'église est sur une colline. Elle est longue de vingt-cinq pas, large de huit. Le sanctuaire est voûté ainsi qu'une chapelle du côté de l'Evangile, dédiée à sainte Anne. Cette église fut en partie démolie, en 1621, par les huguenots qui en firent un fort contre les armées du roi. Elle est restée, de longues années, découverte et, pendant ce temps, le servicese faisait dans le sanctuaire dont la voûte avait été épargnée.

La dîme du blé se paie au dizième, du vin et des menus grains à discrétion. L'abbaye de Clairac prend la moitié des gros fruits, le curé l'autre moitié et tous les menus grains. La part de ce dernier est estimée 700 livres. Il y a, près de l'église, un gleysage de huit cartonnats en jardin et terre labourable.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte une quarantaine de communiants sur trois cents huguenots. Il n'y avait que deux catholiques en 1639. Le temple que les protestants avaient bâti, vers 1620, à trois cents pas de l'église, fut interdit par sentence de M. Bordes, conseiller et lieutenant particulier du Sénéchal d'Agen, en date du 7 septembre 1683. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Joseph Nebout, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-PIERRE DE PUIMASSON
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE GAUJAC

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège, la rectorie *de Podio Massono et de Gaujaco*.

L'église de la matrice est à l'extrémité d'un côteau élevé d'où elle domine la plaine de la Garonne. Rebâtie dans les premières années du siècle, elle est longue de dix-neuf pas, large de sept et presque entièrement voûtée en berceau. Le clocher, en forme de pavillon, est au-dessus de l'arceau qui termine la voûte.

Celle de l'annexe [1] est à mi-côteau, à un quart de lieue de la matrice. Elle est lambrissée. Le clocher est de forme quadrangulaire.

La dîme du blé se paie au douzième à la matrice, au treizième à l'annexe, du vin au vingt-quatrième, du chanvre au treizième. Il n'y a pas de carnelage. A la matrice, l'Evêque prend les trois quarts du blé, le curé le quart avec tout le vin, le millet et les menus grains. A l'annexe, le curé est seul décimateur. Son revenu net est exactement de 1950 livres. Il y a un presbytère à Puimasson et un gleysage de un cartonnat.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt communiants à la matrice et cent à l'annexe. Celle-ci est desservie par un vicaire, celle-là par le curé. La fête patronale de l'une est saint Pierre, 29 juin, de l'autre Notre-Dame de septembre [2]. Le titulaire actuel est Antoine Babie [3], qui mourra confesseur de la Foi, pendant la Révolution.

---

(1) Cette église, d'après M. Tholin, op. cit. date des premières années du XIe siècle, peut-être même du Xe siècle. Elle est donc une des plus anciennes du diocèse.

(2) On trouve aussi Sainte-Rafine, 17 juillet.

(3) Voir une notice sur ce prêtre dans *Les Martyrs de la Foi*, par l'abbé Guillon.

SAINT-PIERRE DE QUITTIMONT

ET SON ANNEXE : N. D. DE LESTERNE

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège les deux rectories de *Quietimonte et Beate Marie de Lasternas.* Nicolas de Villars écrit, dans ses *Mémoires,* à la date de 1594 : « Ces deux églises ont été une fois unies et désunies. Vu la modicité du revenu et du misérable état dans lequel elles furent trouvées lors de la visite, je les unis toutes deux. Il n'y aurait eu messe depuis douze ans. »

L'église de la matrice est sur une colline. Elle est longue de quinze pas, large de six. Le chœur est voûté. Cette église a été en partie démolie par les huguenots, au temps de leur révolte. Une chapelle, qui était du côté de l'Evangile, n'a pas été rétablie.

Celle de l'annexe est dans une haute plaine. Elle est longue de vingt pas, large de six et en partie lambrissée. Du côté de l'Evangile il y a une chapelle voûtée.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au douzième, du vin au seizième, des menus grains au dix-huitième. A la matrice, l'abbé de Pérignac prend les trois huitièmes des gros grains, la moitié des menus et les trois quarts du vin ; le Chapitre Saint-Etienne, le quart des gros grains et du vin ; le curé les trois huitièmes des gros grains, la moitié des menus et du carnelage et une pipe de vin. A l'annexe, l'Evêque de Sarlat, comme prieur de Saint-Sardos, prend les trois quarts des gros fruits, le curé l'autre quart avec les menus grains et les novales. La part de ce dernier est estimée 700 livres. Il y a, à la matrice, un gleysage de trois cartonnats et un presbytère obituaire chargé de seize messes avec un jardin de un cartonnats, six picotins.

L'Evêque nomme au bénéfice.

Les protestants sont en majorité à la matrice où il n'y a que quarante communiants. C'est le contraire à l'annexe où l'on compte cent trente communiants. Le curé dessert alternativement les deux paroisses. La fête patronale de l'une est saint Pierre, 29 juin; de l'autre Notre-Dame, 8 septembre. Le titulaire actuel est Henri Lacombe, futur constitutionnel, qui sera nommé à Dominipech, puis à Lacépède après le Concordat.

SAINT-PIERRE DE RETOMBAT

Valéri place cette paroisse dans l'archiprêtré du Siège.

L'église est dans un vallon. Elle est longue de quinze pas, large de six et lambrissée. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

Sur le territoire de cette paroisse, il y a quelques restes d'une chapelle, dite de Saint-Gervais, autrefois bâtie par une personne de la maison de la Sale. On y disait jadis la messe le jour de saint-Gervais, mais il y a fort longtemps qu'on a cessé tout service.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin à discrétion. On ne prend ni menus grains ni carnelage. Le curé est seul décimateur depuis que l'abbaye de Clairac lui a fait abandon de ses droits, moyennant une redevance annuelle de quelques cartons de blé. Son revenu est évalué 708 livres. Il y a un presbytère et un gleysage de cinq cartonnats en pré, jardin et vigne.

L'Evêque, comme vicaire-général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte cent vingt communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est Saint-Pierre, 29 juin. Le titulaire actuel est François Malateste de Beaufort, qui

refusera le serment, subira la détention à Agen et mourra à la fin de la Révolution.

SAINTE-QUITTERIE DE FRÉGIMONT

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie *de Frigimonte*.

L'église est sur une colline. Elle est vaste et lambrissée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Evangile, dite du Seigneur, est dédiée à Notre-Dame, l'autre, du côté de l'Epître, est dédiée à saint Blaise. Le clocher est au-dessus de la porte.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains à discrétion. L'abbaye de Clairac prend la moitié des gros fruits, le curé l'autre moitié avec tous les menus grains et le carnelage. Le revenu net du curé est exactement de 1,262 livres. Il y a un presbytère acheté par la paroisse en 1665 et une vigne obituaire de un cartonnat et demi, laissée par Jean Péchagut et chargée de douze messes par an.

L'Evêque, comme vicaire-général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte cent communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est Sainte-Quitterie, 22 mai. Il y avait une confrérie de ce nom érigée par la permission de M. Delbène. Le titulaire actuel est Marc-Antoine Grèze, futur assermenté et abdicataire qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-SALVY

Valéri place la rectorie *sancti Salvii* dans l'archiprêtré du Siège.

L'église est située sur une colline. Elle est longue de trente pas, large de dix et entièrement voûtée. Il y a deux chapelles, l'une du côté de l'Evangile dont on ignore la dédicace, l'autre du côté de l'Epître, dédiée à Notre-Dame.

La dîme du blé et du vin se paie au onzième. On ne dime pas les menus grains. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,150 livres. Il y a un presbytère.

L'Evêque nomme au bénéfice.

On compte cent trente communiants auxquels le curé doit le service ordinaire. La fête patronale est Saint-Salvy, 10 septembre. Le titulaire actuel est Antoine Bory, qui mourra pendant la Révolution.

SAINT-SARDOS
ET SON ANNEXE : NOTRE-DAME DE LUSSAC

Le pouillé de Valéri porte : *In archipresbyteratu Sedis : Prior sancti Sacerdotis, rector ejusdem et de Lussaco.* Le prieuré, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendait, à l'origine, de l'abbaye ou prieuré d'Issigeac qui fut uni, en 1317, par le pape Jean XXII, à l'évêché de Sarlat nouvellement créé. Il eut la même destinée, et passe, encore de nos jours, comme un des plus beaux joyaux de la mense de cet évêché. Il comprend, en effet, quatre paroisses : celle-ci, Granges, Lesterne et Sainte-Foi de Pébardat, et vaut 2,250 livres quittes. Tout semble attester l'importance de cet établissement bénédictin avant la catastrophe où il sombra en 1323 [1]. En 1603, au

[1] « La bastide qui s'était élevée autour du prieuré de Saint-Sardos, fut détruite de fond en comble par les Anglais en 1323. Ce fut la cause d'une rupture entre la France et l'Angleterre. Voir la narration de cet important épisode dans un mémoire de Bréquigny « sur les différends entre la France et l'Angleterre sous le règne de Charles-le-Bel. » Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres tome 41, 1780. (Note de M. G. Tholin, op. cit.)

rapport de Nicolas de Villars, on voyait encore quelques belles ruines du monastère et en 1668 Claude Joly mentionne, dans son verbal de visite, « un grand cloître du côté de l'aile droite de l'église dont il reste quelques masures. »

L'église de la matrice est l'ancienne église prieurale. Il y a, à cinq cent pas du bourg, une place appelée l'église rouge. C'est là, s'il faut en croire la tradition, que s'élevait jadis l'église paroissiale. Celle qui l'a supplantée n'était, elle-même, qu'un fragment de ruine au commencement du XVIIe siècle. « L'église actuelle, écrivait, en 1639, l'archiprêtre visiteur, n'est que deux chapelles à gauche de la grande nef qu'il y avait anciennement. Cette nef avec ses chapelles du midi est toute ruinée, montrant avoir été autrefois un grand, très beau et saint édifice. Il n'y a pas de toit, ce qui ruine les belles et hautes murailles ; il y a en haut une partie de voûte fort belle de cinq cannes et demie de long et de quatre de large que l'on pourrait encore sauver, et en bas une autre partie plus endommagée. » Claude Joly, dans son verbal en date de 1668, s'exprime ainsi : « L'église est longue de quarante pas, large de cinq, c'est l'aile du côté de l'Evangile restante de l'ancienne église qui était grande et vaste, le reste étant ruiné.» A cause de l'insuffisance du local on dut construire, vers 1730, au midi de l'autre, une seconde aile qui n'a pas été voûtée, et on y transporta le maître-autel. Ainsi complétée, l'église est une salle rectangulaire de dix cannes de long sur quatre de large et cinq de haut coupée en deux par un portique de quatre piliers. Le clocher est sur le portail en forme de tour. Les parties en style roman sont du XIIe siècle [1].

L'église de l'annexe est sur une colline, à deux portées de mousquet de Saint-Sardos. Après avoir été interdite pendant 30 ans, elle a été réparée en 1776. Elle est longue de huit

(1) G. Tholin, op. cit.

cannes, large de deux, haute de trois. Le clocher est au bas de l'édifice, en forme de triangle.

Dans les deux paroisses la dîme du blé se paie au dixième, de la dîme verte au douzième ainsi que celle du blé dans les terres novales, du vin et des menus grains à discrétion. L'Evêque de Sarlat prend les trois quarts des grains, le curé le quart, tout le vin et les novales. Le même Evêque lève les rentes de cinquante carterées de terre. Le revenu du curé est estimé 1100 livres. Il y a un beau presbytère et un gleysage obituaire de trois cartonnats en terre labourable, chargé d'une messe par mois.

L'Evêque de Sarlat, comme prieur, nommait autrefois au bénéfice ; c'est aujourd'hui l'Evêque du diocèse.

La matrice comprend un bourg composé de soixante feux dont l'église occupe le centre et de quelques hameaux. Il y a environ deux cents communiants et à peu près le même nombre à l'annexe. Au moment de l'édit de Nantes, la moitié des paroissiens étaient huguenots. Le curé dit la messe à l'annexe de trois en trois dimanches, le jour de la fête qui est le 8 septembre et le lendemain des fêtes annuelles ; mais les vêpres se chantent toujours à Saint-Sardos. La matrice porte le nom de son patron, qui fut évêque de Toulouse et dont la fête tombe le 5 mai. La fête, célébrée avec le plus de solennité, est celle de la Fête-Dieu ; cet usage vient d'une antique confrérie de ce nom depuis longtemps éteinte. Le titulaire actuel est Arnaud Dupérié, qui prêtera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-SAUVEUR DE LAFFITTE

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *Sancti Salvatoris de Fita et Sancti Felicis* ». L'église de l'annexe Saint-

Félix ou plutôt Saint-Philippe est depuis longtemps détruite. Voici en quels termes en parle Claude Joly dans son verbal de visite de 1668 : « En allant de Laffitte à Granges, je visitai l'endroit où était autrefois l'église Saint-Philippe annexe de Laffitte. Il n'y reste que quelques pierres et environ un demi cartonnat rempli de broussailles. On nous a dit qu'il y avait quatorze cartonnats de terre joignant ladite place appartenant à l'église qui sont à présent posssédés par des huguenots. Il y a environ cinquante familles d'huguenots qui dépendent de cette annexe ».

L'église est située dans la plaine du Lot. Après avoir été longtemps abandonnée, comme une ruine, à la suite des guerres de religion, elle a été restaurée, couverte et lambrissée après la révocation de l'édit de Nantes. Elle est longue de cinquante pas, large de douze. Le sanctuaire est voûté. Il y avait trois chapelles, une du côté de l'Epître qui existe encore, mais qui est interdite, deux du côté de l'Evangile qui ont disparu. Il y a un clocher à trois ouvertures.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains à discrétion. L'abbaye de Clairac prend tout le revenu ; le curé est à la portion congrue. La même abbaye prend aussi les rentes de cette paroisse. Il y a un presbytère.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte cinquante communiants perdus au milieu des protestants, qui étaient au nombre de trois et quatre mille au XVIIe siècle, s'il faut en croire les verbaux de visite de l'époque. Il y avait un temple à cent cinquante pas de l'église qui fut fermé par sentence de M. Bordes, conseiller et lieutenant particulier du Sénéchal d'Agen, en date du 7 septembre 1683. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Gabriel Delpech qui sera nommé, en 1790, à Saint-Caprais d'Ayres et ne sera pas remplacé.

SAINT-VINCENT DE PÉRIGNAC
ET SON ANNEXE : SAINT-CLAIR DE RIDES

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie *de Rides et Sancti Vincentii prope Perinhaco.*

L'abbaye de Notre-Dame de Pérignac est située sur le territoire de la paroisse Saint-Vincent. « Cette abbaye, dit l'abbé du Tems, ordre de Citeaux, située dans une vallée, près de Montpezat, fut fondée vers le milieu du XIIe siècle, par l'abbé et les religieux de Bonnefont [1], dans un lieu qui leur fut cédé à cet effet par Flandrine dame de Montpezat. Les seigneurs de Montpezat et les Evêques d'Agen sont les principaux bienfaiteurs de ce monastère qui a été ruiné tour à tour par les Albigeois, par les guerres entre la France et l'Angleterre et par les Calvinistes ».

Elle est taxée 70 florins et vaut 3,000 livres. « La date exacte de la fondation serait 1175 d'après une ancienne tradition. Flandrine, dame de Montpezat, première bienfaitrice de cette abbaye, était sœur d'une autre Flandrine, dame du château qui portait aussi le nom de Montpezat, situé près de Saint-Martory, dans le comté de Cominge. Celle-ci avait fondé l'abbaye de Bonnefond, de l'ordre de Citeaux, dans le même comté. Ce fut l'abbé de ce monastère, avec quelques-uns de ses religieux, qui vint jeter les fondements de l'abbaye de Pérignac, dans la vallée de Montpezat, resserrée entre des montagnes au nord et au sud [2] ». L'abbaye comprend une grande église, une maison où il y a six chambres de maître avec dépendances et un vaste jardin de quatre cartonnats. L'abbatiale est un château délabré dans le bourg de Granges.

(1) L'abbaye de Bonnefond, du diocèse de Comminges, de l'ordre de Citeaux était taxée 1000 florins en Cour de Rome et valait officiellement 7000 livres.

(2) Abbé Barrère, Hist. mon. et relig. du Diocèse d'Agen.

La dotation se compose : 1° de trois domaines de cent six sacs de semence de tous grains, l'un appelé de Pérignac, un autre de la Bordericole, le troisième de Repassat ; 2° de dîmes dans les paroisses de Saint-Vincent de Pérignac et de Saint-Clair de Rides, son annexe, de Lacenne, de Quittimont, Dolmairac, Pagnagues, Saint-Aignan, Saint-Denis, etc. ; 3° de rentes dans la paroisse de Granges, un four banal, droit de bac, deux moulins cédés à locaterie perpétuelle, etc.... La portion de l'abbé vaut exactement 6,549 livres 2 sols [1] ; celle des religieux : 9,300 livres. L'abbé commendataire est Jean-Bernard de Passelaigue, vicaire général et official du diocèse d'Agen et chanoine de la Cathédrale. La communauté se compose de quatre religieux qui sont : dom Jean Baptiste Marchand de Milly, prieur, de Lille en Barrois (Lorraine) ; il demandera à rester ; dom

---

(1) Voici le détail des revenus et des charges de l'abbé de Pérignac pour l'année 1790, tiré des Archives de la Préfecture, liasse : Biens Nationaux.

REVENUS

Dîme de Saint-Aignan et de Saint-Denis.	1315 l.
Dîme de Quittimont.	321 l.
Rentes, four banal, droit de bac et moulins.	1891 l. 10 s.
Domaines, lods et ventes.	5228 l.
Autres menus droits.	180 l.
Total des revenus.	8935 l. 10 s.

CHARGES

Décimes	1080 l.
Oblat	300 l.
Honoraires du vicaire de Saint-Aignan	350 l.
Supplément de congrue au curé de Saint-Denis.	100 l.
Aux régisseur et employés.	556 l. 8 s.
Total des charges.	2386 l. 8 s.

Revenu net : 6549 livres 2 sols. M. Passelaigue avait en outre 2432 livres comme chanoine et une maison canoniale affermée 300 livres. Son revenu ecclésiastique était de 9.614 livres 15 sols.

Pierre-Stanislas Boucher, filiation de Morimon, profès et affilié de la présente abbaye et syndic ; il demandera à rester ; dom Pierre-Louis Delpech, qui a refusé une lieutenance en 1742, est entré dans l'ordre en 1743, a fait profession dans l'abbaye de Gimont, est agrégé de l'Université de Toulouse, et a eu une existence très mouvementée ; il demandera à se retirer dans sa famille sous condition [1] ; dom Xavier Cortade ; il demandera à se retirer. Sur ces quatre religieux un seul est affilié à cette abbaye ; en revanche, il y a deux affiliés qui résident l'un, dom Doizan, à l'abbaye de Bouillas, l'autre, dom Labarrie, à l'abbaye de Gimont.

L'église de la matrice est dans un vallon, dans l'enclos même de l'abbaye. Elle est longue de vingt pas, large de huit. Le sanctuaire est voûté. Le clocher est sur l'arceau qui le sépare de la nef, en forme de triangle.

Celle de l'annexe est sur une colline. Elle est longue aussi de vingt pas, large de huit et lambrissée. Le clocher, en pointe, est au bas de l'édifice.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. L'abbaye de Pérignac prend tout le revenu, le curé est à la congrue. Il y a à Rides un gleysage d'un cartonnat en terre labourable.

L'abbé de Pérignac nomme au bénéfice.

On compte deux cent vingt communiants dans les deux paroisses. Le curé y dit la messe alternativement de quinze en quinze, il ne chante les vêpres qu'à la matrice, et encore aux quatre fêtes annuelles seulement, à cause de la proximité de l'église abbatiale. Le titulaire actuel est Pierre Pasquet qui prêtera le serment et se mariera pendant la Révolution.

---

(1) En 1790 il soumettra au directoire du département un projet de catéchisme civique.

SAINT-VINCENT DE PORT-SAINTE-MARIE
ET SON ANNEXE : SAINT-PIERRE DE ROMAS

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *Sancti-Vincentii Portûs* ». Il ne mentionne pas la rectorie de Romas qui, d'après l'appeau synodal de 1593, faisait partie du même archiprêtré. Ces deux paroisses, membres du même prieuré, furent desservies par des vicaires amovibles jusque vers 1681. A cette époque, Saint-Vincent fut érigée en vicairie perpétuelle et, depuis, Romas a été officiellement reconnu comme son annexe.

Il y avait autrefois un prieuré, sous le vocable de Saint-Vincent, comme l'atteste, de nos jours encore, une tour possédée par les dames du Paravis [1], qui porte le nom de prieuré de Saint-Vincent. Les Templiers l'occupèrent jusqu'à la suppression de leur ordre. Peu aprés, vers 1312, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui en avaient hérité, le cédèrent aux religieuses de Paravis, en échange de la cure d'Argentens. L'église paroissiale actuelle, appelée communément le Temple, était l'église prieurale. L'ancienne église paroissiale était l'église Saint-Clair, dont on voit encore les restes, à 200 pas de la ville. Il y avait en même temps « intra muros » une succursale où se faisaient les fonctions curiales. C'est l'église Saint-Christophe que les dames du Paravis cédèrent aux Pénitents Blancs, en 1618, tout en se réservant le droit d'y rétablir le service paroissial, le cas échéant. De là, l'usage où sont les nouveaux curés d'en prendre possession, comme

---

(1) Ce monastère, de l'ordre de Fontevrault, était situé sur la rive gauche de la Garonne, près du Port-Sainte-Marie, paroisse de Menaux, juridiction de Fauguerolles en Albret. Il avait été fondé en 1130 par Amalvin de Paravis, Honor sa femme, leurs trois enfants et l'évêque d'Agen Raymond Bernard du Fossat. En 1740, la communauté se composait de 42 religieuses de chœur, nobles.

de leur église propre. Le service paroissial avait été transféré dans l'église du Temple, le 4 mars 1609. Dès lors, l'église Saint-Clair, entièrement découverte fut abandonnée. Pendant longtemps le peuple conserva l'usage de s'y transporter en foule pour y entendre la grand messe le jour de Saint-Clair. Il n'y a plus qu'une chapelle ; le reste de l'emplacement sert de jardin au curé.

Les religieuses du Paravis avaient à peine pris possession du prieuré de Saint-Vincent qu'en 1333 les Frères prêcheurs vinrent s'établir au Port sur son territoire. « Noble Jean de Saillac voyant le peuple de la ville et plus encore celuy de la campagne dans l'ignorance et dans l'impiété fit une fondation de douze religieux dudit ordre pour assister les curés de la dite ville dans leurs fonctions. Ce couvent qui était magnifiquement bâti et surtout l'église, ne se conserva que jusqu'au temps de la reine Jeanne. Mongoméry s'étant retranché dans ledit couvent avec quatre mille hommes pour prendre la ville, le fit ensuite démolir. Tous les titres et revenus se perdirent [1]. Le couvent et l'église ont été réparés dans la suite ; ils sont aujourd'hui, avec l'enclos, d'une valeur immobilière de 33600 livres. Deux confréries l'une du Rosaire, l'autre de Sainte-Catherine pour les bâteliers sont établies dans cette église où il se fait aussi bon nombre de sépultures. De la mense conventuelle dépendent les revenus de quelques obits, de quelques vignes dont l'une de douze cartonnats est située dans la paroisse Saint-Julien, une autre de six cartonnats aux portes de la ville, une troisième de cinq cartonnats derrière les murs. L'ensemble des recettes ne dépasse pas 2000 livres. La Communauté qui, depuis la Réforme, se composait ordinairement de quatre ou cinq religieux, n'en compte aujourd'hui que trois:

---

(1) Lettre du prieur à M. Hébert en 1715 (arch. de l'Ev. F. 26). En 1591, Antoine de Rieu, religieux de ce couvent, ayant tenté de livrer la ville aux ligueurs, fut condamné à mort pour crime de trahison. Voir : La ligue au Port-Sainte-Marie en 1591 par M. Ad. Magen. (*Revue de l'Agenais*, tome 9, p. 389.)

frère Fauché prieur, frère Joseph Imbert et frère Gaillard[1].

Les Pénitents-Blancs s'établirent dans l'église Saint-Christophe, qui leur fut cédée, en 1618, par la dame prieure du Paravis. Cette église est longue de vingt pas, large de douze, et lambrissée. Le service consiste en une messe tous les dimanches et les fêtes de Notre-Dame et des Apôtres. On acquitte en outre chaque semaine plusieurs messes de fondation. Il y a office et exposition du Saint Sacrement le Jeudi Saint et le Vendredi Saint, adoration de la Croix. On va en procession à l'église Notre-Dame le jour de la Nativité de Notre-Dame, pour y recevoir la bénédiction du Très Saint Sacrement ; le Jeudi Saint, on y fait une station et le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu, la compagnie porte alternativement le Saint Sacrement avec celle des Pénitents-Gris. A la mort d'un pénitent, chaque confrère est tenu de faire dire une messe à son intention et tous les ans, le lendemain de Saint-Jean, il y a une messe anniversaire pour tous les membres défunts. Chaque confrère donne, en entrant, 2 écus et par an, un demi écu pour subvenir aux frais de la Compagnie. Pour faire le service, il y a un chapelain salarié par les Pénitents et approuvé par l'Evêque.

En 1540, un prêtre nommé Gaillard Vigueri, fonda dans l'église Saint-Christophe, où se faisait alors le service paroissial, une chapellenie que le Parlement dédoubla en 1575. De là les deux chapellenies de Thomas du Bosc et de Barbe. La première est desservie dans l'église du Temple, elle oblige à une messe tous les dimanches. Elle est de la collation des

(1) Les dominicains, dit M. l'abbé Barrère, étaient loin d'être les premiers religieux établis à Port-Sainte-Marie. Il y avait au moins un siècle que les chartreux y vivaient en communauté ; car nous avons trouvé aux Archives de l'Empire un don fait par la comtesse d'Auvergne en faveur du monastère, du prieur et des religieux de cette ville, « cartusiensis ordinis. » Ce don fait pour le salut de son âme, consistait dans les amendes qu'elle espérait des rois de France, Philippe-Auguste et Louis-le-Lion, pour certains dommages qu'ils avaient causés. (Trésor des Chartes, J. 180, n° 5. Hist. relig. et monum., t. II, p. 101).

dames du Paravis et tire son revenu de seize carterées de terre. La seconde est chargée de trois messes dont une se dit tous les vendredis à la chapelle Saint-Christophe et les deux autres à l'église du Temple. Le chapelain y nomme lui-même et, à son défaut, le premier Consul du Port à qui appartient, dans tous les cas, le droit de collation. La dotation de ce bénéfice est une métairie dans la paroisse de Mazères. Dans le choix des titulaires, tout prêtre de la lignée du fondateur a de droit la préférence.

On donne aussi quelquefois le nom de chapellenie du Purgatoire à l'ensemble des obits fondés dans l'église paroissiale, La plus importante de ces fondations consiste en cinq cartonnats de terre dans la paroisse de Romas, six cartonnats de vigne, une maison dans la ville et une rente de 4 livres sur la chapellenie de Barbe. Elle oblige à une grand'messe *de requiem*, tous les lundis.

C'est sous l'épiscopat de Barthélemy Delbène (1636-1663) que les Ursulines sont venues au Port. Ces religieuses reconnaissent l'Evêque du diocèse pour leur supérieur immédiat. Elles sont présentement au nombre de vingt-huit dont vingt-et-une dames de chœur et sept sœurs converses. Une école de filles est annexée à leur couvent. Elles jouissent d'un revenu annuel de 12,328 livres qui se décomposent ainsi : 1,961 livres, 12 sols de rentes constituées ; 1,077 livres, 9 sols fournies par la métairie de Souliers ; 1,353 livres, 14 sols par celle de Marès ; 826 livres, 8 sols par celle de Berdot ; 126 livres, 16 sols par les rêves de Turet ; 219 livres, 12 sols, 4 deniers par les terres de Saint-Laurent ; 4,324 livres par la métairie de la Gardolle ; 756 livres par les îles de la Gardolle ; 559 livres, 2 sols, bénéfice des métayers ; 1,114 livres produit des ventes de bois...[1].

L'église de la matrice, fort belle, est bâtie de pierre et de

(1) Archives de la Préfecture. Liasse. Biens Nationaux.

brique. Elle est longue de vingt-deux pas, large de huit et entièrement voûtée. Il y a deux autels, l'un à droite du maître-autel dédié aux âmes du Purgatoire, l'autre à gauche dédié à Notre-Dame de la Piété. Le clocher est une grosse et haute tour.

Celle de l'annexe est située sur le penchant d'une colline, à mi-côte. Elle est bâtie de pierre, longue de vingt pas, large de dix. Le sanctuaire est lambrissé.

Dans les deux paroisses, la dîme du blé se paie au dixième, du vin et des menus grains à discrétion. Il n'y a pas de carnelage. Les religieuses de Paravis prennent tout le revenu à Saint-Vincent. Elles prennent les neuf vingt-quatrièmes des gros grains à Romas, l'abbé de Clairac, les dix vingt-quatrièmes, les cinq vingt quatrièmes restants se partagent également entre le Chapitre Saint-Caprais et le curé de Notre-Dame du Port. Les religieuses de Paravis prennent, par préciput, mille deux cents pots sur la dîme du vin et le tiers du reste; l'abbé de Clairac les deux tiers; enfin les menus grains se partagent également entre ces deux derniers part-prenants. Le curé est à la portion congrue.

Les dames de Paravis nomment au bénéfice et ont coutume de présenter un sujet de leur ordre.

On compte deux mille communiants à la matrice et deux cent cinquante à l'annexe. Le curé dessert l'église Saint-Vincent, un vicaire va dire la messe tous les dimanches à Romas où on ne chante pas les vêpres. Les prédications du carême se font, une semaine entre autre, dans les deux églises paroissiales de la ville sauf, le troisième et le quatrième dimanches où le prédicateur se transporte à Bazens et à Saint-Laurent. La confrérie du Saint-Sacrement a été établie dans l'église Saint-Vincent en 1704. Le titulaire actuel est Dom Jean Soulais, fontevriste, qui refusera le serment et mourra pendant la Révolution.

SAINT-VINCENT DE SOUSSOMPECH

Valéri place dans l'archiprêtré du Siège la rectorie « *Sancti Vincentii propre Dominicum podium* ».

L'église a eu beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Après être restée, pendant près d'un siècle, à l'état de ruine, elle a été très bien restaurée à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. On a sauvé un tiers de la voûte. Il y a une chapelle du côté de l'Epître. Le clocher est en pignon sur le portail.

La dîme du blé se paie au onzième, du vin et des menus grains au treizième. Le curé prend tout le revenu qui est estimé 1,500 livres. Il donne à l'abbaye de Clairac, « par forme de pension inextingible », dix-huit sacs de blé et six barriques de vin avec la futaille. Il y a un presbytère.

L'Evêque, comme vicaire général du Roi dans l'abbaye de Clairac, nomme au bénéfice.

On compte quarante communiants sur environ deux cents protestants. Le curé est tenu au service ordinaire. Le titulaire actuel est Claude-Alexandre Sarreau d'Arasse qui sera nommé archiprêtre de Montpezat, le 20 juin de l'année courante et mourra en 1790. Il aura, la même année, pour successeurs d'abord Charles Deroux, curé de Saint-Pierre de Belvès, et Barthélemy Malet. Ce dernier refusera le serment, subira la déportation et sera nommé à Castels après le Concordat.

SUPPLÉMENT

ARCHIPRÊTRÉ DU SIÈGE

SAINT-AMANS. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 3,089 livres de revenu net.

SAINT-ARNAUD. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,243 livres de revenu.

SAINT-CAPRAIS D'AGEN. — Le bedeau, simple tonsuré, recevait du Chapitre : douze sacs de froment, quatre barriques de vin et 282 livres en argent. Cela lui valait 716 livres, sans compter sa part d'obits et un petit casuel.

Il y avait deux hebdomadiers et non douze comme il est marqué à la note de la page 20.

La chapellenie Saint-Joseph avait pour titulaire, en 1789, Clément Boudon, curé d'Unet.

BOUSSORP. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,865 livres de revenu net.

LASFARGUES. — Le curé perçut, en 1790, pour 803 livres de fruits décimaux.

SAINT-ÉTIENNE D'AGEN. — A la page 51, au lieu de 1771, lire 1671.

Voir, dans le *Gallia Christiana*, la liste des Grands Archidiacres. A

cette liste il faut ajouter, entre autres, Soldadié, mort en 1675 [1] ; Bourrière, mort en 1767 ; Montaut, mort en 1779 et enfin le titulaire actuel de Fonblanc.

Etienne Mouton, clerc tonsuré, était bedeau en 1789. Ses appointements consistaient en : 104 livres d'argent, douze sacs de froment, quatre barriques de vin et le casuel.

Raoul d'Estrades, « de Stratis », fondateur des deux chapellenies qui portent son nom avait été fait maréchal de France, vers l'an 1240.

COLLÈGE D'AGEN. — Voici l'origine de la subvention fournie par les deux Chapitres d'Agen à cet établissement : Avant la fondation du Collège, il existait dans les deux Chapitres une prébende préceptorale dont le revenu était affecté aux écoles publiques de la ville. Dans l'acte de fondation, les commissaires des deux Chapitres s'engagèrent à donner annuellement au Collège, savoir, le Chapitre Saint-Etienne, la somme de 210 livres et le Chapitre Saint-Caprais, celle de 290, moyennant quoi les deux Chapitres devaient être quittes de toute obligation à raison desdites prébendes. En 1611, les députés du Chapitre Saint-Etienne et le procureur syndic du Collège firent une nouvelle transaction. On relate, dans cet acte, un arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 23 août 1610, en vertu duquel les fruits, revenus et émoluments de la chanoinie préceptorale sont adjugés au Collège. Les parties, transigeant pour le bien de la paix, convinrent que le Chapitre Saint-Etienne paierait, annuellement et à perpétuité, la somme de 300 livres au Collège, qui, en retour, abandonnerait toutes ses prétentions.

A la note 2 de la page 149, au lieu de Louis XIV, lire Louis XV.

SÉMINAIRE. — La treizième bourse portait le nom de place de l'*Inconnu*, parce que celui qui l'avait fondée avait gardé l'anonyme. Cette personne avait donné 3.000 livres portant 150 livres de revenu et 500 livres pour l'amortissement. Ce revenu était insuffisant pour l'entretien d'un clerc pendant neuf mois. On lui adjoignit une rente de 50 livres, léguée pour le même objet, en 1684, par M. Germain, curé de Fauguerolles. La pension réglementaire étant de 300 livres, il y avait encore 100 livres de déficit.

---

[1] Voir la notice que nous lui avons consacrée dans notre brochure : Le livre de la congrégation des Prêtres de la Charité au diocèse d'Agen. 1637-1732.

SAINT-DENIS DE BORDES. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 941 livres de revenu net.

MARSAC. — Le même compte porte 1606 livres de revenu.

SAINT-FERRÉOL. — Le même compte porte 720 livres de revenu net. Le prieur, M. Malaret, avait été nommé en 1755.

SAINTE-FOY D'AGEN. — La chapellenie Roussel avait été fondée par Antoinette Roussel, dans son testament en date du 26 octobre 1680.

SAINT-CIRQ. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1.700 livres de revenu.

SAUVAGNAS. — Rectifier ainsi la note 3 de la page 192 : Ce reliquaire avait coûté 500 livres.

La chapellenie de Lacroix avait pour titulaire, en 1790, Etienne Reynes, prêtre, profès de l'Ordre de Malte.

Il y avait, sur le territoire de cette paroisse, un vieil oratoire connu sous le nom de chapelle de Bazès.

En 1594, un Commandeur, Pierre d'Esparbès, acquit du Chapitre Saint-Caprais les droits (dîmes) que ce Chapitre percevait sur cette paroisse en échange de rentes qu'il céda sur le tènement de *la vigne*. (M. Dubourg).

Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,566 livres de recettes dont il faut défalquer le traitement du vicaire.

SAINT-JULIEN DE TERREFOSSE. — Le même compte porte 1,035 livres de revenu.

FOULAYRONNES. — Le même compte porte 2,580 livres de revenu.

SERRES. — Le même compte porte 2,600 livres de revenu net. En 1890, le curé prenait la moitié des fruits décimaux, quatre sacs de novales et un sac pour le loyer de la garde-pile. D'après un antique usage, il distribuait une barrique de vin à ses paroissiens après la récolte.

CARDONNET. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 5,386 livres de recettes et 1,114 livres de dépenses.

LAROQUE-TIMBAUT. — Le même compte porte 3,676 livres de recettes et 770 livres de dépenses.

LUSIGNAN-PETIT. — Le même compte porte 3,632 livres de recettes et 710 livres de dépenses.

LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES. — Le même compte porte 1,122 livres de revenu.

SAINT-ROBERT. — Le même compte porte 1,740 livres de revenu net.

ARTIGUES. — Le même compte porte 2,203 livres de revenu net.

ARCHIPRÊTRÉ DE FERRUSSAC

PAU. — Le revenu de la chapellenie de Cardelus était exactement de 361 livres 12 sols. Elle obligeait à une messe par semaine.

SAINT-CHRISTOPHE DE LAFOX. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,383 livres de revenu net.

POMMEVIC. — Le même compte porte 2,256 livres de recettes et 1,148 livres de dépenses.

BEAUVILLE. — Le Gardien des Récollets, en 1790, s'appelait frère Pacôme de Lair.

GOLFECH. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,081 livres de revenu.

SAINT-JULIEN DE LAMOTHE. — Le même compte porte 1,620 livres de revenu.

SAINT-MAURIN. — Le même compte porte 1,568 livres de revenu. En revanche celui de l'abbé ne porte que 282 livres. Ce chiffre s'explique par l'augmentation considérable des congrues des vicaires perpétuels et amovibles. Le même abbé abbé était titulaire de la Chantrerie de Lectoure, dont les revenus, en 1790, furent de 1,642 livres.

DONDAS. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 604 livres de revenu.

BLAYMONT. — Le même compte porte 3,522 livres de recettes et 743 livres de dépenses.

CAMBOT. — Le même compte porte 687 livres de revenu net.

PUYMIROL. — Le même compte porte 4,688 livres de revenu.

ESPALAIS. — D'après un antique usage, les pauvres de cette paroisse prélevaient quinze sacs de blé sur le sol de la dîme. Le curé d'Auvillars prenait le tiers de la dîme ; le curé de la paroisse, le sixième.

SAINT-PIERRE DE CLAIRAC. — C'est sur le territoire de cette paroisse que se trouvaient les métairies de la Borde-Haute et de la Rouquette-Basse, appartenant aux hebdomadiers de Saint-Etienne.

SAINT-ROMAIN. — D'après une tradition, encore vivante de nos jours, une église sous le vocable de sainte Rose, aurait jadis existé dans l'étendue de cette paroisse. Les droits du prieur du Deffez sur la dîme semblent confirmer cette tradition.

SAINT-SIXTE. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,035 livres de revenu.

ARCHIPRÊTRÉ DE VILLENEUVE

MONTMARÈS. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 2,790 livres de revenu.

CAMBES. — Le prieuré produisit, en 1790, 1730 livres de fruits décimaux, 40 livres de lods et ventes et une demi-barrique de vin fournie par les seigneurs de Pujols et de Tombebout. Cette année-là, le prieur, Duranton, était membre du Directoire du district de Montaigut, département du Puy-de-Dôme. Il était également titulaire du prieuré de Sénat, ordre de Cluny, qui valait 300 livres, et du bénéfice de Saint-Bouchard et Forbette, situé dans le district de Montaigut. L'ensemble de ses revenus montait à 2,771 livres.

CAILLAVET. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,107 livres de revenu.

LA GRACE. — Ce prieuré était régi, en 1791 encore, par l'abbé Oster, vicaire général du Chapitre Saint Jean de Latran. Ses fruits étaient affermés 5,050 livres. La dîme d'Aubiac en produisait seule 1,200

et le domaine de La Grâce, 450. Le Chapitre payait la portion congrue du curé de Saint-Hilaire, le traitement du vicaire de Teyssonac et donnait au curé de Saint-Sulpice 130 livres, comme supplément de pension.

SAINT-MARTIN DES CAILLES. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 2,142 livres de revenu.

NOAILLAC DE PUJOLS. — Le même compte porte 2,490 livres de revenu.

SAINT-ANTOINE. — En 1789, le domaine du Peyrat était affermé 700 livres. Il dépendait bien, en dernier lieu, de l'Ordre de Malte auquel l'Ordre des Chanoines réguliers de Saint-Antoine du Viennois avait été uni, probablement vers le milieu du XVIIIe siècle. La Commanderie de Saint-Antoine était inscrite, parmi les possessions de l'Ordre de Malte, au Chapitre des Commanderies Antoniennes.

DAUSSE. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,572 livres de revenu,

PUYCALVARY. — Le même compte porte 1,165 livres de revenu.

PUJOLS. — Le septième de la mense canoniale donna 225 livres en 1790. Les deux autres chanoines étaient Paganel, curé de Noaillac et Marraud, curé de Tournon.

CASSIGNAS. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,098 livres de revenu.

PORT-DE-PENNE. — La matrice et l'annexe, en 1790, produisirent chacune 2,000 livres de fruits décimaux.

Il y avait, en outre, un pré de six cartonnats, trois picotins, affermé 90 livres. Le traitement du vicaire était à la charge du curé.

HAUTEFAGE. — Le titulaire de la chapellenie de Labatut, était, en 1789, Jacques Maurel, curé de Saint-Sernin de Labarthe.

SAINTE QUITTERIE DE FRESPECH. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,606 livres de revenu.

ARCHIPRÊTRÉ DE TOURNON

TOURNON. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 2,372 livres de revenu net.

COURBIAC. — C'est ainsi qu'il faut lire.

ARCHIPRÊTRÉ DE FUMEL

SAINT-AVIT DE LÈDE. — Le revenu net du curé dépassa 800 livres en 1790.

MONSEMPRON. — En 1790, le prieuré était affermé 6,876 livres, 5 sols, y compris la valeur des charges que le fermier était tenu d'acquitter. Le titulaire, Louis Roussel, jouissait, en outre, d'une pension de 1,000 livres sur l'abbaye de Saint-Aubin-les-Bois, d'un droit d'assistance au chœur dans la Cathédrale Saint-Pol de-Léon, estimé 312 livres et possédait un archidiaconé dans la même église, valant 800 livres.

ARCHIPRÊTRÉ DE VILLERÉAL

LOUGRATTE. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 784 livres de revenu net.

LAURÈS. — La valeur de ce bénéfice était, année moyenne, de 1,771 livres.

CELLES. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 2,148 livres de revenu net.

VALETTE — Le même compte porte 1,811 livres de revenu net.

ARCHIPRÊTRÉ DE MONCLAR

LENTIGNAC. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 1,646 livres de revenu. Les fonds obituaires seuls produisirent, cette année-là, 216 livres.

MONBAHUS. — Le même compte porte 3,770 livres de revenu.

CASSENEUIL. — Le chapelain de Nargassier était, en 1790, Bernard Dordaigue, déjà titulaire de la chapellenie de Gailliet.

TOURTRÈS. — Le compte de régie du curé, en 1770, porte 1,625 livres de revenu net.

VILLEBRAMAR. — Le même compte porte 3,822 livres de revenu net.

LOUPINAT. — Voir la liste des abbés de Gondon dans le Gallia Christiana ou l'abbé du Tems. Le dernier titulaire avait payé ses bulles 4,000 livres et versé la première année de ses revenus dans la caisse des Economats.

ARCHIPRÊTRÉ DE LAUZUN

MAURILLAC. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 2,334 livres de revenu net.

SAINT-LAURENT DE LAVERGNE. — Le même compte porte 1,277 livres de revenu net.

ROUFFIAC. — Le même compte porte 2,603 livres de revenu net.

SÉRIGNAC. — Le même compte porte 4,300 livres de revenu net.

SAINT-ROMAIN. — Le même compte porte 1,433 livres de revenu net.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINTE-FOY

SOUMENSAC. — Le même compte porte 2,258 livres de revenu net.

ARCHIPRÊTRÉ DE MARMANDE

VENNES (les). — Le même compte porte 1,960 livres de revenu net.

SEYCHES. — Le même compte porte 6,000 livres de revenu net. Le curé jouissait notamment d'un pré et d'un enclos dits de Saint-Lazare.

LABRETONIE. — Le même compte porte 2,800 livres de revenu net.

BAYSSAC. — Le même compte porte 2,225 livres de revenu net.

GARRIGUES, — Delherm avait été nommé prieur en 1733.

PEYRIÈRES. — Le compte de régie du curé, en 1790, porte 2,601 livres de revenu net.

LONGUEVILLE. — Le même compte porte 2,820 livres de revenu net.

VIRAZEIL. — Le même compte porte 3,573 livres de revenu net.

ARCHIPRÊTRÉ DE TONNEINS

GONTAUD. — A la note de la page 613, lire : Jacomy au lieu de Jacoupy.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

BENÉFICES ET ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

DU DIOCÈSE D'AGEN

EN 1789

ARCHIPRÊTRÉS

Du Siège. 1
De Ferrussac 221
De Villeneuve. 262
De Tournon. 347
De Fumel. 379
De Villeréal. 407
De Monclar. 450
De Lauzun. 491
De Sainte-Foy. 513
De Marmande. 547
De Tonneins. 593
De Montpezat. 651

LE SIÉGE ÉPISCOPAL. . . 55

CHAPITRES

CHAPITRE SAINT-ETIENNE 89
Grand Archidiaconé. 109
Archidiaconé de Monclar. . . . 115
Archidiaconé de Marmande. . 115
Grande Chantrerie. 111
Sacristie. 115
Porterie. 115
Chanoinies. 116
Hebdomades. 117
Prébendes. 117
Chapellenies. 121
CHAPITRE SAINT-CAPRAIS 8
Prieuré. 31
Chanoinies 34
Hebdomades. 35
Prébendes. 36
Chapellenies. 38
CHAPITRE DE PUJOLS. . . 298
Doyenné et Chanoinies. 299

ABBAYES

Clairac. 620
Eysses. 319
Gondon. 488
Maurin (Saint). 238
Pérignac 621

PRIEURÉS

Aiguillon. 659
Allemans. 285
Antoine d'Agen (Saint). 174
Astier (Saint). 514
Blanquefort. 394
Braxes de Pineuil 526
Breuil du. 593
Cabeausse. 513
Calviac. 428
Cambes. 265
Cambot. 246
Cauzac. 222
Corconac. 431
Deffez. 181
Dondas. 243
Duras. 517
Escassefort 558
Esprit (Saint). 175
Foy des Cailles (Sainte). 278
Front (Saint). 382
Gabirac ou Pardaillan. 535
Garrigues. 566
Georges (Saint). 174
Grâce (La). 272
Jean de Clermont (Saint). 671
Lagardette. 368
Laussou. 441
Lédat. 456
Ligueux. 536
Livrade (Sainte). 676
Lusignan 204
Margueron. 525
Marmande. 569
Marsac. 180
Masquières. 377
Michel (Saint). 174
Monflanquin. 409
Monsempron. 383
Montauriol. 423
Montaut. 442
Monteton. 581
Nogaret 635
Pommevic 229
Puyguiraud 557
Rieucaud. 543
Roubillou. 639
Sauvetat de Caumont 507
Sauvetat des Monges 389
Sernin de Labarthe (Saint). . . . 445
Sylvestre de Penne (Saint) . . . 345
Tayrac. 421
Tombebœuf. 474
Valprionde 374
Virazeil. 591

COMMANDERIES

Antoine (Saint). 281
Foy la Grande (Sainte) 526
Golfech. 235
Sauvagnas. 192
Temple (Le). 698

PAROISSES

La lettre (c) désigne les cures ; la lettre (a) les annexes.

Abondance (Sainte) (*c*). 546
Agassas (*a*). 596
Agassat (*a*) 521
Agen : Saint-Caprais (*c*). . . 8, 42
Saint-Etienne (*c*). . 49, 124
Sainte-Foy (*c*) 183
Saint-Hilaire (*c*) 185
Notre-Dame du Bourg (*a*) 124
Agmé (*c*) 590
Agmé ou Pélichnon (*a*) 563
Aignan (S.), près Laugnac (*a*). . 219
Aignan (S.), près Valprionde (*a*) 374
Aignan (Saint) (*c*) 262
Aigrons (Les) (*c*). 518
Aiguesvives (*c*). 460
Aiguillon (*c*). 659
Allemans (Notre-Dame) (*c*). . . 285
Allemans (Saint-Martin) (*c*). . . 467
Allemans (Saint-Eutrope) (*c*) . . 550
Allez (*c*) 287
Amans de Castelculier (Saint) (*c*) 1
Amans (S.), près de Scandaillac (*c*) 407
Amans de Serres (Saint) (*a*) . . 232
Amans (S.), près Montpezat (*c*). 651
André (Saint) (*a*). 669
Anthé (*c*). 366
Antoine de Ficalba (Saint) (*suc*). 281
Appellès (*c*). 523
Armillac (*c*). 503

Arnaud (Saint) (c) 4
Arpens (c) 668
Artigues (c) 217
Astier (Saint) (c) 514
Aubin (Saint) (c) 412
Auradou (a) 310
Auriac (Saint-Martin) (c) 524
Auriac (Saint-Vincent) (c) 375
Aurignac (c) 351
Aurival (a) 201
Avit de Lède (Saint) (c) 370
Avit (S.), près d'Escassefort (a) . 558
Avit (Saint) (a) 659
Ayrens (c) 368
Ayres (c) 594
Balesme ou Montpezat (c) . . . 426
Barbas (c) 426
Barthélemy de la Perche (c) . . 548
Bauzel (Saint) (a) 373
Bayssac (c) 594
Bazarènes (a) 6
Bazens (c) 660
Beaugas (c) 468
Beauville (c) 232
Beffery (c) 403
Belaygue (c) 353
Belvès (c) 478
Belvèze (c) 357
Bernac (c) 534
Bertis (a) 391
Besombat (c) 652
Bias (c) 287
Bimont (c) 250
Birac (c) 551
Bistausac (c) 608
Bistou del (a) 372
Blanquefort N.D. de Milhac ou (a) 394
Blaymont (c) 244
Boé (a) 211
Boidessel (a) 368
Boissaguel (a) 8, 237
Boisset (a) 500
Bonaguil (a) 400
Bonnes-Nouvelles (a) 441
Bonneval (a) 377
Bordes (c) 48
Bordiels (c) 180
Born (c) 420
Boudy ou Mons (c) 414
Bouillas (a) 369
Bourbon (a) 638
Bourdet ou Guson (a) 582
Bourgougnagues (c) 504
Bourlens (c) 369
Bournac (c) 371
Bournazet (a) 364
Bournel (a) 442
Boussères (a) 696
Boussorp (c) 43
Brech (c) 458
Breuil (Saint-Blaise du) (c) . . . 593
Breuil (Saint-Pardoux du) (c) . . 584
Brice (Saint) de Lévignac (c) . . 550
Brice (Saint) (c) 653
Brugnac (c) 619
Bugassat (c) 610
Cabalsaut : Saint-André (c) . . . 3
Notre-Dame (c) . . . 108
Cabanes (c) 479
Cabeausse (c) 513
Cadillac (c) 502
Caillavet (c) 271
Cailladelles (c) 436
Caillac ou Beauregard (a) . . . 436
Cailles : Sainte-Foy (a) 278
Saint-Martin (c) 278
Caissac (a) 190
Calviac (c) 428
Calvignac (c) 279
Cambes (Saint-Christophe) (c) . . 265
Cambes (Notre-Dame) (c) . . . 565
Cambes (Notre-Dame) (c) . . . 611
Cambes (a) 619
Cambot (c) 240
Campagnac (c) 469
Cancon (c) 403
Caplong (c) 539
Caprais de Lède (Saint) (c) . . . 416
Caprais de Lerm (Saint) (c) . . . 45
Caprais (Saint) du Temple (a) . . 698
Carabaisse ou Lamothe d'Anthé (c) 347
Cardonnet (c) 199
Carpillou (a) 201
Carrou (a) 480

Casseneuil (c) 479
Cassignas (c) 302
Cassou (c) 179
Castanède (a) 351
Castelmoron (c) 459
Castelnaud (c) 470
Castillon (a) 608
Castillonnès (c) 437
Cauzac (le vieux) (c) 222
Cauzac (Sainte-Eulalie de) (c) . . 231
Cazeneuve (c) 303
Cazideroque (c) 356
Cécile (Sainte) (c) 352
Celles (c). 430
Cézerac (c) 359
Chapelle-Marmande (c) 586
Christophe de Lafox (Saint) (c) . 228
Cirice (Saint) (a). 365
Cirq (Saint) (c). 188
Clair (Saint) (a) 294
Clairac (c) 619
Clermont-Dessous (c) 671
Clermont-Dessus (c) 258
Cloud (Saint) (a) 562
Coleignes (c) 708
Collongues (c). 304
Colomb (Saint) (c) 491
Colombe (Sainte) (c). 266
Côme (Saint) (c) 655
Condat (c) 385
Condesaigues (c). 397
Corconac (c). 431
Corneillas (c) 223
Couissel (a). 360
Couloussac (c) 363
Couls (c) 486
Courbiac (Saint-Pierre) (c) . . . 305
Courbiac (Saint-Vincent) (c) . . . 376
Cours (c) 672
Croix (Saint) de Penne (a) . . . 285
Crosillac (c). 440
Cugurmont (c). 709
Cuzorn (c). 390
Cyprien (Saint) (c) 657
Damien (Saint-Côme et Saint) (a) 209
Dausse 293
Denis de Lasgourgues (Saint) a. 179
Devillac (c) 414
Dimeuil (a). 619
Dolmairac (c). 707
Dominipech (c). 701
Dondas (c). 243
Doulougnac (a) 199
Doumillac (a). 265
Duras (c) 516
Engayrac (c) 252
Envals (c). 432
Escassefort (c). 558
Espalais (c). 249
Espiens (a). 690
Estrade (a). 399
Etienne de Lézenne (Saint) (c). . 417
Etienne de Périllac (Saint) (a). 481
Etienne de Prugnac (Saint) (a). . 586
Eutrope (Saint) (a) 450
Eutrope de Scandaillac (Saint) c. 421
Eynesse (c). 540
Eysses (c) 318
Fauguerolles (c). 609
Fauillet (c). 605
Ferréol (Saint) c. 181
Ferréol (Saint) (a). 581
Ferrussac (Notre-Dame) (a). . . 238
Ferrussac (Saint-Hilaire) (c). . . 358
Feuges (a) 582
Floirac (c). 710
Fongrave (c). 461
Fougères (c). 454
Foulayronnes (c). 195
Foussac (a). 605
Foy la Grande (Sainte) (a). . . 526
Foy la Petite (Sainte) (a). . . . 516
Foy (Sainte) près Frespech (a). 294
Foy de Jérusalem (Sainte) (c). . 185
Foy (Sainte) près Penne (c). . . 268
Fraysses (Saint-Barthélemy) (c). . 5
Fraysses (Saint-Pierre) (c). . . 253
Frégimont (c). 716
Frespech (c). 294
Front (Saint) (arch. de Fumel) (c). 382
Front (Saint) (arch. de Ste-Foy) (c). 520
Fumel (a). 385
Gajoufet (c) 598
Galapian (c). 653

Galayssac *c* 415
Gandaille *a* 250
Gardelles (*c*). 502
Garrigues *c* 566
Gaujac *a* 713
Gayrau Saint *c* 602
Gémbrède *c* 391
Georges (Saint) (*a*) 481
Germain (Saint) (*a*). 668
Germain de Caumont (Saint (*a*). 506
Gervais de la Perche Saint (*c*. 490
Gervais (Saint (*c*). 668
Gervais Saint (*a* 372
Golfech *c* 235
Gontaud *c* 612
Goudourville (*a* 220
Gouts *c* 394
Gouts *a* 650
Granges *c* 656
Gratcloup (*c*). 595
Grézac *a* 268
Hauterive *a* 473
Hautesvigne *c* 590
Hilaire de Colayrac (Saint) (*a*). 6
Hilaire du Roger (Saint) (*c*). . . 272
Hilaire (S.) près Monflanquin (*c*). 422
Isaac *c* 501
Jean (Saint) du Bosc (*a*). . . . 659
Jean (Saint) près Clermont (*a*) . 258
Jean de Cuniac (Saint) (*a*). . . 450
Jean de Ler (Saint) (*a*). 343
Julien (Saint) (*a*). 702
Just (Saint) (*a*). 420
Just Saint *c* 270
Labarthe *c* 445
Labretonie ou Vertampton (*c*). . 563
Labrousse ou Poussac (*c*). . . 501
Lacapelette (*a*). 211
Lacaussade *c* 440
Lacépède *c* 712
Lacourt *c* 305
Ladignac *c* 388
Lacenne *c* 711
Lafeuille *c* 200
Lafitte *c* 719
Lagardette (*a*). 368
Lagarrigue (*a*). 650
Lalande *c* 254
Lamagistère *suc*. 258
Lamaurelle *c* 602
Lamothe (Saint-Julien de) (*c*) . . 238
Lamothe d'Albis *c* 505
Lamothe-Fey *a* 318
Landerrouat *c* 519
Laparade ou Touraille (*c*). . . 615
Laroque-Timbaut *c* 201
Laroquette *a* 525
Laroquille *a* 536
Lasbardes *a* 472
Lasbals *c* 203
Lasfargues *c* 47
Lastreilles *c* 490
Laugnac *c* 219
Laurenque *c* 401
Laurent Saint) *a*. 536
Laurent de Lavergne (Saint) *c*. . 500
Laurès *c* 429
Laurier *c* 278
Laussou *c* 441
Lauzun *c* 403
Laval *c* 202
Lavergne *c* 501
Lédat *c* 450
Léger Saint *a* 533
Léger de Magabal (Saint) (*c*). . 277
Lentignac *c* 455
Lespinasse *a* 371
Lesterne (*a*). 714
Lèves *c* 541
Lévignac N.-D. *c* 508
Libos *suc*. 383
Ligueux *c* 530
Livrade (Sainte) (*c*). 676
Londres *c* 586
Longueville *c* 586
Loubès *c* 542
Lougratte *c* 419
Loupinat *c* 488
Lubersac *c* 520
Lucante *a* 347
Lugagnac *c* 433
Lusignan-Grand *c* 6
Lusignan-Petit (*c*). 204
Lussac *a* 717

Madeleine La (a) 251
Madeleine de Duras Sainte (a) . 510
Magnac (c) 330
Magnon (c) 044
Mail (Le) (c). 207
Malaure (a). 258
Malbès (a). 45
Malbourguet (a) 500
Malromé (a) 520
Manères (a) 000
Marcel (Saint) (a) 307
Marcoux (c) 227
Margastau (a) 106
Margueron (c) 525
Marmande (c) 569
Marsac Saint-Etienne (c) 180
Marsac (Saint-Sernin) (c). . . . 645
Marthe Sainte (a) 505
Martheruc ou Lévignac. . . . 587
Martin (Saint) (a). 605
Martin des Prés (Saint) (a). . . 204
Martin de Seyches (Saint) (a). . 209
Masquières (c). 377
Masseils (a) 315
Massoulès (c) 306
Massurt (a) 564
Maurice (S.) (arch. de Lauzun) (a) 493
Maurice (Saint) (arch. de Montpezat) (c). 694
Maurice (Saint) (arch. de Tonneins) (a). 598
Maurice d'Aurignac (Saint) (c). . 428
Maurignac (a). 6
Maurillac (c) 498
Maurin (Saint) ou Saint-Martin d'Anglars (c). 238
Mazerac (a) 313
Mazères (c). 696
Médard (Saint) (a). 510
Médard (Saint) (c). 695
Mérens (a) 8
Metges (a). 43
Michel de Lan (Saint) (a). . . . 672
Milhac (c). 471
Miramont (c) 505
Moiras (c). 449
Monbahus (c). 472
Monbalen (c). 208
Monbardat (a) 045
Monbiroux ou Fontirou (a). . . 281
Monbran (c) 190
Moncessou (c). 371
Monclar (c). 450
Mondoulens (a). 314
Monestiers (a). 297
Monflanquin (c). 408
Monibal (a). 484
Monréal (a). 199
Monségur ou Montatéjac (c). . 395
Monsempron (c). 383
Montagnac (c). 392
Montagudet (c). 372
Montagusou (c). 689
Montaigut (a) 364
Montaillac (a) 542
Montardit (c) 600
Montastruc (c). 481
Montauriol (c). 423
Montaut (c) 442
Montayral (c) 354
Monteton (c) 581
Montignac (a) 548
Montignac (c). 510
Montmarès (c) 264
Monviel (c). 503
Moustiés (c). 497
Najejouls (c) 352
Nazaire (Saint) (c). 533
Nicole (c). 649
Noaillac (de Penne) (c) 307
Noaillac (de Pujols) (c) 280
Nogaret (c) 635
Norpech (a). 201
Nozières (a). 582
Olmeyrac ou La Toupinerie (c) . 563
Olmières (c). 359
Pagnagues (a) 694
Pailloles (c) 457
Pardaillan (c) 535
Pardoux (Saint) (a) 412
Pardoux (Saint) (c) 509
Pardoux (S.), près Seyches (a) . 555
Pastour (Saint) (c) 475
Pau (a) 226

Paul le Jeune (Saint) (c) 435
Paul le Vieux (Saint) (c) 470
Pauliac (a) 194
Pechbardat (c) 667
Pélagat (c) 614
Penne ou Mercadiel (c) 330
Pépinès (a) 310
Pérignac (c) 721
Périllac (Saint-Etienne) (a) . . . 481
Périllac (Saint-Pierre) (a) 493
Perricard (a) 354
Perviliac (a) 357
Peyrat ou Saint-Antoine (c) . . 281
Peyrières (Saint-Jean) (c). . . . 607
Peyrières (Saint-Pierre) (c) . . . 588
Philippe (Saint) (c) 538
Pierre de Clairac (Saint) (c). . . 251
Pierre de Gaubert (Saint) (c) . . 207
Piis (c) 445
Pin (Le) (c) 308
Pinel (c) 473
Pineuil (c) 520
Pins (Les) (c) 638
Pommevic (c) 220
Pompéjac (a) 653
Pompiac (c). 434
Port de Penne (c) 307
Port-Ste-Marie : Notre-Dame c . 702
Saint-Vincent c. 724
Prayssas (c) 674
Prélats (a) 450
Puysserampion ou Pujols (c) . . 499
Pujols : Sainte-Foy la Jeune (a) . 269
Sainte-Foy la Vieille (c). 269
Saint-Nicolas (c) 297
Puycalvary (c) 295
Puyguiraud (c). 557
Puymasson (c) 713
Puymiclan (c) 582
Puymirol (c). 246
Quentin (Saint) (a) 539
Quintras (a). 653
Quissac (a) 672
Quitterie de Frespech (Sainte) c. 315
Quittimont (c) 714
Radegonde (Sainte). 211
Radegonde d'Oignac (Sainte) (c) 317
Radegonde (Sainte) (a) 659
Raïline (Sainte) (c) 315
Rams (Saint-Georges des) (c) . . 603
Rebec (a) 532
Rémy (S.), arch. de Tonneins (a) 615
Rémy (S.), arch. de Tournon (a) 363
Retombat (c) 715
Rides (a) 721
Rieucaud (c) 543
Robert (Saint) (c) 216
Romas (a) 724
Romain (S.), arch. de Ferrussac (c) 255
Romain (S.) arch. de Lauzun (c) . 516
Roquadet (a) 450
Roqueeor (c) 300
Roquefère (c) 424
Rouillou (c) 639
Roudouloux (c) 196
Rouets (Saint-Jean) (c) 275
Rouets (Saint-Martin) (c). . . . 393
Rouffiac (c) 592
Roumagne (c) 511
Salabès (a) 491
Sales (c) 404
Salvy (Saint) (c) 716
Sardos (Saint) (c) 717
Sarède ou Hautefage (c). . . . 310
Sauvagnas (c) 192
Sauvetat de Caumont (c). . . . 506
Sauvetat des Monges (c) . . . 389
Sauvetat de Savères (c). . . . 209
Sauvetat de Valens (a). 431
Sauveterre ou Bars (c). 380
Sauveur (Saint) (c). 589
Savignac (Saint-Jean) (c) . . . 424
Savignac (Saint-Vincent) (c) . . . 545
Ségalas (c) 511
Sembas (c) 658
Sénestis (c). 647
Sénezelles (a) 484
Sept arbres (c) 302
Sérignac (c). 508
Sermet (c). 608
Sernin (Saint) (c). 544
Serres (Saint-Martin) (c). . . . 198
Serres (Saint-Vincent) (a) 259
Seyches (c) 555

Sixte Saint (c) 450
Solmières ou Duclaux (a) 358
Sombal (a) 360
Soubirous (c) 313
Soucis (a) 373
Souillas (c) 373
Soulèges (c) 515
Souliers ou Paulhiac (c) 405
Soumensac (c) 521
Sous-Biron (c) 390
Soussompech (c) 720
Subrebosc (c) 614
Sulpice de Rivelède Saint (c) . 343
Sulpice de Rivelot (Saint) (c) . . 344
Sylvestre Saint (c) 345
Symphorien (Saint) (a) 635
Taillebourg (c) 585
Taradel (a) 420
Taradel (c) 596
Taumeraigues (c) 537
Tayrac (Saint-Amans) (c) . . . 221
Tayrac (Saint-Germain) (c) . . . 421
Temple Le (c) 668
Terrefosse (Saint-Julien de) (c). 194
Teyssonnac (a). 272
Thézac (a). 369
Thomas (Saint) (a) 274
Thurac (c) 236
Tignagues (a) 619
Tombebœuf (c). 474
Tonneins (c) 640
Tournon (a). 347
Toureil (a) 347
Tourtrès (c). 485
Trémons (c) 314
Trémons le Petit (c) 284
Trentels (c). 381
Uffer (c) 542
Unet (c). 646
Urcisse (Saint) (c) 257
Valeilles (c). 362
Valence (a) 223
Valette (c). 434
Valprionde (c). 374
Varès (c) 618
Vauris (c). 399
Vennes (c) 554
Verdegas (c). 604
Vert (Saint-Pierre de) (c). . . . 399
Verteuil (c) 601
Veyrines (c). 394
Victor (Saint) (a). 244
Villars (a) 426
Villebramar (c) 485
Villeneuve: Sainte-Catherine (a) . 318
— Saint-Etienne (a). . 287
Villeneuve de Puichagut (c). . . 522
Villeréal (a). 417
Villotes (c) 597
Vincent des Corbeaux (Saint) (a). 124
Vincent (Saint) (a). 598
Viraguet (a). 548
Virazeil (c) 591
Vite (Saint) ou Lapoujade (c). . 378
Vitrac (c). 48
Vivien (Saint) (c). 447
Yffour (c. 499

CHAPELLENIES

Altigis 118, 120
Ampeaux. 571
Anne (Sainte), Casseneuil . . . 480
Anne (Sainte), Marmande . . . 571
Athia 38
Aurély (Saint) ou Dupérié . . . 390
Baby. 330
Barbe 726
Barrier. 664
Barthélemy (S.) ou Nargassier . 480
Barthelot. 121
Baudris. 572
Baulacy 121
Bécane. 119
Bérard. 39
Berrot. 118
Bitaubé (Les deux). 703
Blaise (Saint) 572
Blaise (Saint) 331
Boissières 259
Bordes. 125
Borrelly, alias Saint-Martin de Maucourt 39
Born (les deux). 451

Bot 571
Bournier 571
Boussiguet 121
Cahuzières alias Carles 121
Caillade 572
Cancon 494
Cardelus 227
Catherine (Sainte) 694
Catherine (Ste) alias Ste-Anne . 183
Caüzée la 571
Charlet. 470
Chavrès 431
Combelles 41
Corpore Christi 122
Croix la 122
Croix la 103
Crosillac 202
Cypriani et Gratiani 41
Dappé et Delméja 119
Delcasse-Péparla 232
Delsouy ou Cars 350, 355
Descamps, Pic et Cassagne . . 37
Domilio 331
Dordé-Delbès ou Dorteuil. . . 125
Dulcide (Saint). 40
Endrens. 120
Esprit (Saint) 120
Estrades (Sainte-Catherine). . . 122
Estrades (Saint-Front). 125
Fabien et Sébastien (Saints). . 288
Fabry. 38
Fargis. 122
Fargues : Première. . . . 119, 120
— Deuxième. 117
Ferréol. 179
Foix. 4
Fompuis 330
Foy de Fromenty 184
Foy (Sainte). 330
Fraysse. 704
Gabax (del) 204
Gailliet. 41
Gar (du) 688
Georges Saint 482
Géraud-Gaillard.. 233
Géraud-Marty. 123
Goutié ou Guilhem d'Aribat. . 317
Gourlambaut. 642
Goute La 673
Gros Moron. 438
Hébrard 290
Iveau. 571
Jammes (Saint). 642
Jean Saint) 572
Jean de Limoges (Saint). . . . 330
Labarthe. 118
Labarthe. 704
Labatut. 189, 313
Lacroix. 350
Ladebat ou Fringou. 692
Laganie 531
Lalaman. 572
Lamagistère. 259
Lamarque. 120
Lamaurelle 692
Lambertie. 531
Laniboire : Première. 123
— Deuxième. 41
Lapalaucherie 123
Lardeau, Parasoles et Couture, 37, 38
Laroche. 119
Laroque-Vigneron 531
Lasiguenie 530
Laurésisque du Roi. 456
Lauzun. 494
Layguevies de Nigré 309
Laviguerie 118
Lion. 123
Malbec-Tisserandi 130
Malherbe. 227
Marchet 316
Marie-Madeleine 120
Marrauset 280
Maubourguet 531
Meynier 572
Michel Saint 329
Michel (Saint) 688
Mirail 572
Momméican. 703
Monié des Gentis 236
Montfiange 118
Montpezat 663 669
Nicolas (Saint) 572
Notre-Dame de Piété. 247

Notre-Dame de Pitié 40
Ouvré les Cinq 124
Pagnagues 118
Patras ou Castéra 572
Pauliac. 288
Pellegrue. 110
Petra 329
Peyroles-Lustrac. 388, 305
Pierre et Paul (S. S.) 320
Pilles 452
Pommevic 229
Purgatoire 38
Purgatoire 642
Renaud 214
Robert 664
Robert-Martin. 531
Roquefère 424
Rouère: Premier. 40
— Deuxième 125
Roussel 183
Sallié 572
Sardos (Saint). 223, 243
Saumon 120
Saumon 703
Sillé. 341
Surcé. 40
Taverne (Saint-Vincent de Taverne, ou Ecclesia 186
Thomas du Bosc. 726
Vidal-Marty: Première 123
— Deuxième. . . . 121
Vigneaux (des). 612

CONGRÉGATIONS

Augustins. 138. 409
Capucins. 141, 224, 334, 438, 574, 631, 705
Carmes Grands) 130, 575, 641, 660
Carmes (Petits) 143
Cordeliers. . 133, 289, 341, 527, 573
Dominicains ou Jacobins. . 128, 725
Ermites. 145, 649
Lazaristes 152, 680
Oratoriens 148
Prêtres (Collèges de). . . 338, 579
Prêtres du Petit Séminaire. . 578
Récollets. 494 528
Tierçaires ou Picputiens. 145, 213, 349, 642
Pénitents blancs. 159, 225, 234, 248, 286, 290, 349, 438, 684
— bleus. 158, 336
— gris 159, 704
Annonciades. 161, 290 575
Bénédictines. 576
Carmélites 167
Dames de l'Union chrétienne. 631, 642
Dominicaines 163
Filles du Bon-Pasteur. 172
Filles de la Croix 661
Filles de la Foi 418, 529
Religieuses de Notre-Dame. 165, 335
Orphelines de Saint-Joseph. . . 170
Sœurs de la Charité. . . 176, 333, 494, 578
Tierçaires de Saint-François. . 169
Ursulines. 683, 727
Visitandines. 171

Agen, imprimerie veuve Lamy.

622 4 508

622 4 506

CARTE
DU
DIOCÈSE D'AGEN
EN 1789
Cures et Annexes divisées en
12 ARCHIPRÊTRÉS
Signes conventionnels
Archiprêtres
Abbayes
Cures et Annexes
Limites des Archiprêtrés
DIOCÈSE DE SARLAT
DIOCÈSE DE BAZAS
DIOCÈSE DE CONDOM
DIOCÈSE DE LAVAUR
Ste Foy la Grande
Lauzun
Villeréal
Marmande
Monclar
Fumel
Tonneins
Villeneuve
Tonneins
Montpezat
AGEN
Puymirol

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 001945988b
BX 1532 .A35D83 1894
DURENGUES, A.
POUILLE HISTORIQUE DU

CE BX 1532
.A35D83 1894
C00 DURENGUES, A POUILLE HI
ACC# 1366821

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 12 07 04 7